Série BYZANTINA SORBONENSIA - 17

LE PARTAGE DU MONDE

ÉCHANGES ET COLONISATION DANS LA MÉDITERRANÉE MÉDIÉVALE

SOUS LA DIRECTION DE
MICHEL BALARD ET ALAIN DUCELLIER

Publications de la Sorbonne
1 rue Victor Cousin, 75231 Paris Cedex 05

1998

INTRODUCTION

La recherche historique est souvent stimulée par des commémorations. En organisant un troisième colloque sur la colonisation médiévale, notre Groupement de Recherches n° 927 du Centre National de la Recherche Scientifique (« La colonisation occidentale au Moyen Age : formes, acteurs et conséquences ») a trouvé dans cette tradition un prétexte pour approfondir la recherche sur la question, longtemps esquivée ou négligée, de la continuité ou de la discontinuité entre les principes et les procédés de colonisation médiévaux et modernes.

Le 7 juin 1494, sous les auspices du pape Alexandre VI, était signé entre le Portugal et la Castille le traité de Tordesillas qui, mieux que celui d'Alcaçovas quinze ans plus tôt, donnait l'exemple d'un partage géographique d'espaces à coloniser. Certes il était la conséquence de la grande découverte de Christophe Colomb et intéressait essentiellement des zones extra-méditerranéennes. Mais l'idée d'un partage officiel ne trouvait-elle pas son origine dans le conflit entre deux puissances aux fortes affinités méditerranéennes, dans les partages *de facto* de la mer intérieure en zones d'influence, à la suite des longues guerres coloniales ayant opposé Gênes à Venise aux derniers siècles du Moyen Age ? En choisissant le thème du partage du monde, c'est en fait toute l'expansion occidentale dans sa diversité que nous souhaitions examiner, sans négliger ses premières formes que furent les croisades, abondamment commémorées à l'occasion du neuvième centenaire de l'appel de Clermont.

Comme nous avions essayé de le montrer dans les deux volumes issus de nos deux premiers colloques [1], la colonisation médiévale doit prendre en compte la diversité de ses acteurs, dans leurs attaches géographiques, politiques, sociales et économiques. Individus isolés, groupes privés tels les mahones génoises, communautés rattachées à une république maritime ou à un Etat monarchique en voie de centralisation sont à l'origine de formes de colonisation différentes : petit établissement d'outre-mer aux horizons limités pour les premiers, comptoirs quasi autonomes pour les seconds, colonies dirigées plus ou moins fermement par la métropole pour les troisièmes. D'où la nécessité d'une étude comparée pour éviter de ranger sous les mêmes concepts des réalités souvent bien éloignées les unes des autres.

Toute entreprise de colonisation entraîne des déplacements d'hommes. Les flux migratoires ont été constants dans le monde méditerranéen: marins et marchands, soldats et aventuriers, artisans et missionnaires, partant pour un voyage et qui, parfois, se fixent outre-mer. Mais ces flux n'intéressent pas seulement les métropoles, foyers de l'expansion. Ils influencent aussi d'autres groupes humains, proches ou lointains, à leur tour stimulés par la communauté ou l'Etat qui en prend l'initiative. Les Placentins se glissent derrière les Génois, les citadins de la basse plaine du Pô derrière les Vénitiens. La colonisation a un effet d'entraînement dont il faut prendre la mesure.

Mais peut-on parler pour la fin du Moyen Age d'un véritable projet de colonisation ? Autant l'on en admet d'emblée l'existence pour les Temps modernes, autant l'on en doute pour l'époque médiévale. Force est d'examiner avec soin la correspondance des offices centraux des métropoles avec leurs représentants outre-mer, de repérer aussi à travers les chroniques citadines en quels termes sont évoquées l'expansion et l'installation outre-mer, de voir enfin les réactions de l'Autre, que ce soit Byzance ou le monde musulman. Leur interprétation de la colonisation occidentale donne une image, certes biaisée, des motivations qui la conditionnent.

Au premier rang de celles-ci figurent, l'on s'en doute, des raisons économiques: recherche de nouveaux marchés, effort pour s'approprier des espaces agricoles ou des ressources minières, ou pour utiliser des potentiels humains disponibles pour la guerre ou tout simplement pour les services domestiques. Il y a là des continuités entre époque médiévale et Temps modernes : l'économie de plantation est en germe dans l'expansion occidentale du Moyen Age et la recherche des matières premières ou des métaux précieux est déjà un stimulant pour les hommes d'affaires italiens ou ibériques.

---

1. M. Balard (sous la direction de), *Etat et colonisation au Moyen Age et à la Renaissance*, Lyon, éd. de la Manufacture, 1989 ; M. Balard, A. Ducellier (sous la direction de), *Coloniser au Moyen Age*, Paris, A. Colin, 1995.

En revanche, les discontinuités l'emportent en apparence, lorsque l'on s'en tient au type d'expansion que symbolise la croisade, dont la disparition signalerait le passage du Moyen Age aux Temps modernes. Une disparition qui est loin d'être prouvée, puisque l'on s'accorde aujourd'hui, avec J. Riley-Smith ou Alphonse Dupront, à suivre la persistance de l'idée de croisade jusqu'à l'époque contemporaine. Malgré tout s'impose une étude comparée des modalités et projets religieux et culturels qui sous-tendent les entreprises coloniales. La propagation de la mission par les ordres mendiants du XIII[e] siècle est-elle du même ordre que les efforts missionnaires déployés en Amérique latine ?

Enfin, un problème majeur rapproche les colonisations médiévales et modernes : le choc en retour de la colonisation sur les structures politiques, économiques, sociales, voire mentales des métropoles et Etats colonisateurs. Les acteurs de l'expansion s'organisent-ils en groupes de pression pour orienter la politique des gouvernants en fonction de leurs intérêts outre-mer ? quelles conséquences a l'importation des matières premières et denrées coloniales sur l'activité économique des métropoles ? les flux migratoires sont-ils à double sens, apportant aux puissances coloniales les prémices d'une immigration étrangère ? tels sont les éléments d'une thématique neuve qu'une articulation entre Moyen Age et Temps modernes permet de mieux cerner.

Il va de soi que, en dépit du concours de spécialistes éminents présentant des méthodes, des problématiques et des résultats propres aux écoles historiques les plus diverses, nous ne prétendons pas avoir posé toutes les questions sous-jacentes au problème de la colonisation médiévale. Puisse au moins le lecteur, grâce à l'angle d'approche choisi, comprendre que le phénomène colonial n'est pas né avec la découverte de l'Amérique, mais que bien des formes institutionnelles, sociales, économiques et culturelles de la colonisation préexistent et constituent d'incontestables précédents médiévaux de la colonisation moderne !

Michel BALARD

– 1 –

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA COLONISATION

Pierre RACINE

DE LA PLAINE A LA MER :
Les gouvernements communaux et les problèmes d'émigration outre-mer

La lecture des actes des notaires génois, publiés pour Péra et Caffa, laisse entrevoir la présence au sein des établissements génois de Méditerranée orientale de gens venus des villes de l'intérieur ou de leur *contado* [1]. Il s'agit alors le plus souvent d'artisans d'origine, qui sont venus tenter leur chance en Orient et qui s'y livrent à des trafics commerciaux fructueux [2]. Par ailleurs, à Gênes même, outre les commerçants venus de villes comme Lucques, Florence ou Plaisance, se rencontrent dans le quartier des artisans du textile des hommes originaires des villes lombardes, mais aussi en d'autres lieux de la ville des hommes arrivés sur le port ligure et qui n'ont aucun lien avec les représentants des grandes sociétés commerciales et bancaires qui y trafiquent [3]. Une telle émigration s'inscrit-elle dans le cadre d'une politique concertée entre les gouvernements communaux lombards et génois ? La réponse ne saurait être donnée sans un examen attentif des

---

1. G.I. Bratianu, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du XIIIe siècle, 1281-1290*, Bucarest, 1929. M. Balard, *Gênes et l'Outremer. I. Les actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto, 1289-1290*, Paris-La Haye, 1973.

2. P. Racine, « Images de la colonisation placentine à l'Aïas et Caffa à la fin du XIIIe siècle », *Rivista di Bizantinisca*, 3 (1993), p. 327-346.

3 . P. Racine, « I Piacentini a Genova alla fine del Duecento : l'esempio degli artigiani tessili », dans *La Storia dei Genovesi*, XII (1994). G. Petti Balbi, « Presenze straniere a Genova nei secoli XII-XIV : letteratura, fonti, temi di ricerca », dans G. Rossetti (sous la direction de), *Dentro la città. Stranieri e realtà urbane nell'Europa dei secoli XII-XVI*, Naples, 1982, p. 121-135.

conditions même dans lesquelles pouvait s'exercer un tel déplacement d'une ville à l'autre. Il convient ainsi d'examiner tant les données propres au milieu de départ qu'au milieu d'arrivée pour saisir le fondement des déplacements des individus à l'époque communale. Nous exclurons bien évidemment les marchands des villes de l'intérieur, appelés par nécessité à se déplacer, et qui répondent à une motivation tout autre, d'autant qu'ils sont, eux, sous la protection d'accords entre gouvernements et que des consuls les représentent face aux autorités génoises [4].

Étudier les phénomènes migratoires revient à s'interroger sur les facteurs qui peuvent jouer pour pousser les individus à quitter leur territoire d'origine [5]. La psychologie individuelle, collective, la sociologie, l'économie, ont toujours leur part dans tout ce qui contribue au déplacement des individus. En fait l'impulsion migratoire répond à un faisceau de besoins, à des aspirations diverses qui engendrent autant d'espoirs que de souffrances. L'imagination des hommes, le mirage de terres promises, sont sans doute les aspirations majeures qui entraînent les hommes à quitter leurs lieux d'origine à la recherche d'une condition de vie meilleure. Reste que ces flux peuvent être ou non individuels, et répondre alors à des incitations personnelles au départ ou être ordonnés par les gouvernements, et dès lors participer à des opérations de déplacement programmées. Dans le cas présent, il nous appartient de rechercher si les gouvernements communaux des villes de l'intérieur ont pu avoir leur part dans les déplacements d'individus qui se retrouvent par exemple à Caffa à la fin du XIIIe siècle.

Une première observation s'impose à partir d'une ville comme Plaisance, dont la colonie marchande établie à Gênes était l'une des plus importantes. Le gouvernement communal de Plaisance a bien pris soin de reconnaître les consuls des marchands de Plaisance à Gênes, mais les *Statuts des marchands* sont muets en ce qui concerne la population et d'autres habitants de Plaisance qui voudraient s'établir à Gênes [6]. Il en va de même des *Statuts urbains* [7]. Les *Statuts des marchands*, qui organisent non seulement l'*arte*

---

4. Le cas des marchands placentins est bien connu à travers les rubriques des *Statuts des marchands* de 1321, dont la plupart remontent en fait aux années s'échelonnant entre 1150 et 1300 : *Corpus Statutorum Mercatorum Placentiae, secc. XIV-XVIII*, éd. P. Castignoli e P. Racine, Milan, 1967, rub. 94, p. 46 quant à leur élection.

5. Sur ces phénomènes migratoires, la littérature géographique est fort étendue. Voir plus particulièrement les réflexions de M. Sorre, *L'Homme sur la terre*, Paris, 1961

6. Aucun article des *Statuts des marchands* de 1321 n'est consacré à d'autres personnes que les marchands dont l'activité se déroule à Gênes.

7. Les statuts urbains de Plaisance, qui remontent à 1391, ne comportent aucun article concernant la présence des Placentins hors de leur ville. La majeure partie de ces statuts remonte au XIIIe siècle. Ce sont les ducs Visconti qui en ont fait exécuter la révision par leurs officiers, avant de les rendre publics. Voir à leur sujet l'édition de G. Bonora, *Statuta varia*

des marchands, mais aussi toutes les professions qui relèvent de l'exportation, et particulièrement celles du textile, ne comportent aucune rubrique qui intéresserait d'éventuels déplacements d'artisans. Mieux même, ces mêmes statuts s'efforcent de protéger les produits de la ville contre toute contrefaçon, interdisant notamment l'exportation des procédés de fabrication propres à l'industrie placentine des futaines. Face à la concurrence des autres villes lombardes, Milan ou Crémone surtout [8], les autorités communales placentines s'efforcent de maintenir la qualité de leurs produits et punissent ceux qui viendraient à nuire aux ateliers placentins en venant à imiter les produits typiques de l'industrie citadine. La politique protectionniste des gouvernements communaux en matière industrielle est bien connue, qui les mène à interdire l'exportation des méthodes de fabrication propres aux ateliers de leur ville [9].

Il ne faut pourtant pas se dissimuler que sont présents à Gênes des artisans venus des villes lombardes, et qui travaillent dans les ateliers textiles du port ligure. Il est bien connu que l'industrie textile génoise a pris son essor aux environs de 1230 [10]. Après les artisans flamands, qui ont permis le démarrage à Gênes de la fabrication des draps, sont arrivés ceux venus d'abord des zones voisines de la ville, puis des villes lombardes. Le gouvernement génois, et surtout les marchands dont il était l'émanation, n'a pu qu'encourager l'arrivée dans la ville de gens qui apportaient leurs bras et leurs compétences pour une industrie qui, rapidement, fournit des produits d'exportation dont tire profit l'élite marchande au pouvoir, surtout à partir du moment où s'ouvre le grand marché asiatique après 1260. Les artisans lombards ne pouvaient évidemment venir s'établir à Gênes que dans la mesure où ils y trouvaient des conditions d'accueil satisfaisantes, supérieures à celles de leur milieu d'origine.

---

civitatis Placentiae, Parme, 1860 (Monumenta historica ad provincias parmensem et placentinam pertinentia, 8), p. 1-212. Cette édition devrait être revue et faire place à une nouvelle, qui réponde mieux à nos critères scientifiques contemporains.

8. Les deux villes lombardes de Milan et Crémone étaient des concurrentes sérieuses de Plaisance pour la production des futaines à la fin du XIII[e] siècle, comme le montre notamment pour Milan le texte célèbre de Bonvesin della Riva, *De magnalibus Mediolani*, publié dans une nouvelle édition par M. Corti en 1974 ; pour Crémone, il est possible de trouver d'abondants renseignements dans l'ouvrage de M. Pennel Mazzaoui, *The italian cotton industry in the later Middle Ages, 1100-1600*, Cambridge, Massachussets, 1981.

9. Cette politique apparaît clairement dans les divers statuts corporatifs des villes lombardes, qui tentent d'interdire l'exportation des fils, des peignes et machines permettant l'imitation des produits des villes concurrentes.

10. R.S. Lopez, « Le origini dell'arte della lana », dans *Studi sull'economia genovese*, Turin, 1938 (Documenti e studi per la storia del commercio e del diritto commerciale, 8), p. 65-204.

Or, il est clair que les gouvernements communaux étaient hostiles à voir leurs dépendants s'expatrier. Mais il est non moins évident que les mesures prises pour empêcher le départ éventuel de leurs artisans n'étaient pas très efficaces. Et de ce point de vue, il faut bien observer que chaque gouvernement communal s'efforce de s'opposer à l'émigration de ses artisans, mais par ailleurs il encourage l'installation de ceux qui voudraient venir s'établir là où ils pensent trouver bon accueil [11]. De ce point de vue joue la concurrence entre gouvernements communaux pour attirer en permanence de nouveaux producteurs. C'est un moyen d'affaiblir, pensent les autorités communales, un rival dangereux pour la production textile locale que de lui retirer quelques éléments de sa main d'oeuvre, qui en lui faisant défaut seront à la base d'une baisse des fabrications entrant dans la concurrence sauvage que se livrent, à la fin du XIIIe siècle, les villes italiennes.

Les gouvernements communaux sont ainsi incités à garder leur main d'oeuvre et si possible à en retirer une partie à leurs concurrents. Or, cette main d'oeuvre si précieuse, les villes italiennes se la procurent prioritairement dans leur *contado* [12]. Il est bien connu que la ville s'est toujours nourrie pour son développement démographique des campagnes environnantes dans les sociétés préindustrielles. Les contrats d'apprentissage sont particulièrement parlants, qui voient les gens des villages du *contado* placer leurs enfants près d'un chef d'atelier, à qui ils fournissent d'ailleurs à date fixe des volailles pour assurer la rémunération de leur apprentissage [13]. Les ateliers textiles de Crémone, Pavie, Plaisance, voire Milan, ont ainsi à leur disposition une réserve de main d'oeuvre disponible et peuvent accueillir les surplus démographiques que ne pourrait retenir le *contado*. Garçons et filles, venus du *contado*, après un apprentissage de plusieurs années, participent par là au renouvellement de la main d'oeuvre citadine et contribuent à l'accroissement constant des cités.

Au cours de la deuxième moitié du XIIIe siècle, les régimes « populaires » resserrent leur emprise sur le *contado* [14]. C'est le moment où

---

11. De même que Gênes s'est efforcé d'attirer des ouvriers flamands pour le développement de son industrie textile, de même les autres villes du nord de l'Italie facilitent l'implantation d'ouvriers venus d'autres villes : voir à Plaisance le groupe de « lainiers » venus de Bergame à la fin du XIIIe siècle illustré par A. Zaninoni, « Forestieri a Piacenza tra il XIII e il XIV secolo: una spia della realtà cittadina », *Bollettino storico piacentino*, 86 (1991), p. 91-108.

12. Démonstration bien connue pour Florence avec l'ouvrage de J. Plesner, *L'immigration de la campagne à la ville libre de Florence au XIIIe siècle*, Copenhague, 1934.

13. Nombreux contrats d'apprentissage de ce type fournis par le registre du notaire Giacomo Spatamorbia major pour les années 1290 aux Archives d'Etat de Plaisance.

14. P. Racine, « Ville et *contado* dans l'Italie communale : l'exemple de Plaisance », *Nuova Rivista Storica*, 61 (1977), p. 273-290. J.C. Maire Vigueur, « Les rapports ville-cam-

le contado devient d'une part un débouché pour les produits de moindre qualité issus des ateliers urbains, en même temps qu'il constitue un grand réservoir de main d'oeuvre autant qu'un fournisseur de certaines matières premières. Si l'essor économique a tendance à se ralentir au début du XIVe siècle, il n'en reste pas moins que la population a cru partout. Or, il semble que les terres à conquérir soient désormais réduites. Pour n'en prendre qu'un exemple, celui du *contado* de Plaisance, sans doute plus parlant que celui de Crémone, beaucoup plus étendu sur la plaine padane, la Montagne placentine a certes été mise en valeur, mais lorsque la Peste Noire éclate, les terroirs les moins productifs sont très vite abandonnés [15]. Le XIIIe siècle n'avait pas connu dans les campagnes lombardes une véritable pression démographique telle qu'ait pu s'imposer une émigration lointaine. La ville absorbait une grande partie du surplus démographique du *contado*, où des terres nouvelles continuaient à être mises en valeur, quand bien même le phénomène des défrichements ait été très ralenti. Même si un certain ralentissement se produit au début du XIVe siècle, les conditions de vie ne sont pas telles que les hommes aient éprouvé le besoin ou le désir de s'expatrier loin de leur patrie d'origine en grande masse.

Il pourrait être facile d'expliquer le peu d'empressement des gouvernements communaux à soutenir un mouvement d'émigration lointaine par l'attachement à la mère patrie. De ce point de vue, les éloges de villes pourraient être allégués comme témoignage d'un certain patriotisme municipal. Il convient cependant de nuancer très fortement une telle allégation. Les *laudes civitatum* sont généralement l'oeuvre d'ecclésiastiques ou de laïcs issus des milieux dirigeants, défenseurs du régime communal dominé par les aristocrates établis en ville. Aussi ne faut-il concevoir ce patriotisme communal (ou municipal) que comme l'expression de l'élite aisée des villes [16]. Quant aux milieux plus humbles, le seul véritable témoignage qui puisse être avancé vient de l'affirmation par les artisans émigrés à Gênes de leur *vicinia,*

pagne dans l'Italie communale : pour une révision des problèmes », dans N. Bulst, J.P. Genet (sous la direction de), *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'Etat moderne*, Paris, 1988, p. 183-209.

15. Le révèlent clairement les zones de la « Montagne » placentine, où sont signalés par les documents de la seconde moitié du XIVe siècle des villages désertés. Il s'agit alors de terroirs éloignés de la ville et peu productifs.

16. *La coscienza cittadina nei Comuni italiani del Duecento*, Todi, 1972, (Convegni del Centro di studi sulla spiritualità medievale, 11) avec les interventions de A. Bosisio pour Milan (p. 45-93), de A.I. Pini pour Bologne (p. 137-193), de R Morghen pour Florence (p. 195-228) et E. Cristiani pour Pise (p. 345-355). G. Martini, « Lo spirito cittadino e le origini della storiografia comunale lombarda », dans C.D. Fonseca (sous la direction de), *I problemi della civiltà comunale*, Milan-Bergame, 1971, p. 137-150. P. Racine, « Spirito civico e spiritualità cristiana nei Comuni italiani », *Brixia sacra*, 1986, p. 67-80.

de leur cité d'origine [17]. Encore faut-il y voir sans doute plus une manière de faire reconnaître sa provenance que de proclamer son amour envers sa petite patrie. L'onomastique montre que bien des noms de la fin du XIIIe siècle continuent de se rattacher au lieu géographique originel des individus [18]. Rappeler sa *vicinia* va plus ou moins dans ce sens.

Développer la production intérieure, protéger les intérêts industriels et commerciaux de la cité, telle était la politique voulue par les gouvernements communaux, peu tentés par l'idée de mander des représentants outre-mer. Tout au plus les *Statuts des marchands* de Plaisance s'intéressaient-ils à l'établissement des marchands placentins et à leur défense face aux autorités étrangères par le système du consulat [19]. Maintenir la population de la ville, prendre en charge ses intérêts propres, lui assurer son ravitaillement, telles étaient les préoccupations prioritaires des gouvernements communaux [20]. Certes les villes communales étaient troublées par les luttes guelfes-gibelins, et de telles luttes auraient pu éventuellement entraîner le départ des vaincus, chassés de la ville [21]. Or, les *extrinseci* entendent à tout moment revenir au pouvoir et ne songent en rien à s'exiler au loin. Si les luttes internes retentissent parfois sur le destin des affaires commerciales, elles ne poussent en rien à une migration lointaine des uns ou des autres. La recherche d'une revanche, le plus souvent à partir de la ville voisine qui recueille ceux qui attendent des temps meilleurs, l'amour du pouvoir portent les hommes des factions guelfes ou gibelines à vouloir ne pas s'éloigner de leur ville d'origine. Les gouvernements communaux d'ailleurs ne tentent même pas d'inciter leurs adversaires à tenter de s'éloigner. Tout au plus les repoussent-ils aussi loin que possible dans le *contado*, mais le plus souvent l'appui des factions victorieuses dans les villes voisines assure une retraite et un abri aux vaincus, le temps que se révèle le moment favorable pour expulser ceux qui jouaient le rôle d'*intrinseci* [22].

---

17. Les émigrés placentins à Gênes font nommer par le notaire leur ville et leur *vicinia* d'origine dans les documents les concernant.

18. La formation des *cognomina* est loin d'être achevée à la fin du XIIIe siècle à Plaisance, comme en maintes autres villes italiennes. Aussi maints individus continuent-ils à se faire désigner par leur lieu d'origine.

19. La rubrique 96 des *Statuts des marchands* de Plaisance de 1321 prévoit que partout où sont présents trois marchands doit être élu un consul : *Corpus Statutorum*..., p. 46.

20. Voir notre article cité à la note 14.

21 Sur ces luttes, voir l'ouvrage de J. Koenig, *Il « popolo » dell'Italia del nord nel XIII secolo*, Bologne, 1987 et la contribution de E. Artinoni, « Tensioni sociali e istituzioni nel mondo comunale », dans *La Storia*, Turin, 1989, vol. 1, p. 459-490.

22 Les exemples abondent pour toutes les villes communales du XIIIe siècle, secouées par les luttes guelfes-gibelins au lendemain de la mort de Frédéric II en 1250.

Il ne saurait donc y avoir de politique favorable des gouvernements communaux des villes de l'intérieur à concevoir et mettre sur pied des plans de soutien à une émigration outre-mer, leurs préoccupations majeures étant tournées vers tout ce qui peut contribuer à l'honneur et à la beauté de leur ville face à ses concurrentes. Les problèmes de production industrielle, de protection des fabrications de la ville sont les aspects majeurs d'une politique économique qui les amène à maintenir autant que faire ce peut la population citadine sur place et à ne pas encourager les hommes établis à quitter leur ville et leur région. Alors que la prospérité, entretenue d'ailleurs depuis les ports par l'exportation des produits textiles, ne fait que croître, il n'apparaît pas possible aux gouvernements communaux lombards de se priver d'une main d'oeuvre qui se révèle un atout indispensable pour l'essor industriel [23]. Comme il n'y a pas à proprement parler une véritable pression démographique qui exigerait des départs vers des régions plus favorisées, comme les ressources alimentaires autorisent un équilibre satisfaisant entre subsistances et population de la ville et du *contado*, il n'est jamais apparu nécessaire aux gouvernements communaux de concevoir la moindre politique fondée sur le besoin absolu d'une migration lointaine.

Si les gouvernements communaux lombards ne sauraient donc encourager l'émigration outre-mer, à tout le moins qu'en était-il de ceux de Venise et de Gênes, les deux ports qui au cours du XIIIe siècle étaient parvenus à se rendre maîtres d'établissements coloniaux ? La réponse est de ce point de vue différente selon l'une et l'autre des deux villes. Venise, la première à s'être emparée d'un domaine colonial aux dépens de l'empire byzantin, avait conçu une véritable politique de peuplement en ce qui concerne la Crète, les autres parties du domaine colonial vénitien se réduisant à des escales le long de la route Venise-Constantinople [24]. Il est certain que le gouvernement vénitien voyait dans l'île crétoise une terre susceptible de lui fournir le ravitaillement en blé, huile et vin que l'arrière-pays lombard réservait de plus en plus aux cités padanes en pleine expansion démographique, et que la Pouille et la Sicile, en raison des conditions politiques liées à la politique Staufen, ne lui assuraient qu'épisodiquement [25]. Mais la Crète était une île largement occupée et mise en valeur par ses propres habitants. Aussi la colonisation de peuplement vénitienne a-t-elle été de plus en plus représentée par une poli-

---

23. Les gouvernements communaux tentent de fixer des spécialistes pour le développement de leurs productions industrielles au cours du XIIIe siècle, en leur offrant notamment des avantages en nature.

24. F.C. Lane, *Venise. Une république maritime*, Paris, 1985, p. 110-132.

25. F. Thiriet, *La Romanie vénitienne*, 2e éd., Paris, 1975, p. 95-98 et 152-153 M.I. Manoussakas, « L'isola di Creta sotto il dominio veneziano : problemi e ricerche », dans A. Pertusi (sous la direction de), *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, Florence, 1973 (Civiltà veneziana, studi n. 27), vol. I, parte 2a, p. 473-514.

tique d'encadrement militaire des indigènes et non une véritable politique d'établissement de citoyens vénitiens et d'hommes venus de l'arrière-pays lombard. Il ne saurait être possible de qualifier la Crète de terre d'accueil de « colons » lombards, d'autant que la Sérénissime réservait en priorité à ses habitants le bénéfice de l'établissement en Crète. Ce n'est donc pas Venise qui se montre réellement favorable à une émigration outre-mer. Tout au plus admet-elle l'établissement à Nègrepont de quelques commerçants lombards [26].

Les conditions génoises sont tout autres. La ville s'est révélée être un centre d'accueil tant de commerçants que d'artisans venus de l'arrière-pays lombard, gens qui se sont insérés dans la population du port ligure aux côtés des hommes que la ville attire des collines voisines de la ville et des Rivieras. C'est après 1260 et le traité de Nymphée que le gouvernement communal génois peut véritablement concevoir une politique « coloniale » [27]. Mais à la différence de Venise, pour qui la Crète représentait une terre de peuplement, le domaine colonial génois se compose plus de colonies, points de pénétration du domaine byzantin et mongol, que de terres à mettre en valeur. Caffa ou Péra sont prioritairement des points d'appui en mer Noire, à partir desquels il est possible aux commerçants génois de pénétrer les rives de la mer Noire et les steppes russes et asiatiques [28]. Certes, ce sont des points avancés, dont il convient d'assurer la défense. Aussi le gouvernement communal génois a-t-il dû se préoccuper de mander des hommes à Caffa. Or, sur les 578 personnes identifiées en 1289-1290 par M. Balard, comme installées à Caffa, il y a à peine une cinquantaine de personnes venues des villes de la plaine du Pô : Bergame, Crémone, Mantoue, Milan, Pavie, Parme, Plaisance, Vérone et en ajoutant celles venues du Piémont et de Romagne, l'on arrive à 95, soit 17% de la population d'origine italienne [29]. C'est avant tout la Ligurie qui participe de ce mouvement d'émigration au plus beau moment de l'expansion territoriale et commerciale de Gênes. Assurément Gênes accepte plus libéralement les hommes venus des villes de l'intérieur que Venise, et de ce point de vue il en allait de même pour les hommes d'affaires qui faisaient de Gênes le centre de leur stratégie commerciale plus que Venise. Est-ce à dire que cette population partait sans espoir de retour ? Venus d'horizons divers, les habitants de Caffa à la fin du XIIIe siècle sont très souvent

26. Quelques commerçants lombards sont autorisés à trafiquer à Nègrepont, dont des marchands de Plaisance et de Crémone · P. Racine, *Plaisance du Xe à la fin du XIIIe siècle. Essai d'histoire urbaine*, 3 vol., Lille-Paris, 1979, t. 2, p. 522-523.

27 M. Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début XVe siècle)*, 2 vol., Gênes-Rome, 1978, t. 1, p. 45-54.

28. Péra et Caffa sont prioritairement des établissements commerciaux : M. Balard, *La Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 105-118.

29. M. Balard, *La Romanie génoise, op. cit.*, t. 1, p. 237-248.

dénommés *habitatores de Caffa* [30]. Mais il faut dire que la colonisation de Caffa n'en est encore qu'à ses débuts. La population issue des villes lombardes continue de se réclamer de sa ville d'origine [31].

Le courant d'émigration de Lombards vers Gênes n'est assurément pas négligeable, malgré les efforts des gouvernements communaux pour retenir leur main d'oeuvre industrielle. Il s'agirait cependant essentiellement d'individus et s'opposerait à nouveau ici ce que beaucoup d'historiens ont dénommé l'individualisme génois à la solidarité étatique vénitienne. La plupart de ceux qui sont signalés dans les actes de Caffa sont des hommes arrivés à Gênes, qui parfois avaient commencé à s'y établir, avant de se rendre en Orient. Les informations manquent pour dire comment le gouvernement communal génois a pu prendre en main le flux migratoire de Gênes vers la Méditerranée orientale. sans doute les grandes familles commerçantes : les Cigala, Mallone, Doria, Lercari ou Zaccaria ont-elles prêté main forte à ces déplacements de population, indispensables pour assurer le contrôle et la mainmise du gouvernement communal sur le comptoir colonial de Caffa [32].

Colonisation mercantile, la colonisation génoise ne pouvait attirer qu'un nombre réduit de gens venus des villes de l'intérieur, d'autant plus que le surplus démographique des collines environnant la ville comme des Rivieras fournissait au gouvernement communal génois des hommes prompts à gagner la Méditerranée orientale [33]. Ceux qui, originaires des villes de l'intérieur, acceptaient de s'expatrier sont avant tout des gens tentés par l'aventure, à la recherche de la fortune. Ils fuient une condition modeste en espérant améliorer leur sort. L'analyse qui peut être faite par exemple d'un individu comme Jacobus de Bobbio le montre bien. Témoin en divers actes, il est *socius stans* pour une commende du 7 juillet 1290 où il engage près de Gerardus Lexer, son compatriote, 200 aspres barricats. Le 18 juillet 1290, il conclut un contrat de change avec Enrico de Comezana pour une somme de 375 livres de Gênes. Le 1er août, il prête 200 aspres barricats à Oberto Rasparello d'Asti. Il se livre à un trafic de cuirs de boeufs le même jour. Il est clair qu'à partir de ces actes Jacobus est venu en Orient pour y pratiquer un trafic commercial dont il attend un large profit [34]. L'exemple de Jacobus

---

30. Voir les exemples dans les actes de Caffa publiés par M. Balard, cf.. note 1.

31. Ce ne sont pas seulement les Génois qui rappellent leur origine, mais également les autres Italiens comme le précise M. Balard. *La Romanie génoise. op. cit.*, t. 1, p. 264 et suiv.

32. La part des grandes familles génoises dans la colonisation de Caffa a été essentielle voir M. Balard, *La Romanie génoise*, t. 1. *op. cit.*, p. 248-249.

33. R. Pavoni, *Liguria medievale. Da provincia romana a stato regionale*, Gênes, 1992, p. 247 et suiv.

34. M. Balard, *Gênes et l'Outremer*. *op. cit.*. p. 720, 764, 828, 839

pourrait être répété pour d'autres individus venus de Plaisance ou du *contado*.

Dans les conditions où se déroule ainsi le départ des gens des villes de l'intérieur vers l'Orient méditerranéen, il serait difficile d'imaginer que le gouvernement communal génois n'y ait pas pris quelquefois sa part, en encourageant sous des formes qui nous restent mal connues l'expatriation de ceux qui entendent tenter fortune en Orient autant qu'ils contribuent à assurer la défense et la prospérité des comptoirs génois. Mais si s'expatrier pouvait répondre à des incitations majeures pour les gens des collines de l'arrière-pays génois ou des Rivieras, il n'en va absolument pas de même pour ceux venus des villes de l'intérieur. Les routes qui de Milan et Pavie ou de Plaisance portent les hommes vers Gênes ne sont en rien comparables à celles qui, à la fin du XIXe siècle, sont parcourues en Italie méridionale par ceux qui, poussés par la misère, vont à Naples ou Palerme afin de gagner le nouveau continent à la recherche d'un sort meilleur. Peut-être est-il permis de dire que le mirage oriental soutient ceux qui se rendent à Péra ou Caffa, mais en aucun cas il n'y a véritablement émigration de la misère en cette fin du XIIIe siècle pour les Lombards, alors que les horizons leur restent encore largement ouverts en Italie même, pour tenter de continuer à conquérir de nouvelles terres, même si les meilleures sont désormais occupées et mises en valeur.

Mirage oriental, précisions-nous. Là aussi il est nécessaire de nuancer. De l'Orient, les hommes du XIIIe siècle n'ont que des connaissances relativement vagues [35]. Si les marchands font certes circuler à la fin du XIIIe siècle des connaissances nouvelles quant au continent asiatique, après les voyageurs ecclésiastiques, il subsiste bien des représentations traditionnelles dans l'esprit des hommes des environs de 1300. Si la Terre sainte est relativement bien connue à partir des récits des pèlerins, les mondes lointains restent objet de connaissances mythiques [36]. L'Asie demeure pour beaucoup de gens le pays des peuples monstrueux, et les récits de Jean de Plan Carpin [37] ou de

35. C. Deluz, *Le livre de Jehan de Mandeville. Une géographie du XIVe siècle*, Louvain, 1988, p. 101-114. M. Mollat, *Grands voyages et connaissance du monde du milieu du XIIIe à la fin du XVe siècle*, 2 vol., Paris, s.d., t. 1, p. 16-32.

36. W. Fischer, J. Schneider, *Das Heilige Land im Mittelalter. Begegnungsraum zwischen Orient und Occident. Referate des 5. interdisciplinären Colloquiums des Zentralinstituts*, Neustadt, 1982. Sur les voyages qui ont révélé la Terre sainte aux Occidentaux, cf. J. Richard, *Les récits de voyages et de pèlerinages*, Turnhout, 1981 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 38), p. 19-23.

37 Jean de Plan Carpin, *Histoire des Mongols*. trad. D J. Becquet, intr de L. Hambis, Paris, 1965.

Ricoldo de Monte di Croce [38] sont là pour montrer combien les hommes de la fin du XIIIe siècle mêlent la réalité aux mirages anciens de la tradition. Comment les récits de l'un et de l'autre ont-ils été perçus par les Occidentaux, rien ne le montre mieux que la réaction de Salimbene lors de sa rencontre avec Jean de Plan Carpin. Il a écrit, dit-il, un grand livre sur les Tartares et autres merveilles du monde, et la lecture de son livre le portait à s'appesantir en rapportant les actions des Tartares, et là où ceux qui lisaient s'émerveillaient ou ne comprenaient pas, il expliquait à loisir [39]. L'étonnement du bon franciscain ne saurait surprendre et correspond à celui des humbles de l'époque. S'éloigner et gagner des terres inconnues n'encourage que médiocrement des candidats éventuels au départ. Certes, Caffa se présente comme une petite Gênes, mais aux portes des terres mongoles, et gagner Caffa demande d'affronter la mer, autre élément non moins redouté des hommes. Seul l'espoir de pouvoir améliorer leur sort pouvait soutenir ceux des Lombards qui entendaient se rendre en Orient et qui étaient portés par l'esprit d'aventure.

L'image de Jacobus de Bobbio porte à se demander si ces gens venus des villes de l'intérieur ne disposaient pas de certains capitaux pour s'expatrier. Certes, les sommes mises en jeu par Jacobus ne sont pas considérables, mais nous ignorons depuis quand il était établi à Caffa. S'agit-il de sommes réinvesties, gagnées en d'autres contrats antérieurs ? S'agit-il de sommes qu'il a apportées avec lui lors de son départ de Gênes ? Il semble avoir conservé des liens avec la société génoise, puisqu'il peut conclure un contrat de change de Caffa sur Gênes, pour faire remettre à son client 370 livres. Les autres exemples ne sont guère plus explicites, pour qu'il soit permis de dire s'il s'agit de petits capitalistes intéressés au trafic de la mer Noire ou d'aventuriers à la recherche de la fortune. Les artisans venus de Pontenure ou de Plaisance peuvent fort bien avoir liquidé leurs biens avant leur départ et en tirer parti pour venir s'établir en Orient. Il semble cependant, quant aux colons venus de la Ligurie, que la misère ait été l'incitation majeure à leur émigration [40], mais de là à étendre ce motif aux gens des villes de l'intérieur, il y a un pas que nous nous abstiendrons, à tout le moins aujourd'hui, de franchir. Y a-t-il par ailleurs départ de gens venus des villes de l'intérieur et assumés par le gouvernement génois en cette fin du XIIIe siècle ? La réponse est difficile à donner, en raison de l'absence de sources à cet égard. Le mer-

38. Ricoldo de Monte Croce, *Il libro della peregrinazione*, éd. U. Monneret de Villard, Rome, 1948

39. *Cronica Fratris Salimbene de Adam ordinis minorum*, éd. O. Holder Egger, Hanovre-Leipzig, 1905-1913 (MGH SS, 32), p. 206-207

40. Les conditions physiques propres à la Ligurie, coincée entre la côte et les collines de l'Apennin, l'expliquent parfaitement. Le terrain, répulsif trop souvent, contraint les hommes, quand ils sont trop nombreux à émigrer.

cenariat s'est certes largement développé sur le sol italien au cours du XIIIe siècle, notamment avec les armées mises sur pied par Frédéric II, mais ni la documentation génoise, ni celle en provenance des villes de l'intérieur n'en fait mention quant à des départs de ce type vers l'Orient génois.

La psychologie individuelle est donc largement à la base des ressorts qui ont poussé les gens des villes de l'intérieur à émigrer en Méditerranée orientale et à prendre leur part de la colonisation génoise. De l'expansion génoise, les gouvernements communaux de ces villes de l'intérieur ne ressentent que les effets sur la production de leurs ateliers textiles. La demande de draps lombards, nécessaire pour le voyage de Chine selon Pegolotti [41], pousse les ateliers lombards à rechercher la laine anglaise [42], et à exporter vers Gênes les draps dont se munissent les voyageurs génois qui se rendent en Chine. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le travail n'ait pas manqué au sein de villes où la production liée à une demande croissante encourage le surplus des campagnes à se déverser dans les villes, promptes à l'absorber comme main d'oeuvre industrielle. Comme les crises agricoles, certes présentes dès la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle en Lombardie, ne mettent cependant pas en route les masses laborieuses et ne les poussent pas à rechercher d'autres horizons plus sereins, les gouvernements communaux n'ont pas à prendre de mesures susceptibles de calmer un mouvement qui aurait pu les inquiéter.

Il ne saurait ainsi être question depuis les villes de l'intérieur d'une émigration de masse, organisée, canalisée par les gouvernements communaux, qui ne sentent en rien la nécessité d'alléger leur *contado*. Bien au contraire, ils entendent rassembler dans les murs de la ville, voire dans les faubourgs, la main d'oeuvre jugée indispensable à l'essor industriel. Il est dès lors évident que le *popolo* au pouvoir a veillé à maintenir le renom des qualités des produits industriels et à ce que leur commercialisation en soit confiée à des commerçants de la ville dont les intérêts, eux, étaient pris en charge par le gouvernement communal. Ceux qui étaient appelés à émigrer ne pouvaient être nombreux. Ne disposant pas d'importants capitaux susceptibles d'être engagés dans le trafic commercial, de nombreux artisans ne pouvaient tout au plus que se borner à l'horizon génois, d'où il leur était sans doute plus

---

41. F. B. Pegolotti, *La Pratica della Mercatura* , éd. A. Evans, Cambridge (Mass.), 1936, p. 21-23.

42. Les ateliers lombards, notamment milanais, mais aussi florentins, sont à la recherche de la laine anglaise à la fin du XIIIe siècle. Une telle recherche n'est sans doute pas étrangère à la mise en place de la liaison maritime Gênes-mer du Nord comme à l'animation des routes terrestres qui unissent par le Saint-Gothard la Lombardie à la Flandre : voir notre contribution « Prêteurs et marchands : les hommes d'affaires de Plaisance en Angleterre », dans *Precursori di Cristoforo Colombo : Mercanti e banchieri piacentini nel mondo durante il Medioevo*, Bologne, 1994, p. 139-152.

facile que pour les Ligures de s'engager pour gagner l'Orient méditerranéen afin de participer à de menues opérations commerciales. Pour beaucoup de ceux qui quittaient les villes et leur *contado* de Lombardie ou du Piémont, très souvent leur chemin s'est arrêté à Gênes, où ils ont été absorbés par les ateliers textiles de la ville.

De la plaine à la mer, disions-nous dans le titre de cette communication. Le nombre de ceux qui ont quitté leur foyer pour se rendre en Orient est certainement infime par rapport à la population des communes lombardes et de leur *contado* [43]. S'il est vrai que les hommes ont toujours été animés d'un certain désir d'enracinement, il est alors clair que les conditions de vie offertes au sein des villes communales ne portaient en rien à la recherche d'horizons lointains et mirifiques. Le besoin d'espace vital ne se fait aucunement sentir et le travail industriel retient ceux que le *contado* rejette vers la ville. Il est ainsi difficile, d'ailleurs autant pour Venise que pour Gênes, de se tourner vers une colonisation de peuplement et d'espérer, même à travers les nouvelles Gênes créées outre-mer, pouvoir disposer des hommes en nombre suffisant pour assurer à long terme la défense des comptoirs d'Orient. Cette faiblesse du peuplement, liée à des conditions d'équilibre subsistances-population qui ne poussent guère à s'expatrier, si ce n'est peut-être pour les populations de Ligurie, n'est pas encore trop ressentie à la fin du XIIIe siècle. Mais les siècles suivants révéleront les difficultés éprouvées par les puissances maritimes italiennes à maintenir leur domaine colonial face à la poussée de nouveaux envahisseurs.

---

43. En raison de l'absence de données statistiques fiables pour la fin du XIIIe siècle, il est difficile de préciser la proportion de la population des villes lombardes qui a pu participer aux divers courants d'émigration. Il apparaît cependant, à travers notamment les superficies englobées dans les murs des villes, comme par les faubourgs qui rayonnent à l'entour, que subsistent de larges possibilités pour le surplus de population du *contado* de venir s'installer en ville.

Claudine DELACROIX-BESNIER

LES PRÊCHEURS EN EUROPE CENTRE-ORIENTALE (1370-1430)

Étudier les missions dominicaines en Europe centre-orientale permet d'aborder les deux concepts de ce colloque : colonisation et partage. L'action des prêcheurs s'inscrit en effet dans un processus de colonisation dans la mesure où ils s'appuyèrent sur le réseau commercial génois et participèrent à l'expansion occidentale. De plus la région que je me propose d'étudier est une zone de partage. Allant de la mer Baltique à la mer Noire, elle se situe à la charnière des mondes catholique et byzantin, où la poussée occidentale provoqua, entre 1375 et les années 1430, un processus de restructuration politique, de redéfinition des frontières. Mais à ce même moment, on assiste à une réactivation de la politique universaliste du Saint-Siège, le pape cherchant à mettre fin au schisme grec et à constituer une ligue contre les Turcs. Or les missionnaires dominicains s'impliquèrent dans ces deux politiques. Je montrerai donc, à partir des fondations de couvents en Europe du Centre-Est et de la légation pontificale d'un prêcheur grec André Chrysobergès, comment l'action dominicaine participa à un partage contraire au principe universaliste au nom duquel ils agissaient, et je chercherai à esquisser une explication de cette contradiction. Mais un bref exposé du cadre de cette action, c'est-à-dire de la congrégation missionnaire à laquelle ces couvents appartenaient et du contexte politique dans lequel leur fondation s'inscrivit, est d'abord nécessaire.

La société des frères pérégrinants et le domaine commercial génois

Il convient tout d'abord de souligner que cette congrégation missionnaire dominicaine, la Société des Frères Pérégrinants [1], était très liée au commerce génois.

Cette congrégation dominicaine fut fondée vers 1300 afin de développer les missions en Orient. Elle regroupait, alors, plusieurs couvents en Grèce, tels que ceux de Constantinople et de Thèbes, en Crète, à Chypre. Un couvent avait été fondé à Caffa, en Crimée, en 1298 par Franco de Pérouse. Mais la présence de Dominicains est attestée plus loin en Orient dès le milieu du XIIIe siècle en Géorgie et en Perse, à Tabriz, à Siwas en 1290, marchés situés aux carrefours des grandes routes commerciales.

La Société des Frères Pérégrinants connut une première phase d'expansion jusque vers le milieu du XIVe siècle, avec de nombreuses fondations autour de la mer Noire, en Arménie, en Perse et jusqu'à Samarkand. Elle connut ensuite des années difficiles avec la première épidémie de peste noire, qui décima ses rangs, puis l'arrivée des hordes de Tamerlan, qui nécessita un repli des Occidentaux vers la mer Noire. A ce moment, la congrégation avait été dissoute en 1363 par le chapître général de Magdebourg pour des raisons que l'on ignore, le texte ne les précisant pas. Mais en 1375, la Société des Frères Pérégrinants fut restaurée sous l'impulsion des Arméniens convertis de la congrégation des Frères Uniteurs, affiliée à l'ordre de saint Dominique. Les missions dominicaines connurent alors une nouvelle expansion. Le nombre des couvents des îles de la mer Égée orientale, comme Chios et Lesbos, s'accrut et d'autres maisons furent fondées sur le littoral occidental de la mer Noire de même que le long de la voie commerciale pénétrant en Europe centrale, la *via moldava*. Cette seconde phase de croissance correspondait à une reprise des négociations entre les deux Églises au cours desquelles le couvent de Péra joua un rôle considérable [2].

Ainsi, au début du XIVe siècle, la Société des Frères Pérégrinants regroupait-elle des couvents répartis sur trois pôles correspondant aux points d'appui de la Romanie Génoise [3] : Péra-Constantinople, Caffa, Chios-Lesbos,

---

1. R. J. Loenertz, *La Société des Frères Pérégrinants* I, Rome, 1937 ; « La Société des Frères Pérégrinants de 1374 à 1475, étude sur l'Orient dominicain, II » , *AFP*, 45 (1975), p. 107-145.

2 C Delacroix-Besnier, *Les Dominicains et la chrétienté grecque aux XIVe et XVe siècles* (thèse, Université Paris X-Nanterre, 1994), Rome, collection de l'Ecole française, 1997.

3 M. Balard, *La Romanie génoise*, 2 vol., Rome, 1978

avec une antenne sur la voie moldave jusqu'en Pologne. Les liens entre la Société des Frères Pérégrinants et les comptoirs génois sont donc évidents et deux documents le montrent précisément.

Un couvent dominicain apparaît, pour la première fois dans les sources, à Licostomo, sur les bouches du Danube en 1383. Il s'agit d'un acte notarié consignant le testament d'un marchand génois en faveur des couvents franciscain et dominicain de Licostomo [4]. L'archevêque de Sultanieh, Jean, auteur d'une description de l'Orient au début du XV[e] siècle, connaissait particulièrement cette étape menant vers l'Europe centrale. Il donne la signification de ce toponyme : Licostomo veut dire la gueule du loup parce qu'en entrant dans la mer, le Danube fait plusieurs îles et bouches [5]. Il se rendit de Constantinople à Rome en passant par Buda à plusieurs reprises entre 1408 et 1412 et suivait cette route commerciale. La présence de l'archevêque de Sultanieh est attestée à Brasov, en Transylvanie, et à Lwow, en Ruthénie [6].

Une autre source montre aussi le lien entre les prêcheurs d'Orient et le commerce génois sur la voie moldave : un acte notarié, rédigé à Chios le 12 novembre 1383, nous informe que Dominique de Péra o.p. fut chargé par une veuve, exécuteur testamentaire de son mari, et son fils de récupérer des créances en Hongrie, en Valachie, en Allemagne et dans les régions voisines [7].

Les prêcheurs d'Orient s'appuyaient donc sur les positions commerciales des Génois pour mettre en oeuvre la politique pontificale dans laquelle le dispositif majeur d'union des Églises permettait en même temps l'extension de l'obédience de Rome et la défense de la chrétienté.

---

4. S. Raiteri. *Atti rogati a Licostomo da Domenico da Carignano (1373) e Oberto Grassi da Voltri (1383/84)*, doc. n° 12, Bordighera, 1973 : [Solario da Varazze] *animam suam recomendavit altissimo Creatori Patri, Filio et Spiritui Sancto..., corpus autem suum tunc et eo casu sepelleri iubsit apud ecclesiam Sancti Francisci de Licostomo, cui ecclesie legavit pro suis sepulturis et exequiis funeris sui asperos quinquaginta argenti ; item legavit pro anima sua fratribus ecclesie Sancti Dominici de Licostomo asperos viginti quoque argenti... voluit et ordinavit quod dentur libre decem ianuinorum conventui et ordini Sancti Dominici de Ianua.*

5. *Per istam provinciam [Volaquiam] transit Danubius, fluvius maximum in orbe terrarum, descendes de Alamania per Ungariam, inde per Volaquiam, et intrat mare Magnum circa Nicostomum, quem habent Ianuenses, et dicitur Nicostomus id est os lupi, quia intrans mare facit multas insulas et ora...licet nos habemus plura loca ordinis Predicatorum et Minorum...* (édition partielle de ce traité par A. Kern, « Der *Libellus de notitia orbis* », *AFP*, 8 (1938), p 82-123 et p. 103, lignes 4-11).

6. C. Delacroix-Besnier, *Les Dominicains et le chrétienté grecque*, *op. cit.*

7. A. Roccatagliata, *Notai genovesi in Oltremare, Atti rogati a Chio (1453-1454, 1470-1471)*, 35, Gênes 1982, n° 119.

L'expansion de la mouvance angevine en Europe centre-orientale

L'expansion vers l'est de la monarchie polonaise au XIVe siècle a été favorisée par la désorganisation de la Horde d'Or, après la mort du khan Usbek en 1341, et par l'affaiblissement des puissances orthodoxes, principauté de Moscou et empire byzantin, constamment menacés par les Tartares et les Turcs. Mais des rivalités dans le camp catholique la compromirent, la menace exercée par les Chevaliers teutoniques sur la Lituanie en particulier.

Louis d'Anjou, roi de Hongrie (1370-1382), continua l'œuvre de Casimir le Grand lorsqu'il recueillit sa succession en 1372. Il renforça l'influence polonaise en Ruthénie (Halicz), et il en confia l'administration à Ladislas d'Opole. Il plaça la Podolie des Koriatovicz et les principautés roumaines sous sa suzeraineté [8].

Cependant, n'ayant pas eu de fils, sa succession en 1382 provoqua l'éclatement de son domaine en principautés rivales [9]. Sa fille Marie reçut la Hongrie et épousa Sigismond de Luxembourg, qui fut couronné en 1387. Hedwige devint reine de Pologne et se maria à un prince lituanien Jagellon. Comme il était païen, il dut d'abord être baptisé et reçut le nom de son parrain, Ladislas d'Opole. Il fut couronné roi de Pologne en 1386 et la Lituanie entra dans la zone d'influence catholique. Cependant cette région garda son autonomie grâce à la médiation de la reine Hedwige. Ladislas Jagellon la confia à son cousin Witold, avec le titre de Grand-Duc, en 1392.

Sigismond mena surtout, après son élection à la tête de l'empire germanique, en 1411, un jeu diplomatique très complexe dans des perspectives contradictoires. Empereur, il s'était fixé trois buts : l'unité de la Chrétienté, c'est-à-dire la fin du schisme d'Occident, la création d'un ligue anti-turque et la conclusion d'une union entre l'Église de Rome et l'Église orthodoxe. Mais il chercha aussi à faire éclater l'entente polono-lituanienne afin de contrôler l'ensemble de l'héritage angevin. Dans ce but, il disposait d'atouts comme les chevaliers teutoniques pour faire pression contre la Lituanie. Il cultiva son influence dans les principautés danubiennes contre Ladislas de Pologne, mais aussi pour contrôler le débouché vers la mer Noire, Venise privant la

8. Sur les pincipautés d'Europe centre-orientale : G. Rhode, *Die Ostgrenze Polens*, I, Köln-Graz, 1955, voir en particulier les tableaux généalogiques , pour les principautés roumaines, la grande histoire de N. Iorga (*Histoire des Roumains et de la Romanité orientale*, 9 vol., Bucarest 1937-1940) est toujours d'une grande utilité, mais on peut consulter des ouvrages plus récents : V. Spinei, *Moldavia in the 11th-14th centuries*, Académie de la république socialiste de Roumanie, 1986 (Bibliotheca Historica Romaniae, XX), et de nombreux articles publiés par S. Papacostea dans la *Revue roumaine d'histoire*, ainsi dans les tomes 13 (1973), 15 (1976), 17 (1978), 30 (1991).

9. O. Halecki, *Jadwiga of Anjou and the Rise of East Central Europe*, New York, 1991.

Hongrie de celui de l'Adriatique [10]. Les Hussites, en 1419, cherchèrent à l'empêcher de prendre possession de son héritage en Bohême en s'alliant avec Jagellon et Witold. Alors Sigismond proposa à Witold la couronne de Lituanie contre celle de Bohême, espérant de cette façon briser l'alliance entre les deux cousins. Le projet politique de Sigismond est donc contradictoire puisqu'en temps que roi des Romains, il agit comme héritier de l'empire universel, alors que souverain de Hongrie, il participe à la construction des États d'Europe centrale.

C'est dans ce jeu politique complexe, où l'Europe centre-orientale se construit, que s'inscrivent les fondations dominicaines.

Implantations missionnaires et leurs enjeux politiques

Les sources [11] montrent l'originalité des couvents dominicains de Ruthénie, Podolie, Moldavie [12]. C'était, en effet, des fondations princières, dotées de revenus.

Le document pontifical le plus intéressant est la bulle de Grégoire XI, *Fidei Orthodoxae*, du 28 janvier 1378 [13]. Il confirme d'une part le rattachement des couvents de Ruthénie, Podolie, Moldavie à la Société des Frères Pérégrinants, d'autre part le privilège de posséder des domaines, accordé l'année précédente, à la demande de Ladislas d'Opole. Cette situation privilégiée avait été contestée par le provincial de Pologne. Le pape tranchait en faveur des Pérégrinants pour des raisons politiques qui seront envisagées plus loin.

La bulle donne la liste des couvents déjà fondés en 1378 : Lwow, Lancut, Przemysl, en Ruthénie, Kamieniec et Smotriz, en Podolie et Seret en Moldavie. Mais les dernières années du XIVe siècle et les premières années du suivant sont riches en nouvelles fondations, comme l'indiquent d'autres

10. S. Papacostea, « Kilia et la politique orientale de Sigismond de Luxembourg », *Revue roumaine d'histoire*, 15/3 (1976), p. 421-436.

11. Les sources utilisées sont les archives de Lwow, les archives pontificales. Les chartes du couvent de Lwow furent bien conservées et éditées dans *AGZ* : *Acta Grodzkie i Ziemskie*, vol. 25, Lwow, 1868-1935. Les chartes des autres couvents ne sont connues que par des auteurs du XVIIe siècle, ces documents sont donc moins fiables

12 R.J. Loenertz, « Les missions dominicaines en Orient au XIVe siècle et la Société des Frères Pérégrinants pour le Christ », *AFP*, 4 (1934), p. 1-47 ; J. Kloczowski, « Dominicans of the Polish Province in the Middle Ages », dans *The Christian Community of Medieval Poland*, Wroclaw, 1981, p. 73-118 ; « La période de grand développement (1350-1450) », dans *Histoire religieuse de la Pologne*. Paris, 1987, p. 106-140, voir p. 133 et suiv.

13. *CICO*, dans *Fontes III*, 12, n° 247.

sources, et Ladislas Jagellon y contribua beaucoup, ainsi à Luck (1390) ; Belz (1394) ; Sambor (1406) ; Mosciska (1404) ; Trebowla (1413) ; Kolomya (1413). Les dates indiquées sont celles des premiers documents attestant l'existence de ces couvents. Mais certains furent fondés avant, celui de Belz était déjà en projet pendant le règne de Casimir le Grand.

Il convient donc remarquer la particularité de ces couvents dominicains qui furent des fondations princières, adaptation des frères prêcheurs aux coutumes locales propres au domaine byzantin. Elle était justifiée dans la charte de Ladislas d'Opole par le petit nombre de catholiques capables de subvenir aux besoins de la communauté.

Je ne donnerai que des exemples appuyés sur des documents sûrs, donc extraits essentiellement des archives de Lwow.

Le couvent de Lwow fut d'abord doté par Ladislas d'Opole à deux reprises en 1377 et 1378, puis par Ladislas Jagellon, son filleul, en 1392, 1395 et 1399 [14]. Le couvent reçut ainsi plusieurs domaines agricoles, des fermes royales, et une auberge avec un octroi. Ces donations furent confirmées par Ladislas Jagellon en 1425.

Le couvent de Luck fut fondé conjointement par Ladislas Jagellon et son cousin Witold vers 1390. Il reçut de ce dernier, en 1393, un moulin dans le village de Nowostaw [15].

En Podolie, les prêcheurs furent soutenus par les princes Koriatovicz, et installèrent grâce à eux deux maisons, l'une à Kamieniec-Podolsk, vers 1375, et la seconde à Smotricz, attestée en 1378. S'il faut faire abstraction d'une fausse charte de donation, datée de la fondation et sans doute écrite après coup, le couvent Saint-Nicolas des prêcheurs de Kamieniec fut doté d'une ferme sur la rivière Smotricz par un frère de Ladislas Jagellon, Boleslas-Swidrigiello, en 1401. De plus celui-ci exempta la communauté d'impôts.

Les prêcheurs avaient donc la faveur de la famille princière de Pologne et Lituanie. Mais. si l'on se fie aux documents copiés au XVIIe siècle, Ladislas Jagellon fut leur principal protecteur, en effet, il dota aussi les couvents de Kolomya, Belz et Mosciska.

---

14. *AGZ* II, n° XXI, XXII ; III, n° LXXI.

15. S. Baracz (éd), *Rys dziejow zakonu kaznodziejskiego w Polsce*, II, Lwow, 1860, p 315, n° 427, d'après une copie authentique aux archives du couvent de Lwow.

En dehors de la famille régnant en Pologne et en Lituanie, des seigneurs polonais dotèrent aussi les missions dominicaines : Lancut, par Hedwige, veuve du palatin de Sandomierz, Sambor par Élisabeth, veuve de Spytko de Mebsztyn, palatin de Cracovie et Belz par Ziemovit III, prince de Mazovie.

De plus, les dominicains jouissaient de la protection des princes de Moldavie. Le couvent des prêcheurs de Seret fut fondé par Marguerite Muçat, fille du voyvode Latzco, en 1378 puis il fut doté d'un pesage par son fils le voyvode Pierre en 1384 [16].

Les enjeux politiques de ces fondations

Ainsi, comme nous le voyons, les prêcheurs se sont principalement installés dans un ensemble régional aux frontières mouvantes, du sud-est de la Pologne aux bouches du Danube. Ils profitèrent de la faveur des princes parce qu'ils permettaient la réalisation de leurs projets. Dans le contexte politique troublé de ces régions en pleine construction, il convient de distinguer deux types d'enjeux. A court terme, la conversion au catholicisme correspondait à une volonté de se placer sous la protection de la Pologne ; à plus long terme, la fondation de couvents et d'un évêché catholique participait à une perspective d'autonomie politique.

Le premier exemple est celui des princes Koriatovicz. Ils avaient libéré la Podolie des Tartares grâce à l'alliance de Casimir le Grand, vers 1350. Princes lituaniens de rite grec, l'appui du roi de Pologne leur était nécessaire pour assurer leur indépendance vis-à-vis des Tartares comme de la Lituanie, tant les rivalités étaient grandes entre les clans seigneuriaux de la région. L'un d'entre eux, Alexandre, se convertit au catholicisme. Il est connu par une bulle pontificale de janvier 1378 lui accordant un confesseur particulier. Ce texte est contemporain de la bulle *orthodoxae fidei* et de celle dotant Marguerite Muçat de la même grâce.

Mais l'exemple le plus probant est celui de la conversion des Lituaniens. Jagellon, duc de Lituanie, avait reçu deux propositions de mariage, l'une du grand duc de Moscou, l'autre des magnats de Pologne. C'est cette dernière qu'il honora. Il fut baptisé afin d'épouser Hedwige et de recevoir la couronne de Pologne. Conformément au plan de Ladislas d'Opole, son parrain et inspirateur politique, son baptême et celui de la plupart des membres de sa famille, puis, dans les années qui suivirent, celui de son peuple, avaient un double but : constituer un puissant état polono-lituanien et ôter aux Cheva-

---

16. W. Abraham (éd.), *Powstanie organisacyi kosciola lacinskiego na Rusi*, Lwow, 1904, p. 385 n° XIV.

liers Teutoniques l'argument de la christianisation à leur entreprise de conquête [17]. Ils tenteront encore au concile de Constance de faire valoir leur point de vue arguant du fait que les Lituaniens avaient été mal convertis.

La fondation d'un diocèse catholique répondait à un but politique différent mais complémentaire. Signe de l'emprise territoriale par le prince, c'était, en effet, le premier pas vers une possible autonomie [18].

La plupart des sept diocèses latins, créés en Europe centre-orientale à la fin du XIVe siècle, correspondent à des fondations dominicaines, ainsi Halicz, dont l'évêque résidait à Lwow, Przemysl, Kamieniec, Vladimir-Luck, Kiev et Seret (le septième était Chelm). Ces nouveaux diocèses latins manifestaient l'installation d'une suzeraineté polonaise sur ces marges de la sphère byzantine. Les effets semblent donc *a priori* contraires au but poursuivi. Mais il s'agissait aussi, en entrant dans la zone d'influence catholique, de montrer sa volonté d'indépendance à l'égard de Moscou. Ladislas avait préféré épouser la reine Hedwige plutôt qu'une princesse russe car la Pologne était assez puissante pour assurer l'autonomie de la Lituanie face à la menace des Chevaliers teutoniques. Les souverains polonais demanderont à plusieurs reprises le transfert du siège de Halicz à Lwow afin de mieux ancrer la Ruthénie dans l'orbite occidentale. Ladislas Jagellon l'obtint en 1412.

Mais le dessein d'autonomie est encore plus flagrant pour les principautés roumaines. Le diocèse de Seret fut créé en 1370 par Latzco, converti au catholicisme. Le voyvode et ses successeurs, sa fille, Marguerite, et ses petits-fils, Pierre et Roman, préférèrent la suzeraineté polonaise plus légère et plus tolérante que celle de la Hongrie à l'égard des populations de rite grec. Son premier titulaire fut le Polonais André. L'évêché de Seret était directement rattaché au Saint-Siège, ce qui garantissait l'autonomie religieuse de la Moldavie. Mais en 1412, il devint suffragant du siège de Lwow, ce qui était le signe d'un changement politique important. La suzeraineté polonaise n'était plus alors considérée par le voyvode comme garantie de son autonomie.

En effet, dans les principautés roumaines, le couplage création d'un évêché-autonomie politique se fit aussi au profit de l'Église orthodoxe. Il s'agissait là aussi d'assurer son indépendance vis-à-vis de la Hongrie. Des négociations avec Constantinople avaient abouti à la création du diocèse d'Arges

---

17 U Wincenty, « L'oeuvre des missions catholiques en Pologne », dans *Le Millénaire du catholicisme en Pologne*, Lublin, 1969, p. 357-409

18 A Armbruster, *Staat und Kirche zu Begin der Rumänischen Fürstentümer*, Louvain (Miscellanea Historiae Ecclesiasticae, V), p 354-358.

en Valachie en 1359, puis de Suceava en Moldavie en 1401. Ce dernier est intéressant car le promoteur de cette province de rite grec était le voyvode Alexandre, un descendant de Marguerite Muçat. Il avait épousé une princesse lituanienne catholique, Ringala, mais il avait conservé le rite grec. Ringala fit appel au pape pour se séparer de son époux celui-ci ne voulant pas se convertir. Alexandre le Bon cherchait le moment favorable pour quitter la tutelle polonaise et affirmer l'existence politique de sa principauté.

Les prêcheurs, agents du Saint-Siège, pour une universalité romaine. Union avec les Grecs et lutte contre les Turcs. Les dominicains sur l'axe Rome, Buda, Constantinople

Comme nous l'avons vu à propos de Jean de Sultanieh, les missionnaires prirent souvent la voie moldave afin de négocier l'union des Églises et l'organisation d'une ligue contre les Turcs. Ils la parcoururent jusqu'après la prise de Constantinople, comme Jacques Campora, évêque de Caffa [19]. C'est dans cette perspective que s'inscrit la mission d'André Chrysobergès.

André Chrysobergès à la conférence de Luck (1429)

La mission diplomatique d'un dominicain d'origine grecque, André Chrysobergès, montre bien l'implication des prêcheurs dans la recomposition politique de l'Europe centre-orientale [20]. Vicaire général de la Société des Frères Pérégrinants, il fut envoyé par le pape Martin V comme légat à la conférence de Luck (1429).

Ce congrès constitue l'une des plus importantes rencontres survenues en Europe orientale à la fin du Moyen Age. Organisée par Sigismond de Luxembourg, en mars 1429, elle réunissait le roi de Pologne, Ladislas, et le grand-duc de Lituanie, Witold [21]. Le thème général de la conférence devait être l'union des Églises et la sécurité de la chrétienté sous l'autorité pontificale. Les lettres, que Martin V envoya à Ladislas et à Witold (Alexandre),

---

19. A. Pertusi, *La caduta di Constantinopoli. Le testimonianze dei contemporanei*, 1, Milan, 1976, p. 190-191.

20. Son frère Théodore avait été envoyé par Ladislas Jagellon au concile de Constance pour garantir la conversion de la Lituanie au catholicisme et renforcer sa position face aux Chevaliers Teutoniques : cf. R.J. Loenertz, « Les dominicains byzantins Théodore et André Chrysobergès et les négociations pour l'union des Eglises grecque et latine de 1415 à 1430 », *AFP*, 9 (1939), p. 5-61 et 338 ; A. Gieysztor, *Histoire de la Pologne*, Varsovie, 1971.

21. Z.H. Nowak, « Kaiser Siegmund und die polnische Monarchie (1387-1437) », dans *Zeitschrift für Historische Forschung*, 15 (1988), p. 423-436.

indiquent quelle était la mission spécifique du légat pontifical. Il devait demander leur intervention contre les Hussites de Bohême.

Martin V et le cardinal Zbigniew Olesnicki, évêque de Cracovie [22], avaient obligé le roi de Pologne et le grand-duc de Lituanie à cesser de soutenir les Hussites. Cependant il entrait dans le jeu diplomatique de la monarchie polono-lituanienne de faire durer l'opposition de la Bohême pour affaiblir Sigismond.

Sigismond privilégia son plan personnel de réorganisation de l'Europe centre-orientale au détriment du grand dessein de l'unité et de la défense de la Chrétienté [23]. André Chrysobergès rentra à Rome au début de l'été 1429 comme l'indique le compte rendu qu'il fit de sa mission au cardinal Julien Cesarini [24]. Ce compte rendu est daté de Rome, le 16 août 1429. Il retrace en détail toutes les démarches faites par son auteur, André Chrysobergès. Celui-ci dut assister à la conférence de Luck, car il dit que c'est là que Sigismond promit la couronne de Lituanie à Witold. Il fait ensuite état des négociations laborieuses qu'il dut mener pour rétablir une entente entre les princes dans le but de convoquer une armée contre les Hussites. Il évoque ensuite son retour par la Silésie, que les Hussites avaient envahie. L'imminence du danger l'obligea à reprendre les négociations afin que l'armée polono-lituanienne soit convoquée le plus vite possible. Lettres et ambassadeurs furent échangés entre Witold, Ladislas et le légat pontifical. Mais le climat de défiance était tel qu'André Chrysobergès rentra à Rome, n'ayant pu obtenir que des promesses. Ce document montre combien il dut s'impliquer dans les délicats problèmes de l'Europe centrale. La question de la participation des souverains de Pologne et de Lituanie passait par la fin du conflit que Sigismond

22. Les évêques de Pologne au XVe siècle appartenaient à la fois aux élites intellectuelles et à la sphère du pouvoir et jouissaient d'une position importante dans l'Eglise et dans l'État. Zbigniew Olesnicki est l'une des personnalités les plus éminentes de la vie intellectuelle et politique de la Pologne au XVe siècle. Grand humaniste et ami d'Eneas Piccolomini, il dirigea la politique de son pays pendant des années. J. Kloczowski, « L'Italie et les cultures des élites ecclésiastiques de la Pologne au XVe siècle », dans *Italia, Venezia e Polonia tra Medio Evo e Età moderna*, Florence, 1980, p. 149-164.

23. O. Halecki, *Jadwiga of Anjou*, *op. cit.* ; S. Papacostea, « Kilia et la politique orientale de Sigismond de Luxembourg », *Revue roumaine d'histoire*, 15/3, p. 429-430. Sigismond évoqua cependant ce problème de l'union à la conférence de Luck. Dans son article, « Byzance et la croisade au Bas-Danube », *Revue roumaine d'histoire*, 30 (1991), note 35, p. 15, cet auteur cite et traduit un texte très intéressant. Il s'agit d'une déclaration de Sigismond manifestant sa tolérance à l'égard des chrétiens de rite oriental. Ce texte a été rapporté par Jan Dlugosz, historien polonais qui assistait à la conférence. S. Papacostea pense que Sigismond est à l'origine du changement de terminologie concernant la fin du schisme grec, remplaçant *reductio* par *unio*

24. A. Prochaska, *Codex epistularis Witoldi, magnis ducis Lithuanie (1376-1430)*, Cracovie, 1882, p. 855-858.

avait provoqué entre eux. Ce dernier avait proposé à Witold son couronnement comme roi de Lituanie, or, comme l'indique André Chrysobergès dans son rapport, Ladislas considérait la Lituanie comme appartenant au royaume de Pologne. Le légat pontifical conseille donc qu'un légat spécial apporte une lettre à Sigismond lui demandant d'ajourner ce projet de couronnement du grand-duc de Lituanie.

En 1431, une seconde légation lui fut confiée par le nouveau pape, Eugène IV. Il arriva à Cracovie le 24 décembre 1431, chargé d'inviter une délégation polonaise au concile de Bâle. Mais sa mission prit rapidement, comme la précédente, un tour très politique car il fut envoyé par le cardinal Zbigniew Olesnicki, évêque de Cracovie, en Prusse et en Lituanie, afin de concilier les différents partis aux prises dans le contrôle de l'Europe centre-orientale. La mort de Witold en 1430 avait rendu la situation encore plus tendue, son successeur Swrigiello, un frère de Ladislas Jagellon, à la tête de la Lituanie, permettant à Sigismond de réactiver son système d'alliance visant à l'encerclement de la Pologne. Le nouveau grand-duc de Lituanie avait une volonté d'autonomie plus affirmée encore que celle de Witold vis-à-vis de la monarchie polonaise et il s'allia aux chevaliers teutoniques et à Sigismond contre la Pologne. Dans la lettre qu'il écrivit au cardinal Julien Cesarini, président du concile de Bâle, l'évêque de Cracovie évoque la mission qu'il a confiée à André Chrysobergès et donne toute la gravité de cette situation et de ses conséquences religieuses. Il dénonce l'alliance des hérétiques et des schismatiques contre le catholicisme : Hussites de Bohême, Lituaniens et Moldaves. Swrigiello avait, en effet, renoué avec les hérétiques tchèques [25]. Zbigniew Olesnicki dénonce également l'alliance entre le grand-duc de Lituanie et le voyvode de Moldavie, tous les deux schismatiques et laissant se développer l'hérésie hussite dans leurs domaines [26].

---

25. Lettre de l'évêque de Cracovie au cardinal Cesarini. *Codex epistularis saeculi XV, II*, Cracovie, 1891, p. 289 : *Non tantum enim timendum erit ab una parte de hereticis Bohemie, si hec gwerra duraverit, sed magis ab hereticis et schismaticis Ruthenis fidem Grecorum sectantibus, qui inter se videntur de multis articulis, videlicet communione utriusque speciei, paupertate cleri et aliis multis supersticionibus, concordare cum Bohemis, et sunt unius ydiomatis. Multi eciam inter eos nuncii frequenter percurrunt, et novissime detentus est in regno Polonie unus nuncius ducis Sigismond Coributhi apud Bohemos commorantis, cuius fratres germani et fere totum genus paternum et maternum sunt cum duce Switrigallo in Lythuania ritu schismaticorum viventes, cum litteris favorabilibus ad exercitum Taboritarum et ipsum ducem Sigismondum, per cuius medium hec omnia dirigunt...*

26. Lettre de l'évêque de Cracovie, *Codex epistularis*, *o.c.*, p. 290 : *Est eciam duce predicto Switrigal et Ruthenis in liga quidam woyevoda Moldawie alias Walachie de Moldawia, potens schismaticus, omagialis et subditus regis nostri et regni, quem eciam novissime predictus dux ab obediencia domini regis abstraxit promissis suis vanis, et signanter, quod velit sectam et ritum eorum extollere, qui eciam dominum regem nostrum diffidavit, non habens aliam causam, preterquam quod dicit ipsum dominum nostrum regem et suos velle eorum fidem destruere ; et hic univit se eciam cum Thurcis, quibus confirmavit*

Ainsi André Chrysobergès fut envoyé par le pape en Europe centre-orientale pour résoudre des questions religieuses, la croisade contre les Hussites et la convocation du concile de Bâle, et restaurer l'unité du christianisme. Mais il fut conduit à régler des problèmes purement politiques, touchant à la mise en place des états de l'est de l'Europe centrale. L'incursion de questions géostratégiques était due à des initiatives locales. En 1429, André Chrysobergès chercha les solutions propres à restaurer la concorde entre Jagellon et Witold. Vicaire général de la Société des Pérégrinants, et par là, responsable des couvents de Ruthénie, Podolie et de Moldavie, il connaissait bien les rivalités politiques de la région, c'est pourquoi l'évêque de Cracovie put lui confier une autre mission diplomatique. Si le nonce apostolique dut rentrer à Rome pour poursuivre cette mission, car les moyens dépendaient du pape, les solutions avaient été élaborées sur place.

Les missionnaires dominicains ont donc utilisé le support que constituait le réseau commercial génois afin de promouvoir une politique pontificale universaliste, qui était en fait conçue comme une expansion de l'influence latine dans le monde byzantin. L'exemple des missions diplomatiques d'André Chrysobergès est particulièrement probant à cet égard. Mais les dominicains, impuissants à faire basculer la majorité orthodoxe dans la sphère catholique et très impliqués dans le processus de recomposition nationale des confins polono-hongrois, ont contribué à une division politique peu apte à la défense de la chrétienté. S'il y eut contradiction dans l'action dominicaine en Europe centre-orientale, au milieu du XVe siècle, c'est que le moment était à une redéfinition des pouvoirs dans la chrétienté. A la veille du concile de Florence, dont le but était la réunion des Églises dans l'obédience de Rome, il convient, en effet, de considérer Sigismond et le pape comme les deux derniers champions de la conception médiévale d'un monde universel et chrétien. La seconde moitié du XVe siècle est bien la fin d'une époque : avec la mort de Sigismond et le concile de Bâle-Florence se termine, en effet, le conflit entre l'empereur et le pape pour le gouvernement du monde. En cautionnant le traité de Tordésillas, le pape (Alexandre VI) accepte le fait accompli : au Saint-Siège, le pouvoir spirituel sur l'oecumène, aux princes de se partager le pouvoir temporel, à charge pour eux d'étendre le christianisme.

---

dominia sua hac intencione... ; et quod periculosius est, admisit in dominio suo quendam sacerdotem religiosum de ordine Minorum sectam Hussistarum publice predicare et docere ...

Laura BALLETTO

LA COLONISATION ORIENTALE DANS LES « ANNALES » GÉNOISES DE GIORGIO STELLA

Dans l'histoire de Gênes, le XIVe siècle requiert une considération attentive. En effet les plus grands historiens de la République, comme Teofilo Ossian De Negri, jugent qu'à partir de cette période commence la phase descendante de l'époque médiévale de la « Superbe », après le célèbre *volo del grifo*, qui avait atteint un sommet, vers la fin du XIIIe siècle, grâce à la victoire de la Meloria contre Pise et à la victoire de Curzola contre Venise [1]. Mais nous nous demandons si cette opinion ne doit pas être corrigée ou, au moins, partiellement atténuée, et si le XIVe siècle ne doit pas être considéré plutôt comme un progrès ultérieur dans le mouvement expansionniste de la République, au moins en ce qui concerne la partie orientale de son empire maritime économique [2]. C'est pour cela que nous faisons référence au chroniqueur le plus important qui s'est occupé de l'époque, Giorgio Stella (dont la chronique raconte l'histoire génoise des origines jusqu'à 1405) [3], qui peut

1. Voir, entre autre, V. Vitale, *Breviario della storia di Genova. Lineamenti storici ed orientamenti bibliografici*, Gênes, 1955 . T. Ossian de Negri, *Storia di Genova*, Milan, 1974 ; G.N. Zazzu, *Il volo del grifo. La storia di Genova dagli inizi al 1892*, Gênes, 1991 ; G. Petti Balbi, *Una città e il suo mare · Genova nel medioevo*, Bologne, 1991 . Ead, *Simon Boccanegra e la Genova del '300*, Gênes, 1991

2. A propos de l'« empire colonial » et de la puissance économique de Gênes voir, entre autres, L. Balletto, *Genova Mediterraneo Mar Nero (secc. XIII-XV)*, Gênes, 1976 ; M. Balard, *La Romanie Génoise (XIIe- début du XVe siècle)*, Gênes-Rome, 1978 . G. Pistarino, *I Gin dell'Oltremare*, Gênes, 1988 ; Id., *Genovesi d'Oriente*, Gênes, 1990 et *I Signori del mare*, Gênes, 1992 ; E. Basso, *Un impero sul mare*, Cagliari, 1994 ; S. Origone, *Genova e Bisanzio*, Gênes, 1992 ; G. Pistarino, *Chio dei Genovesi nel tempo di Cristoforo Colombo*, Rome, 1995.

sans doute être considéré comme un auteur attentif et observateur des événements de sa ville et un interprète assez impartial de sa conduite politique.

Ce que nous lui demandons concerne le panorama de l'empire colonial dans le Proche-Orient : de Chypre à Chio, à Péra, à Caffa, aux autres lieux de la mer Égée et de la mer Noire où se trouvent les hommes, les sociétés et la fortune de la République, même si notre enquête se limite – par manque d'espace – à la mer Égée et néglige tout le panorama de la mer Noire, bien qu'aussi important et intéressant.

Il faut dire tout d'abord que les nouvelles fournies par Giorgio Stella ne peuvent pas être considérées comme totalement objectives et absolument exactes. Pour décrire les événements antérieurs au XIVe siècle et presque tous ceux du XIVe siècle, il s'appuie sur les sources qu'il a consultées, et il ne fait référence aux faits qu'il a vécus en personne que pour très peu d'années de la fin du XIVe siècle et du début du XVe siècle. De toute façon, aussi pour ces derniers faits il faut tenir compte de la distance des lieux, de la lenteur et de l'incertitude des communications, des intermédiaires oraux par lesquels les informations devaient passer avant de parvenir à notre chroniqueur-informateur, pour saisir tout de suite la part d'incertitude qu'il faut prendre en compte. Cependant Giorgio Stella représente sans doute une source capitale, vu le soin minutieux qu'il a mis dans la construction de sa chronique, le sens du concret dont son discours est empreint, l'importance des données qu'il nous rapporte. Nous pouvons donc considérer son texte comme un compte rendu fiable, qui nous offre la possibilité d'exprimer un jugement suffisamment équilibré.

Tout d'abord il faut souligner le fait que les nouvelles concernant le cadre oriental ne représentent pas, en général, un sujet très remarquable, mais elles ont dans la plupart des cas une valeur d'information non négligeable, justement en vertu de leur distance dans l'espace et le temps. Pour ce qui concerne le XIIIe siècle, nous ne rappellerons que deux événements, qui durent frapper notre chroniqueur et qui sans aucun doute avaient eu un large retentissement dans tout le monde occidental euro-méditerranéen : la naissance et la chute de l'empire latin d'Orient. Toutefois, Giorgio Stella rapporte ces faits en peu de lignes. Au sujet du premier événement il rappelle que la Constantinople grecque avait été conquise par le marquis de Montferrat, le comte de Flandre et les Vénitiens. Il met en évidence le fait que les Génois avaient armé contre les Vénitiens deux galères grâce auxquelles ils avaient

---

3 Georgii et Iohannis Stellae, *Annales Genuenses*, éd. G. Petti Balbi, Bologne, 1975. La chronique de Giorgio Stella fut continuée par son frère Giovanni pour la période de 1406 à 1435, et après, jusqu'à 1461, par Battista Stella, fils de Giorgio, dont le texte n'est pas parvenu jusqu'à nous : *ibid.*, p. VI

capturé un navire contenant beaucoup de reliques, qui furent ensuite portées à Gênes [4]. A propos du deuxième épisode, après avoir répété la nouvelle de la conquête de Constantinople par le marquis de Montferrat, par le comte de Flandre et par les Vénitiens, il met l'accent sur le détail suivant : lorsque la capitale byzantine fut reconquise par l'empereur des Grecs, ce dernier remit aux Génois le grand palais des Vénitiens dans la ville, que les Génois détruisirent complètement pour porter sur un navire les pierres à Gênes, où ils les employèrent dans la construction du nouveau palais de la République, fondé en 1262 au bord de la mer [5].

On remarque que le chroniqueur ne fait pas mention du traité de Nymphée et du lien juridique de la République avec l'empire grec de Nicée. Il ne s'agit pas simplement d'une ignorance des faits en question : évidemment Giorgio Stella prend en considération le fait que la flotte génoise n'eut pas le temps d'intervenir dans l'opération militaire qui conduisit Michel VIII Paléologue sur le trône de Constantinople. Ou alors, il s'accorde avec le courant politique de sa ville qui n'avait pas vu favorablement l'alliance génoise avec l'empire byzantin restauré, soutenu en Occident par le courant gibelin. On ne peut pas négliger le fait que par la suite Giorgio Stella ne rapporte plus de nouvelles concernant Constantinople : il se limite à mentionner parfois la ville en tant que lieu géographique ou en faisant référence à son empereur, qu'il qualifie de différentes façons : *imperator Grecorum*, *imperator constantinopolitanus*, *Grecorum et Constantinopolis imperator* [6].

Notre chroniqueur mentionne en outre, de temps en temps, l'empire byzantin ou son territoire (lorsque des navires génois y parviennent pour des raisons commerciales ou si des actions où les Génois sont impliqués s'y produisent), toujours sous le nom de *Grecia* ou *Romania*, ou alors de *Grecia dicta Romania* ou *Grecia que Romania dicitur* ou *Grecia, nunc vulgari nomine Romania* ou d'autres noms similaires [7]. Il a soin de préciser, par exemple à propos de l'an 1362 et de l'expédition de Leonardo Montaldo, qu'il s'agit de l'*imperium regionis, quam vulgares nuncupant Romaniam* [8]. *Romania* n'est donc pas, d'après notre chroniqueur, le titre officiel du territoire, mais un mot du langage commun. Cette notion est reprise peu après par lui, au sujet de l'an 1377 : une flotte génoise partit pour rejoindre *eas partes, quas Romaniam vulgares appellant,* [...] *pro custodia Ianuensium locorum* [9].

4. Georgii et Iohanni Stellae, *op cit.*, p. 20.

5. *Ibid.*, p. 40

6. *Ibid.*, p. 34, 72, 74, 106, 147, 148, 169, 176, 183, 219, 243, 262, 263.

7. *Ibid.*, p. 34, 110, 127-128, 132, 134, 147, 184, 222, 225, 234.

8. *Ibid.*, p. 157

9. *Ibid.*, p. 169.

Et au sujet de l'an 1397, lorsqu'il rappelle *Ianuensium loca, que in partibus Grecie versus Constantinopolim sita sunt*, il précise ultérieurement : *Grecia, que dicitur Romania*, aussi bien que, à propos des années 1398 et 1399, il parle de *loca Ianuensium apud eam partem Grecie, que dicitur Romania, et de loca Ianuensium, que versus Constantinopolim sita sunt* [10].

Ainsi, selon l'opinion de Giorgio Stella, qui s'accorde avec la culture de son époque, la *Romania* semble être une partie de la *Grecia*, telle qu'on l'appelait dans le langage courant. La dénomination des « places » génoises, qui rentrent dans le domaine de Constantinople, revient dans un passage de 1403 : *loca Ianuensium, ubi Romania vulgariter et Mare Maius dicitur* [11]. En effet, dans la plupart des cas, *loca* est l'appellation des « colonies » génoises dans le Proche-Orient, mot plus souvent utilisé que *terra*, qu'on trouve dans le passage où Giorgio Stella parle pour la deuxième fois de l'expédition de Giorgio Granello en 1398 [12]. Celui qui a continué la rédaction de la chronique pour la période qui va de 1406 à 1435, Giovanni Stella, le frère de Giorgio, fait mention à son tour de l'ensemble des soi-disant « colonies » dans un passage de 1433 – qui fait référence directe, il faut le remarquer, à la mer Noire et à Cembalo en particulier –, qu'il appelle *potentatus communis Ianue* [13].

Naturellement il ne faut pas oublier Péra, dont on parle assez souvent dans la chronique de Giorgio Stella. D'ailleurs il n'est pas étonnant, vu que Péra représente pour les Génois de la mère patrie aussi bien que pour ceux d'Orient le véritable centre de leur empire, juste à côté de Constantinople, au-delà de la Corne d'Or, de façon que ce bourg, d'environ 6 à 7000 habitants à l'apogée de la présence occidentale, représente un vrai point de repère sur le Bosphore. Comme on l'a déjà dit, Péra reste en dehors de notre analyse. C'est pourquoi nous nous limitons à mentionner l'expression par laquelle notre chroniqueur la rappelle, lorsqu'il fait référence à sa cession aux Génois par l'empereur Andronic II Paléologue en 1304 : *Peiram* [...] *iuxta Constantinopolim sitam, que a Grecis Galata nominatur, sic valore et pulcritudine nostrates auxerunt, quod multis potest urbibus comparari* [14].

On remarque, toutefois, que d'après les Génois Négrepont, vénitienne, fait partie elle aussi de la *Romania* [15] : la *Romania* est donc, selon Stella, une

10. *Ibid.*, p. 222, 225, 243.

11. *Ibid.*, p. 267.

12 *Ibid.*, p. 234.

13. *Ibid.*, p. 377.

14. *Ibid.*, p. 72.

15. *Ibid.*, p 77.

regio, un ensemble de *partes*, sans une définition topographique précise : une façon de parler des gens du commun, c'est-à-dire, à notre avis, la *communis opinio* dans la ville de Gênes.

Dans l'aire maritime du Proche-Orient, plus exactement de l'Égée, notre chroniqueur traite de façon isolée de l'île de Rhodes et de la ville de Smyrne, sans les inclure dans la *Romania* ou dans la *Grecia*, et encore l'Ancienne et la Nouvelle Phocée sur la côte anatolienne, de l'île de Lesbos et de l'île de Chio : c'est-à-dire exactement le domaine territorial qui fait l'objet de notre étude.

Giorgio Stella rappelle l'aide apportée, dans la conquête de Rhodes par les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par dix galères génoises : un fait qui évidemment frappa l'opinion publique de l'époque, lorsque l'île fut occupée en 1310, grâce à une victoire sur les pirates – parmi lesquels surtout les pirates turcs. En observant de près la façon dont le chroniqueur rapporte l'événement, on voit qu'il met bien en évidence l'île comme l'un des points fondamentaux de la dure opposition entre l'Islam et la Chrétienté [16]. Par contre, pour ce qui concerne Smyrne, il la mentionne pour la première fois lorsqu'il fait mention de la conquête de la ville, opérée en 1344 par quinze galères, dont cinq étaient génoises et commandées par Martino Zaccaria [17].

Le plus grand nombre de références concerne les deux Phocées, et la raison en est absolument évidente. A l'époque de Giorgio Stella les Phocées étaient depuis longtemps une possession de la République, qui occupa le territoire en 1346 grâce à l'expédition de Simone Vignoso, en raison de ses excellentes mines d'alun, précieux pour la teinture des tissus et le tannage des peaux. La raison et la justification de l'occupation, liée à celle de l'île de Chio, sont présentées par notre chroniqueur d'une façon partiale et sommaire, puisqu'il parle d'une récupération légitime du *castrum* (il s'agit de la Nouvelle Phocée) que les Grecs *subtraxerant a Ianuensibus proditorie, que Ianuensium conversatio multis iam actis comodis ampliarat* [18]. Le chroniqueur n'attribue donc pas l'action à l'empereur, dont on dit seulement qu'il fournit son aide à l'opération et qui, par contre, en fut le véritable auteur, mais aux Grecs : s'agit-il d'une façon élégante pour ne pas blesser la susceptibilité de la cour impériale ?

---

16. *Ibid.*, p. 77. Sur l'histoire de l'Ordre de Malte, G. Pistarino, *Dagli Ospedalieri Gerosolimitani al Sovrano Militare Ordine di Malta*, dans *Francesco Balbi da Correggio, Diario dell'assedio all'isola di Malta (18 maggio-17 settembre 1565), con un profilo storico dell'Ordine di Malta di Geo Pistarino*, Gênes, 1995, p. 15-44.

17. *Ibid.*, p. 140.

18. *Ibid.*, p. 147.

Mais on se demande également pour quelle raison Giorgio Stella ne parle ici que du *castrum Folie Nove* et non de celui de l'Ancienne Phocée qui subit le même sort. Nous croyons – mais ce n'est qu'une hypothèse – que cela est dû au fait que l'Ancienne Phocée était un ancien *presidium* byzantin, tandis que la Nouvelle Phocée fut l'établissement d'un *castrum*, implanté par les Génois eux-mêmes et donc considérée par ceux-ci comme propriété directe avec les mines qu'ils commencèrent , semble-t-il, à exploiter. Il s'agit en outre de lieux distincts topographiquement et, selon toute probabilité, parfaitement distincts même au niveau démographique et juridique : l'une – l'Ancienne Phocée – ex *presidium* byzantin ; l'autre – la Nouvelle Phocée – dépourvue de personnalité juridique à l'époque de l'empire de Constantinople, élue comme lieu de commerce par la Mahone de Chio, et peut-être habitée par un plus grand nombre des Génois.

De toute façon, à propos des deux Phocées, Giorgio Stella est plus que jamais précis et bien renseigné : cela démontre de toute évidence que Gênes avait grand soin de cette partie de l'Anatolie, qui produisait tant de richesses. Il faut remarquer la précision de la narration et la propriété juridique par laquelle notre chroniqueur parle de la conquête des deux Phocées opérée par Simone Vignoso en 1346 [19] : un soin pour les détails qu'on ne retrouve nulle part. Le 16 septembre, Simone Vignoso quitte Chio pour rejoindre, le jour suivant, *in sero*, le *castrum Folie Veteris*. Évidemment celui-ci n'était pas seulement le centre fortifié, mais aussi le centre du gouvernement. De fait, le matin suivant, les Génois, compte tenu du fait que les hommes de l'Ancienne et de la Nouvelle Phocée leur avaient fait du tort pendant les opérations militaires de Vignoso à Chio, intimèrent aux *viri Focee Veteris* l'ordre de se rendre. Devant leur refus, ils envahirent l'Ancienne Phocée par mer, puisqu'ils ne pouvaient pas agir sur la terre ferme à cause des Turcs, venus nombreux à l'aide du *castrum*. Les Génois, ayant ouvert des trouées dans les murs, après quatre heures de bataille, occupèrent le *castrum* et la *terra*, c'est-à-dire la place forte et le bourg.

Le 20 septembre, ils se dirigèrent vers la Nouvelle Phocée, où une *pars hominum* du lieu avait offert le *dominium* aux Turcs contre la menace génoise. Simone Vignoso envoiya des ambassadeurs aux Phocéens pour leur demander de se rendre : la demande fut accueillie par la capitulation du *locus* et du *castrum nobile*, et les Phocéens qui s'étaient adressés aux Turcs furent obligés de fuir avec eux [20].

---

19. A propos de la conquête des deux Phocées voir P.P. Argenti, *The Occupation of Chios by the Genoese and their Administration of the Island (1346-1566)*, I, Cambridge, 1958, passim.

20. Georgii et Iohannis Stellae, *op. cit.*, p. 148-149

Évidemment, la précision minutieuse de Giorgio Stella sous-entend l'intention de justifier l'action génoise et de souligner la disposition différente des *castra* : l'un des deux restera sous l'administration directe de la Mahone de Chio, alors que l'autre sera donné en adjudication aux maîtres de Mytilène. A ce point la structure de la chronique de Giorgio Stella devient très claire : il ne laisse pas beaucoup d'espace dans son récit aux lieux qui intéressaient moins le *dominium* d'outre-mer de la République, alors qu'il a soin même des détails concernant les « places » qui représentent le coeur des structures génoises dans le Proche-Orient, comme, par exemple, le territoire des deux Phocées. Cependant Giorgio Stella ne s'occupe plus de celles-ci qu'au sujet de l'an 1402, pour rappeler que Tamerlan, Themirasach *potentissimus dominus*, après la victoire d'Ankara, avait conquis la Nouvelle et l'Ancienne Phocée aussi bien que Smyrne : tous *loca Christicolorum fortissima* [21]. Dans les pages de Giovanni Stella, qui prit le relais de Giorgio en 1406, on ne trouve même pas une allusion au retour des deux Phocées sous l'autorité génoise après la mort de Timur Leng. Peut-être le donnait-on pour sûr.

A ce point on devrait attendre de Giorgio Stella autant d'attention vers l'autre position génoise dans l'Égée, qui vint faire partie du domaine de la République quelques années après les deux Phocées : l'île de Lesbos et sa place forte de Mytilène. Mais il se limite à rappeler qu'en 1346 Simone Vignoso aurait voulu se diriger, après la conquête des deux Phocées, vers Lesbos et Ténédos *pro fugando periculis cuiuslibet lesionis, que cunctis de Ianua navigantibus valerent accidere*, alors que les autres patrons et l'équipage étaient contre [22], et qu'en 1355 le *nobilis vir* Francesco Gattilusio, *civis Ianue, preceptor et patronus* d'une galère, prêta son aide à Kaloiane, *imperator Grecorum*, contre *quemdam nominatum Catacosino*, qui occupait l'*imperium* et en reçut en récompense la soeur de Kaloiane pour femme et la domination de l'île *que Lesbos seu Metelinum vocatur* [23].

Notre chroniqueur n'est donc pas intéressé par la domination indirecte de Gênes, bien qu'elle concerne des positions importantes du Proche-Orient, lorsqu'il s'agit de la domination par personne interposée, telle que celle des Gattilusio à Mytilène, à partir de 1355 ; en effet on ne trouve même pas dans sa chronique une allusion à la branche de la famille qui gouverna l'île d'Enos. En fin de compte il s'agit de subtilités de la conduite politique, que peut-être il ne connaissait pas suffisamment. En revanche, ce qui pour lui a une certaine importance ce sont les facteurs du pouvoir de gouvernement, même par l'intermédiaire d'une société privée comme la Mahone : invention

21. *Ibid.*, p 262.

22. *Ibid.*, p. 149.

23 *Ibid.*, p 154.

typique génoise pour le contrôle des places du marché, le gouvernement des possessions d'outre-mer, les charges financières qui s'imposaient à cause de l'expansion dans des terres lointaines. Ainsi, tandis qu'on ne trouve pas d'autres allusions à Mytilène ou aux seigneuries des Gattilusio [24], il y a dans la chronique de Giorgio Stella un rappel insistant à l'île de Chio, épicentre de la domination de la Superbe dans l'Égée et dans le Proche-Orient.

Notre chroniqueur, qui part de loin avec les préparatifs pour l'expédition de Simone Vignoso en tant que chef de la flotte contre les rebelles de Monaco, voit dans l'action de Vignoso et de sa flotte un moment glorieux de l'histoire de la ville. Le 19 janvier 1346 Simone Vignoso, homme *multi valoris et laudati nominis*, fut élu *caput* et *preceptor* de la flotte (c'est-à-dire, *armiragius*, d'après ce que les gens du commun disent) et le jour suivant il obtint du doge le *magnum vexillum Ianuensium* sur la place de l'église de San Lorenzo. Suivi par une grande foule, il se rendit à l'église de San Marco al Molo, où sa galère avait été amarrée et où il y avait aussi les autres galères de la flotte, dont chacune était munie au moins de deux cents hommes, avec pour chacune entre vingt-cinq et cinquante arbalétriers, tandis que les autres étaient rameurs. Tous les arbalétriers portaient le même uniforme, confectionné dans un tissu de la même couleur : un apparat superbe qui devait impressionner ceux qui regardaient et donner le sens du pouvoir de la République.

Le 24 avril, fête de saint Georges (il ne s'agit pas d'un fait fortuit mais d'un détail significatif), Simone Vignoso, suivi par tous les patrons des autres navires, par les arbalétriers et par un nombre remarquable de citoyens, s'embarqua sur son bateau. Le retentissement des faits, qui avait atteint Monaco, causa la dispersion des adversaires, qui disposaient – il faut le remarquer – de trente-quatre galères *vel circa* (c'est-à-dire une flotte plus grande que celle de vingt-neuf de Vignoso) et provoqua la fuite des rebelles, qui passèrent au service du roi de France, Philippe VI, qui à l'époque faisait la guerre à l'Angleterre (ensuite, presque tous trouvèrent la mort dans la bataille de Crécy).

Giorgio Stella, tellement riche en détails dans cette première partie de la narration, devient par contre très concis lorsqu'il raconte la diversion de la flotte de Vignoso, laquelle, restée sans occupation, décida de naviguer *versus Orientis loca et maris, quod Maius nominant, in protectione locorum Ianuensium qui sunt ibi*. Il n'y a pas d'allusion à des raisons plus précises : c'est pourquoi il nous paraît évident qu'il ne voulait point approfondir la

24. Dans la chronique de Giovanni Stella on trouve seulement une allusion brève à Lesbos, qu'il appelle l'île *que Lesbos dicitur et Metelinum vulgari prolatu*, sous l'année 1411 (*ibid.*, p. 304), et seulement « Mytilène » en 1434 (*ibid.*, p. 378).

question, en laissant à la postérité un problème historique sur lequel, par la suite, on a beaucoup discuté. En réalité nous croyons qu'il connaissait les raisons secrètes qui poussèrent Vignoso et les siens à se diriger vers le Levant, en choisissant – comme nous l'affirmons, suivant une thèse de Pistarino [25] – l'île de Chio. Il s'agissait d'une opération qui devait réussir grâce à la surprise ; c'est pour cela qu'on n'en parlait pas, ni qu'on n'en parla pas plus ensuite pour ne pas augmenter les problèmes dans les relations avec l'empire byzantin, qui fut lésé par cette initiative à cause de la perte d'une île précieuse, non seulement du point de vue stratégique, mais surtout économique.

En revanche, Giorgio Stella parle largement de la première phase, commencée le 3 mai, du voyage de Vignoso vers le Levant : il prêta son aide à la ville de Terracina, assiégée par Nicolò, comte de Fondi. Fut-elle aussi une action improvisée ? Le chroniqueur raconte que les assiégés, lorsque la flotte génoise parvint dans leur port, hissèrent sur leurs murs et leurs forteresses les *vexilla urbis Ianue*, de façon que les bateaux s'arrêtèrent et les hommes descendirent à terre. Les habitants de Terracina, suppliant et pleurant, demandèrent l'aide de Vignoso et de sa flotte, en se plaçant sous sa protection, *sese* [...] *Ianuensium dominio in servos perpetuos dedicantes*. En un seul jour les Génois vainquirent le comte de Fondi, malgré sa grande armée, lui enlevèrent deux *castra* et le monastère de Monte Sant'Angelo et libérèrent Terracina, si bien que ses habitants *se eamque civitatem perpetuo dederunt dominio Ianuensi*. Naturellement, peut surgir en nous le doute que notre chroniqueur exagère, même si nous ne doutons pas de la réalité des faits fondamentaux.

Ensuite la flotte génoise continua vers Gaète. A ce point Giorgio Stella, en général si avare de mots quand il s'agit des projections outre-mer des entreprises de ses concitoyens, revient aux expressions grandiloquentes. Les Génois surent que dans le Garigliano deux galères avaient pillé tous leurs concitoyens qui se trouvaient sur place par ordre du comte de Fondi : rétorsion immédiate. Ils remontèrent le Garigliano, en détruisant beaucoup de tours ennemies ; ensuite, ils descendirent à terre et conquirent le *castrum* de Traietto, qui était très beau, très fort et très riche ; ils libérèrent beaucoup d'autres châteaux, détenus illégalement par le comte de Fondi et ils les rendirent aux propriétaires légitimes. Ils libérèrent, entre autres, la ville de Sessa, que le comte avait prise à la reine Jeanne de Naples. Parmi les prisonniers il y avait beaucoup d'adversaires qui avaient beaucoup nui aux Génois du lieu ; et un noble de Gênes (*nobilis unus de Ianua*), qui avait pratiqué la piraterie,

25. G. Pistarino, « Nella Romania genovese tra i Greci e i Turchi : l'isola di Chio », dans *Rivista Storica Italiana*, 73/1 (1961), p 69-84 ; Id., « Chio dei Genovesi », dans *Studi medievali*, 3e série, 10/1 (1969), p. 3-68.

fut capturé ; Vignoso, parvenu à Naples, le 25 mai le fit pendre dans le port, près du palais royal et devant toute la ville.

L'expédition de Vignoso acquiert ainsi le ton de l'épopée : un événement qui donne au chroniqueur le sens de la grandeur de la patrie, de sa fonction de rendre justice, d'assurer la tutelle à ceux qui lui demandent protection, de punir les méchants. Giorgio Stella a le sens de la justice dans l'histoire comme quelque chose d'inéluctable, qui fera vaincre le bien et tomber le mal : et Gênes se montre grande dans son pouvoir militaire, mais aussi dans sa justice. Il y a aussi le respect pour le nom génois : on n'indique pas le nom du pirate génois qu'il fait pendre à titre d'exemple devant les Napolitains, même si Stella le connaissait, vu qu'il spécifie que l'homme appartenait au lignage noble : le coupable est puni, mais on ne peut pas, on ne doit pas exposer sa famille à la risée publique.

Dans le récit de Giorgio Stella, on voit aussi vibrer l'orgueil du citoyen pour la majesté de sa patrie. Simone Vignoso et sa flotte s'arrêtent pendant deux jours, mais notre chroniqueur s'empresse de préciser que les Génois ne descendirent pas à terre, *in malivolentie signum*. Gênes n'aimait pas la reine Jeanne, parce que le roi défunt Robert, son aïeul, en 1335 avait soustrait la ville de Vintimille au gouvernement de la République, et maintenant la reine la détenait. Ainsi Simone Vignoso – on ne sait pas si c'est de sa propre volonté ou par ordre reçu de sa patrie – envoya à la reine *solemnes legatos*, pour demander la restitution de la ville usurpée de Vintimille et intimer à tous les Génois qui se trouvaient dans le royaume de Naples de le quitter sous quarante jours. Il s'agissait d'un acte purement démonstratif, et peut-être Vignoso le savait-il, mais notre chroniqueur tenait à le rappeler en tant que signe de la grandeur exaltante de sa patrie.

La deuxième partie du long récit – où Giorgio Stella décrit la phase orientale de l'expédition de Vignoso – est aussi exaltante que la première. Il nous paraît évident que, pour notre chroniqueur, l'entreprise de Vignoso et de ses associés représente l'un des moments les plus importants, voire le plus important, dans le panorama de l'histoire nationale. Elle avait, en effet, toutes les caractéristiques pour apparaître comme quelque chose d'extraordinaire : le long trajet sur la mer, les victoires inexorables partout, l'ampleur des soumissions en Italie comme en Grèce, l'importance des positions acquises, l'absence de pertes en hommes et en matériaux, la suprématie contre des ennemis puissants comme le comte de Fondi, l'empire byzantin, les Turcs ottomans. Ce que l'auteur ne rapporte jamais est la relation occulte ; la vraie nature du projet de l'expédition dans le Levant, qui ne pouvait pas avoir été improvisée ; le fait que l'occupation de Chio représentait, avec celle des deux Phocées, une violation du droit international byzantin ; la dureté – peut-être excessive – vis-à-vis des ennemis battus en Orient ; le même comportement peu loyal au sujet de la croisade du dauphin du Viennois. Mais il s'agit ici de

nos habitudes mentales d'auteurs contemporains, pour qui il est difficile de saisir la façon de voir et de juger des hommes d'une époque où l'on croyait encore à l'ordalie, où l'on considérait le fidèle d'une autre religion comme l'ennemi, y compris le chrétien orthodoxe.

Simone Vignoso, après avoir navigué *versus partem Grecie, nunc vulgari nomine Romaniam*, parvint le 8 juin à Négrepont où il trouva la flotte du dauphin du Viennois, dont on savait qu'elle se dirigeait vers Smyrne dans la croisade contre les Turcs. Vignoso et les siens – raconte le chroniqueur – croyaient que la flotte devait aller effectivement au secours de Smyrne, mais ils apprirent ensuite que le dauphin avait par contre l'intention de soumettre, avec ses vingt-six navires et quatre cent chevaliers [de Rhodes], le *castrum* et l'île *que dicitur Chios*. Mais Chio était une ancienne possession génoise (depuis le temps des Zaccaria), soustraite traîtreusement, avec Phocée, par les Grecs avec l'aide de l'empereur de Constantinople et dont Gênes avait demandé en vain la restitution. Naturellement, le chroniqueur ne donne pas de valeur au fait que les Grecs avaient parfaitement raison d'avoir voulu la liberté de leur patrie ; que leur empereur, ayant concédé Chio en fief aux Zaccaria, pouvait légitimement en prétendre la restitution à l'échéance du mandat féodal ; que des rivalités religieuses profondes divisaient les Grecs de l'île et les Latins survenus par la suite. Le chroniqueur n'admet pas, il ne peut pas admettre, que sa patrie ait tort. De toute façon même l'entreprise que le dauphin allait réaliser n'était pas légale, et cela donna à Vignoso et à ses associés la raison pour agir, comme en effet il arriva. Le dauphin, ayant su que les Génois connaissaient son projet, promit une grosse récompense à Simone Vignoso et aux siens s'ils devenaient ses alliés dans cette entreprise : 10 000 florins en or à Vignoso et une contre-valeur de 30 000 florins en gemmes, perles et monnaie sonnante aux patrons de la flotte. Les Génois, après avoir refusé les offres *multo horrore*, laissèrent là le dauphin et naviguèrent vers l'île où ils abordèrent le 15 juin.

Ici le chroniqueur veut montrer la rectitude du comportement des Génois, de façon qu'il est difficile pour nous de distinguer le vrai du faux éventuel dans le récit. D'après Giorgio Stella, Simone Vignoso et les siens siégèrent en conseil, *tam pro honore nominis Ianuensis quam reverentia Constantipoli<s> imperatoris*, après quoi ils envoyèrent une ambassade avec trois navires, pour offrir aux habitants de l'île la protection de Gênes contre la menace d'agression du dauphin du Viennois. Dans ce but, les habitants de Chio auraient dû accueillir de douze à quinze Génois et hisser – comme démonstration – les drapeaux de Gênes. Si l'impératrice des Grecs n'avait pas accepté ces conditions, Vignoso et les siens se seraient conformés à sa volonté.

Mais les habitants de Chio qui, profitant de l'instabilité du trône de Constantinople et aussi – peut-on ajouter – de l'opposition entre l'impératrice

et son ministre, Jean Cantacuzène[26], tenaient l'île *pro se ipsis eiusque fructus in proprio vertebant usus*, contre la volonté de l'impératrice (et par conséquent ils ne payaient plus les impôts à Byzance et réalisaient une sorte d'autonomie), refusèrent catégoriquement les offres de Vignoso et affirmèrent orgueilleusement qu'ils n'avaient pas besoin de l'aide des Génois et que *potentes erant confundere maiorem numerum galearum centum Ianuensium et cuiuslibet gentis alterius*. C'est justement sur ce point que le chroniqueur s'est plusieurs fois appuyé pour présenter le conflit et l'occupation de l'île plus comme une opposition entre Vignoso et les Grecs de l'île qu'une question entre Vignoso même et l'empire de Constantinople. Cette position est sans doute exacte du point de vue formel, mais également dépourvue de justification devant la tentative génoise d'occuper l'île.

Lorsque les bateaux de Gênes entrèrent dans le port de Chio, les habitants de l'île commencèrent les hostilités, lancèrent des flèches avec arcs et arbalètes, en faisant usage aussi de machines de guerre, *quas nominat sermo vulgaris trabucos*, au cri de : *Moriantur et occidantur Ianuenses* ! Les Génois qui avaient décidé de ne pas s'éloigner sans avoir obtenu la domination de l'île, débarquèrent (le 16 juin) et commencèrent les opérations militaires, qui furent dirigées par Vignoso. Après quatre jours le Capo Mastice, dans le sud de l'île, et les autres six châteaux, sauf celui de Chio ville, furent occupés. Ensuite les Génois érigèrent un haut mur autour du *castrum* de Chio, pour empêcher l'entrée et la sortie du *castrum* même, et bloquèrent également le port par une longue chaîne. Le 13 septembre, puisque le *castrum* assiégé avait épuisé ses vivres, les Génois l'obtinrent *in pace* et les hommes du lieu furent accueillis *intra numerum Ianuensis collegii* : une expression qui très probablement veut indiquer l'esprit favorable des vainqueurs, même si l'on ne voit pas clairement à quoi le chroniqueur fait exactement allusion, surtout par le mot *collegium*.

Le samedi 16 septembre Simone Vignoso, *munito dicto castro rectoribus et viris Ianuensibus*, quitta le port de Chio avec quatorze galères et aborda le soir du jour suivant au port du *castrum* de l'Ancienne Phocée, afin de poursuivre la conquête des deux Phocées, comme on l'a déjà dit, suivant le récit précis de notre chroniqueur.

On a déjà rappelé que Vignoso – selon ce que le chroniqueur raconte – aurait voulu profiter de la situation favorable pour occuper aussi Lesbos et Ténédos ; mais la plupart des autres Génois s'y opposa. Cela provoqua même un *non parvus tumultus*, de façon qu'on décida de faire retour à Chio, d'où toute la flotte revint dans sa patrie : le 9 novembre de la même année

26. A propos de l'histoire de l'île de Chio voir, entre autre, outre les essais de Geo Pistarino, P.P. Argenti, *The occupation of Chios* et M. Balard, *La Romanie Génoise* déjà cités.

elle aborda au port de Gênes *in multe celebritatis congaudio*, c'est-à-dire y recevant un grand accueil.

Le discours sur Chio ne finit pas ici. Pour le chroniqueur l'entreprise et son résultat sont l'une des actions les plus valables réalisées par Gênes dans son histoire ; c'est pour cela qu'il s'arrête sur la constitution de la Mahone et qu'il fournit les données financières du capital engagé par la République en faveur des participants à l'entreprise : 203 000 livres au total, qui devaient être payées en vingt ans, avec un quota de 7000 livres pour chaque galère participant à l'expédition [27].

Mais cela ne suffit pas. Le discours sur Chio revient encore avec quelques allusions dans la suite de la chronique de Giorgio Stella, qui dans l'ensemble consacre à l'île un espace plus large par rapport aux autres lieux de la *communitas* génoise ; de façon qu'on a l'impression précise qu'à Gênes la « colonie » de Chio est considérée presque comme une partie de la mère patrie, contrairement à Péra ou Phocée, auxquelles parfois le chroniqueur fait allusion avec détachement. Justement les Génois mêmes définirent Chio comme *caput* [...] *omnium Ianuensium in terris transmarinis*, une deuxième capitale, une Gênes au-delà de la mer. L'île se trouvait dans une position dans l'Égée grâce à quoi le *civis* génois avait l'impression d'être dans sa patrie, dans un *presidium* sûr, une terre clairement génoise. C'est la même impression que l'on a aujourd'hui lorsque l'on continue à feuilleter la chronique de Giorgio Stella, en s'arrêtant sur les passages qu'il consacre à Chio. Les bateaux génois, commandés par Nicolò de Magnerri et attaqués par les Vénitiens en 1350, cherchent refuge sur l'île [28]. A Chio, le 10 octobre de la même année, on organise une flotte de neuf navires, dont Filippo Doria, qui va piller Négrepont [29], est élu commandant. Toujours la même année, trois galères génoises se rendent à Chio pour occuper l'île et le *castrum* de Zea, qui appartenait à Venise [30]. Et d'ailleurs, même Giovanni Stella, qui continue la chronique de son frère, ne néglige pas de s'occuper de l'île, qu'il considère lui aussi comme une installation capitale et un théâtre d'actions de la République ligure, dignes d'être rappelées et de laisser leurs noms dans l'histoire [31].

Chio ressort dans les pages de Giorgio Stella qui, selon la sensibilité commune de ses concitoyens, met l'île en évidence particulière, comme si

27. Georgii et Iohannis Stellae, *op. cit* , p. 145-149.

28. *Ibid.*, p. 150.

29. *Ibid.*, p. 150-151.

30. *Ibid.*, p. 151.

31. *Ibid.*, p. 285, 286, 288, 304, 305, 373, 374, 378.

elle était le pilier de l'empire d'outre-mer. Revenons donc à notre première question, pour évaluer si effectivement on a raison de considérer le XIVe siècle comme une période de déclin de la Superbe, après le *volo in corsero del grifo* vers la fin du XIIIe siècle. Si l'on en juge par l'attention portée par Giorgio Stella surtout à Chio, au sein du cadre oriental, normalement peu considéré par les annalistes de la République, on dira que, à son avis, dans ce siècle Gênes est en train d'atteindre ou, mieux, a déjà atteint le sommet de sa puissance, justement en vertu des acquisitions faites en Égée, Chio en premier. C'est aussi mon opinion. Au XIVe siècle Chio et l'Égée ne représentent pas un épisode, un facteur marginal. Elles sont le principal centre de la puissance de la République. Chio est vraiment, comme un document de l'époque l'affirme, *caput* [...] *omnium Ianuensium in terris transmarinis* [32].

---

32. Cf. la lettre des Mahonais au doge de Gênes, citée par G. Pistarino, *Chio dei Genovesi*, *op. cit.*, p. 62.

Doris STÖCKLY

ASPECTS DE LA « COLONISATION VÉNITIENNE » : Commerce d'État et mobilité sociale au XIVe siècle

L'intérêt de Venise pour les pays du pourtour méditerranéen se concentrait avant tout sur le commerce. La possession, voire la colonisation d'un territoire, ne présentait qu'un intérêt secondaire. Pour échanger des biens et des informations commerciales, discuter des prix ou contracter des assurances, il suffisait de posséder un comptoir et quelques boutiques sur un territoire limité, de préférence près du port d'une ville commerçante, quelques maisons et une église pour le confort et la sécurité des hommes d'affaires et des quelques représentants officiels. L'expansion vénitienne visait avant tout à approvisionner le marché du Rialto.

Le commerce international à grande échelle demandait des investissements énormes dans l'infrastructure et des capitaux importants qui – aux XIIIe et XIVe siècles – dépassaient souvent les possibilités d'un seul homme d'affaires. Les Vénitiens trouvèrent une solution originale : le système des galées du marché qui voyageaient sur des routes fixes à travers toute la Méditerranée. Des galées, mais parfois aussi des grands navires ronds, possession de l'État, étaient mis aux enchères et ainsi à la disposition des hommes d'affaires qui n'avaient à s'occuper ni de la construction ni de l'entretien de leur instrument de travail. Ils devaient par contre pourvoir à l'équipement des galées et payer les salaires et les vivres de l'équipage, ce qui requérait toujours des sommes considérables [1]. Pour alléger le poids financier,

---

1. U. Tucci, « Costi e ricavi di una galera veneziana ai primi del Cinquecento », *Studi Veneziani*, 16 (1974), p. 109-175 ; S. Stöckly, *Le système des galées du marché à Venise (fin XIIIe- milieu du XVe siècle)*, Leyde, 1995 (The Medieval Mediterranean, 4), chap. 4.

la galée était répartie en 24 carats loués en moyenne à 12 participants formant une association qui gérait l'entreprise.

L'État, assumant une grande part du coût fixe et du risque de l'entreprise, permettait à un grand nombre d'hommes d'affaires modestes de participer au commerce maritime et de se constituer ainsi une certaine fortune [2]. Étaient intéressés au commerce sur une galée du marché outre le patron, les participants – qui ne voyagèrent bientôt plus en personne – ainsi que les officiers et pratiquement tous les membres de l'équipage, car il leur était permis de transporter une quantité définie de marchandises pour leur propre profit. Seul le capitaine était interdit de négoce afin de garantir son impartialité quant aux décisions nautiques. Si les enchères et le poste de patron et de capitaine étaient réservés aux vénitiens nobles [3], les roturiers pouvaient investir en tant que participants aux associations de galées [4] et ils occupaient les postes de technicien de bord et une partie des postes d'arbalétriers. Comme les registres du Sénat relèvent dès les années 1330 les actes des enchères, notre information sur les patrons et les capitaines de la navigation d'État dépasse de loin celle concernant les armateurs et les hommes d'affaires privés dont le nombre et l'importance ne sont néanmoins pas négligeables. Nous connaissons encore moins l'équipage roturier. L'aristocratie marchande se prête donc tout d'abord à nos études. Sous cet angle particulier, nous essaierons de répondre aux questions suivantes : 1) quelles familles ont participé au commerce d'État et s'agit-il toujours des mêmes au début et à la fin du XIVe siècle ? ; 2) Le commerce maritime a-t-il eu une influence sur la société de la Sérénissime, notamment en ce qui concerne la mobilité sociale ?

Aux XIIIe et XIVe siècles, la noblesse vénitienne n'est pas encore un groupe restreint ou fermé. Dès le XIe siècle et parallèlement à l'augmentation du commerce, les *case nuove* s'assimilent aux très anciennes familles puissantes, les *case vecchie*, déjà implantées dans la lagune avant 800 [5]. A la fin du XIIIe siècle, nous assistons à la première définition officielle du groupe des membres du Grand Conseil, c'est-à-dire des nobles. Ce que l'on appelle

2. F.C. Lane, *Andrea Barbarigo, merchant of Venice 1418-1449*, Baltimore, 1944.

3. Les documents vénitiens se servant du terme *nobiles viri*, nous utilisons également ce terme. Pour la terminologie, voir aussi G. Rösch, *Der venezianische Adel bis zur Schliessung des Grossen Rats*, Sigmaringen, 1989, 11.

4. Pour une période limitée (1444-1452) nous connaissons les noms des participants qui s'avèrent être surtout des nobles.

5. D. Queller, « Family, Faction, and Politics in Early Renaissance Venice », *Studies in Medieval and Renaissance History*, 14 (1993), p. 7. Les divergences n'apparaissent qu'au XVIe siècle ; S. Chojnacki, « In Search of the Venetian Patriciate : Families and Factions in the Fourteenth Century », dans J.R. Hale (sous la direction de), *Renaissance Venice*, Londres, 1973, p. 49 et suiv. ; J.C. Hocquet, « Oligarchie et Patriciat à Venise », *Studi Veneziani*, 17-18 (1975-76), p. 401-410.

la *serrata* de 1297 inclut dans la *nobiltà* toutes les personnes ayant siégé au Grand Conseil lors des quatre dernières années. Cela ne signifie pas une clôture de ce groupe social, mais plutôt l'intégration officielle d'un nombre de familles s'étant assimilées en richesse, en style de vie et en importance politique. Au fur et à mesure du XIVe siècle, diverses familles trouvent entrée dans le Grand Conseil, c'est-à-dire dans la noblesse, avant qu'il ne se ferme définitivement jusqu'au XVIIe siècle [6] : en 1303 par exemple, plusieurs personnes rentrées de Syrie sont intégrées. Il s'agit de membres de familles de conseillers qui n'ont pas été présents à Venise lors de la *serrata* [7]. Lors des malheurs de la guerre de Chioggia, la Commune qui a besoin d'argent, effectue un recensement qui fait figurer tous les Vénitiens disposant d'une fortune immobilière de 300 livres minimum [8]. Par la suite, en 1381, 30 familles trouvent entrée dans la noblesse, dont 13 sont des branches roturières de familles nobles [9]. Nous les examinerons de plus près dans cette étude. Si aux XIIIe et XIVe siècles, le fait d'être riche – et le commerce y contribue – permet de gravir l'échelle sociale, l'engagement personnel pour la Commune semble être au moins aussi important [10].

Depuis l'étude de Stanley Chojnacki, la noblesse vénitienne peut être définie par le fait d'avoir un siège héréditaire dans le Grand Conseil. Dans son étude diachronique, il met en relation le nombre de mâles dans le Grand Conseil – donc l'importance numérique d'une famille – avec le nombre de fonctions publiques occupées par une même famille au milieu du XIVe siècle et la fortune en biens immobiliers relevée dans le recensement de 1379. Il définit ainsi la position d'une famille à l'intérieur de l'aristocratie. Tout en constatant une certaine mobilité, il trouve un groupe stable de 14 familles à la tête de la Commune entre la fin du XIIIe et le milieu du XIVe siècle [11].

---

6. En 1664 seulement, de nouvelles familles trouvent entrée dans la noblesse, J.C Davis, *The Decline of the Venetian Nobility as a Ruling Class*, Baltimore, 1962, p. 18 et 106.

7. G. Rösch, *Der venezianische Adel*. 12 ; J.C Hocquet, « Oligarchie », p. 402 , S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 57.

8. G. Luzzatto dans F. Besta, *Documenti finanziari della Repubblica di Venezia*, vol. 1, t. 1. ser. 2, Venise 1912, p. 138-195 , M. Merores, « Der venezianische Steuerkataster von 1379 », *Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 16 (1922), p. 415-419 ; D Queller, *Il patriziato veneziano. La realtà contro il mito*, Rome 1987, p. 64 et suiv. ; G. Luzzatto, *Il debito pubblico della Repubblica di Venezia dagli ultimi decenni del XII secolo alla fine del XV*, Milan, 1963, p. 143-150

9. Raphainus Caresini, *Chronica aa. 1343-1388*, éd. E Pastorello, Bologne, 1928 (Rerum Italicarum Scriptores, 12.2) ; S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 55

10. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 57 ; J.C Hocquet « Oligarchie », *op. cit.*, p. 403 et suiv. Plus tard, au XVIIe siècle, la seule richesse suffira.

11. Contarini, Morosini, Soranzo, Loredan, Venier, Dandolo, Michiel, Giustinian, Da Molin, Querini, Dolfin, Cornaro, Gradenigo, Falier, cf. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 67.

On a remarqué qu'il manque à cette étude la dimension de la fortune mobilière [12]. Elle est en effet importante, car au XIVe siècle l'investissement en biens immobiliers n'est pas le premier but de tous les nobles vénitiens [13] – et elle peut aider à gravir l'échelle sociale. Le commerce est le moyen par excellence d'accès à la fortune. Voilà établie la relation entre le commerce maritime et les nobles. Nous essaierons de montrer dans quelle mesure l'engagement dans le commerce maritime d'État peut être intégré dans l'étude de la noblesse vénitienne.

Deux moments définis dans l'évolution du patriciat pour lesquels nous disposons de documents – la *serrata* de 1297 et le recensement de 1379 – nous amènent à distinguer les phases suivantes : a) les années précédant et suivant la *serrata* – la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle – allant de pair avec la mise en place du système des galées du marché, b) les années autour de la guerre de Chioggia et l'anoblissement de 30 familles en 1381 – en gros la deuxième moitié du XIVe siècle. A titre comparatif nous examinerons également le début du XVe siècle.

Les protagonistes nobles du commerce d'État

Nous utilisons le terme de « famille » pour désigner toutes les personnes portant le même nom de famille, car il n'est souvent pas possible de distinguer les différents ménages. Les Vénitiens eux-mêmes, conscients du problème que pouvaient poser les homonymes, ajoutaient souvent des éléments spécifiques tel le nom du père ou la paroisse d'origine. Il est en outre évident que les différentes branches d'une famille ne sont pas forcément toujours solidaires. Dans l'attente d'études plus poussées il faut toujours rester prudent quant aux chiffres qui ne peuvent indiquer que des tendances [14].

Chojnacki relève 216 familles parmi les membres du Grand Conseil à la fin du XIIIe siècle et figurant dans le recensement de 1379. Pour toute la période de 1301 à 1450, les actes du Sénat révèlent environ 1720 patrons de galées issus de 135 familles. Presque deux tiers (62,5%) du total de 216 familles ont exercé une fonction élevée dans le commerce maritime d'État. Si l'on regarde les individus identifiés, le résultat est à peu près le même : deux tiers des nobles participent d'une façon ou d'une autre au grand commerce

---

12. J.C. Hocquet, « Oligarchie », *op. cit.*, p. 409.

13. F.C. Lane, *Andrea Barbarigo*, *op.cit.* ; D. Stöckly, *Le système*, *op cit.*, chap. 6.

14 Des chercheurs renommés se sont orientés eux-mêmes d'après ce critère considérant que la solidarité familiale jouait un grand rôle dans la société vénitienne, cf. D. Queller, « Family, Faction... », *op. cit.*, p. 6 et 24 note 35 : S. Chojnacky, « In Search », *op. cit.*, p. 60 note 2.

maritime où ils occupent souvent les postes les plus élevés, ce qui permet de penser qu'il y a une relation entre les différents critères sociaux choisis [15].

En moyenne, les patrons ont occupé ce poste seulement une fois et demie dans leur carrière. Parallèlement, ils ont occupé d'autres postes dans le commerce. L'accès à des positions privilégiées dans le commerce d'État n'indique donc que dans une mesure restreinte l'engagement dans le commerce en général. Si nous avions la possibilité de répertorier davantage de gens à des postes subalternes, les investisseurs-participants par exemple, mais aussi les personnes participant au commerce libre, le chiffre montrant l'engagement dans le commerce serait bien plus élevé [16]. Ceci se trouve confirmé par l'étude du XVe siècle qui nous fournit plus de données. Quelles familles s'engagent dans le commerce d'État ? Y a-t-il des changements au cours des siècles ?

Première phase – début du XIVe siècle.

Les années autour de la *serrata* voient la mise en route de voyages commerciaux organisés par l'État. Les sources ne nous fournissent encore que peu de noms précis, mais ce sont les *case vecchie* que nous connaissons comme les premiers participants au commerce d'État : les Cornaro, Gradenigo, Michiel, Contarini, Bembo, Loredan [17].

Juste avant la *serrata*, dans les années 1290, ce sont avant tout les familles de noblesse ancienne, les *case vecchie* et les *case nuove*, qui sont assez riches pour armer sur leur fortune privée des galères de guerre pour la Commune. Les neuf familles armant deux ou trois galées appartiennent toutes à cette ancienne noblesse. Or plus de la moitié des familles qui sont en mesure d'armer une galée sont de nouvelles familles qui font visiblement déjà partie de l'aristocratie sans discrimination [18]. Les mêmes *case vecchie* sont aussi les plus nombreuses dans le Grand Conseil [19]. Mais là aussi de

---

15. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 55 : D. Stöckly, *Le système*, *op. cit.*, chap. 1, 2, et 5. Nous excluons les capitaines car ils n'ont pas fait de commerce.

16. Un tiers environ des familles a fourni un capitaine de convoi (élu par le Sénat). Les noms de capitaines n'entrent pas dans ce calcul, car le commerce leur était strictement interdit. S'ils n'ont pas pu directement tirer profit de leur poste, ils ont pu participer à des sociétés autres que sur leur convoi. Au cours du XIVe siècle, le poste de capitaine est devenu une charge honorifique.

17. Trois autres personnes voyagent avec les premières galées que nous ne rencontrons plus par la suite: Opicino, Nicolosi et Tartaro.

18. 33 par rapport à 42, G. Rösch, *Der venezianische Adel*, *op. cit.*, p. 165.

19. Contarini 1, Dandolo 2, Querini 3, Morosini 4, Gradenigo 5, Michel 6, Venier 9, Soranzo 16, cf. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit*, p. 72 et suiv.

nouvelles familles comme les Da Molin, Da Canal, Boldù ou les Da Mosto apparaissent déjà. Il en va de même pour le commerce d'État : à côté des anciennes familles honorées et disposant de grosses fortunes, de nouvelles familles commencent à s'engager.

Le tableau suivant (I), rassemblant des données issues des archives de Venise et les résultats de l'étude de Stanley Chojnacki, montre systématiquement le rang des familles selon les différents critères. Les chiffres dans les diverses colonnes montrent le rang des familles en ce qui concerne le nombre de parents au Grand Conseil vers 1290 (colonne 1), le nombre d'offices au milieu du XIV[e] siècle (col. 3) et lors du recensement en 1379 (col. 5) et le nombre de patrons de galées entre 1290 et 1349 (col. 2), entre 1350 et 1399 (col. 4) et entre 1400 et 1450 (col. 6) :

I Le rang des nobles dans la société (fin XIII[e]-milieu XV[e] siècle)

	Famille	1 Participation[a] au GC (1290)	2 Commerce[b] 1290-1349	3 Office 1349-52[a] et 1362-65	4 Commerce[b] 1350-1399	5 Estimo 1379[a] immobilier	6 Commerce[b] 1400-1450
n	Barbarigo	27	4	20	(1)	30	7
v	Bembo	44	11	22	9	26	10
-	Bernardo	--	(-)	--	16	--	(5)
-	Canal Da	12	(-)	63	6	131	14
-	Capello	123	7	72	7	36	6
v	Contarini	1	1	1	1	2	1
v	Cornaro	13	19	8	19	3	24
v	Dandolo	2	11	5	4	10	17
v	Dolfin	8	16	9	13	8	8
-	Duodo	--	(-)	(-)	(1)	--	3
v	Falier	17	(1)	15	(8)	16	(4)
-	Foscarini	11	19	17	(5)	23	(8)
v	Gradenigo	5	15	17	14	15	18
n	Grimani	123	11	63	28	(2)	26
v	Justinian	19	11	6	4	9	7
-	Lombardo	--	19	(-)	22	(-)	23
n	Loredan	15	4	6	3	17	4
n	Marcello	52	(-)	19	(5)	51	14
v	Michiel	6	7	12	9	14	13
n	Mocenigo	30	18	32	19	22	(4)
-	Molin Da	7	6	15	(2)	9	10
v	Morosini	4	2	2	2	1	2
-	Nadal	28	19	136	(1)	89	(4)
-	Pisani	80	19	44	18	44	22
n	Prioli	123	16	28	(2)	18	21
v	Querini	3	24	10	11	4	7
v	Soranzo	16	3	3	7	4	5
-	Valaresso	--	10	(-)	(3)	(-)	25
n	Venier	9	7	3	11	19	18
v	Zane	19	(3)	40	14	4	(2)

a) rang d'après S. Chojnacki, « In search », 74 s.

b) rang calculé d'après le nombre de mentions comme patrons de galées d'Etat.

(-) entre parenthèses le nombre de mentions qui ne donne plus droit à un rang.

n/v/- *casa nuova* ou *casa vecchia*, la plus ancienne noblesse vénitienne ; - famille de noblesse plus récente (toujours avant la fin du XIII[e] siècle).

Les familles qui se distinguent dans le commerce dans la première moitié du XIVe siècle ont tendance à envoyer davantage de membres dans les fonctions publiques. neuf des 15 premières familles au Grand Conseil (colonne 1) figurent également parmi les 15 premières dans d'autres fonctions publiques au milieu du XIVe siècle (col. 3) [20]. Neuf des quinze premières dans les fonctions publiques (col. 3) figurent parmi les 15 premières dans le commerce au cours de la première moitié du siècle (col. 2). Dans la première moitié du XIVe siècle, il y a donc une grande convergence entre les familles engagées dans le commerce, leur taille exprimée par la présence numérique au Grand Conseil et l'occupation de fonctions publiques. Mais il y a aussi des exceptions : les Capello participent bien plus au commerce qu'aux fonctions publiques. Ils occupent les rangs 123, 72 et 36 pour les offices politiques, tandis qu'ils sont septième et sixième dans le commerce d'État. Sans entrer dans les détails, cela peut être aussi bien dû à la taille de la famille qu'à leurs intérêts particuliers. Le contraire est valable pour les Cornaro et les Falier : ils sont beaucoup moins engagés dans le commerce d'État que dans les fonctions publiques. Les Cornaro par exemple sont 13e, 8e et 3e pour les postes politiques et seulement 19e et 24e dans le commerce.

Deuxième phase : milieu du XIVe siècle

La comparaison de l'engagement dans le commerce et la fortune immobilière recensée en 1379 (col. 5), donne un résultat semblable : dix des 15 premières familles dans le recensement figurent également parmi les premières dans le commerce lors de la deuxième moitié du XIVe siècle (col. 4). Huit des 15 premières de l'*estimo* sont elles aussi parmi les premières dans le commerce au début du XVe siècle (col. 6). Il s'agit, à une exception près, des mêmes [21]. Ce sont toujours les mêmes familles qui détiennent le plus grand nombre de fonctions au milieu du XIVe siècle (col. 3). Malgré une mobilité apparente, il se distingue un petit groupe stable de dix familles figurant sur cinq des six colonnes dans les quinze premières : les Contarini, Morosini, Soranzo, Loredan, Dandolo, Michiel, Giustinian, Da Molin, Querini et Dolfin.

A l'intérieur, quatre familles dominent tous les secteurs examinés : les Morosini, Contarini, Loredan, Soranzo. Il s'agit de la plus ancienne aristocratie vénitienne : trois *case vecchie* et une *nuova*. Mais il y a aussi des nouvelles familles comme les Da Molin, Barbarigo, Duodo, Geno, Da Canal qui gagnent en importance au cours du XIVe siècle.

---

20. Cela peut être un signe pour le grand nombre de mâles, cf. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit*, p. 69.

21. Contarini, Morosini, Soranzo, Michiel, Giustinian, Querini, Dolfin et Dandolo/Da Molin.

Biens immobiliers et commerce ne sont pas forcément liés : les Querini et les Dandolo, riches en biens immobiliers, n'apparaissent guère dans le commerce d'État. De façon générale on peut dire que les familles sont moins bien placées dans l'*estimo* que dans le commerce. C'est-à-dire que ce sont plutôt les moins riches en biens immobiliers qui investissent leur capital dans le commerce : ainsi les Da Canal, les Marcello ou les Barbarigo [22]. La coïncidence entre les colonnes répertoriant le commerce de la première moitié et les offices du milieu du XIVe siècle (col. 2 et 3) est plus évidente que celle entre le nombre de membres du Grand Conseil et le commerce au début du XIVe siècle, (col. 1 et 2). Malgré les critères pas tout à fait uniformes, il semble que l'engagement dans le commerce ait mené à une certaine influence politique plutôt que l'inverse : que l'engagement officiel ait favorisé celui dans le commerce d'État. Pour affirmer cette hypothèse, il faudrait cependant comparer dans une étude future la position dans le commerce avec celle dans les offices publics quelques années plus tard, en occurrence à la fin du XIVe, voire au début du XVe siècle. Ainsi serait-il possible de voir si l'engagement dans le commerce d'État se traduit effectivement par une croissance de l'importance sociale à plus long terme.

On constate quelques oscillations pour certaines familles. Des nouveaux venus comme les Duodo et les Capello gravissent l'échelle sociale au cours du siècle, mais il n'y a pas de chute dramatique. En général, les mêmes familles sont engagées à la tête des fonctions publiques et du commerce d'État tout au long du XIVe siècle. Il se présente un groupe stable et assez large de familles avec un noyau restreint.

L'influence du commerce maritime sur la société vénitienne

Il paraît évident que le grand commerce maritime – et donc l'expansion – a influencé la société vénitienne. Des personnalités ayant acquis une fortune et s'étant engagées pour la Commune trouvaient entrée dans l'oligarchie. Le doge Domenico Flabianico lui-même (élu en 1032) est représentatif de ces « hommes nouveaux ». Il ne se distingue que par sa richesse énorme gagnée dans le commerce de la soie [23]. Les événements de 1204 déjà, la conquête de Constantinople par les croisés, témoignent clairement de l'impact économique sur Venise. L'afflux soudain de richesses – résultat du butin réparti entre les Vénitiens – accroît d'une façon spectaculaire la fortune d'un grand nombre de particuliers [24]. Au XIIIe siècle, le commerce s'intensifie et fait

22. D. Stöckly, *Le système*, *op. cit.*, chap. 3, 4 et 5.

23. F.C. Lane, *Venise une république maritime*, Paris, Flammarion, 1985 (1ère éd. Baltimore, 1973), p. 140.

24. G. Rösch, *Der venezianische Adel*, *op. cit.*, p. 161.

augmenter la richesse. L'expansion croissante dans tous les pays méditerranéens exige un nombre élevé de fonctionnaires administrateurs. Pietro Gradenigo ouvre les portes à toutes les personnes ayant été membres du Grand Conseil durant les quatre dernières années, et inclut les nouveaux venus qui ont désormais qualité pour occuper des fonctions officielles [25]. Pour la première fois ce n'est plus le style de vie qui distingue les nobles des roturiers, mais la naissance, le droit d'être membre du Grand Conseil. Comme précédemment montré, les restrictions n'ont pas été très rigoureuses au XIVe siècle, le style de vie résultant de la profession, de la fortune et de l'environnement personnel tend toujours à égaliser la différence de naissance [26].

En 1381, 30 hommes, dont 20 ont contribué financièrement à la guerre de Chioggia, ont été anoblis. Pour savoir comment ils ont acquis la fortune suffisante pour être recensés, nous avons comparé leurs noms à ceux des hommes d'affaires que nous connaissons avant 1379. Il est quasiment impossible de les trouver parmi les patrons de galées, car n'appartenant pas encore au groupe de nobles, ils n'ont pas eu le droit de participer aux enchères avant leur anoblissement en 1381. Ils ont pourtant pu faire des investissements dans des carats de galées, mais des listes des investisseurs (participants) n'existent pas pour le XIVe siècle. Nous ne sommes donc pas en mesure de le prouver, mais il reste tout à fait possible, même vraisemblable, qu'ils aient déjà été actifs dans le commerce avant 1379, d'autant plus que celui-ci était l'occupation par excellence des Vénitiens.

Nous pouvons par contre vérifier s'ils ont profité de leur nouveau statut pour occuper la fonction de patron. Si c'est bien le cas, il est à supposer qu'ils ont déjà été engagés dans le commerce maritime avant leur anoblissement, car il semble invraisemblable qu'un nouveau venu sans expérience assume ou obtienne tout de suite le poste de patron sur une galée du marché. La fonction de patron indique non seulement un engagement personnel, mais celui de toute sa famille, puisque le patron et ses parents les plus proches ont normalement été les premiers investisseurs dans la galée [27].

Nous pouvons effectivement identifier quelques nouveaux nobles de 1381 s'engageant immédiatement dans le grand commerce d'État. Ils sont

---

25. F.C. Lane, *Venise*, *op. cit.*, p. 167-169 ; G. Rösch, *Der venezianische Adel*, *op. cit.*, p. 168 et suiv. ; J.C. Hocquet, « Oligarchie », *op. cit.*, p. 402 et suiv.

26. S. Chojnacki, « In Search », *op. cit.*, p. 56. La *serrata* n'a pourtant pas exclu les pauvres. Les nobles pauvres font partie de la société vénitienne depuis toujours. R. Mueller, « Espressioni di *status* sociale a Venezia dopo la *serrata* del Maggior Consiglio », *Studi Veneti*, 1922, p. 53-61.

27. Le patron détient en moyenne 8 carats, associé avec sa famille souvent 12 ou plus. cf. D. Stöckly, *Le système*, *op. cit.*, tab. 4.I.s.

sept au total (voir tab. II) : Marco Pasqualigo de Creta, ayant déclaré des biens immobiliers de 2000 livres en 1379 a été patron d'un navire allant en Crète en 1378. Nicolò Polo et Giovanni Negro, imposés respectivement pour 4000 et 1000 livres, sont patrons de coques d'État dans les années 1380 et 1390. Giacobello Trevisan, imposé pour 500 livres, est patron d'une coque de Syrie en 1385 et 1386 et d'une galée de la *rata* qui ramenait les marchandises restées à Alexandrie, en 1389. Marco Cicogna et un certain Paolo Nani sont patrons de galées en 1392 et 1387 et 1389. (Le personnage de Paolo Nani ne peut être identifié avec certitude, car le recensement relève deux personnes du même nom !).

II Personnages anoblis en 1381 et leur participation au commerce [28]*

Nom	Estimo 1379 livres a gros	Engagement dans le commerce
Cicogna Marco, San Severo	1500	patron de galée de Romanie en 1392
Darduino Antonio		Patron de coque en 1386, 1390 (Alexandrie), 1402 (Tana)
*Nani Paolo q Pietro, S.Vidal / S.Angelo	7000/4000	patron de galée de Flandre en 1387, de Beyrouth 1389
Negro Giovanni	1000	Patron de coque de Syrie en 1384
Pasqualigo Marco de Crète, S.Julian	2000	navire de Crète 1387
Polo Nicolò, S. Geremia	4000	Patron d'une coque d'Alexandrie en 1384, 1385, 1386, 1393
Trevisan Jacobello fils de Giovanni, S.Giovanni Nuovo	500	patron de navire de Syrie 1385, 1386 et de galée supplémentaire d'Alexandrie 1389
Caresini Raphain, S.Moysè	400	
Condulmier Giacomo, S.Thomà	4000	
Da Portu (Ca de) Domenico, S.Cassian	1000	
Darduin Giovanni, S.Pietro	1000	
Fornase Della Alvise, S.Severo	6000	
Girardo Francesco, S.Bartolomeo	600	
Lipomano Pietro, S.Fosca	3000	
Longo Nicolò, S.Moysè	10000	
Paruta Bartolomeo, S.Giovanni Chrisostomo	10000	
Penzino Pietro	500	
Renier De Nicolò, S.Mateo	4500	
Taiapietra Nicolò, S.Marcuola ?	5000	
Zaccaria Marco, S.Pantalon	1000	
Zaccaria Pietro, S.Giovanni di Rialto	5000	
Calergi Giorgio de Creta		
Garzoni De Giovanni		
Garzoni Nicolò, miles		
Mezzo/Medio De Francesco, nepos Luca		
Stornado Marco		
Urso Marco		
Trevisan Paolo		
Vendramin De Andrea		
Vicemano/Pizamano Giacomo		

* Le recensement contient deux homonymes, il n'est pas possible de savoir lequel a été patron de galée

28. L'identification de ces personnes peut poser problème puisque les actes n'utilisent pas toujours le même système d'identification. L'*Estimo* distingue les hommes selon la paroisse d'origine, tandis que les actes des enchères indiquent bien plus souvent le nom du père. Les conclusions auront donc toujours besoin de confirmation.

Bien que nous ne puissions pas chiffrer l'influence du commerce sur l'anoblissement de nouvelles familles, il paraît évident qu'il y joue un rôle. Vu le fait que notre recherche est limitée aux positions les plus élevées du commerce d'État, ce résultat doit suffire pour montrer que l'intérêt pour le commerce d'État existait bel et bien. Le nombre de simples participants aux galées était sans doute plus élevé. Comme il apparaît dans le tableau I, les familles des individus anoblis en 1381 n'ont pas joué de rôle particulier dans le commerce dans cette période, ni occupé un rang élevé dans le recensement. Les deux Trevisan anoblis, dont la famille occupe le 6e rang en fortune, ne figurent pas eux-mêmes dans l'*estimo*. Ce n'est donc pas leur position éminente qui aurait mené à l'intégration dans la noblesse des membres de leur branches roturières, mais plutôt leur position et le mérite individuel.

La seule fortune ne suffisait pas pour une intégration dans la noblesse. Parmi les personnes anoblies, certaines ne disposent que d'une fortune modeste, et dix sont même trop pauvres pour figurer sur le recensement. La fortune personnelle des nouveaux nobles varie entre 500 et 10000 livres [29]. La fortune de leurs familles montre les mêmes disparités [30]. A côté de la fortune, l'engagement pour la Commune autre que financier joue un rôle lors de l'anoblissement. Une liste des offres de services personnels et financiers autres que l'emprunt obligatoire pour la guerre de Chioggia contient quinze des personnes anoblies par la suite, plus que nous n'en trouvons dans l'*estimo* [31]. Le commerce et la fortune qui en résulte est donc un facteur parmi d'autres qui peut mener à l'anoblissement.

Pour essayer de définir les relations entre commerce maritime et noblesse, nous devions donc dans un premier temps répertorier les hommes d'affaires nobles dans la société vénitienne. Sur toute la période ici observée, un nombre limité et stable de familles anciennes (entre 10 et 14) occupe toujours des postes élevés. Il s'agit des Contarini, Morosini, Soranzo, Loredan, Dandolo, Michiel, Giustinian, Da Molin, Querini et Dolfin. Les grandes familles anciennes comme les Contarini, Morosini, Loredan et Soranzo y forment un noyau dominant le commerce et les offices, et ils figurent également parmi les plus riches en biens immobiliers. Mais leur nombre restreint témoigne d'une mobilité assez importante dans la noblesse vénitienne qui

29. Il ne s'agit pas de personnes engagées fortement dans le commerce dont on pourrait supposer que la fortune mobilière soit particulièrement importante.

30. La fortune moyenne par personne varie entre 650 et 10150 livres Seulement les Trevisan (6e) les Medio (37e) et les Polo (45ee, ont un rang sur la liste de Chojnacki. Ce sont plutôt les familles moins riches qui participent au commerce d'Etat, cf. D. Stöckly, *Le système*, *op. cit.*, chap. 1, 4, 5 ; D. Queller, *Il patriziato*, *op. cit.*, p. 65.

31. V. Lazzarini, « Le offerte per la guerra di Chioggia e un falsario del Quattrocento », *Nuovo Archivio Veneto*, 4/1 (1902), p. 202-213.

permet aussi à de nouvelles familles de gravir l'échelle sociale. Nous voyons donc une société en formation avec une élite stable, formée de quelques grandes familles nombreuses, riches et engagées dans le commerce. Neuf des dix familles à la tête du commerce des galées se trouvent parmi les 14 familles dominantes trouvées par Chojnacki. La participation au commerce d'État à Venise au XIVe siècle est donc un facteur pour la position sociale tout comme la richesse en biens immobiliers, la taille de la famille, et l'engagement politique [32].

Il y a cependant des familles qui montrent des disparités, étant plus fortement engagées dans le commerce que leur nombre de postes officiels ou leur fortune ne le laisserait supposer. Les Capello, par exemple, sont 72e pour les fonctions et 36e en richesse, mais 7e et 6e pour l'engagement dans le commerce. Les Duodo apparaissent comme de vrais « hommes nouveaux » : aucune fonction au milieu du XIVe siècle, une seule mention sur une galée du marché en 1367 [33] et parmi les moins riches de l'*estimo* en 1379. Ils arrivent en troisième position au début du XVe siècle. Il serait intéressant de voir si ce phénomène se traduira par la suite par davantage de postes officiels et l'acquisition de biens immobiliers.

La fortune accumulée et le rang dans les fonctions publiques des Cornaro, malgré l'engagement réduit dans le commerce d'État, montre que celui-ci n'a pas été le seul moyen pour acquérir ou garder une position importante dans la Commune. Les Cornaro possédaient leurs propres grands navires, notamment après l'acquisition des territoires à Chypre. Les Querini, Gradenigo, Da Molin ou les Zorzi ont également acquis leur position sociale sans grand engagement dans le commerce d'État. Ce dernier peut donc permettre de gravir l'échelle sociale, mais ce n'est pas le seul facteur [34].

Au XIVe siècle, la noblesse vénitienne ne se présente pas comme un groupe fermé, mais elle est plutôt dynamique et adaptable. Elle forme un groupe assez stable sans différences politiques ni factions intérieures. Une étude sur la formation de groupes d'intérêts, lors des élections dans les années 1380 prouve la même chose : les alliances se forment à court terme. Toutes les autres familles sont des partenaires potentiels. Les hommes d'affaires s'organisent de la même façon : mis à part les associations familiales, les contrats pour le commerce ne durent que rarement au-delà d'un seul voyage. Chacun préfère garder sa liberté de décision.

---

32. Une étude des patrons et des capitaines jusqu'au milieu du XVe siècle montre une stabilité semblable des familles, *ibid.*, chap. 1,4, et 5

33. Associé à un Grimani, sur une galée supplémentaire d'Alexandrie.

34. Soulignons encore le rôle du commerce privé que nous ne pouvons pas intégrer ici.

Noblesse et marchands n'ont pas été à Venise des pôles contraires. Les hommes d'affaires ne sont pas un groupe distinctif dans la société vénitienne, mais l'esprit marchand traverse toute la société. Cela se manifeste aussi dans la politique de mariage des nobles qui marient leurs enfants aussi bien à des nobles riches et pauvres qu'à des roturiers[35]. L'économie et la politique sont étroitement liése dans la Sérénissime. Le système du commerce d'État, permettant à des hommes d'affaires modestes d'investir et d'acquérir une fortune, a offert à un grand nombre de personnes l'accès à une relative aisance et a ainsi contribué à aplanir des différences sociales. Globalement, le commerce a permis à la Sérénissime de se relever assez rapidement des crises du XIVe siècle. Aux individus, il a offert l'accès à un mode de vie assez élevé et à une aisance matérielle qui permet de gravir l'échelle sociale. Jusqu'au XVe siècle, il n'y a guère eu de raison de mécontentement susceptible de donner lieu à des rébellions, la société s'est donc montrée assez stable. L'intégration des pays d'outre-mer dans la perspective de la Sérénissime et le commerce constituent la base de toute la société vénitienne noble et roturière.

Seule une étude plus étendue dans le temps, incluant les officiers et la propriété en biens immobiliers dans la deuxième moitié du XIVe et au XVe siècle permettrait de décrire plus précisément le rôle du commerce d'outre-mer pour la mobilité sociale. L'analyse de carrières individuelles ainsi que l'histoire des familles devraient confirmer nos résultats.

---

35. D. Romano, *Patricians and Popolani. The Social Foundation of the Venetian Renaissance State*, Baltimore-Londres, 1987, p. 39 et suiv

Enrico BASSO

DE BOUCICAULT À FRANCESCO SFORZA
Persistance et changements dans la politique orientale des seigneurs étrangers de Gênes au XVe siècle

La possession de Gênes – but autour duquel se concentraient, à partir de la fin du XIVe siècle et jusqu'à la fin du siècle suivant, les attentions concurrentes de la Couronne de France et des ducs de Milan –, comportait, avec tous les avantages certains, liés au contrôle d'une des principales escales marchandes et centre financier du monde méditerranéen au bas Moyen Âge [1], toute une série de problèmes, liés à la gestion politique et administrative de l'empire colonial génois dans le Levant [2], qui étaient complètement en dehors de l'expérience précédente d'une bonne partie des officiers et des conseillers des souverains de France comme de ceux des ducs lombards.

Au cours de mon intervention, je me propose d'examiner, à grands traits seulement, de quelle manière, et avec quels résultats, ces problèmes étaient affrontés par l'administration française et par celles des Visconti et des Sforza qui se sont succédé à Gênes entre 1396 et 1464 – période cruciale pour les événements du Levant – et quelles étaient les similitudes et les

---

1. Voir J. Heers, *Gênes au XVe siècle*, Paris, 1961 ; G. Pistarino, *I Gin dell'Oltremare*, Gênes, 1988 (Civico Istituto Colombiano, Studi e Testi, serie storica a cura di Geo Pistarino [S.T.], 11) ; Id., *Genovesi d'Oriente*, Gênes, 1990 (S.T., 14) ; Id., *I Signori del mare*, Gênes, 1992 (S.T., 15) ; Id., *La capitale del Mediterraneo· Genova nel Medioevo*, Gênes, 1993 (Collana Storica di Fonti e Studi italo-ellenici diretta da Geo Pistarino e Andreas Mazarakis, serie studi, 1).

2. Voir M. Balard, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle)*, 2 vol., Gênes, 1978 (Atti della Società Ligure di Storia Patria [A.S.Li.], n.s., 18).

éventuelles différences entre ces administrations, en me fondant sur quelques épisodes spécifiques qui semblent particulièrement significatifs et qui peuvent rendre compte de la nature des problèmes que la « gestion » des colonies génoises présentait aux nouveaux maîtres français et lombards. Je me propose aussi de souligner les changements significatifs qui se produisirent dans ce laps de temps dans la manière même d'affronter le problème de la politique orientale par ces mêmes maîtres.

En examinant la période de la première domination française sur Gênes [3] du point de vue particulier de la politique orientale, il n'est pas possible, comme du reste pour beaucoup d'autres aspects de cette période, de ne concentrer son attention que sur les années pendant lesquelles le gouvernement de la ville, au nom des Lys de France, était entre les mains d'une des personnalités les plus complexes et intéressantes de son époque : le maréchal Jean Le Maingre, sire de Boucicault [4].

Au temps de son arrivée à Gênes, cet homme, encore relativement jeune, était déjà entouré par un halo presque légendaire, qui le présentait comme un des plus grands champions de la Chrétienté ; peu d'années auparavant il avait d'abord combattu contre les Turcs sur le champ de bataille de Nicopolis et après sous les bannières de l'empire byzantin, en rapportant de ces expériences, en partie tragiques et en partie victorieuses, une perception exacte de la nécessité d'agir pour contenir de quelque façon la marée montante des Ottomans, qui menaçait de submerger l'Europe du sud-est [5].

Les Génois pouvaient donc légitimement espérer que l'énergique maréchal aurait pu non seulement apporter de l'ordre – même avec dureté – dans la situation politique intérieure tourmentée de la ville, mais aussi s'occuper de la situation des comptoirs génois dans le Levant et intervenir de quelque façon dans le cadre politique de la région pour défendre les intérêts génois

---

3. Voir E. Jarry, *Les origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, Paris, 1896.

4. Pour la biographie du maréchal, voir *Le Livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre, dit Bouciquaut, Mareschal de France et Gouverneur de Jennes*, éd. D. Lalande, Paris-Genève, 1985 ; J.E. Ruiz Domenec, *Boucicaut, gobernador de Génova. biografía de un caballero errante*, S.T., 13, Gênes, 1989 et la bibliographie citée. Sur la politique orientale de Boucicault, voir J. Delaville le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut*, 2 vol., Paris, 1886 (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, 44-45) ; M. de Bouard, *La France et l'Italie au temps du grand Schisme d'Occident*, Paris, 1936 ; F. Surdich, *Genova e Venezia fra Tre e Quattrocento*, Gênes, 1970 (Collana Storica di Fonti e Studi diretta da Geo Pistarino [C.S.F.S.], 4).

5. J.E. Ruiz Domenec, *Boucicault*, *op. cit.*, p. 60-85.

en cette zone, où la paix de Turin de 1381 avait seulement assoupli, mais pas résolu définitivement, les vieilles oppositions avec Venise [6].

Boucicault, pour sa part, cultivait effectivement, comme les événements suivants le démontreront, le projet de faire de Gênes, une fois pacifiée, la base à partir de laquelle développer une action militaire contre les Puissances islamiques, et il commença à travailler à ce projet peu de mois après son installation, au moment où les manoeuvres du roi de Chypre, Janus II de Lusignan, contre le comptoir génois de Famagouste lui offrirent une occasion valable [7].

En réalité, l'expédition orientale organisée par Boucicault présentait clairement, au delà de la cause contingente de la question de Chypre, d'ailleurs rapidement résolue sans besoin de combattre peu après l'arrivée de la flotte génoise dans la mer du Levant grâce à l'intervention du Grand Maître de Rhodes, le caractère d'une vraie expédition croisée, caractère rendu encore plus clair par l'implication directe des forces des Chevaliers de Saint-Jean dans l'expédition suivante du maréchal le long de la côte syro-palestinienne et devenu enfin incontestable avec le projet d'une attaque contre Alexandrie [8].

Précisément ce caractère, qui était d'ailleurs le plus en accord avec la mentalité du maréchal et sa manière de regarder les événements du Levant, provoqua, comme on sait, la réaction non seulement des Vénitiens, qui étaient préoccupés par les possibles répercussions d'une telle action sur leurs fleurissants comptoirs en Syrie et en Egypte et n'hésitaient pas à dénoncer les plans de Boucicault aux autorités islamiques [9], mais aussi des Génois eux-mêmes. Devant le gaspillage de temps, d'argent et d'énergies que l'in-

---

6. Sur la guerre de Ténédos et ses conséquences, voir L.A. Casati, *La guerra di Chioggia e la pace di Torino, saggio storico con documenti inediti*, Florence, 1866 ; F. Thiriet, « Venise et l'occupation de Ténédos au XIVe siècle », 1953 (Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole Française de Rome, 65) ; V. Vitale, *Breviario della Storia di Genova*, 2 vol., Gênes, 1955, vol. 1, p. 143-144 . Daniele di Chinazzo, *Cronica de la guerra da Veneciani a Zenovesi*, éd. V. Lazzarini, Venise, 1958 ; F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age*, Paris, 1959 ; F. Surdich, *Genova e Venezia, op. cit.*, p. 23-42 ; Georgii et Iohannis Stellae, *Annales Genuenses*, éd. G. Petti Balbi, , Bologne, 1975 (Rerum Italicarum Scriptores. 17), p. 169-184.

7. Sur Janus II, voir G. Hill, *A History of Cyprus*, 4 vol., Cambridge, 1948-1952, vol. 2, *The Frankish Period, 1192-1432*, p. 447- 496 ; F. Surdich, *Genova e Venezia, op. cit.*, p. 49-53.

8. L. Delaville le Roulx, *La France*, *op. cit.*, vol. 1, p. 436-446 ; C. Manfroni, « Lo scontro di Modone, episodio della lotta veneto-genovese (1403) », *Rivista Marittima*, 30 (1897), p. 91-99 ; F. Surdich, *Genova e Venezia*, *op. cit.*, p. 55-69

9. E. Piloti, *De modu, progressu, ordine ac providentia habendis in passagio*, Monuments pour l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg, vol. IV, p. 394-397.

utile expédition en Méditerranée orientale avait provoqué, et surtout devant la menace qui pesait sur les comptoirs génois de l'Egée à la suite des hostilités entre Gênes et Venise causées par les actions du maréchal – il y en avait déjà eu une première manifestation avec la bataille navale de Modon [10] – même ceux qui avaient eu confiance en lui devaient constater que la politique orientale suivie par Boucicault divergeait complètement de celle qu'à Gênes on considérait nécessaire pour défendre les intérêts des marchands génois en Orient. Tandis qu'on attendait de lui une action contre la menace turque qui pesait sur les positions chrétiennes dans la région égéo-balkanique, le maréchal s'était jeté à corps perdu dans une inutile guerre privée contre Venise et le Sultanat mamluk du Caire [11].

Ce n'était pas par hasard, si les premiers cas d'intolérance envers le gouvernement autoritaire du maréchal, qui d'autre part, même pour les problèmes que lui causaient les reflets des événements politiques français de l'époque [12], apparaît toujours moins intéressé aux événements du Levant et toujours plus occupé par la politique italienne, venaient précisément des comptoirs orientaux. De même que les émeutes de Chios, en 1408-1409, ont été vues comme les antécédents de la révolte de Gênes qui, en 1409, mettait fin à la première domination française [13], les Génois, qui avaient accepté sans se poser de problèmes les actions plus autoritaires du gouverneur dans la mère-patrie, confrontés à une politique qui menaçait de porter tort à leurs intérêts marchands au Levant sans offrir d'ailleurs aucun avantage évident en retour, n'hésitèrent pas, aussitôt que se présenta l'occasion, à mettre fin au gouvernement de cet homme que, encore en 1402, ils avaient invoqué comme gouverneur à vie [14].

Les divergences sur la manière de concevoir et de mener la politique orientale avaient éclaté entre les Génois et le gouverneur français. Elles devaient jouer un rôle de première importance dans les relations entre la classe dirigeante de la Commune ligure et les ducs de Milan, sous la domination

---

10. Sur cette bataille, voir J. Delaville le Roulx, *La France, op. cit.*, vol. 1, p. 450 et suiv. ; C. Manfroni, *Lo scontro di Modone, op. cit.*, p. 321-328 ; F. Surdich, *Genova e Venezia, op. cit.*, p. 69-72.

11. F. Surdich, *Genova e Venezia, op. cit.*, p. 75-121.

12. Sur l'impact qu'avait la lutte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne pour la suprématie à la cour de Charles VI sur la politique de Boucicault, voir F. Surdich, *Genova e Venezia, op. cit.*, p. 102-119.

13. G. Pistarino, « Chio dei Genovesi », *Studi Medievali*, 10/1 (1969), p. 3-68, surtout p. 54.

14. J. Heers, « Boucicault et la rébellion de Gênes (1409-1410) : armée royale, armée princière ou partisans ? », dans *La Storia dei Genovesi*, XI, Gênes, 1991, p. 43-63.

desquels Gênes se trouvait au cours des années cruciales pour les événements orientaux.

Le premier point de divergence que nous devons examiner dans la relation compliquée entre les ducs de Milan et leurs sujets ligures par rapport à l'Orient, est sûrement celui de l'administration de ces mêmes comptoirs et de la nomination des officiers destinés à être envoyés au Levant. C'était une matière qui avait été toujours jalousement réservée dans les traités, déjà au temps de la soumission à Charles VI de France, au jugement exclusif des *Officia* génois [15]. Mais, au moins dès 1424, Filippo Maria Visconti commença à intervenir toujours plus fréquemment, même dans ce domaine, avec l'intention évidente d'utiliser les charges de l'administration coloniale pour rétribuer les mérites politiques, ou financiers, des personnages particulièrement liés à sa cour [16] – politique d'ailleurs suivie par le duc aussi en Ligurie avec l'inféodation de certaines localités (Ovada, Pieve di Teco, Vintimille) à d'influents personnages en échange de considérables versements dans les caisses ducales [17].

Une telle intervention, cependant, au delà de la contrariété des membres des magistratures génoises intéressées à la question, qui voyaient violée une de leurs prérogatives, provoquait de sérieux problèmes dans la vie administrative des comptoirs : en fait, n'étaient pas rares les cas d'attributions simultanées des mêmes charges – d'une part directement par le duc et de l'autre par l'*Officium Romanie* –, qui entraînaient évidemment des situations embarrassantes et des retards dans l'entrée en charge des officiers désignés [18]. Mais surtout, par ce système, étaient parvenus au gouvernement des établissements coloniaux des individus inaptes à la tâche qui leur avait été confiée, intéressés seulement à profiter de leurs offices pour s'enrichir le plus possible.

En conséquence de ce fait, en 1426 déjà, la situation était arrivée à un point tellement critique que, en l'espace de peu de mois, le gouvernement devait être forcé de destituer pour malversations le *capitaneus* de Famagouste et d'intervenir pour apaiser les premiers symptômes d'une révolte de

---

15. P. Lisciandrelli, *Trattati e negoziazioni politiche della Repubblica di Genova (958-1797)*, A.S.Li., n. s., vol. I, Gênes, 1960, doc. 769-771, p. 144 ; R. Musso, « Le istituzioni ducali dello "Stato di Genova" durante la signoria di Filippo Maria Visconti (1421-1435) », dans *L'età dei Visconti. Il dominio di Milano fra XIII e XV secolo*, Milan, 1993, p. 65-111, en particulier p. 69-75.

16. E. Basso, « Filippo Maria Visconti face au problème colonial : politique et administration dans le Levant génois (1421-1435) », dans M. Balard, A. Ducellier (sous la direction de), *Coloniser au Moyen Age*, Paris, 1995, p. 199-205 et 222-224, en particulier p. 199-200.

17. *Annales*, p. 360.

18. E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 200.

la population de Caffa [19]. Les protestations énergiques présentées par les magistrats génois ne semblent pas cependant avoir inquiété excessivement le duc, lequel, au contraire, probablement pour faire face aux exigences financières des opérations militaires en Italie, devait intervenir, l'année suivante, pour obtenir l'institution d'une magistrature extraordinaire, les *Octo regulatores seu venditores officiorum*, avec la tâche spécifique de vendre les offices administratifs des colonies aux meilleurs offrants [20].

Le fait que les personnes désignées à un office colonial pouvaient préférer vendre l'office à quelqu'un d'autre, au lieu de l'exercer personnellement, était considéré à Gênes, sinon comme légal, du moins comme une pratique habituelle. D'ailleurs tout était resté, jusqu'à ce moment là, dans le domaine du droit privé, comme entente personnelle entre les titulaires des offices et les éventuels acheteurs, pratique à laquelle l'Etat donnait son consentement caché [21]. Mais l'institution d'une magistrature de l'Etat, qui devait administrer directement ce marché, était un événement très grave, parce que les magistratures qui, jusqu'à ce moment là, avaient eu la tâche de sélectionner et de nommer les administrateurs coloniaux, étaient *de facto* privées de leur autorité. Ce fait ne pouvait pas être accepté. Et, en effet, dès mars 1428, l'office est supprimé, pendant que les adjudicataires des charges étaient invités, dans les termes les plus péremptoires, à occuper leurs offices avant le 1er septembre suivant, sous peine d'être destitués [22]. Même la grande *Reformatio officiorum Orientis*, promulguée en 1429 dans le but de remettre de l'ordre dans un cadre administratif profondément abîmé – on pense qu'il avait été nécessaire de destituer les trois principaux officiers génois du Levant, le consul de Caffa, le *potestas* de Pera et le *capitaneus* de Famagouste, pour leur substituer trois candidats qui jouissaient d'une absolue et notoire intégrité – ne mettait pas fin aux interventions ducales dans le domaine des nominations des officiers coloniaux [23], comme le prouve en abondance un fascicule de décrets de nominations à presque toutes les principales charges de l'administration des colonies, promulguées – même si c'est avec le concours du Conseil des *Anziani* et de l'*Officium Provisionis Romanie* –, par le gouverneur milanais Oldrado Lampugnani de 1433 jusqu'à la veille de la fin de la domination milanaise en 1435 [24]. Ces interventions continuaient donc à constituer un grave motif de divergence dans les relations entre les *officia*

---

19. E. Basso, *Genova : un impero sul mare*. Cagliari, 1994 (Collana di Studi italo-iberici, 20), p. 153-154.

20. E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 154-156.

21. E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 200.

22. E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 155.

23. E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit*, p. 201-203.

24. Archivio di Stato di Genova (A.S.G.), Archivio Segreto (A.S.), *Litterarum*, reg. 1778, cc. 23r.-44v.

génois et le duc – comme on le remarque par le ton exaspéré d'une lettre envoyée au duc par le Conseil des *Anziani* en 1435, peu de mois avant la révolte qui aboutirait à l'expulsion des Visconti [25] –, en contribuant à élargir la faille que d'autres questions liées au Levant avaient déjà ouvert précédemment.

En effet, il y avait déjà beaucoup de temps qu'un autre point de discorde s'était produit par l'attitude que Filippo Maria Visconti avait eue dans les relations avec le sultanat ottoman, jugée excessivement irréfléchie par ses sujets génois. Le duc concevait une telle relation d'un point de vue exclusivement anti-vénitien. Dans ce but, il avait manoeuvré diplomatiquement, en 1429-1430, pour convaincre Murad II d'assaillir les comptoirs vénitiens de l'Egée, et il accueillit avec beaucoup de satisfaction la nouvelle de la chute de Thessalonique aux mains des Turcs – un fait qui constituait sans aucun doute un coup très grave pour la République des lagunes [26]. Cette satisfaction n'était pas, cependant, partagée par les Génois, qui regardaient avec inquiétude la consolidation de l'hégémonie ottomane dans les Balkans méridionaux. C'était une chose en effet, dans le cadre de la traditionnelle politique génoise de bonnes relations avec les Turcs, que d'aider le Sultan à écraser des pirates comme les Aydin-oglu [27], qui menaçaient aussi la navigation marchande génoise, mais c'en était une autre de le soutenir diplomatiquement dans la conquête de la deuxième ville de la péninsule balkanique, une manoeuvre qui risquait de compromettre gravement les positions chrétiennes dans toute la région [28]. Donc, bien que l'intervention turque venant en aide aux Mahonais avait été déterminante pour sauver l'île de Chios de l'attaque vénitienne en 1431 [29], les positions du duc et des *officia* génois, par rapport au problème ottoman en particulier, et à la politique orientale en gé-

---

25. A.S.G., A.S.. *Litterarum*, reg. 1783. cc. 103r.-104r; voir E. Basso, *Genova, op. cit.*, p. 151.

26. F. Cognasso, *Storia di Milano*. VI. *Il ducato visconteo e la Repubblica Ambrosiana (1392-1450)*, Milan, 1955, p. 256.

27. J. von Hammer Purgstall, *Geschichte des osmanischen Reiches*, 10 vol., Budapest, 1825-1835, trad. par J. Hellert, *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, 1835-1843, t. 2, p. 164-165 ; W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, 2 vol., Leipzig, 1885-1886, t. 2, p. 278-279 ; G. Pistarino, « Chio », *op. cit.*, p. 56 ; voir « Djunayd », dans *Encyclopédie de l'Islam*, II, Leyde-Paris, 1977, p. 613-615 ; A. Bombaci, S.J. Shaw, *L'Impero ottomano*. Turin, 1981 (Storia universale dei Popoli e delle Civiltà, VI/II), p. 299-303 et p. 319-320 ; E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 71-82

28. Il semble que le duc ait considéré même la possibilité d'une alliance avec Murad II pour la conquête de Tana ; voir S. Origone, *Bisanzio e Genova*, Gênes, 1992, p. 173.

29. *Annales*, p. 373-374 ; G. Salvi, *Galeotto I del Carretto marchese di Finale e la Repubblica di Genova*, A.S.Li., vol. LXVI, Gênes, 1937, p. 58-62 ; P.P. Argenti. *The occupation of Chios by the Genoese and their administration of the island, 1346-1566*, 3 vol., Cambridge, 1958, vol. 1, p. 176-185 ; G. Pistarino, « Chio », *op. cit* , p. 58 ; S Origone, *Bisanzio*, *op. cit.*, p. 173 ; E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 203

néral, se trouvaient bientôt diverger radicalement, comme le prouve l'accueil glacial réservé par les magistrats génois – qui devaient sûrement exprimer de lourdes réserves – au projet d'une alliance anti-vénitienne, ayant pour but la destruction de l'empire colonial vénitien en Egée. Proposé en 1431 à Jean VIII Paléologue, ce projet devait inspirer peu de confiance au *basileus* qui le laissa tomber dans un silence embarrassant [30]. Il me semble significatif que, dès les années suivant immédiatement l'expulsion des Visconti, la politique génoise se soit orientée vers un soutien toujours plus convaincu des projets d'expéditions croisées, promulgués par les papes qui s'étaient succédé sur le Saint-Siège à partir de Eugéne IV, en dépit des accusations de coopération militaire avec les Turcs avancées contre les Génois à l'époque de la bataille de Varna, accusations qui venaient, on doit le souligner, des milieux très étroitement liés aux intérêts politiques vénitiens [31].

Tous ces motifs de friction viennent, au contraire, pour une bonne part, à disparaître à l'époque de la domination de Francesco Sforza. Les temps sont profondement changés, les colonies de l'Egée n'existent plus – à l'exception de Chios, gouvernée d'une façon toujours plus autonome par la *Maona* [32] –, celles du Pont ont été transférées sous l'administration du Banco de San Giorgio [33], l'*Officium Provisionis Romanie* a été supprimé, en ayant perdu sa raison d'être. Le problème de la nomination des officiers coloniaux joue un rôle assez marginal dans les relations entre le duc et les magistrats génois alors que, par rapport à la politique envers la toujours plus menaçante expansion turque, la position de Sforza a connu une évolution significative.

Comme il a déjà été remarqué, en effet, Sforza passe, dans l'espace de quelques années, de la froide constatation, fondée sur son expérience d'homme d'armes, de la perte irréparable de Constantinople à l'adhésion aux

---

30. A.S.G., A.S., *Instructiones et relationes*, 2707 A. doc. 34 ; *Litterarum*, reg. 1781, c. 115r. ; voir à ce propos S. Origone, *Bisanzio*, *op. cit.*, p. 174, 244-245.

31. J. Paviot, « Gênes et les Turcs (1444, 1453) . sa défense contre les accusations d'une entente », dans *La Storia dei Genovesi*, IX, Gênes, 1989, p. 129-137, « "Croisade" bourguignonne et intérêts génois en mer Noire au milieu du XVe siècle », *Studi di Storia medioevale e di Diplomatica*, 12-13 (1992), p. 135-162, en particulier p. 137 ; E. Basso, « Genoa and the Turks in the Balkan-Aegean area between diplomacy and espionnage », communication presentée au congrès international *Cultural, historical and ethnopolitical relations between Christianity and Islam in the Balkans, XIV-XV centuries*, Varna, july 2-3 1994, actes en cours d'impression.

32. G. Pistarino, *Chio dei Genovesi nel tempo di Cristoforo Colombo*, Rome, 1995 (Nuova Raccolta Colombiana, 12).

33. A Vigna, *Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri durante la signoria dell'Ufficio di San Giorgio (MCCCCLIII-MCCCCLXXV)*, t I *(anni 1453-1459)*, A.S.Li., vol. VI, Gênes, 1868, docc. III-IV, p. 24-43.

projets de Croisade de Callixte III, qui l'amène à se trouver en accord avec la ligne politique génoise bien avant de devenir maître de la ville [34].

Si, en 1453, le duc de Milan avait pris en considération les conséquences que les événements du Levant pouvaient avoir sur la position de Venise en Italie [35]. En 1456, il semble avoir une vision assez claire des risques que l'expansion ottomane comportait pour les équilibres de tout l'échiquier politique méditerranéen. On peut placer dans ce contexte son active participation au débat sur l'organisation de la croisade et ses interventions repétées auprès du pape pour plaider la nécessité de porter secours à Caffa et aux autres colonies génoises du Pont. — ce qui le portait substantiellement à se rallier aux positions exprimées par les diplomates génois [36]. Ces derniers, à l'époque où fleurissent les projets les plus grandioses et irréalisables pour la libération de tout le Levant du joug islamique [37], sont parmi les rares qui soulignent la nécessité d'une action rapide et efficace pour soutenir les positions encore tenues par les Chrétiens, avec pour but la réoccupation de quelques-unes des positions-clefs tombées aux mains des Turcs [38]. Il est assez significatif, de ce point de vue, de voir le flux constant d'informations sur la situation orientale que les différents gouvernements qui se succèdent à Gênes se chargent d'envoyer au duc de Milan, qui est tenu constamment au courant des événements tant en mer Noire que, surtout, en Egée.

A Francesco Sforza sont adressées les nouvelles sur les vicissitudes du khanat tartare [39], sur les manoeuvres toujours plus menaçantes des escadres ottomanes dans le Pont et dans l'Egée – qui tiennent constamment sous la peur les derniers points de repère chrétiens [40] –, sur la situation de Chios et

34. S. Runciman, *The Fall of Constantinople 1453*, Cambridge, 1965, trad. it. par M.L. de Luigi Rotondi, *La caduta di Costantinopoli 1453*, Milan, 1968, p. 80-81, 110-111 ; A. Pertusi, *La caduta di Costantinopoli*, 2 vol., Milan, 1976, vol. I, *Le testimonianze dei contemporanei*, p. LXIX-XC ; G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 265.

35. F. Cognasso, *Storia di Milano*, vol. VII, *L'età sforzesca dal 1450 al 1500*, Milano, 1956, p. 49-51

36. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 266-268.

37. N. Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XVe siècle*, 2 vol., Paris, 1902-1915 ; F. Cardini, *Le Crociate tra il mito e la storia*, Roma, 1971, p. 243-316 ; J. Paviot, *Gênes et les Turcs*, *op. cit.*, p. 135 ; Id., « Les navires du duc de Bourgogne Philippe le Bon (vers 1440-1465) », dans *Atti del V Convegno Internazionale di Studi Colombiani : Navi e navigazione nei secoli XV e XVI*, 2 vol., Gênes, Civico Istituto Colombiano, 1990, vol. 1, p. 167-195.

38. E. Basso, « Genoa and the Turks », *op. cit.*

39. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 267-268.

40. E. Basso, « Genoa and the Turks », *op. cit.*

des possessions éparses des Gattilusio de Mytilène [41] – dont la position, après la chute des deux Phocées et la consolidation de la suprématie ottomane sur la région, semble devenir de jour en jour plus dangereuse. Bien sûr, les Génois espèrent que le duc, du haut d'une position politique sûrement plus solide et influente que celle de Gênes – isolé en Italie par son exclusion de la paix de Lodi et tourmenté continuellement par les révolutions internes [42] –, puisse se faire l'interprète auprès des autres princes, en commençant par le pape [43], de la nécessité d'intervenir au plus tôt en Orient, avant que la situation politique et militaire de cet échiquier ne soit définitivement abîmée en faveur du Sultan.

Les Génois en effet, complètement absorbés par la guerre contre l'Aragon [44], n'étaient pas en mesure de faire beaucoup plus que ce qu'ils avaient déjà fait pour secourir leurs colonies – comme ils l'avaient fait plusieurs fois remarquer au pape [45] –, sans une intervention commune des autres puissances chrétiennes. Mais ces dernières étaient plus favorables à l'adoption

---

41. Sur les Gattilusio, voir A. Luxoro, G. Pinelli Gentile, « Documenti riguardanti alcuni dinasti dell'Egeo », *Giornale ligustico di archeologia, storia e belle arti*, 1 (1874), p. 81-90, 217-221 ; 2 (1875), p. 86-93, 292-297 ; 3 (1876), p 313-316 ; 5 (1878), p. 345-372 : W. Miller, « The Genoese Colonies in Greece », dans *Essays on the Latin Orient*, Amsterdam, 1964, p. 296-298, et « The Gattilusi of Lesbos (1355-1462) », *ibid.*, p. 313-353 ; J. Heers, « Les Génois en Angleterre : la crise de 1458-1466 », dans *AA.VV.*. *Studi in onore di Armando Sapori*, 3 vol., Milan, 1957, vol. 2, p. 807-832 ; Id., *Gênes au XVe siècle*, *op. cit.*, p. 306-307 ; G. Pistarino, *Genovesi*, *op. cit.*, p. 383-420 ; Id., *I Signori*, *op. cit.*, p. 333-347 ; et toujours du même auteur, « Giuliano Gattilusio corsaro e pirata greco-genovese del secolo XV », dans *Miscellanea Storica*, vol. I, Pietrabissara, 1992 (Biblioteca dell'Accademia Olubrense, 12), p. 63-77 ; G. Olgiati, « I Gattilusio », dans *Dibattito su famiglie nobili del mondo coloniale genovese nel Levante. Atti del Convegno di Montoggio, 23 ottobre 1993*, Gênes, 1994 (Accademia Ligure di Scienze e Lettere, Monografie, 9), p. 85-99 ; et maintenant les actes du colloque international *The Gattilusi of Lesvos*, Mythilene, september 9-11, 1994, qui sont en cours d'impression à Athènes dans la Collana Storica di Fonti e Studi italo-ellenica diretta da Geo Pistarino e Andreas Mazarakis, serie studi, éd. par A. Mazarakis, « Mesaionikà Tetradía », I, Athènes, 1996

42. Sur cette période, voir V. Vitale, *Breviario*, *op. cit.*, vol. I, p. 160-163 ; G. Olgiati, *Classis contra regem Aragonum (Genova, 1453- 1454). Organizzazione militare ed economica della spedizione navale contro Napoli*, Cagliari, 1990 (Collana di Studi italo-iberici, 15), p. 18-215.

43. Un bon témoignage de cette situation se trouve dans une lettre envoyée déjà le 11 janvier 1454 au pape Nicolas V pour souligner l'intérêt du gouvernement génois à participer à la croisade : « [...] pur che le altri natione faciano quello che è necessario in tanta coxa [...] », voir A.S G., A.S., *Litterarum*, reg. 1794, cc. 478r./v.

44. G. Olgiati, *Classis*, *op. cit.* ; E. Basso, « *Ferro, fame ac peste oppressa*. L'ammiraglio Bernat Villímar ed il blocco navale di Genova (1456-1458) », *Annario de Estudíos Medíevales*, 24 (1994), p. 539-555.

45. Voir les lettres au pape Callixte III : A.S.G., A.S., *Litterarum*, reg. 1794, c. 762r. ; à Pie II : reg. 1797, cc. 249r., 333r./v. ; et à l'empereur Frederic III : reg. 1798, c. 27v.

d'une ligne d'attente prudente, pareille à celle qui aurait été suivie par la même Venise au moins jusqu'en 1470 [46].

Francesco Sforza cependant, au delà de sa prompte adhésion à la récolte de fonds pour les secours pour Caffa et de sa participation convaincue aux débats sur l'organisation de l'expédition navale au Levant [47], démontra avoir pleinement compris l'importance que la question recouvrait pour toute la Chrétienté et pour Gênes en particulier. Il finit par devenir plus attentif que le gouvernement génois aux développements de la situation, comme le démontrent ses âpres reproches à l'archevêque-doge Paolo Campofregoso en 1463 pour l'inertie de ce dernier dans les affaires du Levant [48], ainsi que l'ambassade qu'il envoie à Gênes en novembre de la même année – seulement peu de mois avant d'assumer directement le contrôle de la ville et donc de devenir personnellement une des parties en cause dans la grande partie orientale – pour discuter des mesures qu'il était nécessaire d'adopter en prévision de la participation à la Croisade de Pie II [49].

L'intérêt de Francesco Sforza pour le Levant se révéla constant, même au cours des années suivantes. Le niveau des attentes, suscitées chez les Génois d'Orient par l'espérance que le nouveau et énergique maître pourrait adopter des mesures concrètes pour leur défense contre le débordement des Turcs, est attesté par l'écho que la nouvelle de sa mort, en 1466, a suscité dans les établissements coloniaux [50].

Comme déjà celle du Visconti, la politique orientale de Francesco Sforza présentait cependant un défaut dans son but, qui finira par devenir une source de frictions avec les Génois : le fait que l'on regardait le cadran oriental toujours dans une perspective essentiellement « italienne » – raison pour laquelle, par exemple au Levant, rejaillissaient les effets de la constante rivalité vénéto-milanaise, avec des conséquences très lourdes sur la vie des établissements coloniaux qui, déjà soumis à la pression turque, se trouvaient exposés aussi aux risques de conflits qui, du point de vue proprement génois, ne présentaient aucun intérêt.

On peut citer comme exemples les événements des deux guerres contre Venise, en 1426-1428 et en 1431-1434, dans lesquelles Gênes et ses colonies

---

46. F. Babinger, *Mehmed der Eroberer und seine Zeit. Weltenstürmer einer Zeitenwende*, Munich, 1953, trad. it. par E. Polacco, *Maometto il Conquistatore*, Turin, 1957, p. 223-227 ; G. Pistarino, *Chio*, *op. cit.*, p. 50-52 ; E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 79-84.

47. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 268-269.

48. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p 269-270.

49. G Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 270-271.

50. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 272-278.

se trouvèrent impliquées, contre leurs intérêts, seulement parce qu'elles faisaient partie du domaine des Visconti [51]. Dans les deux cas, les attaques déclenchées par les Vénitiens contre les colonies génoises en Egée étaient une conséquence directe des hostilitées ouvertes sur le front du Pô, avec le but déclaré de frapper l'adversaire au point où ses défenses étaient les plus faibles. Dans les deux cas, on peut dire que Filippo Maria Visconti ne voyait aucun intérêt à défendre ces établissements. En 1426, il avait commencé les hostilités sans donner au gouvernement génois le temps de prévenir ses officiers coloniaux de l'état de guerre, exposant ainsi les établissements et les navires en route dans la mer de Levant au risque d'être pris à l'improviste par d'éventuelles attaques vénitiennes [52]. En 1431, l'attaque contre Chios, qui était une partie essentielle du plan vénitien visant à faire de l'île la base d'appui pour les opérations contre les autres colonies génoises en Egée et en Méditerranée orientale, conçue comme compensation à l'impasse des opérations militaires sur le front de Lombardie, était presque ignorée par la cour ducale, en dépit des nombreux appels envoyés de Gênes au duc pour souligner la gravité de la situation. L'heureuse résistance des Mahonais, avec l'appui déterminant des Turcs, sauva l'île bien avant l'arrivée de l'expédition de secours organisée avec peine dans la mère-patrie. Le silence opposé par le duc aux demandes de secours en hommes, en armes et en argent qui lui avaient été présentées, contribuait dans une mesure considérable à convaincre les membres de la classe dirigeante génoise de l'inutilité, sinon de la perniciosité, pour les intérêts génois d'un prolongement de la domination du Visconti, qui s'était montré incapable de comprendre et de satisfaire leurs vraies exigences [53]. Ce n'est pas un hasard si, en cette même année 1431, quelques membres influents de la classe dirigeante génoise ont amorcé avec les Vénitiens des négociations secrètes, qui tendaient à garantir la sécurité des colonies contre de nouvelles attaques, en échange de l'engagement de renverser le gouvernement de Filippo Maria Visconti [54].

Au cours des années du gouvernement de Francesco Sforza, des affaires aussi graves ne se produisirent pas, mais un bon exemple de la manière dont la politique orientale avait été vue, à travers le prisme souvent déformant de la réalité italienne, est offert par les considérations du duc à l'époque de la chute de Constantinople – événement dans lequel il voyait d'abord uniquement une défaite vénitienne, en se réjouissant au fond de l'échec subi par son

51. E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 203-204.

52. Voir A.S.G., A.S., *Litterarum*, reg. 1778, cc. 567v -568r. : E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 161.

53. E. Basso, *Genova*, *op. cit.*, p. 161-164.

54. F. Thiriet, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, vol. III, (1431-1463), Paris, 1961, n. 2267, p. 19 ; E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 203-204.

ennemi [55]. Comme on l'a déjà dit, le duc ne tarda pas à changer de position, en comprenant, avec son expérience de vieil homme d'armes, la portée et l'importance réelles du désastre et en établissant une politique orientale bien plus avisée que celle suivie autrefois par son beau-père. Mais une telle conscience ne semble s'être communiquée par la suite ni à ses conseillers ni à son successeur, lesquels revinrent à une attitude plus semblable à celle de Filippo Maria qu'à celle de Francesco [56].

Un problème politique assez similaire se présentait dans les relations entre Gênes et les ducs face à l'expansion catalano-aragonaise en Méditerranée. Tandis que les Aragonais constituaient un élément fondamental de la politique italienne, aussi bien pour le Visconti que pour les Sforza, – dont l'alliance pouvait constituer un utile contre-poids à l'alliance anti-milanaise entre Florence et Venise –, les Génois regardaient l'expansion de la Couronne d'Aragon dans une perspective essentiellement méditerranéenne, et la considéraient comme une menace mortelle pour la liberté de navigation et de commerce, axe majeur de la politique de la République [57]. Si l'on considère, de plus, le constant engagement militaire que Gênes devait fournir face à la menace catalano-aragonaise – un effort qui absorbait, en particulier au cours des années suivant la conquête aragonaise de Naples [58], une bonne partie de ses ressources financières, politiques et humaines, en empêchant, comme plusieurs fois les gouvernements génois le soulignaient tant aux Sforza qu'au pape et aux autres princes italiens [59], un engagement plus efficace dans le cadre oriental, précisément au moment où cet effort aurait été plus nécessaire –, on peut bien comprendre quelle liaison étroite existait, du point de vue génois, entre le problème catalano-aragonais et la politique du Levant.

Une telle liaison semble cependant avoir échappé aux Seigneurs de Milan. On peut dire, au contraire, que Filippo Maria Visconti a commis pré-

55. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 265.

56. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 278-288.

57. F. Giunta. *Aragonesi e Catalani nel Mediterraneo*, I, *Dal Regno al viceregno in Sicilia*, Palerme, 1953 ; II, *La presenza catalana nel Levante dalle origini a Giacomo II*, Palerme, 1959 ; M. del Treppo, *I mercanti catalani e l'espansione delle Corona aragonese nel secolo XV*, Naples, 1968 ; Id., *L'espansione catalano-aragonese nel Mediterraneo* dans *Nuove questioni di storia medievale*, Milan, 1969, p. 259-300 ; G. Pistarino, « Espansione mediterranea della Corona d'Aragona », dans *Segundo Congreso internacional de estudios sobre las culturas del Mediterraneo occidental*, Barcelone, 1975 et 1978.

58. G. Olgiati, « Genova, 1466 : la rivolta del *patroni* contro il dogato di Raffaele Adorno », *Nuova Rivista Storica*, a. 72/3-4 (1988), p. 389-464 ; Ead., *Classis*, *op. cit.* ; EAD., « La Repubblica di Genova nella guerra di successione al Regno di Napoli (1436-1442) », dans *XIV Congresso di Storia delleaCorona d'Aragona - Sassari-Alghero, 19-24 maggio 1990*, Sassari, 1996, vol. III, p. 643-657.

59. Voir les lettres dans A.S.G., A.S., *Litterarum*, reg. 1794, cc. 762v.-765r.

cisément en ce domaine les fautes les plus graves dans son rapport avec ses sujets ligures, en finissant avec ce refus d'exploiter le succès naval de Ponza – que les Génois regardaient comme la possibilité de conclure en leur faveur la partie engagée pour la liberté de navigation – qui fut à l'origine de la révolte anti-milanaise de 1435[60]. Francesco Sforza avait de ce point de vue moins de problèmes. La mort d'Alphonse d'Aragon avait contribué à relâcher l'état de tension[61], mais sans aucun doute le problème des relations avec le royaume d'Aragon continuait à peser gravement sur son rapport avec Gênes et les Génois. La situation, néanmoins, se détériora à nouveau, seulement quelques années après sa mort, à cause des mesures inopportunes de son fils Galeazzo Maria et de ses conseillers, qui firent la grave erreur de sous-estimer à nouveau l'importance des événements d'Orient et les contre-coups que la chute des colonies pontiques, en 1475 [62], aurait eu sur la politique génoise envers l'Aragon avec, comme conséquence ultérieure, l'accroissement de l'importance des routes de la Méditerranée occidentale [63].

*

* *

En conclusion, je pense que l'on peut affirmer qu'à travers les figures de Boucicault, de Filippo Maria Visconti et de Francesco Sforza, il est possible d'illustrer trois mentalitées différentes et l'attitude que trois générations avaient à l'égard du Levant et des problèmes de cette zone. Du chevalier, encore sincèrement et profondément imprégné par l'esprit de la croisade, on passe au politicien sans scrupules, qui cependant n'arrive pas à comprendre jusqu'au bout la complexité de la situation dans laquelle il intervient, jusqu'à l'homme d'armes expérimenté qui, au contraire, après un départ incertain, sait apprécier exactement les risques du moment. Sans aucun doute Francesco Sforza se distinguait autant de son beau-pêre que de son fils par une attention et une compréhension plus profondes des événements du Levant et des nécessités de la politique génoise qui leur étaient liées. Le vieil homme d'armes, avec son regard de technicien de la guerre, réussit en ce sens à voir mieux et plus loin que les subtiles diplomates comme Filippo Maria Visconti et ses conseillers, même si l'on doit encore une fois confirmer que l'intérêt plus sincère pour les questions d'Orient était vraiment le fait du maréchal Boucicault. Le principal tort de ce dernier, cependant, était celui d'être encore lié, à une époque qui désormais ne croyait plus en ces va-

---

60. E. Basso, « Filippo Maria Visconti », *op. cit.*, p. 204.

61. E. Basso, « Ferro, fame ac peste oppressa », *op. cit.*

62. G. Pistarino, *Genovesi*, *op. cit.*, p. 477-518 : Id., *I Signori*, *op. cit.*, p. 377-464.

63. G. Pistarino, *I Signori*, *op. cit.*, p. 273-274.

leurs [64], en ces conceptions qui avaient été propres à un autre grand Français, qui en son temps avait lui-même exercé une grande influence sur le destin de Gênes, le roi Louis IX le Saint [65].

64. J. Huizinga, *Hersfttij der Middeleeuwen. Studien over Levensen Gedachtenvormen der veertiende en vitjende eeuw in Frankrijk en de Nederlanden*, Haarlem, 1919 [trad. it. par B. Jasink, *L'autunno del Medioevo*. 5e éd., Milan, 1978, p. 82, 94-97, 104, 114-115, 144, 163-164, 202, 206]

65. Jean de Joinville, *Histoire de Saint Louis*. éd. N de Wailly, Paris, 1929 ; L.T. Belgrano, *Documenti inediti riguardanti le due crociate di S. Ludovico IX re di Francia, raccolti, ordinati ed illustrati da Luigi Tommaso Belgrano*, Gênes, 1859 ; R. Grousset, *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem*, 3 vol., Paris, 1934-1941, vol. III, p. 426-531 ; S. Runciman, *A History of the Crusades*, 3 vol., Cambridge, 1956, p. 255-292 ; E. Basso, « Ugo Lercari e Giacomo di Levanto, ammiragli di S. Luigi IX », dans *La Storia dei Genovesi*, X, Gênes, 1990, p. 197-209

– 2 –

TERRE SAINTE, BYZANCE
MONDE MUSULMAN

Béatrice DANSETTE

JÉRUSALEM ET LA TERRE SAINTE AU TOURNANT DES ANNÉES 1500, UN ENJEU POLITICO-RELIGIEUX POUR L'OCCIDENT ?

Une nouvelle lecture du *Traité de la Terre sainte de l'Orient* de Francesco Suriano

L'important ouvrage du franciscain vénitien, Francesco Suriano, intitulé *Il Trattato di Terra Santa e dell'Oriente di Frate Francesco Suriano* [1], a retenu depuis longtemps l'attention des historiens par l'intérêt qu'il présente. Toutefois, les études qui se sont multipliées sur le Proche-Orient permettent de le relire à la lumière d'une problématique nouvelle sur une période charnière que l'on a pas achevé d'explorer.

Période charnière pour le Proche-Orient et pour le reste du monde, puisque les nouveaux enjeux des Découvertes se précisaient alors. En effet, entre 1493 et 1501, six bulles pontificales furent consacrées au « Partage du Monde », fixant des zones de souveraineté coloniale entre l'Espagne et le Portugal. Mais, seul le traité de Tordesillas entérina un réel partage entre ces États de part et d'autre du 46e degré de longitude ouest – traité signé, on le sait, sous les auspices de l'autorité d'Alexandre VI, soucieux selon Machiavel, de montrer comment « un Pape pouvait, par argent ou par force,

1. G. Golubovitch, *Il Trattato di Terra santa e dell'Oriente di Frate Francesco Suriano*, Milan, 1900. Nous avons également utilisé la traduction anglaise, plus récente, qui comporte des notes conséquentes et une longue préface : Fra Francesco Suriano, *Treatise on the Holy Land*, trad. T. Bellorini et E. Hoade, préface et notes de B. Bagatti, Jérusalem, 1949. Cité dorénavant, Suriano, *Treatise*.

se faire valoir » [2]. Pape du Quattrocento, son rayonnement et son pouvoir dans la péninsule italienne le préoccupaient en effet sans doute bien davantage que la situation de la Terre sainte.

Celle-ci, en revanche, posait problème à la communauté franciscaine et en particulier à Francesco Suriano, custode du couvent du mont Sion à Jérusalem : à cette époque, la Terre sainte ne représentait pas seulement un mythe chevaleresque pour certains princes, ou le berceau du christianisme, mais aussi un *enjeu politico-économique*, surtout pour la République de Venise. En outre, chaque année les Européens continuaient d'entreprendre par centaines le « Voyage d'Outre-Mer » pour vénérer les lieux saints, alors que leur vision méditerranéo-continentale du globe commençait à être remplacée par une vision océanique [3].

Puis, au tournant des années 1500, ces véritables migrations occidentales vers le Proche-Orient déclinèrent pour des raisons qui ne semblent pas tenir à la remise en cause des pèlerinages dans la période de la Pré-Réforme, mais à l'émergence d'une conjoncture qui leur devint défavorable dès l'époque du traité de Tordesillas, résultant des nouveaux enjeux politiques, économiques et religieux en Méditerranée. Ce sont, nous semble-t-il, ces enjeux qui, affectant en premier lieu la puissance de Venise, eurent des conséquences négatives à la fois sur l'amplitude des flux de pèlerins vers les lieux saints et sur le rôle de la custodie franciscaine de Terre sainte, rôle que nous comprenons mieux à la lecture de l'ouvrage de Francesco Suriano.

La custodie constituait un intermédiaire fragile, mais essentiel, entre les pèlerins et les Mamluks du Caire, détenteurs des lieux saints, où les frères mineurs étaient depuis le début du XIVe siècle les seuls représentants du clergé latin à Jérusalem, gardiens officiels du Saint-Sépulcre, et responsables à ce titre du bon déroulement des pèlerinages occidentaux aux yeux des autorités musulmanes. Avec la fin du schisme, ils étaient devenus le bras de la papauté au Proche-Orient qui les engagea dans des tentatives d'union avec les chrétiens orientaux [4]. De fait, à partir des années 1450, et jusqu'à la fin du siècle, la situation de la custodie dans l'empire mamluk parut quelque peu exceptionnelle. Mais dès 1500, elle fut remise en question par l'ouverture des nouvelles voies maritimes et par la domination des Ottomans sur les lieux saints.

---

2. Machiavel, *Le Prince*, dans *Oeuvres complètes*, texte présenté et annoté par E. Barincou, La Pléiade, Paris, 1952, p. 323.

3. V.M. Godinho, « Les Découvertes XVe-XVIe siècle, une révolution des mentalités », dans *Autrement*, série Mémoires n°1, p. 19.

4. J. Richard, *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Age XIIIe-XVe siècles*, Ecole française de Rome, 1977, p. 268.

Autrement dit, le protectorat méditerranéen qui s'était exercé favorablement sur la custodie franciscaine de Terre sainte pendant les deux derniers siècles du Moyen Age s'affaiblit, puis s'effondra, remettant durablement en cause le rôle et l'activité pastorale des Frères mineurs en Orient. Ceci ressort nettement du *Traité* de Suriano. Quelles purent être les raisons les plus apparentes de ce déclin ?

Loin de nous l'idée de prétendre les cerner toutes, mais parmi elles, les liens séculaires entre Venise, les pèlerins et la custodie franciscaine dont nous avons déjà étudié certains aspects [5] ne cessent aujourd'hui encore de retenir l'attention des historiens [6] dont les études permettent de mieux comprendre l'évolution, au tournant du siècle de Tordesillas. Nous voudrions donc tenter d'expliquer pourquoi, à une conjoncture particulièrement favorable à la custodie franciscaine, succéda une conjoncture très défavorable. Nous nous proposons d'analyser ainsi un aspect particulier des relations Orient-Occident, à l'aide d'un ouvrage qui, trop souvent, n'a été considéré que comme une compilation de plus sur la Palestine.

La custodie franciscaine de Terre sainte : un rôle prépondérant après 1450

Après la chute des États latins d'Orient, le rôle pastoral des frères mineurs de Terre sainte prit une toute autre dimension que précédemment, alors que le problème de la réouverture des lieux saints se posait à l'Occident chrétien.

---

5. B. Dansette, « Les pèlerinages occidentaux en Terre sainte, une pratique de la Dévotion moderne ? Relation inédite d'un pèlerinage effectué en 1486 », dans *Archivum Franciscanum Historicum*, 1979, p. 106-134 et 330-429.

6. Nous ne pouvons citer ici que quelques travaux d'historiens, spécialistes de cette question : J. Richard, *op.cit.* et *Les récits de voyages et de pèlerinages*, Turnhout, 1981 ; D. Jacoby, « Pèlerinage médiéval et sanctuaires de Terre sainte : la perspective vénitienne », dans *Studies on the Crusader states and on venetian expansion*, Northumberland, Variorum reprints, 1989, IV, p. 27-58 ; F. Cardini, « Venezia e Veneziani in alcune memorie di peregrini fiorentini in Terrasanta, secoli XIV-XV », *Rivista di studi bizantini e slavi*, 2 (1982), *Miscelleanea A. Pertusi*, t. 2, p. 161-185 ; A. Grabois, « Les pèlerins occidentaux en Terre sainte au Moyen Age », *Studi Medievali*, 30 (1989), p. 15-48 ; C. Deluz, nombreuses études sur les pèlerins de Terre sainte, dont le *Liber de quibusdam ultramarinis partibus*, de Guillaume de Boldensel, éd. critique, ronéotypé, Paris-Sorbonne, 1992, *Le livre de Jean de Mandeville, une « géographie » au XVe siècle*, Louvain-la-Neuve, 1988, « Pèlerins à Jérusalem à la fin du Moyen Age », *Social Compass* (Worcester), 36/2 (1989), p. 159-179.

Les Franciscains, seuls religieux latins sur les lieux saints aux deux derniers siècles du Moyen Age

Le rôle des frères mineurs en Orient ayant été défini par saint François lui-même, un réseau de protecteurs exceptionnels favorisa le développement de la custodie franciscaine et lui conféra un statut privilégié. Celle-ci avait son siège au couvent franciscain du mont Sion à Jérusalem.

Les franciscains qui rédigèrent des ouvrages consacrés à la Terre sainte soulignèrent leur situation unique en terre d'Islam. Ainsi, l'un des objectifs de Francesco Suriano, custode du mont Sion, lorsqu'il rédigea en dialecte vénitien, entre 1490 et 1510, son ouvrage intitulé *Il Trattato di Terra Santa* , était bien de répondre à la curiosité de sa soeur Sixte, tertiaire franciscaine [7], mais tendait surtout à souligner l'importance des lieux saints, dont les frères mineurs avaient la « garde ». En son temps, ceux-ci appartenaient comme lui-même à la branche des Observants. Ce *Traité* au but pédagogique, est construit sous forme de dialogue selon un usage largement répandu [8]. Rédigé en plusieurs fois entre 1485 et 1515, son succès fut immédiat et il fut édité pour la première fois à Venise en 1524 par l'imprimeur Francesco Bindoni. Suriano rédigeait certes un ouvrage d'érudition sur la Palestine, comme le montrent ses références aux *autorités* classiques et médiévales : la Bible, les évangiles Apocryphes, Aristote, Eusèbe de Césarée, saint Augustin, saint Bernard, Hugues de Saint Victor ou Guillaume de Tyr, dont les ouvrages figuraient vraisemblablement dans la bibliothèque du couvent du mont Sion à Jérusalem. Mais ce n'est pas l'aspect qui nous retient ici ; plutôt le témoignage de sa longue expérience au Proche-Orient. Malheureusement, si ses indications sont souvent trop imprécises, ou dispersées à travers les deux « livres » du *Traité*, elles nous paraissent cependant avoir peu d'équivalent – étant donné la personnalité de l'auteur – pour nous renseigner sur la situation des communautés vivant dans l'empire mamluk à la fin du Moyen Age, et sur le rôle important qu'y jouaient les franciscains.

Notre auteur était issu d'une famille de marchands vénitiens, et dès l'âge de 12 ans, il vécut sur le bateau de l'un de ses oncles qui faisait du commerce le long des côtes de l'Afrique du Nord et à Alexandrie, où il connut la vie des fondouks vénitiens. Il apprit rapidement l'arabe qu'il parlait parfai-

---

7. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 19.

8. M. Gueret-Laferte, *Sur les routes de l'empire mongol, ordre et rhétorique des relations de voyage aux XIIIe-XVe siècles*, Paris, 1994.

tement, selon le témoignage du chanoine et pèlerin milanais, Pietro Casola [9]. A vingt-cinq ans, il entra chez les frères mineurs de l'Observance, et reçut l'habit de son ordre à l'église du couvent *San Francesco della Vigna* des mains du provincial des Observants de Venise, Francisco Raimondi. Sa formation et sa connaissance de l'Orient en firent très rapidement l'un des membres les plus actifs de la custodie de Terre sainte. Ses deux séjours en Orient nous renseignent de la façon la plus précieuse sur les années 1481-1484, et sur la période charnière 1493-1515. Son récit, rédigé au cours de ces deux périodes, avec le souci de rapporter « des choses vraies » [10], permet de procéder à des recoupements avec d'autres sources [11]. Il décrit très bien le rôle particulier de la custodie de Terre sainte, en remontant à ses origines, il en donne les raisons puis explique son évolution historique. En même temps, sa connaissance de l'Orient mamluk lui permet de consigner dans son récit des informations qui nous sont précieuses aujourd'hui.

Il faut rappeler brièvement à cet égard les propos de Suriano : comment, dans le contexte missionnaire des ordres mendiants, le rôle de la custodie franciscaine était défini par saint François : les frères mineurs devaient assurer la garde du Saint-Sépulcre et favoriser la diffusion du culte des lieux saints.

La province franciscaine de Terre sainte fut créée le 14 mai 1217 à Sainte Marie de la Portioncule, au cours du chapitre dit des « nattes ». Elle regroupa tous les couvents franciscains du bassin oriental de la Méditerranée qui comprenait alors les custodies de Syrie (c'est-à-dire de Terre sainte) et de Chypre [12]. L'évolution de la conjoncture au XIIIe siècle la conduisit d'emblée à jouer un rôle de premier plan dans cette région du monde, protégée par le pape Grégoire IX [13], ami personnel de saint François d'Assise et qui chargea les franciscains de diverses missions en Orient au moment où il rencontra de grandes difficultés avec le clergé grec.

Mais comme tous les chroniqueurs de l'Ordre, Suriano s'étend tout particulièrement sur les privilèges qu'obtinrent les franciscains après la chute des

---

9. M. Newett, *Canon Pietro Casola's pilgrimage to Jerusalem in the year 1494*, Manchester, 1907, p. 236.

10. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 201.

11. En particulier, les récits de pèlerinage : J. Richard, *op. cit.*, et U. Ganz-Blattler, *Andacht und Abenteuer, Berichte europaïscher Jerusalem und Santiago pilger (1320-1520)*, Tübingen, 1990.

12. G. Golubovitch, *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, Quarrachi, 1913, t. 2, p. 260-261, cité dorénavant, G. Golubovitch, *BTS*.

13. M. Roncaglia, *Les Frères mineurs et l'Eglise grecque orthodoxe au XIIIe siècle (1231-1274)*, dans G. Golubovich, *BTS*, série IV, vol. II, Quaracchi, 1954.

États latins d'Orient. En effet, ceux-ci bénéficièrent de la protection des États méditerranéens [14] désireux d'établir de bonnes relations avec les détenteurs des lieux saints, les sultans mamluks du Caire, alors les maîtres du plus vaste empire arabo-musulman, et ce jusqu'en 1517. D'origine servile, la société militaire des Mamluks, décrite par Suriano, avait un certain prestige au yeux de l'Islam pour avoir été le rempart contre les Mongols et les Francs et parce qu'ils détenaient les lieux saints de Médine, de la Mecque et de Jérusalem. Surtout, ils étaient devenus les garants de l'orthodoxie religieuse islamique, dès 1261, après avoir installé au Caire un prince abbasside comme héritier du dernier calife assassiné par Hûlâgû à Bagdad. Le transfert fictif du califat de Bagdad au Caire constitua l'un des fondements de leur autorité.

Lorsque les Latins se trouvèrent dans l'obligation de négocier avec le Caire la réouverture des lieux saints du christianisme, la tradition établie depuis saint François à l'intérieur de son ordre d'assumer la garde du Saint-Sépulcre favorisa les franciscains. Dès 1333, ces négociations s'engagèrent entre le roi de Naples, Robert d'Anjou, frère du franciscain saint Louis de Toulouse, et Malek al-Nazir Muhammad (1310-1341), un des trois grands sultans Bahrites, par l'intermédiaire de deux frères mineurs de la Province d'Aquitaine, frère Roger Guérin et Gérard Odon [15]. Elles aboutirent à une solution juridique [16] au problème de l'accès des lieux saints. Un véritable contrat fut établi, confirmé par deux bulles du pape Clément VI datées d'Avignon le 21 avril 1342 [17], qui désignait officiellement les frères mineurs comme seuls représentants du clergé latin pour desservir les quatre grands sanctuaires chrétiens de Palestine : l'église du Saint-Sépulcre, la basilique de la Nativité, l'église du tombeau de la Vierge, et le Cénacle. Cette situation de privilège octroyée aux franciscains en Orient fut à l'origine du rôle éminent de la custodie de Terre sainte : ses religieux possédèrent alors des droits spécifiques dans les lieux saints durant les deux derniers siècles du Moyen Age, et jouèrent un rôle de premier plan auprès des chrétiens au Proche-Orient, et notamment des pèlerins. La custodie franciscaine, bénéficiant de

---

14. Le royaume d'Aragon envoya au Caire les premières ambassades pour la réouverture des Lieux saints, voir A.S. Atiya, *Egypt and Aragon embassies and diplomatic correspondence between 1300 and 1330*, Leipzig, 1938, Lichtenstein, Kras reprint, 1966.

15. G. Golubovich, *I Frati Minori nel possesso dei luoghi santi di Gerusalemme e Bethlemme*, dans *BTS*, IV, Quarrachi, 1923.

16. B. Collin, *Le problème juridique des Lieux saints*, Paris, 1964. Hormis le bullaire franciscain, toutes les grandes sources franciscaines mentionnent l'installation de frères mineurs sur les Lieux saints, en particulier, *Chronica fratris Nicolai Glassberger*, dans *Analecta franciscana*, Quarrachi, 1887, p. 160, Suriano, *Treatise*, *op. cit.*, p. 125.

17. L. Walding, *Annales Minorum*, an. 1342, t. VII, Quarrachi, 1932, p. 309-310.

droits au nom de la papauté, constitua en définitive une sorte de nation *sui generis* [18] au sein de l'empire mamluk.

Francesco Suriano voulut nous en laisser le témoignage à travers son Traité, en rappelant quel idéal spirituel animait les religieux de saint François en Palestine.

L'idéal spirituel des frères mineurs : une réponse à la quête de salut de leurs contemporains

Les franciscains avaient hérité l'idéal de la garde du Saint-Sépulcre de saint François lui-même lors de sa venue à Damiette en 1219 aux côtés des croisés. Par ailleurs, ils trouvèrent dans la règle la définition de deux attitudes possibles en terre d'Islam [19] : soit le martyre – et certains suivront parfois cette voie [20]–, soit au contraire l'insertion permanente dans la société musulmane, fondée sur la connaissance de l'arabe et des Musulmans, dans la tradition de Raymond Lulle, hormis tout projet de croisade. Seule cette deuxième attitude l'emporta chez les mineurs de Terre sainte – Francesco Suriano ne manquant pas de s'en prévaloir –, et permit, malgré des difficultés constantes, à la custodie d'exister en terre d'Islam. Déjà Jacques de Vitry désignait les franciscains comme les défenseurs des remparts de Jérusalem, et indiquait que les Sarrasins aimaient les entendre prêcher [21].

Les frères mineurs prirent la garde du Saint-Sépulcre pour propager l'idéal mystique du *Poverello* d'Assise fondé sur l'*Imitatio Christi*, qui constitue le fond de la spiritualité franciscaine. Pour nombre d'entre eux, les Lieux Saints devaient favoriser cette *sequela Christi*, cette marche à la suite du Christ que tout chrétien et en particulier tout pèlerin se devait d'accomplir dans un esprit de conversion et de pénitence. A cet égard, le mouvement franciscain se posait en héritier de nombreuses traditions propres aux pèlerinages, en particulier celle instituée par saint Jérôme et préconisant aux pèlerins de mettre « leurs pas dans les pas du Christ » [22] . Mais François le stigmatisé, plus que tout autre, avait fondé sa vie sur l'idéal de sa conformité avec celle du Christ. D'ailleurs cette démarche fut amplement soulignée par

---

18. B. Collin, « La Custodie de Terre Sainte », dans J.D. Montoisy, *Le Vatican et le problème des Lieux saints*, Jérusalem, 1984, p 162

19. T. Desbonnets, D. Vorrieux, « Première Règle », dans *Saint François d'Assise, documents, écrits et premières biographies*. Paris, 1968, p. 69.

20. G. Golubovitch, *BTS*, IV, p. 392.

21. Jacques de Vitry, « Histoire de l'Orient », dans T. Desbonnets, D. Vorreux, *op. cit.*, p. 1449.

22. Jérôme, *Epistola* XLVII « *Ad Desiderium* », dans Migne, P.L , XXII, col. 493.

ses hagiographes, tels Barthélemy de Pise [23] qui, entre 1385 et 1399, écrivit le *Livre des Conformités du Bienheureux François à la vie du Seigneur Jésus*. Cet ouvrage qui connut une grande diffusion à son époque devint ensuite la cible des premiers réformateurs : Luther préfaça ainsi l'*Alcoran des cordeliers* du saxon Erasme Alber [24] qui dénonçait vigoureusement cette forme de piété. Sur les lieux saints, les frères mineurs développèrent d'autant plus une piété christocentrique, qu'ils prêchaient aux pèlerins de Terre sainte l'Imitation du Christ comme moyen privilégié d'obtenir leur salut. Les récits de pèlerins en témoignent, et ils furent souvent rédigés à partir de guides de pèlerinage élaborés dans ce but par des franciscains [25]. Par ailleurs, étant donné que nous analysons ici une période où domine le mouvement de réforme de l'Observance, les écrits des mystiques franciscains de ce mouvement, comme la *Théologie mystique* d'Henri Herp [26], gardien du couvent observant de Malines en 1477, contribuèrent à entretenir en Occident cette forme de spiritualité christocentrique qui trouvait sa source en Palestine.

Au XVe siècle, la branche réformée de l'Ordre franciscain gagna partout du terrain dans sa lutte contre les conventuels, et la custodie d'Orient autrefois fortement influencée par les spirituels [27] passa alors aux mains des Observants, réputés pour leur vie exemplaire. Francesco Suriano ne manque pas de s'en expliquer longuement tout au long de son ouvrage. Sous le pontificat de Martin V, le premier custode observant du mont Sion fut Louis de Bologne [28].

Ainsi, à travers le réseau des couvents observants, dont ceux de la custodie de Terre sainte, se répandit une piété tournée vers la méditation de la vie du Christ et répondant à la quête de salut des hommes du siècle. A l'évidence, elle trouva sur les lieux saints un terrain de prédilection. Mais il fut aussi logique que, par une sorte de choc en retour, les rites du pèlerinage à Jérusalem qui résultaient de l'ordonnance par les franciscains des traditions évangéliques sur les lieux saints [29], aient une influence sur l'Occident. Une

---

23. Barthélémy de Pise, *De conformitate vitae Beati Francisci ad vitam Domine Iesu*, dans *Analecta franciscana*, 2 t., Quaracchi, 1906-1912.

24. E. Alber, *L'Alcoran des Cordeliers*, préface de Luther, Amsterdam, 2 t., 1734.

25. G. Golubovich, *BTS*, V, Quarrachi, 1927, p. 368.

26. H. Herp, *Theologia mystica*, Rome, 1586.

27. P. Gratien, *Histoire de la fondation et de l'évolution de l'Ordre des Frères mineurs*, Paris, 1928, p. 436. J. Moorman, A *history of the franciscan order from the origins to the years 1517*, Oxford, 1968.

28. L Lemmens, « Collectanea Terrae sanctae » dans G. Golubovich, *BTS*, XIV, Quarrachi, 1937, p. 7 et J. Richard, *La Papauté et les Missions*, *op. cit.*, p. 274.

29 L.H. Vincent, F.M. Abel, *Jérusalem, recherches de Topographie, d'Archéologie et d'Histoire*, t. II, Paris, 1926, p. 587

des conséquences en fut la pratique du chemin de croix en Europe par les *Paumiers* ; elle s'y diffusa lentement, encouragée par les franciscains. Mais cette pratique trouva bien son origine à Jérusalem, où les frères mineurs initiaient les pèlerins à une méditation méthodique de la passion du Christ, leur faisant pratiquer des exercices spirituels bien avant ceux qu'allait établir Ignace de Loyola. Plusieurs témoignages écrits le confirment : ainsi l'*Exercice spirituel* composé par le frère mineur de l'Observance, le missionnaire Fra Antonio di Atri [30], au mont Sion à partir des vestiges des lieux saints et des prières récitées sur place. Les voyageurs utilisaient souvent ces livres de la bibliothèque du couvent du mont Sion pour rédiger leur récits de pèlerinages, tenant donc compte de ces exercices. Devant l'afflux des pèlerins, les frères mineurs furent amenés à organiser de façon très rigoureuse les pérégrinations dans la *Sainte Cité* . En premier lieu, pour éviter tout heurt avec la population musulmane – les autorités mamluks leur imposant des contraintes d'itinéraires –, mais aussi, enclins qu'ils étaient à codifier et à enseigner sur place certains aspects de la mystique christocentrique propres à l'Observance franciscaine. Ainsi, les premiers chemins de croix prirent naissance à Jérusalem [31]. Les pèlerins de retour de Palestine firent parfois ériger en Europe des stations de chemin de croix, comme en 1476, le pèlerin nuremburgeois, Martin Ketzel [32]. Toutefois, si l'idéal spirituel franciscain répondait à la quête du salut des hommes du XVe siècle, il va de soi qu'il n'aurait pas suffi à expliquer le rôle – que Suriano qualifie d'exceptionnel – de la custodie de Terre sainte. Car les frères mineurs bénéficièrent de la conjugaison de facteurs favorables à leurs activités pastorales, et de protecteurs influents.

Des activités en plein essor au XVe siècle

Suriano insiste sur la variété des tâches pastorales des frères mineurs, et sur leur essor après 1450. En effet, celles-ci ne concernaient pas seulement l'organisation des pèlerinages en Palestine – aspect très souligné en général dans les récits des voyageurs –, mais aussi d'autres activités au Proche-Orient sur lesquelles les textes sont souvent malheureusement muets. Toutefois, la prise en charge des pèlerins occidentaux représentait, une fois par an, une lourde tâche pour les frères mineurs qui les accueillaient en grand nombre dès leur arrivée à Jaffa, où les débarquaient les galées de Venise [33].

30. G. Golubovich, « Note biografiche su Fr. Antonio di Atri, poete abruzzese e missionario francescano in Terra santa », *Studi francescani*, 1922, p 3-17.

31. A de Zeldegem, « Aperçu historique sur la dévotion au chemin de Croix », *Collectanea francescana*, 19 (1949), p. 64.

32. T. Aign, *Die Ketzel*, Osnabrück, 1961.

33. J. Sottas, *Les Messageries maritimes de Venise aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1938. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 33.

Alors, une totale prise en charge matérielle et spirituelle des voyageurs leur incombait pour toute la durée du séjour en Palestine. D'après les récits de pèlerinages et les archives vénitiennes, ces flux migratoires se renforcèrent après 1453 [34], jusqu'à provoquer, semble-t-il, une augmentation du coût de la vie en Palestine [35].

La custodie franciscaine vit donc son rôle grandir d'autant. Dès le XIVe siècle, le pape Grégoire XI (1370-1378), inquiet du nombre d'hérétiques parmi les pèlerins, avait donné au custode du mont Sion [36] le titre et la fonction d'inquisiteur pour la Terre sainte, la Syrie et l'Égypte. De nombreux pèlerins confirment le rôle éminent du custode du mont Sion qui porta le plus souvent le titre de légat *a latere*.

L'essor des pèlerinages fut lié à l'organisation de la marine vénitienne, et malgré « une crise structurelle » [37], la Seigneurie offrait aux voyageurs la sécurité et la rapidité de ses convois de galères, les *mude*, d'Alexandrie et de Beyrouth. Son empire colonial et son influence politique facilitèrent le rôle des franciscains au Proche-Orient, dont beaucoup avaient une origine vénitienne, notamment les custodes du mont Sion.

La lecture attentive du *Traité* de Suriano conduit en fait à se poser la question de l'importance des autres activités franciscaines en Orient, parfois occultées par la place qu'y tenait l'organisation des pèlerinages. Il semble que ces autres activités pastorales, et parfois diplomatiques, ne doivent pas être minimisées, malgré les perpétuelles difficultés que rencontraient les frères.

Ainsi au XVe siècle, la custodie de Terre sainte fut un instrument privilégié de la politique d'union avec les églises orientales, et Suriano explique comment les frères mineurs jouèrent sur place un rôle d'intermédiaires, souvent indispensable. Les demi-succès ou les échecs des lointaines missions asiatiques avaient peut-être poussé la papauté, une fois l'unité retrouvée, à s'appuyer davantage qu'auparavant sur la custodie d'Orient. Si les premières

---

34. Le développement des pèlerinages occidentaux à Jérusalem dans la deuxième moitié du XVe siècle coïncide donc avec une période postérieure à la chute de Constantinople. Cette coïncidence peut conduire à plusieurs questions concernant l'image de cet espace urbain dans la mentalité des Européens : voir M. Balard, « Constantinople vue par les témoins du siège de 1453 », dans C. Mango, G. Dagron (sous la direction de), *Constantinople and its Hinterland*, Variorum, 1995, p. 169-177.

35 E. Ashtor, « Le coût de la vie en Palestine au Moyen Age » dans L.A Mayer, *Memorial volume (1895-1959)*, Eretz Israel, vol 7, Jérusalem, 1964, p. 160.

36. J. Richard, *La Papauté et les Missions*., *op. cit*, p. 133.

37 B. Doumerc, « La crise structurelle de la marine vénitienne au XVe siècle : le problème du retard des *mude* », *Annales ESC*, 1985, p. 608.

tentatives d'union eurent lieu vers les années 1430, c'est après cette date qu'elles furent les plus nombreuses. En effet, faisant suite aux missions d'Alexandre Ariosto [38], deux fois légat *a latere* (1474-1478) auprès des Maronites, le pape franciscain Sixte IV (1471-1484) recourut à nouveau à la médiation des frères mineurs du mont Sion pour les envoyer en Éthiopie. Suriano s'étend longuement dans son ouvrage sur cette mission auprès du Négus [39] à Axoum, où les envoyés franciscains rencontrèrent dix Italiens qui étaient retenus depuis vingt-cinq ans dans la capitale éthiopienne et qui purent repartir avec eux. Il reproduit en particulier une lettre écrite en 1483 par le custode du mont Sion, Paul de Caneto [40], au roi d'Éthiopie, assimilé au Prêtre Jean : la raison de cette lettre était qu'un des missionnaires, Battista d'Imola, était venu se plaindre au Custode de ne pas être reçu par le Négus. En fait, Eskander venait de mourir au moment de l'arrivée des missionnaires franciscains, et son fils, le jeune Alexandre, n'était semble-t-il pas encore investi du pouvoir royal. Quelques mois après, Paul de Caneto lui adressa donc la lettre en question dans laquelle il lui demandait une audience pour les envoyés pontificaux, et lui décrivait les objectifs d'union du souverain pontife avec les coptes d'Abyssinie.

Outre ces tentatives d'union auxquelles prirent part les franciscains, Suriano explique le rôle des frères mineurs envers les chrétiens latins du Proche-Orient. Au regard de son témoignage, ces derniers semblent des sujets *protégés* au regard de l'administration mamluk et vraisemblablement assimilés aux *dhîmis* [41] de l'empire, tout comme sans doute le furent aussi les franciscains de Terre sainte. La confirmation de cette hypothèse concernant le statut des religieux du mont Sion se trouverait-elle dans des archives de l'administration du Caire ? Quoi qu'il en soit, les franciscains assumaient durant toute l'année diverses tâches pastorales et administratives pour les chrétiens latins, et particulièrement dans les milieux marchands de Damas, Beyrouth et Alexandrie. Suriano s'attarde notamment sur les activités des franciscains du monastère Saint-Sauveur de Beyrouth, dont il avait été le gardien en 1480. Celles-ci étaient en grande partie liées au commerce vénitien de la *muda* de Beyrouth. Il donne trois explications [42] au prestige des frères mineurs de ce couvent :

---

38 B Ferraro, *Alessandro Ariosto, Viaggio nella Siria, nella Palestina, nell'Egitto*, Rome, 1878, et Suriano, *Treatise, op cit.*, p. 184.

39. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p 94.

40. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 94.

41. « La dhimma » dans *Encyclopédie de l'Islam*, n^elle^ édition, t II, Leyde-Paris, 1977, col. 234-238. Bat Ye'or, *Les Chrétientés d'Orient entre Jihad et Dhimmitude*, Paris, 1991, p. 403. F. Zabbal, « Les dhimmis », dans *Qantara*. Dossier n°15, avril-mai-juin 1995, p. 66-68.

42. Suriano, *Treatise, op cit.*, p. 179.

- ce sont des Observants qui mènent une vie exemplaire en Terre d'Islam, vivant en bonne entente avec la population, et disant la messe pour les marins et les marchands auxquels ils distribuent aussi les sacrements ;
- le couvent est un lieu de secours et de refuge pour les esclaves chrétiens et les renégats que les frères cachent pour les faire fuir sur des navires occidentaux [43], à l'exclusion des navires vénitiens, comme le fit remarquer Bernard Doumerc, même si Suriano, bien que vénitien, n'abonde pas dans ce sens ;
- enfin, ce couvent est un lieu saint parce que s'y était établi le culte fondateur du Saint-Sang du Christ, l'un des cultes les plus répandus dans la chrétienté dès avant les croisades, ainsi que Colette Beaune l'a démontré pour l'abbaye de Fécamp [44].

Toutefois, lorsque notre auteur décrit les grands ports de la côte et leur population, il reste bien évasif : pour lui, Tripoli est la plus belle ville de Syrie, le port n'est pas très bon, mais il y a un monastère maronite, ou bien, dit-il, c'est à Lattakié que l'on trouve des chrétiens en grand nombre [45]. De quels chrétiens s'agit-il ? Il ne le précise pas.

Outre le service religieux, la prédication était une des principales activités des franciscains de Terre sainte, en particulier celle du carême qui conduisit plusieurs fois Suriano à Alexandrie, Beyrouth, Damas, Hama et au Caire. Il se rendit à Damas en 1495 pour prêcher aux chrétiens de la ville et aux marchands de passage, comme légat *a latere* [46], accordant cent jours d'indulgence au sanctuaire de la conversion de Saint-Paul.

Le témoignage de Suriano sur ces activités franciscaines au Proche-Orient est certes souvent insuffisant, et l'on voudrait de plus amples informations, cependant il met bien l'accent sur l'essor, au XVe siècle, de la Custodie franciscaine de Terre sainte et sur le rôle essentiel de ses protecteurs. Cependant, après « cette période heureuse » écrit-il, allaient venir des Temps de troubles qui remirent en cause la présence des frères mineurs.

---

43. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 169.

44. C. Beaune en fit une étude au séminaire de B. Guenée à partir de plusieurs chroniques, en particulier celle du manuscrit 528 de la bibliothèque municipale de Rouen.

45. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 179.

46. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 166.

D'un contexte favorable à une conjoncture défavorable

Les États qui protégèrent durablement les frères mineurs en Terre sainte durant deux siècles, furent Venise et le sultanat du Caire, mais au tournant des années 1500, ils n'assurèrent plus efficacement cette protection car les fondements de leur puissance furent ébranlés par l'existence des nouvelles routes maritimes que le traité de Tordesillas définissait.

Des protecteurs influents jusque vers 1495

Hormis Venise, d'autres États européens soutinrent également l'action des franciscains en Orient parce qu'elle confortait bien souvent leurs intérêts et leurs objectifs, aussi différents soient-ils.

L'ordre mendiant des frères mineurs vivait bien entendu en partie d'aumônes, en Orient comme en Occident. Pèlerins et franciscains soulignent à l'envi dans leurs écrits la générosité du « Bon duc Philippe » de Bourgogne qui, d'après Suriano, fit don aux frères d'une rente annuelle de mille ducats, et de quatorze mille ducats pour la réparation de la chapelle du Saint-Esprit au mont Sion [47]. Cette politique de mécénat du duc de Bourgogne, qui complétait ses projets de croisades [48], fut poursuivie par l'empereur Maximilien. Firent de même des souverains pourtant tournés vers d'autres horizons géographiques que ceux de l'Orient, à savoir les souverains espagnols. Suriano rapporte qu'Isabelle de Castille fit don aux franciscains de mille ducats d'or [49]. Il y avait là, peut-être, la manifestation de l'influence du cardinal Cisneros, grand protecteur des couvents de l'Observance franciscaine.

Les Hospitaliers, « ces diables qui portent la croix », comme les appelle Suriano [50], distribuaient à leur tour des aumônes aux mineurs pour les pèlerins. Cette appellation provenait sans doute moins des moeurs de certains d'entre eux, que de la guerre de course qu'ils menaient souvent contre les Mamluks, alors que les franciscains devaient vivre nécessairement avec eux en bonne intelligence.

---

47. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 123.

48. J. Paviot, *La politique navale des ducs de Bourgogne 1384-1482*, Presses universitaires de Lille, 1995, p. 105-140.

49. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 125.

50. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p. 206.

Les subsides en provenance de l'Occident étaient certes indispensables à la survie des couvents franciscains de la Custodie de Terre sainte, mais insuffisants pour assurer sa propre existence. Elle bénéficia en fait de protecteurs influents et de circonstances particulièrement favorables à ses activités dans la deuxième moitié du XVe siècle.

Tout d'abord, la réorganisation du commerce vénitien à la suite des multiples guerres contre les Turcs [51], ne fit que renforcer l'efficacité de l'organisation du transport des pèlerins dont la Seigneurie assumait la charge de longue date, tout en entretenant des liens privilégiés avec les frères mineurs de la custodie d'Orient. Son empire colonial et son commerce maritime à partir des ports de l'empire mamluk, Alexandrie au premier chef pour la redistribution des épices à destination de l'Europe, avaient fait d'elle la principale puissance occidentale capable d'offrir aux pèlerins occidentaux la sécurité et la rapidité de ses convois de galères. La route maritime la plus empruntée par eux, Venise-Jaffa, avait donné lieu à une efficace organisation de voyages collectifs, qui connut son apogée au XVe siècle. Il faut rappeler que le premier statut des galères pèlerines l'*Incantus galearum peregrinorum* établi par le Sénat vénitien [52], fut voté le 19 mai 1441. Le contrat que les pèlerins passaient au départ de Venise avec les patrons de galères prévoyait une prise en charge aller et retour de Jérusalem, en relation avec celle des franciscains du mont Sion qui étaient souvent d'origine vénitienne, tout comme Suriano. La Seigneurie, cela allait de soi, protégeait à la fois ses ressortissants et leurs activités au Proche-Orient.

C'est cependant le sultanat du Caire qui était l'indispensable protecteur de la custodie franciscaine d'Orient. Cette protection s'avéra particulièrement bienveillante durant le long règne du sultan Qâ'itbay (1468-1495). Ce souverain mamluk donna à son empire une grande stabilité, voire un second souffle. Son étude [53], qui reste difficile à faire à travers les seules traductions françaises des textes arabes, bat un peu en brèche l'idée, par trop simplificatrice, selon laquelle l'empire mamluk entra en décadence en 1382, à partir du renversement de la dynastie des souverains Bahrites par celle des Burdjites, dont était issu Qâ'itbay.

Malgré la montée de la puissance ottomane qui engendra des conflits frontaliers, en particulier dans le Karaman et la principauté d'Elbistan, les

---

51 A. Ducellier, B. Doumerc, B. Imhaus, J de Miceli, *Les chemins de l'Exil*, Paris, A. Colin, 1992, p. 163-169.

52. J. Sottas, *Les Messageries maritimes*, *op. cit.*, p. 153.

53 Les études récentes, à notre connaissance, concernant les sultans mamluks ne sont pas très nombreuses à cet égard : B. Martel-Thoumian, *Les civils et l'Administration dans l'Etat militaire mamluk IXe-XVe siècles*, Damas, 1992.

Mamluks restaient à la tête du plus grand et du plus prestigieux empire arabo-musulman au Proche-Orient, bénéficiant dans cette deuxième moitié du XVe siècle de la grande autorité du sultan Qâ'itbay. Cependant la lutte contre les Ottomans rendait parfois leur tâche difficile aux frères mineurs, surtout lorsqu'ils guidaient en Palestine des centaines de pèlerins, comme en l'année 1486 à la suite de l'affaire Djem [54] : le sultan avait pris parti dans la guerre civile qui opposait les deux fils de Mehmed II, le sultan Bayezid II et le prince Djem, qu'il accueillit, vaincu, en 1481 à sa cour . Djem reprit la guerre l'année suivante contre son frère, mais à nouveau défait, il se réfugia à Rhodes. La situation politique était explosive aux frontières de la Syrie et de la Palestine, sans cesse menacées par les incursions des Ottomans ou la rébellion des émirs. Qâ'itbay, désireux de faire revenir Djem au Caire pour l'utiliser contre Bayezid, fit des tentatives diplomatiques en ce sens auprès des puissances chrétiennes, en particulier auprès des chevaliers de Rhodes. Mais le grand maître de l'Ordre, Pierre d'Aubusson, s'y refusa et envoya son prisonnier en France à Bourganeuf, une des commanderies de l'Ordre, pour le livrer ensuite à Charles VIII. A son tour, le roi de France remit le prince Djem prisonnier au Pape Alexandre VI, en signe de réconciliation. C'est à la suite de l'échec des négociations du Caire que les Musulmans s'en prirent pendant quelques temps aux pèlerins français.

Malgré ces difficultés politiques décrites par Suriano, les frères mineurs furent tout particulièrement protégés par le sultan. Quelles furent les raisons de cette protection, signalée dans plusieurs récits de pèlerinage ?

Dans les années 1460, avant d'être au pouvoir, Qâ'itbay, alors simple émir de mille lances, dut fuir le Caire à la suite d'un conflit local, et il trouva refuge au couvent du mont Sion. Une fois sultan, il marqua de la reconnaissance aux franciscains tout au long de son règne. Quels que soient les fondements de cette histoire longuement rapportée par Suriano[55], nous savons qu'en effet l'administration mamluke protégea avec efficacité à cette époque la custodie de Terre sainte. De la sorte, elle ménageait aussi ses relations avec Venise, et une partie de ses ressources provenant des taxes prélevées sur les pèlerins. Toujours est-il que la protection du Caire sur la custodie, établie diplomatiquement au début du XIVe siècle dans un contexte bien différent, s'était renforcée à la fin du siècle suivant, aux dires des intéressés eux-mêmes. Mais les nouveaux enjeux politico-économiques des années 1500, remirent en cause les protections dont avaient bénéficié les frères mineurs.

54. L. Thuasne, *Djem-sultan, étude sur la question d'Orient à la fin du XVe siècle*, Paris, 1892.

55. Suriano, *Treatise, op. cit.*, p 127.

Le basculement, au tournant des années 1500 : les conséquences de la politique d'expansion des Portugais et des Ottomans

A la fin du XV[e] siècle, la custodie franciscaine ne bénéficia plus des mêmes atouts car Venise et le sultanat du Caire connurent conjointement des difficultés qui provoquèrent leur déclin.

En effet, lorsque Jean II monta sur le trône du Portugal en 1481, il entreprit une nouvelle politique d'expansion outre-mer qui menaçait directement la prospérité commerciale de l'Égypte, et donc de Venise. Outre les grandes expéditions autour de l'Afrique à destination de l'Océan Indien pour dominer la route des épices, le roi envoya deux émissaires célèbres en Orient pour visiter l'Inde et le royaume du prêtre Jean – entendons l'Éthiopie-, Alfonso de Païva et Pero de Covilha, qui arrivera à la cour du Négus au moment des missions franciscaines en Éthiopie. Or la Seigneurie tenait toujours à cette époque la première place dans le commerce des épices qui arrivaient par la mer Rouge, entièrement contrôlé par les douanes mamlukes, en particulier depuis Djedda. En une vingtaine d'années, le commerce de l'Égypte fondé sur le contrôle de ce trafic en provenance de l'océan Indien, fut ruiné par les Portugais qui n'hésitaient pas à couler les navires égyptiens, notamment le long des côtes du Hedjaz. Les découvreurs des nouvelles routes maritimes définies à Tordesillas ne pouvaient pas manquer de nuire au commerce de l'Égypte.

Par ailleurs, l'empire mamluk, affecté dans ses ressources, connut en même temps des troubles dynastiques à la fin du règne de Qâ'itbay et les attaques renforcées des Ottomans. Aussi, la situation intérieure de l'Empire se dégrada-t-elle rapidement et les rapports entre chrétiens et musulmans s'envenimèrent pour plusieurs raisons. Après la chute de Grenade, la pression qui s'était exercée sur les musulmans d'Espagne pour obtenir leur conversion, et les expulsions qui s'étaient ensuivies, ranimèrent de violents antagonismes entre les deux communautés. Les frères mineurs, seuls religieux latins à demeurer présents sur les lieux saints, furent les premiers à en supporter les conséquences : des frères furent emprisonnés au Caire et la custodie saccagée [56]. Quant à l'expansion des Portugais cherchant à contrôler le commerce des épices dans l'océan Indien, elle affecta directement Venise et le Caire, et par voie de conséquence, les activités des frères mineurs, précisément au tournant des années 1500, alors que des troubles politiques sans précédents secouaient le règne du sultan Kansawh al-Ghawri. L'empire mamluk fut alors cerné par trois puissances en expansion :

---

56. Suriano, *Treatise*, *op. cit.*, p. 92.

- au nord, l'État ottoman qui entrait en guerre avec la nouvelle dynastie militaire du Safawide, Shah Ismaïl, en Perse ;
- au sud, la puissance navale des Portugais dominant de plus en plus le commerce des Indes, surtout après que le traité de Tordesillas leur ait attribué cette zone du globe ;
- et enfin la Perse elle-même.

Malgré les tentatives du sultan pour restaurer sa puissance militaire et économique, et bien qu'il obtint en 1514 des renforts de la Porte pour conduire une expédition navale en mer Rouge contre les Portugais, Sélim Ier, en guerre avec la Perse, finit par envahir la Syrie et la Palestine, et s'emparer de la capitale de l'empire mamluk, moribond en 1517. C'était donc la fin de cet empire arabo-musulman qui entretint durant deux siècles des relations privilégiées avec Venise et les frères mineurs. Les répercussions de ces troubles provoquèrent en quelques années le déclin de la custodie franciscaine de Terre sainte.

La désorganisation de la custodie d'orient

Face à ces différents périls, les Mamluks du Caire s'attaquèrent aux frères mineurs et à leurs activités, rendant le déroulement des pèlerinages plus difficile, voire impossible. La désorganisation de la custodie et le ralentissement des activités économiques de Venise conduisirent les souverains chrétiens à diverses actions diplomatiques pour y remédier. Ainsi la mission de Pierre Martyr d'Anghiera [57], Milanais passé au service de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, qui le charge en 1501 de négocier avec le Caire la réouverture des lieux saints fermés à la suite de l'expulsion des musulmans d'Espagne.

Par ailleurs, à la suite des attaques des Portugais contre les navires égyptiens, le sultan al-Ghawri emprisonna les frères mineurs de Jérusalem, puis envoya en 1504 le custode du mont Sion, Bernardino del Vecchio, originaire de Sienne, exposer ses griefs contre les chrétiens à Venise, aux souverains espagnols et portugais, ainsi qu'au pape Jules II ; car, pour le Caire, le custode du mont Sion avait un rôle habituel de négociateur entre l'administration mamluke et les États chrétiens.

57. C. Scheffer, un excellent résumé se trouve dans l'Introduction du *Voyage d'Outremer de Jean Thénaud*, Paris, 1892.

La réponse de Venise fut l'ambassade de Dominico Trevisano [58] en 1511, destinée à rétablir les pèlerinages occidentaux en Terre sainte et surtout le commerce de la Seigneurie avec l'Égypte. Au nom de la Seigneurie, le Conseil des Dix fit répondre au sultan que les expéditions des Portugais dans l'Inde portaient autant préjudice à Venise qu'à l'Égypte. Elle ne voulut pas négocier par l'entremise du gardien du mont Sion, désirant plutôt un ambassadeur de son choix : ce fut Domenico Trevisano, dont l'ambassade est restée célèbre par son faste. Outre le rétablissement ponctuel de bonnes relations entre le Caire et Venise, les conditions de vie des frères mineurs à Jérusalem s'améliorèrent provisoirement.

Dans ce contexte de crise, Louis XII envoya également un ambassadeur au Caire, André le Roy [59], à l'époque de la Sainte Ligue, pour réclamer la réouverture des lieux saints aux pèlerins. Mais ceci n'était que prétexte devant la complexité politique de la situation au Proche-Orient, dont les frères mineurs de la custodie faisaient les frais.

Le récit de Jean Thénaud [60], gardien du couvent franciscain d'Angoulême, témoigne pour cette époque du déclin des pèlerinages occidentaux en Palestine. Louise de Savoie voulut profiter de l'ambassade du roi pour envoyer Jean Thénaud à Bethléem déposer en son nom des dons dans la « grotte de lait ». En réalité, celui qui n'était encore que François d'Angoulême, avait chargé le franciscain d'une mission politique en Perse : quérir des renseignements sur Shah Ismaël, qui était devenu un espoir pour les chrétiens contre les Turcs ottomans. Il ne s'agissait donc pas d'un pèlerinage habituel.

En ce début du XVIe siècle, les Lieux saints furent en grande partie saccagés, et Venise n'organisait plus régulièrement le transport des pèlerins. De plus, en 1514, la peste sévit à Jérusalem, ce qui décima la communauté du mont Sion alors qu'elle venait d'être éprouvée par de récents emprisonnements, comme le rapporte Suriano [61]. Cette même année, Suriano s'adressa à Venise pour réaliser un projet de couvent à Chypre. Projet sans doute en liaison avec un éventuel repli de la custodie de Jérusalem en Chypre. L'affaire n'eut pas de suite puisqu'en 1515 Suriano acheta pour vingt-quatre sequins une terre sur le mont Sion. Mais l'empire mamluk était déjà moribond, et la custodie de Terre sainte ne retrouva jamais le rôle prédominant qui avait été le sien pendant un demi siècle.

---

58. C. Scheffer, Introduction, *op. cit.*, p. XLIV.

59. C. Scheffer, Introduction, *op. cit.*, p. LXVI-LXVII.

60. C. Scheffer, Introduction, *op. cit.*, p. LXVII-LXIX.

61. Suriano, *Treatise*, *op. cit.*, p. 92.



Si le récit de Suriano présente bien des faiblesses, voire des naïvetés, il demeure cependant un témoignage irremplaçable pour la fin du XVe siècle et le début des Temps nouveaux, sur l'évolution de la custodie franciscaine à une époque où les rôles et les acteurs changent au Proche-Orient. Les récits de pèlerinage, dont certains encore inédits [62] confirment la justesse de ces renseignements.

Seuls représentants du clergé latin au Levant, les frères mineurs eurent un rôle essentiel envers les chrétiens de l'empire mamluk, « sujets-protégés », marchands et pèlerins. De ce fait, ils se trouvèrent au centre d'un réseau de relations entre l'Orient et l'Occident. Mais leur position privilégiée sur les lieux saints fut remise en cause après 1500 à la suite des partages coloniaux entre les Européens et de la nouvelle donne politique au Proche-Orient. Tordesillas, peut-on résumer, a affaibli Venise et les Mamluks du Caire, protecteurs indispensables de la custodie franciscaine d'Orient, ce qui entraîna son déclin avec celui des pèlerinages occidentaux à Jérusalem. La *Sainte cité* n'était plus le centre du monde pour l'Occident.

Cependant, le *Saint Voyage* ne disparut pas de la mémoire collective des Européens : Jérusalem fut au centre du *Vœu de Montmartre* prononcé le 15 août 1534 par Ignace de Loyola et ses premiers disciples, parmi lesquels François-Xavier. Ensuite, les premières capitulations de 1535 entre François Ier et Soliman le Magnifique montrèrent que les lieux saints restaient un enjeu politico-religieux, même si les acteurs avaient changé.

Le nouveau partage du monde de 1494 avait annoncé d'autres États coloniaux, d'autres missions, d'autres récits de voyage comme *Pérégrination* [63] de Fernao Mendes Pinto qui sillonna l'empire portugais, sans effacer l'image de la Terre sainte dans l'imaginaire collectif des Européens.

Le fait religieux n'étant pas absent des entreprises coloniales, nous avons tenté de démontrer ici la place non négligeable de la custodie franciscaine à une époque charnière, du fait des activités pastorales d'un petit nombre de frères observants, disséminés dans les couvents de Terre sainte. Les franciscains de la custodie, en tant que seuls représentants du catholicisme en Orient, jouèrent encore dans l'empire ottoman un rôle important jusqu'en

62. G. Labory, B. Dansette, « Les pèlerinages de Jean de Tournai », dans *Pèlerinages et Croisades*, Paris, CTHS, 1995, p. 263-275.

63. F.M. Pinto, *Pérégrination*, trad. et prés. par R. Viale, Paris, 1991.

1847, date de la création du nouveau patriarcat latin de Jérusalem. Dans la longue durée de l'histoire de la custodie franciscaine d'Orient, comme de bien entendu, le politique et le religieux s'étaient imbriqués, mais à son bénéfice et en répondant à l'idéal franciscain de la « garde » du Saint-Sépulcre. En 1851, à la veille de la guerre de Crimée, l'enjeu des lieux saints resurgit encore. Mais le rôle éminent de la custodie d'Orient, dont Fra Francesco Suriano avait voulu porter témoignage, s'était estompé définitivement.

Gérard DÉDÉYAN

UN PROJET DE COLONISATION ARMÉNIENNE DANS LE ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM SOUS AMAURY Ier (1162-1174)

La présence des Arméniens en Terre sainte est contemporaine de l'essor général du monachisme dans le pays : ce serait un Arménien, Euthymius, évêque de Mélitène, qui y aurait organisé la vie monastique, en fondant un monastère sur la route de Jéricho, au début du Ve siècle [1].

Dans certains établissements monastiques, comme Mar-Sabas et Saint-Théodose, les Arméniens étaient si nombreux qu'ils avaient leur propre chapelle [2]. A Jérusalem, une mosaïque du VIe siècle, formant le sol d'une chapelle dédiée à saint Polyeucte et située près de la Porte de Damas, avec l'inscription « En mémoire et pour le salut de tous les Arméniens dont seul le Seigneur sait le nom », est attribuée au VIe siècle [3] ; la découverte récente, au nord de la porte de Damas, d'un vaste complexe monastique, avec des inscriptions en arménien, suggère que, au nord de Jérusalem, il y avait un important quartier arménien [4].

---

1. K. Hintlian, *History of the Armenians in the Holy Land*, Jérusalem, 1989, p. 2.

2. K. Hintlian, « La communauté arménienne de Jérusalem », *Les Dossiers d'Archéologie, Arménie, 3000 ans d'histoire*, 177 H (1992), p. 112.

3. K. Hintlian, « La communauté arménienne », *op. cit.*, p. 112-113.

4. K. Hintlian, « La communauté arménienne », *op. cit.*, p. 113.

Des inscriptions et des graffiti en arménien ont été retrouvés à Nazareth et dans le Sinaï, sur le chemin conduisant à Sainte-Catherine [5]. Les découvertes archéologiques semblent confirmer l'inventaire établi au VIIe siècle par le moine Anastase qui, au terme de sa visite en Terre sainte, n'y dénombrait pas moins de 70 monastères, dont plusieurs devaient bénéficier du patronage des grandes maisons nobiliaires arméniennes [6].

On sait, par ailleurs, que, sous l'empereur Héraclius (fils de l'Arménien Héraclius-Vahan, exarque de Carthage), après l'invasion perse de 614, les Arméniens contribuèrent activement à la reconstruction des lieux saints, comme en témoigne la correspondance entre Modestus, patriarche de Jérusalem, et Komitas, catholicos des Arméniens [7] : cette coopération aurait valu au métropolite arménien de Jérusalem d'être promu au rang de patriarche pour sa communauté.

Lorsqu'il s'empare de Jérusalem, en 636, le calife 'Umar, dans un *ahd* accordé au patriarche Abraham, donnait toutes les garanties pour la vie et les biens des Arméniens de Jérusalem [8].

Les privilèges furent confirmés, par la suite, par les différents califes, umayyades à Damas, et abbassides à Bagdad.

Mais c'est sous les califes fâtimides, dissidents et chi'ites septimains, installés au Caire depuis 973, que les Arméniens jouirent de la situation la plus favorable [9] : en effet, de 1074 à 1137, la réalité du pouvoir fut exercée par des vizirs d'origine arménienne, de confession musulmane pour la plupart d'entre eux, mais s'appuyant sur des contingents arméniens qui, venus des confins de l'Arménie à la suite des invasions turques et étant restés chrétiens, relevaient d'un évêché spécifique créé en Égypte à la fin du XIe siècle par le catholicos Grigor II Vkayasêr (le Martyrophile). D'ailleurs, ce dernier, associant pèlerinage et périple diplomatique, était allé trouver, en 1073, à Constantinople, l'empereur Michel VII Doukas, en 1074, à Rome, le pape Grégoire VII et, en 1074-1075, au Caire, le tout-puissant « vizir de sabre »,

---

5. K. Hintlian, *ibid.* Pour les inscriptions arméniennes de Terre sainte, on se reportera aux nombreux articles de M. Stone. Pour la péninsule sinaïtique, et du même auteur, *The Armenian Inscriptions from the Sinai*, Cambridge, Massachusetts, 1982.

6. K. Hintlian, « La communauté arménienne », *op. cit.*, p. 115, et *History*, *op. cit.*, p. 16

7. K. Hintlian, *History*, *op. cit.*, p. 2.

8. *Ibid.*

9. *Cf.* M. Canard, « Notes sur les Arméniens en Egypte à l'époque fâtimide », dans *Miscellana orientalia*, Variorum Reprints, Londres, 1973, ch. VIII.

Badr al-Djamâlî, un Arménien islamisé [10]. C'est la protection du fils et successeur de ce dernier, al-Afdal, à la recherche d'un compromis avec les Francs pour combattre l'ennemi commun, le Turc sunnite, qui explique sans doute la présence de Grigor Vekayasêr à Jérusalem, en juillet 1099, lors du siège de la ville sainte par les Croisés.

Selon le chroniqueur Matt'êos Ourhayetsi (Matthieu d'Edesse), « l'armée des Infidèles voulut le tuer, mais le Seigneur le sauva de leurs mains » [11]. Cette subite intolérance s'expliquait par la menace franque, qui avait amené le gouverneur fâtimide de la ville sainte à poursuivre les chrétiens indigènes : en effet, « les Syriens qui habitaient la ville depuis les origines » nous dit Guillaume de Tyr (plus que des Syriaques jacobites, c'est, ici, des Melkites qu'il s'agit) « avaient été soumis, depuis la prise d'Antioche par les Francs, à de violentes persécutions qui, s'étant ajoutées à des tribulations séculaires, avaient achevé de réduire le nombre des chrétiens » [12]. Entre autres villes de la Palestine fâtimide, il semble qu'Ascalon, jusqu'à sa conquête par Baudouin III, roi de Jérusalem, en 1153, ait été, à l'occasion, défendue par une garnison arménienne : c'est le cas, en 1110-1111, lorsque le gouverneur musulman, révolté contre al-Afdal et nouant des intelligences avec les Francs, recruta des mercenaires arméniens [13]. Il n'est pas exclu que certains princes Pahlawouni, chassés par les comtes d'Edesse au début du XII[e] siècle et finalement investis de commandements par les Fâtimides, aient exercé leurs charges en Palestine même, puisqu'ils sont comparés à Josué, conquérant de ce pays, dans le poème historique du futur catholicos Nersês Chenorhali [14].

Mais, en dehors des moines et à un moindre degré, sous le califat fâtimide, il y avait en Palestine, et particulièrement à Jérusalem, des marchands et des artisans arméniens : l'on en a le témoignage rétrospectif, mais sans doute probant, des *Assises de Jérusalem* à propos de la cour de la Fonde, à vocation commerciale, s'agissant des communautés chrétiennes indigènes, bien différenciées culturellement ici : « Et le Ermine et le Surien et le Grifon doivent jurer la sainte Croix et sur les livres des Évangiles escrites dans leurs lettres » [15]. Les « Syriens, Grecs, Arméniens, Jacobites et Nestoriens » af-

---

10. A. Kapoian-Kouymjian, « Le catholicos Grégoire II Le Martyrophile (Vkayasêr) », dans *L'Egypte vue par des Arméniens*, Paris, Ed. de la Fondation Singer-Polignac, 1988, p. 7-24, et G. Dédéyan, *Les pouvoirs arméniens dans le Proche-Orient méditerranéen (1068-1144)*, thèse multigraphiée, 4 vol., Paris I, 1990, t. 1, p. 227-251.

11. *RHC, Documents arméniens*, I, p. 45.

12. *Histoire d'Outre-Mer*, dans *R.H.C.*, *Hist. occ.*, I, 1, p. 500-501.

13. Cf. G. Dédéyan, *Les pouvoirs arméniens*, *op. cit.*, t. III, p. 806.

14 *Ibid*, t. IV, p. 1074-1075.

15. *Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, éd. Beugnot, p. 172.

franchis par Godefroy de Bouillon, selon la tardive (XVe siècle) chronique dite d'Amadi, de la servitude dans laquelle les auraient tenus les Sarrasins [16], devaient avoir le même type d'activités que leurs homologues, énumérés presque dans le même ordre, dans les *Assises de Jérusalem*. D'ailleurs, les Amalfitains qui, selon l'Hospitalier Guillaume de Saint-Estève, demandent (vers 1070) au calife al-Mustansir un hospice et un lieu de prière, se réfèrent aux « Grex, Hermins et autres nations » [17].

Ainsi, les croisés, arrivant en Terre sainte, y rencontraient quelques points d'appui arméniens : moines, marchands, voire soldats.

D'ailleurs, aux yeux de Matt'êos Ourhayetsi (ou d'un interpolateur), la venue de l'armée franque manifestait l'accomplissement d'une prophétie du catholicos saint Nersês le Grand (353-373) : « De la nation des Francs viendra le salut de Jérusalem qui, toutefois, retombera aux mains des Barbares à cause de leurs péchés » [18]. Pour diverses raisons, le nombre des Arméniens de Terre sainte s'accrut après la création du royaume latin, sans toutefois, que la situation des Francs, encadrant une population en majorité musulmane, fût pour autant réglée.

Les relations privilégiées entre le comté d'Edesse et le royaume de Jérusalem

Les liens matrimoniaux

L'un des facteurs du regain d'attirance des Arméniens pour Jérusalem fut, dans la première moitié du XIIe siècle, l'établissement de liens matrimoniaux entre maisons arméniennes et maisons franques : Baudouin de Boulogne, premier comte d'Edesse (1098-1100), veuf dès 1097 (à Marach) de Godehilde de Conches [19], s'était remarié avec Arda (du grec *Arétè*, « vertu »), fille de Dawtóuk, *ichkhan* (prince) de Karkar, au nord d'Edesse, sur la rive ouest de l'Euphrate : il devait, comme roi de Jérusalem (1100-1118), et contre les lois de l'Église, la remplacer, en 1112, par Adelaïde, reine douairière de Sicile [20]. Eu égard au sens aigu de la politique indigène qui le caractérisait – on le verra avec les encouragements donnés à une immigration syriaque-, on peut supposer que, devenu roi de Jérusalem sous le nom de Baudouin Ier, il y fut rejoint par des Arméniens d'Edesse.

---

16. Ed. Mas-Latrie, Paris, 1891, p. 25.

17. *RHC., Hist. occid.*, V, p. 423.

18. *RHC., Documents arméniens*, I, p. 44.

19. G . Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, IV, *op. cit.*, p. 853-854.

20. *Ibid.*

Plus harmonieuse fut l'union de son cousin et successeur à Edesse (1100-1118), puis à Jérusalem (1118-1131), Baudouin du Bourg (Baudouin II), marié avant 1102 avec Morfia (*Eumorphia*, « beauté de forme ») [21], fille de Gabriel, un Arménien chalcédonien (c'est-à-dire de confession grecque), ci-devant duc byzantin – mais indépendant de fait– de Mélitène (au nord-ouest de Karkar) [22].

Une sœur de Morfia avait été la première épouse de Lewon Ier, prince roubênien de Cilicie [23], dont la dynastie put confirmer, à cette occasion, ses liens avec le royaume de Jérusalem. Ceci ne put que renforcer la solidarité chrétienne : lors des attaques de l'*atabêg* de Mossoul contre le comté d'Edesse et, au-delà, contre la principauté d'Antioche, en 1110 probablement, mais notoirement aussi en 1111, les frères roubêniens T'oros Ier et Lewon, comme les autres princes arméniens (de Cilicie et d'Euphratèse), répondirent à l'appel de leur parent, Baudouin Ier [24], tant le roi de Jérusalem, comme maître de la Ville sainte, voyait son prestige s'affirmer. T'oros Ier, en 1124, si l'on en croit le moine normand Orderic Vital, de concert avec David le Reconstructeur, roi de Géorgie, s'entremit pour le rapatriement de Francs, compagnons de captivité (en dernier lieu à Alep) de Baudouin II qui avait été fait prisonnier par l'Artukide Balak, en 1123, un an après Joscelin de Courtenay, comte d'Edesse [25].

C'est d'ailleurs, selon Orderic Vital, contemporain de l'événement, Morfia qui aurait été à l'origine de l'opération de commando montée en 1123 par une troupe d'Arméniens originaires du comté d'Edesse pour délivrer leur ancien seigneur Baudouin II et son successeur Joscelin Ier de Courtenay, tous deux incarcérés par l'émir artukide à Kharberd, à une centaine de kilomètres au nord-est de Mélitène (où le père de Morfia avait exercé son commandement), mais de l'autre côté de l'Euphrate : ces hommes, au nombre d'une centaine, devenus provisoirement maîtres de la citadelle, purent au moins favoriser l'évasion de Joscelin, mais, les Turcs ayant repris l'avantage, ils furent finalement exécutés [26].

---

21. Comme l'atteste son sceau royal, à légende grecque : *Eumorphia en Ch(ris)tô pistè règina* (J.C. Cheynet, C. Morrisson, W. Seibt, *Sceaux byzantins de la Collection H. Seyrig, Catalogue raisonné*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1991, n° 38). Elle mourut en 1126 (*ibid.*).

22. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, *op. cit.*, IV, p. 854.

23. *Ibid.*, II, p. 380

24. C. Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris, 1940, n° 33, p. 263-264.

25. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, *op. cit.*, II, p. 447-449.

26. *Historia ecclesiastica*, éd. Le Prévost, 5 vol., Paris, 1838-1855, IO0, II, p. 251.

Des quatre filles nées du mariage de Baudouin II et de Morfia, l'aînée, Mélisende, qui fut, comme épouse de Foulques d'Anjou (1131-1143) reine, puis, pour son fils Baudouin III, régente (1143-1152) de Jérusalem, se révéla être une femme de pouvoir, matant les barons du royaume et ne cédant le trône au roi, devenu depuis longtemps majeur, que sous la menace des armes[27].

Selon le témoignage d'un moine jacobite, dans un colophon de manuscrit syriaque, Mélisende, marquée par l'éducation dispensée par sa mère Morfia, manifesta ses liens avec les chrétiens orientaux en 1134, d'une part en faisant délivrer un chevalier lorrain, Geoffroy de Ascha, prisonnier en Égypte depuis une trentaine d'années, grâce à l'intervention de l'évêque arménien de Jérusalem auprès de Bahrâm (Vahram), tout-puissant vizir du calife al-Hâfiz et oncle du catholicos Grigor III Pahlawouni, d'autre part en plaidant auprès du roi, avec succès, les droits du métropolite jacobite sur certaines fermes revendiquées à son retour en Palestine par Geoffroy de Ascha [28]. Mélisende n'est sans doute pas, non plus, étrangère à la participation de Grigor III au concile de Jérusalem en 1140, qui rassembla tous les prélats de Terre sainte et de Syrie et qui marqua l'ouverture du dialogue avec les Arméniens et à un moindre degré, avec les Syriaques jacobites, mais non avec les Grecs, en raison de l'absence du Basileus [29].

L'intérêt de cette souveraine franco-arménienne pour l'Orient chrétien apparaît, sur le plan artistique, dans la reliure en ivoire du célèbre psautier dit de Mélisende, copié dans le scriptorium du Saint-Sépulcre, et, d'une manière plus spécifique, dans la numérotation en arménien d'un missel provenant du même atelier [30].

Les tentatives de peuplement

Le problème démographique se posa d'abord pour Jérusalem. Les « Syriens », c'est-à-dire les Syriaques melkites ou jacobites, avaient été expulsés de la ville sainte : à partir de la prise d'Antioche par les Francs (3 juin 1098), les autorités musulmanes craignirent qu'ils ne fussent d'intelligence avec l'ennemi (c'est pour la même raison que le gouverneur turc d'Antioche avait chassé la population chrétienne mâle), en raison des contacts antérieurs

27. Sur Mélisende, cf. H. E. Mayer, « Studies in the History of Queen Melisende of Jerusalem », *Dumbarton Oaks Papers*, 26 (1972), p. 98 et suiv.

28 Abbé Martin, « Les premiers princes croisés et les Syriens jacobites de Jérusalem », *Journal asiatique*, 13 (1889), p. 66.

29. Ce synode est daté de 1141 par B. Hamilton, *The Latin Church in the Crusader States. The Secular Church*, Londres, 1980, p. 204-205.

30. T.S.R. Boase, *Kingdoms and Strongholds of the Crusaders*, 1971, p. 103-104.

avec les chrétiens de Byzance ou de l'Occident auxquels ils demandaient des subsides pour faire face aux exigences fiscales des Fâtimides.

Une fois massacrés ou chassés les musulmans et les juifs lors de la prise de Jérusalem par les croisés, le 15 juillet 1099, et repartis nombre de « pèlerins », la défense de la ville, qui avait un important périmètre de murailles et de tours, fut tout juste assurée. Lorsque Baudouin Ier, dans les années 1110-1115, se trouva constamment sollicité pour la défense du comté d'Edesse et de la principauté d'Antioche menacés par les contre-offensives turques lancées à partir de Mossoul, il ne put laisser que des effectifs squelettiques pour assurer la sécurité de la capitale face aux attaques fâtimides parties de Tyr ou d'Ascalon : c'est en tout cas à ce contexte historique et à cette période que Jean Richard, dans un commentaire détaillé [31], a expliqué les mesures prises par Baudouin Ier – et que rapporte Guillaume de Tyr – pour favoriser l'immigration de villageois chrétiens (melkites ou jacobites) originaires de Transjordanie (et donc soumis au régime des *dhimmi*), à savoir l'octroi de franchises analogues sans doute à celles dont bénéficiaient en Occident les habitants des « villes neuves », à charge pour eux d'assurer, en contrepartie, un service de garnison : ces dispositions aboutirent à l'installation des immigrants dans l'ancien quartier juif de Jérusalem avec dotation de terres – hors les murs – qu'ils cultivèrent et où ils firent paître leurs troupeaux [32].

Poursuivant la politique jérusalémite de son prédécesseur et employant tous ses efforts à ce que la « ville aimée de Dieu fût peuplée en nombre croissant » – toujours au témoignage de l'archevêque de Tyr –, Baudouin II, vers 1121-1122, accorda la franchise totale des marchandises (cela concernait surtout les céréales), à l'entrée et à la sortie de Jérusalem, « aux Syriens, Grecs, Arméniens, et aux hommes de telles nations, même aux Sarrasins » [33].

Le recours à une population chrétienne autochtone se poursuivit, en particulier pour la défense du sud-est du royaume, en fait de la région qui devait constituer la seigneurie d'Outre-Jourdain, dont les deux points d'appui furent les forteresses de Montréal et de Kerak qui furent construites, la première en 1115, à l'initiative de Baudouin Ier, la seconde en 1143, dernière année du

---

31. Cours d'agrégation 1962-1963. Cf. aussi J. Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris, 1953, p. 124.

32. *Cf.* J. Prawer, « The Settlement of the Latins in Jerusalem », dans *Speculum*, vol. 27, Cambridge, Massachussets, 1952, p. 496, et du même auteur *Crusader Institutions*, Oxford, 1980, p. 94.

33. *Hist. occid.*, I, 1, p. 534-535.

règne de Foulques d'Anjou [34]. A l'époque (1177-1187) où Renaud de Châtillon, ci-devant prince d'Antioche, en était le maître, le district contrôlé par cette forteresse était très vaste et très peuplé et comptait quatre cents villages, au témoignage du voyageur espagnol Ibn Djubayr [35]. Les habitants (des chrétiens) en étaient des Sararah de Palestine [36].

Le rapatriement d'Edesse

On possède quelques indices de l'installation à Jérusalem d'Arméniens originaires du comté d'Edesse. Il semble que Baudouin du Bourg, devenu Baudouin II, ait disposé de quelques contingents arméniens : en effet, Usâma (de la dynastie arabe des Munkidhites de Shayzar), dans son autobiographie, nous rapporte que le roi de Jérusalem, captif des Turcs, fournit comme otages, lors de sa libération par l'Artukide Timurtâsh (1124), « des cavaliers francs et arméniens » confiés à la garde de l'émir de Shayzar [37], qui ne craignit pas, d'ailleurs, de risquer sa vie et celle des siens pour les reprendre à l'émir de Homs et leur permettre de rentrer chez eux [38].

On sait que, dans le royaume de Jérusalem, les indigènes avaient parfois pénétré dans la classe supérieure de la société latine et eu accès à la chevalerie [39]. On y trouve ainsi des « Syriens », des Grecs : pour ces derniers les rois Baudouin III et Amaury Ier, mariés à des princesses byzantines dans la période (1158-1169) où Manuel Comnène prenait la tête d'une sorte de ligue panchrétienne constituée contre la menace des Zengides, favorisèrent leur promotion : ainsi celle de Michel Griffon (le Grec) panetier, et Denis, chevalier, membres de la maison de la reine Théodora, épouse de Baudouin. S'agissant des Arméniens, un certain *Bardas* (de l'arménien Vardan) *Armenus* est mentionné dans deux actes émanant de Baudouin II, en 1126 et 1129 : dans le dernier, où le roi confirme des donations aux Hospitaliers effectuées par divers seigneurs, il est dit que dans le territoire d'Acre, « Bardas l'Arménien et son épouse ont fait don du casal de Coket » [40]. Ce

---

34. J. Prawer, *Crusader Institutions*, *op. cit.*, p. 109

35. Ibn Jobaïr, *Voyages*, trad. et notes M. Gaudefroy-Demonbynes, dans *Documents relatifs à l'histoire des Croisades*, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 4 vol., Paris, 1949-1965, VI, p. 335.

36. Cette précision, omise dans la traduction susmentionnée, est donnée par celle de C. Schiaparelli, *Viaggio* ... Rome, 1906, p 282.

37. Trad. J. Derenbourg dans *Revue de l'Orient latin*, II, Paris, 1894, p. 430.

38. J. Derenbourg, *ibid.*, p. 430-431.

39. J. Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, *op cit.*, p. 130.

40. Pour le premier acte, *cf.* R. Röhricht, *Regesta regni Hierosolymitani*, Innsbrück, 1901, p. 28, n° 115, pour le second, *ibid*, p. 32, n° 130.

Bardas/Vardan est le premier représentant de la famille des seigneurs de Cabor et Coket, près d'Acre, et dut suivre la fortune de Baudouin du Bourg et Morfia lorsque ceux-ci, en 1118, passèrent du comté d'Edesse au royaume de Jérusalem. Il eut probablement pour fils, de sa femme Ivette, Pierre l'Arménien, cité en 1161 avec un certain Baharam (c'est-à-dire Vahram, nom en usage dans la maison princière et catholicossale des Pahlawouni) [41] comme témoin d'un acte de vente, au profit du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, émanant de Jean Gothman, beau-père de Hugues, seigneur de Césarée [42]. Pour ce même lignage, on connaît encore « Simon fiz Pierre l'Ermin », qui doit le service de deux chevaliers au roi de Jérusalem [43], peut-être à l'époque d'Amaury Ier. On ne sait si Roland de Cabor, cité en 1175, était un descendant de Bardas l'Arménien [44].

Enfin, un *Georgius Armenius* (ou *Hermenius*) est cité comme témoin en 1145 – donc sous la régence de Mélisende (1143-1152) – dans un acte où Gautier, seigneur de Césarée, confirme un don de son père Eustache Grenier au chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem [45]. Le même personnage souscrit à un acte de 1162 – peut-être au début du règne d'Amaury Ier –, par lequel Pierre, archevêque de Tyr, confirme l'accord passé entre lui, alors prieur du Saint-Sépulcre, et Guy, abbé de Josaphat [46].

On sait que, à la fin de l'année 1145, une délégation arménienne envoyée par le catholicos Grigor III et dirigée par un prélat de haut rang, se rendit à Viterbe (dont Eugène III jugeait le séjour plus sûr que celui de Rome) pour demander au pape d'arbitrer les différends qui opposaient l'Église arménienne à l'Église grecque, mais aussi pour attirer son attention sur le sort d'Edesse, tombée aux mains de l'atabêg Zangî en 1144 [47].

---

41. C'est ici la forme arabisée du nom (Bahrâm), telle que l'utilisait le tout-puissant mais éphémère vizir des califes fâtimides, (1135-1137), Vahram Pahlawouni, resté chrétien.

42. R. Röhricht, *Regesta*, *op. cit.*, p. 97, n° 369 ; G. Bresc-Bautier, *Le cartulaire du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, dans *Documents relatifs à l'histoire des Croisades*, Paris, 1984, p. 202, n° 88.

43. *Assises de Jérusalem*, II, *op. cit.*, p. 523, n° 38.

44. Références dans J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 130 et note 2. Selon l'auteur, « cette famille franco-arménienne paraît s'être fondue dans la noblesse d'origine occidentale ».

45. R. Röhricht, *Regesta*, p. 60, n° 237, G. Bresc-Bautier, *Cartulaire*, *op. cit.*, p. 151, n° 59.

46. R. Röhricht, *Regesta*, p. 99, n° 375, G. Bresc-Bautier, *Cartulaire*, *op. cit.*, p. 149, n° 57.

47. *Cf.* G. Dédéyan, « Le rôle complémentaire des frères Pahlawouni, Grigor III, catholicos, et saint Nersês Chenorhali, coadjuteur, dans le rapprochement avec les Latins, à l'époque de la chute d'Edesse (v. 1139-1150) », *Revue des Etudes Arméniennes*, n.s., 23 (1992), p. 237-252.

A cette époque, les Comnènes qui, avec Jean Ier, avaient occupé la Cilicie lors de la campagne de 1137-1138 et laissé périr son prince Lewon Ier, en captivité à Constantinople, et qui avec Manuel II n'allaient être réellement présents en Orient qu'à l'occasion de la campagne de 1158-1159, apparaissaient beaucoup plus comme des adversaires que comme des protecteurs des Arméniens. On peut discerner quelques indices d'un repli arménien – certainement très limité – en direction du royaume de Jérusalem, dans la difficile période qui va de 1144 (chute d'Edesse, avec une reconquête éphémère en 1146) à 1150 (vente des vestiges du comté aux Byzantins, qui ne s'y maintiennent qu'un an) : « Georges l'Arménien » [48], mentionné pour la première fois en 1145, pourrait s'être installé dans la région de Césarée après la première chute d'Edesse. En effet, les malheurs de l'Orient latin, au milieu du XIIe siècle, provoquèrent des mouvements migratoires. Dans le colophon circonstancié d'un lectionnaire syriaque copié en 1149 à Jérusalem, au couvent de Saint-Simon le Pharisien et de Sainte-Marie-Madeleine, un moine jacobite, Mar Simon, décrit les conséquences de la double chute d'Edesse (1144-1146) et de l'échec de la IIe Croisade (1147-1149) : dès 1148, Jérusalem est remplie de réfugiés manquant cruellement du nécessaire et dont certains en viennent à attaquer divers monastères pour survivre. Concernant les couvents jacobites, ils ne peuvent faire face à la demande [49]. Ce repli sur Jérusalem est le fait surtout des habitants d'Edesse (et de son comté) :

> « Les Edesséniens, avec leurs prisonniers de guerre, étaient tout particulièrement venus à Jérusalem, parce qu'ils n'avaient pas d'autres lieux où se réfugier que nos couvents, qui étaient heureux de les aider en leur donnant soit de l'or pour le rachat des prisonniers, soit du pain pour les nourrir ou des vêtements pour cacher leur nudité » [50].

Le supérieur du couvent, Ignatius, métropolite de Jérusalem et de Palestine, éprouvant une compassion égale pour les Jacobites et les Francs (les Arméniens ne sont pas mentionnés, mais il y a, par ailleurs, des indices de leur repli partiel vers Jérusalem), obtient de la bienveillance de la régente Mélisende et de son fils Baudouin III la rétrocession d'une propriété du couvent perdue depuis la conquête musulmane par un acte de rachat dûment authentifié par des témoins et par le sceau royal [51]. On peut relever ici que

---

48. Qui a un homonyme (son grand-père ?) dans le duché byzantin d'Antioche, vers 1064. Ce Gêworg antiochien est originaire de l'ex-royaume arménien de Chirak (ou d'Ani) et se trouve en conflit avec les Melkites de la ville (*cf.* G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, III, *op. cit.*, p. 753).

49. W.R. Taylor, *Annual of the American School of Oriental Research*, XI, 1931, p. 120-130, (cité par K. Hintlian, *op. cit.*, p. 27).

50. W.R. Taylor, *Ibid.*

51. W.R. Taylor, *Ibid.*

Mélisende, tout comme sa mère Morfia, est attentive à la communauté syriaque, prépondérante à Mélitène dont son grand-père, l'Arménien Gabriel, avait été duc.

Toujours sous la régence de Mélisende et après que Joscelin II, comte d'Edesse (1131-1150), né de la Roubênienne Béatrice, eût été capturé par des Turcomans et remis à Nûr al-Dîn (il mourut à Alep en 1159), Baudouin III, ayant vendu à Manuel Comnène les dernières places du comté (Tell Bâshir, 'Ayntâb, Dulûk, Râwandân, al-Bîra, Samosate, mais non Horomkla, cédée par Béatrice, l'épouse franque de Joscelin II, au catholicos Grigor III), organisa l'évacuation non seulement des Francs, mais aussi des nombreux Arméniens, voire des Syriaques jacobites, qui redoutaient l'intolérance de l'Église byzantine. Guillaume de Tyr rapporte comment, arrivé à Turbessel (Tell Bâshir), résidence de Joscelin II, pour la livrer aux officiers byzantins, Baudouin III en fit sortir, sous sa protection, la comtesse Béatrice, avec ses enfants, dont le jeune Joscelin III, et tous ceux, Latins ou Arméniens, qui le souhaitaient [52]. Poursuivant son périple par les différentes villes à évacuer, le roi, accompagné d'Onfroi de Toron, futur connétable du royaume, de Raymond II, comte de Tripoli, et des principaux barons d'Antioche (le prince Raymond de Poitiers étant mort en 1149, à la bataille de Ma'arratha, en même temps que Renaud, comte de Marash), opéra une retraite particulièrement bien organisée à partir de 'Ayntâb : conduisant l'avant-garde tandis que Raymond II et Onfroi commandaient l'arrière-garde, il fit flanquer à droite et à gauche le convoi des réfugiés par des chevaliers, avec ordre de ne se laisser attirer par aucune feinte des Turcs, et put ainsi gagner, pratiquement sans encombre, la ville d'Antioche où il avait mis au point son opération [53].

On peut penser que, aux seigneurs francs, dont le pathétique arrachement à leurs terres est évoqué par Guillaume de Tyr, à propos de l'évacuation de Turbessel, s'étaient joints des *ichkhank'* (princes) arméniens repliés vers la résidence comtale, puisque Joscelin II en avait partiellement reconstitué l'ancien réseau, démantelé par Baudouin du Bourg dans les années 1110. Ils purent suivre dans le royaume de Jérusalem leur jeune seigneur Joscelin III qui y fit une longue carrière : il participa à la bataille de Hârim (1164), fut sénéchal sous Baudouin IV (1174-1185) dont il était l'oncle, prit une part active aux querelles successorales à partir de 1185 (il était alors seigneur de Hûnîn) et négocia avec les musulmans la capitulation d'Acre en 1187 [54].

---

52. *Hist. occ.*, I, 2, p. 785.

53. Suggestive évocation, d'après Guillaume de Tyr, de R. Grousset, *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem*, II, Paris, 1935, p. 302-305.

54. *Cf.* R. Grousset, *Croisades*, II, *passim*.

Le Baharam cité dans un acte de 1161 pourrait être le Vahram – probablement un Pahlawouni, que Grigor Yérêts (le Prêtre), dans sa continuation de la chronique de Matt'êos Ourhayetsi, mentionne, en 1137, comme *touk* (duc) de la ville de K'ésoun (dans le comté de Marash) et qui paraît être (à la différence des ducs antiochiens) investi de responsabilités militaires, se trouvant à la tête d'*ichkhank'* et des « fantassins de la garnison » [55].

On dispose de quelques chiffres – limités à certaines catégories – pour le nombre d'Arméniens présents à Jérusalem lorsque Saladin reçut les clés de la ville (qu'avait défendue Balian d'Ibelin), le 2 octobre 1187 : selon 'Imad al-Dîn, un haut fonctionnaire des Zengides passé au service de Saladin, dans un extrait de la compilation d'Abû Shamâ intitulée le *Livre des deux Jardins* (consacrée au règne de Nûr al-Dîn et de Saladin), au moment du paiement de la rançon exigée des prisonniers chrétiens (10 dinars par homme) et dans un contexte de malversations de la part des émirs, l'un des principaux chefs turcs de la Djazîra, Muzaffar al-Dîn Kukburî (le Loup bleu) réclama un millier de prisonniers sous prétexte qu'ils étaient des Arméniens d'Edesse (son fief), et on les lui abandonna » [56]. Il s'agissait là d'Arméniens repliés sur Jérusalem au moment de la chute (1144/1146) de la ville ou de la liquidation des vestiges du comté (1150). Un autre émir de la région – en l'occurrence de la ville d'al-Bîra, qui contrôlait le passage de l'Euphrate –, sut également profiter de la situation, selon 'Imad al-Dîn : « Le seigneur d'al-Bîra réclama aussi un grand nombre d'Arméniens, plus de 500, en affirmant qu'ils étaient des vassaux venus à Jérusalem pour y faire leurs dévotions » [57]. Plutôt que des pèlerins – malgré l'attraction qu'exerçait la ville sainte sur les Arméniens –, ce pourraient être des habitants (ou leurs descendants) d'al-Bîra – comprise parmi les villes cédées aux Byzantins en 1150 – qui auraient participé à l'exode organisé et protégé par Baudouin III cette année-là. L'émir d'al-Bîra avait évidemment plus de chances de les récupérer en les présentant comme des non-résidents.

Le plus significatif ici, c'est le nombre mentionné : mille cinq cents prisonniers, pour les seuls Arméniens originaires de l'ex-comté d'Edesse.

Leur présence étant confortée par le fait que, de l'avènement de Baudouin Ier (1100) à la mort d'Amaury Ier (1174), les souverains de Jérusalem sont mariés avec des Arméniennes, ou bien ont des ascendants arméniens assez proches, les Arméniens ont des communautés à Jérusalem (au sud-ouest, la

---

55. *Documents arméniens*, I, p. 155. K'ésoun fut conquise par Ma'sûd, sultan seldjûkide de Rûm, en mai 1150 (Grousset, *Croisades*, II, p. 296).

56. *RHC., Hist. or.*, IV, Paris, 1898, p. 330, cf. R. Grousset, *Croisades*, II, p. 782. Il était maître de Harrân.

57 *Ibid.*, p. 330-331.

Ruga Armenorun), à Nazareth, dans les villes côtières de Tyr, Acre, Césarée, Gaza et à Naplouse (qui était le douaire de Mélisende) [58].

Le tournant des années 60 du XIIe siècle

Les liens matrimoniaux entre les Roubêniens et les Ardenne-Anjou

Le Roubênien T'oros II (1145-1169), restaurateur de la principauté arménienne de Cilicie, épousa en premières noces, vers 1149, Isabelle de Courtenay (morte après 1159), sa propre petite-cousine, fille de Joscelin II et de Béatrice de Sahyun/Saone [59]. Quant à Amaury Ier, il avait épousé en premières noces, en 1157 – avant son avènement – Agnès de Courtenay, sœur aînée d'Isabelle [60], dont il dut se séparer à son avènement en 1162, sous la pression des barons et sous le prétexte peu convaincant (les enfants nés du mariage purent régner) qu'elle était sa cousine [61]. Il ne se remaria qu'en 1167, avec Marie Comnène. Donc, pendant quelques années, T'oros II et Amaury Ier se trouvèrent être beaux-frères.

La formation d'une ligue pan-chrétienne

On sait que, à la suite de sa campagne victorieuse de 1158-1159, Manuel Comnène, désormais maître de la plaine de Cilicie, fut reconnu comme suzerain par T'oros II, prince de la seule Haute Cilicie, par le complice de celui-ci dans le sac de Chypre (1155), Renaud de Châtillon, prince d'Antioche (1153-1160), et même par Baudouin III, roi de Jérusalem et artisan du rapprochement franco-arméno-byzantin (il avait épousé Théodora Comnène en 1158) face à la menace croissante de Nûr al-Dîn (1146-1174) qui, depuis 1154, contrôlait un axe Alep-Damas.

Cette ligue fonctionne de manière effective de 1158 à 1169, enregistrant des succès (victoire sur le Seldjûkide Kilîdj Arslân II, sultan de Rûm, en 1161), mais aussi des défaites (Hârim, 1164, face à Nûr al-Dîn) ou des échecs (campagne d'Égypte, 1169) [62].

---

58. Cf. K. Hintlian, *The Armenians*, *op. cit.*, *passim*.

59. *Cf.* W.H. Rudt de Collenberg, *The Rupenides, Hethumides and Lusignans, The Structure of the armeno-cilician Dynasties*, Lisbonne-Paris, 1963, Bibliothèque de la Fondation C Gulbenkian, Tabl. « The Rupenides » et « The House of the Kings of Jerusalem ».

60. *Id.*, Tabl. « The House of the Kings of Jerusalem ».

61. R. Grousset, *Croisades*, II, *op. cit.*, p. 436-438.

62. Sur tout ceci, *cf.* F. Chalandon, *Jean II Comnène et Manuel I Comnène*, Paris, 1912, p. 417-468, 517-551, et P. Magdalino, *The Empire of Manuel I Komnenos*, Oxford, 1994, p. 66-78.

L'orientation égyptienne des rois de Jérusalem et ses conséquences

C'est Baudouin III lui-même qui avait ouvert la voie, préférant s'en prendre aux califes fâtimides d'Égypte, affaiblis par leurs conflits avec leurs vizirs, plutôt qu'aux Zengides, maîtres invaincus de la Syrie intérieure. Ce déplacement de la ligne de front du nord-est vers le sud-ouest s'était concrétisé par une action d'éclat : la prise d'Ascalon, base avancée des Fâtimides en direction du royaume de Jérusalem, en 1153. Amaury Ier, frère cadet et successeur de Baudouin III, sollicité par le vizir Shawâr que menaçait une faction rivale, ne dirigea pas moins de cinq expéditions en Égypte (1163, 1164, 1167, 1168, 1169), les deux dernières dans le cadre – assez fragile – de l'alliance avec Byzance : à chaque campagne franque répond bientôt une campagne simultanée de Shirkûh, lieutenant de Nûr al-Dîn et oncle de Saladin, qui finit par faire la conquête effective du pays [63]. La poussée franque vers le sud, outre le fait qu'elle distrayait le roi de Jérusalem de sa mission traditionnelle de protection des États du Nord (Antioche, Cilicie), facilitant ainsi la victoire turque de Hârim (1164), mettait en évidence le problème démographique du royaume de Jérusalem. Si, après sa troisième campagne (1167), Amaury refusa de suivre la proposition de ses barons et des évêques, à savoir de favoriser un mouvement migratoire à partir de l'Occident, et de transformer ainsi le protectorat sur l'Égypte en annexion pure et simple [64], en revanche le mariage d'Amaury avec Marie Comnène (fille du protosébaste Jean, neveu de Manuel), en 1167, faisait entrer en ligne toute la puissance de l'Empire, en particulier sur le plan naval, et permettait d'envisager, sur la base d'un partage du pays, la conquête de l'Égypte, laissant ouverte la question démographique : en effet, le royaume de Jérusalem n'était guère en mesure de fournir en cadres et garnisons, voire même de défendre durablement sa « colonie » deltaïque, sinon en se dégarnissant lui-même dangereusement. Ces années 1167-1169, où tente de s'articuler le dispositif militaire franco-byzantin, sont une période d'intense activité diplomatique marquée par de nombreux échanges d'ambassades : venue auprès d'Amaury en août 1167, au moment de son mariage, de Georges Paléologue et du sébaste Manuel ; au début de 1168, d'Alexandre de Conversano, comte de Gravina, et de Michel d'Otrante [65] ; auprès de Manuel, en septembre 1168, d'un proche du roi de Jérusalem, Guillaume de Tyr, futur chancelier du royaume et archevêque de Tyr, qui négocia et conclut avec le basileus un traité en bonne et due forme pour le partage de l'Égypte [66]. C'est sous la pression des Hospitaliers et, peut-être, de croisés nouvellement arrivés, qu'Amaury, à la fin de 1168, lança sur l'Égypte une expédition de conquête, contre son désir personnel de

63. Cf. G. Schlumberger, *Campagnes du roi Amaury de Jérusalem en Egypte*, Paris, 1906.

64. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, éd. Mas-Latrie, Paris, 1871, p. 24-25.

65. F. Chalandon, *Jean et Manuel*, p. 536-537, R. Grousset, *Croisades*, II, *op. cit.*, p. 508

66 R. Grousset, *Croisades* , II, *op. cit.*, p. 510 et p. 537.

respecter le traité et sa conviction intime que l'annexion du pays n'était envisageable qu'avec la coopération de Byzance [67]. L'expédition franco-byzantine de 1169, après l'évacuation de l'Égypte par Amaury et son occupation par Shirkûh et Saladin, se fit en application du traité de 1168. Mais son échec, par suite de la mésentente des alliés chrétiens, amena Amaury Ier à se rendre en personne à Constantinople, avec ses barons, en 1171, et à y conclure avec Manuel Comnène un traité qui mettait le royaume de Jérusalem dans la clientèle de Byzance et prévoyait à nouveau la conquête en commun de l'Égypte, dont Saladin, depuis 1171 et l'abolition du califat fâtimide, était devenu le maître absolu [68]. C'est dans ce contexte de projets franco-byzantins sur l'Égypte et d'échanges diplomatiques suivis que doit être située la visite, que nous allons évoquer, de T'oros II, prince roubênien de Cilicie, à Amaury de Jérusalem : le premier étant mort dans le courant de l'année 1169 et l'expédition franco-byzantine étant partie d'Ascalon le 16 octobre 1169 et y étant revenue le 24 décembre, le prince arménien s'est sans doute rendu à Jérusalem avant l'automne 1169, voire même en octobre 1168, avant le retour de Guillaume de Tyr de Constantinople (d'où il s'était embarqué le Ier octobre) et la conquête de Bilbeis par Amaury (4 novembre), lorsque le roi, sous la pression de la Cour des Barons, devait envisager de dégarnir son royaume pour pouvoir occuper fermement l'Égypte [69].

Pèlerinage triomphal et mission exploratoire de T'oros II dans le royaume de Jérusalem

Les données de la « Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier »

Ernoul de Giblet, page, vers 1183, de Balian d'Ibelin (lieutenant du royaume latin de Jérusalem après la capture à Hattîn, en 1187, de Guy de Lusignan), fut témoin de la défaite de Tibériade et de la conquête de Jérusalem par Saladin en 1187 ; enfin, sans doute dans ses dernières années, il fut nommé par Jean d'Ibelin capitaine de l'île de Chypre, en 1232. Ernoul est aussi l'un des continuateurs de Guillaume de Tyr : il avait écrit un récit (anti-Lusignan et pro-Ibelin) de la chute de Jérusalem et des événements qui s'ensuivirent, couvrant la période 1184-1197, mais le récit ne nous en est connu que par une version de l'*Eracles* (la continuation française de Guillaume de Tyr) allant jusqu'en 1248 et utilisé pour l'arrangement (résumé des débuts du

---

67. R. Grousset, *ibid.*, p. 537-538 et p. 514-521. *Cf.* aussi P. Magdalino, *The Empire, op. cit.*, p. 73-75.

68. Sur tout ceci, R. Grousset, *Croisades*, II, *op. cit.*, p. 546-551 et p. 571-579.

69. *Cf.* R. Grousset, *Croisades*, II, *op. cit.*, p. 511-524. Nous proposons ces dates plutôt que la période habituelle aux pèlerins arméniens : entre février et la fête de l'Ascension (donc avec le temps de Carême et de la Semaine Sainte). *Cf.* K. Hintlian, « La communauté arménienne de Jérusalem », *op. cit.*, p. 117.

royaume, prolongation jusqu'en 1232 et interpolations qu'en a fait Bernard le Trésorier de Saint-Pierre de Corbie, vers 1231 [70] : comme on ne trouve pas son nom dans les chroniques ou actes de cette abbaye, on peut penser qu'il s'en éloigna, séjournant peut-être quelque temps en Orient, qu'il donne l'impression d'avoir connu [71].

C'est ce texte qui a été publié, sous le titre de *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, par le comte de Mas-Latrie, en 1871, pour la Société de l'Histoire de France [72].

Pour saisir la portée du passage relatif à la proposition de colonisation militaire arménienne du royaume de Jérusalem faite par le prince de Cilicie T'oros II au roi de Jérusalem Amaury Ier [73], il faut souligner les raisons pour lesquelles ce projet – que, à notre sens, il n'y a pas lieu de mettre en doute –, évoqué cette seule et unique fois, a été mis en relief par Ernoul (ou son remanieur) :

– l'essentiel de la carrière d'Ernoul se déroule après la chute de Jérusalem et avant la sixième Croisade (1228-1229) qui aboutit, grâce aux bonnes relations de l'empereur Frédéric II avec l'Ayyûbide al-Kâmil, sultan d'Égypte, à l'établissement d'une sorte de condominium franco-musulman sur la ville sainte (les Ibelin étant les chefs du parti anti-impérial ne pouvaient, d'ailleurs, voir d'un bon œil la mise en œuvre

70. Cf. Roman d'Amat, « Ernoul de Giblet », dans *Dictionnaire de Biographie Française*, vol. 10, Paris, 1970, col. 1399 et G. Tyl-Labory, « Ernoul » dans *Dictionnaire des Lettres Françaises*, *Le Moyen Age*, Nelle éd., Paris, La Pochothèque, 1992, p. 414.

71. Cf. M. Prevost, « Bernard le Trésorier », dans *DBF.*, vol. 10, Paris, 1954, col. 91.

72. On pourra consulter aussi M.R. Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations of William of Tyre*, Oxford, 1973, et D. Jacoby, « La littérature française dans les Etats latins de la Méditerranée orientale à l'époque des croisades, diffusion, création », dans *Essor et fortune de la chanson de geste dans l'Europe et l'Orient latin*, Actes du 9e Congrès international de la Société Rencesvals, Modène, 1984, t. 2, p. 617-646.

73 L'intérêt du projet de colonisation arménienne dans le royaume de Jérusalem a d'abord été dégagé par R. Grousset dans *Croisades*, II, *op. cit.*, p. 602-604, qui l'apprécie en ces termes : « Puisque l'immigration française, limitée aux cadres politiques et militaires, était loin de suffire à renouveler le pays, c'était une fortune inespérée que de trouver à portée ces robustes et vaillantes populations chrétiennes, ennemies-nées de l'Islam et qui pouvaient fournir au royaume la masse rurale et urbaine qui lui manquait. Une immigration arménienne compacte pouvait sauver les possessions franques ». L'auteur souligne cependant que les Arméniens exigeaient « le respect de leur Eglise nationale » (p. 603). J. Richard dans *Le Royaume latin*, *op. cit.*, p. 131, tout en émettant un doute sur l'authenticité de ce projet, en souligne l'importance. Sur la perspective de l'envoi de « trente mille guerriers avec leurs familles, qui auraient fait un important noyau de paysans chrétiens robustes et courageux », il conclut en ces termes : « Jérusalem aurait ainsi trouvé une population belliqueuse et susceptible d'aider les Francs : un royaume franco-arménien, analogue à ce qu'avait été le comté d'Edesse, aurait succédé à ce royaume franco-syrien ».

du traité de Jaffa). La perte de Jérusalem étant récente, le désir de reconquête est vivace ;

- il est au service de Jean d'Ibelin, le « Vieux Sire de Beyrouth », juriste d'une telle réputation que le connétable Sembat, frère du roi arménien de Cilicie Hét'oum Ier (126-1269), le consulta sur un point de droit féodal. Il est donc sensibilisé aux problèmes de statut juridique ;
- il rédige (ou dicte) son œuvre à une époque où l'État arméno-cilicien connaît son apogée, sous Léon (Lewon) le Magnifique, prince (1187-1198), puis premier roi arménien (1198-1219) de Cilicie, puis sous Hét'oum Ier (1226-1269), deuxième époux de la fille du précédent, Isabelle (Zapêl) : du premier, rallié, avec le catholicos, à l'Église romaine, et couronné un an après Amaury de Lusignan à Chypre, le pape Innocent III aurait voulu le faire champion de la Croisade, après la chute de Jérusalem ; le second fut l'initiateur génial d'une politique – suivie aussi par la papauté et saint Louis – d'alliance avec les Mongols contre les musulmans d'Egypte et de Syrie – politique qu'il fut le seul à mettre en œuvre avec réalisme [74]. C'est dans ce contexte d'une « Petite Arménie » en plein essor qu'Ernoul (ou son remanieur) évoque le voyage de T'oros II à Jérusalem et son projet de colonisation arménienne.

L'analyse du texte peut se faire de la façon suivante : T'oros, seigneur de la Petite Arménie, s'étant « croisé », est accueilli avec honneur dans toutes les villes du royaume de Jérusalem, sur l'ordre d'Amaury et par le roi lui-même, qu'il veut remercier, une fois son pèlerinage effectué. Constatant que la quasi totalité des châteaux appartient aux Ordres militaires et que le reste du pays est peuplé de Sarrasins, T'oros, à la question de savoir où et comment Amaury recruterait des sergents, s'entend dire que celui-ci devrait emprunter les sommes nécessaires à leur solde. T'oros lui répond alors que, en réalité, il n'exerce sa souveraineté dans son royaume et n'en assure la défense qu'au gré des Sarrasins, présents dans toutes les villes et connaissant tous les passages du territoire franc. Une armée de Sarrasins, entrée dans le pays, bénéficierait de l'aide, particulièrement en subsistances, des « vilains » musulmans qui, en cas de défaite de leurs coreligionnaires, les mettraient à l'abri, et en cas de victoire, accableraient les Francs.

T'oros propose alors d'envoyer en deux ans 30 000 hommes de sa terre, avec leur famille et tout armés : s'il y a une attaque sarrasine, les deux tiers viendront garnir les villes, le reste massacrant ou capturant, en cas de vic-

74. *Cf.* L. Alichan, *Léon le Magnifique*, Venise, 1888, *passim*. R. Grousset, *Croisades*, III, 1936, p. 526-529, C. Mutafian, *Le royaume arménien de Cilicie*, Editions du CNRS, Paris, 1993, p. 43-60.

toire chrétienne, les musulmans se repliant par le plat pays : ainsi le roi serait maître de sa terre. Amaury, reconnaissant, réunit alors le haut clergé et les barons pour être en mesure de préciser à T'oros les conditions juridiques auxquelles seraient soumis les immigrants. Si les barons tombent d'accord avec lui pour que ceux-ci connaissent le même régime que les Sarrasins, le roi ayant de surcroît la possibilité de les mobiliser à sa guise, en revanche le clergé, arguant de leur religion chrétienne, veut lever sur eux la dîme, les assimilant ainsi à des serfs aux yeux de T'oros, irréductiblement partisan de la première solution. Retourné dans son pays, il meurt peu après [75].

Les honneurs rendus à T'oros II

Celui-ci est présenté comme le « seigneur » d'un pays différent d'*Hermenie le grant, là u li arce Noé est* [76].

Il s'agit du pays que les sources occidentales appellent improprement la « Petite Arménie » et qu'il vaudrait mieux désigner sous le nom de Cilicie arménienne ou, par un calque du grec, sous celui d'Arméno-Cilicie. Cette Arménie « ki est entre Antioche et le Coyne » [77] correspond plus au royaume de Lewon Ier le Magnifique (1198-1219), qui a disputé aux Templiers leurs forteresses de l'Amanus et menacé des villes de Cappadoce dépendant du sultan de Rûm comme Héraclée, qu'à la principauté de T'oros II, réduite à la montagne cilicienne et vassalisée depuis la campagne triomphale de Manuel Comnène en 1158-1159.

En l'honneur de T'oros qui « se croisa et ala en Jherusalem », Amaury demande à « toutes ses cités et ses villes » d'accueillir le pèlerin comme lui-même [78]. A Jérusalem, c'est Amaury en personne qui « i ala encontre, et grant honour li fist » [79]. Comme bien des pèlerins, T'oros a pu effectuer son voyage par mer, à cette époque à partir de Laodicée, le véritable port d'Antioche, plutôt que depuis la côte cilicienne. Si l'on en croit Ernoul, T'oros II a vu nombre de villes, cités ou châteaux [80]. Dans les localités du domaine royal (Beyrouth, acquise en 1166, Sidon, Tyr, Acre), l'accueil a pu être organisé par les vicomtes, chefs des circonscriptions administratives urbaines ou territoriales, dans les grands fiefs (princée de Galilée, seigneurie

---

75. Ernoul, p. 25, p. 27-28.

76. Ernoul, p. 25.

77. Ernoul, p. 25. Le Coyne correspond à Iconium (Konya), la capitale du sultanat seldjûkide de Rûm.

78. Ernoul, p. 25.

79. Ernoul, p. 27.

80. Ernoul, 27-28.

de Sidon), par les barons. Son « pèlerinage » – puisqu'Ernoul utilise ce mot, au moins pour la visite de T'oros à Jérusalem – a probablement inclus Nazareth et, à Jérusalem et dans ses environs, outre l'église du Saint-Sépulcre (rotonde du Sépulcre, rocher du Calvaire et chapelle où sainte Hélène découvrit la Vraie Croix), consacrée, sous sa forme romane, en 1149, pendant la régence de Mélisende, Bethléem, Gethsémani, le mont des Oliviers, l'emplacement de la maison de Joachim et d'Anne ainsi que, dans le désert, le couvent Sainte-Catherine du Sinaï [81]. Entre autres églises et couvents occupés par les Arméniens, T'oros II a assurément visité la cathédrale Saint-Jacques, dont l'architecture est celle des édifices des Croisés et où les dernières modifications ont été effectuées en 1161 [82].

L'observation du pays

T'oros II manifeste à Amaury Ier son étonnement de constater que la plupart des forteresses appartiennent à l'Église et, plus particulièrement, aux ordres militaires :

> « Sire, dist Thoros au roy, quand je vinc parmi vostre tiere, et je demandoie des castiaus cui lui estoient, li uns me disoit : "C'est del Temple", li autres, "De l'Hospital" ; [l'autre : "De Monte Syon"] ... Si que jou ne trouvai ne castiel, ne cité, [ne viles, c'on deist] qui fust vostre, ne mai seulement III, mais tout à Religion » [83].

De fait, dans les *Assises de Jérusalem*, le *Livre au roi* prévoyait qu'il était interdit au souverain d'aliéner des châteaux en faveur d'une « religion », c'est-à-dire à l'un ou l'autre des ordres religieux, comme à ses vassaux de leur vendre des fiefs [84].

Cependant, le jugement de T'oros II doit être nuancé : certes, dès la fin de la première moitié du XIIe siècle, mais de manière beaucoup plus importante à Antioche et Tripoli qu'à Jérusalem, on commence à assigner pour mission aux Ordres Militaires la défense des frontières et à leur confier des châteaux que seule leur richesse leur permettait de « garnir » et d'entretenir [85].

---

81. Cf. M. Balard, « Jérusalem », dans *Les Croisades*, Paris, 1988, p. 135.

82. K. Hintlian, « La communauté arménienne », *op. cit.*, p. 117.

83. Ernoul, p. 28.

84. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 107 et n° 2.

85. Cf. J. Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, t. I, Paris, Editions du CNRS, 1969, p. 496 ; cf. aussi A. Demurger, *Vie et Mort de l'Ordre du Temple, 1118-1314*, Paris, 1985, p. 111-112, M. Barber, *The New Knighhood. A History of the Order of the Temple*, Cambridge, 1995, p. 83-87, J. Riley-Smith, *The Knights of Saint John in Jerusalem and Cyprus 1050-1310*, Londres, 1967, p. 54-57.

En dehors de quelques places importantes (Beit Djibrîn/Gibelin en 1136 et Bâniyâs en 1157 aux Hospitaliers, Gaza en 1150 aux Templiers), on ne leur remit – certes, en nombre important – que de petits châteaux placés le long des routes stratégiques et servant à la fois de postes d'observation et de lieux d'asile [86]. Mais, jusqu'en 1187, le nombre des véritables places fortes cédées aux Ordres resta assez réduit [87] : le témoignage attribué au prince arménien porte donc la marque de l'époque de l'auteur.

Il est vrai que, sous le règne d'Amaury Ier, les Ordres se manifestèrent plus fortement qu'auparavant : ainsi l'Hôpital avait acquis avant 1168 l'importante place forte de Coket ou Beauvoir qui, au sud du lac de Tibériade, surveillait la frontière du Jourdain [88] ; quant au Temple, il possédait, depuis 1165 environ, la puissante forteresse de Saphet, au nord de la Galilée ; Amaury connut des conflits d'autorité avec les Ordres, surtout avec les Templiers, avec lesquels il eut trois incidents graves : la reddition – trop facile – à Nûr al-Dîn de la garnison d'un château templier près de Sidon, en 1165 ; l'opposition de l'Ordre à l'expédition d'Egypte de 1168 ; la violation de la trêve conclue entre Amaury et le « Vieux de la Montagne », chef des Assassins, en 1173, par une troupe de Templiers [89]. Mais malgré les sanctions sévères prises par Amaury dans le premier et le dernier cas, il n'y eut pas de rupture, l'autorité royale étant forte et une réelle solidarité existant entre la monarchie jérusalémite et les Ordres [90]. Les Hospitaliers, plus pondérés, forcèrent cependant la main au roi pour la campagne d'Egypte de 1168, dont ils espéraient terres et revenus [91]. Quant au mont Sion, mentionné par Ernoul, il faisait partie des quatre abbayes (avec celles du Temple, des Oliviers et de Josaphat) tenant le premier rang après le puissant chapitre du Saint-Sépulcre [92].

Au total, selon les affirmations prêtées à T'oros par Ernoul, le roi ne posséderait en propre que trois places (en dehors de Jérusalem) : peut-être l'auteur a-t-il ici en vue Naplouse, Acre et Tyr qui, avec Jérusalem, formaient la partie la plus stable du domaine royal [93].

---

86. J. Prawer, *Histoire du royaume latin*, *op. cit.*, p. 495.

87. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 107.

88. J. Richard, *ibid.* L'ouvrage de référence concernant les fortifications reste celui de P. Deschamps, *Les châteaux des Croisés en Terre Sainte*, II, *La défense du royaume de Jérusalem*, Paris, 1939, 1 vol. + 1 album.

89. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 107, A. Demurger, *op. cit.*, p. 112.

90. A. Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, *op. cit.*, p. 113.

91. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 109-110.

92 J. Richard, *ibid.*, p. 99.

93. J. Richard, *ibid.*, p. 74.

C'est à plus juste titre qu'Ernoul, par la bouche de T'oros, insiste sur l'écrasante supériorité démographique des musulmans : « En toutes les villes de vostre tiere mainent Sarrasin » [94]. Le terme de « ville » désigne ici l'ensemble des villages – ou casaux – groupé autour d'une cité généralement fortifiée. Généralement exclus des grands villes au moment de la conquête franque, les musulmans avaient pu se réinstaller dans les petits centres urbains et, surtout, dominaient totalement les campagnes, constituant la masse des « vilains » (c'est le terme d'Ernoul), astreints au paiement d'impôts fonciers (un tiers ou un quart de la récolte), peut-être d'une capitation, mais ni plus ni moins exploités que sous la domination musulmane. Dans un passage célèbre, le voyageur hispano-arabe Ibn Djubayr (originaire de Valence), qui traverse la Palestine en 1184 – donc pendant une période de déclin du pouvoir royal à Jérusalem (Baudouin IV, « le roi lépreux », est à la veille d'être emporté par sa maladie) et d'affirmation de la puissance de Saladin, maître de l'Égypte, de la Syrie et d'une partie de la Mésopotamie – observe que les sujets musulmans des Francs apprécient leur excellente justice, et ont perdu l'esprit de *djihâd* : même si chez ce contemporain de la domination almohade sur une partie de l'Espagne ce jugement est sans doute exagéré, il reflète l'attitude générale de loyalisme de la population musulmane – bien encadrée par ses *raïs* –, vis-à-vis de ses maîtres chrétiens, attitude qui ne changea qu'après les grandes victoires de Saladin [95]. Les appréhensions attribuées à T'oros II quant à une collaboration possible des vilains avec leurs coreligionnaires en cas d'attaque du royaume (service de guides, couverture de la retraite en cas de défaite, rébellion contre les Francs en cas de victoire) ne trouveraient de fondement qu'en ce qui concerne les nomades – tribus bédouines et turcomanes transhumant de l'Égypte à l'Euphrate [96] – qui, en dépit des traités passés avec les Francs, pouvaient, plus facilement que les sédentaires, changer d'humeur.

Ce loyalisme n'empêcha pas que les rois de Jérusalem – en dehors du cas de nombreux Turcopoles, musulmans baptisés dans le rite latin et dont certains, captifs, furent massacrés par Saladin en 1179, et de celui des Bédouins utilisés à l'occasion (par exemple par Renaud de Châtillon, devenu en 1177 seigneur d'Outre-Jourdain) – évitèrent de recruter des musulmans et, même ne recoururent aux « Syriens » (les populations syriaques, de différentes confessions chrétiennes) que de manière limitée (hormis peut-être pour les Maronites, excellents archers à pied ou à cheval).

En dehors des 1 574 chevaliers et des contingents de sergents – 5 000 au total – dûs par les villes et les églises du royaume (tous ces chiffres sont

94. J. Richard, *ibid.*, p. 28.

95. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p 131.

96. J. Prawer, *Histoire du royaume latin*, *op cit.*, p. 509-510.

mentionnés dans une liste conservée par Jean d'Ibelin), le roi n'avait d'autre recours que les chevaliers (ou les sergents) « soudoyers », guerriers temporaires (par exemple, des pèlerins) retenus à la solde du roi (les actes les mentionnent sous le nom de *stipendiarii*) et dotés d'un fief de soudée. C'était le maréchal qui s'occupait des mercenaires à la solde du roi [97]. A la question de T'oros à Amaury sur le moyen de lever des « siergans », en cas d'attaque sarrasine, le roi de Jérusalem répond qu'« il les livoit de ses deniers » [98]. T'oros ayant fait observer au roi qu'il ne voyait guère « les rentes » qui lui permettraient de lever une armée de *soudoyers*, Amaury lui avoue : « Jou les emprunte, tant com jou puisse mius faire » [99].

De fait, si les rois de Jérusalem étaient, en principe, relativement riches, les fréquentes donations et exemptions auxquelles ils devaient consentir et surtout les charges de la guerre, considérablement alourdies sous Amaury Ier en raison de ses nombreuses expéditions en Égypte, les mettaient dans une situation d'impécuniosité que souligne Ernoul [100].

Amaury eut le souci constant d'enrichir le trésor royal et s'excusait, selon Guillaume de Tyr, d'accepter des cadeaux des plaideurs par la nécessité pour un roi d'être riche, afin, d'une part, d'assurer la sécurité de chacun et la défense du royaume, et d'autre part, d'être en mesure de faire des largesses [101]. Pour ce gestionnaire, semble-t-il, assez négligent, l'accroissement du domaine royal (réunion au domaine, en 1163, de son ancien apanage de Jaffa-Ascalon [102], achat de la seigneurie de Beyrouth, en 1166 [103]) et les tributs levés sur l'Égypte (définitivement évacuée en 1169) furent les solutions envisagées pour renflouer les finances du royaume.

Le plan proposé

Une immigration massive, mais échelonnée

Constatant que, principalement à cause de la prépondérance démographique des musulmans et de leur complicité probable avec leurs coreligionnaires des États voisins en cas d'agression, Amaury n'est le maître de son

---

97. J. Prawer, *ibid.*, p. 484.

98. J. Prawer, *Histoire du royaume latin*, *op. cit.*, p. 484.

99. J. Richard, *ibid.*, p. 28

100. J. Richard, *ibid.*

101. Cité par J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 74.

102. J. Richard, *Royaume latin*, *op. cit.*, p. 74.

103. J. Richard, *ibid.*, p 79.

royaume que « se tant com li Sarrasin volront » [104], et reconnaissant de l'accueil qui lui a été réservé, T'oros propose à son ancien beau-frère un véritable plan de colonisation militaire arménienne :

> « Pour l'ounour que vous m'avés faite et pour çou ke je voi que grans mestiers seroit à la tiere, je vous envoierai .xxx mil hommes de ma tiere à toutes lors maisnies, trestous armés, pour vostre tiere garder et peupler de crestiiens, et pour garnir, et hoster les Sarrasins de vostre tiere » [105].

Cet effectif de 30 000 hommes n'apparaît pas ici pour la première fois dans les sources arméniennes. Dans l'*Histoire d'Héraclius*, écrite en vers au tournant du VIIe siècle, le Pseudo-Sébêos affirme que l'empereur Maurice, peu avant sa mort (602) fit lever en Arménie, à titre de tribut, 30 000 cavaliers et 30 000 familles, pour les installer en Thrace [106]. L'higoumène Matt'êos Ourhayetsi, après avoir décrit le magnifique accueil réservé au catholicos Grigor Vkayasêr par le vizir Badr al-Djamâlî, dit que « de nombreuses troupes se réunirent alors en Égypte, environ 30 000 hommes » [107]. Ces chiffres nous paraissent plutôt mythiques, même si le chroniqueur égyptien Ibn Muyassar, contemporain du sultan mamlûk Baybars, évoquant la carrière de Vahram Pahlawouni (Bahrâm), devenu vizir (1135-1137) du calife fâtimide al-Hâfiz, rappelle avec des chiffres proches qu'il favorisa – comme ses compatriotes et prédécesseurs à cette charge – l'immigration de guerriers arméniens « de Tell-Bâshiret du pays des Arméniens (Turbessel et, au moins en partie, le comté d'Edesse) : ils arrivèrent les uns après les autres, jusqu'au jour où ils furent réunis au nombre de vingt mille hommes, fantassins et cavaliers » [108]. C'est une constante dans l'armée arménienne, depuis Tigran le Grand jusqu'aux rois bagratides d'Ani, au Xe siècle, que l'on compte un tiers de cavalerie et deux tiers d'infanterie [109]. Si l'on a pu estimer l'effectif en cavaliers de la principauté roubênienne, au début du XIIe siècle, à 3 000 hommes [110] et si l'on est en droit de le doubler, voire de le tripler, en 1168-1169, après que T'oros II a récupéré les territoires annexés par Manuel Comnène, on doit conclure que, s'il avait envoyé 30 000 hommes (dont un tiers de cavaliers) dans le royaume de Jérusalem, il aurait vidé largement sa principauté de son potentiel militaire, et qu'il faut diviser le chiffre au mini-

---

104. Ernoul, p. 28.

105. Ernoul, p. 28-29.

106. Cité par G. Dédéyan, « Les Arméniens soldats de Byzance », *Bazmavep* (Venise), 1-4 (1987), p. 167.

107. Cité par G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, I, *op. cit.*, p. 247.

108. Cf. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, II, *op cit.*, p. 489.

109. G. Dédéyan, « Les cavaliers arméniens : du cataphractaire au chevalier », dans *Histoire et Défense. Les Cahiers de Montpellier*, n° 18, II, 1988, p. 20.

110. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, II, *op. cit.*, p. 407

mum par trois. Comme pour l'Egypte, l'arrivée du contingent arménien en Terre sainte est échelonnée : « Si que, ces premier an, vous en envoierai .XV mil, et es autres .II. ans après, .XV. mil. » [111].

Les guerriers arméniens viendraient « à toutes lors maisnies » [112], c'est-à-dire, ici, avec toute leur famille. C'est de la même manière que, à propos de l'émigration arménienne en Thrace, à la fin du VIe siècle, le Pseudo-Sébêos avait parlé de « 30 000 cavaliers » et « 30 000 familles ». Concernant l'Égypte, l'auteur de la *Vie de saint Nersês*, au début du XIIIe siècle, nous parle – réduisant drastiquement les chiffres avancés par Matt'êos Ourhayetsi – d'« environ dix-mille familles, parmi lesquelles de nombreux princes et des troupes montées réputées » [113]. C'est au maximum 10 000 familles également (soit environ 50 000 individus) que T'oros II a pu envisager d'envoyer dans le royaume de Jérusalem.

Nonobstant les exagérations de la *Chronique* d'Ernoul, il s'agit là d'un véritable projet de colonisation, beaucoup plus que le mouvement encouragé chez les Syriaques de Transjordanie par Baudouin Ier vers 1115. Cette colonisation, de type militaire, s'inscrit bien dans les modes migratoires arméniens, particulièrement depuis le milieu du Xe siècle. Les empereurs de la dynastie macédonienne, reprenant aux Arabes les îles de Méditerranée orientale, la Cilicie, la Syrie du Nord et l'Euphratèse, en même temps qu'une émigration civile syriaque jacobite, y avaient encouragé une émigration militaire arménienne. Le peuplement de ces régions s'était accentué lorsque, après le désastre de Mantzikert, un flux de population, venant généralement du nord-est, était venu s'y réfugier, sous la protection du général arméno-byzantin Philarète.

C'est la succession de ces deux vagues qui explique que, dans les sources latines, l'Euphratèse soit appelée *Armenia* et que, lors de l'arrivée de la première Croisade, les portes des places fortes soient souvent ouvertes, tant en « Arménie » (Tell Bâshir) qu'en Syrie du Nord (Hârim), par des Arméniens en armes. De même qu'à Shayzar, sur l'Oronte supérieur, où les émirs arabes munkidhites ont à leur service des archers arméniens, il s'agit là de vestiges de garnisons remontant à la reconquête byzantine. Ainsi, la limite méridionale de la colonisation militaire arménienne n'était qu'à environ deux cents kilomètres (c'est la distance à vol d'oiseau de Shayzar à Beyrouth) de la frontière septentrionale du royaume latin de Jérusalem [114].

---

111 Ernoul, p. 29.

112. *Ibid.*

113. Venise, 1854, p. 27-28.

114. Sur tout ceci, cf. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, *passim*.

Recrutement social, armement et tactique

On ne peut guère tirer de conclusions précises des indications fournies sur l'équipement des guerriers arméniens : ils sont « trestous armés » [115] et se présentent comme des « homes à armes » [116]. Le premier qualificatif, qui différencie radicalement les Arméniens des Turcopoles (constituant le plus souvent une cavalerie légère auxiliaire), est à rapprocher du latin *loricatus* (les sources de l'Orient latin évoquent des *loricati milites*) [117] et de l'arménien *sparazên*, « armé de pied en cap », qui caractérise la petite noblesse des *azatk'* : ce dernier terme désigne les « hommes libres » (c'est le sens étymologique) placés à l'échelon inférieur de la hiérarchie nobiliaire, dotés d'un bénéfice et astreints au service comme cavaliers d'élite [118]. Il s'agit d'une cavalerie lourde de cataphractaires, entièrement cuirassée, homme et cheval. Il est vraisemblable que cette cavalerie (dont on appelle souvent les contingents *azatagound.* « corps des azatk' »), au XIIe siècle, comme par le passé, charge à la lance, quitte à parachever son action à l'épée [119]. Dans la première moitié du siècle, l'emploi des cavaliers arméniens et des chevaliers francs (*milites*) est le même : les sources arméniennes (qui les désignent les uns et les autres sous le même terme de *dziawor*, dont le sens premier est « cavalier », avec pour seule différence l'épithète ethnique *hay* [arménien] ou *frank*), franques et arabes les mentionnent souvent ensemble, en particulier dans les opérations menées par les princes d'Antioche [120]. Cependant, la seconde appellation, « homes à armes » (*homines ad arma*) nous paraît désigner, selon l'usage du XIIIe siècle, sinon des sergents à cheval, du moins des cavaliers lourds qui n'ont pas reçu l'adoubement chevaleresque [121]. Cette appellation, même compte tenu de l'origine non-franque des combattants, peut être légèrement dépréciative par rapport au statut social réel des *azatk'*.

Même si le chiffre d'environ 3 000 hommes (un tiers de l'effectif total) reste hypothétique, le contingent de cavaliers envoyé à Amaury Ier par T'oros II aurait été nettement supérieur à celui des chevaliers du royaume –

115. Ernoul, p. 29.

116. *Ibid.*

117. Cf. R.C. Smail, *Crustading Warfare (1097-1193)*, Cambridge, 1956, p. 118.

118. Cf. N.G. Garsoian, « Azat », dans *Dictionnary of the Middle Ages*. Sur la connaissance de l'armement arménien dans le royaume de Jérusalem au XIIe siècle, *cf.* D. Nicolle (dont nous n'avons pu consulter *Arms and armours of the armours of the Crusader Era*, 2 vol., New York, White Plains, 1988), « Arms and Armor Illustrated in the Art of the Latin East », dans B.Z. Kedar, (éd.), *The Horns of Hattîn*, Jérusalem-Londres, 1992, p. 329.

119. G. Dédéyan, *Pouvoirs arméniens*, II, *op. cit.*, p. 405-406.

120. G. Dédéyan, *ibid.*, p. 406.

121. *Cf.* P. Contamine, *La guerre au Moyen Age*, Paris, 1980, p. 163-164.

estimé à 675 – sous le règne du premier [122]. En admettant que les deux tiers restants du contingent arménien – soit environ 7 000 hommes – eussent été composés de fantassins (*hetewakk'*, équivalent de *pedites*), non-nobles d'origine paysanne et même citadine, ce chiffre dépassait les 5 025 sergents à quoi Jean d'Ibelin estimait l'infanterie du royaume de Jérusalem [123]. Il s'agit bien de « garder et peupler de crestiiens le royaume » [124]. T'oros II proposait, en cas d'invasion sarrasine, que les deux tiers de l'effectif, se constituant en armée de campagne de « xx^{m}. homes à armes » [125], rejoignissent l'ost royal, le tiers restant jouant le rôle d'armée de réserve et remplissant une mission de défense territoriale (l'articulation inverse eût été plus conforme aux traditions militaires arméniennes). Ainsi, les châteaux et places fortes – entre autres points stratégiques – pourraient-ils recevoir une garnison et être défendus à moindre frais : « Ne vous couteront un denier, et si porront li destroit de vostre terre estre gardé deu remanant des autres » [126].

L'objectif : l'expulsion des musulmans

Dans un premier temps, il s'agit de neutraliser les armées musulmanes opérant dans le royaume. En cas de défaite de celles-ci – probable face à une armée chrétienne ayant pratiquement doublé ses effectifs grâce aux renforts arméniens – les Sarrasins survivants, passant obligatoirement dans leur retraite, par « li destroit » – c'est-à-dire les points stratégiques du royaume – y seront tués ou capturés par les Arméniens restés sur place [127]. Ainsi, les missions complémentaires assignées à un contingent arménien articulé en deux corps et contribuant de manière décisive à la défense du royaume ont un effet de dissuasion durable : « S'insinc vostre terre est garnie de Crestians, jamès ne troverez ost de Sarrasin qui en vostre terre entre » [128]. Dans un deuxième temps, il s'agit – mais cela n'est qu'une amplification rhétorique, si l'on prend en compte l'écrasante supériorité numérique des musulmans dans le royaume – d'en « hoster les Sarrasins » [129] ou, du moins, de les mettre dans une situation démographique désavantageuse.

---

122. J. Prawer, « La noblesse et le régime féodal du royaume latin de Jérusalem », dans *Le Moyen Age*, Bruxelles, 1959, n° 1-2, p. 49

123. R.C. Smail, *Crusading Warfare 1097-1193*, op. cit., p. 91

124. Ernoul, p. 29.

125. Ernoul, *ibid.*

126. « Cela ne vous coûtera pas un denier et, de cette façon, grâce à l'effectif resté en réserve, les points sensibles de votre terre pourront voir assurer leur garde ».

127. Ernoul, p. 29

128. Ernoul, *ibid.*

129. Ernoul, *ibid.*

Opposition des barons et de l'Église sur le statut des immigrants

Réunions de la Haute Cour

Amaury Ier réunit alors un « parlement » pour remercier T'oros II de sa proposition de lui envoyer des combattants arméniens, mais aussi et surtout pour décider sous quel régime fiscal ceux-ci y seraient installés : « Car li sires d'Iermenie voloit savoir coment on les mainterroit, ançois qu'ils les envoiast hors de sa terre » [130]. Pour régler ce problème, le roi convoque la Haute Cour, le prince arménien assistant vraisemblablement à ses délibérations. En celle-ci – au sein de laquelle les grands feudataires jouent un rôle prépondérant – se concentre alors l'activité étatique essentielle : d'abord limitée au règlement des litiges féodaux, la Haute Cour devient le conseiller par excellence du roi « pour la guerre et la paix, les questions financières, législatives et juridiques ». Bref, elle acquiert une importance politique et, même si c'est le roi qui décide en dernier ressort (la délimitation des compétences respectives du roi et de la Haute Cour n'étant à peu près clairement définie qu'à partir du règne d'Amaury), il est risqué pour lui d'aller contre la volonté de la majorité [131]. C'est bien, ici, une réunion plénière de la cour royale qu'Amaury suscite :

> « Si manda li rois le patriarche et les archeveskes et les eveskes et les barons de sa tiere en Jherusalem, pour mercier le signeur d'Ermenie de la proumesse que li avoit faite, et pour atirer les us et les coustumes par coi on les mainterroit » [132].

Concernant les ecclésiastiques, il s'agit d'Aymeri de Nesle, patriarche de Jérusalem (1158-1180), ci-devant prieur du Saint-Sépulcre (qui fut confronté, entre autres, au problème de la puissance et de l'indépendance des Ordres militaires [133]), avec les titulaires des cinq archevêchés (Tyr, Nazareth, Césarée, le Crac et Bosra) et des neuf évêchés suffragants [134] ; quant aux « barons », ce sont les titulaires de trois des quatre baronnies définies au XIIIe siècle dans le *Livre au roi* (le comté de Jaffa et d'Ascalon ayant été rattaché au domaine royal), « princée » de Galilée, seigneurie de Sidon et seigneurie du Kerak (Crac), Montréal et Saint-Abraham (autrement dit, la seigneurie d'Outre-Jourdain), ainsi que les seigneuries de Blanchegarde

---

130. Ernoul, p. 29-30.

131. Cf. J. Prawer, *Histoire du royaume latin*, I, p. 495. L'« Assise sur la ligesse » (1162) permet aux arrière-vassaux d'accéder à la Haute Cour, ce qui joue en faveur d'Amaury, mais pas forcément d'un successeur plus faible

132. Ernoul, p. 29

133. G. Fedalto, *La Chiesa latina in Oriente*, 2e éd., Vérone, 1981, p. 128-129.

134. J. Richard, *Royaume latin*, *op cit*, p. 98.

(cédée par Amaury contre celle de Beyrouth), de Toron, la seigneurie de Cayphas et le comté de Césarée [135] ; on peut penser que les ordres militaires étaient également présents (le frère de T'oros, Mleh, avait été affilié aux Templiers), en la personne de leurs grands maîtres, Bertrand de Blanquefort (1156-2 janvier 1169) ou Philippe de Naplouse (1169-1171) [136] pour les Templiers, et Gilbert d'Assailly (19 janvier 1163-1170) pour les Hospitaliers [137]. Le but de la convocation de cette assemblée est, bien sûr, diplomatique et protocolaire – il s'agit d'honorer T'oros II –, mais surtout législatif et juridique, puisqu'il faut définir le statut accordé aux futurs immigrants, « les us et les coustumes par coi on les mainterroit ».

En dehors du parlement tenu pour le projet de colonisation militaire arménienne, Amaury en tint deux autres concernant les affaires du royaume : en 1167, à Naplouse, pour décider de l'opportunité d'une nouvelle campagne en Égypte, et en 1171, pour examiner comment il fallait réagir face à l'unification – en principe sous l'autorité de Nûr al-Dîn – de la Syrie et de l'Egypte (conquise par Saladin) [138]. Entre le roi et les barons, d'une part, et les prélats, de l'autre, naît un désaccord quant au régime fiscal des Arméniens : si les premiers veulent les soumettre aux mêmes impôts que les musulmans, les seconds prétendent en exiger la dîme dont l'Église, au début du royaume latin, avait du mal à faire admettre le principe par les barons, soit parce qu'on n'avait pas l'habitude de la percevoir en Orient, soit parce que, en Occident, les seigneurs étaient coutumiers de l'usurpation des dîmes [139]. S'agissant du patriarche latin, ses relations avec la monarchie jérusalémite étaient généralement bonnes : le fait que le roi fût sacré par le patriarche et que le patriarche fût nommé par le roi sur présentation des chanoines du Saint-Sépulcre introduisait un certain équilibre : pour ce qui est d'Amaury Ier et d'Amaury de Nesle, certes ce prélat avait contribué à la répudiation d'Agnès de Courtenay par Amaury Ier, dès 1162, pour cause de lien de parenté avec le nouveau souverain, mais cela était compensé par l'approbation donnée au remariage de ce dernier avec Marie Comnène, nièce de Manuel Ier, en 1167. L'opposition était d'un autre ordre.

135. J. Richard, *ibid.*, p. 81-85.

136. A. Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple, op. cit.*, p. 309. M. Barber, *The New Knighthood,* p. 95-98 et 106-107.

137. J. Riley-Smith, *The Knights of Saint John in Jerusalem*, p. 60-63, p. 71-73.

138 J. Richard, *Royaume latin, op. cit.*, p. 89.

139 J. Richard, *ibid.*, p. 100.

Impôts « sarrasins » ou dîme latine

Le roi et les barons décident que les colons arméniens jouiront du même statut que les Sarrasins, mis à part le devoir d'ost qu'ils devront accomplir à toute semonce du souverain [140] : exigence de prime abord surprenante, s'agissant d'immigrés qu'il fallait opposer aux musulmans. C'est pourtant sous ce régime, exclusivement, que T'oros II consent à mettre en œuvre son projet : « mais s'il, as us et coustumes que li baron avoient estoré et que li Sarrasin estoient, les voloient tenir, il les i envoieroit, et autrement nient » [141].

De fait, la situation des musulmans dans le royaume de Jérusalem était meilleure que celle de leurs coreligionnaires des États musulmans voisins, ce qui, au témoignage d'Ibn Djubayr, qui traverse la région d'Acre en 1184, inspire aux premiers des pensées démoniaques [142].

Pour raisonnable qu'il fût, le statut des *villani* musulmans n'était pas loin d'en faire des serfs : ils étaient, certes, tout comme les chrétiens indigènes, des tenanciers héréditaires de leurs terres ; mais attachés à la glèbe, ils étaient soumis à des redevances en nature proportionnelles à la récolte – donc à une sorte de champart – et à différentes fournitures en principe en nature, de caractère occasionnel (jamais le cens, redevance recognitive d'une seigneurie en Occident, n'est mentionné) ; on entend parfois parler également de « taille des Syriens », une sorte de capitation qui paraît avoir été appliquée plutôt aux musulmans [143]. Dans l'ensemble, les paysans chrétiens n'étaient pas mieux lotis, ils auraient même été nettement défavorisés si les tentatives de l'Église latine pour les soumettre à la dîme avaient abouti. Aussi, si la concession de tenures était envisagée pour les Arméniens, ce ne pouvait être, pour qu'il y eût réellement un avantage pour ces immigrants, que sous forme de tenures franches, sans autre seigneur que le roi [144] : cela avait été le cas pour les villageois syriaques de Transjordanie attirés à Jérusalem, en 1115, par Baudouin III, soucieux de repeupler la ville ; on ne peut rien de dire de précis sur les montagnards du clan arabe Banû Sulayha éta-

---

140. Ernoul, p. 30.

141. Ernoul, *ibid.*

142. Cité par J. Richard, *Royaume latin*, p. 123.

143. C. Cahen, « Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient latin, II. Le régime rural syrien », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 7 (1951), p. 301, et dans *Turcobyzantina et Oriens Christianus*, Londres, Variorum Reprints, 1974 (étude H).

144 C. Cahen, *ibid.*

blis comme hôtes par Bohémond III dans la région de Djabala [145], tout en conjecturant qu'ils bénéficient de tenures « franches » ; mais c'est assurément le cas des « bourgeois » établis en 1168 par l'ordre de l'Hôpital, à Beit-Gibelin (Beit-Djibrîn), à l'est d'Ascalon [146]. Mais, eu égard au statut social des colons arméniens, qui sont, au moins pour les cavaliers, de petits nobles, ils doivent prélever la dîme sur les revenus provenant des redevances des paysans qui sont sous leur autorité et la reverser à l'évêque dont ils dépendent, tout comme les seigneurs latins (dont cela grève les ressources dans la mesure où les paysans, chrétiens ou musulmans indigènes, ne sont pas soumis à la dîme) [147].

Si les Arméniens doivent payer la dîme, c'est qu'ils sont seigneurs de leur terre (ce que leur vocation guerrière suggère), puisque, dans le cas des Latins, c'est le seigneur qui collecte la dîme et la reverse à l'évêque. Peut-être, dans ce cas, un rapprochement avec le statut des archontes de Chypre sous la domination des Lusignan serait-il plus approprié [148]. On a récemment démontré que l'aristocratie byzantine de Chypre – la classe des archontes – avait été passablement ménagée par Guy de Lusignan, lors de son installation dans l'île, en 1192, ne serait-ce qu'en raison de la criante disproportion numérique entre les immigrants francs et la population autochtone : loin d'être éradiquée, cette classe, à laquelle Richard Cœur de Lion, lors de la conquête de l'île en 1191, avait délivré une charte confirmant les privilèges accordés par Manuel Comnène, fournit à la dynastie des Lusignan des baillis royaux pour l'administration des campagnes, des secrétains dont les plus talentueux peuvent être placés à la tête des archives de Chypre, les uns et les autres étant assez souvent propriétaires ruraux, lettrés, commanditaires d'œuvres d'art [149]. En raison, toutefois, de l'insuffisance des informations concernant les archontes, « on se bornera donc à constater que ces puissants possèdent des domaines de nature allodiale, mais pas de fiefs, qu'ils ont le rang d'archontes, mais pas de titres nobiliaires, et qu'ils vivent à l'écart de

---

145. C. Cahen, *ibid.*, p. 303 et dans *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche, op. cit.*, p. 181 et p. 462.

146. C. Cahen, « Le régime rural syrien », *op. cit.*, p. 303.

147. *Cf.* J. Richard, « Le paiement des dîmes dans les Etats croisés », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 150, Paris-Genève, 1992 (article pour l'envoi duquel nous remercions l'auteur), p. 76, souligne que, « le paiement de la dîme sur les revenus seigneuriaux ne se répercutant pas sur les tenanciers non-latins, ce sont effectivement les seigneurs latins qui devaient acquitter cette charge, en payant le dixième (au moins en principe) des redevances perçues sur leurs sujets d'un autre rite ».

148. C'est le doyen Jean Richard qui nous a fait cette suggestion.

149. G. Grivaud, « Les Lusignan et les archontes chypriotes (1192-1359) », dans *Actes du Colloque Les Lusignans et l'Outre-Mer (Poitiers-Lusignan 20-24 oct. 1993)*, Poitiers, 1995, p 150-158

l'aristocratie franque » [150]. Une différence subsiste cependant entre les archontes chypriotes et les immigrants arméniens du royaume de Jérusalem : ces derniers ont, d'entrée de jeu, une vocation militaire (dont la résurgence, chez les seconds, n'est perceptible qu'à partir du XIVe siècle), car ils doivent bénéficier du régime proposé par les seigneurs laïques « fors tant que se li rois avoit mestier qu'il les menast en l'ost, que il les y menroit » [151].

Le statut proposé pour les Arméniens par le roi et les barons et agréé par T'oros est rejeté par le clergé : « Et disent qu'il vorroient avoir les dimes d'iaus, pour çou que Crestiien estoient, dont li Sarrasin ne paioient nulle » [152].

Cette prétention de la hiérarchie ecclésiastique à vouloir percevoir la dîme sur des chrétiens orientaux correspond à une tendance générale de l'Église latine à cette époque. Ayant, tout au long du XIIe siècle, développé le mouvement de restitution des dîmes, les prélats de l'Orient latin tentent d'en étendre la perception aux chrétiens d'autres rites, en particulier dans le royaume de Jérusalem : en 1170, le Saint-Sépulcre se voyait confirmer la possession des dîmes de tout le comté de Jaffa, en y incluant « tous les chrétiens » [153] ; en admettant que cette dernière expression ne s'appliquait qu'aux chrétiens de rite latin, la bulle pontificale accordée en 1184 à l'évêque de Beyrouth reconnaissait à celui-ci la possession des dîmes de Beyrouth et de tout son territoire, Latins, Grecs et chrétiens orientaux compris [154].

Ces derniers pourraient bien être les ressortissants de chefferies indigènes, maronites ou melkites, ayant conservé – à la faveur du caractère montagneux du pays – leur indépendance au milieu des seigneuries franques et dont les dirigeants, comme détenteurs de terres « franches », pouvaient être considérés comme devant être assujettis à la dîme [155]. Dans ces conditions, les chefs de l'émigration arménienne auraient été visés de la même manière [156]. Ce devait être le cas dans l'île de Chypre où, jusqu'au concordat

---

150. G. Grivaud, *ibid.*, p. 155.

151. Ernoul, p. 30.

152. Ernoul, *ibid.*

153. J. Richard, « La dîme », *op. cit.*, p. 77.

154. J. Richard, *ibid.*

155. J. Richard, *ibid.* et « *Cum omni raisagio montanee*... à propos de la cession du Crac aux Hospitaliers », dans *Res orientales VI. Itinéraires d'Orient. Hommages à Claude Cahen*, Bures-sur-Yvette, 1994, p. 187-194.

156. Jean Richard, évoque ici « le passage, peut-être légendaire, selon lequel un projet d'implantation de colons arméniens dans le royaume de Jérusalem aurait échoué parce que les évêques latins prétendaient lever la dîme sur eux » (*ibid*). Il n'écarte pas « l'hypothèse d'une

conclu en 1220-1223 entre le légat Pélage et le régent de Chypre, le roi et les barons s'efforcèrent de soustraire à la dîme la principale redevance seigneuriale (le tiers des récoltes) acquittée par les « parèques » (les vilains) de l'île, voire même une capitation qui était levée spécifiquement à Chypre [157]. L'Église latine finit par imposer la dîme aux collectivités ou individus (Grecs ou Syriaques) échappant au cadre de la seigneurie, qu'il s'agît des grandes abbayes grecques détenant des villages en « franche aumône », de la petite noblesse chypriote des *elefteri* (issue de l'affranchissement des vilains), voire des détenteurs syriaques de « vignes franches » [158]. En réalité, en Chypre, comme à Jérusalem, les succès de l'épiscopat latin pour étendre la perception de la dîme aux chrétiens indigènes restaient limités à des cas particuliers : les franchises qui étaient envisagées pour les immigrants arméniens les faisaient entrer dans ces cas particuliers.

Quoi qu'il en soit, la perspective de l'assujettissement de ceux-ci à la dîme, évoquée par Ernoul, s'inscrit bien dans le cadre de la politique de l'Église romaine en Orient vis-à-vis des chrétiens indigènes (y compris, avec certaines différences, en Romanie, après la quatrième Croisade) [159].

Le refus de T'oros II

Le prince roubênien repoussa catégoriquement les exigences que les prélats latins formulèrent ainsi en Haute Cour :« Quant li sires d'Ermenie oï çou, ci dist que par tel couvenant ne venroient il mie en autrui tiere pour estre serf » [160]. La hiérarchie latine ayant réitéré son refus d'accorder aux Arméniens le statut des Sarrasins, comme le demandait Amaury Ier et, à sa suite, T'oros II qui en faisait maintenant la condition *sine qua non* de l'envoi de ses compatriotes [161], le prince arménien ne jugea pas utile de prolonger une discussion où, comme dans d'autres réunions de la Haute Cour sous le règne d'Amaury, le roi n'arrivait pas à faire prévaloir son avis :« Dont vint li sires d'Ermenie, si prist congié au roi, si se retourna en sa tiere » [162].

L'asservissement que dénonce T'oros II n'est pas d'ordre social (car l'octroi de terres « franches », grevées d'un minimum d'impositions, avec pour

---

affabulation du Pseudo-Ernoul », mais se réfère à la prise en compte, par C. Cahen, du récit d'Ernoul concernant le projet de colonisation (*ibid.*, n. 28).

157. C. Cahen, *ibid.*, p. 77-78.

158. C. Cahen, *ibid.*, p. 79.

159. C. Cahen, *ibid.*, p. 80-83.

160. Ernoul, p. 30

161. Ernoul, *ibid.*

162. Ernoul, *ibid.*

seule contrepartie personnelle le service d'ost, est plus avantageux que la concession d'un fief, et de surcroît, plus conforme aux usages autonomistes de la noblesse arménienne [163] : il est d'ordre ecclésiastique. Son voyage à Jérusalem se situe sous le pontificat (1166-1173) de Nersês III Chenorhali (« le Gracieux ») : ce dernier, comme coadjuteur de son prédécesseur et frère, le catholicos Grigor III Tegha (1113-1166) avait, face aux persécutions des Grecs, certainement appuyé le renforcement des relations avec l'Église romaine : présence du catholicos au synode latin de Jérusalem en 1140, envoi d'une ambassade à Eugène III, en 1145, au lendemain de la chute d'Edesse [164]. Mais la participation de T'oros II, depuis la campagne victorieuse de Manuel Comnène, en 1158-1159, contre les principautés alliées de Cilicie et d'Antioche, à la ligue pan-chrétienne dirigée par le Basileus, désormais suzerain des Arméniens et des Latins, et l'isolement en milieu musulman du catholicossat arménien, seul vestige du comté d'Edesse, (disparu en 1150), avait favorisé, tant de la part de Nersês III que de Manuel Ier, la reprise, sur des bases nouvelles et prometteuses, du dialogue entre les Églises arménienne et byzantine qui, à l'époque du pèlerinage de T'oros II, en étaient presque arrivées à un accord [165]. L'Église arménienne souhaitait, à tout le moins, ne pas paraître dépendre de l'Église latine qui, de surcroît, en percevant la dîme, aurait empiété sur les prérogatives de l'archevêque arménien de Jérusalem. T'oros II n'eut pas le loisir de donner une suite quelconque à son projet. En effet, après être retourné dans son pays, « ne vesquit waies puisque il fut repairiez, ains fu mors » [166]. Cette indication nous confirme d'ailleurs que le voyage de T'oros à Jérusalem eut lieu à la fin de 1168, ou au début de 1169.

---

163. Ne disposant pas alors de toutes les données pouvant éclairer le problème de la dîme en Terre sainte, J. Prawer (dans K.M. Setton, *A History of the Crusades*, vol. V, The University of Pennsylvania Press, 1985, p. 86, n° 96) pense que le terme de « serfs » employé par T'oros s'explique par le fait que, à ses yeux, les immigrants doivent être propriétaires terriens – ce qui nous a paru évident – et non tenanciers. Prawer évoque, en se trompant de catégorie sociale, du moins pour les cavaliers, « an Armenian immigration of 30 000 peasants to colonize the country », p. 86). Il rapporte aussi le « pèlerinage » de T'oros II (sans autre commentaire et en le datant de 1163) dans son article « The Armenians in Jerusalem under the Crusaders », dans M. Stone (sous la direction de), *Armenian and Biblical Studies*, Jérusalem, 1976, p. 230-231.

164. Cf. G. Dédéyan, « Le rôle complémentaire des frères Pahlawouni », *op. cit.*, p. 237-251.

165. Cf. P. Tekeyan, *Controverses christologiques en Arméno-Cilicie dans la seconde moitié du XIIe siècle (1165-1198)*, Rome, 1939, p. 14-33.

166. Ernoul, p. 30.

Les prolongements du projet de T'oros II

Mariage de Roubên III avec Isabelle de Toron

A ces contacts entre la principauté arménienne de Cilicie et le royaume latin de Jérusalem, il y eut un prolongement matrimonial qu'évoque la chronique d'Ernoul. Veuve de Honfroi II de Toron, avant 1170, et remariée à Renaud de Châtillon, ci-devant prince d'Antioche, en 1177, Etiennette de Milly, « la dame del Crac et de Monroial », n'avait eu d'enfants que de son premier mariage, un fils et une fille [167] ; or « Li fille fu mariée à Rupin, qui sires fu d'Ermenie, et fu fius Thorot » [168]. Il s'agit ici de Roubên III (1175-1187), fils de Stép'anê (et non de T'oros II, dont le fils Rubên fut assassiné par Mleh), troisième frère de T'oros et successeur de Mleh (1169-1175) à la tête de la principauté arménienne de Cilicie. Il épousa Isabelle de Toron, fille de Honfroi et d'Etiennette, en 1181, comme le rappellent les deux versions d'une chronique attribuée à Sembat, Connétable du royaume arménien de Cilicie et frère du roi Hét'oum Ier (1226-1269) : « En l'an 630 (4 février 1181-3 février 1182), le baron Roubên se rendit à Jérusalem en grand équipage, épousa la fille du seigneur de Kérak et s'en retourna » [169]. De cette union, qui resserra considérablement les liens arméno-francs, distendus par le règne islamophile de Mleh [170], naquirent deux filles, Alix et Philippa : la première épousa en secondes noces, en 1194, Raymond, fils de Bohémond III, prince d'Antioche, dont elle eut Raymond-Roubên, détenteur du trône d'Antioche de 1216 à 1219 [171] ; la seconde épousa en 1214, en secondes noces également, le Grec Théodore Laskaris, empereur de Nicée [172]. Le *Livre des Lignages d'Outre-Mer* rappelle également que « Rupin esposa Isabeau, la fille Hanffroy dou Thoron, et orent deux filles, Aalis et Phalippe » [173].

---

167. W.H. Rudt-Collenberg, *The Rupenides...*, *op. cit.*, p. 52.

168. W.H. Rudt-Collenberg, *op. cit.*, p. 31.

169. *La chronique attribuée au Connétable Smbat*, dans *Documents pour servir à l'histoire des Croisades*, intr., trad. et notes par G. Dédéyan, Paris, 1980, p. 57. Même texte dans *Documents arméniens*, I, *op. cit.*, p. 627. Les sources arméniennes, sous l'année 1185, accusent Roubên III d'aller se livrer au libertinage, à Antioche (*Chronique, ibid.*).

170. Selon L. Alichan, *Léon le Magnifique*, *op. cit.*, p. 60-61, des seigneurs latins brouillés avec le roi de Jérusalem, se réfugièrent auprès de Roubên III.

171. R. Grousset, *Croisades*, III, *op.cit.*, 1936, p. 398, n° 3.

172. W.H. Rudt-Collenberg, *The Rupenides, Hethumides and Lusignans*, *op. cit.*, tabl. « The Rupenides » et p. 51-52.

173. Cité dans *Documents arméniens*, I, p. CX, *Les Lignages* évoquent aussi les mariages susmentionnés, d'Alix avec « Beimont » (pour Raymond) et de Philippa avec « Pacre » (pour Laskaris).

Notons qu'il y eut par la suite d'autres mariages arméno-jérusalémites, comme celui de Rita, fille du premier mariage du roi Lewon Ier, avec Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, mariage qui fut célébré à Acre, en 1214[174].

Présence arménienne dans la Terre d'Outre-Jourdain

La Terre d'Outre-Jourdain (ou seigneurie de Kérak et de Montréal), dont Roubên III épousait l'héritière, était une seigneurie-clé du royaume de Jérusalem, particulièrement depuis que Saladin était à la fois sultan d'Egypte et de Syrie (1174), puisque, à partir de ses puissantes forteresses, Montréal (Shawbak), le Kérak (à différencier du précédent, le mot arabe *karak*, « château », pouvant créer la confusion) ou le Val-Moïse, on pouvait intercepter les communications de ces pays entre eux (ou avec les villes saintes d'Arabie)[175]. En dehors des Bédouins, ce vaste fief avait une population sédentaire chrétienne où prédominaient les Syriaques, vraisemblablement de confession melkite (l'évêque grec de Pharan, résidant au couvent Sainte-Catherine, dans la péninsule sinaïtique, est alors mentionné comme suffragant de l'archevêque latin du Kérak)[176].

Y eut-il finalement une amorce de colonisation arménienne en Terre sainte dans le dernier tiers du XIIe siècle ? Non seulement le roi dans son domaine, mais les titulaires de grands fiefs souffraient de l'oliganthropie, particulièrement dans le domaine militaire[177]. C'est en 1181, l'année même où Etiennette de Milly, femme de Renaud de Châtillon, marie sa fille au prince arménien, que le premier rompt la trêve avec Saladin.

Pour défendre sa périlleuse position, le seigneur d'Outre-Jourdain recrutait non seulement des Latins (même en Occident), mais aussi des indigènes, fussent-ils musulmans[178]. N'aurait-il pas poussé son épouse à conclure ce mariage pour sa belle-fille ? N'avait-il pas été lui-même, comme prince d'Antioche, le compagnon d'aventures de T'oros II, oncle de Roubên III ? Après avoir combattu le prince roubênien pour le compte de Manuel Comnène, Renaud, avec le concours de T'oros, était allé mettre à sac l'île de

---

174. Cf. *Chronique attribuée au Connétable Smbat*, *op. cit.*, p. 89 et notes 4 et 5.

175. *Cf.* G. Schlumberger, *Renaud de Châtillon*, Paris, 1923, p. 147-160.

176. G. Schlumberger, *ibid.*, p. 160.

177. Quatrième des cinq grands fiefs du royaume, la Terre d'Outre-Jourdain devait au roi de Jérusalem le service de 60 chevaliers, G. Schlumberger, *ibid.*, p. 162.

178. G. Schlumberger, *ibid.*

Chypre, en 1155 [179], et avait, avec l'Arménien, subi les représailles byzantines en 1158-1159.

On a le témoignage, certes tardif (début du XIVe siècle), qu'il y avait une communauté arménienne dans la Terre d'Outre-Jourdain, par l'attestation de colophons de manuscrits.

En 1329, le roi Lewon III (1320-1431) – attentif comme ses prédécesseurs aux communautés diasporiques du Proche-Orient – envoya à Kérak son oncle, le baron Vasil (frère de sa mère Zapêl et donc fils de Hayton l'Historien), seigneur de Simana Kla et, de surcroît, bouteiller royal, accompagné du prêtre Grigor de Simana Kla, afin d'offrir un Ménologe, copié au couvent de Trazark en 1316 (comme l'indique un premier colophon), à l'église arménienne de Kérak (identifiée d'après d'autres sources, à Saint-Georges) et pour la consolation des fidèles du lieu : ceux-ci, en effet, en lisant le récit des souffrances des martyrs et de leur héroïsme dans la foi, y puiseront la force de supporter les tribulations qu'ils endurent, semble-t-il, par leur situation de captifs ou d'esclaves : telles sont les informations que nous fournissent un colophon de 1329, dû à Grigor de Simana Kla et un autre de 1330 (?), dû à Lewon III lui-même [180].

L'installation d'une colonie arménienne à Kérak (la plus septentrionale des deux forteresses de ce nom), si elle ne fut pas le fait de Roubên III (motivé, en outre, par le rôle économique de la seigneurie d'Outre-Jourdain) [181], pourrait encore être consécutive à la probable et brève occupation de Jérusalem par les Mongols, appuyés, voire suivis par le roi arméno-cicilien Hét'oum Ier [182], en 1260, ou à celle qu'en opéra Hét'oum II en 1299, à la faveur de la victoire mongole de Homs.

---

179. *Cf.* G. Dédéyan, « Les Arméniens à Chypre de la fin du XIe au début du XIIIe siècle », dans *Les Lusignans et l'Outre-Mer*, *op. cit.*, p. 124-125.

180. C'est le regretté et savant archevêque, Mgr N. Bogharian, du couvent patriarcal Saint-Jacques à Jérusalem, qui nous avait permis d'identifier les colophons de manuscrits faisant référence aux Arméniens de Kérak et que mentionne L. Alichan, dans *Sisouan* (en arm.), Venise, 1885, p. 432, et dans *Léon le Magnifique*, p. 200. (Cet auteur pense qu'il y avait également des Arméniens à Montréal - Shawbak). Ces colophons sont édités par les soins de Mgr N. Bogharian dans son grand *Catalogue des manuscrits* de Saint-Jacques, vol. VI, Jérusalem, 1972, n° 1822, p. 190-195. Ces colophons ont été publiés également et commentés par M. Aghawnouni, *Les anciens couvents et églises arméniennes en Terre Sainte* (en arm.), Jérusalem, 1931, p. 53-54.

181. M. Aghawnouni, *Les anciens couvents et églises arméniennes*, *op. cit.*, p. 51.

182. R. Amitai, « Mongol raids into Palestine (1260 and 1300) », *Journal of Royal Asiatic Society*, 1987, p. 237-238. On pourra aussi consulter l'ensemble de l'article de P. Jackson, « The crisis in the Holy Land in 1260 », *The English Historical Review*, 95 (1980), p. 481-513 (nous remercions C. Mutafian de nous avoir signalé ces travaux).

La colonie arménienne de Kérak [183] fut progressivement absorbée par les chrétiens indigènes (Melkites entre autres). La famille al-Badawî (en arménien Bedevian), représentée en particulier, à notre époque, à Jérusalem et à Bethléem et au sein de laquelle le nom de Hét'oum est courant, serait issue de cette colonie de Kérak [184]. Le nom de al-Badawî rappellerait un environnement nomade, celui des Bédouins.

Il est, par ailleurs douteux que la Terre d'Outre-Jourdain, tombée aux mains des musulmans en 1187, peu après le désastre franc de Hattîn, ait fait l'objet, de la part des sultans d'Egypte, ayyûbides ou mamlûks, d'une politique de colonisation arménienne [185].

Le repli des Arméniens d'Egypte

On peut noter également que l'installation de Saladin en Égypte, dès 1169 (immédiatement à la suite de son oncle Shirkûh, général de Nûr al-Dîn), installation officialisée en 1171 avec l'abolition du califat ismaélien des Fâtimides, a déclenché des représailles contre les Arméniens qui avaient fourni de nombreux vizirs, la plupart islamisés, au régime précédent, et dont le pouvoir prenait appui sur des contingents arméniens restés en grande partie chrétiens. Si les troupes kurdes et turcomanes du nouveau maître du Caire remplacèrent et parfois massacrèrent les milices arméniennes, il n'est pas exclu qu'une partie d'entre elles ait pu gagner la Terre d'Outre-Jourdain. Historien de l'Egypte né plus de deux siècles après l'avènement de Saladin, Makrîzî, nous dit avoir trouvé l'information suivante chez des auteurs plus anciens :

---

183. A. Terian mentionne le scribe Nersês Kraktsi (de Kérak), écrivant à Jérusalem et dont un colophon de 1335 décrit la récente invasion mamlûke en Silicie : *Cf.* « Armenian Writers in Medieval Jerusalem », *Journal of the Society for Armenian Studies*, 6 (1992), 1993, p. 26, n° 51. Selon M.E. Stone (que nous remercions de son concours), il faut lire finalement *Kraktsi* (de Kérak) plutôt que *koghakits* (épouse), dans le colophon d'un Evangile conservé à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Jérusalem et copié en 1665 par un certain Hayrapet (*Cf.* M.E. Stone, C. Safrai, « Further armenian manuscripts in the National and University Library in Jerusalem », *Revue des Etudes arméniennes*, n.s, 10 (1973-1974), p. 116.

184. M. Aghawnouni, *Les anciens couvents et églises arméniens*, *op cit.*, p. 52-53. Nous remercions vivement M. Kework Hintlian, remarquable connaisseur de la Jérusalem arménienne, de nous avoir permis de compléter nos informations sur ces anciennes familles.

185. La présence d'une communauté arménienne à Kérak n'est pas, selon nous, à mettre en rapport avec les faveurs accordées au prélat arménien de Jérusalem, Sargis, qui, en 1311, par *firman* du sultan, reçut son indépendance vis-à-vis du siège catholicossal cilicien et vit son propre siège érigé en patriarcat (cf. *Encyclopédie arménienne* (en arm.), 3, Erévan, 1977, art. « Patriarcat arménien de Jérusalem », p. 643).

« Lorsque le sultan Salâh al-Dîn eut fait disparaître le gouvernement susmentionné, il éloigna l'armée égyptienne composée de prisonniers noirs, d'émirs égyptiens, de Bédouins et d'Arméniens et d'autres éléments et il créa une nouvelle armée surtout formée de Kurdes et de Turcs » [186].

Les soldats arméniens qui avaient résisté à Saladin lors de son entrée au Caire succombèrent sous le nombre et furent livrés aux flammes. La participation des Arméniens à une révolte, en 1192, déclencha de violents massacres, la confiscation et le pillage de leurs couvents et de leurs biens [187]. Très vite, d'ailleurs, Saladin avait rendu aux Coptes la première place parmi les confessions chrétiennes, leur faisant restituer des édifices religieux occupés précédemment par les Arméniens, ce qui provoqua l'émigration de certains prélats arméniens, comme en témoigne le célèbre Abû Sâlih l'Arménien, auteur arabophone contemporain de Saladin :

« Lorsque les Ghuzz [Turcomans] et les Kurdes prirent possession du pays d'Egypte, au mois de Rabî' le second, en l'année 564 (A.D. 1168-1169), des malheurs bien connus de tous tombèrent sur les Arméniens qui étaient établis en Égypte. Leur patriarche, avec les moines arméniens, fut chassé du monastère dont nous avons parlé et ces églises demeurèrent vides, sans que personne osât s'en approcher » [188].

Ensuite, en 1172, « en raison des calamités que les Ghuzz et les Kurdes apportèrent aux Arméniens, leur patriarche quitta l'Egypte et partit pour Jérusalem » [189]. Ayant laissé au Caire un *locum tenens*, il fut accueilli à Jérusalem par un grand concours de fidèles [190].

Ainsi, mais moins sûrement qu'une initiative des seigneurs de Kérak et de Montréal, la présence des Arméniens autour de la forteresse de Kérak pourrait être l'effet de la déstabilisation de la communauté d'Egypte à la suite de l'avènement de la dynastie ayyûbide. Mais, en ce cas, il n'y aurait aucun lien, même lointain, avec le projet volontariste de colonisation arménienne élaboré par T'oros II et agréé par Amaury Ier, si ce n'est que les deux mouvements migratoires auraient pu se superposer.

---

186. Cité par A. Alboyadjian, *Histoire de l'émigration arménienne*, 2, Le Caire, 1955, p. 465.

187. A. Alboyadjian, *ibid.*, p. 465-466.

188. *The Churches and Monasteries of Egypt and some Neighbouring Countries*, trad. B.T.A. Evetts, Oxford, 1895, p. 2.

189. B.T.A. Evetts, *ibid.*, p. 5.

190. B.T.A. Evetts, *ibid.*, p. 6.

*
* *

Toujours est-il que ce projet, qu'il ait eu ou non une amorce de réalisation, s'inscrit dans le droit fil de l'histoire des Arméniens de Terre sainte au XIIe siècle.

Caractérisés par une dévotion séculaire à l'égard du Saint-Sépulcre et manifestant un profond respect pour les souverains latins de la ville sainte, les Arméniens manifestent une présence militaire dans le royaume de Jérusalem, sinon dès Baudouin Ier, du moins dès Baudouin II (l'un et l'autre ayant épousé des Arméniennes) en raison, d'une part des liens intimes existant entre Jérusalem et Edesse, cette dernière capitale d'un comté quasiment franco-arménien, d'autre part, de l'appoint apporté par les cataphractaires arméniens aux chevaliers francs. A la suite de l'effondrement du comté, entre 1144 et 1150, ce type de présence arménienne, favorisé par la reine Mélisende et sans doute par Joscelin III, comte titulaire d'Edesse réfugié à Jérusalem, devient plus perceptible, comme l'attestent des témoignages aussi bien arméniens, voire syriaques, sur le repli d'Edesse vers Jérusalem, qu'arabes, sur l'origine géographique des Arméniens de Jérusalem lors de la chute de la ville sainte.

Le projet de colonisation arménienne du royaume de Jérusalem est précis : même s'il est chiffré de façon fantaisiste (avec cependant un effectif déjà avancé, pour d'autres périodes, par les sources arméniennes), il répond à un péril réel, présente une stratégie clairement articulée et évoque de façon nette le statut juridique des futurs immigrants. Présenté par le prince T'oros II au roi Amaury Ier, vers 1169, il correspond assez au contexte historique de la fin du XIIe siècle : liens personnels de la dynastie roubênienne de Cilicie et de la dynastie angevine de Jérusalem ; mainmise de l'Église latine (et surtout des Ordres) sur un grand nombre de places fortes et tentatives pour étendre la dîme aux chrétiens indigènes ; limitation du pouvoir royal par la Haute Cour ; statut envisagé pour les Arméniens proche de celui des chefferies du Mont Liban ou des archontes (voire des *elefteri*) de Chypre.

Enfin ce projet se situe dans la logique des missions de la diaspora arménienne au XIIe siècle : emmenée de Grande Arménie en Syrie et Mésopotamie du Nord par les Grecs à la fin du Xe siècle, poussée par les Turcs à la fin du XIe siècle, la petite noblesse des *azatk'* contribue à l'affermissement des premiers Etats francs, comté d'Edesse et principauté d'Antioche ; en provenance de l'Euphratèse, elle assure, pour le compte des vizirs de souche arménienne, la sécurité de l'Egypte fâtimide, surtout entre 1074 et 1137 et, à un moindre degré, jusqu'en 1169 ; en provenance de la Cilicie – du moins de la partie occupée par Byzance d'où l'a emmenée le duc Isaac Comnène –,

elle partage à égalité avec les Grecs la défense de l'île de Chypre lors de sa conquête (1191) par Richard Cœur de Lion [191] ; engagée surtout au service de souverains chrétiens, la noblesse arménienne avait toutes les raisons, par le biais de son prince, et à condition que ses traditions d'autonomie fussent respectées, de proposer ses services à celui qui conjuguait prestige et tolérance : le roi franc de Jérusalem.

Presqu'un siècle et demi plus tard – selon le même itinéraire que T'oros II, sinon dans la même ambiance – se déroula le pèlerinage d'un autre souverain arménien de Cilicie qui put même rêver un moment de ceindre la couronne des rois latins de Jérusalem : il s'agit de Hét'oum II, venu dans la ville sainte en 1299, à la faveur de la victoire de Homs, remportée par le khan mongol de Perse, Ghazan, avec le concours des Arméniens de Cilicie, sur les Mamlûks d'Egypte.

Entré à Jérusalem, vide de sa population musulmane (massacrée ou en fuite), Hét'oum rassembla les chrétiens qui, terrorisés, s'étaient réfugiés dans des cavernes [192]. « Pendant les quinze jours qu'il passa dans la Cité sainte, il fit célébrer avec pompe les cérémonies du culte chrétien et des fêtes solennelles aux Saint-Lieux » [193]. Il visita « toutes les stations de pèlerinage » [194]. Par la faveur de son suzerain mongol, Hét'oum II prit, de manière plus qu'éphémère, la succession des rois latins de Jérusalem : « Il était encore à Jérusalem, lorsqu'il reçut un diplôme du Khan, qui lui conférait en don cette ville avec le territoire d'alentour [195].

Mais c'était là un fragile succès des Arméniens de Cilicie et des Mongols de Perse. Hét'oum II, quelques jours après, fut contraint d'évacuer Jérusalem, ayant peut-être rêvé de réaliser après coup le projet de son lointain ancêtre et de faire de la Terre sainte, repeuplée d'Arméniens, une marche avancée contre l'Egypte.

---

191. *Cf*. G. Dédéyan, « Les Arméniens à Chypre... », *op. cit.*, p. 128-129.

192. (Pseudo-) Sembat, *Chronique*, dans Doc. arm., II, p. 660.

193. (Pseudo-) Sembat, *ibid.*

194. (Pseudo-) Sembat, *ibid.*, Hét'oum II était alors franciscain. Ayant abdiqué une première fois, et étant entré au couvent, il avait dû revenir aux affaires publiques.

195. (Pseudo-) Sembat, *op. cit.*, p. 660.

Peter W. EDBURY

FIEFS, VASSAUX ET SERVICE MILITAIRE DANS LE ROYAUME LATIN DE JÉRUSALEM

A la fin de son traité sur les travaux de la Haute Cour du royaume de Jérusalem, Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, fournit une liste des services militaires [1]. Jean écrivait aux alentours de 1265. Comme l'a montré le professeur Jean Richard dans un article publié il y a plusieurs années, la liste elle-même date du milieu des années 1180, un an ou deux avant la défaite de Hattin, et la conquête par Saladin de Jérusalem et de la plus grande partie du royaume [2]. Le document commence par les services dus par les plus grands seigneurs avant de s'arrêter aux chevaliers des cités qui faisaient partie du domaine royal – des hommes qui n'auraient jamais reconnu aucun autre seigneur que le roi – et ensuite aux sergents qui devaient être recrutés par les plus grandes églises ou par les villes. Il ne s'agit pas d'un relevé complet des ressources militaires du royaume : on n'y fait pas mention des ordres militaires, pas plus que des Turcoples, des sergents à cheval ou des mercenaires, bien que l'on puisse rencontrer ce type d'hommes, inclus pour une raison quelconque dans le total des données recueillies. Même ainsi l'importance de ces listes est incontestable.

Sur la centaine d'individus nommés dans ce document, environ une cinquantaine sont connus par d'autres sources. Les femmes mentionnées sont

1. Jean d'Ibelin, *Livre*, éd. A. Beugnot (*Recueil des historiens des croisades. Lois*, 1), p. 422-427. Je travaille actuellement à la réédition de ce texte.

2. J. Richard, « Les listes de seigneuries dans *Le Livre de Jean d'Ibelin*. Recherches sur l'Assebebe et Mimars' », *Revue historique de droit français et étranger*, 4e s., 35 (1954), p. 563-577.

probablement des veuves ou des héritières, bien que dans certains cas, il puisse s'agir d'épouses dont les maris étaient alors retenus comme prisonniers de guerre. Quelques noms évoquent la région d'origine – Picquigny, Saint-Bertin, Soissons, Saint-Denis, Brie, Falaise, Mechelen, Douai – le nord de la France et les Pays-Bas. Ce que corrobore d'autres témoignages nous apprenant que beaucoup de colons dans le royaume de Jérusalem étaient, comme les princes eux-mêmes, originaires de France, ou des terres d'empire toutes proches et francophones. Rares sont les cas où nous sommes renseignés sur la durée du séjour de ces hommes avec leurs familles en Orient. Nous pouvons encore moins rechercher leurs ancêtres en Occident dans les jours qui précèdent les croisades. Quelques-uns d'entre eux purent être des descendants des participants à la première croisade ; d'autres se seraient installés plus récemment. Un certain nombre acquit leur nom de famille d'après des toponymes orientaux, et d'autres seraient le fruit d'unions mixtes comme Simon, fils de Pierre l'Ermin (= l'Arménien) [3]. Tous les chevaliers cités ne moururent pas à Hattin et quelques familles vécurent pendant des générations suffisamment longtemps pour jouer un rôle majeur en Orient, soit dans le royaume de Jérusalem au XIIIe siècle ou dans celui de Chypre. Les Picquigny, les Saint-Bertin ou les Malembec restèrent prééminents en Syrie franque, et les Babins, Mimars, Soissons et les Montgisard se trouvaient encore à Chypre au XIVe siècle.

Plutôt que d'effectuer une étude prosopographique, je souhaiterais prendre en considération la nature du document lui-même. J'aimerais plus particulièrement examiner ce qu'il nous dit sur le service militaire dans la société franque en Orient à la lumière du livre récent de l'historienne anglaise, Susan Reynolds. L'ouvrage de Susan Reynolds, *Fiefs and Vassals : The Medieval Evidence Reinterpreted*, fut publié en 1994. Comme tous les travaux de réinterprétation, il doit naturellement faire l'objet de discussions, bien que les recensions qui retinrent mon attention au moment de rédiger cet article lui soient favorables [4]. S. Reynolds conteste plusieurs hypothèses longtemps soutenues. Elle se demande si les fiefs, les vassaux et le contrat féodal entre seigneur et vassal occupaient, comme on le croit normalement, une position centrale dans la société médiévale avant le XIIIe siècle. Elle affirme cette idée reçue parce qu'un chevalier au service d'un seigneur ne devenait pas nécessairement son vassal ou ne tenait pas ses terres de lui en fief. Elle indique qu'en France, au moins avant le XIIIe siècle, peu de témoignages précisent la quantité des services dus au seigneur, en échange du fief. Et jusqu'au XIIIe siècle on ne considérait pas les propriétés des grands seigneurs comme des fiefs. Les serments de fidélité n'impliquaient pas la possession de

3. Jean d'Ibelin, *op. cit.*, p. 423.

4. *London Review of Books*, 23-02-1995, p. 26 ; *The Times Highter Education Supplement*, 7-04-1995, p. 24.

fiefs, et un homme décrit comme un *fidelis* n'est pas nécessairement un vassal : tous les sujets sont ou devaient être des *fideles* de leur roi ou de leur seigneur ; après tout, si vous n'êtes pas *fidelis* vous devenez forcément un *infidelis* et aucun seigneur ne saurait tolérer la déloyauté ou l'infidélité [5].

« Les historiens », écrit Susan Reynolds, « font souvent référence à la fois aux fiefs et aux vassaux quand aucun de ces mots n'est dans leurs sources » [6], et elle poursuit jusqu'à fustiger plusieurs savants distingués pour leurs suppositions malencontreuses – suppositions qu'elle attribue finalement à l'influence des juristes académiques du bas Moyen Age et à l'utilisation du traité composite de Lombardie qu'on situe entre le XIIe et le début du XIIIe siècle, et plus connu sous le nom de *Libri Feudorum*. Il est dommage qu'elle choisisse de ne pas discuter de la question des fiefs, des vassaux et du service militaire dans l'Orient latin, car je suis persuadé qu'elle nous aurait conduits à rejeter l'idée du royaume de Jérusalem comme le « parfait état féodal » considéré par des savants antérieurs tel Joshua Prawer.

Que peut nous apporter la liste conservée par Jean d'Ibelin sur le service militaire, les fiefs et les vassaux ? Jusqu'à récemment, j'ai supposé qu'elle décrivait le service féodal. Le rédacteur du document souhaitait enregistrer les maîtres des seigneuries et les chevaliers qui tenaient leurs terres sous forme de fiefs et devaient fournir au roi un quota de chevaliers en échange de leur fief. On doit remettre en question cette hypothèse à la lumière de la position soutenue par Susan Reynolds contre l'orthodoxie établie, en particulier au vu de ce qu'elle peut soutenir sur le caractère non féodal de la société du nord de la France d'où étaient originaires les colons de l'Orient latin. Le mot « fief » est utilisé une seule fois : Baudouin d'Ibelin doit quatre chevaliers eu égard à deux clans Bédouins : probablement avait-il le droit de lever sur eux un impôt (« tallage ») pour l'usage des pâtures [7]. En dehors de cela le texte évite complètement de faire référence aux fiefs et aux vassaux. Il parle plutôt des seigneuries et des services que devaient rendre les hommes. Il commence avec le comté de Jaffa et d'Ascalon et les seigneuries de Ramla-Mirabel, et d'Ibelin, qui ensemble, fournissent 100 chevaliers. Tout cela paraît très « féodal » avec une hiérarchie de seigneuries dans laquelle Ramla-Mirabel et Ibelin sont tenues du comte de Jaffa et d'Ascalon. Au milieu du XIIe siècle, Ramla, Mirabel, Ibelin avaient été enlevées du territoire du comté de Jaffa, et des documents de 1177 et de 1181 semblent encore suggérer que le comte et la comtesse de Jaffa étaient encore suzerains

5. S. Reynolds, *Fiefs and Vassals : The Medieval Evidence Reinterpreted*, Oxford, 1994, p. 6-7, 59, 69, 131, 146, 155, 164-168, 179, 276-288, 306-308 et *passim*.

6. S. Reynolds, *op. cit.*, p. 2.

7. Jean d'Ibelin, *op. cit.*, p. 424.

de Ramla et de Mirabel [8]. Ainsi l'interprétation traditionnelle peut donc être retenue. Mais je me sens mal à l'aise sur un petit détail : si le comté de Jaffa et d'Ascalon formait une unité dirigée par un comte [9] – dans les années 1180 il s'agissait du futur roi Guy de Lusignan – pourquoi les services des deux principales villes comtales Jaffa et Ascalon devaient être notés séparément ? La rubrique suivante, relative à la principauté de Galilée qui devait aussi fournir 100 chevaliers, présente la même difficulté : il y a seulement un prince et une principauté, et si le rédacteur s'intéressait seulement à la description des obligations féodales, pourquoi nécessairement distinguer le nombre de chevaliers provenant des terres à l'ouest du Jourdain de ceux venant de l'est du fleuve ?

J'aimerais pouvoir suggérer à ce stade que le document n'est peut-être pas du tout une description des obligations féodales, mais simplement une liste des services que le roi pouvait exiger en tenant compte ou pas du fait que les gens concernés n'avaient aucune obligation formelle précise résultant de la tenue de leurs fiefs. Les entrées séparées pour Jaffa et Ascalon et pour les zones géographiques principales de la principauté de Galilée pouvaient refléter la façon dont les forces militaires du royaume seraient rassemblées et donc fourniraient peut-être ainsi des indications sur l'endroit où les chevaliers tenus au service se présentaient pour se rendre aux ordres du roi en tenue de combat. Retenons cette idée en abordant la rubrique suivante : la baronnie de Sidon et de ses dépendances, Beaufort, Césarée et Bethsan. Ces places devaient fournir à elles seules plus de 100 chevaliers. Le même langage est utilisé pour Jaffa et Ascalon mais la réalité historique paraît plus problématique. Le château de Beaufort mieux connu sous le nom arabe de Qal'at al-Shaqif, était une possession des seigneurs de Sidon et ne présente pas de difficulté. Mais mis à part ce cas, il n'y a aucun témoignage stipulant que Césarée ou Bethsan sont des fiefs des seigneurs de Sidon. Sidon et Césarée avaient été tenus, il est vrai, par le même seigneur vers les années 1110 et le début des années 1120, mais Hans Mayer a démontré que Sidon a échappé aux mains de la famille Grenier alors que celle-ci reste seigneur de Césarée [10]. Pour Bethsan, il n'existe aucune raison de la relier à Sidon ou de penser que son seigneur ne reconnaissait une autre suzeraineté que celle du roi. Quel sens pourrions-nous donc dégager de cette rubrique ? Je suis bien

---

8. *Regesta Regni Hierosolymitani* (1097-1291), éd. R. Röhricht, Innsbruck. 1893-1904, n° 545-546, 603.

9 H. E. Mayer, « The Double County of Jaffa and Ascalon : One Fief or Two ? », dans P.W Edbury (sous la direction de), *Crusade and Settlement*, Cardiff. 1985, p. 181-190. Le point de vue de Mayer est bien fait, mais sa critique de mes propres arguments dans cet article semble éloignée de la cible

10. H.E. Mayer, « The Wheel of Fortune . Seigneurial Vicissitudes under King Fulk and Baldwin III of Jerusalem », *Speculum*, 65 (1990), p. 870-876.

obligé de proposer une hypothèse. Il semblerait que le seigneur de Bethsan, à côté de sa seigneurie, possédait des terres à l'intérieur de la seigneurie de Césarée [11]. Si c'était le cas, il semble possible qu'ait pu être accordé plus tôt au XIIe siècle au seigneur de Bethsan de servir avec son contingent de chevaliers de Bethsan avec le seigneur de Césarée plutôt qu'avec le roi. Le lien avec Sidon pourrait s'expliquer par l'héritage d'une double seigneurie donnée en jouissance par Eustache Grenier soixante ans plus tôt. D'un autre côté, de toutes les principautés du royaume de Jérusalem, Césarée était l'une des moins exposées aux attaques des musulmans puisqu'elle fut plus éloignée de n'importe quel territoire musulman. Quand l'armée était convoquée, il se pourrait que les forces de Césarée (plus celles de Bethsan) aient été habituellement envoyées pour renforcer les hommes du seigneur de Sidon, particulièrement en cas d'une attaque provenant de Damas. Cette rubrique manque de fondement si nous cherchons la présence d'une structure féodale ou d'une hiérarchie seigneuriale, mais elle peut avoir un sens si nous pensons en terme de rassemblement et de déploiement des effectifs. Si la rubrique sur Sidon donne une fausse impression de décrire une hiérarchie seigneuriale, peut-être en fut-il de même pour la rubrique sur Jaffa.

Cependant, l'idée que ce document concerne d'abord la façon dont les effectifs étaient rassemblés s'effondre avec ce que nous lisons plus loin. La rubrique suivante relative à la seigneurie du comte Joscelin (il devait 24 chevaliers), était un assemblage de domaines situés pour la plupart aux environs d'Acre, acquis par petits bouts à partir du milieu des années 1170. On aurait pu espérer que ses services seraient inclus avec ceux des chevaliers d'Acre, mais ils ne le sont pas. De même, les chevaliers des petits domaines ecclésiastiques de Lydda et de Nazareth (respectivement 10 et 6 chevaliers) auraient sûrement pu servir avec des compagnons venus d'ailleurs tandis que Toron et Maron (18 chevaliers) représentent en effet le reste d'une plus grande seigneurie tenue par les chrétiens et centrée sur Banyas, une ville perdue au profit des musulmans en 1164.

Il ne fait aucun doute qu'au milieu des années 1180 seigneurs et chevaliers avaient des obligations militaires, mais comment répondons-nous à la question que Susan Reynolds ne manquerait pas de poser : ces obligations proviennent-elles du fait de tenir des terres ou rentes en fiefs ? Il n'est pas indispensable de se référer à des sources plus tardives, car elles pourraient bien projeter sur une époque antérieure les institutions et les questions de

11. S. Tibble, *Monarchy and Lordships in the Latin Kingdom of Jerusalem, 1099-1291*, Oxford, p. 67. Quelque chose de similaire peut s'appliquer à la petite seigneurie de Blanchegarde (Jean d'Ibelin, *op. cit.*, p. 425). Elle est située dans le sud du royaume près d'Ascalon, mais son seigneur devait servir avec les chevaliers d'Acre. Il s'avère qu'en plus de tenir sa seigneurie, il avait également une propriété dans le voisinage d'Acre, et ceci explique pourquoi il servait si loin. Cf. S. Tibble, *op. cit.*, p. 76-77.

leur temps. Mais nous avons la chance d'avoir deux sources contemporaines bien connues et qui peuvent fournir une réponse à cette question. La première est la célèbre histoire écrite par l'archevêque Guillaume de Tyr qui termine son ouvrage vers 1184 et qui met ainsi la dernière touche à son oeuvre presqu'au même moment où ces listes étaient composées. L'autre source est la précieuse collection de chartes enregistrant le développement de la seigneurie du comte Joscelin entre 1179 et 1186. La documentation juridique enregistrant les transactions entre les laïcs est plus rare que celle qui concerne les transactions entre clercs et laïcs, mais ces chartes survivent car au XIIIe siècle les terres concernées devinrent des possessions des Chevaliers teutoniques, et l'ordre préserva les vieux documents se rapportant à leur titre de propriété.

On se rend bien compte en lisant ces chartes que nous sommes dans un monde où les chevaliers tenaient des fiefs et devaient un quota de services militaires. Ainsi en 1179 Joscelin acquit des domaines dans le fief du chambellan du roi et il devait en retour le service de deux chevaliers à perpétuité ; en 1181 pour le loyer d'Acre qui appartenait à Philippe le Roulx il était obligé de fournir encore 2 autres chevaliers. Plus tard d'autres documents fournissent la même impression – qu'au moins pour les plus petites propriétés terriennes, on devait un quota précis de chevaliers au roi. Fréquemment, mais pas toujours, que ces propriétés sont décrites comme des fiefs [12] et quelques documents mentionnent spécifiquement l'hommage dû par les propriétaires [13]. Une concession de 1179 stipule que les terres concernées doivent être possédées libres de tout service, mais le comte Joscelin, l'oncle du prince était certainement capable d'acquérir des terres à des conditions avantageuses [14]. Il est clair cependant que ceux des documents de cette collection traitant longuement des seigneuries ne parlent pas des services. Ainsi, en 1161, quand la seigneurie d'Oultrejourdain fut accordée à Philippe de Naplouse, on ne mentionne pas de quota de chevaliers pour le service de l'ost royal. De même en 1186 quand la seigneurie de Toron et de Château Neuf fut donnée à Joscelin, les services ne furent pas détaillés mais devaient être les mêmes qu'au temps du propriétaire précédent [15].

Les témoignages suffisent pour conclure qu'à la fin du XIIe siècle les hommes dont les noms apparaissent dans ces listes – comme devant fournir

12. *Tabulae OrdinisTheutonici*, éd E Strehlke, Berlin, 1869, n° 10, 13 Cf. n° 4, 7, 16, 22.

13. E. Strehlke, *op. cit.*, n° 3, 14.

14. E. Strehlke, *op. cit.*, n° 11.

15. E. Strehlke, *op. cit.*, n° 3, 21. D'un autre côté, en 1169 il est établi que Baudouin III promit à Joscelin Pisellus *feodum cum militum in Babilonia cum deus eam christianis dederit.* Cf E. Strehlke, *op. cit.*, n° 5.

un petit nombre de chevaliers ou un seul chevalier devaient normalement des obligations militaires vis-à-vis de la couronne en échange des fiefs qui leur étaient accordés. On peut cependant douter que cela ait toujours été vrai, entre autre parce qu'il est peu vraisemblable que ces hommes qui conquirent la Terre sainte pendant et après la première croisade furent familiers de ce type d'organisation sociale et militaire. Des témoignages plus tardifs suggèrent qu'il n'y avait pas dans les premiers temps du royaume de limitation en matière d'héritage pour des parents lointains, ni de contrôle seigneurial sur le mariage des héritières, et ni de contrôle seigneurial sur un héritier et sur ses terres dans le cas d'une minorité. Par ailleurs, il n'existait aucun droit d'entrée (ou relief) pour les héritiers et pratiquement pas d'aides [16]. Tous ces éléments sembleraient montrer que les tenanciers possédaient ces terres librement comme alleux plutôt que comme des fiefs. Toutefois, nous devons être prudents car les sources latines concernant la Syrie ne semblent pas utiliser le mot d'« alleu ». En conséquence, je suis poussé à croire que plus tôt dans le XIIe siècle, les chevaliers servaient, non parce qu'ils avaient des fiefs qui les plaçaient sous une obligation contractuelle, mais simplement parce qu'ils étaient chevaliers, et qu'à leur statut social et militaire s'ajoutaient les besoins évidents du royaume, de sorte qu'on exigeait d'eux qu'ils servissent ainsi le roi ou le seigneur dans la mouvance dans laquelle ils vivaient. Plus tardivement, se précisèrent les services attendus, et un vocabulaire féodal nédes exigences toujours plus grandes des princes et des seigneurs, changea la façon dont les hommes considéraient leurs terres et leurs obligations.

Mais si les chevaliers ordinaires devaient ces services en échange de leurs fiefs, qu'en était-il pour les grands seigneurs ? Se considéraient-ils comme des vassaux et leurs seigneuries comme des fiefs devant fournir un quota de chevaliers pour l'ost royal ? Les données recueillies dans les documents et discutées plus haut représentent-elles simplement ce que le roi pouvait normalement attendre quand les seigneurs concernés venaient avec leurs hommes se joindre à l'armée royale ? Le témoignage de Guillaume de Tyr est révélateur à cet égard. Guillaume de Tyr est limité dans son usage du vocabulaire féodal. Les vassaux (*vassali*) ne sont mentionnés qu'une seule fois, et les fiefs (*feoda*) deux fois, et ceci pour un texte dont l'édition récente avoisine les mille pages. En 1183, Guy de Lusignan désigné comme régent surtout à cause de l'incapacité de Baudouin IV « ordonna à ses fidèles et dans l'ensemble à tous les princes de devenir ses vassaux et de lui prêter fidélité

16. P.W Edbury, « Feudal Obligations in the Latin East », *Byzantion*, 47 (1977), p. 345-347, 349-350. Les conclusions et les hypothèses de cet article doivent être revues totalement à la lumère de cette discussion.

par la main » [17]. La plus haute noblesse est constituée de vassaux – au moins en 1183. Guillaume savait parfaitement ce qu'il disait : il aurait écrit ce passage un an au plus après les événements décrits. J'ai le sentiment qu'au XIIe siècle les nobles avaient toujours prêté serment de fidélité à leur gouvernants, mais peut-être était-ce seulement à ce moment qu'ils pouvaient se considérer comme vassaux. Leurs seigneuries étaient-elles tenues ainsi en fief ? Des deux références de Guillaume relatives aux fiefs l'une concerne l'Europe occidentale et paraît utiliser le mot dans le sens d'une seigneurie supérieure [18] ; l'autre concerne Raymond de Poitiers et son accord avec l'empereur Jean Comnène en 1137. Raymond devait restituer Antioche ; en échange, Jean et ses héritiers rendraient Alep, Shaizar et d'autres places à perpétuité « comme un bénéfice [*beneficium*] – ce qui est communément appelé un fief » [19]. On ne peut rien dire de plus de cette assertion, Raymond était de toute façon en position de faiblesse : le mot *feodum* était une glose personnelle de Guillaume. On doit cependant soulever le problème de savoir si Guillaume utilise ailleurs le mot *beneficium* dans le sens de « fief ». Le mot peut bien sûr se référer aux bénéfices ecclésiastiques ou simplement renvoyer à un acte de générosité sans davantage de précision. Mais il y a quelques exemples où Guillaume l'utilise pour désigner les fiefs de chevaliers ordinaires mais non de grands seigneurs [20]. Plus généralement les grandes seigneuries sont mentionnées comme l'héritage (*hereditas*) ou la possession (*possessio*) de leur propriétaire, ou sont concédées *iure hereditario*, termes que Susan Reynolds associerait avec la propriété complète [21]. On doit me convaincre que les grandes seigneuries du royaume latin de Jérusalem dans les années 1180 étaient considérées comme fiefs ou que leur tenue résultait des liens contractuels par lesquels les seigneurs entreprirent de fournir au roi un quota de chevaliers pour le prix de leur domaine.

Beaucoup de ce que j'avais à dire dans cet article reste encore dans le domaine de la recherche, et je considère mes conclusions comme provisoires. Je n'ai pas encore eu la possibilité de résoudre toutes les implications induites par les sources et de donner vraiment toute leur considération à la

---

17. Guillaume de Tyr, *Chronique*, éd. R.B.C. Huygens, Turnhout, 1986, p. 1049 : *fidelibus suis et generaliter principibus omnibus ut eius vassalli fierent et ei manualiter exhiberent fidelitatem*, lignes 22-24.

18. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 632, ligne 50. Pour l'usage du mot « fief » utilisé dans ce sens, cf. S. Reynolds, *op. cit.*, p. 271, 275.

19. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 671, ligne 43 : *in beneficio, quod feodum vulgo dicitur*. Pour une phrase similaire, cf. S. Reynolds, *op. cit.*, p. 120, 165.

20. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 653, 785.

21. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 651, 655, 828, 1019, 1055, (*hereditas*) ; p. 601, 654, 778, 779, 826, 877 (*possessio*) ; p. 464, 519, 568, 651, 657, 837, 878, 1012 (*iure hereditario*), dans S. Reynolds, *op. cit.*, p. 145, 268.

littérature secondaire. La société de l'Orient latin n'était pas figée, et comme le disait Joshua Prawer, les relations féodales n'apparurent pas complètement établies après la conquête, mais prirent le temps d'évoluer [22]. Les simples chevaliers tenaient clairement leurs terres en fiefs dans les années 1180 et devaient un quota de services en retour. Mais ils auraient été plus sensibles à la pression d'en haut que les nobles, et cela n'empêche pas les grands seigneurs de considérer leurs seigneuries comme des fiefs, comme le faisaient leurs homologues en France à la même période. On aurait beaucoup plus de choses à dire à ce sujet, mais si les seigneuries n'étaient pas tenues en fief au cours du premier royaume de Jérusalem – avant les désastres de 1187 – ceci expliquerait au moins les caractéristiques bien connues des seigneuries à ce moment. Si, par exemple les seigneurs avaient l'entière possession de leurs domaines, on expliquerait que la seigneurie dirige l'ost royal quand celui-ci mène sa campagne à l'intérieur de ses domaines [23]. On expliquerait ainsi l'étendue des pouvoirs de juridiction d'un seigneur à l'intérieur de sa seigneurie – droits connus sous les dénominations de *cour, coins et justise* – qui lui procurent une complète maîtrise de la justice, le corollaire étant que les officiers de la couronne n'y avaient aucune autorité [24].

Constater que les seigneurs auraient la pleine possession de leurs terres jetterait une lumière sur un épisode particulièrement célèbre, tout en le plaçant dans un contexte beaucoup plus crédible. En 1186, lors d'une trêve entre chrétiens et musulmans, Renaud de Châtillon, seigneur d'Oultrejourdain, attaqua une caravane musulmane et prit l'une des soeurs de Saladin en captivité. Le roi Guy de Lusignan ordonna à Renaud de restituer la caravane et la soeur au sultan : « Il respondi que il n'en rendroit point, car aussi estoit il sires de sa terre come il [i.e. Guy] de la soue... » [25]. Nous pouvons considérer l'épisode de ce tout puissant-baron comme un morceau de bravoure, comme le fait d'un seigneur exerçant son autorité sur ses propres terres et non comme celui d'un vassal tenant un fief conditionnel du roi. Dès lors l'attitude de Renaud n'était pas aussi injustifiée qu'on le dit d'habitude

Quand les croisés s'installèrent pour la première fois en Terre sainte après la première croisade, les terres furent accordées en pleine possession aux grands et aux petits. Avec le temps, les plus petits chevaliers considérèrent ces biens comme des fiefs et eux-mêmes comme des vassaux devant un

---

22. J. Prawer, *Crusader Institutions*, Oxford, 1980, p. 3-19.

23. *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, éd. M. R. Morgan, Paris, 1982, p. 53-54.

24. J. Riley-Smith, *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem, 1174-1247*, Londres, 1973, p. 26.

25. *La continuation de Guillaume de Tyr*, *op. cit.*, p. 36. Je dois remercier mon collègue John France, pour avoir relevé la pertinence de cet événement dans mon argumentation.

quota précis de services au roi ou à leur seigneur. On aura encore à déterminer quand et comment intervient ce changement, bien que le processus ait pu s'étaler sur plusieurs décennies. Mais pour les plus grands seigneurs, l'idée qu'ils étaient aussi des vassaux et que leurs seigneuries étaient tenues en fiefs, fut lente à accepter – elle était loin d'être reconnue au milieu des années 1180. Cette conception entraîne une cassure complète à l'égard de la tradition qui considère le royaume latin de Jérusalem comme « le parfait état féodal », une cassure plus radicale que celle proposée par Joshua Prawer et par d'autres savants écrivant il y a à peu près une génération. Le problème est que la perte du royaume au profit des musulmans en 1187 et que la restauration partielle effectuée par les armées de la troisième Croisade changèrent beaucoup de choses, et ce qui a pu être valable après 1192 ne l'aurait pas été plus tôt. Il reste beaucoup d'hypothèses, mais je pense que nous pouvons abandonner l'idée de Jean d'Ibelin à la fin de son traité qui représente un guide dans un royaume où la féodalité était la règle suprême.

John FRANCE

LE RÔLE DE JÉRUSALEM DANS LA PIÉTÉ DU XIe SIÈCLE

Pendant soixante ans, ceux qui ont étudié la première Croisade ont écrit sous l'influence de la synthèse remarquable écrite par Carl Erdmann. Pourtant certains éléments de celle-ci ont récemment été remis en question. On s'est demandé si les idées radicales d'Anselme de Lucques avaient beaucoup d'autorité auprès de la chevalerie naissante ou même sur les opinions des ecclésiastiques. On s'est interrogé sur l'influence du mouvement de la « Paix de Dieu » de même que sur les guerres en Espagne, considérées depuis si longtemps comme le théâtre où l'idée d'une guerre méritoire s'est popularisée [1]. Mais un élément dont on n'a jamais douté et que les études récentes ont même renforcé, c'est la conviction que la cité de Jérusalem a joué un rôle des plus importants dans la conscience et la piété chez des laïques aussi bien que chez les ecclésiastiques et qu'elle a puissamment influencé ceux qui ont participé à la première croisade. Selon Erdmann, le premier souci d'Urbain était de venir en aide aux chrétiens de l'Est, mais la conscience populaire de Jérusalem était telle que sa libération est devenue le but principal de l'expédition toute entière. Les critiques d'Erdmann, dont l'un trouve que « les Chrétiens

1. C. Erdmann, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens*, Stuggart, 1935, trad. M.W. Baldwin, W. Goffart, *The Origin of the Idea of Crusade*, Princeton, 1977 ; J. Riley-Smith, *What were the Crusades*, ? Londres, 1977 et « The First Crusade and St. Peter », dans B.Z. Kedar, H.E. Mayer, R.C. Smail (sous la direction de), *Outremer*, Jérusalem, 1982, p. 41-63 ; J. Gilchrist, « The Erdmann thesis and the Canon Law 1083-1141 », dans P. Edbury (sous la direction de), *Crusade and Settlement*. Cardiff, 1985, p. 37-45 ; M. Bull, *Knightly Piety and the Lay Response to the First Crusade*, Oxford, 1993, p. 21-69 et p. 70-115 ; A. Ferreiro, « The siege of Barbastro 1064-65 : A reassessment », *Journal of Medieval History*, 9 (1983), p. 129-44.

du XIe siècle étaient obsédés par Jérusalem et la Terre sainte », ne l'ont pas contredit au sujet de l'importance de Jérusalem et de sa place dans le cœur des hommes et ont souligné le rôle indispensable du pèlerinage et du caractère sacré de Jérusalem pour préparer les hommes à la croisade et également pour former les idées d'Urbain. En rattachant à l'idée du pèlerinage à Jérusalem, avec toutes ses récompenses spirituelles, celle d'une guerre à l'Est, Urbain a créé une nouvelle façon de penser qui séduisait [2].

Mais quelle était la prééminence de Jérusalem dans la conscience religieuse collective du XIe siècle ? En 1009, comme l'a noté presque tout commentateur moderne, le calife fatimide du Caire, al-Hakim bi-Amr Allah (966-1021) a ordonné la persécution des chrétiens et la destruction du Saint-Sépulcre [3].

Cet incident est raconté dans les chroniques de Raoul Glaber et d'Adhémar de Chabannes, particulièrement bien connues toutes les deux. On a présumé que l'Occident en a été bouleversé, mais on n'en sait rien. Hugues de Flavigny l'a raconté à la fin du XIe siècle ; mais l'usage qu'il fait de la chronique de Glaber est si étendu que son œuvre personnelle en porte témoignage. Il est à peu près certain qu'à partir d'Hugues cette histoire s'est retrou-

---

2. C. Erdmann, *Origin*, *op. cit.*, p. 325-34. 364-71 ; P. Alphandéry, A. Dupront, *La Chrétienté et l'idée de la croisade*, 2 vol , Paris. 1954-59, 1, p. 42 ; A. Waas, *Geschichte der Kreuzzüges*, 2 vol., Fribourg, 1956, 1, p. 81-84 et 94-95 ; H E. Mayer, *The Crusades*, Oxford, 1990, p. 10 ; H.E. Cowdrey, « Pope Urban II's preaching of the First Crusade », *History*, 55 (1970), p. 177-188 ; J. Riley-Smith, *The First Crusade and the Idea of Crusading*, Londres, 1986, p. 21 ; M. Bull, *Kinghtly Piety*, *op. cit.*, p. 208-210.

3. Adémar of Chabannes, *Chronique*, éd. J. Chavanon, Paris, 1897, p. 169-71. Adémar est mort en route vers Jérusalem en 1034. Sur ses œuvres voir J Lair, *Etudes critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, Paris, 1899. Adémar aussi fait allusion à la destruction dans sa *Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice S. Marcialis Apostoli*. *PL* 141.83 ; une nouvelle étude d'Adémar sera bientôt publiée par R. Landes, *Apocalyptic Age : the life and times of Adhémar of Chabannes (989-1034)* qui a discuté ses idées en « Between aristocracy and heresy : popular participation in the Limousin Peace of God, 994-1033 », dans T. Head, R. Landes (sous la direction de). *The Peace of God, Social violence and religious response in France around the year 1000*, Cornell, 1992, p. 184-218. Raoul Glaber (980-1047) passait beaucoup de sa vie à Saint Germain d'Auxerre mais il a vécu aussi à Dijon où il servait Saint-Guillaume dont il a écrit la vie. Il a vécu aussi à Cluny et dans plusieurs autres maisons : Glaber, *op. cit.*, p. XIX-XXIV. Sur le calife Hakim voir *Encyclopaedia of Islam*, éd. J.H. Kramers, E. Levi-Provençal, J. Schacht, B. Lewis, C Pellat, Londres, 1960 : al-Hakim, t. 3, p. 76-82 et al `Aziz, t. 1, p. 823-25 ; M. Canar, « La destruction de l'église de la Résurrection par le calife Hakim et l'histoire de la descente du feu sacré ». *Byzantion*, 25 (1965), p. 16-43 qui montre que les sources orientales soutiennent 1009, la date de Glaber, et non pas 1010, celle d'Adémar. Voir aussi A. Gieysztor, « The Genesis of the Crusades. The Encyclical of Sergius IV (1009-12) », *Medievalia et Humanistica*, 6 (1950), p. 13 et B. Schaller, « Zur Kreuzzugsenzyklika Papst Sergius IV ». dans H. Mordek (sous la direction de), *Papsttum, Kirche und Recht im Mittelalter : Festschrift für Horst Fuhrmann zum 65 Geburstag*, Tübingen, 1991, p. 135-153.

vée dans la *Chronicon Sancti Petri*, écrite à Sens au début du XIIe siècle bien que d'autres récits contemporains de cet événement n'en parlent pas. En dehors de cette allusion, on en trouve mention seulement dans l'encyclique du pape Serge IV, faite à Moissac, où il y avait une tradition de contact avec Jérusalem, lors de la visite d'Urbain peu après son séjour à Saint-Martial de Limoges dans l'abbaye d'Adhémar [4].

Il est extraordinaire que les récits contemporains, produits dans les mêmes régions que ceux de Glaber et d'Adhémar, n'aient pas rapporté la destruction. Parmi ces récits, on peut citer les *Annales* de Fleury, la *Chronique* de Saint-Maixent, dont les auteurs ont utilisé l'oeuvre d'Adhémar, comme également la *Vie* de l'évêque Hugues d'Auxerre (999-1039), écrite en Bourgogne, les *Annales* de Bèze et la *Chronique* de saint Bénigne [5]. L'un des écrivains les plus importants pour l'histoire allemande à la fin du Xe et du début du XIe siècle, Thietmar de Merseburg est monté au siège épiscopal en 1009, l'année même de la destruction. Bien qu'il ait fait un récit très détaillé des événements de cette année, il n'y fait aucune allusion, comme toute autre source allemande du XIe siècle d'ailleurs [6]. D'après un examen des sources historiques de provenance italienne, française et anglo-normande, on constate clairement que les événements de 1009 ont été complètement oubliés. Ceux qui ont raconté la première croisade se préoccupaient surtout de Jérusalem. Baudry de Dol savait que les Fatimides avaient pris Jérusalem en 972 et, comme Guibert de Nogent et Robert le Moine, il souligne le caractère sacré de Jérusalem, mais sans parler des événements qui eurent lieu quatre-vingt-dix années auparavant. Sigebert de Gembloux (1030-1112) était un auteur méticuleux qui connaissait assez bien l'histoire de Jérusalem. Bien qu'écrivant vers la fin de sa vie, il ne mentionne pas la destruction du Saint-Sépulcre en 1009. Guillaume de Malmesbury, historien lui aussi réputé, a fait précéder son récit de la première croisade dans son *Gesta Regum* par une

---

4. Glaber, *op. cit.*, p. 132, note 2, XC-XCI, CI-CII. Helderic de Saint-Germain d'Auxerre (989-1010) était aussi abbé de Flavigny. Il est possible que Hugues ait utilisé une partie du travail de Glaber. Bibliothèque nationale, Ms latin 10912. *Chronicon Sancti Petri Vivi (dite de Clarius)*, éd. R.H. Bautier, M. Gilles, Paris, 1972, p. 106, XXXVI-XXXIX. Les éditeurs pensent que l'œuvre de Glaber était connue à Sens. Le silence de l'*Historia Francorum Senonensis* 688-1034, MGH SS, p. 364-369 et Odorannus, contemporain de Glaber dans son *Chronicon* 675-1032 *Odoranni Senonensis Opera Omnia*. L'éd.de R.H. Bautier, M. Gilles, Paris, 1972, est remarquable. A. Gieysztor. « Genesis of the crusades ». *op. cit.*, p. 28-30.

5. Helgaud de Fleury, *Epitoma vitae regis Rotberti Pii*, éd R.H Bautier, G. Labory ; André de Fleury, *Vie de Gauzlin*, éd. L. Delisle, 1853 (Mémoires de la société archéologique de l'Orléanais, 2), p. 257-322 ; *Annales floriacenses*, 626-1058 *PL* 139.581-4b ; *Les miracles de Saint Benoit*, éd. E. de Certain, Paris, 1858 ; *Chronique de Saint-Maixent*, éd. J. Verdon, Paris, 1979 ; *Gesta episcoporum Autissiodorensium*, dans L.M. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, Auxerre et Paris, 1850-1863, p. 387-388 ; *Anelecta Divionensia*, éd. L.V.E. Bougaud, J. Garnier, Dijon, 1875, p. 230.

6. Thietmar, *Chronicon*, MGH SS, 3, p. 817-819.

histoire de la ville sainte, qui elle non plus n'a rien à dire sur ce point. Encore plus bizarre, sans doute, est le silence des *Gesta Consulum Andegavorum* qui racontent les pèlerinages de Foulques Nerra, notamment et en grand détail celui de 1008, et qui de plus font une utilisation considérable des *Histoires* de Glaber [7]. C'est uniquement dans le récit sérieux et détaillé de Guillaume de Tyr, qui est complètement différent de celui donné dans les sources occidentales et qui se fondait visiblement sur des connaissances locales, que revient le souvenir de la destruction faite par Hakim en 1009 [8]. Cela ne veut pas dire, cependant, que les sources historiques ne s'intéressent nullement à Jérusalem.

Certains auteurs ne font aucune allusion à Jérusalem : Dudo de Saint-Quentin et Guillaume de Poitiers en sont des exemples peu étonnants auxquels on pourrait ajouter d'autres tirés des nombreuses annales locales. Mais en général, peu de sources importantes laissent Jérusalem à l'écart. On mentionne sa prise au VIIe siècle et le souci de Charlemagne à son sujet dans presque toutes les grandes chronologies qui étaient si répandues en Allemagne aux XIe et XIIe siècles [9]. Mais l'intérêt qu'on y porte s'intensifie à partir de la fin du Xe siècle. Les chroniques et les annales de cette époque que j'ai étudiées notent quelques soixante-neuf exemples entre 980 et la veille de la première croisade. Ce qui frappe, c'est la mention de la fréquence des pèlerinages pendant les années 1000-1030. L'âge des deux millénaires de Glaber, époque où un nombre sans précédent d'hommes importants ont pris la croix, représentait une période d'apogée – Poppo de Stavelot, Pierre de Dorat, Aldouin, évêque de Limoges de Périgueux, sont tous partis vers 1000, année où l'on nous parle également des bandes de Normands qui passent par

---

7. *Gesta Comitum Andegavorum*, dans *Chroniques d'Anjou*, éd. P. Marchegay, A. Salmon, Paris, 1856, p. 34-157. Glaber, *op. cit.*, p. 52, a utilisé cette mention de pèlerinages qu'il place en 1002-1003, 1008 et 1039-1040. L Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906, p. 213-218. B.S. Bachrach, « The pilgrimages of Fulk Nerra, count of the Angevins », dans T.F.X. Noble (sous la direction de), *Religion, culture and society in the early middle ages : studies in honour of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo, 1987, p. 205-217 qui plaide pour les pèlerinages en 1004, 1009-1010, 1035-1036 et 1039-1040.

8. RHC Hist. Occ., 4. p. 11-12 ; 3. p. 727-9 ; 4, p. 123-34, 137-40 ; Sigebert de Gembloux, MGH SS, 6 ; William of Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, éd. W. Stubbs, Londres, 1887-1889, 2, p. 424-425 ; William of Tyre, *Chronicon*, éd. R.B.C. Huygens, Turnhout, 1986 (Corpus Christianorum Continuatio Mediavalis, 63), p. 109-114.

9. Herimannus Augiensis, *Chronicon* MGH SS, 5, p. 92-93, 101 ; Bernoldus, *Chronicon*, MGH SS, 5, p. 414 et 419 ; Marianus Scotus, *Chronicon*, MGH SS, 5, p. 542 ; Saxo, *Annales*, MGH SS, 6, p 570 et 619 ; *Chronica Frutolfi, Frutolfs und Ekkehards Chroniken und die anonyme Kaiserchronik*, éd. F.J. Schmale, I. Schmale-Ott, Darmstadt, 1972 ; *Annales Quedlinbergenses, Annales Hildesheimenses, Annales Weissemburgensium*, MGH SS, 3, p. 447-604.

l'Italie et d'autres bandes qui profitent de la conversion de la Hongrie [10]. Au moment de l'arrivée du millénaire de la Passion, nous constatons les pèlerinages de Poppo de Trêves, de Richard de Saint-Vannes accompagnés par des Normands et des Aquitaniens, y compris Guillaume Taillefer, Odon de Bourges, Richard de Saint-Cybard, Giraud Fanesin et Humphure et maintes gens moins importantes, subventionnées par des dons de Richard II de Normandie, suivies peu après par les évêques de Poitiers et de Limoges, le voyage diplomatique d'Ulric d'Orléans et ceux de Foulques d'Anjou, Robert de Normandie et Hugues, évêque de Châlons –, tout ceci à une époque où on voyageait plus que jamais vers l'Orient [11]. Mais même si cela représentait le sommet, les pèlerinages ont certainement continué. La période des années quarante était relativement calme, mais suivirent le voyage de Liébert de Cambrai en 1054, celui d'un groupe d'Allemands éminents en 1056-57, celui de Gisulf II de Salerne en 1059 et celui de l'évêque Alfred d'Angleterre en 1058. Le grand pèlerinage allemand de 1064-1065 est connu, mais par la suite un défilé constant de pèlerins a continué jusqu'à la veille de la première croisade [12]. Ce qui est important, c'est que les auteurs contemporains aient noté de tels voyages à Jérusalem et de toute évidence les ont considérés comme des événements notables dans les contextes variés – leurs propres monastères comme le monde qui les entourait. Mais de tels voyages étaient bien sûr et exceptionnels et saisissants, c'est pour cela qu'on les notait. Ce sont les départs des hommes importants que soulignent les récits, tandis que les pauvres, ceux par exemple auxquels Foulques Nerra a payé le prix d'admission à Jérusalem restent à l'arrière-plan. En fait, le mouvement des pèlerins du XIe siècle semble ne jamais avoir été dans aucun sens un mouvement de masse. Glaber parle du nombre exceptionnel de personnes qui partaient en voyage au moment du millénaire, mais les groupes dont il fait mention étaient en réalité plutôt de petite taille. On a proposé des chiffres incroyables pour le pèlerinage français de 1054 – 3000 personnes – et également pour le « grand » pèlerinage allemand de 1064-1065 où l'on suggère 7000 ou même

---

10 *Vita Popponis Stabulensis*, MGH SS. 15, p. 90-106 ; Adhémar, *op cit.*, p. 162, 168, 171 , Glaber, *op. cit.*, p. 96-97 ; Amatus, *Ystoire de li Normant*, éd. V. de Bartholomaeis, Rome, 1935, p. 1935, p. 207-211 ; *Die Chronik von Monte Cassino*, éd. H. Hoffmann, MGH SS, 34, Hanovre, 1983, p. 236

11. Hugues de Flavigny, *Chronicon*, MGH SS. 8, p. 404-405 ; *Vita S. Symeonis heremitae*, MGH, 8, p. 209-211 ; Adhémar, *op. cit.*, p. 189-192, 194 ; Glaber, *op. cit.*, p. 198-205, 212-215 ; Ordericus Vitalis, *Historia Aecclesiastice*, éd. M Chibnall, 6 vol., Oxford, 1969-1979, 2, p. 11 , 4, p. 76 , p. 116. Saxo, *op. cit* , p. 689 , *Gesta episcoporum Autissiodorensium*, *op. cit.*, p. 389.

12. *Gesta episcoporum Cameracensium*, MGH SS, 7, p. 393-525 ; Ordericus, *op. cit.*, 2, p. 69-71 ; Amatus, *op. cit.*, p. 207-211 , *Anglo-Saxon Chronicle*, éd. D. Whitelock, D.C. Douglas, S.I. Tucker, Londres, 1961, p. 124 ; pour les sources du grand pèlerinage voir E Joranson, « The Great German Pilgrimage of 1054-1055 », dans L.J. Paetow (sous la direction de), *Crusades and other historical essays presented to D.C. Munro*, New York, 1928, p. 3-43.

12 000 pèlerins ! Les écrivains contemporains, fortement influencés par une tendance à voir dans de tels événements les signes précurseurs de la croisade elle-même, ont accepté avec beaucoup trop d'enthousiasme ces chiffres. L'armée de Guillaume de Normandie en 1066 ne comprenait que 5 à 8000 hommes et la façon dont on l'approvisionnait était considérée comme une merveille de la logistique contemporaine. En fait, l'armée qui a assiégé Jérusalem en 1099 comprenait à peine 12 000 hommes. Si on avait vraiment compté par milliers ceux qui étaient partis en 1064, il est difficile de voir comment le groupe aurait survécu et, de plus, peu probable qu'une force si puissante eut été admise dans les cités au cour de sa pérégrination. Cette habitude de chercher les mouvements de masse provient de nos idées fausses au sujet de la première croisade. La « croisade populaire » a fasciné les historiens, mais même dans le contexte de la première croisade, c'était un événement insolite. Urbain a fait son appel aux grands de la société et ceux-ci ont formé le noyau des armées ; la croisade cherchait à s'attirer les grands seigneurs et leurs partisans armés, qui à leur tour y entraînaient leurs suites ; et nous voyons que ceci faisait la cohésion fondamentale du voyage à Jérusalem. C'est leur piété que nous devons examiner, car c'est elle qui explique le dynamisme des départs pour la croisade et les ordres monastiques sont le lieu privilégié pour examiner les formes de cette piété. Il est remarquable de souligner à quel point les gens du pèlerinage étaient dominés par les moines.

De toute évidence la vie monastique a fait une forte impression sur la piété des pèlerins et dans les heures et la messe, la répétition continue du nom de Jérusalem avec son énorme importance symbolique a dû produire son effet. Les monastères clunisiens se réjouissaient d'un lien particulier avec les laïques, mais seulement deux des ses maisons sont dédiées à la Sainte-Croix, le culte le plus associé à Jérusalem dans les année ultérieures. On ne peut pas accepter comme une pure coïncidence le fait que les maisons clunisiennes de Lavoûte-Chilhac, près de Brioude, et le Saint-Sépulcre de Châteaudun aient été établis respectivement en 1025 et 1029-30, en même temps que la refondation de la maison bretonne importante de Sainte-Croix, à Quimperlé. En 1030, le comte Manegold de Werden a rapporté d'une ambassade à Constantinople un fragment de la Sainte-Croix en l'honneur de laquelle il a consacré un couvent à Donauwörth. L'évêque Ulric d'Orléans lui aussi a reçu une relique semblable de Constantinople et l'a donnée avec une lampe du Saint-Sépulcre à sa cathédrale de Sainte-Croix. A la même époque, l'évêque Meginwerd de Paderborn a fait reproduire à Paderborn le Saint-Sépulcre selon les dimensions notées par l'Abbé Vino lors de sa visite à Jérusalem. Déjà, en 1013, Benoît VIII avait établi l'abbaye du Saint-Sépulcre et des Quatre Évangélistes à Città di Castello et avait chargé les moines de soigner les pèlerins. Par la suite, au cours de la deuxième moitié du siècle, le nombre de dédicaces se réduit à de rares petites églises et chapelles, d'un intérêt particulier comme l'illustre la décision prise par Léon IX de faire de Sainte-Croix Woffenheim le lieu de sépulture de sa propre famille. C'était

également pendant son règne que Santa Croce a été remise à neuf [13]. Encore une fois on reconnaît clairement un vif soulèvement d'intérêt au moment des deux millénaires. Mais les dédicaces deviennent ensuite moins courantes, la circulation des reliques de la Sainte-Croix étant très répandue. Foulques Nerra et Richard de Vannes, comme tant d'autres pèlerins, en ont obtenu des fragments, mais de nombreux reliquaires contemporains qui existent encore sont originaires de la France et de l'Allemagne. Un trait frappant est le grand nombre de reliquaires dits « portemanteau » qui contenaient les os de plusieurs saints avec, en plus, un fragment de la croix. Bernard d'Angers a fait des observations méprisantes au sujet de l'étalage d'une collection de reliques décousue sous canevas à Conques, mais manifestement de telles expositions étaient bien reçues [14].

Parmi les grands personnages du XIe siècle, l'intérêt apporté par saint Pierre Damien (1002-72) au culte de la Sainte-Croix est hors du commun. Il a consacré Fonte Avellana à la Sainte-Croix vers le milieu du siècle et l'a fait décorer d'images de la crucifixion. Alors que la dévotion à la Sainte-Croix n'occupe qu'une place mineure dans l'oeuvre d'Odilon de Cluny, qui fait mention de son utilisation par Héraclius comme marque de Victoire, chez Damien c'est un thème très puissant et on y trouve très souvent des allusions à Jérusalem. Pour lui, le symbole de la croix fait se joindre la terre et le ciel, et les grands objets de dévotion sont la Sainte Vierge, la Sainte-Croix et les Anges ; par leur signification spirituelle, nous serons tous finalement transformés, comme Jérusalem, par le second avènement. Son intérêt était sans doute spirituel, mais il se préoccupait néanmoins du pèlerinage et a encouragé le marquis Rainier à accomplir son serment d'aller à Jérusalem, en citant comme exemples de sa valeur l'histoire de trois moines, dont l'un est allé à Saint-Michel sur Gargane et les deux autres à Jérusalem [15]. Le culte voué par Damien à la Sainte-Croix est plutôt rare chez un personnage important du XIe siècle. Les récits indiquent peu de saints contemporains qui partaient

---

13. G. de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XVe siècle*, Paris, 1970, t. 2, p. 183 ; *PL* 143, p. 803-808, p. 879-884 ; *Gallia Christiana*, 14, p. 900-905 ; K. Leyser, « Tenth century Byzantine-Western relations », dans *Germany and her neighbours*, Londres, 1982, p. 107 ; A. Frolow, *Les reliques de la Vraie Croix : recherches sur le développement d'un culte*, Paris, 1961, p. 268-269 ; *PL* 141, p. 637-639 ; Glaber, *op. cit.*, p. 202-203 ; *Vita Meinwerci*, MGH SS, 19, p. 129 ; G.G. Mittarelli, G.D. Costadini, *Annales*, p. 243, 260-262, 272, 276, 280, 283 ; *PL* 143, p. 605-606, 731-732 ; *The Book of the Popes*, éd. et trad. R. Davies, Liverpool, 1976, p. 14-17, p. 503.

14. A. Frolow, *Vraie Croix*, *op. cit.*, p. 73-94, 198-210, 219, 237, 244, 250, 259, 260-261, 264, 271, 275, 277, 279-280, 283-285. Oudalscalcho, *Vita Chuonradi Constantinensis episcopi*, MGH SS, 4, p. 433. A. Frolow. *Les reliquaires de la Vraie Croix*, Paris, 1962. Bernardus Scholasticus, *De miraculis sanctae Fidis*, *PL* 141-142.

15. *PL* 144, p. 511 ; p. 325, 561, 619-623, 553-557, 563-567, 761-776, 766-777, 794, 823, 888, 897.

pour l'Orient. Saint Gérald de Sauve-Majeure en est une exception notable. Car, pour la plupart des gens, leur objet de dévouement semble avoir été les saints locaux. C'est un signe de leur vigueur au cours des Xe et XIe siècles que beaucoup de leurs histoires ont été refaites et l'on ne s'intéressait pas à les greffer à celles des voyages à Jérusalem [16].

Mais il serait quand même peu prudent de penser que les cultes localisés s'opposaient aux autres. On ne devrait pas voir une opposition entre le local et l'universel dans l'histoire des pèlerins en route pour Jérusalem, pris par un orage, qui ont fait appel à la fin à saint Richarius. Les collections « portemanteau » nous indiquent comment le local s'intégrait à l'universel. Les idées de Damien nous rappellent que ceci était une époque quand les grands cultes, qui avaient toujours existé, apparaissaient dans toute leur influence [17]. Mais ces grands cultes apparaissaient dans un monde qui restait très provincial où il était rare de connaître ou de s'intéresser à des idées ou des événements extérieurs. Même les grandes chronologies universelles, qui ont dû changer les attitudes, sont bien attachées à leur localité, qui en fait encadrait la vie de la plupart des gens. Il est donc d'autant plus impressionnant de voir des pèlerinages aussi fréquents à Jérusalem ; et de noter que Burchard de Worms (1000-1025) a trouvé nécessaire de traiter ce sujet dans son *Decretum Collectorum*. Ses lois règlent l'affaire soigneusement et il est bien révélateur que c'est l'exemple de Jérusalem que l'on choisit de citer [18]. Mais ce qui est très rare, c'est le souci de la Jérusalem terrestre ; certes, c'était un lieu sacré, mais ni sa localité ni sa réalité contemporaine n'intéressaient guère les gens. En 984, Gerbert d'Aurillac a appelé à l'aide de Jérusalem, dernièrement ravagée par des difficultés dont il avait connaissance par l'intermédiaire de son ami Guarin qui en revenait. Mais cet intérêt pour la ville réelle était plutôt rare. Des théologiens contemporains la connaissaient peu et ne semblent pas s'être efforcés d'en apprendre plus long [19]. Dans ce contexte, il est utile de noter que l'histoire de la destruction de 1009, telle qu'elle était racontée par Glaber et Adhémar de Chabannes, les intéressait surtout comme moyen de mener à la trique les Juifs, contre qui on se déchaînait déjà en 1095. Jérusalem était un élément bien établi et de longue date dans la piété de l'époque, mais les écrivains monastiques, qui au cours des

16. T. Head, *Hagiography and the cult of saints. The Diocese of Orléans 800-1200*, Cambridge, 1990, p. 283-283, p. 58-101.

17. G. Ashe, *The Virgin*, Londres, 1976 ; M. Clayton. *The cult of Virgin Mary in Anglo-Saxon England*, Londres. 1990 ; M. Baudot, « Origine du culte de saint Michel » et A. Petrucci, « Origine e diffusione del culto di San Michele nell'Italia medievale », dans *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, Paris, 1971, t. 3, p 15-22, p. 99-112, p. 339-354.

18. Burchard of Worms, *Collectio Canonum*, *PL* 140, p. 583, 995.

19. P. Riché, P. Callu, *Gerbert d'Aurillac : Correspondance*, Paris, 1993, p. 59-61. B Hamilton, « The impact of crusader Jerusalem on Western Christendom », *The Catholic Historical Review*, 80 (1994), p. 666-667

années suivant la première croisade avaient essayé d'octroyer à celle-ci la place convenable qu'elle méritait dans l'histoire chrétienne, réagissant avec un sentiment de nouveauté pour ce qui s'était passé. Baudry de Dol, Guibert de Nogent et Robert le Moine de Reims se sont tous servis des *Gesta Francorum* anonyme comme base de leurs récits au sujet de la croisade ; mais ils l'ont tous utilisé pour élaborer leurs propres idées [20]. Ils ont considéré la réussite de la prophétie, mais il leur manquait des conseils pour indiquer de quelle prophétie il s'agissait ou qu'elle était son orientation. Ils ne s'entendent donc pas [21]. Guibert a consacré un livre entier de son oeuvre à l'élaboration d'une théologie de Jérusalem. Il parle du nouveau phénomène extraordinaire, que « Dieu a institué à notre époque des guerres saintes pour que [l'ordre] des chevaliers.... puisse trouver un nouveau moyen de gagner le Salut » et que de cette manière il voit « les nations émues par l'inspiration de Dieu » [22].Cette idée d'une nouvelle religion dans l'ordre séculaire qui partagerait la vertu monastique par le sacrifice de soi illustré par ceux qui avaient participé au voyage se trouve chez tous les auteurs, mais atteint son apogée dans l'oeuvre de Robert le Moine qui dit de Godefroi de Bouillon « qu'il semblait être moine plutôt que chevalier » [23]. On y voit une préoccupation considérable pour la Jérusalem terrestre, pour l'endroit même, qui n'a pas son équivalent dans les allusions que nous avons notées dans les textes qui antidatent la croisade.

> « Que vous puissiez vous émouvoir pour le Saint-Sépulcre de notre Seigneur et Sauveur, qui est soumis aux races impures, et pour les Lieux Sacrés qui sont maintenant traités avec déshonneur et sont pollués avec irrévérence par leurs usages impurs ».

Qu'Urbain ait dit cela ou que ce soit Robert qui le lui ait fait dire, cela n'a aucune importance ; mais les sentiments développés dans cette version du discours d'Urbain finissent par exprimer ce qui est pratiquement un hymne à Jérusalem, ce qui est complètement éloigné de la pensée de la première moi-

---

20. Sur leurs idées voir Blake, « Formation of the Crusade Idea », *op. cit.*, p. 11-31 et J. Riley-Smith, *Idea of the Crusade*, *op. cit.*, p. 135-155 qui attire l'attention sur Baudry de Dol, *Historia Jerosolimitane* (RHC Hist. Occ., 4) ; Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos* (RHC Hist. Occ , 4) ; Robert le Moine. *Historia Iherosolimitana* (RHC Hist. Occ., 3). J. Riley-Smith donne une importance éclairante sur la façon dont ces derniers développent les idees de croisade.

21. J. Riley-Smith, *Idea of Crusading*, *op. cit.*, p. 142-143.

22. Guibert, *op. cit.*, p. 119-34, 124, trad. J Riley-Smith, *Idea of Crusading*, *op. cit.*, p. 149-150.

23. Robert le Moine, *op. cit.*, p. 731 ; pour la même idée exprimée de façon moins dramatique et plus didactique voir Baudry, *op. cit.*, p. 14 et Guibert, *op. cit.*, p. 124.

tié du XI[e] siècle[24]. Il est intéressant de noter que les idées qu'on retrouve chez les témoins oculaires – en particulier celle qui présente la bataille pour la Jérusalem terrestre comme partie du progrès vers une Jérusalem céleste – ont été ensuite développées par les écrivains qui suivaient. Robert le Moine a longuement développé le thème que les croisés étaient les élus de Dieu, un parallèle bien naturel qui a dû être du plus grand réconfort pour ceux qui ont souffert au cours du voyage. Le fait que de tels érudits aient choisi d'intellectualiser de telles notions souligne le côté nouveau de celles-ci et à quel point les auteurs se sont trouvés dépourvus de leurs points de références habituels quand ils cherchaient à expliquer ce nouveau phénomène. Il est intéressant de noter également que tous ces écrivains se sont servis des *Gesta Francorum*, dont ils ont fortement condamné le style campagnard, tout en sentant la nécessité d'utiliser, d'approuver et de raffiner ses idées religieuses – car en fin de compte où pouvaient-ils s'adresser sinon à l'expérience de ceux qui avaient entrepris ce nouvel exercice ? La croisade était le résultat des idées d'Urbain, mais il est mort avant de connaître la libération de Jérusalem et son successeur était tout autre. Dans ces circonstances, les écrivains monastiques ont cherché à combler le vide des idées, à rendre compréhensible une nouveauté inouïe. Ce problème était aussi celui des canonistes dont la discipline plus précise a difficilement accepté les innovations[25]. Car la croisade a entraîné un souci nouveau pour la Jérusalem terrestre, ce qui n'existait guère auparavant. Grégoire VII, peut-être sous l'influence de la Sybille tiburtine, avait proposé une expédition pour libérer la ville sainte, mais cette entreprise n'avait été liée ni à l'idée du pèlerinage ni à celle de la récompense pèlerine. C'était Urbain qui a planté ces idées et avec elles un souci pour la Jérusalem terrestre presque sans précédent. Car pour les gens du XI[e] siècle, ce qui dominait c'était l'importance spirituelle de Jérusalem, celle qui ressortait de leur piété. Même au cours du XII[e] siècle, les pèlerins ont longtemps fait preuve d'une indifférence remarquée au sujet des conditions qui existaient dans le royaume latin. Bien qu'un article récent avance l'idée selon laquelle l'occupation prolongée de la ville a fini par toucher la piété contemporaine[26]

---

24. RM 728, trad. J. Riley-Smith. *Idea of Crusading*, *op. cit.*, p. 147, 729-30 et voir le passage similaire dans Guibert, *op. cit.*, p. 128.

25. J. Gilchrist, « The Erdmann thesis and the Canon Law », *op. cit.*, p. 37-45, et voir également H.E.J. Cowdrey, « Canon Law and the First Crusade », dans *The Horns of Hattin*, Jérusalem, 1992, p. 41-48. Les idées de J. Gilchrist sont reprises dans son article « The Papacy and the war against the "Saracens", 795-1216 », *International History Review*, 10 (1988), p. 174-197, dans lequel il explore l'influence sur la papauté de l'expérience acquise en deux siècles de guerres contre l'Islam ; voir également H.E.J Cowdrey, « The papacy and the origins of crusading », *Medieval History*, 3 (1991), p. 3-27.

26. A. Graboïs, « Christian pilgrimage in the thirteenth century », dans *Outremer : studies in the history of the crusading kingdom of Jerusalem presented to Joshua Prawer*, éd. B.Z. Kedar, H.E. Mayer, J. Smail, Jérusalem, 1982, p. 285-287 ; B. Hamilton, « Impact of crusader Jerusalem on western Christendom », *op. cit.*, p. 712-713.

d'avoir voyagé en Orient ne signifiait aucune familiarité réelle – pas plus qu'une visite à la Costa Brava ne permet de connaître l'Espagne. Pourtant cette préoccupation apparaît à la suite des croisades ; ce qui est important pour nous, c'est de nous rendre compte qu'en profitant de la place occupée par Jérusalem dans la piété contemporaine, Urbain a créé un nouveau rapport à la ville terrestre qui n'existait pas auparavant et par la même une nouvelle forme de piété.

Angéliki LAIOU

L'INTERPRÉTATION BYZANTINE DE L'EXPANSION OCCIDENTALE (XIe-XIIe SIÈCLES)

Au cours des XIe et XIIe siècles, les rapports entre Byzance et l'Occident se sont sensiblement développés. Des questions politiques et ecclésiastiques demandaient des solutions ; d'où des contacts, des échanges d'ambassades, des conflits, une invasion même de l'Italie sous le règne de Manuel Comnène. Des empereurs byzantins, et certains membres de leurs familles ont pris des épouses (parfois des époux) de provenance occidentale : il y a donc une politique matrimoniale qui amène à Byzance des princesses de l'Occident, avec tout ce qui suit, en termes d'influences culturelles et sur les moeurs de l'aristocratie. Des mercenaires normands ou francs entrent dans l'armée byzantine, ou viennent prêter secours, contre un salaire, bien entendu, aux empereurs [1]. Tout ceci a provoqué des commentaires positifs, de la part de Guillaume de Tyr, ou négatifs de la part de Nicétas Choniatès [2]. Mais le contact le plus important du point de vue historique, ainsi que dans l'esprit des contemporains, était le contact massif, si j'ose dire. Il s'agit de la présence, passagère ou non, à Byzance, des croisés et des marchands italiens. Il s'agit donc des formes principales de l'expansion occidentale en Orient, sous ses deux aspects, politico-religieux et économique. Pour les byzantins, ceci a posé des problèmes d'ordre politique, économique et idéologique.

---

1. Voir par exemple le secours porté à Alexis Ier par le comte de Flandre et ses chevaliers.

2. Guillaume de Tyr, *A History of the Deeds Done Beyond the Sea*, trad. E.A. Babcock, New York, 1943, II, p. 461 ; *Cf.* J.L. Van Dieten (éd.), *Nicetae Choniatae historia recensuit Ioannes Aloysius Van Dieten*, Berolini ; *Novi Eboraci* (i.e.), éd. W. de Gruyter, New York, 1975, p. 204-5. Référence citée par : Choniatès.

Le premier contact massif risque d'être hostile dès le début : dans la conscience des byzantins, dont le témoignage, il faut l'avouer, est écrit beaucoup plus tard, la première croisade est une entreprise dangereuse pour Byzance, car elle est liée à l'invasion de Byzance par Robert Guiscard et Bohémond, quelques années avant (en 1081) [3]. Anne Comnène, il est vrai, constate une divergence entre les projets de Bohémond croisé et ceux des autres membres de la première croisade, les pauvres surtout, mais aussi quelques uns des autres chefs de l'armée. Dans le cas de Bohémond, on perçoit dans son comportement pendant la croisade une continuité avec la première et la seconde invasion de l'empire en 1107 [4]. D'ailleurs les Byzantins ne sont pas les seuls à le croire. Les chroniqueurs proches de Bohémond, comme Geoffroi Malaterra [5], parlent de ses intentions presque dans les mêmes termes qu'Anne Comnène ; de même, l'*Histoire Ecclésiastique* d'Orderic Vitalis, en principe très positive envers Bohémond, suggère que l'empereur Alexis Ier se méfiait de Bohémond, à cause des hostilités antérieures. Il avoue aussi qu'en 1097 le *sagax* (sage, rusé) Bohémond a conseillé aux croisés de prendre Constantinople [6].

La réaction des Byzantins face au danger politique et militaire que représentent les Occidentaux, surtout les Normands, est bien connue. La guerre pour répondre à la première invasion, la guerre aussi, terminée par un traité de type féodal (le traité de Dévol, 1108), pour faire face à la deuxième. Quant à la première croisade, il y a eu des accords, des serments de fidélité de la part des croisés, ainsi que la promesse de restituer à l'empereur toutes les terres qui avaient jadis appartenu à l'empire, et de la part de l'empereur des dons très considérables et une promesse, peut-être, d'aider les croisés, en

3. L'invasion et la croisade sont longuement décrites par Anne Comnène, *Alexiade*, éd. B. Leib, vol I, II (Paris, 1937, 1943) et v. III.viii (vol I, 11ss), et brièvement mentionnées par Zonaras. *Cf.* Iôannes Zônaras, *Ioannis Zonarae Epitomae Historiarum libri XVIII, ex recensione Mauricii Pinderi, Tomus III, Libri XIII-XVIII*, éd. Theodorus Büttner-Wobst, Bonn, p. 734-736 et p. 742-743. Cité désormais par : Zonaras.

4. Anne Comnène, X.viii.9 (vol. II, 220-21) ; XII.viii.3-5 (vol. III, 79-80) ; Zonaras, p. 749-50 Voir aussi M. Balard, « Les Normands vus par les chroniqueurs byzantins du XIIe siècle », dans *Les Normands en Méditerranée dans le sillage de Tancrède* (colloque de Cerisy-la-Salle), Caen, Presses universitaires de Caen, 1993, p.225-234.

5 E Pontieri (éd.), *De rebus gestis Rogerii.. auctore Gaufredo Malaterra, RIS 5.1*, Bologne, 1927, p. 102 : *Boamundus autem, qui jam dudum cum Guiscardo patre Romaniam pervaserat et semper eam sibi subjugare cupiens erat, videns plurimam multitudinem per Apuliam, (sed sine principe), illorsum accelerare fieri volens, signum eiusdem expeditionis, crucem videlicet, vestibus suis apponit*

6 Par contre, les *Gesta Francorum* qui, comme l'a bien démontré K.B Wolf, tiennent à présenter la participation de Bohémond à la croisade comme un pèlerinage, et le héros comme un *miles Christi*, évitent le rapprochement avec le passé : K.B. Wolf, « Crusade and Narrative : Bohémond and the *Gesta Francorum* », *Journal of Medieval History*, 17 (1991), p. 207-216.

tout cas, il y eut des opérations militaires en commun jusqu'au désaccord (et la *diffidatio* de la part des croisés) qui a suivi la conquête d'Antioche. Les relations politiques se sont détériorées à chaque fois qu'une croisade prenait la route terrestre, jusqu'à l'explosion de la IVe croisade. Or les historiens byzantins (Anne Comnène, Jean Kinnamos, Nicétas Choniatès, Jean Zonaras) ont tous écrit après la rupture provoquée par les événements d'Antioche, et, dans le cas de Choniatès, après l'attaque normande contre Thessalonique en 1185 et la chute de Constantinople en 1204. Leur prise de position idéologique sur les Occidentaux est conditionnée par ces événements.

Je ne veux pas faire le bilan des rapports byzantins avec l'Occident dans la période charnière que représentent les XIe-XIIe siècles, mais brosser le portrait de l'expansionnisme occidental d'après le regard des Byzantins, sans oublier celui du conquérant et du marchand, aussi bien du point de vue politique qu'économique.

Le portrait du conquérant est surtout celui de Bohémond et, si l'on veut, aussi de son père, Robert Guiscard, et ceci parce que Anne Comnène, pour qui la première croisade est un événement passionnant, a dressé des portraits inoubliables :

> « Ce Robert, Normand d'origine et de naissance obscure, joignait à une grande ambition une finesse extrême (τὴν ψυχὴν πανουργότατος) ; sa force musculaire était remarquable ; tout son désir était d'atteindre la fortune et la haute situation des hommes puissants ; rien ne pouvait le détourner de l'exécution de ses plans, et il prenait ses mesures pour atteindre ce but d'une manière irréfragable. Sa haute stature dépassait celle des plus grands guerriers ; son teint était coloré, sa chevelure blonde, ses épaules larges... Quant à sa voix... le cri de ce guerrier... mettait en fuite des milliers d'hommes » [7].

Et quant à Bohémond, « on n'avait jamais vu auparavant sur la terre des Romains homme pareil à celui-là, barbare ou grec, car sa vue engendrait l'admiration, et sa renommée l'effroi ». Il était haut de stature, mince, aux épaules larges, parfaitement proportionné, tout blanc de peau, blond, aux yeux bleus.

> « Il se dégageait de ce guerrier un certain charme, en partie gâté cependant par un je ne sais quoi d'effrayant qui émanait de son être. Car tout cet homme, dans toute sa personne était dur et sauvage... Il avait l'esprit souple, rusé [τὸ δὲ φρόνημα αὐτῷ παντοδαπὸν καὶ πανοῦργον] et riche en subterfuges en toute occasion. Ses paroles étaient, en effet, calculées et ses réponses, toujours ambiguës. Cet homme, à ce point supérieur, ne le cédait qu'à

---

7. *Alexiade*, I.x.4 (vol. I, p. 37-38).

l'autocrator sous le rapport de la fortune, de l'éloquence et des autres dons de la nature » [8].

La puissance physique est admirable en elle même, surtout combinée avec la beauté, mais elle sert aussi de symbole aux traits moraux de ces hommes. Ils étaient, selon Anne Comnène, des gens forts, des grands guerriers, à l'esprit rusé ; ils aimaient l'argent et les possessions des autres. Bohémond, surtout, est comparé à un animal, magnifique évidemment, mais animal tout de même. Robert Guiscard était ambitieux et ne permettait pas d'opposition ; il avait les dispositions d'un tyran. L'épithète « barbare » leur est à tous les deux attribuée : pour les Byzantins du XIIe siècle, c'est le signe des gens qui n'obéissent pas aux normes, qui sont, par contraste avec les Hellènes, terme qui devient commun au cours du XIIe siècle, des esclaves par leur nature même, des gens qui aiment la guerre pour la guerre [9]. Les sources du XIIe siècle adoptent ce point de vue pour décrire les Occidentaux en général, toujours dans un contexte de conflit politique [10]. Anne Comnène parle, à titre d'exemple, du noble « franc », l'orgueilleux et impudent Latin (τὸν ὑψηλόφρονα Λατῖνον ἐκεῖνον καὶ ἀναιδῆ) qui a osé s'asseoir sur le trône de l'empereur Alexis Comnène, et qui raconta ses exploits : pendant des années il guettait à un carrefour de son pays en attendant que quelqu'un se batte avec lui, sans trouver de preneurs [11]. La prouesse, mais aussi le manque de sagesse des guerriers francs, est décrite de façon laconique et claire par Zonaras, dans son portrait de Robert Guiscard, « homme rusé et très martial » (ἀνὴρ πανοῦργος τε καὶ πολεμικώτατος) [12].

Ce qu'Anne Comnène reproche aussi à Bohémond, ainsi qu'à son père, est le fait qu'ils étaient des parvenus, et non pas nobles de race :

> « Par nature cet homme [Bohémond] était un coquin, plein de souplesse devant les événements, supérieur en fait de friponnerie et d'audace à tous les Latins qui traversaient alors l'empire... Il surpassait tout le monde par le degré de sa perversité ; l'inconstance, caractéristique naturelle des Latins, était aussi bien son propre... Il était en effet mal intentionné : parce qu'il ne possédait pas le moindre apanage, il quittait son pays, en apparence pour vénérer le

---

8. *Alexiade*, XIII.x.4-5 (vol. III, Paris, 1945, p. 122-124). *Cf.* Zonaras, Bonn, III, p. 735 et p. 750.

9. Sur ces notions, voir en dernier lieu A.E. Laiou, « The Foreigner and the Stranger in 12th Century Byzantium : Means of Propitiation and Acculturation » dans M.T. Fögen (sous la direction de), *Fremde der Gesellschaft*, Frankfort, 1991, p. 74 et suiv.

10. *Alexiade*, X.vi, X. x-xi (Leib, vol. II, p. 210-11, p. 227-30, p. 232-4).

11. *Alexiade*, X.x.7 (vol. II, p. 229-30).

12. Zonaras, Bonn, III, p. 735.

Saint-Sépulcre, en réalité dans l'intention de se tailler une principauté, et mieux, si cela lui était possible, de s'emparer de l'empire des Romains... » [13].

Ce trait de parvenu est, pour Anne Comnène, non seulement un trait négatif, mais aussi une explication du comportement de Bohémond et d'autres Occidentaux : l'envie, l'amour de l'argent, l'ambition immodérée, la convoitise pour les biens d'autrui. C'est un trait que nous allons retrouver dans d'autres circonstances.

Le portrait de Bohémond peut servir de modèle pour celui du conquérant : il s'agit d'un homme grand, beau, blond, d'une voix et d'un rire impressionnants et effrayants ; d'un homme de famille inconnue, sans fortune, sans scrupules ; qui veut saisir les terres d'autrui ; qui est un soldat magnifique, mais qui aime l'argent ; un homme rusé, mais pas sage [14]. C'est parce qu'il n'a pas de passé, parce qu'il est un homme nouveau, qu'il désire conquérir les terres des autres. Si les Byzantins (surtout, mais pas seulement, Anne Comnène) insistent sur ce trait, on retrouve parfois des traces parallèles chez les historiens occidentaux. Tel est l'échange entre Bohémond et quelques uns de ses compagnons après l'échec de l'expédition contre l'empire byzantin, en 1108. Il leur avait promis des « grands roiaumes » (*maxima regna pollicitus fuerat*), mais l'entreprise, selon ses compagnons, était trop audacieuse (*temeritas*) et Dieu n'a pas permis le succès. Les paroles de ses compagnons, telles que les présente Orderic Vitalis, sont une sorte de portrait du conquérant du point de vue occidental ; c'est, bien sûr, un portrait renversé, puisque l'entreprise avait failli :

> « Ce n'est pas le droit héréditaire qui nous a conduit à entreprendre des actes aussi audacieux, ni un prophète de Dieu avec un message envoyé du ciel ; c'est plutôt la cupidité et le désir de gouverner les terres d'autrui qui t'ont persuadé d'initier une entreprise tellement difficile. De notre part, c'est l'envie du gain qui nous a attiré... » [15].

---

13. *Alexiade*, X.xi.6-7. Par contre, Malaterra, p. 9, décrit Tancrède de Hauteville comme *miles...praeclari admodum generis*, mais cf. Orderic Vitalis, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, IV, éd. M Chibnall, Oxford, 1973, p. 33.

14. Par contre, voir l'épithète *sagax* et *prudens* donné à Bohémond par des sources latines : Orderic Vitalis IX. 6, et *Gesta Francorum*, éd. L. Brehier, 37. Albert d'Aix, *RHC Occ.* IV, p. 611 et p. 613, désigne Bohémond comme *virum astutum et magni consilii adiuventorem*, » et « *belligerus et astutus*.

15. Orderic Vitalis, XI. 24, vol. VI, p. 102 : *Ad tantos ausus nec hereditarium ius nos illexit, nec prophetarum aliquis a Deo destinatus coelesti nos oraculo exciuit, sed cupiditas in alterius dicione dominandi ardua te incipere persuasit, et nos nichilominus appetitus lucrandi ad intolerabilem sarcinam laborum et discriminum sustinendam pertraxit... Deus...[non] subuertit quod iustum est preces iustorum qui contra nos ad eum in Grecia clamant benigni-*

L'homme nouveau, donc, pour qui toute la terre est à conquérir, est décrit par les Byzantins et les Occidentaux, qui lui donnent, naturellement, un poids moral différent.

Pour résumer les sources byzantines, on peut dire que ce qui est présenté comme le comble des méfaits de Bohémond résulte de ses traits moraux ainsi que de sa cupidité. C'est le stratagème dont il s'est servi pour s'échapper d'Antioche et se rendre en Occident afin de lancer une quasi-croisade contre les Byzantins. Anne Comnène est stupéfiée par « cette ruse tout à fait indigne et d'une rouerie achevée ». En fait, Bohémond a prétendu qu'il était mort, et a voyagé dans un cercueil, en compagnie d'un coq étranglé, répandant une odeur fétide. « Par là », dit la princesse,

> « j'ai appris que toute la race barbare renonce difficilement à l'objet de ses aspirations, et qu'il n'y a rien de si pénible qu'elle n'endure une fois qu'elle a choisi spontanément de souffrir... Inouïe et unique en notre monde est apparue la ruse de ce barbare, dont le but était le renversement de l'hégémonie romaine. Avant cela, ni barbare ni Hellène n'osa jamais pareille machination contre des ennemis, et je crois que dans la suite aucun vivant chez nous n'en verra jamais plus » [16].

De cette affaire, donc, Anne Comnène tire des leçons sur le comportement politique des conquérants occidentaux.

Dans un livre récent, R. Bartlett parle de « L'image du conquérant », et retrouve les mêmes traits, à savoir, le courage, les vertus militaires, la hardiesse, la *strenuitas* (vigueur, énergie), l'amour du pouvoir et des biens d'autrui [17], la cupidité, l'ambition chez les auteurs normands ou normano-philes, ainsi que chez les Byzantins et les musulmans [18]. En gros, l'observation est juste, et parfois les similitudes sont frappantes : par exemple, l'auteur des *Miracles de saint Léonard* met dans la bouche de la femme d'un émir turque les paroles suivantes tenues à l'égard de Bohémond : « Les Francs ne cherchent pas à thésauriser l'or, mais plutôt à dominer ceux qui le possèdent ». C'est tout à fait ce qu'a dit Bohémond selon Anne Comnène, quand l'empereur lui offrit des cadeaux qui remplissaient toute une salle : « Si je possédais

---

ter exaudiuit , p. 102-103. Quelques uns, toujours selon Orderic Vitalis, ont trahi et livré Bohémond aux Byzantins d'où leur mort subite et méritée.

16. *Alexiade*, XI. xii. p. 1-3.

17 Référence à Malaterra, p. 8 et p. 48 (*semper dominationis avidi*), 60 : à rapprocher avec Anne Comnène, vol II, p. 220-221.

18 R. Bartlett, *The Making of Europe : Conquest, Colonization and Cultural Change, 950-1350*, Princeton, 1993, p. 85-90.

tant de richesses, je serais depuis longtemps seigneur de bien des pays »[19]. Il y a, tout de même, des nuances qui aboutissent à des différences qualitatives.

L'épisode de la captivité de Bohémond par l'émir danishmendide de Sébastée, Malik Ghazi, peut mettre en lumière quelques différences de tout premier ordre. Bohémond et son cousin, Richard du Principat, furent capturés en 1100, à la suite d'une défaite de l'armée franque. Tous les deux ont été libérés en 1103. En Europe occidentale, la captivité de Bohémond, sa libération et son voyage en Occident, où il est allé chercher du secours pour son invasion de Byzance (1105-1107) prennent un aspect martyrologique. Albert d'Aix, il est vrai, ainsi que Guibert de Nogent, présentent l'affaire sans trop de fanfare et sans ce caractère de martyr. Mais pendant le voyage de Bohémond en Occident, sa libération de la captivité devient un miracle. Selon les miracles de saint Léonard, qui de Noblat protège les captifs, ce même saint Léonard apparut à Malik Ghazi pour le persuader de suivre les conseils de sa femme et libérer Bohémond : *Christi et meus Boimundus miles est ; meae commissus est custodiae. Voluntas Dei est ut exeat de captivitate*... [20]. Quand l'émir exigea la cession de la ville d'Antioche pour libérer Bohémond, ce dernier préféra le sort d'un martyr :

> « Ce que tu feras de moi, fais-le vite, la prison, les chaînes, le feu, le froid, la famine ; mais, même si tu me tues par des supplices exquis, et que tu menaces de jeter [mon corps] aux bêtes fauves, les habitants d'Antioche ne te livreront jamais la ville pour obtenir ma libération »[21].

D'ailleurs, il faut se rappeler que l'auteur anonyme des *Gesta Francorum* fait parer Bohémond à ses soldats du *bellum spirituale* dans lequel ils étaient engagés, et qu'il le traite de martyr ainsi que de guerrier preux dans la lutte pour la conquête d'Antioche[22]. Quant à la narration des miracles de saint Léonard, elle fut composée au début de 1106, à une époque toute proche du voyage de Bohémond à Noblat, où se trouvaient les reliques de saint

---

19. *Noli Boimundum habere ut hostem, sed studeas illum asciscere inter amicos ; nec studiosus esto eius exigendi pecuniam, sed fidem. Thesaurus inestimabilis amicus fidelis, dives et bellicosus. Franci aurum non contendunt coarcervare, sed habentibus imperare* . *AASS Novembris III*, p. 166. Cf. Anne Comnène, X.xi.5.

20. *AASS Novembris III*, p. 166.

21. *Ibid*., p. 167 : *De me quod facis, fac citius, carcere, catenis, flagris, frigore, inediis; denique, si exquisitis necandum suppliciis, bestiis me obiciendum esse commineris, omnino pro mea redemptione Antiocheni urbem non reddent*... Cf. *ibid*., p. 179.

22. K.B. Wolf, *op. cit.*, p. 209 et p. 214. Sur la question des martyrs de la première Croisade, voir J. Flori, « Mort et martyre des guerriers vers 1100 ; l'exemple de la première Croisade », *CCM*, 34/2, (1991), p. 120-139.

Léonard [23]. L'histoire de l'intervention de saint Léonard à Sébastée a sans doute servi tant à l'expansion du culte de saint Léonard qu'à la légitimation de la quête de Bohémond, surtout si l'on considère que le *Liber alter miraculorum* implique l'empereur Byzantin (toujours Alexis Comnène) dans les mésaventures de Bohémond. Selon cette version, Alexis, ayant appris la nouvelle de la captivité de Bohémond et de son cousin, fut content et envoya de riches cadeaux à Malik Ghazi ; en échange, il reçut Richard et le jeta en prison à Constantinople. C'est toujours par l'intervention miraculeuse de saint Léonard qu'Alexis s'est décidé d'oublier les méfaits des Normands, et a libéré Richard [24]. Plus tard, Orderic Vitalis fait tout un roman de cette aventure, avec un ton nettement anti-byzantin [25]. C'est, peut-être, sous l'influence de ces événements qu'Orderic Vitalis fait tenir les propos suivants à Robert Guiscard qui, en mourant, compare Bohémond et Roland : « Ô noble champion Bohémond, qui en art militaire est comparable au Thessalien Achille ou au Franc Roland, es-tu vivant, ou mort par trahison ? » [26]

Les sources byzantines ne connaissent pas grand chose de cette histoire. Il est sûr qu'elles ne présentent jamais ni Bohémond, ni son neveu Tancrède, ni son cousin Richard du Principat avec l'auréole du saint, du martyr ou du guerrier pour la foi. Au contraire, la seule source byzantine à parler de cet épisode n'établit aucune différence entre les Normands et les Turcs. Il s'agit d'une lettre de l'archevêque d'Achride, Théophylacte, datée de l'été 1103 et adressée au général Grégoire Taronitès pour célébrer sa victoire contre « deux peuples », les Francs et les Turcs : « tu as brisé l'arrogance de deux peuples : tu as détruit à la fois la citadelle de la folie perse et la cime de la folie franque... ». C'est, en effet, Taronitès qui a forcé les Turcs à livrer le « Franc », vraisemblablement Richard du Principat, à l'empereur byzantin. Il n'y a sûrement pas d'intervention miraculeuse et pas une trace de l'idée que Bohémond, ou Richard, étaient des guerriers pour la foi chrétienne [27]. Au contraire, l'archevêque célèbre la juste punition d'un homme trop ambitieux (Bohémond), qui « se prétendait le libérateur de tout l'Orient ».

---

23. Voir à ce propos M. Bull, *Knightly Piety and the Lay Response to the First Crusade, The Limousin and Gascony, c. 970-c.1130*, Oxford, 1993, p. 242 et suiv., et A. Poncelet, « Bohémond et Saint Léonard », *AB*, 31 (1912), p. 24-44.

24. *AASS Novembris III*, p. 159-60. Même information dans Mathieu d'Edesse, *RHC, Docum. arméniens*, I, p. 70.

25. Livre X. 23.

26. Orderic Vitalis, VII, 7 : *Nobilis athleta Buamunde, militia Thessalo Achilli seu francigenae Rollando equiparande, uiuisne an detineris pernicie ?*

27. P. Gautier (éd.), *Théophylacte d'Achrida. Lettres*, Thessalonique, 1980, lettre 81, p. 426 et p. 430 (été 1103).

Il me semble que nous nous trouvons devant une différence importante en ce qui concerne le portrait que les Occidentaux conquérants dressaient d'eux mêmes, et celui que dressaient pour eux les sources byzantines. Le guerrier de la guerre sainte est une image occidentale plutôt que byzantine, en dépit du fait que les classes dirigeantes byzantines et occidentales partageaient déjà des valeurs essentielles, telles la prouesse, le courage, les vertus militaires. Ce n'est pas par hasard qu'Anne Comnène a comparé, en l'admirant, un jeune aristocrate byzantin à un Normand [28]. Il est bien vrai que les byzantins avaient déjà adopté le modèle de l'empereur guerrier depuis le Xe siècle, au moins depuis l'empereur Nicéphore Phokas, et surtout pendant les XIe et XIIe siècles [29]. Il est aussi vrai, comme l'a bien démontré Paul Magdalino, que les panégyriques qui célèbrent les victoires ou chantent les louanges des empereurs acquièrent un aspect nettement militaire avec le règne de Jean II Comnène, ce guerrier infatigable, qui a guerroyé dans l'est et l'ouest pendant presque toute sa vie, et qu'ils continuent à le faire pendant le règne de son fils, Manuel. On trouve même des sources, surtout des panégyriques, où l'empereur est présenté comme combattant avec l'aide de Dieu et même pour Lui [30]. Il reste que ni les sources narratives, ni les panégyriques, ni les romans n'achèvent jamais ce mélange de la religion et de la guerre que l'on trouve dans les sources occidentales. Le héros byzantin (je crois que le mot convient mieux que le mot « conquérant ») est un guerrier qui se bat surtout et avant tout pour la restauration de l'empire, pour sa défense, pour redresser les injustices commises par les ennemis, surtout quand les ennemis rompent leurs serments ou violent les traités. Même dans des oraisons où l'empereur (Manuel Ier) est comparé à Dieu, il dit à ses soldats :

> « nous guerroyons... par piété, et pour Dieu. Nous ne possédons pas les villes des barbares, nous ne cherchons pas [à conquérir] les biens des autres. Nous ne faisons pas d'injustice aux autres, c'est pour nos propres biens que nous nous battons » [31].

La religion des ennemis n'est pas cause de guerre, même si elle entre dans la discussion une fois la guerre commencée. Le héros est aussi de bonne famille : les panégyriques, y compris le panégyrique en guise d'histoire

---

28. *Alexiade* X.iii.5 (B. Leib, *op. cit*., vol. II, p. 197).

29. Voir A.P. Kazhdan, « The Aristocracy and the Imperial Ideal, » dans M. Angold (sous la direction de), *The Byzantine Aristocracy, IX to XII Centuries*, 1984 (BAR International Series, 221), p. 43-57, et Id., « Ο τέλειος πολεμιστής καί ὁ τέλειος μοναχός », *Dodone*, 15 (1986), p. 211-216.

30. *Neos Ellenomnemon*, 5 (1908), p. 329-331 : poésie célébratoire dédiée à Manuel Comnène en 1175.

31. Voir A.E. Laiou, « On Just War in Byzantium, », dans *TO ΕΛΛΗΝΙΚΟΝ, Studies in Honor of Speros Vryonis, Jr*., I (New York), New Rochelle, 1993, p. 154-77 ; K.G. Mpones, *Εὐθυμίου τοῦ Μαλάκη τὰ σῳζόμενα*, II, Athènes, 1949, p. 31.

comme est l'*Alexiade,* ainsi que le roman de *Digénis Akritès,* insistent beaucoup sur les antécédents et les relations familiales de leurs héros : c'est une société aristocratique où la noblesse de sang est recherchée et célébrée. D'où le mépris d'Anne Comnène pour les parvenus tels Robert Guiscard et Bohémond.

Il faut avouer que les Occidentaux qui sont passés par Byzance, surtout pendant les croisades, se sont comportés de façon à renforcer les idées des Byzantins sur les objectifs de ces « hommes nouveaux ». On se trouve ici devant deux idéologies différentes de la conquête. Parfois, et pour des actes spécifiques, par exemple, la décision de ne pas rendre Antioche aux Byzantins, malgré les serments, ou la proposition présentée par l'évêque de Langres d'attaquer Constantinople pendant la IIe Croisade, ou l'attaque manquée de Frédéric Barberousse pendant la IIIe croisade, les Occidentaux recourent à des justifications spécifiques elles aussi. Mais au moment de la conquête, ils ont la perception que la ville ou le pays est un territoire qui leur appartient par droit religieux. De la part des conquérants occidentaux c'est une idée étroitement liée à celle de la guerre de religion, qui fait des autres, qu'ils soient musulmans, orthodoxes, ou païens, des gens qui n'ont pas droit aux pays qu'ils détiennent et qui doivent entrer dans le monde chrétien (occidental). C'est pourquoi chaque fois qu'une armée occidentale considère la possibilité de prendre Constantinople, on recourt au fait qu'elle n'est pas en vérité une ville chrétienne, que ses habitants sont des hérétiques, qu'ils empêchent le progrès de vrais chrétiens, des idées qu'on retrouve depuis l'époque de Bohémond jusqu'à la IVe croisade. Ce droit historique religieux embrasse, outre l'empire byzantin, les lieux saints, et même le monde païen du nord de l'Europe : la Livonie, par exemple, est considérée comme le domaine de la Vierge. Les Byzantins apprécient différemment l'ordre des choses. Pour eux, il s'agit de retenir leurs terres et de reprendre celles qui étaient jadis byzantines. Ce projet de reconquête étatiste s'accomplit aussi bien par voie diplomatique que belliciste [32]. La conquête est perçue comme une réparation des injustices commises envers l'État. Ainsi retrouvons nous dans les sources du XIIe siècle l'effort de démontrer que c'est l'ennemi qui a pris l'offensive, qui a violé son serment, qui pose un danger à l'empire [33]. Même à l'époque des grandes expéditions des Comnènes en Asie Mineure et dans les Balkans, les Byzantins rappellent sur un ton nuancé les buts de ces expéditions. On mentionne la domination byzantine sur l'ancien empire romain, ou bien le monde en général [34], mais Nicétas Choniatès traite cette

---

32. H. Ahrweiler, *L'idéologie politique de l'empire byzantin,* Paris, 1975, chap. IV, V.

33. A.E. Laiou, « Just War », *op. cit.*, *passim*.

34. W. Hörandner, *Theodoros Prodromos, Historische Gedichte,* Vienne, 1974, XIX, p. 122-130 ; XXIV, p. 91-95 ; XI, p. 71 ; XV, p. 61-70 ; *Nicola Callicle Carmi,* éd. R. Romano, Naples, 1980, p. 15 et p. 35-39 : *NE* 5, p. 331. Je ne peux partager l'opinion de Paul

idée de ridicule. Sur l'expédition de Manuel Ier en Italie, il écrit que « les Romains se moquaient de lui car ils considéraient qu'il nourrissait des ambitions ultramontaines à cause de son amour propre, et qu'il jetait ses regards jusqu'aux extrémités du monde ». Le même auteur, en parlant des ambitions d'Isaac II, dit que tout le monde le détestait, car il se donnait des airs de monarque, en imaginant qu'il ferait joindre l'est et l'ouest et deviendrait ainsi le maître du monde[35]. D'autre part, pour les Byzantins l'expansion des Occidentaux, surtout sur les territoires byzantins s'explique par l'arrogance, l'envie, la cupidité, et ce, depuis l'invasion de Robert Guiscard jusqu'à la IVe croisade[36]. L'arrogance et les ambitions excessives des Occidentaux trouvent une juste punition, comme le dit bien Eustathe de Thessalonique dans une oraison pour Manuel Comnène : ἔπιπτε κατασειόμενον Εὐρωπαῖον ὀφρυόεν ἐθνικὸν ἐπανάστημα, καὶ ὁ φόβος εἰς 'Ασίαν διέβαινε καὶ κατέσειε τὸ ἀλλόφυλον, καὶ τὸ τοῦ βασιλέως ἐπ' ἀμφοτέρας βλέμμα ὅσα καὶ θεοῦ καὶ ταύτην κἀκείνην τρέμειν ἐποίει[37].

En ce qui concerne le domaine politique, la réaction byzantine face à l'expansion de l'ouest revêt un aspect idéologique intéressant. On distingue les guerriers « barbares », parvenus sans science et sans prudence[38], des guerriers byzantins, nobles, astucieux, sages, cultivés, habiles à conjuguer théologie, rhétorique aussi bien que l'art de la guerre, sans oublier leur sens de la ruse (πανουργία), ici naturellement positif[39]. D'autre part, le contact et la réaction tendent à renforcer l'idéalisation du noble guerrier à Byzance.

L'autre contact massif fut celui avec les marchands, surtout ceux des villes italiennes. Le portrait du marchand n'est pas encore tout à fait celui d'un vainqueur, car la domination des marchands italiens en Méditerranée orientale n'était pas achevée à la fin du XIIe siècle. Toutefois, la présence de ces marchands était visible, en province, d'où nous n'avons pas de témoignages sur la réaction de la population locale, mais aussi à Constantinople. Les marchands italiens dont parlent nos sources sont, à cette époque là, surtout les Vénitiens, les premiers à recevoir des privilèges commerciaux, et de loin les plus visibles. En plus, ils étaient quelque peu difficiles à classer,

---

Magdalino selon laquelle il faut prendre au sérieux ces excès oratoires (*Manuel*, I, p. 422, note 23, p. 95 et suiv.).

35. Choniatès, *op. cit.*, p 203 et p 558-559.

36. Voir, par exemple, Choniatès, *op. cit.*, p. 301-302

37. W.V. Regel, *Fontes Rerum Byzantinarum*, I.1, Petropolis, 1892, p. 34.

38. Mais il faut nuancer : Anne Comnène admire la connaisance de la science optique ainsi que les cuirasses des Occidentaux : *Alexiade*, XIII.iii 9-10 (B. Leib, *op cit.*, vol. III, p. 98 et p. 114).

39. Par exemple, l'oraison de Malakès à Manuel Ier, où Manuel est « empereur et général, soldat et rhéteur, plus sage que Solomon » : K.G. Mpones, *op. cit.*, p. 53.

puisqu'ils furent, par le passé, des sujets byzantins, et, à l'époque considérée, des alliés épisodiques de l'empire [40]. C'est surtout dans les privilèges impériaux que l'on retrouve cette mémoire d'un passé et d'un présent fondé sur l'amitié et l'alliance, mais aussi parfois dans les sources narratives [41].

En ce qui concerne les réalités, la réaction byzantine à la présence des marchands italiens fut sans doute nuancée. Certes, les privilèges accordés aux Vénitiens par Alexis I[er] et confirmés et augmentés par ses successeurs, ainsi que ceux accordés aux autres marchands italiens, avaient créé un groupe de marchands, répandus dans les provinces de l'empire, qui opéraient sous des conditions tout à fait privilégiées, leur assurant une marge de profit plus élevée que celle des marchands autochtones. Ils s'adonnaient donc au commerce intérieur, c'est-à-dire dans l'empire byzantin, ainsi qu'au commerce international. J'ai essayé de montrer ailleurs qu'au début, et pendant quelques décennies, leurs activités n'étaient pas forcément contradictoires avec les intérêts des marchands byzantins, qui avaient sûrement la possibilité de coopérer avec les Vénitiens, au profit de tous les deux [42]. Mais il me semble que par la logique même des choses, les désavantages des marchands byzantins seraient devenus évidents à la longue, au fur et à mesure que se multipliaient les activités des Vénitiens. Les informations que nous avons sur ce sujet permettent une telle interprétation. Les marchands byzantins même en voyages de longue distance pendant le XI[e] et le XII[e] siècle est une certitude : les témoignages de Benjamin de Tudèle (ca. 1170) et des documents de la Geniza de Caire sont formels, et on peut y ajouter celui d'Orderic Vitalis qui, en décrivant la suite de la conquête de Ramleh par l'armée égyptienne en 1102, fait mention de la présence au Caire de très riches marchands Constantinopolitains, qui, selon la description, n'avaient plus l'habitude de ce marché important [43]. D'autre part, en 1192, des marchands byzantins ont envoyé leurs cargaisons au Caire sur un navire vénitien [44]. Exemple de coopération, ou bien du développement inévitable des rapports entre marchands byzantins et occidentaux, et de la substitution des uns par les autres ? Sur le niveau des rapports entre particuliers, nous

---

40. Sur ce sujet A.E. Laiou, « The Foreigner and the Stranger », *op. cit.*, p. 85 et suiv.

41. *Ibid.*, p. 85, avec référence à J. et P. Zepos, *JGR*, I, p. 139, 260, 437 et 438 ; Choniatès, *op. cit.*, p. 173 et Kinnamos Iôannes, *Ioannis Cinnami Epitome rerum ab Ioanne et Alexio Comenis gestarum : ad fidem codicis Vaticano, recensuit Augustus Meineke, Bonnae : impensis*, éd. Weberi, Bonn, 1836, p. 230, 281. Cité dorénavant Kinnamos.

42. A.E. Laiou, « Byzantine Traders and Seafarers », dans Sp. Vryonis (sous la direction de), *The Greeks and the Sea*, New Rochelle, New York, 1993, p. 83 et suiv.

43. Orderic Vitalis, X. 23 (vol V, p. 350-352) : *multisque diuitiis affluebant*. Ni Albert d'Aix, ni Guibert de Nogent, qui décrivent les mêmes événements, ne mentionnent les marchands byzantins, mais leur description est beaucoup plus brève que celle d'Orderic Vitalis.

44. F. Miklosich, J. Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi*, Vienne, 1865, III, 37-40. La valeur des marchandises était de 39 000 hyperpères.

constatons des exemples de coopération pendant la quatrième croisade, quand Nicéphore Choniatès a trouvé refuge chez un marchand vénitien qui l'a aidé à échapper à la fureur de l'armée franque [45].

Toutefois, quand les chroniqueurs se livrent à des descriptions qui pourraient dresser le portrait du marchand occidental, surtout vénitien, les traits qui se dégagent sont surtout négatifs. Les Vénitiens sont des gens malveillants, mornes et arrogants (δυσνοῦν καὶ δύστροπον τὸ Οὐεννέτων κατανοήσας ἔθνος...ὀφρύος...τῆς Οὐεννέτν) [46]. Ce n'est pas un peuple libre (marque de barbarisme), c'est un peuple aux moeurs et au comportement barbares [47].

Les mots qu'on retrouve dans la description des Vénitiens désignent un peuple vantard (ἀλαζονεία), imposteur (ἀγύρτης), fourbe (πανοῦργοι), arrogant, (τύφος) présomptueux (αὐθάδης), impudent (ἀναίδεια). Les Vénitiens sont ambitieux et expansionnistes : ayant profité de la bienveillance des empereurs byzantins envers eux, ils sont devenus arrogants et audacieux ; le doge Enrico Dandolo, « cet imposteur subtil », était d'une ambition singulière, envieux, qui haïssait les Byzantins, et désirait leur nuire [48]. Ce sont là, nous pouvons le constater sans difficulté, les mêmes attributs que nous trouvons dans le portrait byzantin du conquérant normand ou croisé : l'orgueil, l'ambition immodérée et mal placée, la présomption, l'envie, l'audace sans sagesse [49], la cupidité, la malveillance envers l'empire. C'est, on peut dire, un portrait sans nuances qui nous est proposé. Il ne retient pas les traits séduisants de Bohémond, comme sa prouesse et sa beauté physique.

Dans le même état d'esprit les Vénitiens sont présentés comme des parvenus, des gens sans nom et sans passé glorieux : en 1171, l'empereur Manuel Comnène leur reproche, dans une adresse, d'être « un peuple qui, auparavant, ne méritait même pas de nom, qui est devenu visible à cause des Romains » [50]. Leur arrogance se manifeste surtout, pour les deux historiens de la période, Nicétas Choniatès et Jean Kinnamos, par le fait qu'ils n'obser-

---

45. Choniatès, *op. cit.*, p. 588. Voir aussi les objections de Choniatès à la politique des empereurs byzantins qui n'observaient pas les traités signés avec les Vénitiens et les Pisans : *ibid.*, p. 537-538.

46. Kinnamos, *op. cit.*, p. 170.

47. Kinnamos, *op. cit.*, p. 280 ; Choniatès, *op. cit.*, p. 85-86. sur l'affaire de Corfou.

48. Kinnamos, *op. cit.*, p. 280-285 ; Choniatès, p. 171 et p 538.

49. Choniatès, *op. cit.*, p. 538, toujours sur Enrico Dandolo : φρονιμώτερον τῶν φρονίμων ἑαυτὸν ὀνομάζων, à comparer avec maints textes sur les participants de la première croisade, par exemple le noble Franc vanteur : *supra*, n. 11.

50. ἔθνος πάλαι μὲν οὐδὲ ὀνόματος ἄξιον, διὰ 'Ρωμαίους δε νῦν τέως ἐμφανές. Kinnamos 285. *Cf.* Choniatès, *op. cit.*, p. 171, Kinnamos, *op. cit.*, p. 281.

vent pas les normes du monde byzantin, c'est-à-dire, civilisé : encore un signe de barbarisme, même si le mot « barbare » est rarement employé à l'égard des Vénitiens. Ils se comportent envers l'empereur et l'aristocratie byzantine, même les parents des empereurs, sans respect, avec effronterie. Par ce mépris pour la bonne forme et pour l'ordre social ils ressemblent à ces barons francs qui étaient les premiers à engager l'intérêt de nos sources.

Comme ceux-là, d'ailleurs, les Vénitiens font partie de cette « panspermie » de peuples (ou peuplades) (πανσπερμία τῶν ἐθνῶν), terme par lequel les Byzantins parfois décrivaient la totalité des peuples étrangers avec qui ils étaient en contact [51]. Ce sont des « nations occidentales dispersées, pour la plupart débiles et inconnues » (*παρὰ γενῶν ἑσπερίων σποραδικῶν, ἀφαυρῶν τὰ πλεῖστα καὶ ἀνωνύμων*) [52] qui ont pris Constantinople en 1204. Les Vénitiens, d'autre part, se sont disséminés (διασπαρέντες) dans l'empire, à la suite de leur alliance avec Byzance, et des privilèges obtenus par eux [53]. Les mots sont importants et significatifs, et, ce n'est pas difficile de le voir, ne constituent pas du tout un compliment. Ils sont employés, avec tout le mépris possible, pour désigner un pêle-mêle de peuples non constitués, sans passé ou héritage qui leur soit authentique. Utilisant des mots différents, Anne Comnène renvoie à cette même perception quand elle parle de l'immense quantité des croisés, des « innombrables armées franques », de la participation à cette expédition de « l'Occident entier, tout ce qu'il y a de nations barbares habitant le pays situé entre l'autre rive de l'Adriatique et les colonnes d'Hercule », et quand elle s'excuse du fait qu'elle utilise « ces noms barbares qui souillent la trame de l'histoire ; car Homère lui même ne dédaigna pas de désigner par leur nom les Béotiens ainsi que certaines îles barbares... » [54]. Des hommes inconnus, des nations inconnues, des hommes neufs, et par conséquent instables, tout ce qui était la négation de Byzance, voici la réalité des croisés perçue par les intellectuels du XIIe siècle. Le fait que les Vénitiens soient aussi traités de peuple inconnu, même s'ils avaient longtemps appartenu au monde byzantin suggère que leur description se greffe sur celle des autres Occidentaux, surtout les Normands, qui ont posé des graves problèmes politiques à l'empire.

Cette lecture ne doit pas surprendre, puisque l'ensemble des sobriquets négatifs appliqués aux Vénitiens se rapportent à des périodes de crise aiguë dans les relations vénéto-byzantines, crises qui sont précédées ou suivies par

---

51. Choniatès, *op. cit.*, p 204, sur la politique attribuée à Manuel Ier : ταῖς τῶν ἐθνῶν μεταγγιζόμενα (il s'agit de l'argent perçu des impôts) πανσπερμίαις καὶ μάλιστα ταῖς Λατινικαῖς ἐκρέοντα ὁμηγύρεσι.

52. Choniatès, *op. cit.*, p. 585 ; ils sont aussi traités de brigands ou pirates (ληστρικόν).

53. Choniatès, *op. cit.*, p. 171.

54. X. v.4, X. viii.1 (vol. II, p. 206, 207 et 215).

des engagements militaires. Les textes auxquels nous avons fait allusion se réfèrent aux malentendus et hostilités entre Vénitiens et Byzantins à Corfou, en 1149, ou bien servent à justifier l'expulsion des Vénitiens en 1171 lors des crises politiques. Les Vénitiens mentionnés dans les sources le sont en tant qu'ennemis de l'état et il n'est pas surprenant de les voir assimilés au portrait du baron occidental jetant un regard cupide sur l'empire, sur ses terres et ses richesses [55].

Il faut cependant noter que le portrait proposé de ces deux conquérants n'est pas identique dans tous ces aspects particuliers, et de loin. Nos sources, surtout Anne Comnène, estiment et même admirent la prouesse des chevaliers occidentaux, leur maîtrise de l'art militaire qui a poussé Manuel Comnène à introduire des boucliers et des lances à la française [56] et Nicétas Choniatès dresse un portrait favorable de Frédéric Barberousse, qui était bien né, le souverain de maintes nations par droit héréditaire, et pieux au point d'endurer des grandes souffrances au nom de Jésus Christ et dans son service [57]. Mais les Vénitiens n'ont pas les traits chevaleresques, estimés par les Byzantins du XIIe siècle. Si leur comportement politique se rapproche de celui des autres Occidentaux, leurs traits moraux sont différents.

Ce sont les traits du négociant. Les Vénitiens sont des imposteurs, ἀγύρται, κατὰ Φοίνικας ἀγύρται, πανοῦργοι τὸ φρόνημα [58]. Des gens, dit Kinnamos, « aux moeurs corrompues, vulgaires au possible et perfides, et pleins de la grossièreté des marins » [59]. Le reproche que leur fait Manuel Ier, d'être des vagabonds (ἀλῆται), des gens pauvres qui sont venus dans l'empire byzantin à cause de leur pauvreté, et s'y sont enrichis, s'inscrit dans la même catégorie : nous n'avons plus affaire à la cupidité généralisée des Occidentaux, mais à la cupidité du marchand. Il en va de même avec l'invective d'Eustathe de Thessalonique, qui décrit les Vénitiens comme « la bulle de l'Adriatique, le serpent amphibie, la grenouille de marécage... la race...de pirates, [race] trompeuse et malveillante » [60]. Le portrait du Vénitien incorpore les aspects négatifs des marins et des commerçants, car la tromperie, les

55. Même observation sur l'invective contre les Vénitiens dans le panégyrique d'Eustathe de Thessalonique à Manuel Comnène, daté le 6 décembre. 1174 : W.V. Regel, *Fontes* , *op. cit*., p. 36.

56. Kinnamos, *op. cit*., p. 125.

57. Choniatès, *op. cit*., p. 416.

58. Choniatès, *op. cit*., p. 171 et 538 ; *cf*. la caractérisation des Occidentaux par Anne Comnène, XIII.x.1 (B. Leib, *op. cit*., II, p. 222 : τὸ ἀνώμαλον), XIV.iv.4-6 : ἀναίσχυντον, ἰταμόν, ἐρασιχρήματον, ἀκρατές, πολυρρῆμον, ὀργίλον.

59. Kinnamos 280 : ἔστι δὲ τὸ ἔθνος ἤθει μὲν διεφθορός, βωμολόχον·εἴπερ τι καὶ ἀνελεύθερον, ἅτε καὶ ἀπειροκαλίας μεστὸν ναυτικῆς.

60. W.V. Regel, *op. cit*., p. 36.

mensonges, la vulgarité, sont des traits qui, dans l'Antiquité grecque, ont été considérés comme le propre des négociants [61]. Au XIIe siècle, les choses sont plutôt nuancées en ce qui concerne les négociants et les marchands byzantins. L'idée de courir des risques et de voyager dans les mers inconnues à la recherche du profit ne choquait pas [62]. Il y avait par ailleurs toute une série de clichés auxquels on pouvait avoir recours, qui condamnaient l'αἰσχροκέρδεια, le *turpe lucrum*, les gains sordides [63]. L'idée d'associer dans la conscience des gens ainsi que dans le langage, les marchands avec le mensonge, la vulgarité, la ruse, remonte loin dans l'histoire et dépasse ou les suit, avec un décalage considérable, les mutations sociales. Il semble, en tout cas, que l'image négative du Vénitien doit quelque chose à sa profession de marchand mais surtout au fait qu'il s'agit d'un marchand étranger nourri de prétentions, qui se permet d'attaquer l'empire ; acte criminel en son principe, et inouï pour des marchands.

Dans les deux cas, les portraits sont dressés par les lettrés de la capitale, qui expriment les sentiments des classes dirigeantes. L'image du conquérant occidental est surtout celle des Normands, qui devient celle de tous les Occidentaux, avec, cependant, des nuances. Les Byzantins ont vu les Occidentaux comme des gens immodérés en tout : attitude que nous pouvons interpréter comme l'image de celui qui a un monde entier à conquérir. Quant à la classe dirigeante byzantine, elle se sentait riche, puissante, avec un état d'une histoire longue et glorieuse, bref, avec un monde à sauvegarder. Les Byzantins ont eu leur propre expansion au XIIe siècle, mais cependant uniquement dans des régions et des pays contigus, qui avaient jadis appartenu à l'empire, que ce soit l'Italie ou les Balkans ou l'Asie Mineure et la Cilicie [64]. Les rhéteurs ont eu beau parler de la domination byzantine sur le monde entier ; en réalité, cette idée ne fut pas poursuivie, et les Byzantins ont eu du mal à comprendre l'expansion occidentale dans des terres lointaines. Le contraste est évident dans les paroles de Nicétas Choniatès :

---

61. L. Soverini, « Parole, voce, gesti del commerciante nella Grecia classica », *Annali della scuola normale superiore di Pisa, Classe di lettere e filosofia*, ser III, vol. 22.3, Pise, 1992, p. 811-883.

62. O. Mazal, *Der Roman des Konstantinos Manasses · Überlieferung, Rekonstruktion, Textausgabe der Fragmente* (Vienne. 1967), p 209, Lib. IX, Fr. 178, cité par A.E. Laiou, « Byzantine Traders », *op. cit*., p. 79.

63. A.E. Laiou, « God and Mammon . Credit, Trade, Profit and the Canonists », dans N Oikonomides, *Byzantium in the 12th Century*, Athènes, 1991, p. 283 et suiv. ; il est à noter, tout de même, que les clichés cachaient mal la participation même d'ecclésiastiques au commerce. Sur les clichés, voir aussi A. Giardina, « Modi di scambio e valori sociali nel mondo bizantino (IV-XII secolo) », dans *Mercati e mercanti nell Alto medioevo : L'area euroasiatica e l'area mediterranea*, Spolète, 1993, p. 579-584.

64. La seule exception étant l'expédition fantasque en Egypte, conçue en commun avec le roi de Jérusalem

« Les maudits Latins estiment que cette terre qui nous a été donnée pour que nous l'habitions et l'exploitions, est comme un Paradis ; par convoitise pour nos biens ils détestent notre peuple et nourrissent des mauvaises intentions envers nous... Entre eux et nous-mêmes s'est formé un abîme énorme » [65].

C'était un abîme fait de perceptions aussi bien que de réalités.

---

65. Choniatès, *op. cit.*, p. 301-302.

Claude MUTAFIAN

ARMÉNIENS, GRECS ET LATINS EN CILICIE DE LA PREMIÈRE À LA TROISIÈME CROISADE *

Les conditions géographiques et politiques devaient inévitablement faire de la Cilicie un territoire convoité durant tout le XIIe siècle [1]. Baudouin de Boulogne et Tancrède le traversèrent en 1097, avant d'aller exercer leur autorité l'un sur Edesse l'autre sur Antioche. A cette époque, cette Cilicie constituait la frontière sud-est de l'Empire byzantin, et Constantinople avait du mal à y affirmer son autorité, menacée à la fois par le sultanat turc seljoukide nouvellement fondé au nord du Taurus et par les ambitions de certains princes arméniens, installés là par Byzance au cours des siècles ou récemment arrivés depuis la chute des royaumes de Grande Arménie [2].

En fait, au cours du XIIe siècle, la bataille pour la Cilicie resta essentiellement interne au monde chrétien. Le comté d'Edesse et la principauté d'Antioche lui étaient frontaliers. Le premier s'y intéressa peu, portant plutôt

---

* Notes, abréviations : *RHC* = *Recueil des historiens des Croisades* ; *DA* = *Documents arméniens* ; *HOcc* = *Historiens Occidentaux* ; *HOr* = *Historiens Orientaux*

1. Comme bibliographie générale, on pourra consulter : L. Alichan, *Sissouan*, Venise, 1899 ; L. Alichan, *Léon le Magnifique*, Venise, 1888 ; T. Boase (sous la direction de), *The Cilician Kingdom of Armenia*, Edimbourg, 1978 ; F. Hild, H. Hellenkemper, *Kilikien und Isaurien*, 2 vol., TIB, Vienne, 1990 ; C. Mutafian, *La Cilicie au carrefour des empires*, 2 vol., Paris, Les Belles Lettres, 1988 ; C. Mutafian, *Le Royaume arménien de Cilicie*, Paris, CNRS Editions, 1993 ; S. der Nersessian, « The Kingdom of Cilician Armenia », dans K.M Setton (sous la direction de), *A history of the Crusades*, vol. II, 1969, p. 630-660 ; W. Rudt-collenberg, *The structure of the Armeno-Cilician dynasties*, Paris, Klincksieck; 1963.

2. Une étude remarquable en est faite dans la monumentale thèse de Gérard Dédéyan, encore inédite.

ses efforts sur l'Euphratèse où furent peu à peu liquidées les principales dynasties arméniennes. Pour les princes normands par contre, la Cilicie constituait le glacis d'Antioche, son prolongement naturel outre-Amanus. Bien entendu, Byzance ne l'entendait pas de cette oreille, ne reconnaissant même pas la principauté d'Antioche dont la fondation était considérée comme une violation du pacte de Constantinople scellé par Alexis Comnène et les croisés. Enfin, au milieu de ces revendications grecques et latines, certaines dynasties arméniennes travaillaient à recréer là un État arménien. Après la mort, en 1112, du puissant prince de l'Euphratèse Kogh Vasil (i.e. « Basile le Voleur »), et la mise hors-circuit, à cause des intrigues des Francs, des trois vassaux arméniens chalcédoniens de Byzance – Gabriel de Mélitène, Thoros d'Edesse et Tatoul de Marache –, le flambeau passa à deux dynasties installées dans les contreforts du Taurus : les Héthoumides, byzantinophiles, retranchés dans leurs fiefs de Lampron et Baberon, et les Roupénides qui, depuis leur conquête du château de Vahga, allaient peu à peu entamer leur descente vers la plaine cilicienne [3].

La Cilicie normande (1097-1137)

Arrivée au pied du versant nord du Taurus, en septembre 1097, la première Croisade remonta vers le nord pour faire le « grand tour » via la Cappadoce. C'est là que se séparèrent de la troupe deux jeunes et ambitieux cadets, le Flamand Baudouin de Boulogne et le Normand Tancrède. Tactique délibérée pour « ratisser » la région et sa population arménienne ? Probablement plutôt buts personnels : dans ce territoire sans autorité centrale [4], l'avenir s'annonçait prometteur, à ceci près que les deux « condottieri » n'ont pas tardé à se battre entre eux. Le Flamand, avec une troupe bien plus nombreuse, s'empara des trois métropoles : Tarse, Adana, Mamistra, au grand dam du fougueux Normand. Mais il abandonna vite ses conquêtes pour aller fonder le comté d'Edesse, qui allait sonner le glas des espoirs arméniens en Euphratèse. Dans ces conditions, Tancrède se considérait comme le maître de la Cilicie, ce que précise son hagiographe Raoul de Caen : en sortant de la région, « il avait laissé une partie de ses chevaliers en Cilicie » [5].

En été 1098, au cours de la lutte pour Antioche, les désertions se multiplièrent chez les Francs, à la suite du comte Etienne de Blois. Tous se re-

3. Cf. les articles correspondants dans : R. Edwards, *The fortifications of Armenian Cilicia*, Washington, 1987.

4. Guillaume de Tyr, *Chronique*, éd. R.B.C. Huygens, Turnhout, Brepols, 1986, p. 222 ; Benoît d'Accolti, « Histoire de Godefroy », *RHC, HOcc*, t. V, Paris, 1895, p. 564.

5. Raoul de Caen, « Gesta Tancredi », *RHC, HOcc*, t. III, Paris, 1866, p. 639 ; Henri de Huntingdon, « La prise d'Antioche », *RHC, HOcc*, t. V, Paris 1895, p. 376.

trouvèrent d'ailleurs en Cilicie pour entamer leur traversée de l'Asie Mineure [6]. Une fois la métropole syrienne prise, Bohémond n'eut pas trop de mal à s'en faire reconnaître prince, après quoi il s'empressa d'aller en Cilicie pour bien arrimer à sa principauté les conquêtes de son cousin Tancrède. Le retour à Constantinople du légat impérial Tatikos avait donné un vernis de légitimité à cette mainmise normande. Pendant que Tancrède accompagnait l'armée croisée vers Jérusalem, Bohémond tentait de renforcer et d'élargir ses conquêtes face à Byzance. Il échoua au sud devant Laodicée [7], et dut céder en Cilicie devant la flotte grecque qui reprit pied à Korykos et Séleucie [8]. C'est Tancrède qui en 1101 allait récupérer ces positions.

A côté de ces échecs, Bohémond marqua un point important : la création de sièges épiscopaux latins en Cilicie, à Tarse et Mamistra, bientôt rattachés au patriarcat latin d'Antioche, qui remplaça le grec en 1100. N'oublions pas que, contrairement à l'Asie Mineure outre-Taurus, la Cilicie byzantine a toujours dépendu du patriarcat d'Antioche [9]. Ces deux évêchés latins allaient coexister durant près de trois siècles avec la hiérarchie ecclésiastique arménienne, autocéphale – et donc taxée d'hérésie par Rome – depuis le VIe siècle, dépendant de son patriarche suprême appelé « catholicos ». De la part de Bohémond, c'était là une décision purement politique. En août 1100, Bohémond tombait prisonnier de l'émir turc danichmendite, entre Marache et Mélitène. Une connivence arménienne dans cette embuscade n'est pas à exclure [10], les rapports arméno-francs s'étant rapidement dégradés avec le heurt entre ambitions rivales [11]. C'est naturellement Tancrède qui assuma – avec brio – la régence d'Antioche. Dès l'été 1101 il avait récupéré sur Byzance la plaine cilicienne [12], qui servit alors de refuge aux survivants des désastreuses croisades de 1101 [13]. C'est là aussi que fut capturé Raymond de

---

6. Guillaume de Tyr, *op. cit*., p. 284, 312, 319 ; Raoul de Caen, *op. cit*., p. 649 ; *La chanson d'Antioche*, éd. S. Duparc-Quioc, t. I, Paris, Paul Geuthner, 1977, p. 284 ; P. Tudebode, *Historia de Hierosolymitano itinere*, Paris, Paul Geuthner, 1977, p. 97, 105 ; *Gesta Francorum*, éd. L. Bréhier, Paris, Les Belles Lettres, 1924, rééd. 1964, p. 127, 141 ; Anne Comnène, *Alexiade*, t. 3, Paris, Les Belles Lettres, 1945, p. 27.

7. Anne Comnène, *op. cit*., p. 44 ; Orderic Vital, *Historiae ecclesiasticae*, éd. M. Chibnall, t. 5, Oxford, 1975, p. 272.

8. Anne Comnène, *op. cit*., p. 45.

9. Michel le Syrien, *Chronique*, trad. J.-B. Chabot, t. III, Paris 1905, rééd. 1963, p. 191.

10. Michel le Syrien, *op. cit*., p. 188 ; Bar Hebraeus, *Chronique*, trad. E.A. Wallis Budge, Londres, 1932, rééd. 1976, p. 237.

11. Matthieu d'Edesse, *Chronique*, trad. E. Dulaurier, Paris 1858, p. 231.

12. Raoul de Caen, *op. cit*., p. 706.

13. Matthieu d'Edesse, *op. cit*., p. 243 ; Albert d'Aix, « Historia Hierosolymitana », *RHC, HOcc*, t. IV, Paris, 1879, p. 575-582 ; Guibert de Nogent, « Gesta Dei per Francos », *RHC, HOcc*, t. IV, Paris, 1879, p. 243 ; Foucher de Chartres, « Historia Iherosolymitana », *RHC,*

Saint-Gilles, grand rival du Normand ; il fut libéré à condition de limiter ses activités au sud [14]. Si l'on y ajoute la prise du port du Laodicée en 1103, on voit que Tancrède était alors à l'apogée de sa puissance et n'avait aucun intérêt à la libération de Bohémond. Ce dernier fut pourtant racheté à cette époque, et Tancrède dut céder ses conquêtes à son aîné [15].

Byzance ne pouvait tolérer la toute-puissance de son ennemi juré Bohémond en Cilicie et à Antioche, et dès l'automne 1103 dépêcha une importante armée : échec total [16], jusqu'au moment où le désastre des Francs à Harran (mai 1104) permit enfin à Byzance de récupérer Laodicée et la Cilicie [17]. Ce coup de théâtre fut suivi d'un autre : le départ de Bohémond pour l'Europe à la fin de 1104. Tancrède se retrouvait ainsi de nouveau à la tête de la principauté d'Antioche, bien réduite d'ailleurs. Le jeune Normand allait profiter à la fois du rappel des troupes grecques en Europe et de l'envoi par Byzance d'un gouverneur arménien, Aspiétès, réputé pour sa valeur mais totalement inopérant dès son arrivée en Cilicie en 1106 [18]. Grâce à une offensive-éclair au début 1109, Tancrède « s'empara de Tarse et des régions avoisinantes et en expulsa le représentant du roi des Grecs, puis revint à Antioche » [19]. Ayant aussi repris Laodicée, Tancrède n'avait aucune raison de se sentir concerné par l'humiliant traité de Deabolis concédé en 1108 au basileus par Bohémond. Après la mort de ce dernier en 1111, Alexis Comnène tenta de fomenter des coalitions contre Tancrède : peine perdue [20]. Les Grecs disparaissaient de la scène cilicienne pour un quart de siècle, laissant face à face Normands et Arméniens.

Depuis leur fief du Taurus, les Roupénides préparaient, dès l'avènement de Thoros Ier en 1110, leur plan concernant la plaine cilicienne. Ils frappaient des monnaies en arménien [21] et s'étaient emparés de l'antique métro-

---

HOcc, t. III, Paris, 1866, p. 399 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 467 ; Raoul de Caen, *op. cit.*, p. 680, 709.

14. Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 242 ; Raoul de Caen, *op. cit.*, p. 708 ; Albert d'Aix, *op. cit.*, p. 582-583.

15. Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 252 ; Raoul de Caen, *op. cit.*, p. 709.

16. Anne Comnène, *op. cit.*, p. 41.

17. Anne Comnène, *op. cit.*, p. 49 ; Raoul de Caen, *op. cit.*, p. 712 ; Kamal ad-Din, « Extraits de l'histoire d'Alep », trad. S. de Sacy, dans R. Röhricht, *Beitrage zur Geschichte der Keuzzüge*, t. 1, Berlin, 1874, p. 233 ; Ibn al-Qalanisi, *Damas de 1075 à 1145*, trad. R. Le Tourneau, Beyrouth, 1952, p. 61.

18. Anne Comnène, *op. cit.* p. 56.

19. Qalanisi, *op. cit.*, p. 93.

20. Anne Comnène, *op. cit.*, p. 148.

21. P. Bedoukian, *Coinage of Cilician Armenia*, Danbury, 1979, p. 67 a.

pole d'Anavarza [22], mais évitaient de se heurter au pouvoir antiochéen, fournissant même un contingent à l'*ager sanguinis* [23]. Les hostilités éclatèrent à l'avènement, à Antioche, en 1126, du jeune Bohémond II, fils du légendaire homonyme, d'une ambition sans bornes [24]. A la mort de Thoros Ier (1129), l'embryon de Cilicie était convoité à la fois par Bohémond II et par l'émir danichmendite. La chance sourit au nouveau prince roupénide Léon Ier : les deux rivaux se heurtèrent entre eux près d'Anavarza, et le Normand y fut tué [25]. La lutte à Antioche entre les partisans de sa veuve et de sa fille Constance permit à Léon Ier de s'emparer en 1132 de la majeure partie de la Cilicie [26]. Quatre ans plus tard Raymond de Poitiers, mari de Constance et héritier des desseins antiochéens, le capturait par perfidie et l'emmenait prisonnier à Antioche [27]. Sa rapide libération, contre rançon et cession de la Cilicie, comportait une clause d'alliance contre Byzance [28]. En 1137 en effet, le nouveau basileus Jean Comnène avait enfin les mains libres pour lancer une expédition visant à réaffirmer l'autorité grecque, trop longtemps contestée par les Latins et les Arméniens, sur la Cilicie et la Syrie du Nord. Cette expédition allait sonner le glas de la Cilicie normande et obliger les Roupénides à modifier leur tactique.

Ces Roupénides avaient déjà tissé un réseau d'alliances matrimoniales avec la noblesse grecque et latine. Thoros Ier avait eu une épouse grecque [29], Léon Ier avait pris pour femme une soeur de Baudouin du Bourg [30], alors que leur soeur Béatrice était l'épouse de Joscelin Ier d'Edesse [31] et qu'une fille de

---

22. Vahram d'Edesse, « Chronique rimée », *RHC, DA*, t. 1, Paris, 1869, p. 499.

23. Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 299 ; Kamal, *op. cit.*, p. 255 ; Qalanisi, *op. cit.*, p. 149.

24. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 507 ; Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 319 ; A. Miquel, *Un prince syrien face aux croisés*, Paris, Fayard, 1986, p. 52 ; Ibn Chaddad, *Description de la Syrie du Nord*, trad. A.-M. Edde, Damas, 1984, p. 251.

25. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 227 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 623 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 255 ; « The First and Second Crusades from an Anonymous Syriac Chronicle », trad. angl. a. Tritton, *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1933, p. 99 ; Orderic Vital, *op. cit.*, t. 6, 1978, p. 136.

26. Sempad le Connétable, « Chronique », *RHC, DA*, t. 1, cf. *supra*, p. 615 ; Vahram, *op. cit.*, p. 500 ; L. Alichan, *Hayabadoum*, en arménien, Venise, 1901, p. 344 ; V. Hakobian, *Chroniques mineures*, en arménien, t. 2, Erevan, 1956, p. 100 ; A. Tritton, *op. cit.*, p. 616.

27. Sempad, *op. cit.*, p. 275 ; A. Tritton, *op. cit.*, p. 275.

28. J. Kinnamos, *Chronique*, éd. A. Meineke, Bonn, 1836, p. 16.

29. Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 276.

30. Orderic Vital, *op. cit.*, p. 134 ; C. Kohler, *Chartes de l'abbaye de N.-D. de la vallée de Josaphat*, Paris, Leroux, 1900, p. 16 ; M. Tchamtchian, *Histoire de l'Arménie*, en arménien, t. 3, Venise, 1786, p. 38.

31. Guillaume de Tyr, *op cit.*, p. 635.

Léon Ier avait été donnée en mariage à un neveu de Jean Comnène [32]. Quant aux rapports avec l'Église latine en Cilicie, ils étaient marqués par la continuité des sièges de Tarse et Mamistra, ainsi que par l'implantation territoriale de l'abbaye de Notre-Dame de la vallée de Josaphat, fondée près de Jérusalem [33].

La Cilicie byzantine (1137-1175)

Arrivée en Cilicie en été 1137, l'armée impériale allait y mettre à la raison tant les « barbares celtes » (i.e. normands) que les « barbares arméniens » [34], et s'emparer de « ces cités et ces châteaux que les princes d'Antioche avaient tenus en paix quarante ans » [35]. Après quoi Jean Comnène arriva devant Antioche, dont le prince Raymond se soumit. Le basileus alla hiverner en Cilicie, envoyant Léon Ier en captivité à Constantinople [36]. En réalité, les résultats durables étaient maigres au moment du retour de l'armée à Constantinople. Le statut d'Antioche revint à son état antérieur. En Cilicie par contre, le pouvoir arménien resta momentanément brisé et la région se vit gouvernée par un duc byzantin. L'expulsion des évêques latins de Tarse et Mamistra et leur remplacement par des titulaires grecs symbolisaient le changement de pouvoir [37]. Mais en redevenant tributaire d'un pouvoir central lointain, la Cilicie se voyait naturellement plus exposée aux appétits turcs, seljoukides au nord et danichmendites au nord-est [38].

Ces faibles résultats, ainsi que la menace croissante de l'atabeg Zengi en Syrie, rendaient nécessaire une seconde expédition byzantine [39]. Jean Comnène hiverna en Cilicie en 1142, préparant probablement une opération sur Antioche au printemps, mais au début de 1143 il mourut des suites d'une

32. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 230.

33. C. Kohler, *op. cit.*, p. 8, 16, 23.

34. F. Fusco, « Il panegirico de Michele Italico », *Epeteris*, 16 (1969-70), Athènes, p. 157.

35. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 663.

36. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 245 , L. Alichan, *op. cit.*, p. 345 ; K.I Hovsepian, *Colophons de manuscrits*, en arménien, Antelias, 1951, p. 355 ; A. Surmeyan, *Description du bréviaire du roi Ochine*, en arménien, Antelias, 1933, p. 95.

37. Qalanisi, *op. cit.*, p. 243.

38. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 245-248 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 264-266 ; A. Tritton, *op. cit* , p. 277 ; Sempad, *op. cit.*, p. 617 ; J. Kinnamos, *op. cit.*, p. 20 ; Niketas Choniates, *Historia*, éd. J.-L. Van Dieten, Berlin, 1975, p. 31.

39. Kinnamos, *op. cit.*, p. 23 ; Niketas, *op. cit.*, p. 37.

blessure reçue au cours d'une chasse près d'Anavarza [40]. Son fils Manuel, intronisé en Cilicie, rentra dans sa capitale, réveillant les appétits antiochéens et arméniens. Une tentative de reconquête de la Cilicie par Raymond d'Antioche fut brisée par l'envoi d'une armée byzantine, qui obligea Raymond à présenter sa soumission définitive [41].

En 1144, année de la prise d'Edesse par Zengi, Byzance avait ainsi rétabli son autorité sur la Cilicie et Antioche. La situation était mûre pour la réapparition des ambitions arméniennes : échappé de Constantinople où était mort son père Léon Ier, Thoros II reprit en 1148 le flambeau roupénide [42]. Épousant la fille d'un seigneur franc, il joua la carte de l'alliance latine et, en 1151, se jugea assez fort pour affronter le pouvoir grec en Cilicie [43]. Le basileus envoya une armée aux ordres de son cousin Andronic, secondé sur place par les princes arméniens byzantinophiles : échec total devant Mamistra [44], ce qui n'empêchait pas Thoros II de proclamer habilement sa vassalité à l'Empire [45]. Dans l'impossibilité d'intervenir personnellement, Manuel tenta de faire mettre un frein à l'expansionnisme du prince arménien en excitant contre lui le sultan seljoukide et le nouveau prince d'Antioche, Renaud : là encore, peine perdue [46].

Dans ces conditions, Manuel décida d'intervenir personnellement et prit en 1158 la tête de la troisième expédition byzantine en Cilicie et Syrie du Nord. Le scénario fut semblable aux précédents. Renaud et Thoros II présentèrent leur soumission en Cilicie, Manuel se dirigea ensuite vers Antioche où il fit une entrée en grande pompe [47], mais à son retour à Constantinople la si-

---

40. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 704 ; A. Tritton, *op. cit.*, p. 278 ; Vahram, *op. cit.*, p. 503 ; Niketas, *op. cit.*, p. 40 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 24-28 ; K.I Hovsepian, *op. cit.*, p. 355 ; V. Hakobian, *op. cit.*, p. 101.

41. Kinnamos, *op. cit.*, p. 33.

42. Sempad, *op. cit.*, p. 618 ; Michel le Syrien, *op cit.*, p 281 , A. Surmeyan, *op. cit* , p. 95.

43. Sempad, *op. cit.*, p. 619 ; Vahram, *op. cit.*,p. 504 ; Samuel d'Ani, *Chronique*, en arménien, Vagharchapat, 1893, p. 134 ; V. Hakobian, *op. cit.*, p. 102.

44. Sempad, *op. cit.*, p. 619 ; Grégoire le Prêtre, continuateur de Matthieu d'Edesse, *op. cit.*, p. 335 ; Vahram, *op. cit.*, p. 506 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 123 ; L. Alichan, *op. cit.*, p. 345 ; V. Hakobian, *op. cit.*, p. 102.

45. Grégoire le Prêtre, *op. cit.*, p. 335.

46. Vahram, *op. cit.*, p. 507 ; Sempad, *op. cit.*, p. 621 ; Grégoire le Prêtre, *op. cit.*, p. 337-341, 353 ; Bar Hebraeus. *op. cit.*, p. 281-283 ; Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 311-325 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 824 ; L. Alichan, *op. cit.*, p. 346.

47. Michel le Syrien, *op. cit* , p. 316 ; Bar Hebraeus. *op. cit.*, p. 28 ; G. Dédéyan, *La Chronique attribuée au connétable Sembat*. trad. franç. G. Dédéyan, Paris, Paul Geuthner, 1980, p. 45 ; L. Alichan, *op. cit.*, p. 345 ; Grégoire le Prêtre, *op. cit.*, p. 354 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 844-847 ; Niketas, *op. cit.*, p 108-109 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 186.

tuation revint à peu près au *statu quo ante*. Thoros II affirmait son pouvoir sur la Cilicie, n'hésitant pas à affronter les Grecs à la suite du meurtre de son frère Stéphane en 1162 par le nouveau gouverneur byzantin de la Cilicie, Andronic Euphorbenos, lui aussi parent de l'empereur [48]. Andronic fut rappelé et remplacé par Constantin Calaman, qui n'allait pas tarder, avec l'élite des princes latins d'Orient, à tomber prisonnier de Nur ad-Din à la suite du « désastre de Harim » (1164) [49]. Thoros avait participé à cette expédition qu'il avait critiquée d'avance, mais il parvint à s'échapper. Manuel Comnène restait nominalement suzerain indiscuté de la région, et le prêtre allemand Otmar, en pèlerinage vers 1165, écrivait qu'à Tortose se termine la Grèce [50]. Le nouveau gouverneur byzantin de Cilicie était un neveu par alliance de l'empereur, Alexis Axouch, qui inaugura un dialogue théologique arméno-grec poursuivi par Manuel lui-même. Mais Alexis tomba vite en disgrâce [51]. Lui succédèrent deux « récidivistes », qui tous deux échouèrent encore face à Thoros II : Andronic Comnène, puis Calaman racheté de captivité [52]. Les suivants n'eurent pas plus de succès, jusqu'en 1171 [53]. A cette époque Thoros II tenait fermement une partie de la Cilicie, comme en témoigne le rabbin Benjamin de Tudèle, qui y passa vers 1167 : « Korykos est le début du pays appelé Arménie, c'est la limite de l'empire de Thoros, seigneur des montagnes et roi d'Arménie » [54].

Le coup de grâce à la Cilicie byzantine allait être donné par Mleh, frère de Thoros II, qui s'empara du pouvoir après la mort de ce dernier (1169). S'adaptant aux nouvelles conditions politiques, il rompit avec l'alliance latine et la vassalité grecque sur lesquelles reposait la tactique de son frère. Se tournant vers l'émir d'Alep Nur ad-Din, il parvint à chasser à la fois Antioche et Byzance [55], jusqu'à son assassinat par les barons arméniens qui n'admet-

---

48. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 319 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 287 ; G. Dédéyan, *La Chronique ..., op. cit.*, p. 49 ; Grégoire le Prêtre, *op. cit.*, p. 365 ; Vahram, *op. cit.*, p. 508 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 228 ; Samuel d'Ani, *op. cit.*, p. 134 ; V. Hakobian, *op. cit*, p. 102.

49. A. Tritton, *op. cit.*, p. 304 ; Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 324 ; Kinnamos, *op. cit.*, p 215 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 874 ; Ibn al-Athir, *RHC, HOr*, t. I, Paris, 1872, p. 540 ; « Lettre d'Amaury patriarche d'Antioche au roi Louis de France, 1164 », éd. J.-P. Migne, Paris, 1855 (Patrologie latine, 201), p. 1406.

50. S. de Sandoli, *Itinera hierosolymitana crucesignatorum*, t. 2, Jérusalem, 1980, p. 302.

51. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 335 ; G. Dédéyan, *La Chronique ..., op. cit.*, p. 52 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 227, 265 ; Niketas, *op. cit.*, p. 143-144 ; K de Gandzak, *Histoire de l'Arménie*, en arménien, Erevan, 1961, p. 121.

52 Niketas, *op. cit.*, p. 137-141 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 250 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 913.

53. Kinnamos, *op. cit.*, p. 286.

54. M. Adler, *The itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres, 1907, p. 15.

55. Ibn al-Athir, *op. cit.*, p. 588 ; Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 337 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 295 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 948 ; Kamal, *op. cit.*, p. 336 ; *Arnoldi Chronica Slavo-*

taient ni cette alliance musulmane ni l'autoritarisme du prince (1175). Sous Mleh se poursuivit le dialogue théologique arméno-grec, entre le grand catholicos Nersès le Gracieux et l'envoyé de l'empereur, Théorien [56]. C'est aussi durant son principat que passèrent en Cilicie deux célèbres nobles francs. Revenant de Syrie où il devait épouser la fille aînée du roi Amaury de Jérusalem, le comte Etienne de Sancerre se retrouva dépouillé par Mleh [57]. L'année suivante, le puissant duc de Saxe et de Bavière, Henri le Lion, revenait de son pèlerinage par Antioche et la Cilicie, mais il passa par Tarse, alors hors des domaines arméniens, et préféra demander l'aide du sultan seljoukide Kilidj Arslan [58], qui avait déjà montré sa bienveillance envers Etienne de Sancerre. Les relations de Mleh – ancien Templier – avec les Latins étaient donc franchement hostiles ! Elles n'étaient pas meilleures avec les Grecs, maintenant chassés de Cilicie. Un an après la mort de Mleh, la défaite de Myriokephalon leur enleva pratiquement tout espoir de reconstituer la Cilicie byzantine. L'heure de la Cilicie arménienne avait sonné.

La Cilicie arménienne (à partir de 1175)

Nur ad-Din était opportunément mort un an avant Mleh. L'alliance arméno-musulmane avait alors atteint son but [59], et le neveu et successeur du prince arménien, Roupen III, allait revenir à une politique conciliatrice avec Grecs et Latins, d'autant plus que la montée en puissance de Saladin ne pouvait que resserrer les liens chrétiens. A la mort de Mleh, Byzance fit une nouvelle tentative pour rétablir son autorité sur la Cilicie, en envoyant un nouveau gouverneur, Isaac Ducas Comnène, petit-neveu de Manuel [60]. Il semble avoir épousé une princesse roupénide [61], et avoir récupéré pour quelque temps la plaine cilicienne, mais Roupen III en reprit une grande

---

rum, éd. G. Pertz, Hanovre, 1868 (*Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum*. 14), p. 23.

56. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 335 ; G. Dédéyan, *La Chronique* . . , *op. cit.*, p. 52

57. Guillaume de Tyr, *op. cit*, p. 947.

58. Kinnamos, *op. cit.*, p. 286 ; « Arnoldi ... », *op. cit.*, p. 24 ; *Chronica regia coloniensis*, éd. G. Pertz, cf. *supra*, t. 18, Hanovre, 1880, p. 123 ; *Monumenta Germaniae historica, Scriptorum*, éd. G. Pertz, t. 6, Hanovre, 1844, p. 520 ; *Monumenta* .... cf. *supra*, t. 16, Hanovre, 1859, p. 94, 347, 467

59. Al Dahabi, *Les dynasties de l'islam*, trad. franç. A. Negre, Damas, 1979, p. 148.

60. Niketas, *op. cit.*, p. 290 ; C. Cobham, *Excerpta Cypria*, Cambridge, 1908, rééd. 1986, p. 11.

61. *La continuation de Guillaume de Tyr*, éd. M. Morgan, Paris, Paul Geuthner, 1982, p. 114.

partie et captura son adversaire [62]. Après sa libération, celui-ci se retrouva à Chypre où il s'autoproclama empereur en 1185 [63].

Autour de 1180, la Cilicie était sous double autorité : Roupen tenait la partie orientale, avec Adana et Mamistra, alors que Tarse avait été confiée par Isaac à Bohémond III d'Antioche, vassal de l'Empire [64]. Ne pouvant tenir cette ville éloignée de ses terres, ce dernier la vendit à Roupen, comme le confirme un colophon de 1183 qui nous décrit « le général des Arméniens, le grand Roupen [...], maître de la Cilicie » [65]. Cet épisode de Tarse s'inscrivait dans un contexte de refroidissement des relations arméno-franques. Roupen avait pourtant épousé en 1181 une princesse latine [66]. Mais il ne pouvait apprécier l'appel à l'aide à Antioche lancé par les princes héthoumides, éternels rivaux des Roupénides et dont il assiégeait en vain la forteresse de Lampron [67] – incluse dans les domaines de Tarse, dont à l'époque Bohémond était le suzerain. Inversement, Bohémond n'a pas goûté l'accueil chaleureux réservé par Roupen aux barons latins expulsés d'Antioche à la suite du conflit entre le patriarche et le prince qui, divorcé, « s'attacha à une prostituée » [68]. Pourtant le coup d'État à Constantinople d'Andronic Comnène, qui s'était à deux reprises heurté aux Arméniens de Cilicie, aurait dû favoriser l'alliance arméno-latine. Au contraire, Bohémond s'empara par traîtrise de Roupen en 1185, peut-être avec la connivence des Héthoumides [69]. Il l'enferma à Antioche, fit la paix avec Saladin, et entra en Cilicie pour une dernière tentative de mainmise antiochéenne. Il fut vaincu par Léon, frère de Roupen, et relâcha son prisonnier contre une rançon et des cessions territoriales, qui allaient s'avérer de courte durée [70]. Il n'y eut dès lors plus aucune tentative de Byzance ou d'Antioche sur la Cilicie.

---

62. G. Dédéyan, *La Chronique ...*, *op. cit.*, p. 56 ; Benedict of Peterborough, *The Chronicle*, éd W. Stubbs, t. I, Londres, 1867, p. 254 ; Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. W. Stubbs, t. II, Londres, 1869, p. 203.

63. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 402 ; *Chronique d'Ernoul*, éd. L. de Mas Latrie, Paris, 1871, p. 91.

64. Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 1048.

65 K. Hovsepian, *op cit.*, p. 1029 ; A. Matevossian, *Colophons de manuscrits (Ve-XIIe s.)*, en arménien, Erevan, 1988, p. 235.

66. Vahram, *op cit.*, p. 509 ; G. Dédéyan, *La Chronique ...*, *op. cit.*, p. 57.

67. Varham, *op. cit.*, p. 509 ; G. Dédéyan, *La Chronique ...*, *op. cit.*, p. 56 ; L. Alichan, *op. cit* , p. 347.

68. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 389 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 310 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p 1013-1015.

69 Vahram, *op. cit.*, p. 509-510 ; G. Dédéyan, *La Chronique...*, *op. cit.*, p. 57 ; Samuel d'Ani, *op. cit* , p. 140.

70. Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 396 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 321.

Léon II hérita en 1187 d'une principauté arménienne solidement établie, et qu'il agrandit même vers l'ouest [71]. A l'est, la prise de Laodicée par Saladin et l'expulsion des Francs de Cilicie firent basculer le rapport de forces, la principauté d'Antioche faisant, cette fois, figure d'appendice de la baronnie arménienne. Poursuivant la tradition roupénide, Léon épousa une princesse latine, et allait peu à peu devenir partie prenante dans la succession d'Antioche.

Au début du règne de Léon II, la présence latine était d'ailleurs assez conséquente en Cilicie, sans toutefois affecter son caractère de plus en plus arménien. Les concessions à Notre-Dame de Josaphat furent confirmées dans les régions de Till Hamdoun et Mamistra [72]. La hiérarchie ecclésiastique latine, exilée à Antioche durant la période de Cilicie byzantine, se trouva rétablie à Tarse et Mamistra [73]. Les Hospitaliers, dont l'implantation en Cilicie datait au plus tard de 1149, possédaient des propriétés importantes en Cilicie orientale et cultivaient de bonnes relations avec le pouvoir arménien [74]. Les Templiers, eux, étaient implantés dans l'Amanus avant même l'expédition byzantine de 1137. Le caractère stratégique de ces places, commandant les passages entre la Cilicie et la Syrie, entraîna des heurts constants avec le pouvoir arménien, avec des périodes de tension souvent grave entre Latins et Arméniens [75]. Léon transformait peu à peu sa baronnie en État centralisé à l'occidentale – on trouve même des Francs dans la liste des commandants en chef de l'armée [76].

Dans ces conditions, à l'arrivée de la troisième Croisade, en particulier de sa composante allemande aux ordres de Frédéric Ier Barberousse, en 1190, les conditions étaient idéales pour ériger la baronnie en royaume. La mort de Frédéric I retarda l'événement de quelques années, mais en janvier 1198, un an après Amaury de Lusignan à Nicosie, Léon II allait être couronné roi à Tarse. La création du royaume arménien de Cilicie mettait officiellement un point final à toute tentative grecque ou latine sur la Cilicie.

---

71. G. Dédéyan, *La Chronique* ..., *op. cit.*, p. 64 ; Vahram, *op. cit.*, p 511 ; V. Hakobian, *op. cit.*, p. 103.

72. C. Kohler, *op. cit.*, p.45.

73. J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem*, t. I, Paris, 1894, p. 496.

74. S. Pauli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano oggi di Malta*, t. I, Lucca, 1733, p. 27, 38 ; J. Delaville Le Roulx, *op. cit.*, p. 143, 224.

75. Vahram, *op. cit.*, p. 512 ; G. Dédéyan, *La Chronique* ..., *op. cit.*, p. 68 ; Grégoire le Prêtre, *op. cit.*, p. 336, 338 ; Michel le Syrien, *op. cit.*, p. 314, 405 ; Bar Hebraeus, *op. cit.*, p. 283 ; Kinnamos, *op. cit.*, p. 19 ; Guillaume de Tyr, *op. cit.*, p. 949 ; « Le livre des deux jardins », *RHC, HOr*, t. IV, Paris, 1898, p. 379 ; Ibn al-Athir, *op. cit.*, p. 730 ; T. Haluscynskyj, *Acta Innocentii PP. III*, Vatican, 1944, p. 206, 284, 582.

76. Sempad, *op. cit.*, p. 679 ; G. Dédéyan, *La Chronique* ..., *op. cit.*, p. 64.

S. LOUTCHISKAIA

LA CONVERSION RÉELLE OU IMAGINAIRE ?
Les attitudes envers les musulmans dans le premier royaume latin de Jérusalem *

La stabilité des États latins fondés par les croisés repose en premier lieu sur la nature des relations établies entre les conquérants et les conquis. En effet, la viabilité des États croisés de l'Orient latin dépendait dans une grande mesure du degré de l'isolement socio-culturel et ethno-confessionnel des conquis. Cela concerne aussi la situation dans le royaume latin de Jérusalem dont la création représentait la première forme de colonisation européenne. L'intransigeance ethno-confessionnelle entre le Francs et les musulmans était l'un des facteurs de sa faiblesse. La conversion des musulmans au christianisme pouvait faciliter les problèmes de l'existence du royaume latin de Jérusalem, mais cette conversion n'était pas envisagée de façon consciente par les croisés, même dans les premières années d'existence de l'État croisé, comme l'a montré B.Z. Kedar dans son livre brillant [1]. L'historien israélien a étudié l'évolution de l'idée et de la pratique de la conversion d'après les monuments du droit canonique et des chroniques de croisade. Je vais considérer ce problème en étudiant les chroniques de la première Croisade, moins comme source d'information que comme description des cas de conversion. Cette confrontation entre ce qui est dit et sur la façon de le dire nous permettra de découvrir un sens à l'intérieur même du texte, qui est un détail narratif et dont rend compte la logique du récit, qui est produit par une certaine re-

---

* Une plus large version de cet exposé est à paraître, en russe, sous le titre « L'idée de la conversion dans les chroniques de la première Croisade » dans la revue *Odysseus*.

1. B.Z. Kedar, *Crusade and Mission :Eropean Approach towards the Muslims*. Princeton, 1984.

présentation des musulmans. On pourra de cette façon étudier les attitudes envers les musulmans d'après les chroniques pour voir de quelle façon celles-ci pouvaient influencer les relations entre les conquérants et les conquis.

Un certain nombre de cas de conversion au christianisme ainsi que de conversion à l'islam est enregistré dans les chroniques de la première Croisade. Une lecture rapide des chroniques permet de trouver des exemples de conversion forcée des chrétiens à l'islam et de conversion volontaire de musulmans au christianisme. On sait que les croisés arrivés en Syrie ne faisaient pas l'objet de *djihad*. La conversion forcée ne s'exerçait que sur les confins de l'Asie centrale [2]. Selon la doctrine islamique seuls les païens devaient se convertir, non les gens du *Livre*, chrétiens ou juifs (*ahl-al-kitab*). Donc la conversion forcée des prisonniers chrétiens n'est pas toujours historiquement fondée. On peut supposer qu'il y a un écart considérable entre la réalité et les descriptions des chroniqueurs. On peut se demander s'il est possible de discerner les renseignements réels dans les récits des chroniqueurs ? Est-il possible de séparer les éléments réels de la tradition ecclésiastique et littéraire qui imprègne leur narration ? On a remarqué depuis longtemps que les frontières entre la littérature et l'histoire étaient très incertaines au XIIe siècle. Les chroniques, les chansons de geste accueillaient la légende et le fantastique, et ce parfois dans le moindre détail. Cela concerne surtout les chroniques de la première Croisade. Les rapports entre les chroniques et les chansons de geste du premier cycle de croisade sont indubitables [3]. Surtout la *Chanson d'Antioche* et la *Conquête de Jérusalem* contiennent beaucoup de détails historiques et véridiques. Cela a permis a l'historien américain R. Cook de contester l'attribution correcte du genre de la *Chanson d'Antioche*. Il l'a qualifiée de source historique. Même le sous-titre de son ouvrage porte la question « Le cycle de croisade est-il épique ? » [4]. La tradition littéraire accueillait très souvent des faits historiques ; la littérature médiévale reflète des événements réels. Compte tenu des rapports très étroits entre l'histoire et la littérature, j'essayerai de poser la question d'une autre manière : est-il possible que les chroniqueurs en décrivant les scènes de la conversion, s'inspirent plutôt des modèles narratifs que des observations directes ? Ce n'est pas par hasard que le byzantiniste français Louis Bréhier, l'un des éditeurs de la chronique de l'Anonyme, a écrit autrefois dans sa préface de l'édition de la chronique : « [L]es Turcs, que ces passages nous décrivent, sont convention-

---

2 P. Bancourt, *Les musulmans dans les chansons de geste du cycle du Roi*, Aix-en-Provence, 1986 t. 1, p. 496 ; A Noth, *Heiliger Krieg und Heiliger Kampf in Islam und Christentum*, Bonn, 1966

3. *Les épopées de la Première croisade* (Ier colloque international, Trêves, 6-11.08. 1987), publié par K.-H. Bender avec la collaboration de H. Kleber. Stuttgart, 1989.

4. R. Cook. *Chanson d'Antioche, Chanson de geste Le cycle de croisade est-il épique ?*, Amsterdam, 1980.

nels et légendaires » [5]. Non seulement les descriptions des épisodes fantastiques ou peu vraisemblables des chroniques peuvent nous suggérer cette pensée, mais l'autre observation confirme cette supposition : les représentations chrétiennes occidentales des musulmans tirent leur origine par excellence des sources littéraires [6]. On peut supposer que cette tradition narrative (les motifs traditionnels, les formules et les stéréotypes) remodelaient dans une certaine mesure les descriptions de la conversion.

On peut déceler dans les chroniques beaucoup d'épisodes qui sont plutôt liés à la tradition des chansons de geste. L'un de ces épisodes est digne d'être mentionné. Il est reproduit par l'Anonyme, Tudebode, Foucher de Chartres [7]. On rapporte de l'ambassade des chrétiens aux musulmans, guidée par Pierre l'Ermite qui parle de la part des croisés et propose aux musulmans de se convertir au christianisme, les propos suivants : « ...peut-être, comme nous le croyons, vous êtes venus ici, parce que vous voulez vous christianiser pour croire en Dieu universel né de la Vierge Marie... » [8]. Selon Baudri de Bourgueil, Pierre l'Ermite promet de rendre leurs biens aux musulmans si ces derniers se convertissent, et par là même, de les associer à lutter contre leur ennemi commun : « Mais si, ce qui serait mieux, vous receviez le baptême, on vous rend la terre en votre possession, et on part en campagne... contre vos ennemis mêmes... » [9]. Ces incitations se retrouvent fréquemment dans les chansons de geste du cycle du Roi et du cycle de Guillaume. On peut citer plusieurs exemples. Ainsi, dans la *Chanson de Roland*, Charlemagne exige la conversion spectaculaire du roi Marsile :

> « Vous recevrez la li des chrétiens, Vous serez son vassal en honneur et en bien » (« Si recevrez la loi de chrestiens, Serez ses hom par honur et par ben ») [10].

---

5. *Histoire anonyme de la Première croisade*, éd. L. Bréhier, Paris, 1924, p. VI

6. Tout se passe comme si l'image des musulmans ne pouvait être conçue que par l'imagination d'un monde littéraire · C. Meredith-Jones,. « The Conventional Saracens of the Songs of Geste », *Speculum*, 1942, vol. XVII, n° 2, p. 201-226 ; N. Daniel, *An Interretation of the Chansons de geste*, Edinburgh, 1984.

7. *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum* , éd. R. Hill, Londres, 1962, p. 66 ; *Petri Tudebodi Historia Hierosolymitano itinero*, éd. J. et L. Hill, Paris, 1977 ; *Fulcherii Carnotensis Historia Hierosolymitana*, éd. H. Hagenmeyer, Heidelberg, 1913.

8. *Sed foristan credimus quia ideo venistis quoniam vultis effici Christiani, et ut creditis in universum Deum natum de Virgine Maria, Petri Tudebodi Historia...*, p. 108-109.

9. *Si autem, quod melius esset, ad baptismum susciperetis,.. terram ditione vestrae restituerent, et semetipsos inimicis vestris...opponerent... . Baldrici episcopi Dolensis Historia Hierosolymitana., R.H.C., Hist. Occ.*, t. IV, p. 73.

10. *La Chanson Roland* . éd. G. Moignet. Paris-Bruxelles-Montréal, 1969, p. 37-38.

On peut citer l'autre passage où Roland s'adresse à Baligant en lui offrant de se convertir au christianisme :

> « Recois la loi que Dieu nous révèle, la religion chrétienne, puis je t'aimerai sur-le-champ puis sers et crois le roi tout-puissant » (« Receif la lei que Deus nos apresentet Chretientet, e oui te amerai sempres : Ouis serf e crei le rei omnipotent ») [11].

C'est par les mêmes mots que Pierre l'Ermite persuade le prince de Mosoul Karbuqa et ses alliés de se convertir au christianisme. Les chroniqueurs nous apprennent que Karbuqa fournit une réponse insultante aux chrétiens en qualifiant le christianisme d'idolâtrie [12]. A la proposition de se convertir au christianisme Karbuqa propose à son tour aux messagers de se convertir à l'islam en échange de richesses immenses :

> « Dites à vos seigneurs que s'ils veulent se faire Turcs et renier votre Dieu... nous leur donnerons cette terre et plus encore et des cités et des châteaux au point que nul de vôtres ne restera fantassin, mais tous seront chevaliers... comme nous le sommes et nous les aurons toujours en grande amitié... » [13].

Ces trouvailles narratives sont aussi empruntées de la tradition littéraire. Ici on reconnaît le motif familier répandu dans les chansons de geste : la promesse de richesses (on offre des présents en échange de la conversion). Elle est toujours liée à une tentative de conversion. Les avantages reçus sont d'ordre matériel (terres, cités) et moral (ce n'est pas par hasard que Karbuqa promet son amitié). On rencontre le même motif dans les chansons de geste et dans les chroniques de la Première Croisade. Le même sujet est reproduit dans le *Couronnement de Louis*. Des messagers musulmans réclament aux chrétiens la conversion et leur promettent les richesses [14]. Ce thème est repris dans beaucoup de chansons de geste. La seule différence entre le versant chrétien et le versant sarrasin du même sujet est que le chrétien résiste à cette séduction et le sarrasin y cède parfois. La tentative de la conversion par promesse constitue un thème fréquemment traité, remanié, interprété. Il me semble que ce n'est pas par hasard que les chroniqueurs de la Première Croisade reprennent ce motif. Il est très probable qu'ils s'inspirent des modèles

---

11. *La Chanson de Roland*, CCLX.

12 *Christianitatem vestram enim, quae idolatria et abominatio est, omnino respuimus et abominamur*.., *Baldrici ...Dolensis Historia...*, p. 73

13. *Petri Tudebodi Historia.., op. cit.*, p. 109.

14. *Le Couronnement de Louis*, éd. E. Langlois, Paris, 1920, p. 855-9 : « Se mels faire tot mon comandement. Et Mahomet creire veraiment, Je te donrai onor et chasement qu'onques n'ore nt uite meillor parent.. » ; voir aussi *Fierabras*, éd. A. Kroeber, G. Servis, Paris, 1860, p. 1317-1318 et 1321.

narratifs des chansons de geste. On ne doit bien sûr pas considérer les chansons de geste comme source unique d'inspiration pour les chroniqueurs. Certains de ces sujets pouvaient apparaître d'une manière spontanée, mais ces parallèles avec les oeuvres littéraires sont intéressants si on les considère dans le contexte. Ces thèmes des chansons servaient de matrices narratives qui pouvaient influencer les récits des chroniqueurs.

Jusqu'à présent je tentais d'examiner l'influence des chansons de geste françaises sur les descriptions des cas de conversion dans les chroniques. Mais on peut déceler l'influence de l'autre tradition – c'est à dire de la tradition liturgique. Les éditeurs de la chronique de Tudebode, J. et L. Hill, ont déjà remarqué l'influence des textes liturgiques sur la langue et la stylistique de la chronique [15]. A mon avis, on peut déceler l'influence de la tradition liturgique sur la structure et le contenu des textes qui décrivent les cas de la conversion à l'islam. L'un des sujets que l'on peut très souvent rencontrer dans les chroniques nous rapporte la tentative de la conversion forcée du chevalier français Rainault Porquet, prisonnier des musulmans, qui n'a pas accepté l'offre des musulmans de se convertir à l'islam et fut brûlé sur le bûcher avec les autres prisonniers chrétiens. « C'est ainsi qu'ils étaient torturés par la mort », conclut le chroniqueur [16]. Les descriptions des martyrs, des prisonniers, peuvent être mises en parallèle avec les textes liturgiques et notamment avec les martyrologes, où l'on raconte la persécution des premiers chrétiens par les idolâtres romains. Ce n'est pas un hasard si les chroniques médiévales représentent parfois les persécuteurs romains des premiers chrétiens par des musulmans [17]. Dans les chroniques de la première Croisade comme dans les martyrologes se poursuit d'abord le dialogue entre le persécuteur et le martyr, puis on propose à ce dernier de renier sa foi et de se convertir à l'islam (ou d'embrasser l'idolâtrie) et enfin on le met à mort [18]. Dans la chronique, les musulmans demandent : « Rainault, est-ce que tu veux vivre avec nous ? ». « Comment est-ce que je peux vivre avec vous honnêtement et sans péché ? », répond le chevalier. « Renie ton Dieu et crois en Mahomet et nos autres dieux... » [19] rétorquent les musulmans. L'exposé suivant révèle d'autres traits de ressemblance entre les chroniques et les martyrologes. Dans les descriptions des vies de martyrs le chrétien demande sur

---

15. *Petri Tudebodi Historia..., op. cit.*, p. 35.

16. *Petri Tudebodi Historia..., op. cit.*, p. 79-80.

17. La chronographie médiévale attribuait l'islam aux tyrans romains des premiers chrétiens, voir J. Bray, « The Mohammetan & Idolatry », dans W.J. Sheils (éd.), *Persecution & Toleration at the 22-d summer meeting and the 12 winter meeting of the ecclesiastical historical society*, 1984 (Studies in Church History, 21), p. 89-99.

18. H. Delehaye, *Passions des Martyrs et les genres littéraires*, Paris, 1965, p. 183-196.

19. *Petri Tudebodi..., op. cit.*, p. 80.

le lieu de l'exécution quelques instants pour réfléchir [20]. Le prisonnier des musulmans se comporte de même façon. On persuade le chevalier chrétien de se convertir à l'islam, il réfléchit quelques instants, puis il se tourne vers l'Occident en faisant le geste de rejet et se tourne ensuite vers l'Orient et prie. Il est bien connu que selon la conception chrétienne l'Occident symbolise Satan tandis que l'Orient symbolise le Christ. La scène du rejet de l'islam reproduit la procédure du baptême dans la littérature liturgique [21]. La formule du rejet de Satan est suivie dans le rite du baptême de la formule du *credo*. Le rite est accompagné des mêmes gestes symboliques que dans les chroniques de croisade. Rainault Porquet et les autres chevaliers rejettent l'islam, on les brûle sur le bûcher, leurs cris atteignent le ciel, Dieu les entend, et ils méritent de se retrouver au Paradis en martyrs chrétiens. On peut aussi tracer les parallèles avec certains martyrologes, d'où probablement les détails narratifs pouvaient être empruntés. Dans le martyrologe de Raban le Maure, on découvre le récit semblable des martyrs chrétiens qui rejetèrent l'idolâtrie et furent brûlés [22]. De même, dans le martyrologe d'Usuard (IXe siècle) [23]. Le récit de l'expédition de Rainault Porquet est reproduit dans cet esprit eschatologique. L'islam est considéré comme l'incarnation du Diable, les chrétiens qui rejettent l'islam sont représentés comme des martyrs, qui rejettent Satan lui-même [24]. On pourrait dire que ces descriptions se rattachent plutôt aux modèles narratifs de la tradition liturgique antécédente. Le chroniqueur de la première Croisade Gautier le Chancellier nous rapporte un autre cas de conversion imposée à l'islam. Les musulmans persuadent le chevalier chrétien Robert Foulkonet de se convertir, mais il rejette la foi musulmane. La description détaillée des martyrs auxquels les chrétiens sont soumis (on gifle les chevaliers, on leur arrache la barbe et les cheveux) rapproche la chronique du martyrologe [25]. Le rejet de l'islam par Robert Foulkonet est interprété comme le rejet de Satan et de son luxe. Ce sont les mots que le chevalier chrétien prononce : « Je renonce à tous les actes du Satan et de son luxe, mais je ne renonce pas au Christ ». Cette phrase reproduit la formule du rejet

---

20. H. Delehaye, *op. cit.*, p. 196.

21. J. Russell, *Satan, The Early Christian Traditio*, Ithaca-Londres, 1981, p. 102 ; H.A. Kelly, « The Struggle against Satan in the liturgies of Baptism and Easter », *Chronica*, 24 (1979).

22. *Beati Rabani Mauri... Martyrologium*, Paris-Londres, 1864, vol. CX, col 1138. Voir *Le Martyrologe d'Usuard*, texte et commentaire par J. Dubois, Bruxelles, 1965, p. 206, 233

23. *Le Martyrologe d'Usuard, op. cit.*, p. 288 : *...martyrio caelestia regna meruerunt* .

24. On considérait l'islam toujours comme l'incarnation du Mal et on l'associait avec l'Apocalypse. Voir l'ouvrage de P. Senac qui se fonde sur la tradition littéraire et iconographique, *L'image de l'autre. L'Occident médiéval face à l'islam*, Paris, 1983.

25. *Galterii Cancellarii Bella Antiochena*, éd. H. Hagenmeyer, Innsbruck, 1896, p. 126 , voir *Rabani Mauri ... Martirologium*, col. 1158.

de Satan dans le rite du baptême[26]. Il est évident que la tradition liturgique remodelait la représentation des scènes de la conversion imposée aux chrétiens. On peut noter que cet épisode est aussi reproduit dans un esprit eschatologique. Selon la tradition ecclésiastique, les musulmans sont représentés comme les descendants de Satan et les enfants du Diable.

Selon la même tradition idéologique, on raconte très souvent des cas de conversion volontaire des sarrasins. On reproduit le plus souvent l'histoire de Firouz (Pirrus), musulman d'origine arménienne qui appartenait à l'entourage du maître d'Antioche Yaghi-Siyan et qui est entré en contact avec les Francs, les faisant pénétrer dans la ville par la tour des Deux Soeurs qu'il gardait. Après quoi il s'est converti au christianisme [27]. Je voudrais attirer l'attention sur cet épisode historique parce que les récits des chroniqueurs reflètent les représentations médiévales de la conversion. Il faut comprendre que la conversion n'était jamais considérée (ni par les chrétiens ni par les musulmans) comme le résultat de la réflexion, de la foi ou de l'instruction. Le fait que le seul contenu de la foi puisse persuader le païen de se convertir ne venait jamais à l'esprit des gens du Moyen Age. On avait besoin de quelque chose de plus, c'est-à-dire du miracle, de l'interprétation divine. L'un des motif les plus fréquents – et c'est le cas de Firouz – c'est l'illumination miraculeuse pendant la bataille entre les chrétiens et les musulmans. Firouz voit des chevaliers vêtus de blanc descendre de la montagne. Ce sont les saints Georges, Demètre et Mercure qui viennent aider les combattants chrétiens. Ce sujet est le *topos* littéraire et surgit pour la première fois dans la *Chanson d'Aspremont*. On raconte dans cette chanson la lutte de Charlemagne contre les païens guidés par le roi sarrasin Agolant. Contre celui-ci se déroule la grande bataille finale. D'un côté, des païens hideux et innombrables ; de l'autre, saint Georges, saint Demètre et saint Mercure combattent parmi les Français et renouvellent leur courage. Le récit de la vision de Firouz est probablement inspiré par ce modèle narratif [28]. Bohémond lui explique que c'est le miracle réalisé par le Christ, Firouz est très impressionné, et Bohémond lui expose les mystères de la foi chrétienne. Un sujet analogue est reproduit dans les autres passages de la chronique de Robert le Moine[29]. Il s'agit de l'émir qui commandait la citadelle d'Antioche restée aux mains des musulmans et qui fut baptisé avec tous ceux qui préférèrent le Christ. Le motif de la conversion au christianisme réside ainsi dans l'illumination miraculeuse. Il

---

26. *Omnibus operibus Sathanae et pompis ejus abrenuntio, pro Christo vero mori non renuo*..., *Galterii Cancellarii*..., *op. cit*., p 126.

27 *Petri Tudebodi Historia*..., *op. cit*., p. 83.

28. *La Chanson d'Aspremont, chanson de geste du XII*e *s.*, éd. L. Brandin, Paris, 1919, t. 2, 426, 8597-600 ; 458, 9392-5

29. *Roberi Monachi Historia Hierosolymitana, R.H.C., Hist. Occ*., t. III, Lib. VII, cap. XVIII, p. 835.

voit les chevaliers en vêtements blancs qui aident les chrétiens et il exprime sa volonté de se convertir au christianisme. On peut déceler dans ce récit les éléments fantastiques et se demander si cet épisode correspond à la réalité.

Jusqu'à présent on disait que la tradition idéologique influençait les descriptions des cas de conversion à l'islam. Mais on mentionne des exemples de conversion forcée, ce qui ne s'accorde pas absolument avec la tradition ecclésiastique. Le droit canonique considérait, en principe, la conversion forcée au christianisme comme illégitime [30]. Le principe « crois ou meurs » a été exprimé par Bernard de Clairvaux. Il prêchait l'extermination des nations païennes dans son traité *De laudae novae militiae* [31]. Les chroniques de la Première Croisade font état de quelques conversions à la foi chrétienne imposées à des musulmans par les croisés. Pierre Tudebode nous apprend dans sa chronique que les prisonniers musulmans (*pagani*) ont adopté le christianisme et ont pu de cette façon sauver leurs vies, tandis que ceux qui l'ont rejeté furent suppliciés [32]. C'est l'approche « crois ou meurs » qui se reflète dans ce passage. Citons un autre exemple. Un certain chevalier Raymond Pilet, ayant envahi le camp Tell-Manna, fait convertir au christianisme tous les musulmans, et ceux qui rejetèrent la foi chrétienne furent décapités [33]. Mais on commence à refuser cette approche contraignante et l'on permet aux musulmans de garder leur foi. Cette nouvelle approche reflète une autre conception élaborée par l'abbé Pierre le Vénérable, qui était en fait le précurseur de la mission catholique. Dans son traité *Contra sectam Sarracenorum*, il appelait au dialogue pacifique avec les musulmans [34]. Les chroniques témoignent de l'existence de cette approche. Ainsi Pierre Tudebode nous apprend que le gouverneur d'un château musulman conclut un traité avec Raymond de Saint-Gilles, d'après lequel les païens qui veulent recevoir le baptême restent avec Bohémond, et ceux qui rejettent la foi chrétienne peuvent se retirer sains et saufs et sans aucun dommage [35]. On peut citer un autre exemple tiré de la chronique d'Albert d'Aix : les chrétiens concluent avec les musulmans l'accord selon lequel ceux des habitants qui voudraient se convertir reçoivent le baptême et ceux qui persistent à nier le christianisme gardent leur foi [36]. Donc, les attitudes vis-à-vis des infidèles subissent une certaine évolution. On refuse l'approche extrême « crois ou meurs ». Ces

---

30. B.Z. Kedar, *op. cit.*, p. 73.

31. *De laude novae militiae*, II, 4. *S. Bernardi opera*, éd. J. Leclercq, H.M. Rohais, vol. 3, Rome, 1963, p. 217-36.

32. *Petri Tudebodi Historia...*, *op. cit.*, p. 115.

33. *Roberti Monachi Historia...*, Lib. VII, cap. XXII.

34. J. Constable, J. Kritzeck, *Peter the Venerable and the islam*. Princeton, 1969.

35. *Petri Tudebodi Historia...*, *op. cit.*, p. 113.

36. *Alberti Aquensis Historia Hierosolymitana*, *R.H.C.*, *Hist. Occ.*, t. IV, Lib. II, cap. XI.

premières tentatives de mener le dialogue avec les musulmans étaient les signes précurseurs des activités missionnaires de l'Église catholique. Ces descriptions des approches diverses reflètent les événements réels et ne dépendent pas des modèles narratifs.

On peut noter d'autres signes de cette évolution. On décèle d'autres motifs (sauf la volonté) de conversion au christianisme, c'est-à-dire la conversion à cause de la peur de mort, la conversion par force etc. Cela témoigne aussi de l'évolution des attitudes vis-à-vis des musulmans. Albert d'Aix, le chroniqueur, qui s'intéresse beaucoup aux problèmes de la conversion, cite le cas d'un espion musulman pris au siège de Nicée qui, pour sauver sa vie, demanda à recevoir le baptême. Le chroniqueur dit que seule la peur lui inspira cet expédient [37]. On peut citer un autre cas : au début du siège de Jérusalem, les croisés capturèrent un sarrasin de noble allure et de grande noblesse, l'interrogèrent sur sa naissance et l'invitèrent à se convertir. Sur son refus, on le décapita devant la tour de David pour jeter l'épouvante parmi les gardiens de la citadelle [38].

La rejet encore plus fort de l'approche extrême se manifeste dans les descriptions de la conversion des chrétiens à l'islam. Ces récits ne sont pas influencés par les modèles narratifs, mais ils contiennent des renseignements réels. Le fait que les chroniqueurs fassent attention à de tels cas est très significatif. Raoul de Caen rapporte que les chrétiens se convertissent à l'islam et nous apprend les motifs de cette conversion : faim, faux désirs, etc.... [39]. Robert le Moine rapporte que les Provençaux se convertissent à l'islam pendant le siège d'Antioche, la faim les poussant à embrasser la foi musulmane [40]. Albert d'Aix cite un autre cas de conversion des chrétiens à l'islam : Tancrède envoie six chevaliers au régent de Damas en lui offrant de se convertir au christianisme et de rendre la ville aux chrétiens. Le régent, furieux, décapita cinq chevaliers, après quoi le sixième consentit à se convertir à l'islam [41].

Ce nombre limité d'exemples nous permet de faire quelques conclusions au sujet du caractère spécifique de la conversion dans le royaume latin de Jérusalem ainsi que sur les attitudes des croisés vis-à-vis des musulmans. On voit que les chroniques contiennent parfois des éléments fantastiques à ce sujet. Elles reflètent très souvent plutôt les orientations idéologiques et les

37. *Alberti Aquensis Historia*..., Lib. II. cap. XXVI.

38. *Alberti Aquensis Historia*..., Lib. VI, cap. V, p. 469.

39. *Gesta Tancredi...Radulfi Cadomensis, R.H.C., Hist. Occ.* t. III, cap. XLIII

40. *Roberti Monachi Historia*..., Lib. VII, cap. IX.

41. *Alberti Aquensis Historia*..., Lib. VII, cap. XVII.

modèles narratifs empruntés aux chansons de geste et aux textes liturgiques. On peut donc étudier certains procédés des chroniqueurs malgré le décalage historique. On observe à travers les chroniques de croisade l'image complexe de la religion musulmane. Les éléments fantastiques, la tradition ecclésiastique se mêlent avec les renseignements réels. Le conflit entre l'esprit de la croisade, l'idéologie, d'une part, et la réalité de l'autre, se reflète dans ces passages consacrés à la conversion. Par ailleurs, les contacts réels et la nécessité de la coexistence pacifique des musulmans et des chrétiens atténuaient l'intolérance religieuse et facilitaient la diffusion de la conversion par amour. Les chroniqueurs décrivent d'abord la conversion imposée des chrétiens à l'islam et la conversion volontaire des musulmans au christianisme. Ils s'inspirent dans ce cas plutôt de la tradition littéraire, puis ils passent à la description plus réelle de la conversion des chrétiens à l'islam et de la conversion forcée au christianisme des musulmans. On assiste ainsi à une évolution de la mentalité des croisés qui tend à s'adapter aux conditions de la vie dans le premier royaume latin de Jérusalem. Dans le même temps ces attitudes pouvaient aussi avoir de l'influence sur les relations entre les conquérants et les conquis.

Damien COULON

LE COMMERCE BARCELONAIS AVEC LA SYRIE ET L'ÉGYPTE

d'après les actes du notaire Tomàs de Bellmunt (1402-1416) *

Sans être une entreprise coloniale, le commerce de Barcelone avec la Syrie-Palestine et l'Égypte, n'en constitue pas moins une véritable forme d'expansion outre-mer, qui a tout à fait sa place dans l'étude du « partage du monde » à la fin du Moyen Age. Ce thème a en fait déjà été abordé, mais des éléments complémentaires peuvent y être ajoutés grâce aux contrats de commendes du notaire Tomàs de Bellmunt, conservés aux Archives Notariales de Barcelone.

Ce notaire n'est pourtant pas un inconnu, et ses contrats ont déjà été utilisés à plusieurs reprises (*cf.* note 2) ; mais sans doute leur exploitation est-elle restée insuffisante, soit parce que les thèmes de recherche, très vastes, ne permettaient pas une étude détaillée de ces actes, soit parce que certains minutiers de T. de Bellmunt n'ont pas été étudiés [1].

Il est donc temps de remettre en valeur ces contrats et de mesurer l'originalité de leur apport dans l'étude des liens commerciaux entre Barcelone et le Levant. Il importe en effet de souligner ici que pour certaines années, les

---

* Je tiens particulièrement à remercier C. Otten, M.D. Lopez Pérez, B. Dansette et B. Doumerc pour l'aide et les conseils qu'ils ont eu l'amabilité de me donner à l'occasion de cette communication.

1. Voir notamment C. Carrère, *Barcelone, centre économique à l'époque des difficultés (1380-1462)*, Paris, 1968, p. 639-649 et M. del Treppo, *I mercanti catalani e l'espansione della corona d'Aragona nel secolo XV*. Naples, 1972, p. 1-92.

sources notariales sont les seules dont nous disposions ; c'est en particulier le cas entre 1396 et 1417 : avant cette période, les auteurs du *Manual de Novells Ardits* [2] répertorient en effet les navires quittant Barcelone, et leur destination (entre 1390 et 1396) ; après 1417, les registres du Droit des Arsenaux (*Dret de les Drassanes*), grevant les marchandises exportés vers l'Égypte et la Syrie-Palestine, mentionnent également les bâtiments se dirigeant vers ces régions [3]. La lacune subsistant entre les deux périodes peut donc être comblée grâce aux contrats notariés [4]. Or, les trois minutiers de commendes rédigés par T. de Bellmunt qui nous sont parvenus, couvrent précisément les années 1402-1417 [5].

Bien que cette source soit particulièrement précieuse, il ne faudrait pourtant pas en déduire qu'elle nous informe de manière exhaustive. En effet, tous les marchands qui se consacraient au commerce avec le Levant ne sont probablement pas passés devant un notaire pour garantir leurs accords. Enfin, d'autres notaires ont instrumenté de nombreux contrats pour cette destination et au cours des mêmes années : Bernat Nadal, tout particulièrement (dont plus de 1000 commendes pour l'Égypte et la Syrie nous sont parvenues entre 1393 et 1410) et son collègue Arnau Lledò (un peu moins de 300 commendes, entre 1394 et 1417, mais avec de larges coupures chronologiques), sans compter ceux, d'autres notaires, qui ont été perdus. C'est dire si les données fournies par un seul d'entre eux sont nécessairement partielles et lacunaires (c'est pourquoi, lorsque cela s'avérera utile, des informations provenant des minutiers des autres notaires viendront compléter celles relevées parmi les écrits de T. de Bellmunt). Ces limites étant précisées, il est néanmoins possible de tirer de nombreux renseignements issus de ces seuls contrats. Ils peuvent s'articuler autour de trois thèmes : le mouvement des navires, les marchandises et leur valeur et enfin, les marchands, acteurs de ce

2. L'un des minutiers de commendes, les plus riches pour cette étude, porte en effet le titre anodin de *Manual* (cf. note 5), ce qui ne laisse aucunement supposer qu'il contient en fait de nombreuses informations commerciales. Ainsi s'explique parfois son absence dans l'historiographie consacrée au commerce de Barcelone à la fin du Moyen Age.

3. *Manual de Novells Ardits, vulgarment appellat Dietari del Antich Consell Barceloni*, t. 1, Barcelone, 1892, p. 2-59 ; Archives de la Couronne d'Aragon, *Real Patrimonio*. Registre 2910 (Droit des Arsenaux).

4. Pour une présentation plus complète de ce type de source, voir en particulier J.M. Madurell Marimon, A. Garcia Sanz, *Comandas comerciales barcelonesas de la baja Edad Media*, Barcelone, 1973 et M.T. Ferrer i Mallol, « La redacciò de l'instrument notarial a Catalunya. Cèdules, manuals llibres i cartes » *Estudios Històricos y Documentos de los Archivos de Protocolos*, 4 (1974), p. 29-191.

5. Ces trois minutiers ne contiennent que des commendes. Ils s'intitulent : *Manual común*, 1402-1406 ; *Tercii manualis commandatarum*, 1406-1414 ; *Quarti libri commendarum*, 1414-1417. Ils seront par la suite cités sous la forme abrégée de leurs dates limites : 1402-1406 ; 1406-1414 ; 1414-1417. Au total, T. de Bellmunt a rédigé une cinquantaine de minutiers entre 1398 et 1417.

trafic. Mais avant de les aborder, quelques éléments de présentation de ces actes notariés permettront de mieux cerner et situer cet échantillon de documents.

Les commendes pour le Proche-Orient chez T. de Bellmunt

Tomàs de Bellmunt a instrumenté plus de 1000 commendes, consignées dans les trois minutiers précédemment cités (1027 exactement). Sur cet ensemble, les documents ayant pour destination l'Égypte et la Syrie-Palestine, dépassent le nombre de 350 et représentent donc plus du tiers de l'échantillon (34,1%) ; c'est de loin la première destination par ordre numérique. A titre de comparaison, les commendes pour l'Italie du Sud et la Sicile ne sont qu'environ 170 et ce, malgré la proximité géographique, les liens politiques entre l'Aragon et la Sicile et le rôle d'étape joué par cette île, précisément sur la route de Beyrouth et d'Alexandrie. Cette prépondérance numérique apparaît d'autant plus nette qu'en fait une grande partie des contrats sont des « commendes-dépôts » [6], qui ne nécessitent pas de transfert de marchandises d'une place à une autre (plus de 400) ; si l'on retranche donc du total ces contrats sans destination, la part des commendes pour le Proche-Orient arabo-musulman atteint alors près de 60 %. Ces données confirment donc clairement que ces minutiers constituent un apport indispensable pour l'étude des relations commerciales entre Barcelone et le Levant.

Comment expliquer une telle prépondérance ? Il faut évidemment exclure le fait que dans la réalité les accords commerciaux avec l'Italie du Sud et la Sicile aient été inférieurs de moitié à ceux destinés à la Syrie-Palestine et à l'Égypte. Le problème est donc de savoir pourquoi les accords ont été plus systématiquement consignés par écrit dans le cas du Proche-Orient. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées [7].

La distance, et donc l'accroissement du risque, peuvent tout d'abord expliquer le recours aux actes notariés, plutôt qu'aux simples accords verbaux, qui offraient nécessairement moins de garanties aux contractants. Mais dans ce cas, les documents à destination de la Flandre, elle aussi fort lointaine par rapport à Barcelone, devraient alors être également nombreux. Or les contrats pour la Flandre sont quasiment absents de ces trois minutiers : il

---

6. Au sujet de ces types de contrats, voir J Martinez Gigon, « La comenda en el derecho español. I. La comenda-deposito », *Anuario de Historia del Derecho Español*, 34 (1964), p. 31-141.

7. M.D. Lopez Perez , *La Corona de Aragòn y el Magreb en el siglo XIV (1331-1410)*, Barcelone, 1995, p. 414-415.

n'en existe qu'un seul en 1404 [8]. Il est pourtant établi de manière sûre que les relations entre les deux régions étaient intenses [9].

D'autres raisons expliquent donc cette disproportion des actes en faveur du Levant. La différence entre cette destination et les autres réside en définitive surtout dans le fait que les communautés catalanes installées à Beyrouth et à Alexandrie étaient nécessairement plus réduites que dans les ports flamands ou siciliens. C'est donc sans doute l'absence de correspondants et de facteurs commerciaux sur place, en Syrie et en Égypte, qui a incité plus systématiquement les marchands à préférer des accords écrits, portant le seing d'une personne publique ; seuls ces derniers pouvaient en effet offrir une garantie efficace aux contractants, par leur force probante.

La répartition de ces contrats dans le temps est par ailleurs très inégale : la grande majorité d'entre eux est surtout concentrée au début de la période (1403-1407) [10]. Mais ces données n'ont bien sûr qu'une valeur indicative, puisqu'elles doivent être complétées par celles des autres notaires. Il est cependant à noter qu'aucune année n'est dépourvue de documents pour le Proche-Orient (même si l'on n'en relève qu'un seul en 1412). Il est donc possible d'établir des listes continues de navires et de marchandises à destination de Beyrouth, Jaffa ou Alexandrie entre 1402 et 1416, grâce à ces contrats de commendes.

Navires, trajets et évolution des échanges avec le Proche-Orient

Plus de 70 navires traversent ainsi la Méditerranée entre ces deux dates, selon les actes de T. de Bellmunt. Mais les travaux de C. Carrère et de M. del Treppo permettent d'identifier près d'une centaine de bâtiments entre 1403 et 1416, grâce aux apports des autres notaires [11]. La liste qui va suivre a donc été établie à partir de celle de M. del Treppo et complétée par le tableau de C. Carrère concernant les années 1403-1405 (car les données réunies par M. del Treppo présentent une lacune entre 1396 et la fin de l'année 1404 ; elle s'explique par le fait qu'il n'a pas utilisé le premier minutier de commendes de T. de Bellmunt – probablement pour les raisons exposées en

---

8. 1402-1406, fol. 49r.

9. Cf. entre autres M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit*., p. 92-148.

10. 1403 92 commendes pour l'Egypte et la Syrie ; 1404 64 ; 1405 : 34 ; 1406 : 51 ; 1407 : 27 ; puis le nombre est constamment inférieur à 15 contrats, sauf en 1414 où il atteint de nouveau 25.

11. M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit*., app. I, p. 608-615 ; C. Carrère, *Barcelone, centre économique*, *op. cit*., tableau Ia, p. 851-852.

note 2). Nous avons ajouté la référence des folios pour les minutiers les plus utilisés.

Dates des contrats	Patrons de navires	Types de navires	Destinations	Références
1402 20-29 Nov.	Francesc Josep	cocha	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 5r-6r
1403 25 jan.	M.de Gualbes D. de Bell Loch	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol.9v-10r
23 Fév.	T. Castello	barcha	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 10v2
19 Mars -14 Avr.	Joan Bonini	nau	Chypre Beyrouth Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 11v-13r Bn Nadal. 1395-1406, fol. 120v-121r Lledò, 1394-1400, fol. 21r-31r
11-16 Avr.	Bn. Guardiola de St Feliu de G.	cocha	Rhodes, Jaffa, Beyrouth	Bellmunt, 1402-1406, fol.13r-16v Bn Nadal, 1395-1406, fol. 121v
21 Avr. - 19 Mai.	Pere Doy et Bernat Roger	nau	Rhodes, Jaffa, Beyrouth	Bellmunt, 1402-1406, fol. 17r-22v Bn Nadal, 1395-1406, fol. 122r-v
1-6 Août	Ja. Esteve et Nic. Madrenchs	nau	Sic. Rhodes, Syrie Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 28r-v Bn Nadal, 1395-1406, fol. 124v
11-16 Août.	Pere Ortolà	nau	Sic. Rh. Chy. Beyrouth Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 29r Bn Nadal, 1395-1406, fol. 125v-133r
11 Août.	Francesc Colomer	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 29r Bn Nadal, Man. juil-nov. 1403
26-30 Nov.	Gabriel Amigo	nau	Sic. Rh. Chy. Beyrouth, Alex.	Bellmunt, 1402-1406, fol. 37v-40v

26-29 Nov.	Pere Cerdà de Majorque	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1395-1406, fol. 133v Bellmunt, 1402-1406, fol. 39v
29 Nov.	Rafael Ferrer	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 40v
?	Francesc Josep	coque	Alexandrie	Bellmunt, Man. 1403
?	Fr. Sa Rovira	nau	Levant	J. Nadal, Man. 1403-1404
1404 15 Déc.- 24 Jan.	Nicolau Pujalt	nau	Rhodes, Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol.43v, 44v-46r Bn Nadal, 1395-1406, fol.136r, 137v-138v Lledò, 1394-1400, fol. 34r-44r
5-19 Jan.	Manuel de Gualbes	barcha	Rhodes Alexandrie	Bn Nadal, 1395-1406, fol. 135v Lledò, 1394-1400, fol. 36v-37r, 38v, 41v
29-31 Jan.	Bernat Carbo	nau	Rhodes Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 46r Bn Nadal, 1395-1406, fol.138v
8 Avr.	Mateu Angelats	nau	Jaffa	Bellmunt, 1402-1406, fol. 48v
14 Juil.	Nicolau Pujades	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 51r
14-24 Juil.	Nic. Pujalt et Ma. de Gualbes	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 51v, 55r-v
16-21 juil.	Joan Bonini	nau	Syrac. Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 52r-55r
18 Juin 2 Août - 18 Sept.	Pere Ferrer Bernat Pellicer	nau	Chypre Beyrouth Alexandrie (Damas)	Bellmunt, 1402-1406, fol. 56v-62v Bn Nadal, 1395-1406, fol. 140r-170r Bn Nadal, Man. août-nov.1404
15 Sept. - 28 Oct.	Pere Saragossa et Francesc Sa Rovira	nau	Sic. Rh. Chy. Beyrouth (Damas)	Bellmunt 1402-1406, fol. 62v, 64r-65v Bn Nadal, 1395-1406, fol. 174r-194r Bn Nadal, 1404-1410,fol. 1r-7v
Oct.?	Antoni Dani de Lloret	nau	Alexandrie	J. Nadal, man. 1404

18 Nov.	Nicolau Nalba de St Feliu de G.	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 8r
1405 31 Déc.- 15 Fév.	P. Ortola, P. Salom, J. de Bonis	nau	Rhodes Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 72v-77r Bn Nadal, 1395-1406, fol. 197r-v
9-15 Févr.	Pere Joan	nau	Rhodes Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 10v-11r
Avril?	Mat.+Sal. Gelat Jaume Ortal	nau	Beyrouth	Bn Nadal, 1395-1406,
16 Avr.	Fr. Fogassot	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 81r
16-19 Avr.	Juan Comes de Séville	nau	Sicile, Chypre, Jaffa	Bellmunt, 1402-1406, fol. 81r Bn Nadal, 1395-1406, fol. 198r
23-25 Avr.	Joan Bonini	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 12r-v
11-Mai	Antoni Salellas de St Feliu de G.	nau	Sicile Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 13r
Juill.?	Rafael Ferrer	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 84r
22 Juill. - 26 Sept.	Bernat Roger et Pau Doy	nau	Sic. Rh. Chy. Beyrouth	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 16r-23r Bellmunt, 1402-1406, fol. 88r-90r
27 Juill. -Août?	Nicolau Pujalt	nau	Rhodes Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 14v-15v Bellmunt, 1402-1406, fol. 85r
Août?	Gabr. Guich et Vicens Blanch	nau	Sic. Rh. Chy. (Damas)	Bellmunt, 1402-1406, fol. 87r Bn Nadal, 1395-1406,
Août?	Pere Torrella	nau	Valence Alexandrie	Bn Nadal, Man. Août-Sept.1405,
Sept.?	And. Borrell de Collioure	nau	Alexandrie Beyrouth	M. Ermengol, Man. 1405-1406,
24 sept.	Ja. + Bn Carbo	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1395-1406, fol. 200r

1406 12 Jan.-4 Fév.	Bernat de Gualbes	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 25r Bellmunt, 1402-1406, fol. 97r
8-15? Fév.	Joan Bonini et Pere Doy	nau	Sic.ile Beyrouth, Alexandrie	Bellmunt, 1402-1406, fol. 98r-99r Bn Nadal, 1404-1410, fol. 26v-27v
7-24 Avril	Jaume Coll	nau	Sic. Rh. Jaffa	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 27r-30r
20-26? Avril	Bernat Bisbe	nau	Jaffa	Bellmunt, 1406-1414, fol. 2r-4v
1-4 Sept.	Bartomeu Roig de Cagliari	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 8v-9r Bn Nadal, 1404-1410, fol. 35v-36r
26-27 Sept.	Antoni Salvador et Joan Muner	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 9v-10r
8 - 13 Oct.	Gabriel Amigo et Joan Guimera	nau	Sic. Rh. Chy. Beyrouth	Bellmunt, 1406-1414, fol. 15v-20v
1407 13-Mai	Bernat Amat	galiote	Chypre Beyrouth	Bellmunt, 1406-1414, fol. 29r
30 Juill. - 7 Août.	Guerau de Doni	galée "merca-tarie"	Rh. Chypre Beyrouth	Bellmunt, 1406-1414, fol. 32r-35r Bn Nadal, 1404-1410,fol. 38v-42r
20-22 Août	Melchior Marufo, Génois	nau	Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 2r-3r
16-22 Août	Gabriel Guich basque	nau bayon-nais	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 43r-46r
1408 19 Déc.-13 Jan	Nicolau Pujalt	nau	Rhodes	Bellmunt, 1406-1414, fol. 42v-43v Lledò, 1407-1417, fol. 3r-7r

31 Déc. - 13 Jan.	Gabriel Sala et Arn. Sorell	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 50r-52r
15-24 Sept.	Guerau de Doni	galée "merca-tarie"	Sic. Rhodes, Chypre, Beyrouth	Lledò, 1407-1417, fol. 8v-15r Bn Nadal, 1404-1410, fol. 60r-61r Bellmunt, 1406-1414, fol. 48r
22 Sept.	Ant. Salavert	nau	Alexandrie Beyrouth	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 61r
28 Sept.	Bart. Pinelli, Génois	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 47v
5 Oct.	Jaume Coll	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 62r
6 Oct.	Pere Ponç et Mateu Spital	nau	Rhodes Romanie Beyrouth? Damas?	Bellmunt, 1406-1414, fol. (48r-)49v Lledò, 1407-1417, fol. (15r-17v)
2 Déc.	Bernat Roger et Pau Doy	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 63r
1409 21 Jan.	Esteve Coloma et Marc Ulzina	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 64r-v
8 Juin - 30 Août.	Jaume Esteve Pere Saragossa	galée galée	Rhodes Chypre Beyrouth (Damas)	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 67v-70v, 72r-75r Bellmunt, 1406-1414, fol. 55v-58v, 65r Lledò, 1407-1417, fol. 18r-19v, 23r
8 Août - 27 Oct.	Bernat Roger et Pau Doy	nau	Alexandrie	Bn Nadal, 1404-1410, fol. 71r-v, 75v-77r Lledò, 1407-1417, fol. 19r-27v Bellmunt, 1406-1414, fol. 58r-59r
25 Oct. - 8 Nov.	Fr. Josep et Bert. Canyelles	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 60r Bn Nadal, 1404-1410, fol. 79v

1410 5 Oct.	Mateu Spital de St Feliu de G.	nau	Tunis, Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 67r
25 Oct.	Francesc Josep	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 68r
1411 31 Jan.- 5 Fév.	Pere Doy et Bernat Roger	nau	Sic.ile Beyrouth, Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 34r-38r
4-5 Fév.	Nicolau Pujalt	nau	Sic.ile Beyrouth, Alexandrie	
28 Sept.	Miq. de Gualbes	nau	Rhodes Alexandrie	Brocard, juin-nov.1411, fol. 24v
14 Oct.	Pere Toroella	nau	Sic.ile Alexandrie	Brocard, juin-nov.1411, fol. 32v
28 Août - 14 Nov.	Pere Carbonell et Jo. Benegam	nau	Sardaigne, Sicile	Bellmunt, 1406-1414, fol. 76r-79r
6 Oct. - 14 Nov.	Martì Gavella de Perpignan Guerau de Doni J. de Vall Losera	nau nau nau	Rhodes Chypre Beyrouth Alexandrie	Brocard, juin-nov.1411, fol. 30r, 38v-46v Lledò, 1407-1417, fol. 40v-42v
23-31 Oct.	Andreu Borell	nau	Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 40v-42v
1412 23-Avr	Rodr. Gutierrez de Santander	nau Sta Catarina	Jaffa	Bellmunt, 1406-1414, fol. 88v
28 Sept.	Ramon Serra	nau	Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 44v
1413 31-Mar	Nicolau de Sent Pere	barxia	Beyrouth	Bellmunt, 1406-1414, fol. 93r
19 - 20 Juin	Antoni Bertran	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 94r-v

7 - 18 Juil.	J. Pi de Collioure	nau	Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 46v-51r
27 Oct.	Joan Bonet	nau	Beyrouth	Bellmunt, 1406-1414, fol. 98r
1414 9 Jan.	Pere Gabriel de Cadaquès	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1406-1414, fol. 98r, 99v
17 Avr.	Nicolau de Sent Pere	nau castel-lana	Rhodes Alexandrie	Bellmunt, 1414-1417,fol. 4r-v
27 Avr.	Juan Angles basque	nau	Rhodes, Jaffa	Bellmunt, 1414-1417, fol. 5r
24 Juil.	Bereng. Sauri	nau	Sicile Alexandrie	Bellmunt, 1414-1417, fol. 8v
13 Août- 30 Sept.	Ramon Serra	nau	Rh. Chypre Beyrouth (Damas)	Lledò, 1407-1417, fol. 55r-63v Bellmunt, 1414-1417, fol. 10r-11r
3 Déc.	Esteve Torra de St Feliu de G.	nau	Rhodes Alexandrie	Bellmunt, 1414-1417, fol. 13v-16v
1415 23 Avr.	Simo Mancoffa et Ant. Pujades	nau	Jaffa	Bellmunt, 1414-1417, fol. 19v
22 Avr. - 13 Mai	Pere Esteve, de St Feliu de G.	nau	Alexandrie	Bellmunt, 1414-1417, fol. 20r-22r
2 Mai	Rodr. Gutierrez de Santander	nau Sta Catarina	Sic. Rhodes Candie Jaffa	Bellmunt, 1414-1417, fol 20v
31 Mai	Esteve Torra de St Feliu de G.	nau	Sic. Rhodes Alexandrie	Bellmunt, 1414-1417, fol. 24v

30 -31 Août	Nicolau de Sent Pere	nau	Rhodes Beyrouth	Bellmunt, 1414-1417, fol. 26v-27r Brocard, 1415-1416, fol. 2v-4v Joan Franch, 1414-1415
19 Sept.	Jaume Olomer de St Feliu de G.	nau	Alexandrie	Brocard, 1415-1416, fol. 19v
19 Déc.	Bartomeu Amar	nau	Rh. Chypre, Beyrouth	Brocard, 1415-1416, fol. 60v
1416 10 - 27 Mars	Bernat Roger	nau	Sic. Rh. Ch. Beyrouth Alexandrie	Lledò, 1407-1417, fol. 67r-71r Bellmunt, 1414-1417, fol. 30v-31v Brocard, 1415-1416, fol. 90v

Références des minutiers non rédigés par T. de Bellmunt
(tous conservés à l'Arxiu Històric de Protocols de Barcelone) :

(a) Bn Nadal, *Secundus liber comandarum*, 1395-1406.
(b) Bn Nadal, *Manuale Instrumentorum Contractuum Comandarum Quintum*, 1404-1410.
(c) A. Lledò, *Manual común*, 1394-1400.
(d) A. Lledò, *Liber quartus commendarum de viagio*, 1407-1417.
(e) A. Brocard, *Manual*, juin - nov. 1411.
(f) A. Brocard, *Manuale comune nonum*, août 1415-mars 1416.

Les informations relatives à ces embarcations sont plutôt sommaires ; tout au plus peut-on apprendre de quel type il s'agit : la très grosse majorité sont des *naus*, à l'exception de quelques *coques*, galées ou *barques* [12].

La répartition de ces différents navires dans le temps permet de distinguer grossièrement deux phases d'inégale durée : les années 1403 et 1405, pour lesquelles la moyenne s'établit à près de 13 départs par an, puis la période 1406-1415, au cours de laquelle ce nombre chute à un peu plus de cinq. Ainsi semble se dessiner une nette tendance au déclin dans le commerce de Barcelone avec le Levant. Or celle-ci est en complète contradiction avec le mouvement croissant des échanges, constaté notamment par M. del Treppo, tout au long du premier tiers du XVe siècle [13].

12. De tous ces vaisseaux, les *naus* avaient le plus gros tonnage : entre 150 et 200 t. en moyenne, (mais les plus grosses pouvaient atteindre jusqu'à 360 t.) ; les galées avaient une capacité de 80 à 200 t., les *coques*, de 20 à 40 t., enfin les *barques*, de 20 à 30 t., voire jusqu'à 60 t. Cf. R. Eberenz, *Schiffe an den Küsten der Pyrenäenhalbinsel*, Francfort, 1975, p. 38, 105, 163 et 227. Sur la marine catalane, voir également d'A. Garcìa Sanz, *Història de la marina catalana*, Barcelone, 1977.

13. M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit*., p. 31.

Il faut cependant rappeler que la liste établie ci-dessus reste sans doute incomplète ; car des sondages effectués parmi les contrats d'Antoni Brocard, ont permis d'identifier quatre navires qui ne figuraient dans aucun des minutiers de commendes – tous rédigés par les notaires cités en introduction – (d'où la présence de ces bateaux dans le tableau ci-dessus, en 1411 et 1415). Cela confirme donc que plusieurs embarcations ont pu sans difficulté échapper à cette investigation. Les hypothèses d'évolution restent donc à prendre avec précaution.

De plus, il est à noter que le nombre des commendes rédigées par T. de Bellmunt se réduit progressivement entre 1403 et 1416 (qu'il s'agisse de celles à destination du Proche-Orient [14], tandis que ses minutiers sont également moins nombreux, pendant les années 1410-1416, qu'au cours des périodes précédentes. Ces évolutions pourraient ainsi refléter une limitation, voire une spécialisation [15] des activités du notaire, à l'approche de la fin de sa carrière (elle se termine en janvier 1417), plutôt qu'un déclin des seules relations commerciales de Barcelone avec l'Égypte et la Syrie-Palestine. Les commendes, qui restent la principale source notariale pour l'ensemble de l'époque considérée, agiraient donc ici comme un miroir déformant.

Ainsi pourrait se justifier la contradiction avec les conclusions de M. del Treppo. Mais il reste à expliquer le « pic » des années 1403-1405, dont les résultats sont deux fois supérieurs à ceux enregistrés par le même auteur, entre 1422 et 1433, période qu'il présente pourtant comme un apogée dans les relations commerciales de Barcelone avec l'ensemble du Levant méditerranéen – avec une moyenne de six départs par an [16]. Une flambée de d'activité si ponctuelle – si les départs avaient été aussi nombreux avant 1403, le fait n'aurait pas manqué d'être relevé par C. Carrère, dans le tableau signalé précédemment – semble bien illustrer une brève variation de conjoncture. Cependant, aucun événement survenu au Proche-Orient ou en Catalogne, au cours de ces années, ne permet d'expliquer de manière pleinement satisfaisante un tel engouement pour le commerce avec l'Égypte et la Syrie.

En revanche, le début de l'année 1401 est marqué par une expédition de Tamerlan, en Syrie, peu avant sa célèbre victoire sur le sultan ottoman

---

14. Le nombre total des commendes instrumentées par T. de Bellmunt est toujours largement supérieur à 100 de 1403 à 1406, puis constamment inférieur à 60, sauf en 1407 ; en 1416, dernière année complète d'activité du notaire, il n'en avait plus rédigé que 24.

15. A partir de 1406, T de Bellmunt s'est en effet consacré à la rédaction de contrats concernant les affaires de quelques personnages de haute condition sociale ; voir par exemple : *Libri apocharum et aliorum contractuum faciendum pro manumissoria inclite infantisse Iohanne, comitisse Fuxi (1408-1416)* ou *Manual de negocios del noble don Ramón de Ça Garriga (1413)*.

16. M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit.*, p. 31.

Bayezid Ier, à la bataille d'Ankara, le 20 juillet 1402. A cette occasion, la ville de Damas fut entièrement mise à sac, puis incendiée, tandis que ses artisans étaient déportés à Samarcande, la capitale de l'État timouride [17]. Un tel raid n'a pas pu avoir de conséquences sur le commerce de l'ensemble des territoires mamluks, puisque Damas en était l'un des centres névralgiques. Une fois le danger écarté, à partir de 1403, le trafic a pu reprendre son cours habituel, mais amplifié par les efforts de reconstitution des réseaux commerciaux, en Syrie, et par la volonté des Catalans de profiter de cette occasion pour accroître leur rôle dans le négoce avec cette région. Telle est du moins, en l'absence de tout autre élément concernant ces données, l'hypothèse qui peut être formulée. Après 1405, le rythme des échanges aurait alors repris son « cours » normal, pour connaître l'augmentation progressive constatée par M. del Treppo, jusqu'à la fin du premier tiers du XVe siècle

Au delà des fluctuations conjoncturelles, les départs des navires permettent également de saisir un mouvement saisonnier. Deux temps forts se dessinent ainsi dans l'année : le printemps, plus précisément le mois d'avril et surtout l'automne (septembre et octobre). A l'inverse, deux périodes de creux rapprochées peuvent être observées, aux mois de mars et juin. On pourra donc noter que l'hiver ne semble pas décourager les expéditions vers le Levant. Toutefois, ce mouvement d'ensemble ne s'affirme pas nettement chaque année : on constate en effet une absence quasi totale de départs au printemps, entre 1408 et 1411. Mais sans doute est-il une fois encore nécessaire d'élargir l'échantillon de documents pour disposer de données plus significatives.

La grande majorité des bâtiments était patronnée par des Catalans : des Barcelonais pour la plupart, mais aussi des habitants de Sant Feliu de Guìxols (on en dénombre par exemple trois en 1415). Mais les contrats révèlent aussi le départ de quelques bateaux patronnés par des non-Catalans : la *nau* de Juan Gomez de Séville, en avril 1405, celle du Génois Bartolomeo Pinello en septembre 1408 ou encore celles des Basques Rodrigo Gutierrez de Santander, en avril 1412 et mai 1415 et de Juan Angles en avril 1414. L'ampleur du trafic de Barcelone avec l'Égypte et la Syrie a ainsi permis à quelques navires étrangers de participer à ce commerce certaines années. Mais il paraît difficile d'affirmer qu'ils n'appareillaient que les années où les bâtiments catalans étaient eux-mêmes peu nombreux ; cela semble être certes le cas en 1412 (année pour laquelle on ne relève au total que le départ de deux *naus*, dont celle de Rodrigo Gutierrez de Santander), mais au cours

17. W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, rééd. Amsterdam, 1967, t. 2, p. 469 ; W. Popper, *History of Egypt 1382-1469 A.D.*, Los Angeles, 1954 (University of California, Publications in Semitic Philology, 14), p. 40-50.

des autres années citées, plusieurs vaisseaux catalans participent aussi à ce trafic : au moins six en 1408 et 1415, et jusqu'à 14 en 1405.

Les commendes instrumentées par T. de Bellmunt ont pour destination soit la Syrie-Palestine, soit l'Égypte, voire les deux. Mais dans ce domaine également, les données fluctuent selon les années considérées. En 1403 et 1404, Alexandrie l'emporte largement sur Beyrouth et Jaffa (9 départs en moyenne contre 4,5 pour les deux ports de Syrie-Palestine réunis). Dès 1406 cependant, Jaffa et Beyrouth parviennent à égaler Alexandrie et la tendance à l'équilibre se maintient jusqu'en 1416 (avec une nouvelle phase de léger avantage pour Alexandrie entre 1408 et 1410). Cette supériorité du port égyptien confirme son importance en tant que pôle essentiel de redistribution des produits d'Orient et d'Occident [18]. Il paraît en revanche plus surprenant de voir Jaffa et Beyrouth égaler Alexandrie certaines années.

En fait, Jaffa n'est pas un port à vocation commerciale, mais le point de débarquement des pèlerins en route pour la Terre sainte [19]. La totalité des départs pour Jaffa ayant lieu en avril ou en mai, confirme bien que les navires emmenaient alors des pèlerins vers les lieux saints (ces voyages commençaient généralement au printemps, comme l'atteste également le témoignage du Gascon Nompar de Caumont, parti de Barcelone sur la *nau* de Ramon Serra et Francesc Ferrer, le 4 mai 1419) [20]. Rien n'empêchait bien entendu les bâtiments de gagner ensuite Beyrouth, pour permettre aux marchands embarqués à leur bord de se livrer aux activités commerciales prévues dans les commendes ; c'est précisément l'itinéraire prévu pour la *cocha* de Bernat Guardiola et la *nau* de Pere Doy et Bernat Roger en 1403.

Ces nombreux départs pour Jaffa et Beyrouth démontrent donc clairement que le « déclin » du commerce barcelonais avec la Syrie, au début du XVe siècle, doit être sensiblement nuancé, et que l'on ne peut en tout cas l'attribuer directement aux destructions consécutives du raid de Tamerlan, dans ce pays, en 1400-1401, comme d'autres études l'ont suggéré [21]. C'est même

---

18. Cf. W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, Amsterdam, 1967, t. 1, p. 378-426, t. 2, p. 23-64 et 427-497 ; voir également S.Y. Labib, *Handelsgeschichte Ägyptens im Spätmittelalter (1171-1517)*, Wiesbaden, 1965.

19. Cf. J. Richard, « Le transport outre-mer des croisés et des pèlerins (XIIe-XVe siècle) », dans *Maritime Aspects of Migration*, Cologne-Vienne, 1989, p. 38.

20. Nompar de Caumont, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*, éd. La Grange, Paris, 1858. Nompar de Caumont s'était embarqué à Barcelone le 4 mai 1419 (cf p. 32) ; il débarqua à Jaffa le 28 juin (cf. p. 46).

21. Cf. C. Carrère, *Barcelone centre économique*, *op. cit.*, p. 645, suivie par J.M. Madurell Marimon et A. Garcia Sanz, *Comandas comerciales*, *op. cit.*, p. 28-29.

vraisemblablement le contraire qui s'est produit, durant quelques années, tel que cela a été exposé précédemment.

Et d'une manière générale, la vitalité commerciale catalane avec l'ensemble du Proche-Orient arabo-musulman révèle des besoins accrus, des nécessités d'importations grandissantes dans cette région. E. Ashtor attribue cette dépendance à l'égard des grands ports de Méditerranée occidentale à un net déclin des activités artisanales syriennes et égyptiennes, à partir du début du XVe siècle [22].

Les routes suivies par les navires peuvent quant à elles être reconstituées par les étapes mentionnées dans les contrats, au cours desquelles les marchands pouvaient échanger les produits confiés en commende. Les principales îles de la Méditerranée – Majorque, Sardaigne, Sicile, Crète, Rhodes, puis Chypre – apparaissent ainsi comme autant d'escales, jalonnant la traversée entre la Catalogne et le Levant. Leur appartenance à la Couronne d'Aragon, en Méditerranée occidentale, mais également les vents et les courants marins dominants, expliquent le choix d'un tel itinéraire [23]. Tel est également le parcours effectué par le pèlerin Nompar de Caumont en 1419 [24]. Il n'était bien sûr pas utile de mentionner toutes ces étapes dans les contrats ; généralement, seules celles constituant d'importantes escales commerciales sont citées ; il s'agit de la Sicile, de Rhodes et de Chypre [25]. Un seul navire évite cette route des îles : celui de Mateu Spital de Sant Feliu de Guìxols qui, en octobre 1410, choisit de faire escale à Tunis pour gagner Alexandrie.

Les contrats notariés ne permettent pas de déterminer la durée des voyages, mais M. del Treppo affirme qu'en dépit de fortes irrégularités, la plupart duraient de sept à dix mois aller-retour, durant la première moitié du

22. Cf. E. Ashtor, *Levant Trade, op. cit.*, p. 200-215.

23. Au sujet des vents et des courants marins voir J.H. Pryor, *Geography, technology and war, Studies in the maritime history of the Mediterranean 649-1571*, Cambridge, 1992, p. 1-24. Concernant la thèse de la « route des îles ». voi J. Vicens Vives, *España. Geopolìtica del Estado y del Imperio*, Barcelone, 1940, p. 111 et « La economia de los paìses de la Corona de Aragòn en la Baja Edad Media », dans *VI Congreso de Historia de la Corona de Aragòn*, Madrid, 1959, p. 103-135. Cette thèse a cependant été remise en cause par M del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit.*, p. 1-8 et par J.E. Ruiz Domenec, « Ruta de las especias/Ruta de las islas apuntes para una nueva periodizaciòn », *Anuario de estudios medievales*, 10 (1980), p. 689-697.

24. La plupart de ces étapes sont notamment citées, lors du départ de quatre navires en octobre 1411 : cf. 1406-1414, fol. 76r-79r. Nompar de Caumont, *Voyaige d'Oultremer*, *op. cit.*

25. La Crète, elle, n'est citée que dans un seul voyage, en 1415. Cette île semble bien n'apparaître que comme une escale technique et non commerciale.

XVe siècle et cette moyenne est confirmée par C. Carrère [26]. Ces chiffres sont encore corroborés par le temps de parcours d'un groupe de cinq navires partis à l'automne 1411, les seuls pour lesquels une date de retour est exceptionnellement connue parmi les bâtiments précédemment cités dans la liste : ayant quitté Barcelone après le 14 novembre 1411, les cinq bâtiments y revenaient le 21 juin 1412, soit un peu plus de sept mois plus tard (*cf.* note 33). Si les vents et les courants marins pouvaient fortement modifier ces temps de parcours [27], il semblait que ces différences de durée soient surtout imputables à l'inégal temps d'attente, au cours des nombreuses escales [28]. Ce constat est par ailleurs confirmé par le témoignage de Nompar de Caumont, qui mit à peine deux mois pour franchir la Méditerranée d'ouest en est (de Barcelone à Jaffa), mais resta ensuite deux mois en Terre sainte, au cours desquels le navire qui l'avait amené l'attendit ; au retour, l'embarcation s'arrêta de nouveau un mois à Rhodes, puis un mois en Sicile, sans compter le temps d'attente à Chypre qui n'est pas précisé, mais qui permit au pèlerin de visiter une grande partie de l'île [29].

Bien que les sources utilisées ici soient exclusivement des contrats de commende, elles permettent de déterminer la part du nolis qui était acquittée avant l'appareillage des navires. Dans la plupart des cas, la moitié des frais de transport était versée à Barcelone, et l'autre, une fois l'embarcation arrivée à destination. Mais il arrivait que pour un même bateau certains marchands payaient la totalité du nolis avant le départ, tandis que d'autres en versaient la moitié et que d'autres encore ne payaient rien du tout [30].

Il n'était enfin pas rare que les navires voyagent de conserve pour bénéficier de meilleures conditions de sécurité. Ils circulaient le plus souvent à deux, comme en avril 1405 (*naus* patronnées par Pere Ortolà et Pere Joan) ou en août 1409 (galées patronnées par Jaume Esteve et Pere Saragossa). Mais en novembre 1411, c'est un véritable convoi de cinq vaisseaux qui se préparait à traverser la Méditerranée : il se composait des navires patronnés

---

26. Cf. C. Carrère, *Barcelone centre économique*, *op. cit.*, tabl. IV, p. 302 (moyenne de 9 mois environ) et M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op cit.*, p 61.

27. Voir la note 23.

28. M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit.*, p. 61-64. M. del Treppo remarque également que les différents types de navires utilisés ne modifiaient pas de manière aussi déterminante l'inégal temps de parcours des navires.

29. Cf. note 20 ; il rembarqua à Jaffa le 20 juillet 1419 et ne parvint à Barcelone que le 18 mars de l'année suivante, car après avoir essuyé de violentes tempêtes, Nompar de Caumont préféra laisser le navire de Ramon Serra et Francesc Ferrer poursuivre sa route, afin de passer la mauvaise saison en Sicile. Au total, son périple maritime dura donc 10,5 mois, mais le bâtiment précédemment cité effectua le voyage aller-retour en un temps plus court, puisqu'il n'hiverna pas en Sicile.

30. Cf. sur le navire de Guerau de Doni en août 1407.

par Martì Gavella de Perpignan, Pere Carbonell, Guerau de Doni et Joan de Vall Losera [31] ; les contrats du notaire Arnau Lledò qui permettent d'ajouter le cinquième navire de cette flottille précisent en outre que les bâtiments étaient armés [32]. Toutes ces dispositions confirment bien la nécessité de se protéger – ou la perspective d'attaquer – dans un contexte de piraterie devenue endémique, au cours de ces années [33].

Marchandises, valeurs et volumes : essai d'évaluation

Ces minutiers de commendes sont également très riches d'informations concernant les marchandises commercialisées, à l'exportation surtout. Ils permettent notamment de citer quelques exemples concrets de chargements de navires. En effet, dans certains cas, les contrats sont suffisamment nombreux, ou les sommes investies assez importantes, pour donner une idée générale de la composition des marchandises embarquées. Mais il faut une fois encore souligner que ces indications sont très incomplètes : les produits commercialisés ne sont pas détaillés ou distingués dans certains actes [34], et tous les accords contractés n'ont pas pu être instrumentés par un seul ou même deux ou trois notaires ; beaucoup nous échappent donc. Enfin, rappelons que toutes les marchandises chargées sur un bâtiment n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un accord notarié. Les séries de chiffres sélectionnées n'ont donc pas d'autre objectif que d'illustrer ou de donner quelques exemples précis, mais limités, de volumes de marchandises et de leur valeur, transportées de Barcelone vers le Levant.

31. Ces bateaux sont en effet mentionnés ensemble dans les contrats Un tel convoi devait être exceptionnel, puisque, selon M. del Treppo, il était rare que les navires catalans voyagent à plus de deux ; cf. *I mercanti catalani*, op. *cit*., p. 65.

32. Les commendes du notaire Arnau Lledò mentionnent en effet les mêmes patrons de navires, à l'exception de Martì Gavella, mais ajoutent Andreu Borell ; A. Lledò, *Liber quartus commendarum de viagio*, 1407-1417, fol. 40v-42v.

33. Dans un récent article, M.T. Ferrer i Mallol intègre le départ de ces bateaux dans le contexte de lutte contre les Génois en Méditerranée orientale ; cf. « Una flotta catalana contro i corsari nel Levante (1406-1409) », dans L. Balletto (éd.), *Oriente e Occidente tra Medioevo ed età moderna*, Gênes, 1997, p. 325-355. Elle signale également qu'ils revinrent à Barcelone le 21 juin 1412 (cf. *Dietari de la deputació del General de Cathalunya*, Barcelone, 1974, t. 1, p. 6 ; cette source évoque cependant le retour de neuf navires et non de cinq ; les quatre bâtiments supplémentaires échapperaient ainsi à notre documentation).

34. Ainsi, sur les 2900 livres de Barcelone totalisées par la *nau* de Bernat Guardiola à destination de Jaffa en avril 1403, près de 60 % des sommes sont investies dans des marchandises non précisées (cf. 1402-1406, fol. 13v-16r ; total de 28 contrats). La proportion est identique pour la *nau* de Joan Bonini, partant pour Alexandrie en juillet 1404 (cf. 1402-1406, fol. 52v-55v ; total de 1810 livres de Barcelone, relevées dans 23 contrats).

	Nef de Gabiel Amigo et Joan Guimera	**Galée de Guerau de Doni**
Date de départ	Octobre 1406	Août 1407
Destination	Rhodes, Chypre, Beyrouth	Rhodes, Chypre, Beyrouth
Draps catalans	2057,49 livres* ; 65,64%	3091,49 livres ; 64,46%
Autres draps et tissus	344,24 livres ; 10,98%	274,29 livres ; 5,72%
Chanvre	220 livres ; 7,02%	26,6 livres ; 0,55%
Corail	305 livres ; 11,61%	494,35 livres , 10,31%
Divers		262,48 livres ; 5,47%
Non précisé	22,35 livres ; 0,70%	647 livres ; 13,49%
Non quantifiable	126,57 livres	
Total	***3134,5 livres***	***4796,21 livres***
Nombre de contrats	***25***	***48***
Références	Bellmunt, 1406-1414, fol. 15v-20v	Bellmunt, 1406-1414, fol. 32r-35r Bn Nadal, 1404-1410, fol. 38v-42r

	Galée (2) de Joan Esteve et Pere Saragossa	Convoi de 5 nefs
Date de départ	juin 1409	novembre 1411
Destination	Rhodes, Chypre, Beyrouth (Damas)	Rhodes, Chypre, Beyrouth, Alexandrie
Draps catalans	3033,80 livres ; 42,09%	1596,92 livres ; 27,33%
Autres draps et tissus	2010,83 livres ; 27,90%	73,35 livres ; 1,26%
Corail	780,83 livres ; 10,83%	14,81 livres ; 0,25%
Miel		2749,09 livres ; 47,04%
Huile	60,15 livres ; 0,83%	1019,70 livres ; 17,45%
Divers	323,22 livres ; 4,48%	289,48 livres ; 4,69%
Non précisé	999,16 livres	100 livres ; 1,71%
Total	***7207,99 livres***	***5843,35 livres***
Nombre de contrats	***55***	***39***
Références	Bellmunt, 1406-14, fol. 57v-58v, 65r Bn Nadal, 1406-1410	Bellmunt, 1406-1414, fol. 76r-79r Lledò, 1406-1414, fol. 76r-79r

Les livres ont été reconverties en système décimal.
A. Lledò, *Liber quartus commendarum de viagio*, 1407-1417.

Bn Nadal, *Manuale Instrumentorum Contractuum Comandarum Quintum*, 1404-1410.

Quelques remarques s'imposent avant d'exploiter ces données. Tout d'abord, la somme totale obtenue pour le convoi des cinq naus, nettement inférieure à celle des deux galées, montre bien que ces résultats sont très partiels (on peut par exemple gager que cette flottille transporte pour bien plus de 14,81 livres de corail). Les montants totaux obtenus sont en outre très in-

férieurs à ceux cités par M. del Treppo pour l'année 1454, puisqu'ils atteignent 55 000 livres pour un seul bâtiment ; il est vrai qu'il s'agissait là des deux plus gros navires de la flotte catalane et que pareille somme apparut exceptionnelle aux yeux des conseillers de Barcelone eux-mêmes [35]. Bien que cette comparaison trouve donc ses limites, il ressort avant tout que les données en valeur absolue sont difficilement utilisables, car sans aucun doute bien trop éloignées de la réalité. Et compte tenu de ce décalage, les chiffres exprimés en valeur relative n'ont peut-être pas grande signification non plus. Pourtant l'on peut affirmer que les échantillons de marchandises saisis ici sont assez représentatifs.

Il est en effet à souligner que ces résultats confirment bien la hiérarchie des produits d'exportation déjà établie par C. Carrère, M. del Treppo, et E. Ashtor [36] : au premier rang, dominent très nettement les draps catalans. E. Ashtor, qui s'appuie ici sur les archives de la compagnie Datini, signale que ces tissus arrivaient en tête des exportations occidentales vers le Proche-Orient à la fin du XIVe siècle [37]. Et d'après les contrats de commendes, rares sont les navires dont la cargaison n'était pas majoritairement composée de draps catalans [38]. Il s'agit pour la plupart de draps *de la terra* (c'est-à-dire fabriqués en Catalogne), ce qui ne permet guère de connaître leur origine précise. On pourra cependant noter que les galées de Joan Esteve et Pere Saragossa transportent 100 draps d'Ax-les-Thermes, 46 draps de Barcelone, ainsi que 49 draps de Berga. A en croire les comparaisons effectuées sur les marchés d'Égypte et de Syrie par E. Ashtor, ces tissus étaient plutôt de qualité inférieure et représentaient des articles de consommation courante, par opposition à ceux de Florence et de Flandre, qui eux constituaient des produits de luxe [39]. La valeur unitaire des draps catalans s'établissait généralement à un peu plus de sept livres ; toutefois, les draps de Barcelone atteignaient neuf livres, tandis que ceux d'Ax-les-Thermes n'en valaient qu'un peu plus de cinq [40]. Sans préciser leur prix de vente au Levant, E. Ashtor

35. M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit*., p. 69.

36. C. Carrère. *Barcelone, centre économique*, *op. cit*. p. 646 ; M. del Treppo, *I mercanti catalani*, *op. cit*., p. 72-78 ; E. Ashtor, *Levant Trade*, *op. cit*, p. 151.

37. Cf. E. Ashtor, *Levant Trade*, *op. cit*., p. 152-154.

38. Les draps catalans représentent (en valeur) plus des trois quarts de la cargaison de la *nau* de Bernat Roger et Pau Doy, à destination de Rhodes, Chypre et Beyrouth, en septembre 1405 (d'après un échantillon de 41 contrats totalisant 2451,46 livres). Cette marchandise dépasse également les 50 % (en valeur), sur les *naus* de Ramon Serra et Bernat Roger, parties respectivement en octobre 1414 et en mars 1416 (d'après un échantillon de 37 contrats totalisant 3615,94 livres, pour le premier navire et un ensemble de 12 actes atteignant 1637,15 livres, pour le second).

39. Cf.. E. Ashtor, *Levant Trade*, *op. cit*., p. 152-154.

40. Draps de Barcelone : cf. 1402-1406, fol 45v ; 1406-1414, fol. 78r. Draps d'Ax : cf. 1402-1406, fol. 13r, 89v ; 1406-1414, fol. 16r, 47v.

n'hésite pas à parler d'un véritable dumping au sujet de leur commercialisation massive dans cette région [41].

Les autres types de draps rencontrés sont toujours bien moins nombreux. Seules se distinguent les deux galées précédemment citées, avec un chargement de neuf balles de draps de Florence et de France, qui atteignent, avec d'autres tissus de moindre valeur (des saies), 1900 livres de Barcelone. Mais ce cas reste très exceptionnel.

Arrive ensuite en deuxième position, le corail. Les contrats distinguent souvent quelle partie précise est confiée en commende : les branches et les troncs ne sont en effet pas rangés dans les mêmes caisses, de même que le corail taillé en grains de chapelet, appelés boutons. Il provenait d'Afrique du Nord et surtout de Sardaigne [42]. Il est à noter que sur certains navires, les sommes investies en corail dépassent parfois celles des draps ; c'est notamment le cas de la *nau* de Gabriel Amigo, qui transporte en novembre 1403 près de 1300 livres de corail [43]. Certaines commendes totalisent en effet des sommes considérables par rapport à la moyenne – qui s'établit à environ 120 livres par contrats. Dans le cas du navire cité précédemment, l'essentiel du corail est commercialisé dans une commende se montant à 1031 livres, 11 sous et 3 deniers, pour un total de près de 780 kg [44].

Les autres marchandises commercialisées en grandes quantités, mais en proportions inférieures aux draps et au corail, sont essentiellement des denrées alimentaires. Au premier rang de celles-ci se trouve le miel, comme l'illustrent bien les chiffres du convoi des cinq navires. A l'image des constats établis pour le corail, il arrive en effet que certains contrats atteignent des sommes particulièrement élevées : ainsi, le 4 novembre 1411, Bartomeu Gil confie-t-il en commende 812 jarres du Magistrat de Montesa, pesant 26,7 t., pour une valeur totale de 1370 livres [45]. Outre la région citée

---

41. E. Ashtor, *Levant Trade*, *op. cit.*, p. 204-205.

42. Cf. C. Carrère, *Barcelone, centre économique*, *op. cit.*, p. 613-14 et 629-30.

43. Cette somme représente plus de la moitié d'un échantillon de huit contrats totalisant 2307,8 livres, extrait du minutier de T. de Bellmunt, 1402-1406, fol. 37v-40v.

44. Commende du 27 novembre 1403, confiée à Gabriel Amigo lui-même et Bernat Vidal, par Jaume Mathoses ; cf. 1402-1406, fol. 38r. Sur la *nau* de Pere Doy et Bernat Roger, partie en mai de la même année, huit caisses de corail à destination de Rhodes, Jaffa et Beyrouth atteignent un montant de 690 livres ; cf. 1402-1406, folio non relié en fin de minutier, sans numéro.

45. 1406-1414, fol. 77v. Sur les *naus* de Pere Ortolà et Pere Joan, parties en février 1405 pour Rhodes et Alexandrie, les investissements en miel se montent à 1600 livres, soit près de 40 % du total ; cf. 1402-1406, fol. 72v-77r, à compléter par B. Nadal, 1404-1410, fol. 10v-11r.

précédemment, le miel provient généralement du Penedès, de Tortose ou de Mequinensa, ou encore de la région de Tarragone.

L'huile, les fruits secs (amandes et noisettes) et le safran complètent encore cette liste de denrées, mais il est rare que la valeur de ces marchandises dépasse 10% du total investi sur un navire – la part de l'huile transportée par le convoi de cinq navires en novembre 1411 est en quelque sorte l'exception qui confirme la règle. Pour être enfin tout à fait précis, il faudrait encore ajouter à ces marchandises d'exportation, les métaux (l'antimoine surtout, ainsi que le mercure et l'étain), et les fleurs séchées (lavande, violettes et anis, utilisées pour la pâtisserie). Mais ces produits n'apparaissent qu'exceptionnellement dans les contrats.

Les marchands

Cet ensemble d'actes permet enfin de saisir un échantillon de près de 400 contractants : 261 commenditaires et 129 commendités.

Qu'ils soient bailleurs ou preneurs de fonds, leur profil est assez similaire : la plupart d'entre eux sont des marchands, citoyens de Barcelone (dans trois cas sur quatre). Il est toutefois à noter que cette proportion de marchands est un peu moins écrasante chez les bailleurs, parmi lesquels apparaissent des représentants de professions très proches, tels des courtiers (13 au total), des boutiquiers (sept) ou des changeurs (quatre) [46]. Mais on dénombre aussi parmi eux quelques artisans : cinq pharmaciens et cinq drapiers, par exemple [47]. Chez les preneurs de fonds, les métiers liés à la navigation modifient quelque peu ce profil : 13 patrons de navires reçoivent ainsi des marchandises en commendes, de même que trois marins et deux scribes de navires [48].

Les contractants qui ne sont pas originaires de Barcelone – soit environ 25 %, sont en majorité catalans (ils représentent 14 % parmi les bailleurs). La plupart vient de Tortose (sept bailleurs), de Perpignan (quatre bailleurs)

46. Cf. par exemple 1402-1406, fol. 15v, 20v, 59v ; 1406-1414, fol. 47v, 94v ; 1414-1417, fol. 4r (courtiers). 1406-1414, fol 35r, 58r, 76v, 94v ; 1414-1417, fol. 10r, 16v (boutiquiers). 1414-1417, fol. 14v (changeur).

47. Cf. par exemple 1402-1406, fol.73v ; 1406-1414, fol. 15v, 18r (drapiers). 1402-1406, fol. 54v (pharmacien).

48. Cf. par exemple, 1402-1406, fol. 38r-40r, 53r ; 1406-1414, fol. 29r ; 1414-1417, fol. 5r (patrons de navires). 1402-1406, fol. 13r, 98r (marins). 1402-1406, fol. 53v, 76r-v (scribes).

ou d'autres localités secondaires [49]. Les Aragonais et autres habitants de la péninsule ibérique sont peu nombreux : quatre Saragossans, un Valencien et deux Basques seulement, pour l'ensemble des contractants [50]. En fait, le groupe des marchands originaires de la péninsule italienne est supérieur, puisqu'on relève sept Florentins et quatre Génois [51].

Il importe également de s'arrêter quelques instants sur la nette différence entre les effectifs des deux types de contractants (261 bailleurs contre 129 preneurs seulement, soit un rapport du simple au double). Elle s'explique bien sûr par le fait que quelques commendités passent de nombreux contrats avec des bailleurs différents. Il est en effet logique de voir un petit nombre de marchands faire route vers le Proche-Orient et concentrer entre ses mains les capitaux de plusieurs bailleurs. Ce constat s'observe sur la plupart des navires pour lesquels la documentation est relativement abondante. Le cas le plus marquant est celui de Bernat Ferrer et Jaume de Sent Serni, tous deux marchands et citoyens de Barcelone (avec lesquels fait quelques fois équipe Bernat Sadur), qui contractent ensemble 41 commendes, dont les marchandises doivent être chargées sur la *nau* de Pere Doy et Bernat Roger, au printemps 1403. Ils se voient ainsi confier au total et pour ce seul voyage, plus de 3700 livres de la part d'une quarantaine de bailleurs différents. Au même moment, Francesc de Vich et Jaume Rovira, reçoivent de 24 bailleurs, plus de 2750 livres investies sur la coque de Bernat Guardiola. Enfin l'année suivante, le même Francesc de Vich, accompagné cette fois de Joan Prestador, reçoit près de 2500 livres, investies sur la *nau* de Pere Ferrer et Bernat Pellicer. Il s'agit là sans aucun doute de personnages expérimentés bénéficiant de la pleine confiance des bailleurs de fonds, qui n'hésitent pas à leur confier en une seule commende des sommes parfois considérables, comme on le verra plus loin.

D'ailleurs, Francesc de Vich n'est pas un inconnu, puisque C. Carrère et T.M. Vinyoles i Vidal ont relevé dans la documentation des Archives municipales de Barcelone qu'il fut, pendant 10 ans, scribe sur la *nau* d'Arnau Berenguer, avant de se consacrer à des opérations commerciales, qui depuis 18 ans en 1407, l'ont mené de la Flandre au Levant [52]. Ces informations

---

49. Cf. par exemple, 1402-1406, fol. 22r, 59v, 85r (Perpignan) ; 1402-1406, fol. 90r ; 1406-1414, fol. 9v, 32v, 60r (Tortose).

50. Cf. 1402-1406, fol. 10r, 17v, 52r (Saragossans) ; 1406-1414, fol. 35r (Valenciens). 1406-1414, fol. 88v ; 1414-1417, fol. 5r et 20v (Basques).

51. Cf. 1402-1406, fol. 51r, 62v ; 1406-1414, fol. 20v ; 1414-1417, fol. 21r-22r (Génois). 1402-1406, fol. 46r, 51v, 55v ; 1406-1414, fol 17v (Florentins)

52. C. Carrère, *Barcelone centre économique*, *op cit*,. p. 147 n. 7 ; T. M. Vinyoles i Vidal, *La vida quotidiana a Barcelona vers 1400*, Barcelone, 1985, p. 95 n. 44. Archives Municipales, *Informacions de ciutadania 1395-1420*, 7 juillet 1407. Deux autres commendes des Archives Notariales permettent d'en savoir davantage au sujet de Francesc de Vich . il appa-

concordantes montrent clairement la spécialisation de certains marchands dans la commercialisation des produits vers des terres lointaines, la Flandre et le Proche-Orient constituant les deux extrémités des routes commerciales fréquentées par les Barcelonais.

Quant aux bailleurs, l'un de leurs traits caractéristiques est de ne confier en commende que des sommes relativement modestes, la moyenne s'établissant à environ 120 livres par contrat. Il faut bien entendu voir derrière ce montant une attitude de prudence qui consiste à répartir le capital entre plusieurs opérations commerciales, pour réduire les risques.

Il arrive pourtant que certains confient de très grosses sommes. Tel est par exemple le cas de Felip Prestador, marchand et citoyen de Barcelone, qui donne en commende pour Jaffa le 12 avril 1403 – aux commendités déjà évoqués Francesc de Vich et Jaume Rovira, près de 530 livres investies en draps *de la terra* et en d'autres marchandises non précisées. Le 10 septembre de l'année suivante, il confie, toujours au même Francesc de Vich et à Joan Prestador, une somme de 1418 livres investies en saies d'Irlande, draps *de la terra* et en safran, à destination de Chypre, Beyrouth, Alexandrie et Damas. Ceci ne l'empêche pourtant pas de bailler des sommes sensiblement inférieures à ces mêmes preneurs de fonds (131 livres le 12 avril 1403, 58 livres le 10 septembre 1404, 55 livres les 15 février et 21 janvier 1409) [53].

Ces quelques contrats ne sont cependant pas assez nombreux pour mettre en évidence une véritable spécialisation de bailleurs de fonds dans le commerce avec l'Égypte et la Syrie-Palestine. Force est en effet de constater que les minutiers de T. de Bellmunt ne permettent de saisir qu'un nombre limité d'opérations commerciales effectuées par un même marchand ; les cas les plus prometteurs dans ce domaine, qu'il s'agisse d'individus ou de familles, semblent en effet être répartis dans des minutiers de notaires différents. Aussi est-il plus sage de limiter cette étude aux aspects collectifs et aux quelques cas individuels précédemment cités, afin de réserver pour des travaux ultérieurs cette autre dimension très vaste de la recherche.

Un dernier point peut cependant encore être abordé au sujet des commenditaires : celui de la durée d'immobilisation de leur capital au cours des opérations, soit la période qui s'écoule entre le moment où l'acte est rédigé et la date de sa cancellation, quand elle est connue. La durée moyenne de ce

---

raît encore, mais cette fois en tant que bailleur de fonds pour le Levant, pour une somme de 95 livres en août 1407, puis de 60 livres en mai 1415 (*cf.* B. Nadal, *Manuale Instrumentorum Contractuum Comandarum Quintum*, 1404-1410, fol. 41v et Bellmunt, 1414-1417, fol. 20v).

53. 1402-1406, fol. 15r et 66r et B. Nadal, *Manuale Instrumentorum Contractuum Comandarum Quintum*, 1404-1410, fol. 26v et 64r.v.

délai est d'un peu plus de deux ans (27,5 mois), mais elle est en fait très variable ; certains contrats sont cassés au bout de sept mois à peine, tandis que d'autres le sont parfois après de nombreuses années (plus de 15 ans pour cette commende instrumentée le 4 septembre 1406 et cassée le 26 février 1422) [54]. Mais les délais dépassant quatre ou cinq ans sont généralement dus à des circonstances imprévues, telle la mort d'un des contractants – les exécuteurs testamentaires tardant pour diverses raisons à être reconnus dans leurs fonctions. Les délais dépendent aussi du retour des commendités ; les variations s'observent en effet souvent par séries de contrats ; 21 mois en moyenne pour la plupart des actes instrumentés en 1403, contre près de 40 (soit plus de trois ans) pour ceux de la fin de l'année 1404 et jusqu'en 1406, mais de nouveau à peine plus de 15 mois pour les commendes passées au cours de l'été 1407, etc. Cette durée d'immobilisation des capitaux, de plusieurs mois au minimum, ainsi que l'incertitude pesant sur ce délai, n'ont pu qu'inciter les marchands à l'attitude de prudence précédemment observée (des sommes confiées en moyenne plutôt limitées et donc réparties entre plusieurs preneurs de fonds).

Conclusion

Il est sans doute inutile d'insister davantage en conclusion sur l'ampleur des informations que ces commendes permettent de recueillir, l'exposé qui vient d'en être tiré l'ayant lui-même largement démontré.

Sans doute bien des domaines avaient-ils déjà été abordés par d'autres chercheurs. Néanmoins, la possibilité d'étudier les contrats très en détail dans le cadre d'une étude limitée, permet de compléter ces premiers travaux, ou plus exactement de fixer des exemples de chiffres, de marchandises ou de navires précis, qui caractérisent le trafic avec l'Égypte et la Syrie-Palestine. Cet exposé suscite en outre quelques interrogations au sujet d'une courte période laissée en partie dans l'ombre, en raison des « caprices » de la documentation (au tournant des XIVe-XVe siècles). Il jette enfin quelques bases nouvelles pour établir des comparaisons avec le commerce de Gênes et de Venise ; il est à souhaiter qu'elles permettent de mettre davantage en valeur le trafic de Barcelone et de mieux le situer face à celui de ses rivales italiennes. C'est donc tout un aspect du « partage du monde » qui pourra ainsi être mieux étudié et mieux compris.

Cependant, l'échantillon de documents reste bien sûr trop limité, à la fois en volume et en temps ; bien des constats seraient en effet à étayer et à suivre sur la longue durée. Il serait ainsi utile de pouvoir recouper les infor-

54. 1406-1414, fol. 9r.

mations contenues dans les contrats notariés avec des sources d'une autre nature – fiscale par exemple, ce qui apporterait cet éclairage complémentaire manquant[55]. Un tel constat démontre donc la nécessité de poursuivre ces premiers travaux par le dépouillement des autres minutiers et sources contemporains, qui réservent sans doute encore beaucoup d'informations et de découvertes.

55. Telle est notamment la démarche adoptée dans les études suivantes : C. Carrère, « Le droit d'ancrage et le mouvement du port de Barcelone au milieu du XV[e] siècle », *Estudios de Historia Moderna*, 3 (1953), p. 67-155 et J. Guiral, « Les péages du royaume de Valence (1494) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 12 (1976), p. 142-163. Rappelons que les sources fiscales qui pourraient être utiles à cette étude (droit des arsenaux et droit d'ancrage de Barcelone), font précisément défaut pour le début du XV[e] siècle, comme cela a déjà été signalé en introduction.

– 3 –

DES BALKANS AUX ILES

Adrian NICULESCU

VÉNITIENS ET GÉNOIS, ACTEURS DE LA COLONISATION dans les Pays roumains et aux bouches du Danube aux XIVe-XVe siècles

Il est devenu presque un lieu commun d'affirmer, avec M. Nystazopoulou-Pelekidis, que « l'ère occidentale, vénitienne et génoise de la mer Noire, commencée en 1204, prend fin définitivement avec l'occupation ottomane, terminée avec la reddition des deux villes moldaves (Chilia, Licostomo et Moncastro), en 1484 » [1]. Impénétrable avant la IVe Croisade, l'ancien Pont Euxin deviendra, pendant longtemps, après la date mentionnée, un véritable lac intérieur ottoman, jusqu'au tard XVIIIe siècle, à l'arrivée des Russes sur ses rivages du nord, qui imposeront aux Turcs la paix de Koutchouk-Kainardji (1774). Toutefois, le monopole politique et commercial de ces derniers ne sera définitivement brisée qu'à la paix d'Adrianople, en 1829.

Au Moyen Age, à l'inverse de ce qui se passait en Méditerranée, où la position dominante était occupée par Venise, en mer Noire c'était Gênes qui s'était conquis la place prépondérante.

Dans cette région, Venise ne pouvait compter que sur ses installations de Péra, de Trébisonde, de Sougdéa (passée après 1365 aux Génois) et, surtout, sur sa colonie la plus grande qui était La Tana, tandis que Gênes avait sa ba-

---

1. M. Nystazopoulou-Pelekidis, « Venise et la mer Noire du XIe au XVe siècle » (cité ensuite comme M. Nystazopoulou), dans *Venezia ed il Levante fino al secolo XV°*, (cité ensuite *Venezia ed il Levante*), Florence, 1973, p. 575.

se principale à Caffa, le plus important des comptoirs occidentaux en mer Noire, une sorte de métropole bis, et était présente dans beaucoup d'autres points d'appui (environ 17) en Crimée (la Gazarie) et tout autour du littoral pontique, y compris aux bouches du Danube, notamment à Chilia et Licostomo, mais aussi à Moncastro et en Bulgarie, à Varna, en dehors, bien sûr, des installations de Péra, à Constantinople [2].

En règle générale, toutes ces installations ou ces villes n'étaient pas des possessions italiennes dans le vrai sens du terme, mais se maintenaient en vertu des accords passés entre les Italiens et les seigneurs locaux. Même Caffa, qui ressemblait de plus en plus à une « colonie », dut accepter une suzeraineté étrangère, notamment tartare et, après 1462, polonaise. Ces endroits étaient des espaces affrétés (*fondaci*, comptoirs, *caricatoria frumenti*) que le seigneur autochtone octroyait en échange de compensations diverses, aux marchands [3]. L'agrément et, surtout, la bienveillance des maîtres des lieux (que se soient les hans tartars, comme à La Tana ou à Sougdéa, ou souverains chrétiens, comme les Grands Comnènes, de Trébizonde) étaient indispensables. L'avantage devait assurément être réciproque. Tous les établissements, génois comme vénitiens, étaient dépendants d'une manière ou d'une autre d'un seigneur indigène.

L'objet principal des échanges était les céréales : le blé, le grain, le froment étaient la grande affaire du monde pontique. Les grandes étendues massées tout au long des grands fleuves, les plaines qui longeaient le Danube, les champs fertiles de l'ouest de la mer Noire (dont les terres roumaines) étaient et sont restés pour longtemps un vrai grenier pour l'Europe. A côté de ceci, le bois, la viande et le poisson salé, les fourrures, les esclaves même, et ensuite des produits de luxe, dont la soie, étaient les articles les plus importants [4]. Beaucoup de ces articles de luxe provenaient de Chine par

---

2. Pour le problème de l'installation et de l'activité génoise et vénitienne en mer Noire, la bibliographie est vaste. Toutefois, il conviendra de retenir quelques uns des titres plus importants : M. Berza, « La mer Noire à la fin du Moyen Age », *Balcania* (Bucarest), 4 (1941), p. 409-435 ; F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age*, Paris, 1959 (cité ensuite *Romanie*) ; J. Heers, *Gênes au XVe siècle. Activité économique et problèmes sociaux* (cité *Gênes*), Paris, 1961 ; G. Bratianu, *La mer Noire des origines à la conquête ottomane*, Munich, 1969 ; M. Nystazopoulou, *op. cit.*, p. 541-582 ; M. Balard, *La Romanie génoise (XIIe- début du XVe siècle)*, Rome, 1978 (cité *Romanie génoise*) ; Id., *Gênes et l'Outre Mer*, II, *Actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzò*, Paris-La Haye, Mouton, 1980 (cité ensuite *Ponzò*) ; voir également la bibliographie de G. Petti Balbi, *Gli studi genovesi sulle colonie del Mar Nero durante i secoli XIII-XIV*, Bucarest, 1977 (cité ensuite comme *Colloque 77*), p. 63-84.

3. M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante*, *op. cit.*, p. 565.

4. J. Heers, « Il commercio nel Mediterraneo alla fine del XIV° secolo e nei primi anni del secolo XV° », dans *Archivio Storico Italiano*, n° 406, anno CXIII, Disp. II, Florence, Leo Olschki, 1955 (cité « Commercio mediterraneo »), p. 188 et N. Iorga, « Istoria comertului or-

la « voie mongole », dont la tête de ligne était La Tana vénitienne, et qui avait le principal mérite d'éviter le monde musulman, hostile et trop cher [5].

Par contre, dans la période qui nous intéresse à partir de la fin du XIV[e] siècle, les épices commençaient à ne plus transiter par la mer Noire, mais à emprunter à nouveau les débouchés moyens-orientaux de Beyrouth et Alexandrie [6]. La « route mongole » était désormais compromise par la progression de l'islam [7].

Mais la disparition des épices n'altérait pas pour autant du point de vue de la richesse, le commerce pontique. Les galères de soie dépassaient en valeur les galères d'épices [8]. En échange, les Occidentaux vendaient à leur tour tant aux indigènes qu'aux marchands étrangers intermédiaires. Des produits comme le drap, les toiles, l'ambre de Flandre (souvent les navires de la *muda de Romania* et de la mer Noire attendaient, avant de partir, l'arrivée des galères de Flandre qui apportaient ces articles) [9] étaient très convoités, mais aussi d'autres marchandises à bas prix, pour une clientèle plus modeste, comme les tissus grossiers, le coton, la toile, le sel, étaient échangées. Les vins, le lin, l'étain, les produits manufacturés, les produits de mercerie, le verre, les armes, les outils et les étoffes plus fines, italiennes et françaises, s'ajoutaient à l'intention d'une clientèle plus raffinée, appartenant aux classes supérieures. Pour le XIV[e] siècle, le célèbre manuel commercial de Fr. Pegolotti, *La pratica della mercatura*, nous donne un tableau très fidèle et détaillé de la portée et de la qualité de ces échanges en mer Noire, en partant de l'exemple de La Tana [10].

Parfois, Vénitiens et Génois effectuaient aussi des transactions à l'intérieur de la même région. Il arrivait que le grain de Gazarie puisse être revenu en Asie Mineure. Ceci démontre l'intensité, la fréquence et le caractère dynamique de ces échanges.

Dans les contrées roumaines, les marchands italiens étaient de potentiels acquéreurs des richesses de ces pays, notamment des céréales, du miel, de la cire, du sel, du vin, du poisson, des fromages, des cuirs, ou, encore, des

---

riental », dans Georgeta Penelea (éd.), *Opera Economicà*. Bucarest, 1982 (volume cité ensuite *Op. Ec.*), p. 373.

5. J. Heers, *Gênes*, *op. cit.*, p. 366-367.

6. Id., « Commercio mediterraneo », p. 187.

7. Id., *Gênes*, *op. cit.*, p. 367.

8. Id., « Commercio mediterraneo », *op. cit*, p. 188.

9. M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante*, *op. cit.*, p. 559.

10. *Ibid.*

peaux de bétail [11]. A noter que Venise était tributaire en proportion de six dixièmes des importations de blé pour sa propre consommation interne [12]. Pareils produits s'échangeaient avec profit dans l'ouest de la mer Noire et les ports de la Dobroudja. Les Italiens vendaient des étoffes, des soies, du coton et du tissu en coton, du lin, de l'huile d'olive, des épices, du vin et même des pierres précieuses [13]. Les navires sous le pavillon de saint Georges remontaient le Danube jusqu'aux Portes de Fer, tandis que d'autres embarcations et caravanes sillonnaient les eaux ou les routes jusqu'à Lvov en s'arrêtant, sur leur chemin, dans les villes moldaves de Suceava, Baia ou Siret etc. [14].

Traditionnellement, deux villes valaques revendiquaient une origine génoise : Giurgi (mis en rapport par B.P. Hasdeu, au XIXe siècle avec saint Georges) et Calafat (mis en relation, par le même auteur, avec l'italien « calafatare ») [15]. Le passage des Vénitiens, quoique moins nombreux que celui des Génois, est attesté, entre autres, par la toponymie. Une carte française de la fin du XVIIIe siècle appelle un des bras du Danube, près de Chilia, « le Danube Vénédikoul », forme roumaine qui se traduirait par « le Danube du Vénitien ». En 1835, dans la même zone, une « île du Vénitien » est attestée sur une carte géographique russe et le terme « venetic » est entré et demeure dans la langue roumaine avec le sens d'étranger, l'équivalent de « forestiero », en italien (« étranger », aujourd'hui avec un sens péjoratif, « venu de nulle part » [16]).

Dans les *loca carricatoria*, les Génois achetaient, comme on a pu le voir plus haut, des grains d'excellente qualité, de la cire, du miel, des peaux, voire des esclaves etc. ; mais la grande affaire du commerce médiéval était l'alun [17].

---

11. F. Thiriet, *Histoire de Venise*, (cité *Venise*), Paris, PUF, 1965 (coll. « Que sais-je »), p. 53 ; cf. aussi J. Heers, « Commercio mediterraneo », *op. cit.*, p. 173 ».

12. F. Thiriet, *Romanie*, *op. cit.*, p. 327.

13. S. Pascu, « La storiografia romena ed i Genovesi nel Mar Nero » (cité ensuite « Storiografia »), dans *Colloque 77*, p. 36.

14. *Ibid.*

15. B.P. Hasdeu, « San Giorgio si Calafat », dans *Columna lui Traian*, I, Bucarest, 1879, n° 57, p. 3.

16. C.C. Giurescu, « Les Génois au Bas Danube aux XIIIe et XIVe siècles » (cité *Génois*, dans *Colloque 77*, p. 48) ; A. Niculescu, « Venise et les Roumains », dans Actes du colloque italo-roumain *Italia e Romania, due popoli e storie a confronto*, Fondazione G. Cini et Università Cà Foscari, Venise, 6-10 mars 1995 (2 vol. sous presse par les soins de l'Université Cà Foscari).

17. N. Iorga, « Istoria comertului oriental », dans *Op. Ec.*, *op. cit.*, p. 373.

En général, on peut dire que Génois et Vénitiens apportaient en mer Noire des marchandises de grande valeur à bas volume qu'ils échangeaient contre des produits de grand volume à bas prix [18].

D'après N. Iorga les Italiens prirent en mer Noire l'héritage des grecs anciens dans les mêmes conditions commerciales d'échange entre monnaie et produits de luxe contre grains et matières premières [19].

Les échanges ne se faisaient pas seulement en régime de troc, mais aussi en argent comptant, signe d'une certaine économie monétaire, dans la région, donc d'un certain développement, si modeste fût-il. Ceci pourrait infirmer la thèse d'un extrême sous-développement, voire d'une indigence, de ces zones, que les « méchants » italiens exploitaient à leur guise.

La découverte de dépôts de monnaie vénitienne datant du XIII[e] siècle dans la région témoigne de ces échanges au comptant [20]. Pour les Génois, la monnaie était produite sur place à Chilia (*asperi de Chili, boni et spendibili de Chili*, dit un document de 1361 du notaire Antonio di Ponzò [21]) et à Licostomo, les *asperi* de Licostomo (1384). Moncastro émettra elle aussi sa propre monnaie en bronze, vers 1449-1456 [22].

Les établissements italiens sur le littoral roumain de la mer Noire : Chilia, Licostomo, Moncastro

Les colonies italiennes aux bouches du Danube, apparues à la fin du XIII[e] siècle, ont pris leur essor au XIV[e] siècle, à l'apogée de l'activité commerciale en mer Noire, favorisée par la *pax mongolia* et par l'éloignement, pendant encore un siècle, du danger turc.

Les principaux centres d'établissement italiens furent Chilia-Licostomo, à l'embouchure du bras homonyme du Danube, et Moncastro (*Cetatea Albà*, aujourd'hui *Bielgorod Dniestrovski*, Ukraine), à l'embouchure du Dniestr. Un troisième centre important, mais dont l'emplacement n'a pas pu être encore déterminé convenablement sur le terrain, est Vicina. Vicina fut la pre-

---

18. S. Pascu, « Storiografia », *op. cit.*, p. 37.

19. N. Iorga, *Op. Ec.*, *op. cit.*, p. 454.

20. S. Brezeanu, intervention au XV[e] Congrès Mondial des Sciences Historiques, Bucarest, 1980, publiés dans *Actes IV* (1), Bucarest, 1982, p. 618.

21. G. Pistarino, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Chilia da Antonio di Ponzò (1360-1361)*, Gênes, 1971, doc., 97, p. 176.

22. O. Iliescu, « La monnaie génoise dans les Pays Roumains aux XIII[e]-XV[e] siècles (cité ensuite « Monnaie génoise »), dans *Colloque 77*, p. 161.

mière ville aux bouches du Danube à être fréquentée par les Génois [23] et connut un grand développement (en 1281, un bon cinquième des investissements génois de Péra allait à Vicina [24]), mais un rapide déclin aussi, du fait d'un chef local, Dobrotich. Le déclin de Vicina favorisa l'affirmation de Chilia qui devint, à la fin du XIVe siècle, le centre du commerce génois au Bas Danube [25].

En ce qui concerne Chilia, il est désormais établi qu'il s'agissait de deux localités distinctes, comme le rappelait aussi, à l'occasion du récent colloque italo-roumain de Venise (Fondazione G. Cini, mars 1995), la professeur L. Balletto, de l'Université de Gênes [26]. La complémentarité des deux établissements (installations techniques à Licostomo, résidence et administration à Chilia) explique la fréquente confusion dans les sources médiévales [27] entre Chilia proprement dite et Licostomo. L'île de Licostomo, l'actuelle Periprava, située, comme son nom grec l'indique, dans le lieu dit de la « gueule du loup », à la confluence entre le fleuve et la mer, était une ancienne « base militaire » byzantine, qui resta toujours une forteresse (*castrum*) et qui était le vrai comptoir génois [28]. C'était ici que se trouvait techniquement le lieu commercial proprement dit, avec les échelles de blé (*carricatoria frumenti*) et toutes les autres installations. La ville comptait deux églises catholiques, celles de Saint-François et Saint-Dominique, tenues par les frères mendiants [29].

Face à Licostomo se trouvait Chilia, ville indigène, mais aussi centre administratif. C'est ici que résidait le consul génois, qui tenait une petite cour à côté de sa maison. Il y avait également une modeste place et l'église Saint-

---

23. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 144.

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*, p. 145.

26. Ceci n'est pas aussi l'avis de l'archéologue P. Diaconu (« Kilia et Licostomo ou Kilia = Licostomo ? », *Revue Roumaine d'Histoire* (*RRH*), 4 (1986), p. 301-317). Pour la localisation de Licostomo, cf. O. Iliescu, « Localizarea vechiului Licostomo », *Studii. Revistă de Istorie*, 25 (1972), p. 435-462 ; Id., « Nouvelles éditions d'actes notariés instrumentés au XIVe siècle dans les colonies génoises des bouches du Danube - Actes de Kilia et Licostomo », *Revue des Etudes Sud-Est Européennes* (*RESEE*), 15 (1977), p. 113-129 ; Id., Compte rendu, dans *RESEE*, 1 (1985) (cité RESEE), p. 83-86 ; V. Eskenazy, « Les Génois en mer Noire, à propos d'une nouvelle édition des documents de Kilia » (cité « Nouvelle édition »), *RRH*, 1 (1983), p. 89 ; M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.* ; cf. R. Manolescu, « Les villes portuaires au Moyen Age (du milieu du XIVe siècle au XVIe siècle) », dans *Beiträge zur Wirtschaftgeschichte, Wirtschatkrafte und Wirtschaftswege*, V, *Festschrift für Hermann Kellenbenz*, Stuttgart, 1981 (cité R. Manolescu), p. 48. Cf. également la note 48 du présent article.

27. O. Iliescu, *RESEE*, *op. cit.*, p. 84-85.

28. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 146.

29. *Ibid.*

Jean des Grecs sans doute orthodoxe. Un fossé entourait la cité, laquelle n'était accessible que par le seul port [30].

Avec une population d'environ 200 personnes, Chilia pouvait représenter un modèle d'établissement moyen génois en mer Noire [31]. L'existence d'une structure urbaine est incontestable [32]. Quatre banques y étaient mentionnées [33]. Économiquement, la ville était tournée vers Péra plus que vers la Gazarie génoise [34]. Si Licostomo était plutôt le port proprement dit, à Chilia, comme on l'a vu, se trouvait, en revanche, l'administration ; le consul habitait dans la « maison de la Commune de Gênes », dont dépendait la *loggia Ianuensium*. Un greffier, un écuyer et un planton l'assistaient. Vers 1373, une *mahone* (association de marchands typiquement génoise) est attestée à Licostomo, dont le « Conseil des commerçants » constituait une sorte de gouvernement parallèle [35].

Chilia et Licostomo battaient monnaie et avaient même un étalon – le *sommo ad sagium killi*. Un ducat de Venise valait, vers 1360, 32 aspres de Licostomo, tandis qu'un hyperpère de Péra, 16 aspres [36].

A Chilia se trouvaient, également, des installations techniques : échelles, entrepôts, balance publique, service de fret pour navires, marché, magasins [37] et au moins un notaire, dont le plus connu est Antonio de Podenzolo, dit aussi « de Ponzò » [38].

---

30. *Ibid.*, p. 145-146.

31. G. Petti-Balbi, « Gli studi genovesi sulle colonie del Mar Nero », dans *Colloque 77*, p. 81. Toutefois V. Eskenazy, dans « Nouvelle édition », *RRH* (Bucarest), 22/1 (1983), p. 91, évalue à au moins 300 les personnes directement impliquées dans les contrats, sans leur familles !

32. V. Eskenazy, « Nouvelle édition », *op. cit.*, p. 91.

33. M. Balard, *Ponzò*, *op. cit.*, p. 17.

34. Id., *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 149.

35. *Ibid.*, p. 146-147 et 149.

36. O. Iliescu, « La monnaie génoise dans les Pays Roumains », dans *Colloque 77*, p. 164-170.

37. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, note 1, p. 60 et V. Eskenazy, « Nouvelle édition », *op. cit.*, p. 48

38. Ses actes sont publiés dans G. Pistarino, *Ponzò* et M. Balard, *Ponzò*, *op. cit.* Pour d'autres informations concernant Chilia et Licostomo, cf. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 88-91.

La fin de la Chilia génoise se situe vers 1368-1370 [39], quand elle fut occupée par les Roumains du prince Vlaicou (Vladislav Ier - 1364-1377) de Valachie. Comme celle-ci se trouvait dans la sphère d'influence de la Hongrie, on peut affirmer qu'il y avait derrière cette occupation un indéniable intérêt hongrois. Bien avant cette date, les Hongrois, qui notamment étaient proches de Gênes, s'étaient assurés un couloir vers le Bas-Danube, dans le dessein de se tailler un débouché sur la mer Noire, pour leur propre route commerciale, qui d'Europe centrale traversait la Hongrie, la Transylvanie et la Valachie, pour arriver aux bouches du Danube. Un document de 1358 assurait la libre circulation des marchands de Brasov dans cette région [40]. Il faut préciser aussi qu'une certaine croissance démographique de l'élément roumain (ou une colonisation) n'était pas étrangère à l'occupation de Chilia par les Valaques [41]. Ces derniers n'étaient jusque-là qu'une présence négligeable dans la région, plus spectateurs que protagonistes. Ils seront, désormais, le facteur politique. L'occupation a eu pour conséquence l'éviction (ou la fuite) de la plupart des Génois vers l'île fortifiée de Licostomo, où vont s'établir l'administration, le consul, le notaire etc. L'ère la plus glorieuse de Chilia finissait. En effet, les documents de 1373 et 1383-1384 édités par Silvana Raiteri [42] ne connaissent plus Chilia [43], mais uniquement Licostomo. Néanmoins, Chilia restera pendant tout un siècle un enjeu important dans la région et son activité économique sera loin de cesser, de même que la présence génoise et italienne.

Licostomo, en revanche, va résister encore trois décennies. Une longe liste de consuls a pu être reconstituée de 1373 à 1403 [44]. Après cette date, Licostomo aussi va devenir valaque, peut-être suite à l'occupation par Mircea l'Ancien (Mircea cel Batrân, 1386-1418), au plus tard vers 1404-1406. La date reste controversée. Selon M. Balard, la garnison génoise se maintint jusqu'en 1402, date qui nous semble, corroborée aussi par la dernière mention d'un consul, la plus vraisemblable [45]. Par contre, la fin du Licostomo gé-

---

39. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 147 ; cf. aussi R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 48.

40. S. Papacostea, « Caffa et la Moldavie face à l'expansion ottomane », dans *Colloque 77*, p. 143-144 ; cf. O. Iliescu, *RESEE*, *op. cit.*, p. 86.

41. M. Balard, « Un document génois sur la langue roumaine », *RESEE*, 2 (1980), p. 234 et 236. La langue roumaine y est attestée (*lingua romecha*), doc. 22, dans M. Balard, *Ponzò*, *op. cit*. Toutefois, l'interprétation est contestée par A. Pippidi, « Romecha », *RESEE*, 3 (1986), p. 287-288. Il s'agirait selon lui, de la langue gréco-tartare de Crimée.

42. G. Baldi, S. Raiteri, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati* a *Caffa e Licostomo (sec. XIV)*, Gênes, 1973.

43. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 147 et *ibid.*, note 110.

44. O. Iliescu, « Nouvelle édition », *op. cit.*, p. 129.

45. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 149.

nois est à dater « avant 1396 », selon S. Raiteiri [46] et « dans l'intervalle 1392-1396 », selon R. Manolescu [47].

Au XVe siècle, Licostomo et Chilia vont se confondre. On ne parlera désormais que de Chilia, à cette époque, mais la ville ne perdra pas toute son importance, bien au contraire. Les activités des marchands italiens se poursuivront et leur situation générale ne changera pas beaucoup, même si, vraisemblablement, leur autonomie, exprimée par des consuls et d'autres organes d'auto-gouvernement, avait sensiblement baissé. Avant, ils dépendaient des Tatars (Horde d'Or ou les « locaux » du prince Dimitrie), désormais ils dépendront des Roumains.

Chilia demeurera la tête de ligne de la voie hongro-valaque, objet de convoitise et d'éternelles disputes entre Polonais, Hongrois, Génois et Vénitiens, par Valaques et Moldaves interposés.

Le sort de Chilia [48] est tout à fait significatif. Elle changera de main plusieurs fois, mais ceci est la preuve de son dynamisme et de son rôle économique. Chilia sera un enjeu de marque dans les disputes de la région. Entre 1404 et 1426, la ville sera valaque, ce qui équivaut à dire sous influence hongroise. De 1426 à 1448 elle passera aux Moldaves, donc aux Polonais, rivaux des Hongrois. Comme la Moldavie possédait déjà Moncastro, le seul autre port de la région, cette situation privait la Hongrie d'un débouché en mer Noire et rendait inutile sa voie commerciale, toutes les marchandises étant acheminées par la Moldavie vers la Pologne, sur la route polonaise.

En 1448, Iancu de Hunedoara (Jean Huniady) va s'emparer à nouveau de la précieuse ville et remettre en marche la « voie hongroise ». Une garnison hongroise restera à Chilia jusqu'en 1465. Formellement, la ville sera sous administration valaque, en réalité elle sera sous le contrôle hongrois.

---

46. G. Balbi, S. Raiteri, *op. cit.*, p. 193.

47. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 48.

48. Sur Chilia et les bouches du Danube cf. S. Andreescu, « Une ville disputée : Kilia pendant la première moitié du XVe siècle », *RRH*, 3 (1975), p. 217-230 ; M. Balard, « Notes sur les ports du Bas Danube au XIVe siècle », *Südost Forschungen*, Munich, 1979, p. 1-12 ; S. Baraschi, « Tatars and Turks in Genoese deeds from Kilia », *RESEE*, p. 61-68 ; V. Ciociltan, « Chilia în primul sfert al veacului XV » (Chilia au premier quart du XVe siècle) *Revista de Istorie* (*RI*), 2 (1981), p. 2091-2096 ; Id., « Competitie pentru controlul Dunàrii » (Compétition pour le contrôle du Danube), *RI*, 10 (1982), p. 1090-1100 et 11 (1982), p. 1191-1203 ; Id., « Poarta osmanà la Gurile Dunàrin în sec. XV » (La Porte ottomane aux bouches du Danube au XVe siècle), *RI*, 2 (1985), p. 1058-1074 ; S. Papacostea, « La fin de la domination génoise à Licostomo », *AIIAI*, 1 (1985), p. 29-42, etc.

Après une première tentative infructueuse, en 1462 – contre son propre cousin, Vlad Tepes (l'Empereur), relayé par les Hongrois – Stefan cel Mare (Étienne le Grand, 1457-1504) va occuper Chilia en 1465. La ville restera moldave jusqu'en 1484, quand elle sera conquise – d'une façon très violente au demeurant ! – par les Turcs (avec Moncastro en même temps). C'est alors qu'on peut placer le point final de la plupart des activités des marchands italiens dans la région, bien que pendant quelque temps encore, la fermeture de la mer Noire ne fut pas encore hermétique [49].

Enfin, la troisième ville importante pour les contacts commerciaux entre Roumains et Italiens était Moncastro (Cetatea Albà) [50]. Cetatea Albà (pour les Grecs, Maurocastro, pour les Italiens, Moncastro, pour les Turcs, Akkerman, aujourd'hui en Ukraine, sous le nom de Belgorod Dniestrovskij = « Ville blanche sur le Dniestr/Nistre »), située à l'embouchure du Dniestr, était un marché important de fourrures, de peaux, de miel et, naturellement de céréales [51]. Surtout, elle était le point terminus de la « voie polonaise », qui traversait toute la Moldavie, le long du fleuve Siret, pour arriver à Lemberg (Lvóv) et, de là, en Europe centrale et, par Dantzig, vers le monde scandinave.

Il s'agissait, à quelques exceptions près, d'une variante de la vieille route dite « depuis les Varègues jusqu'aux Grecs », mais qui, au lieu de continuer par voie de terre de Moldavie vers Constantinople, s'arrêtait à Moncastro (d'où naturellement on pouvait joindre la capitale byzantine par voie de mer, la seule d'ailleurs praticable après que tout le sud du Danube fut tombé sous le joug ottoman).

La voie commerciale dite « polonaise » eut un rôle important dans l'apparition et le développement de l'État moldave [52]. Celle-ci lui était comme une épine dorsale. Moncastro avait été pour la première fois mentionnée par

---

49. H. Inalcik, « The question of the closing of the Black Sea under the Ottomans », *Archeion Pontou*, 35 (1979), p. 74-110 ; S. Andreescu, « Les Génois sur la côte de la mer Noire à la fin du XVI[e] siècle », *RRH*, 1-2 (1987), p. 125-135.

50. Repères bibliographiques sur Moncastro : N. Iorga, *Studii istorice asupra Chiliei si Cetàtii Albe*, Bucarest, 1899 ; G. Bratianu, *Recherches sur Vicina et Cetatea Albà*, Bucarest, 1935, p. 99-126 ; G. Branescu, « Maurocastrum, Moncastro, Cetatea Albà », *Memoriile sectiei istorice a Academiei Române* (Bucarest), s. III, 22 (1939), p. 10-14 ; M. Berza, « La mer Noire à la fin du Moyen Age », *Balcania* (Bucarest), 4 (1941), p. 423-424 ; J. Heers, *Gênes au XV[e] siècle*, Paris, 1961, p. 365, 382-383 ; F. Thiriet, *La Romanie vénitienne*, p. 428 ; S. Papacostea, « Venise et les Pays Roumains au Moyen Age », dans *Venezia ed il Levante, op. cit.*, p. 599-624, etc.

51. M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante, op. cit.*, p. 573.

52. F. Thiriet, *Romanie*, *op. cit.*, p. 100 ; cf. S. Papacostea, « Aux débuts de l'Etat moldave », *RRH*, 1 (1973).

le toparque grec, dès 940-965 [53]. A partir de la fin du XIIIe siècle, elle avait commencé à être fréquentée par les marchands italiens.

Cette ville-port, après avoir été, comme toute la côte nord de la mer Noire, entre les mains des Tatars, devint une possession de la Moldavie vers la fin du XIVe siècle, dans le cadre du processus d'avancement progressif vers l'est, dans l'espace laissé vide par le repli tartare, des États roumains : depuis le nord-ouest vers le sud-est pour la Moldavie, de l'ouest vers l'est pour la Valachie. Si la Valachie avait atteint les bouches du Danube vers 1360-1370, la Moldavie réussit à s'imposer au nord-ouest de la mer Noire vers 1380-1390. A la différence de la Valachie, qui ne sera jamais une vraie puissance pontique (même contrôlant Chilia ou la Dobroudja, au temps de Mircea l'Ancien, « Domn pînà la Marea-cea Mare » = Seigneur jusqu'à la Grande Mer !), la Moldavie, par contre, réussira cet exploit pour environ un siècle, jusqu'à ce qu'elle en soit évincée des contrées maritimes par l'oeuvre des Turcs, en 1484.

Vers 1387-92, Cetatea Albà est mentionnée comme moldave dans une liste russe de villes. Il se peut qu'elle soit devenue roumaine en 1392, quand Roman Ier, prince moldave, s'intitulait « Seigneur depuis les montagnes jusqu'à la mer ». En 1399 elle est fortifiée par le voivode Iuga. En 1484, au moment de la chute, sa population était estimée à 20 000 habitants, ce qui était considérable pour la Moldavie de l'époque [54]. La perte de Moncastro, ville très active et affirmée, qui, pour ne pas sombrer dans la violence qu'avait connue Chilia, se rendit à l'occupant de son gré, après trois jours de siège seulement, alors qu'elle aurait pu résister pendant des mois, fut un drame pour la Moldavie d'Étienne le Grand. Comme le disait, en 1477, devant le Sénat de Venise, Grigore Tamblac, oncle et *orator* (ambassadeur) itinérant du prince moldave, qui répétait les mots de son seigneur, conservés dans les documents de l'époque, « queste do terre (Chilia et Moncastro) sono tuta la Valachia », comme une sorte de quintessence [55].

Sous l'administration moldave, Moncastro jouissait parfois d'une forte autonomie locale (ou particularisme !) [56]. Vers 1449-1456, elle battait monnaie de bronze avec les armes de la Moldavie, mais contremarquées, pour les

---

53. G. Lazarescu, N. Stoicescu, *Italia si Tàrile Române pînà la 1600*, Bucarest, 1972, p. 33, note 27 ; cf. aussi I. Barnea, S. Stefanescu, *Din istoria Dobrogei*, vol. III, Bucarest, 1971, p. 352 (le toparque grec est aussi connu comme toparque goth !).

54. Collection Hurmuzachi, VIII, Bucarest, 1894, doc. XXXI, p. 28 ; cf. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 50-56

55. *Ibid.*, doc. XXVII, p. 23-25.

56. N. Iorga, *Breve storia dei Romeni con speciale considerazione delle relazioni coll'Italia*, Bucarest, 1911 (cité *Breve storia*), p. 37.

distinguer, avec le nom Asprocastron (autre appellation de la ville), tout comme elle avait fait avec les *aspres* de Nogai, un siècle et demi auparavant [57].

Les Italiens y étaient présents, mais jamais les Génois ou les Vénitiens (à la seule exception des événements de 1435-1439, que l'on verra plus bas) n'ont eu des consuls dans la ville [58] ni d'autres structures organisatrices. À aucun moment, Moncastro ne sera, comme Chilia et Vicina, un vrai comptoir, voire une colonie dotée de sa propre administration. En 1456, un agent génois y est attesté [59].

Même au XIVe siècle, au moment de l'apogée de la ville, par suite de l'exploitation de la « route polonaise », les Génois n'y bénéficieront pas de privilèges exclusifs [60]. Bien au contraire, par l'appel à Venise de 1435, Moncastro voulait justement signifier une volonté de diversifier ses propres relations pour ne pas se voir monopoliser par les Génois.

A propos du statut de Moncastro, significatives sont les instructions que Gênes donnait à ses consuls de Caffa. Il était dit que, dans la mer Noire, quatre étaient les puissances dominantes : Trébizonde, le khan tatar, la seigneurie de Théodoro (Théodoro-Mangoup), en Crimée, et, enfin, l'autorité du *dominus sive communitas Moncastri*, qui entretenaient un important négoce avec Caffa. En excluant Trébizonde (tombée en 1461), les mêmes instructions se répéteront pour l'année 1472 en y ajoutant, toutefois, les Turcs [61].

On remarquera, donc, l'organisation de la ville avec sa communauté de notables (*jupans*, pour N. Iorga [62]) dont il fallait tenir compte. L'autonomie de la ville par rapport à la Moldavie en ressort clairement. D'après les annales vénitiennes de Domenico Malipierio, la ville était une mosaïque ethnique : à côté des Roumains et des Italiens, on y rencontrait des Grecs, des Arméniens, des Juifs, des Tatars, etc. [63] Le même auteur, qui nous a transmis aussi le récit de la chute de tragique Moncastro, révèlera la même autonomie dans les derniers moments de la ville. Au lieu d'une autorité « nationale »

---

57. O. Iliescu, *Monnaie génoise*, *op. cit.*, p. 161-163.

58. M. Balard, *Romanie génoise*, *op. cit.*, p. 148.

59. N. Iorga, *Breve storia*, *op. cit.*, p. 37.

60. G. Bratianu, « Notes sur les Génois en Moldavie au XVe siècle », *Revista Istorică Română* [*RIR*] (Bucarest), 3 (1933), p. 152-158.

61. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 52.

62. N. Iorga, Breve storia, *op. cit.*, p. 37.

63. Id., *Acte si fragmente cu privire la istoria Românilor*, Bucarest, 1897, p. 85.

moldave, se seront « cinque de i so homeni principali » qui négocieront, avec les Turcs, la reddition de la ville [64]. Évidemment, il s'agissait de quelques uns de ses notables. A noter néanmoins, que, si dans le cadre de la Moldavie, cette autonomie a pu se maintenir, il n'en sera plus question sous la férule ottomane.

Comme on a pu s'en apercevoir plus haut, les Génois détenaient la première place dans le commerce de la mer Noire qui, surtout au XIVe siècle était très fleurissant. Les Vénitiens cherchaient à se frayer une place, mais sans beaucoup de succès.

Un épisode arrivé aux bouches du Danube est très révélateur à cet égard. En 1359, des Vénitiens avaient essayé de s'infiltrer du côté de Licostomo, avec deux navires, pour y acheter du blé. Ils y furent rapidement évincés par les Génois, qui considéraient cette escale comme une sorte de « chasse gardée ». Cette dispute est documentée par une suite d'échanges de lettres entre les Vénitiens (qui se plaignaient du traitement qui leur avait été infligé !) et les Génois [65].

Le conflit de 1359 est l'un des épisodes de la guerre commerciale, larvée, mais aussi, sans merci, que Vénitiens et Génois se livraient, entre eux, en mer Noire. La victoire échut, finalement, aux Génois, qui ne voulaient pas en démordre. Ils considéraient Licostomo comme étant leur échelle la plus importante du Pont tout entier [66].

Ce qui se passa là-bas était symptomatique de ce qui arrivait un peu partout en mer Noire. Comme on le verra par la suite, les faits de Licostomo s'inséraient aussi dans la dispute plus vaste à laquelle les différentes puissances s'adonnaient dans la région aux fins de s'accaparer les voies commerciales.

Hormis les trois grands centres de Chilia, Licostomo et Moncastro, des recherches plus récentes ont également inventorié d'autres centres mineurs – environ une quinzaine – d'établissements du commerce italien (notamment génois) aux bouches du Danube et sur le littoral roumain de la mer Noire [67].

64. R. Manolescu, « Les villes portuaires », *op. cit.*, p. 56.

65. *Diplomatarium veneto-levantinum*, II, 1351-1454, Venise, 1889, doc. n° 31, 32, 33, p. 57-60.

66. N. Iorga, *Venezia ed i Paesi Romeni*, *op. cit.*, p. 292.

67. R. Ciobanu, « Aspecte ale civilizatiei portuare din Dobrogea la sfîrsitul sec. XIII si în sec. XIV (Aspects de la civilisation portuaire de Dobroudja à la fin du XIIIe et au XIVe siècle) », *Pontica*, 3 (1970), p. 301-302 ; pour la liste, cf. aussi S. Pascu, « Storiografia », *op. cit.*, p. 36.

En synthétisant, pour ce qui est des installations italiennes aux bouches du Danube, on pourrait citer les conclusions que S. Pascu tire des études de G. Bratianu sur la question :

> « Les colonies italiennes se sont fait remarquer au début par leur activité commerciale, dès le XIVe siècle. Cette activité sera intégrée par une activité politique et militaire ; au commencement, les *fondaci* et les comptoirs, les escales et les dépôts dominaient sous aspect économique et urbain ; ultérieurement, la colonie sera défendue par une enceinte, qui conférera au centre de la ville-port la vraisemblance d'une forteresse ou d'un *castellum*, dominé encore par le comptoir commercial ; d'abord, les entreprenants marchands italiens, vénitiens, mais surtout génois, vont se contenter de l'activité commerciale des ports de la côte de la mer Noire et des bouches du Danube, mais ensuite, leur activité s'étendra dans l'arrière-pays et plus tard, même plus loin, à l'intérieur des États roumains, jusqu'à la frontière du Nord, au fur et à mesure que leur poids économique et politique augmentait, au fur et mesure aussi que l'expansion ottomane s'étendait au Nord, arrivant en Dobroudja » [68].

Ces conclusions seront confirmées pour le XIVe siècle également, notamment par les études de N. Banescu [69].

Routes commerciales et implications politiques

L'histoire économique du Moyen Age est en grande partie l'histoire des routes commerciales. On l'a vu par le célèbre exemple de la foire champenoise, on le vit dans la mer Noire, on le verra aussi pour les Pays Roumains [70], dont l'existence s'explique aussi par celles-ci [71].

Les voies commerciales étaient un autre enjeu majeur en mer Noire. D'une façon plus générale, on peut dire que toute l'activité marchande et politique des Italiens, mais aussi des autres partenaires en mer Noire, doit être vue à la lumière de ce problème vital à l'époque. En dernière analyse, toute action dans la région entrait dans ce cadre et était subordonnée au même dessein global.

68. S. Pascu, « Storiografia », *op. cit.*, p. 41.

69. N. Banescu, « Vechi legàturi ale tarii noastre cu genovezii » (Anciens contacts de notre Pays avec les Génois), dans *Inchinare lui N. Iorga*, Cluj, 1931, p. 32-37.

70. J. Heers, *Gênes*, *op cit.*, p. 383

71. F. Thiriet, *Romanie*, *op. cit.*, p. 100.

Dans l'est et le sud-est de l'Europe il y avait plusieurs routes marchandes importantes [72]. Deux d'entre elles intéressaient les Pays roumains. La première, comme on l'a vu plus haut, était la voie dite « des Varègues aux Grecs », connue depuis l'Antiquité, voire la préhistoire. De Constantinople, elle menait à Lvóv et, ensuite, ou vers l'ouest, vers le monde alémanique, ou bien en direction de la Scandinavie, en passant par Dantzig (Gdansk). Cette route, appelée aussi, selon les différents segments, route « moldave », ou route « polonaise », traversait la Moldavie tout au long du fleuve Siret, touchant des villes importantes comme Suceava (la capitale de Moldavie), Roman ou Bacaù. Une variante de cette route conduisait vers Moncastro et pouvait ainsi faire, par la mer, la jonction avec Byzance ou encore, avec les autres centres de la mer Noire. Cette déviation dévoilera toute son importance après que le parcours traditionnel (qui passait par l'actuelle Bulgarie) a été bloqué au sud du Danube par l'avancée ottomane.

La seconde voie qui intéressait l'un des Pays Roumains était la « voie magyare », qui traversait la Valachie. Celle-ci avait une importance inférieure à la première mais, néanmoins, fut l'objet de nombreux appétits. Sur son secteur roumain elle s'appelait « voie valaque ». Cette artère venait du centre de l'Europe (en faisant ainsi concurrence à la « voie polonaise », qui de Lvóv avait sa propre ramification vers le centre du continent) en passant par la Hongrie, la Transylvanie et la Valachie, pour essayer d'arriver (elle n'y réussissait pas toujours !), par le Danube, à la mer Noire. Après Brasov, la voie surmontait la montagne contournant les Carpates pour rejoindre Buzàu, Bràila (dans l'est de la Plaine danubienne) et, ensuite, le Danube.

Du moins en théorie, la tête de ligne de cette route devait être Chilia. C'était le seul débouché hongrois vers la mer Noire et la seule possibilité du royaume de Saint-Étienne d'éviter, pour ses approvisionnements qui provenaient de la région (et de l'Orient – soie, épices, etc. – par les autres voies marchandes qui, d'Asie, arrivaient à Tana, Caffa et Trébisonde), la « route polonaise », avec tous les inconvénients que comportait la traversée des zones sous influence d'un pays (la Pologne) souvent hostile. Mais le débouché de Chilia n'était pas toujours assuré à la Hongrie et on comprend ainsi l'enjeu important que représentait le port dans ce contexte : quand Chilia changeait de camp, et passait des mains des Valaques et Moldaves, (ce qui revenait à dire des Hongrois aux Polonais !) cela signifiait que la Hongrie était privée de sa sortie pontique et que, « décapitée », sa voie devenait donc inutile, avec toutes les conséquences négatives en matière de finances, de

---

72. S Iosipescu, « Drumuri comerciale în Europa Centralà si Sud Esticà si însemnatatea lor politicà » (Voies commerciales en Europe du centre et du sud-est et leur signification politique), *AIIAI*, 19 (1982), p. 265-284

politique et de prestige, voire d'image, que cela impliquait pour ce pays. Ce fut le cas depuis 1426 à 1448 et après 1465.

A noter que, en revanche. par son emplacement géographique, Moncastro, le débouché des Moldaves et des Polonais, ne fut jamais mis en question comme la liaison Hongrie-Chilia, qui était si aléatoire et ne tenait qu'à un fil. Évidemment, il faut bien se garder d'attribuer une importance absolue à cette dernière pour l'économie hongroise. La Hongrie, de par sa position, avait bien d'autres possibilités de se mettre en rapport avec l'outre mer (notamment par la Dalmatie), mais il est vrai aussi que, pour la mer Noire, la « voie valaque » était le seul couloir dont elle disposait.

Il ne faut pas oublier que le troisième axe de communication en Europe de l'Est était, depuis l'antiquité, la voie maîtresse qui reliait Constantinople au centre du continent, en passant par Sofia, Belgrade et Vienne. Cette route était de loin la plus importante dans les communications entre l'Orient et l'Occident et dépassait clairement les routes mineures qui – somme toute – étaient, par rapport à celle-ci, la route valaque ou même la route moldave la plus connue (en considérant que, en ordre d'importance, la voie « des Varègues aux Grecs » venait immédiatement après !). Son importance s'explique par le fait que la plupart des échanges commerciaux s'effectuaient d'abord avec l'ouest et seulement ensuite avec le nord de l'Europe. Elle était le chemin emprunté par les croisés et par les pèlerins qui allaient vers Constantinople ou vers la Terre sainte, et reste jusqu'à nos jours (notamment, toutefois, interrompue, par la crise yougoslave !) l'axe majeur de liaison entre l'Occident, Istanbul et le Moyen Orient. C'est justement parce que les Pays roumains n'étaient pas touchées par celle-ci, que la voie « polonaise » avait revêtu tant d'importance dans leur histoire.

Enfin, une quatrième route commerciale concernait accidentellement, à l'époque, les Pays Roumains, bien qu'elle non plus ne passât pas sur le territoire roumain. Il s'agit de la *via tartarica*. Cette voie reliait les colonies italiennes de Tana et, surtout, Caffa, à la ville allemande de Lemberg, en passant par la Padolie et les terres russes soumises aux Tatars. On sait que les Génois n'envoyaient pas toutes les épices par la mer, vers les marchés de la Méditerranée occidentale et des Flandres. Ils les faisaient transporter aussi par voie de terre, le long de la route qui de Caffa gagnait la ville allemande mentionnée plus haut, connue aussi bien sous les noms polonais et ukrainien de Lvóv et Liov [73].

La *via tartarica* convenait de façon excellente à ce propos à condition, néanmoins, que les Tatars y fussent consentants. Or ce n'était plus le cas de-

73. J. Heers, *Gênes*, *op. cit.*, p. 382.

puis la guerre dite « de Sorgat » (1381-1387), qui venait d'opposer les Génois aux Tatars. La *via tartarica* fut brusquement fermée et les Génois de Caffa eurent incessamment besoin d'un débouché. Ce fut alors qu'intervint la nécessité de dévier le tracé de la voie tartare vers la Moldavie, en la raccordant à l'ancienne route des Varègues aux Grecs, au demeurant, assez languissante, dernièrement... Tout comme la primitive, cette variante débouchait toujours à Lemberg/Lvóv [74].

Les Génois de Caffa s'adressèrent donc aux Moldaves. Il convient de rappeler que c'était justement le moment que la Moldavie – une fois délogés les Tatars – prenait possession de Moncastro, le grand port que visaient les Génois. Une délégation de Caffa vint ainsi en Moldavie pour conclure l'affaire, en 1386 [75], et c'est à ce moment que l'on peut placer le début de la fortune de Moncastro. La route qui de Moncastro conduisait à Lvóv et Dantzig devint une des voies importantes du commerce européen et fit, en même temps, la fortune de la Grande Pologne, dont seulement la prise du port moldave par les Turcs, en 1484, devait annoncer le déclin [76]. En effet, cette dernière, avec la Moldavie, était la grande bénéficiaire du « détournement » de la voie tartare. Ce chemin permettait aux puissances qui avaient bénéficié jadis du démembrement de la Horde d'Or (Pologne, Caffa, Moldavie) de se soustraire aux vicissitudes de la voie tartare primitive [77], par le biais d'un trait de mer (Caffa-Moncastro), assuré par les marins génois.

De Moncastro, par la voie qui menait, tout au long de la rivière Siret, jusqu'à la ville du même nom, à Baïa ou Suceava, à l'extrême nord du pays, les marchandises arrivaient à Lemberg/Lvóv et, de là, à Danzig et en Europe centrale ou septentrionale. C'est ainsi, par exemple, que le monde germanique se procurait les épices de La Tana [78]. En même temps, en échange du fer, des produits de l'industrie flamande revenaient d'Europe centrale vers Caffa et les contrées roumaines [79]. Un autre avantage de la déviation par Moncastro était que ces produits, une fois arrivés dans le port moldave, pouvaient être acheminés non seulement en direction de Caffa, mais aussi, toujours par le biais des navires génois vers d'autres centres du commerce pontique [80]. Avec ce trafic génois permanent par la Moldavie, on peut aisément comprendre une légende locale qui attribuait aux Génois la création de

74. S. Papacostea, *Caffa*, *op. cit.*, p. 141.

75. J. Heers, *Gênes*, *op. cit.*, p. 382.

76. S. Papacostea, *Caffa*, *op. cit.*, p. 142.

77. *Ibid.*

78. J. Heers, *Gênes*, *op. cit.*, p. 382

79. M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante*, *op. cit.*, p. 573.

80. S. Papacostea, *Caffa*, *op. cit.*, p 143.

toutes les villes moldaves plus importantes. Toutefois, il conviendrait de noter que ceux-ci n'étaient pas particulièrement amis des Moldaves. Ils étaient bien plus liés aux Hongrois. Gênes était un ennemi de Venise et, de même, la Hongrie était en mauvais termes avec Venise, notamment à cause des disputes à propos de la côte dalmate et, tout particulièrement, après que cette dernière ait été reconquise par Venise, en 1411.

Devant absolument remplacer la voie tartare, Caffa aurait, peut-être, préféré emprunter la voie hongroise en choisissant Chilia-la-génoise, plutôt que d'encourager la Moldavie. Il se trouve que, juste au moment où Caffa avait le plus besoin de la route hongroise, celle-ci était impraticable. En effet, on considère que la voie valaque était ouverte depuis 1358, quand les Hongrois s'étaient assuré un corridor vers le Bas-Danube, rejoignant les Génois de Chilia [81]. La collaboration hongro-génoise marchait très bien. C'est probablement aussi parce que, forts de cet appui, les Génois éloignèrent, comme on l'a vu, les Vénitiens qui tâchaient de s'infiltrer dans leur zone d'influence, vers 1360. Les produits orientaux arrivaient de l'Extrême-Orient à Caffa, d'où ils étaient acheminés sur Chilia, pour qu'ils remontent, ensuite, le Danube, en suivant la voie hongroise. Mais, en 1382, la mort de Louis d'Anjou, roi de Hongrie, va porter un coup dur à cette voie. Les Hongrois perdirent, ainsi, leur débouché en mer Noire. Encouragée par la Pologne, la Moldavie s'installera, à son tour, à cette époque, au Bas-Danube [82].

On peut donc comprendre la raison pour laquelle les Génois n'ont eu d'autre choix que de se tourner du côté de ce nouveau pays, en 1386. Mais une autre raison les poussait. L'Union polono-lithuanienne, qui venait tout juste de se constituer (1385), était la plus grande puissance dans la région, fort utile aux Génois dans leur combat contre les Tatars, ennemis aussi des Polonais. La Moldavie était notoirement liée à la Pologne et rejoindra aussitôt, même d'une façon formelle, cette formation, par l'hommage vassalique que son voivode, Petru Ier, prêtera au roi de Pologne (1387). Caffa avait donc tout intérêt à rallier ce groupement de forces. Ceci explique le choix obligé qu'avait fait Caffa, en 1386, peut-être même contre son propre gré.

On voit donc que, en mer Noire, l'enjeu principal qui concernait les Italiens et les Roumains, était le choix fait par les agents du trafic provenant de Caffa, entre Chilia ou Moncastro, en fonction des options politiques respectives et de la conjoncture politique du moment. Le même trafic, provenant de Caffa, alimentait et faisait fonctionner les deux routes. Caffa recevait les offres aussi bien des tenants de la voie moldave que de ceux de la voie valaque. Pour faire tourner leurs voies respectives, Hongrois/Valaques et Polo-

---

81. *Ibid.*, p. 144.

82. *Ibid.*

nais/Moldaves avaient besoin de marchandises. Des marchandises prisées, orientales, qui ne venaient que par là. En comparaison, La Tana vénitienne ne réussit jamais à s'intégrer dans ce circuit, bien qu'elle véhiculât le même type d'objets et de denrées.

Caffa était donc le coeur commercial de la mer Noire, tandis que les voies de la Moldavie et de la Valachie étaient ses « artères » terrestres. Avec l'observation que le trafic terrestre était largement minoritaire par rapport à celui effectué par voie de mer par la colonie génoise, Chilia et Moncastro étaient les véritables « robinets » de ces deux artères. En choisissant Moncastro, on choisissait indirectement la Pologne et la Moldavie qui avaient à l'époque une identité assez « marquée ». En choisissant Chilia, on choisissait la Hongrie et, seulement en moindre mesure, la Valachie, qui était beaucoup plus effacée, par rapport à son suzerain hongrois, que la Moldavie vis-à-vis du roi de Pologne.

Voilà, schématiquement, à quoi ressemblait le tableau des lignes de force de contacts commerciaux italo-roumains en mer Noire, au Moyen Age. Bien qu'utilisant avec profit la voie de Moncastro, les Génois étaient restés très sensibles aux offres qui pouvaient venir de la route rivale de Chilia. On pourrait même dire qu'ils ne voyaient pas l'heure de revenir à leur vieille alliance avec les Hongrois.

Aussitôt la suzeraineté hongroise rétablie aux bouches du Danube (vers 1410), les Caffiotes se montrèrent très disponibles à abandonner Moncastro pour la voie valaque. Ce sera un coup dur pour la Moldavie. Mais, aux yeux des Génois, cela était justifié, d'autant plus que le pays était implicitement lié à Venise, depuis qu'un traité moldo-polonais avait été conclu à Suceava (1408), portant notamment sur le marché de Lvóv où, après 1404, les marchands vénitiens ne manquaient pas [83]. Toutefois, il conviendrait de signaler le fait que, d'après certaines recherches plus anciennes, et non confirmées, un traité économique similaire liait aussi la Moldavie à Gênes [84].

La Hongrie, après que Venise lui eut repris la côte dalmate, en 1411, s'était fixé comme but d'évincer les Vénitiens des marchés d'Europe centrale. Les besoins en produits orientaux de cette partie du continent devaient, aux yeux des Hongrois, être satisfaits uniquement par l'alliance traditionnelle entre Buda et Gênes (*recte*, par Caffa), moyennant, donc, la remise en fonction de la route danubienne.

---

83. N. Iorga, *Op. Ec.*, *op. cit.*, p 479-482 et 502.

84. M. Kogalniceanu, « Bàtàlia de la Ràzboieni si pricinile ei », dans *Archiva Românească*, Iasi, I, p. 70 et suivantes. Cf. S. Pascu, « Storiografia », dans *Colloque '77*, *op. cit.*, p. 38.

En 1412, Sigismond de Luxembourg, le roi de Hongrie, s'adresse officiellement à Caffa en ce sens. Il s'agissait de rétablir l'ancienne route qui de Chine conduisait à Caffa et, ensuite à Chilia, en Hongrie et en Allemagne [85]. Le même plan est réitéré en 1418, quand deux membres de l'Ordre Teutonique seront chargés d'une mission d'exploration sur le terrain, pour organiser concrètement ce trafic [86]. On ne dispose pas d'informations quant aux suites de ces tentatives, mais on peut voir qu'elles ont quand même abouti. C'est ce que semblent prouver les vives protestations élevées par le souverain hongrois, en 1429, à propos du geste du Seigneur (« Domn ») de Moldavie, Alexandru cel Bun/Alexandre le Bon (1400-1432), allié des Polonais, qui avait intercepté un convoi de douze vaisseaux génois, les obligeant à se diriger vers Moncastro. Ces bateaux se préparaient à entrer sur le Danube, donc sur la route hongroise !

On voit donc que cette route attirait un trafic de gros calibre, et ceci en dépit de la perte de Chilia par les Valaco-Hongrois, en faveur des Moldaves, en 1426. Ce fut, peut-être, la cause même de l'audace du prince moldave.

Venise et l'ouverture moldave de 1435-1439 : Moncastro, escale dans le *viagium Tanae*

Dans le contexte évoqué plus haut, Venise restait assez éloignée. La Moldavie, par contre, avait tout intérêt à trouver une alternative au commerce génois, ce que, soit dit en passant, confirmerait le succès des démarches hongroises auprès de Caffa. D'autre part, les mêmes marchandises que celles de la colonie génoise, véhiculées comme on l'a vu par La Tana, bien que celle-ci – isolée, comme tout ce qui était vénitien en mer Noire – ne réussisse jamais à s'intégrer dans le circuit que l'on vient d'évoquer.

La Moldavie avait intérêt à ouvrir à Venise ses portes et à lui donner, ainsi, une chance sur ces marchés. Ce fut l'épisode des années 1435-1439. Le 19 avril 1435, le Sénat décide de répondre favorablement à une proposition d'un certain « seigneur de Maurocastro », pour établir des rapports plus suivis avec la République lagunaire, et d'inclure le port moldave dans le *viagium Tanae*, l'itinéraire des navires de la Sérénissime qui sillonnaient la mer Noire [87]. Pour bien comprendre l'enjeu du problème, on doit rappeler que Venise, isolée, dans l'ensemble, en mer Noire, avait tout intérêt à ce qu'une nouvelle base d'appui dans la région puisse venir s'ajouter aux autres,

---

85. S. Papacostea, *Caffa, op. cit.*, p 70.

86. *Ibid.*, p. 145.

87. N. Iorga, « Noi descoperiri privitoare la istoria Românilor », *Analele Academiei Române, Memoriile Sectiei Istorice*, s. III, 19 (1937), p 195

fort peu sûres, sur lesquelles elle pouvait compter dans une navigation longue et, somme toute, périlleuse.

La formule « seigneur de Maurocastro », confirme la large autonomie dont jouissait le port, bien que se référant à un prince régnant de Moldavie, identifié par nous sous le nom de Stefan (à ne pas confondre avec Étienne le Grand – Stefan cel Mare, presque un demi-siècle plus tard !), dont le règne, dépourvu d'importance, est à placer entre 1433-1435 et 1442-1447. D'après le document vénitien, au temps du « dogat » de Francesco Foscari (1423-1457), « le père de celui qui dominait Maurocastrum, et qui était moine » (*pater illius qui dominatur Maurocastrum, qui caloierus est*) rend, en secret, une visite au bayle de Constantinople, Marinus Zane (1432-1434, n. a.) et lui lance l'offre de son fils [88]. Le Sénat, saisi à son tour à ce sujet par l'ancien bayle, se rappelle de l'offre moldave, l'accepte et, le 19 avril 1435, informe le successeur de Marinus Zane de l'affaire : une sorte d'aide mémoire pour le nouveau bayle. C'est le début de ce que l'on pourrait appeler « le dossier Moncastro », publié par F. Thiriet, dans le troisième tome de ses *Régestes du Sénat de Venise concernant la Romanie*. Écartée la question de savoir si le moine en cause était le père ou le fils (la formulation latine est rude et ambiguë !). F. Thiriet croyait que c'était le père qui était le moine [89], N. Iorga penchait plutôt vers l'hypothèse contraire [90]. L'identification du « seigneur de Maurocastro » n'est pas facile.

Après la mort, le 1er janvier 1432, du grand prince Alexandru cel Bun, sa succession comporte des vicissitudes liées au fait que la Moldavie ne connaissait pas la loi salique : ce fait est un symptôme du régime nobiliaire, qui convenait si bien aux boyards. Ils pouvaient donc appuyer l'un ou l'autre des héritiers du trône, même bâtards ; il suffisait d'appartenir à la famille régnante élargie. Le premier successeur d'Alexandre fut son fils Ilias (Elie) : 1er janvier 1432-septembre 1433. Ayant gagné l'appui d'une majorité de boyards, Stefan, son frère cadet, le dépose et accédera au pouvoir d'octobre 1433 au 3 août 1435. Ilias reviendra du 5 août 1435 au 8 mars 1436. Une ferme intervention du roi de Pologne (beau-frère d'Ilias/Elie) qui avait besoin d'ordre en Moldavie, oblige Ilias à associer son frère Stefan. Il se crée ainsi une *dyarchie* qui dura de 1436 jusqu'au 1er août 1442, quand à nouveau on retrouvera Stefan seul. A l'intérieur du système dyarchique, une division des tâches s'opéra. Stefan, plus jeune accepta, semble-t-il, le principe d'une autorité supérieure exercée par son frère depuis Suceava, la capitale, tandis que lui, se réserva le sud, avec Moncastro, en siégeant, avec sa « cour »,

---

88. F. Thiriet, *Régestes du Sénat de Venise*, III, Paris-La Haye, Mouton, 1961, p. 45, doc., 2381 (cité *Régestes*).

89. *Ibid.*, p. 45.

90. N. Iorga, *Op. Ec.*, *op. cit.*, p. 502.

dans la ville de Vaslui. Une véritable sécession du Sud menaçait l'État moldave. C'est là, à notre avis, au moins, l'une des raisons de l'autonomie de Moncastro. On peut donc penser à un rapport entre la Moldavie et Moncastro du type *union personnelle* ou *fédération*. Au moment de l'arrivée de la réponse affirmative du Sénat vénitien, en avril 1435, Stefan régnait seul sur la Moldavie.

Reste que Stefan n'était pas moine et que son père était l'important Alexandru cel Bun, qui n'aurait pu en aucun cas rendre visite au bayle Zeno, en 1434, mort depuis le 1er janvier 1432. A ce sujet, N. Iorga pensait que le « seigneur de Moncastro », qui était moine, pouvait être le futur voivode Petru Aron (1451-1452 ; 1454-1455 ; 1455-1457). Nous croyons, plutôt, avec S. Papacostea, qu'en l'état actuel de nos connaissances, il serait hasardeux de tenter une quelconque identification [91].

Quel qu'en en soit l'auteur, l'initiative moldave d'aller vers Venise faisait partie d'un plus vaste mouvement d'opposition à Gênes et à son hégémonie en mer Noire. Ce mouvement avait son origine dans la principauté de Théodoro Mangoup et, ensuite, avait gagné les Tatars, les habitants de la zone de Cembalo, pour aboutir à Byzance elle-même. L'ouverture moldave à Venise ne fut, toutefois, pas couronnée par un franc succès. La position de la Sérénissime, en soi, n'était pas assez forte pour s'imposer durablement en mer Noire, d'autant plus dans une période trouble comme le XVe siècle, avec la menace turque qui guettait. La documentation (six délibérations) au sujet de cette tentative vénitienne de briser le quasi-monopole génois dans la région, une sorte de ballon d'essai, nous est accessible grâce aux travaux de F. Thiriet, concrétisée dans la publication des *Régestes* cités.

La chronologie des événements est la suivante : une galée est envoyée à Moncastro et des détails techniques sont fixés en date du 13 juin 1435 [92]. En juillet, on décide l'ouverture de l'escale moldave ; la galée choisie pour se rendre à Moncastro est celle d'un certain Zaccaria Donato [93] ; le 15 mars 1436, il était établi qu'un vice-consul serait nommé dans ce port de la mer Noire occidentale. Son nom était Francesco Diedo [94]. C'était la preuve que Venise comptait établir une colonie de ses marchands là-bas. L'escale de Maurocastro apparaît encore le 14 mai 1437 [95] (toujours avec le même

---

91. S. Papacostea, *Venise*, *op. cit*., p. 601 , M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante*, *op. cit*., p. 574.

92. *Ibid*., doc. 2388.

93. *Ibid*., doc. 2407

94. *Ibid*., doc. 2391.

95 *Ibid*., doc. 2440

Zeccaria Donato), mais elle n'est plus mentionnée à partir de 1439 [96]. L'escale moldave cesse brusquement et mystérieusement d'exister. Auparavant, pour l'année 1438, les documents restent muets. Aucun document ne confirme non plus la présence réelle dans la ville du vice-consul nommé. Sans l'ombre d'un doute, on peut en conclure que cette ébauche moldo-vénitienne s'est heurtée, dès le commencement, à un échec : le ballon d'essai fut sans suite.

Une théorie pessimiste de F. Thiriet paraît se confirmer : la décadence du commerce vénitien en mer Noire, due à des facteurs surtout politiques, n'a pas pu être compensée par l'ouverture de nouvelles étapes, comme celle de Moncastro [97]. La courbe descendante était inexorable, rien ne pouvait revigorer ce trafic, que la mainmise ottomane sur les Détroits avait condamné et qui était en proie à l'asphyxie complète.

Derniers moments économiques italo-roumains

Après 1439 on n'a plus que des informations fort disparates sur les contacts économiques vénéto-roumains. D'ailleurs, la présence vénitienne en mer Noire s'affaiblit toujours plus. Aucune *muda* de haute Romanie et de La Tana n'est plus signalée après 1452, à la veille de la chute définitive de Byzance. Seules quelques navires privés s'aventuraient encore au-delà de Constantinople [98]. La chute de l'Empire avait condamné d'avance les colonies italiennes du Pont.

Toutefois, d'après certaines recherches, des traces de commerce vénitien à Moncastro se seraient maintenues, y compris après 1439 [99]. Selon N. Iorga, La Tana aurait continué d'entretenir de bons rapports avec la Moldavie, après la mort d'Alexandre le Bon [100]. Toujours selon cet auteur, en 1439, « une dernière galée vénitienne faisait voile sur le port moldave, en revenant de Rhodes [sic !] ». Mais, le 2 juillet, ce commerce fut stoppé, même interdit par la Seigneurie [101]. En revanche, N. Iorga ne spécifie pas d'où il tient ces informations, qui, soit dit en passant, ne semblent pas trouver confirmation dans les Régestes publiés par F. Thiriet.

---

96. *Ibid.*, doc. 2497.

97. F. Thiriet, *Romanie*, *op cit.*, p. 428.

98. *Ibid.*, p. 386.

99. S. Papacostea, *Venise*, *op. cit.*, p. 602.

100. N. Iorga, *Op. Ec.*. *op. cit* , p. 482.

101. Id., *Breve storia*. *op. cit.*. p. 35 ; *Op. Ec.*, *op. cit.*, p. 502 ; *Venezia ed i Pàesi, Romeni*, *op. cit.*, p. 292

Pour la même période, le livre de comptes du vénitien Giacomo Badoer ne contient qu'une seule information susceptible d'intéresser l'histoire économique italo-roumaine : un chargement de cire roumaine « zera de Valachia » est échangé à Constantinople, en 1437 [102]. Mais il se peut très bien qu'il se soit agi de la « Valachie » (Vlahia) du sud du Danube. Plus haut, il est fait mention de deux marchands, Andrea et Antonio Diedo, parents peut-être, de l'autre Diedo, Francesco, lui aussi marchand et éphémère vice-consul de la Sérénissime à Moncastro. La même année (1437), un acte du notaire génois Andrea Testa nous informe, le 18 juillet, d'un commerce « de coltelleria » (couteaux), entre Caffa et une soi-disant « Baisse Valchie », notion qui, en l'état actuel, nous échappe [103].

Vue sous l'angle italo-roumain, l'expérience de 1435-1439 avec Venis, avait contribué à identifier clairement les forces en présence : d'un côté le camp de Gênes (Caffa), avec la Hongrie et, dans une moindre mesure, la Valachie, de l'autre côté Venise, avec la Pologne et la Moldavie.

Après la parenthèse vénitienne, les Génois semblent rétablis dans leurs droits. En 1448, un nommé Antonius de Francis Gula s'était vu accorder une grosse récompense par le doge pour ses bonnes actions à Moncastro [104]. Un certain nombre de Génois sont signalés en Moldavie et, en 1456, on a vu la présence de l'agent génois attesté à Moncastro [105]. Pourtant, les rapports avec les autorités moldaves restent tendus. Les témoignages sont nombreux quant aux brimades qui envenimaient les relations entre Génois et Moldaves. C'est la preuve d'une dégradation continuelle des rapports entre Caffa et la Moldavie, qui se poursuivra jusqu'à la veille de la chute de la colonie génoise, en 1475.

On connaît un assez grand nombre de marchands génois maltraités, agressés, volés, ou même arrêtés dans ce pays. En 1444, un Craveotto Giustiniani, marchand génois, est pillé de 4500 « denars de Moncastro ». Angelo, le frère de la victime, accuse directement Stefan/Étienne, le prince

---

102. T. Bertele, U. Dorini, *Giacomo Badoer. Il libro de' conti - Constantinopoli, 1436-1440*, Rome, 1956, p. 514.

103. G.-G. Musso, « Cinquant' anni di storiografia medievistica italiana e sovietica. Gli insediamenti genovesi nell'ultimo Medio Evo » (cité « Nuove ricerche »), *Rivista Storica Italiana*, 83/1 (1971), p. 138. Un certain Francesco Valbella envoie à Pietro Foglietta, de Caffa, 57 « cultellas » (« scurtas »); Id., *Navigazione e commercio genovese con il Levante, nei documenti dell'Archivio di Stato di Genova (sec. XIV-XV)*, Rome, 1975, p 127 (mais la date est, en réalité, le 18 février et l'expéditeur s'appelle Francesco Foglietta, frère du destinataire, et non Valbella !).

104. N. Banescu, « Vechi legàturi ala tàrilor noastre cu genovezii » (Anciennes liaisons de nos Pays avec les Génois), dans *Inchinare lui N. Iorga*, Cluj, 1931, p. 35.

105. N. Iorga, *Breve storia*, *op. cit.*, p. 10 et surtout 37.

même de Moldavie, et probable protagoniste de l'expérience 1435-1439 [106], d'avoir été le malfaiteur. Divers épisodes s'enchaînèrent. Une longue série de vexations, ayant pour objet des marchands génois, est signalée entre 1444 et 1453 [107]. L'occupation du château de Lerici, propriété de la famille Senarega, de Caffa, par les Moldaves (1454-1455), ou l'arrestation d'un ancien consul de Caffa, Gregorio de Reza (1467), ne sont que des événements parmi tant d'autres, témoignages de cette hostilité larvée qui venait de temps à autre s'ajouter à la longue liste des griefs déjà existants. En 1474, un autre Génois, Angelo Squarzafico, est tué en Moldavie par des bandits [108]. Mais il est un fait que, si un nombre, relativement élevé de commerçants était cible de brimades, cela démontre aussi qu'un nombre encore plus considérable de Génois agissait dans ce pays. On avait vu que certains d'entre eux étaient parvenus à des positions importantes, tel ce Dorino Catteano qui avait réussi à accéder au conseil des boyards d'Étienne le Grand. Ce dernier commandait à Gênes une épée « à la façon valaque » [109].

Pour quelques années encore, le commerce italien dans les Pays Roumains, surtout celui des Génois en Moldavie (mais aussi en Valachie : « Gasparre l'italien », peut-être un marchand, est, en 1469, en procès avec le dénommé Stefan, un diacre de Brasov [110] : toutefois, en général, dans cette contrée, la présence italienne est quasiment nulle [111]), se poursuivait sans histoires, excepté ces épisodes d'intolérance. Décidément, les « hommes d'affaires » géno-caffiotes n'étaient pas bien vus en Moldavie ; pour ce fait, la responsabilité incombait d'abord aux Moldaves eux-mêmes. Si ce commerce entre dans l'anonymat, c'est qu'il devait être de routine et anodin. Les documents ne les mentionnent plus que sporadiquement. Il disparaîtra définitivement avec la fin du siècle. Des cas individuels, des contacts entre « businessmen » génois et roumains, vers la moitié du XVe siècle, sont le sujet d'une étude de S. Andreescu, de l'Institut d'Histoire N. Iorga, de Bucarest [112].

106. *Ibid.*, p. 36.

107. N. Iorga, *Acte si fragmente cu privire la istoria Românilor* (Actes et fragments concernant l'histoire des Roumains), III. Bucarest, 1897, p. 16-21 et 27-31.

108. N. Iorga, *Breve storia*, *op. cit.*, p. 38.

109. Id., p. 37.

110. Id., *Op Ec.*, *op. cit.*, p. 508.

111. *Ibid.*

112. S Andreescu, « Au temps de la chute de Constantinople , nouvelles données sur les relations roumano-génoises », *RRH*, 4 (1984), p. 327-340 , G.-G. Musso, *Nuove ricerche*, p. 143 et *passim*. Au demeurant, on doit, dernièrement à cet auteur, qui a travaillé sur les Archives de Gênes, des remarquables contributions dans le domaine des rapports géno-roumains : « Autour de la dernière phase des rapports entre la Moldavie et Gênes », *RRH*, 2 (1982), p. 257-282 ; « Trois actes des Archives de Gênes concernant l'histoire de la Moldavie au XVe siècle », *RESEE*, 2 (1983), p 31-50.

Pour ce qui est de la circulation monétaire italienne dans l'espace roumain, on renvoie aux ouvrages du regretté E. Condurachi, de l'Académie Roumaine [113], de O. Iliescu [114], de l'Institut d'histoire, N. Iorga, de Bucarest, et de C. Lupu de l'Université de Bucarest [115]. La circulation de la monnaie vénitienne et génoise témoigne de l'intensité du commerce italien en Moldavie et, en moindre mesure, en Valachie. Les imitations de ces monnaies frappées sur le sol roumain attestent du prestige dont jouissait le monde italien dans ces terres et confirment que le ducat vénitien, vrai dollar du Moyen Age, fut, dans le bassin oriental de la Méditerranée et au sud-est européen, ce que le florin de Florence fut pour l'Europe de l'Ouest.

Les grands courants commerciaux du XIVe siècle et de la première moitié du XVe siècle finiront bien avant la chute de Caffa et La Tana, en 1475. Le vrai coup de grâce fut asséné par la fin de Constantinople avec l'installation des sultans ottomans à Byzance. Le sort de la mer Noire avait été scellé. Le trafic des Détroits sera désormais à la merci totale des Turcs [116]. Le commerce italien en mer Noire était condamné, et cela ôtera définitivement les prémisses de toute autre forme de présence italienne dans les Pays Roumains. Quelques années plus tard, en 1484, « la chute de Cetatea Albà marquera la dépossession totale de la mer Noire des marins et des hommes d'affaires italiens » [117].

Un chapitre se refermait.

---

113. E. Condurachi, « Monete veneziane battute in Moldavia », *Revue Historique du Sud-Est Européen* (Bucarest), 1943, p. 228-237.

114. O. Iliescu, « La monnaie vénitienne dans les Pays Roumains, de 1202 à 1500 », *RESEE*, 2 (1977), p. 355-362 ; Id., « La monnaie génoise dans les Pays Roumains aux XIIIe-XVe siècles », dans *Colloque 77*, p. 155-171 ; « Ducatii Tàrii Românesti cu numele lui Basarab Voievod » (Les « ducats » de Valachie avec le nom de Basarab Voievod), *Studii si Cercetàri de Numismaticà* (Bucarest), 6 (1975), p. 138-152.

115. C. Lupu, « Din istoricul numelui de monede în limba românà (De l'histoire du nom des monnaies dans la langue roumaine) », mémoire de licence sous la direction du professeur Florica Dimitrescu, Université de Bucarest, 1972.

116. M. Nystazopoulou, *Venezia ed il Levante*, *op. cit.*, p. 575 ; F. Thiriet, *Romanie*, *op. cit.*, p. 386.

117. Y. Renouard, *Gli uomini d'affari italiani nel Medioevo* (éd. italienne), Milan, Editrice Rizzoli, 1973, p. 269.

Benoît JOUDIOU

LES PRINCIPAUTÉS ROUMAINES DE VALACHIE ET DE MOLDAVIE
et leur environnement slavo-byzantin

Les Roumains, qui ne constituèrent des Etats qu'à partir du XVe siècle, avec la création des principautés de Valachie puis de Moldavie, furent dès le début de leur histoire étatique au contact des traditions culturelles et politiques plus anciennes des pays voisins. Situés aux confins de l'Europe centrale, ils étaient au carrefour d'influences diverses : byzantine, grâce à la présence de l'Empire au cours des siècles sur le Bas-Danube [1], puis par l'intermédiaire des Slaves du Sud, mais aussi occidentale par la Hongrie et la Pologne voisines.

Cependant, l'appartenance des Roumains à la chrétienté orthodoxe privilégia plutôt des relations avec la culture byzantine. L'héritage culturel et les traditions politiques qu'ils reçurent du monde slavo-byzantin contribuèrent à la naissance d'une culture originale, participant pleinement à la civilisation médiévale de l'Europe du Sud-Est. En effet, l'identité politique et culturelle de la Valachie et de la Moldavie n'apparaît dans toute son intégrité qu'à l'issue d'un processus d'acculturation, dont la littérature slavo-roumaine et la tradition souveraine témoignent particulièrement. Il n'est pas question d'in-

1. Voir notamment l'étude d'E. Stănescu, « Byzance et les Pays roumains aux IXe-XVe siècles », dans *Rapports du XIVe Congrès international des Etudes byzantines*, Bucarest, 1971, p. 7-47. Une analyse des diverses influences dans l'espace carpato-danubien : R. Theodorescu, *Bizanţ, Balcani, Occident, la începuturile culturii medievale româneşti (secolele X-XIV)* (Byzance, les Balkans, l'Occident, aux débuts de la culture médiévale roumaine), Bucarest, 1974.

sister ici sur les origines et le développement des relations culturelles et politiques entre les Roumains et leurs voisins du sud, des Slaves fortement influencés par Byzance [2]. Plus modestement, nous avons cherché à dégager quelques aspects durables dans ces relations, d'un intérêt évident tant pour la civilisation roumaine médiévale que pour le devenir du monde post-byzantin en Europe du Sud-Est.

C'est une période d'affirmation culturelle des principautés, entre le milieu du XVe siècle et les années 1520, qui nous semble propice pour esquisser un bilan, non pas exhaustif, mais précisant la place des pays roumains dans le partage culturel de l'Europe orientale [3]. En Moldavie, le règne du prince Etienne le Grand (1457-1504) couvre presque toute la période, pendant laquelle cette principauté à l'est des Carpates s'affirma comme une puissance régionale non négligeable : ce prince affronta ses deux puissants voisins catholiques, la Hongrie puis la Pologne, ainsi que les Ottomans, avec des résultats plus ou moins heureux. Sur le plan culturel, le règne inaugure l'âge d'or de l'art moldave qui devait encore s'épanouir au cours du siècle suivant et voit naître les premières chroniques, composées à la cour princière.

La Valachie, située au sud-est des Carpates, était alors directement voisine de l'Empire ottoman. L'instabilité politique qui régna jusqu'aux dernières décennies du XVe siècle rend difficile une comparaison avec la Moldavie : le pays fut souvent un champ de bataille entre différents prétendants, avec des interventions hongroises, ottomanes et moldaves. A la fin du siècle et au début du suivant, la paix revint peu à peu, permettant un essor culturel remarquable, en particulier sous les règnes des princes Radu le Grand (1495-1508) et Neagoe Basarab (1512-1521). C'est à la cour de ce dernier, ou du moins sous son influence, que furent rédigées les premières oeuvres littéraires de Valachie.

Un héritage culturel lié à l'orthodoxie

La culture roumaine écrite d'expression slavonne est apparue au cours de la seconde moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire pendant les décennies de

---

2. Nous donnerons, autant que possible dans cette étude limitée, quelques indications bibliographiques sur ces aspects.

3. Plusieurs synthèses présentent l'histoire médiévale de la Roumanie, mais elles sont souvent anciennes et en roumain. Parmi les synthèses classiques en français, citons celle de N. Iorga, *Histoire des Roumains et de la Romanité orientale*, 11 vol., Bucarest, 1937-1944. Un ouvrage réédité du même auteur a le mérite de replacer l'histoire roumaine dans un contexte plus large · *La place des Roumains dans l'histoire universelle*, Bucarest, 1980. Parmi les synthèses récentes : M. Constantinescu, C. Daicoviciu, S. Pascu, *Histoire de la Roumanie*, Roanne, 1970 ; D. Giurescu, *Histoire illustrée des Roumains*, Bucarest, 1981.

construction des deux principautés. Son développement initial fut favorisé par celui de l'administration princière – les premiers actes émis par les chancelleries princières qui nous sont parvenus datent de la seconde moitié du XIVe siècle –, mais aussi par l'Eglise, qui utilisait une liturgie slavonne. En effet, parallèlement aux structures politiques se mit alors en place une organisation ecclésiastique, avec la reconnaissance par le patriarcat de Constantinople de deux métropoles, l'une en Valachie – puis deux pendant quelques décennies –, l'autre en Moldavie. C'est aussi à la fin du XIVe siècle et au début du XVe siècle que furent créés les premiers monastères, connus par les donations qu'ils reçurent des souverains roumains ou étrangers, mais aussi par l'activité de leurs *scriptoria*.

La plupart des manuscrits copiés dans les pays roumains aux XVe-XVIe siècles appartenaient principalement à la littérature liturgique ou homilétique [4]. D'autre part, des romans populaires parvinrent à la même époque dans les pays roumains, notamment par l'intermédiaire des Slaves balkaniques. Ils contiennent souvent une morale religieuse, soit sous la forme d'écrits apocryphes – par exemple le *Voyage de la Mère de Dieu aux Enfers* –, soit par la transposition chrétienne d'anciens livres de sagesse orientale, tel l'ancien roman byzantin *Barlaam et Josaphat*. De courts extraits de ce dernier figurent dans les *Enseignements* du prince valaque Neagoe Basarab à son fils Théodose, une oeuvre politique majeure du Moyen Age roumain, rédigée vers 1520 [5].

La circulation des textes slavo-byzantins rendait les principautés particulièrement réceptives aux grands courants spirituels de l'Europe du Sud-Est. Ainsi, la Valachie et la Moldavie aux XIVe-XVIe siècles ont été influencées par l'hésychasme. Ce mouvement spirituel né dans l'Eglise byzantine au XIVe siècle fut aussi accompagné d'une intense activité culturelle, notamment en Bulgarie, sous le double patronage du patriarche Euthyme de Trnovo et du tsar Jean Alexandre (1331-1371) [6]. Fortement implanté dans

4. Parmi les ouvrages généraux sur la littérature roumaine médiévale, celui de N. Cartojan demeure un classique, bien qu'un peu ancien : *Istoria literaturii române vechi* (Histoire de la littérature roumaine ancienne), Bucarest, 1980 (rééd.) ; mais aussi . Ş. Ciobanu, *Istoria literaturii române vechi*, Chişinău, 1992 (rééd.) ; A. Piru, *Istoria literaturii române, Perioada veche*, vol. I, Bucarest, 1970.

5. L'oeuvre est conservée dans trois versions : grecque, slave et roumaine. Les plus anciennes (slave et grecque) datent du XVIe siècle, tandis que la traduction roumaine du XVIIe siècle est la seule complète. L'édition la plus récente comprend la version roumaine et les fragments de la version slave : *Învăţăturile lui Neagoe Basarab către fiul său Theodosie* (Les *Enseignements* de Neagoe Basarab à son fils Théodose), éd. D. Zamfirescu, F. Moisil, G. Mihăilă, Bucarest, 1970.

6. Le rôle de l'hésychasme dans la culture des Slaves balkaniques est rappelé par D. Obolensky, *The Byzantine Commonwealth. Eastern Europe 500-1453*, Londres, 1971, surtout

les monastères du Mont Athos, l'hésychasme se répandit dans les communautés monastiques bulgares qui devinrent les grands centres hésychastes des Balkans.

Sa pénétration dans les pays roumains est liée à l'influence bulgare – par les relations entre le patriarche Euthyme et le moine Nicodème de Tismana en Valachie au début du XVe siècle –, mais aussi à l'influence directe de l'Athos, qui forma Nicodème ou encore l'ex-patriarche de Constantinople Niphon II, exilé en Valachie au début du XVIe siècle. L'érémitisme gagna également les pays roumains, sans devenir toutefois une pratique dominante. On peut du moins relier à l'influence hésychaste certains lieux de méditation (*schituri*), par exemple ceux des monts de Buzău en Valachie, qui reçurent des donations du prince Neagoe Basarab [7].

D'autre part, dans les *Enseignements de Neagoe Basarab à son fils Théodose* règne une rigoureuse spiritualité monastique ; l'importance de ces passages ascétiques a même fait douter quelques historiens roumains de la paternité princière de l'oeuvre [8]. Il existe cependant d'autres écrits de cette nature, imprégnés eux aussi d'un esprit ascétique, tels les conseils du grand-prince de Kiev Vladimir Monomaque à ses fils au XIIe siècle [9]. Au-delà de l'ouvrage parénétique, destiné à l'éducation du jeune prince, les *Enseignements* reposent sur la puissance rédemptrice de la prière et du repentir, avec une force toute particulière qui semble due au courant hésychaste. Les hésychastes avaient remis au goût du jour les théologiens de l'époque patristique (Jean Chrysostome), protobyzantine (Ephrem le Syrien) et byzantine (Siméon le Moine) qui préconisaient l'ascétisme, notamment dans des sermons adressés aux moines. Ce sont ces mêmes sermons qui constituent les sources des passages ascétiques des *Enseignements*, et cela ne doit pas nous surprendre : les recommandations de dépouillement signifient que le prince

p. 301-307 ; voir aussi « Late Byzantine culture and the Slaves. A study of acculturation » (XVe Congrès international d'études byzantines, Athènes, 1976), dans *The Byzantine Inherance of Eastern Europe,* Londres, 1982 p. 3-26. Voir aussi une étude approfondie de l'activité culturelle à Trnovo et ses conséquences pour les pays roumains : E. Turdeanu, *La littérature bulgare du XIVe siècle et sa diffusion dans les pays roumains*, Paris, 1957.

7. P. Chihaia, « Cu privire la Învăţături şi la câteva monumente din vremea lui Neagoe Basarab » (Autour des Enseignements et de quelques monuments de l'époque de Neagoe Basarab), *Neagoe Basarab, 1512-1521. La 460 de ani de urcarea sa pe tronul Ţării Româneşti* (Neagoe Basarab, 1512-1521. 460 ans depuis son avènement sur le trône de la Valachie), Bucarest, 1972, p. 130-202.

8. Le débat est présenté précisément par D. Zamfirescu, *Neagoe Basarab si Învăţăturile către fiul său Theodosie, problemele controversate* (Neagoe Basarab et les Enseignements à son fils Théodose, les problèmes controversés), Bucarest, 1973. L'auteur attribue cette oeuvre au prince Neagoe lui même.

9. Des extraits traduits de cette oeuvre dans *La Russie ancienne, IXe-XVIIe siècles*, éd. M. Laran-J Saussay, Paris, 1975, p. 72-75.

doit se méfier des attraits de « ce vain monde » ; rappelons à ce propos que l'idéal monastique incarnait les plus hautes vertus chrétiennes.

D'ailleurs, l'attrait du monastère n'était pas plus étranger aux familles princières roumaines qu'il ne l'avait été pour les *basileis* byzantins [10]. L'oncle de Neagoe Basarab, le grand ban Barbu de Craiova renonça, à la fin de sa vie en 1520, à sa haute dignité pour revêtir la robe monastique. Comme d'autres princesses devenues veuves, Despina, l'épouse serbe de Neagoe, se retira dans un monastère après la mort du voiévode. Plus tard, en 1568, le prince de Moldavie Alexandre Lăpuşneanu – qui avait épousé une demi-serbe – confia le trône à son fils afin de mourir sous l'habit monacal, comme en témoigne le chroniqueur Azarias : « les choses de l'avenir lui ont plu davantage que celles qui sont immédiates et au lieu de la pourpre brodée d'or, il a revêtu le vêtement de laine monacal » [11]. A l'approche de la mort, le voiévode éprouva un besoin de « fuite du monde » qui nous semble proche à certains égards de l'esprit des *Enseignements.* Certes, il s'agit d'un exemple plus tardif, mais les continuités l'emportent dans la littérature historique roumaine des XVe-XVIe siècles [12].

Ces quelques aspects montrent combien il est difficile de comprendre la culture roumaine médiévale indépendamment de son environnement slavo-labyzantin. Même si des liens politiques et économiques importants ont existé aussi avec l'Occident chrétien, surtout avec les royaumes voisins de Hongrie – puis avec la principauté de Transylvanie – et de Pologne, la culture roumaine prise au sens large – littérature religieuse, politique et historique, architecture, iconographie, etc. – révèle une synthèse avec des caractéristiques originales, mais nourries principalement par des apports slavo-byzantins. Si les manuscrits copiés en grec sont très rares, c'est parce que cet héritage culturel a été transmis aux Roumains principalement par les Slaves balkaniques. La voie de transmission bulgare a été mise en évidence, notamment les liens entre le centre religieux et culturel de Trnovo et la Valachie voisine, jusqu'à la conquête de la Bulgarie par les Ottomans, c'est-à-dire la chute de Trnovo en 1393 et de Vidin en 1396. L'origine bulgare des modèles de nombreux manuscrits copiés aux XVe et XVIe siècles dans les deux

10. R. Guilland, « Les empereurs de Byzance et l'attrait du monastère », *Etudes byzantines*, Paris, 1952, p. 33-51.

11. Le moine Azarias, *Cronicile slavo-române din secolele XV-XVI publicate de Ion Bogdan* (Les chroniques slavo-roumaines des XVe-XVIe siècles publiées par Ion Bogdan), éd. P.P. Panaitescu, Bucarest, 1959, p. 147

12. C'est l'un des aspects que nous étudions dans la préparation de notre thèse de doctorat qui porte sur le pouvoir souverain et ses bases idéologiques dans les principautés roumaines, à partir de l'étude des chroniques médiévales.

principautés a été montrée [13]. C'est le cas notamment pour des oeuvres byzantines traduites en slave (*Barlaam et Josaphat*) comme pour des oeuvres originales, notamment des « Vies » de saints bulgares qui ont circulé aussi au nord du Danube (*Vie de saint Jean de Rila* et de *sainte Philothée de Trnovo*, écrites par le patriarche Euthyme). Il n'est plus possible de suivre le devenir de cette influence bulgare après la fin du XIVe siècle, au-delà de l'activité de l'higoumène Nicodème de Tismana en Valachie, qui eut au moins des relations épistolaires avec le patriarche Euthyme [14]. Les conséquences de la défaite bulgare furent terribles, les élites s'enfuirent ou furent réduites au silence, comme les derniers souverains et le patriarche Euthyme, qui mourut en exil.

Malgré les conséquences des défaites serbes de 1371 et 1389, les liens religieux et culturels furent importants au XVe siècle avec les Roumains [15]. Le patriarche serbe d'Ipek (Pec) intronisa le métropolite moldave Théoctiste au milieu du XVe siècle, signe que les relations entre les Eglises roumaines et Constantinople étaient distendues à l'époque de la conquête de la ville. D'autre part, une partie des élites serbes a pu trouver refuge en Valachie après la disparition du dernier despotat en 1459. Maxime Brancovitch, qui appartenait à une famille de despotes, devint même métropolite de Valachie au début du XVIe siècle et sa nièce Despina épousa le futur voiévode Neagoe Basarab. Ce mariage perpétuait une tradition d'alliances entre les dynastes roumains, bulgares et serbes depuis le milieu du XIVe siècle. C'est aussi en partie sous le règne de Neagoe que le moine monténégrin Macaire, pour la première fois dans les pays roumains – et à une époque assez précoce pour l'Europe orientale : 1508-1512 –, imprima grâce au patronage princier des livres religieux en langue slavonne.

L'héritage byzantin dans les pays roumains est essentiellement lié à l'orthodoxie. C'est elle qui a maintenu les liens entre les Roumains et l'hellénisme post-byzantin, qu'un grand historien roumain, Nicolas Iorga, étudia notamment dans sa synthèse *Byzance après Byzance* [16]. Après la disparition des empereurs grecs, l'Eglise est demeurée l'héritière de Byzance, qu'il s'agisse du patriarcat oecuménique, qui reçut de Mahomet II un statut privi-

---

13. E. Turdeanu, *op. cit.*, *passim*.

14. Le moine Nicodème de Tismana organisa les premiers monastères en Valachie. Sur sa place dans la culture roumaine et l'influence de l'hésychasme : E. Turdeanu, *op. cit.* et « Les premiers écrivains religieux en Valachie : l'hégoumène Nicodème de Tismana et le moine Philothée », *Revue des études roumaines*, 2 (1958), p. 114-144 ; E. Lazarescu, « Nicodim de la Tismana si rolul său în cultura veche românească » (Nicodème de Tismana et son rôle dans l'ancienne culture roumaine), I, *Romanoslavica* (Bucarest), 11 (1965), p. 237-285.

15. I.R. Mircea, « Relations culturelles roumano-serbes au XVIe siècle », *Revue des Etudes Sud-Est européennes* (Bucarest), I/3-4 (1963), p. 377-420.

16. N. Iorga, *Byzance après Byzance*, Paris (rééd.), 1992.

légié, ou de l'Athos, dont l'autonomie fut reconnue [17]. Les liens entre les Eglises roumaines et le patriarcat sont anciens : les pays roumains étaient entrés dans la « famille d'Etat byzantine » d'abord avec la reconnaissance par Constantinople de leur siège métropolitain au XIVe siècle (Valachie) et au début du XVe siècle (Moldavie). Au début du XVIe siècle, ils ont retrouvé toute leur importance, comme en témoignent des visites de patriarches, à la recherche d'un soutien financier, par exemple en Valachie en 1517 [18].

Les patriarches, comme d'autres hiérarques grecs, savaient qu'ils pouvaient compter sur la « générosité » des voiévodes roumains. Demeurés après 1460 les derniers monarques orthodoxes de l'Europe du Sud-Est, les princes poursuivirent leurs donations à diverses communautés, pratique initiée dès le XIVe siècle, en imitant le patronage des souverains bulgares et serbes. La sultane Mara (de la famille serbe des Brancovitch), veuve de Murad II, adopta symboliquement le voiévode valaque Vlad le Moine et lui confia en 1492 la protection et l'entretien du monastère serbe Chilandar, lui transmettant ainsi le droit de fondation [19]. Il faut souligner l'importance des donations de certains princes, ainsi qu'une certaine amplitude géographique, notamment sous les règnes d'Etienne le Grand en Moldavie, de Radu le Grand et de Neagoe Basarab en Valachie [20]. Ce dernier apparaît même comme « le donateur (*ktitor*) de toute la Sainte Montagne » (l'Athos) sous la plume de Gabriel le *prôtos*, supérieur général de l'Athos [21]. Le patronage des princes roumains a favorisé les échanges culturels, non seulement avec des monastères grecs, mais aussi avec ceux qui étaient occupés par des moines serbes et bulgares – Chilandar, Zographou, sans oublier Kutlumus, considérée alors comme la « Laure de la Valachie ».

---

17. Sur ces aspects : S. Runciman. *The Great Church in Captivity, A Study of the Patriarchate of Constantinople from the Eve of the Turkish Conquest to the Greek War of Independance*, Cambridge, 1968.

18. Sur les visites patriarcales : N. Popescu, *Patriarhii Ţarigradului înŢările române în veacul al XVI-lea* (Les patriarches de Constantinople dans les pays roumains au XVIe siècle), Bucarest, 1914.

19. Le privilège de 1492 est publié dans la collection *Documenta Romaniae Historica*, B. *Ţara Românească*, volume I (1247-1500), éd. P.P. Panaitescu-D. Mioc, Bucarest, 1966, p. 377-380.

20. Sur les donations roumaines à l'Athos, voir notamment les travaux de P.S. Năsturel, « Le Mont Athos et ses premiers contacts avec la principauté de Valachie », *Bulletin de l'Association Internationale d'Etudes du Sud-Est Européen* (Bucarest), I/1-2, (1963), p. 31-38 ; « Aperçu critique des rapports de la Valachie et du Mont Athos des origines au début du XVIe siècle », *Revue des Etudes Sud-Est européennes*, II/1-2 (1964), p. 93-126 ; plus récemment sa thèse : *Le Mont Athos et les Roumains. Recherches sur leurs relations du milieu du XIVe siècle à 1654*, Rome. 1986.

21. Le *prôtos* Gabriel, « Viaţa şi traiul Sfinţiei Sale Părintelui nostru Nifon, patriarhul Ţarigradului... » (La vie de Sa Sainteté notre père Niphon, le patriarche de Constantinople), *Literatura româna veche*, vol. 1, éd. G. Mihăilă-D. Zamfirescu, Bucarest, 1969, p. 91.

Les relations entre la Valachie et l'Eglise post-byzantine furent encore plus étroite pendant le séjour de l'ex-patriarche oecuménique Niphon II ; formé à l'Athos, il occupa à deux reprises le siège patriarcal de Constantinople. Vers 1503, alors qu'il a été destitué, nous le rencontrons en Valachie, suite à l'invitation du prince Radu le Grand. Nous savons qu'il convoqua un synode local pour réorganiser l'Eglise valaque, mais il a aussi probablement laissé une empreinte culturelle dans la principauté. La *Vie de Niphon*, hagiographie rédigée par le *prôtos* Gabriel, du moins la version destinée à magnifier le règne de Neagoe Basarab, lui attribue un rôle de guide spirituel du futur prince, qui n'occupait alors qu'une fonction secondaire bien qu'il appartînt à la grande famille des bans de Craiova [22]. Canonisé après sa mort, il a été particulièrement vénéré par l'Eglise valaque, comme en témoigne la somptueuse cérémonie d'accueil de ses reliques par Neagoe [23].

L'historiographie slavo-roumaine : synthèse culturelle et identité orthodoxe

Comme dans les pays slaves, les oeuvres historiques byzantines qui circulaient dans les principautés roumaines servirent de modèles à l'historiographie naissante. Mais la seule présence de celles-ci, notamment dans des codex où elles précédaient les chroniques « nationales », témoigne également du processus d'acculturation des élites. Les chroniqueurs byzantins qui relataient l'« histoire du monde » depuis sa création étaient les mieux connus [24] ; d'une façon analogue aux Slaves, la transmission de ces chroniques répondait probablement à un besoin d'intégration des Roumains dans l'histoire universelle [25]. Outre l'apport d'informations sur l'histoire du monde, ils offraient la possibilité d'une continuité avec l'histoire plus récente de leurs propres Etats [26].

---

22. « Viaţa şi traiul Sfinţiei Sale Părintelui nostru Nifon... », p. 76-77. La *Vie de Niphon* est conservée dans des versions grecque et roumaine. Sur leur succession : P.S. Năsturel, « Recherches sur les rédactions gréco-roumaines de la *Vie de saint Niphon II*, patriarche de Constantinople », *Revue des Etudes Sud-Est européennes*, V/1- 2 (1967), p. 41-75.

23. « Viaţa şi traiul Sfinţiei Sale Părintelui nostru Nifon... », p. 87-88.

24. Une présentation des versions circulant dans les pays roumains : G. Mihăilă, « Istoriografia română veche (sec. al XV-lea - începutul sec. al XVII-lea) în raport cu istoriografia bizantină şi slavă » (L'historiographie roumaine ancienne (XVe-début du XVIIe siècle) en rapport avec l'historiographie byzantine et slave), *Romanoslavica*, 15 (1967), p. 158-202. La chronique de Constantin Manassès, connue en Roumanie par sa traduction bulgare du XIVe siècle, a notamment influencé le style des chroniqueurs moldaves du XVIe siècle.

25. L'importance des chroniques byzantines chez les Slaves est rappelé par D. Obolenski, *The Byzantine Commonwealth*, *op. cit.*, p. 330.

26. D. Nastase, « Unité et continuité dans le contenu de recueils manuscrits dits « Miscellanées », *Cyrillomethodianum*, V, Thessalonique, 1981, p. 22-48. La présence dans

Certes, les premières oeuvres originales slavo-roumaines ne se distinguent guère en général de ces modèles, mais au moins deux d'entre elles, composées sous l'influence de la cour valaque de Neagoe Basarab, méritent une attention particulière : les *Enseignements de Neagoe Basarab* et la *Vie de Niphon*. Quel que soit le degré de participation du grand rhéteur du patriarcat de Constantinople Manuel de Corinthe à l'élaboration des *Enseignements* [27], il n'en demeure pas moins que cette oeuvre témoigne, sinon des réalités politiques, du moins de l'atmosphère culturelle qui régnait à la cour valaque à cette époque.

Ouvrage parénétique appartenant au genre des « miroirs des princes », les *Enseignements* se composent de deux parties. La première est destinée à apprendre à un jeune prince chrétien à « marcher dans les pas de Dieu », tant dans son comportement personnel de chrétien que dans le gouvernement qui lui est confié. Divers modèles monarchiques témoignent du destin des souverains « élus de Dieu » – tous des « empereurs » dans la tradition slavo-roumaine –, soumis à l'implacable jugement divin [28].

La seconde partie est constituée d'une succession d'enseignements, écrits probablement pour diverses occasions : il s'agit essentiellement de conseils moraux, concernant par exemple le comportement du prince à table, ou en présence d'ambassadeurs, ou même la conduite de la guerre et de la diplomatie. Tous en tout cas répondent à un même besoin : fournir à la cour valaque un ouvrage didactique visant à éduquer en premier lieu un futur prince

---

les mêmes codex du XVIe siècle de chroniques universelles byzantines et de chroniques moldaves établirait une « continuité impériale », permettant aux princes de revendiquer l'héritage des empereurs chrétiens.

27. La version grecque conservée a été écrite de sa main. Voir les arguments en faveur d'une paternité totale ou partielle de Manuel de Corinthe : L. Vranussis, « Les Conseils attribués au Prince Neagoe (1512-1521) et le manuscrit autographe de leur auteur grec (ou la question homérique de la littérature slavo-roumaine enfin résolue !) », dans *Deuxième Congrès International des Etudes du Sud-Est européen*, Programme, Athènes, 1970 ; P.S. Năsturel, « Remarques sur les versions grecque, slave et roumaine des *Enseignements* du prince de Valachie Neagoe Basarab à son fils Théodose », *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* (Athènes), 21 (1975), p. 249-271. Cette dernière argumentation est adoptée aussi par M. Cazacu, « Slavon ou grec, traduction ou adaptation ? Comment on composait un ouvrage parénétique en Valachie au début du XVIe siècle (les *Enseignements* du prince Neagoe Basarab à son fils Théodose) », dans *Traduction et traducteurs*. Colloque international du CNRS, 1986, Paris, 1986. La thèse opposée a été défendue surtout par D. Zamfirescu, *Problemele controversate*, *op. cit.*, et plus récemment dans « Între Neagoe Basarab și Manuil de Corint. Răspuns d-lui Petre S Năsturel » (Entre Neagoe Basarab et Manuel de Corinthe. Réponse à M. Petre S. Nasturel), dans *Contribuții la istoria literaturii române vechi* (Contributions à l'histoire de la littérature roumaine ancienne). Bucarest, 1981, p. 324-357.

28. La plupart de ces modèles sont empruntés à l'Ancien Testament (David; Salomon) ; la Vie de Constantin le Grand, composée au XIVe siècle par le patriarche bulgare Euthyme de Trnovo, est une autre source importante. Voir la note 41.

et au-delà, tout chrétien désireux de suivre les vertus du « bon prince ». Même si les circonstances de la rédaction – notamment la participation de Manuel de Corinthe – ne sont pas définitivement éclaircies, il est vraisemblable que l'oeuvre a été réellement commandée par Neagoe. Enfin, il est presque certain que la première partie a été créée en Valachie : conservée partiellement en slavon et intégralement dans la traduction roumaine du XVIIe siècle, elle n'apparaît pas dans la version grecque.

Une littérature slavo-moldave s'est développée parallèlement. L'historiographie naissante de la Moldavie se présente comme une succession de chroniques dont la composition s'étale entre la fin du XVe siècle et le troisième quart du XVIe siècle. Bien que leur circulation ait été d'une portée limitée, tout comme leurs sujets de préoccupation, c'est-à-dire principalement l'histoire des princes – de ce point de vue, les *Enseignements* font apparaître des préoccupations supérieures –, les chroniques révèlent un sentiment d'appartenance à la communauté à la fois culturelle et religieuse de l'orthodoxie slavo-byzantine. Or, ce sentiment nous semble en partie exacerbé par les transformations politiques et spirituelles que connut l'Europe du Sud-Est, au détriment des Etats orthodoxes : en premier lieu la conquête ottomane, et dans une moindre mesure le prosélytisme catholique, ou encore la pénétration de la Réforme. Les menaces pesant sur la Moldavie orthodoxe se manifestent surtout dans les trois dernières chroniques moldaves du XVIe siècle [29].

Bien que l'époque soit un peu plus tardive, quelques précisions nous semblent nécessaires. Le moine Azarias, montrant comment le choix de l'entourage peut entraîner un prince vers le mauvais gouvernement, signale la présence autour du prince moldave d'origine grecque Jean Héraclide dit Despote (1561-1563), de luthériens « haïs de Dieu » [30] puis celle de Polonais catholiques auprès du faible Bogdan Lăpuşneanu (1568-1572) [31]. L'évêque Macaire déplore une guerre entre le voiévode moldave Bogdan l'Aveugle (1504-1517) et celui de Valachie Radu le Grand en ces termes : « les deux [princes] étant chrétiens, c'était une chose sans honneur » [32] ; or, ce type de regrets n'apparaît pas dans le récit des conflits entre le même Bogdan et les Polonais. En 1529, à l'appel du roi hongrois Jean Zapolyai, Pierre Rareş de Moldavie (1527-1538 et 1541-1546) affronta des nobles hongrois rebelles en Transylvanie ; Macaire précise que, malgré la supériorité militaire des Hon-

---

29. Les chroniques successives de l'évêque Macaire de Roman, de l'higoumène Euthyme et du moine Azarias racontent l'histoire de la Moldavie entre 1504 et 1574 ; le texte slave et la traduction roumaine ont été publiés par P.P. Panaitescu dans *Cronicile slavo-române*.

30. Azarias, *Cronicile slavo-române*, *op. cit.*, p. 143.

31. *Ibid*, p. 148.

32. Macaire, *Cronicile slavo-române*, *op. cit.*, p. 91.

grois, les Moldaves finirent par l'emporter : « Mais les chrétiens ont appelé Dieu à l'aide et sont partis combattre contre eux », « revenant victorieux de la lutte ceux qui portent le nom de chrétiens » [33]. Cette insistance sur la victoire des « chrétiens » face à des adversaires catholiques nous incite à penser que le terme désigne ici les seuls orthodoxes, fidèles en la « vraie foi ».

Si les chroniques antérieures contiennent moins d'informations, il n'en reste pas moins qu'une certaine affirmation de l'orthodoxie existait déjà. La chronique dite de Putna Ier mentionne le concile de l'union des Eglises à Florence (1438-1439), auquel la Moldavie fut représentée [34]. Evidemment, les subtilités dogmatiques des divisions entre chrétiens échappent au chroniqueur, mais l'union est condamnée en des termes que n'aurait pas reniés l'« opposition orthodoxe » contemporaine au concile :

> « l'empereur grec, le patriarche de Tsarigrad [Tsarigrad, "la ville du tsar" désigne communément Constantinople dans la littérature slavo-roumaine] et de nombreux métropolites se sont assemblés au concile de Florence, chez le pape de l'Ancienne Rome et ils ont été trompés par les Latins et plusieurs d'entre eux sont revenus avec les barbes rasées » [35].

Ainsi, l'historiographie révèle une identité orthodoxe qui rapproche davantage les Roumains de leurs voisins sud-slaves que des catholiques.

Cette identité se manifeste aussi par une solidarité avec l'ensemble de l'orthodoxie soumise par les Ottomans. Dans l'historiographie slavo-roumaine de cette époque, les récits les plus explicites des luttes contre les Ottomans se trouvent dans les chroniques moldaves de la fin du XVe siècle et du début du suivant, qui relatent le long règne d'Etienne le Grand. Cette littérature aulique identifie clairement les Turcs comme principaux adversaires ; ils sont désignés par un vocabulaire plus violent, principalement dans la *Chronique anonyme moldave*. Elle rapporte qu'Etienne le Grand a défait en 1475 les « païens » turcs, ce qui a réjoui l'ensemble des orthodoxes (*pravoslavnim*) [36]. L'année suivante, les Moldaves sont battus par les « Turcs maudits », mais le chroniqueur porte aussi un jugement sévère à l'égard des « Valaques félons » accusés à juste titre d'avoir aidé les Ottomans et en

---

33. *Ibid*, p. 96.

34. Sur l'histoire de l'Eglise moldave : M. Păcurariu, *Istoria bisericii ortodoxe române* (Histoire de l'Eglise orthodoxe roumaine], I, Bucarest, 1992. E. Popescu, « Compléments et rectifications à l'histoire de l'Eglise de Moldavie à la première moitié du XVe siècle », *Christianitas daco-romana, Florilegium studiorum*, Bucarest, 1994, p. 455-477.

35. Chronique de Putna I, dans *Cronicile slavo-române, op. cit.*, p. 48-49.

36. Chronique anonyme moldave (Récit depuis que, par la volonté de Dieu, est né le pays de Moldavie), *Cronicile slavo-române*, p. 18.

quelque sorte trahi la solidarité qu'ils devaient à leurs frères [37]. Nous sommes là apparemment en présence d'un récit classique d'une guerre entre chrétiens et musulmans.

Cependant, d'une façon générale, les chroniques moldaves et les *Enseignements* insistent peu sur les aspects religieux du conflit. Il est vrai que les Roumains devaient craindre, plus qu'un prosélytisme musulman, des guerres où ils étaient en situation d'infériorité et éventuellement la disparition pure et simple de leurs États, à l'exemple des Slaves balkaniques ou de Byzance. Ainsi, même si les princes roumains ont surtout lutté contre les Ottomans, la principale menace au cours de la période 1450-1520, il ne s'agissait pas pour autant d'une politique exclusive de défense de la chrétienté : à la fin de son règne, Etienne le Grand affronta surtout la Pologne. Alors qu'il avait sollicité de l'aide contre les Ottomans, dans une lettre adressée aux souverains chrétiens en 1475 – arguant de la situation de « porte de la chrétienté » de son pays – [38], Etienne obtenait en 1497 un contingent de deux mille Turcs pour lutter contre une invasion polonaise, ce qui est noté de façon fort laconique par le chroniqueur anonyme [39]. De ce point de vue, ce sont des réalités politiques incontournables qui se sont imposées aux princes roumains, davantage que de perpétuels projets de croisades [40].

Dans la culture roumaine, l'une des plus fortes représentations de la guerre contre les Ottomans repose sur l'utilisation de l'image de Constantin le Grand en lutte contre les païens. Sous Etienne le Grand fut copié en 1474 le *Panégyrique des empereurs Constantin et Hélène,* écrit un siècle plus tôt par le patriarche Euthyme de Trnovo [41]. Un autre témoignage important est la scène de l'admirable chevauchée de Constantin – accompagné par une cohorte de saints militaires – peinte notamment dans l'église de Pătrăuţi en Moldavie en 1487 [42]. Tous ces éléments montrent que l'on a recouru à une

---

37. *Ibid.*, p. 18.

38. La lettre est publiée dans l'anthologie *Literatura română veche*, vol. 1, éd. G. Mihăilă, D. Zamfirescu, Bucarest, 1969, p. 48-49.

39. Chronique anonyme, *Cronicile slavo-române*, *op. cit*., p. 21.

40. Des projets de croisades des puissances catholiques contre les Turcs prévoyaient cependant une participation des principautés roumaines. Par exemple les projets du pape Léon X (1517) rappelés par M. Neagoe, *Neagoe Basarab*, Bucarest, 1971, p. 66.

41. Etude et publication du texte par G. Mihăilă, « Tradiţia literară constantiniană, de la Eusebiu al Cezareei şi Nichifor Calist Xanthopulos, Eftimiei al Tîrnovei şi domnii Ţărilor Române » (La tradition littéraire constantinienne, d'Eusèbe de Césarée et Nicéphore Caliste Xanthopoulos, d'Euthyme de Trnovo et les princes des pays roumains), dans *Cultura si literatura română veche în context european, studii şi texte* (La culture et la littérature roumaine ancienne dans le contexte européen, études et textes), Bucarest, 1979, p. 217-379.

42 V. Drăguţ, P. Lupan, *La peinture murale de la Moldavie (XVe-XVIe siècles)*, Bucarest, 1983, p. 13-14. Voir aussi la note 48.

représentation hautement symbolique : le rappel de la victoire de Constantin par la croix.

Cependant, d'autres luttes menées par le prince roumain élu de Dieu, y compris contre des chrétiens – présentés alors fréquemment comme les agresseurs –, trouvent dans les chroniques princières une justification, même si l'image traditionnelle du souverain chrétien affrontant les païens pouvait être plus facilement utilisée. La *Chronique anonyme* est particulièrement sévère à l'égard du roi de Hongrie Mathias Corvin qui envahit la Moldavie en 1467 : Etienne le Grand y apparaît comme l'instrument de la vengeance divine contre l'orgueil démesuré du monarque [43]. Dans les *Enseignements de Neagoe Basarab*, nous trouvons bien une mise en garde contre les païens, mais il s'agit de conseils de prudence dans une situation d'infériorité manifeste, et l'esprit de croisade en est absent. En revanche, une « guerre juste » est définie dans les *Enseignements* : elle intervient après que tous les moyens pour sauvegarder la paix ont été épuisés. L'auteur, dans une ultime prière, déplore une guerre contre les « païens » qu'il aurait tout fait pour éviter :

> « Mais nous, Seigneur, nous ne sommes pas heureux que se fasse cette guerre, selon ce que tu nous a ordonné, et nous ne voulons pas que du sang soit versé, ni souiller nos mains de sang humain » [44].

Cette conception nous semble proche d'un pacifisme chrétien assez répandu à Byzance [45].

En revanche, certaines chroniques reflètent une réaction face au nouveau contexte créé par la disparition des autres États orthodoxes de l'Europe du Sud-Est. La *Chronique serbo-moldave*, probablement rédigée en Moldavie sous le règne de Bogdan l'Aveugle, est un court récit de l'histoire balkanique entre 1359 (fondation de la Moldavie) et 1512 (avènement du sultan Sélim II) [46]. La Moldavie est ainsi reliée à l'histoire d'Etats au passé plus prestigieux (Byzance, la Bulgarie et la Serbie), tout en apparaissant comme un État orthodoxe qui a survécu à la conquête. La chronique a une structure relativement symétrique : au début, les informations données concernent à la fois la naissance de la Moldavie et la menace croissante des Ottomans (à Gallipoli, en 1354). Ensuite sont relatées les étapes de la disparition des Etats balkaniques, « par la volonté de Dieu ». A la fin, un face à face terrible semble annoncé par plusieurs signes célestes entre la Moldavie survivante –

---

43. Chronique anonyme, *Cronicile slavo-române, op. cit.*, p. 16.

44. *Învăţăturile lui Neagoe Basarab către fiul său Theodosie*, *op. cit.*, p. 279.

45. Des exemples dans A. Ducellier, *Le drame de Byzance, Idéal et échec d'une société chrétienne*, Paris, 1994 (rééd.), p. 177-181.

46. Publiée dans *Cronicile slavo-române*, *op. cit.*, p. 189-193.

fondée elle aussi par la volonté de Dieu – et à nouveau les Ottomans : le sultan Sélim y est qualifié d'« empereur du mal » et d'« Antéchrist ». La mission des Moldaves, voulue par Dieu, semble être une lutte contre les Ottomans, mais l'infériorité roumaine déplace ce combat sur un plan symbolique et eschatologique[47]. La présence de l'*Hymne acathiste*, magnifiquement exprimée dans la peinture extérieure d'églises moldaves de la première moitié du XVIe siècle – notamment à Moldovita, où le thème est associé à la superbe représentation du siège de Constantinople – témoigne aussi de la croyance en une protection divine contre les païens[48].

Cependant, l'image des sultans ottomans s'améliore progressivement dans les dernières chroniques moldaves du XVIe siècle[49]. La chronique d'Azarias montre bien l'omniprésence de l'autorité suprême impériale – dont le « paganisme » n'est plus mis au premier plan –, celle des sultans de Constantinople. Bien qu'ayant préservé l'autonomie de leurs principautés, les Roumains partageaient en partie le destin des autres héritiers de la culture byzantine (la Russie mise à part) : l'influence politique dominante venait, à nouveau, de « Tsarigrad ».

L'héritage slavo-byzantin dans la tradition souveraine

L'héritage slavo-byzantin est particulièrement visible dans la tradition souveraine. Des études ont mis en évidence la place de la tradition politique byzantine en Roumanie[50], ainsi que son influence juridique et institution-

---

47. On trouve d'autres exemples dans les travaux de D. Năstase, qui cherche à décrypter la signification cachée des chroniques ; par exemple : *Byzance d'Eglise et les pays roumains face à l'expansion ottomane dans les Balkans (1354-1432)*, thèse de doctorat, Paris I, 1976. Plus récemment : « Unité et continuité dans le contenu des recueils manuscrits... », *op. cit.* La chronique serbo-moldave y est analysée.

48. Voir les interprétations de S. Ulea, « Origines et signification idéologique de la peinture extérieure des églises moldaves », *Revue Roumaine d'Histoire* (Bucarest), II/1 (1963), p. 29-71. L'ensemble de la peinture extérieure moldave est une gigantesque prière pour mobiliser le pays contre le danger ottoman

49. Sur ce point, on consultera l'étude de M. Berza, « Turcs, Empire ottoman et relations roumano-turques dans l'historiographie moldave des XVe-XVIIe siècles », *Revue des Etudes Sud-Est européennes*, X/3 (1972), p. 595-627

50. Parmi les principales études, les communications sur le thème « Byzance et la Roumanie » des *Actes du XIVe congrès international d'études byzantines*, Bucarest, 1975, II, p. 487-656 Voir aussi A. Elian, « Moldova şi Bizanţul în secolul al XV-lea » (La Moldavie et Byzance au XVe siècle), *Cultura moldovenească în timpul lui Ştefan cel Mare* (La culture moldave à l'époque d'Etienne le Grand), sous la direction de M. Berza, Bucarest, 1964, p. 97-179. A. Pippidi a écrit une synthèse, sur une période un peu plus tardive . *Tradiţia politică bizantină în ţările române în secolele XVI-XVIII* (La tradition politique byzantine dans les pays roumains aux XVIe-XVIIIe siècles), Bucarest, 1983.

nelle[51]. Dès le XVe siècle, des textes juridiques et canoniques byzantins (par exemple le *Syntagme de Blastarès*), ou même serbes (le *Zakonik* du tsar Etienne Dusan) ont été copiés dans les pays roumains. La réception du droit byzantin s'étend même au-delà du XVIe siècle, puisqu'il influence encore les codes de lois du milieu du XVIIe siècle.

L'examen de la diplomatique slavo-roumaine révèle une influence des usages byzantins[52]. L'abréviation *Io* qui précède le nom des princes dans les actes roumains est une contraction de *Ioan* (Jean), rappelant le prénom théophore hébraïque *Iohanan*, « celui qui est élu de Dieu » (pour régner). Cette formule, peut-être d'origine byzantine, était employée dans la diplomatique bulgare qui influença ensuite celle de la Valachie[53]. L'intermédiaire slave a été un relais indispensable : ainsi, le titre d'« autocrate » (en grec *autokratôr,* dans les textes en roumain du XVIIe siècle *singur stapânitor*), présent surtout dans la titulature des princes valaques, apparaît plutôt dans sa forme slave (*samodrajets*). Il y a encore matière à discuter sur la signification de ce titre : « autocrate » dans les chroniques, est employé avec un sens traditionnel de pouvoir personnel « autocéphale », et son utilisation dans les actes officiels ne s'est jamais limitée aux seuls cas d'association au trône, qui demeurent exceptionnels dans les pays roumains[54].

Le droit divin est la clef de voûte de l'idéologie politique dans les principautés. S'agissant de souverains chrétiens, cela n'a évidemment rien d'exceptionnel ; toutefois, sa permanence au cours des siècles en dépit des dominations étrangères – sous la domination ottomane, les nominations des princes sont progressivement devenues le fait des sultans – montre l'enracinement

---

51. V.A. Georgescu, *Bizanţul şi instituţiile româneşti pânw la mijlocul secolului al XVIII-lea* (Byzance et les institutions roumaines jusqu'au milieu du XVIIIe siècle), Bucarest, 1980 ; voir aussi « Byzance et les institutions roumaines jusqu'à la fin du XVe siècle », *Rapports du XIVe Congrès international des études byzantines,* Bucarest, 1971, p. 49-80.

52. D.P. Bogdan, « L'influence byzantine dans les textes slavo-roumains », *Actes du VIe congrès international d'Etudes byzantines,* I, Paris, 1948, p. 383-384.

53. E. Vîrtosu, *Titulatura domnilor şi asocierea la domnie în Ţara Românească şi Moldova (până în secolul al XVI-lea)* (La titulature des princes et l'association au trône en Valachie et en Moldavie (jusqu'au XVIe siècle), Bucarest, 1960, p. 29-33 pour l'emploi dans la diplomatique bulgare et p. 83-86 pour cette interprétation. Quel que soit le sens originel du prénom « Jean » dans la titulature des tsars bulgares, il semble bien que cette pratique ait été copiée par les chancelleries princières dans le seul but de distinguer les princes régnants et parfois leurs fils.

54. E. Vîrtosu, *op.cit.*, a évoqué l'existence possible d'un lien, du moins à l'origine, entre ce titre et l'association au trône, comme à Byzance, le « grand-voiévode » (prince titulaire) s'intitulant « autocrate ».

d'une tradition ancienne, dont nous connaissons l'importance particulière à Byzance [55].

Dans les chroniques, non seulement Dieu a placé le prince sur le trône, mais il l'assiste régulièrement au cours de son règne, notamment dans les victoires qu'il remporte contre tous ses ennemis – comme l'attestent plusieurs signes célestes. Dans les *Enseignements* c'est de la même relation privilégiée du prince « oint de Dieu » – qui est en même temps un simple fidèle, pécheur comme le commun des mortels –, avec Dieu qu'il s'agit. Celle-ci est si forte que l'on pourrait employer le terme de « ministère » pour désigner la fonction princière, surtout comme modèle de comportement, de piété et d'orthodoxie pour les sujets. Comme pour d'autres souverains chrétiens, le droit divin remplit une fonction de légitimation, mais implique aussi de la part de l'Elu le devoir de marcher dans les « pas de Dieu », de respecter scrupuleusement des obligations. La légitimité de droit divin, qui transparaît aussi dans des portraits princiers [56], était un rempart contre les menaces de dislocation du pouvoir. Le système de succession ne garantissait pas la stabilité : il combinait l'hérédité et l'élection par les privilégiés ; cela permettait aux fils ou descendants d'un prince, légitimes ou non, de prétendre au pouvoir – ce qui n'est pas sans rappeler Byzance. Au cours du XVIe siècle, les princes ont en outre été soumis à la confirmation de leur pouvoir par le sultan. Pour cette raison, si on peut admettre que l'autocratie de droit divin conforte le pouvoir princier à l'intérieur du pays, il est plus difficile de partager l'idée qu'elle affirmerait aussi une indépendance « nationale » à l'extérieur [57]. Outre l'inadéquation du concept d'« indépendance » aux mentalités médiévales roumaines, cela ne semble guère compatible avec la permanence des dominations étrangères, ni avec la volonté des princes roumains de s'intégrer dans la communauté d'héritage byzantin, d'en recueillir et d'en perpétuer les traditions.

La littérature slavo-roumaine contient parfois des allusions à la nature « impériale » du pouvoir des voiévodes moldaves ou valaques. Les exemples les plus significatifs pour la période qui nous intéresse sont ceux des chroniques moldaves, notamment les mentions d'Étienne le Grand comme

---

55. R. Guilland, « Le droit divin à Byzance », dans *Etudes byzantines*, Paris, p. 207-232.

56. Les princes sont couronnés par des anges sur quelques fresques valaques du XVIe siècle ; plusieurs exemples sont analysés par C.L. Dumitrescu, *Pictura murală din Ţara Românească în veacul al XVI-lea* (La peinture murale de Valachie au XVIe siècle), Bucarest, 1978, *passim*.

57. C'est l'opinion de V.A. Georgescu, *Bizanţul şi instituţiile româneşti, op.cit.*

« tsar » [58]. On peut relever d'autres exemples dans les *Enseignements de Neagoe Basarab* et les inscriptions murales du même voiévode dans son église de Curtea de Argeş où le mot « tsar » est associé à « prince » [59].

En Roumanie, tout un courant historiographique a, depuis Iorga, insisté sur l'idée impériale chez les princes roumains : la « Byzance après Byzance » – pour reprendre le titre évocateur de Iorga – trouva refuge dans les pays roumains, perpétuant même un « cryto-empire chrétien sous la domination ottomane » [60]. Une autre interprétation a été proposée : l'idée impériale, liée à l'autocratie, servait exclusivement à légitimer la souveraineté interne et l'indépendance des princes [61]. Il faut cependant tenir compte de l'évolution de la souveraineté, dont l'affirmation la plus incontestable – sa reconnaissance par d'autres Etats – s'est amenuisée au cours des siècles.

En revanche, il est vraisemblable qu'une tradition politique aussi ancienne que l'idée impériale byzantine subit des transformations en fonction des réalités du pays récepteur. Ce sont ces adaptations – par exemple l'évolution sémantique du vocabulaire politique –, parfois même les continuités, qui sont au coeur du débat. Tous les modèles de ces princes sont monarchiques : rois bibliques et empereurs romains et byzantins sont autant d'« empereurs » (*împăraţi* pour les Roumains) qui incarnent le pouvoir autocratique dans son essence même, tel qu'il a été confié à l'élu de Dieu. La donation d'un prince roumain est « impériale » par analogie lorsqu'elle imite celle des anciens souverains orthodoxes. D'autre part, en s'appuyant sur une idéologie qui faisait de lui un seigneur autocrate sous la dépendance, mais aussi la protection du « Grand Seigneur » ottoman, le « grand empereur autocrate » de Constantinople, le prince roumain s'écartaient des racines nobiliaires de son pouvoir.

---

58. Par exemple lors de son retour triomphal après la victoire sur les Ottomans en 1475 sous les acclamations de « Vive le tsar ! ». Chronique anonyme, *Cronicile slavo-române*, p. 18.

59. Ces inscriptions sont publiées dans *Inscripţii medievale şi din epoca modernă a României. Judeţul istoric Argeş (sec.XIV-1848)* (Inscriptions médiévales et de l'époque moderne de la Roumanie. Le département historique d'Arges (XIVe siècle-1848), rééd. C. Bălan, Bucarest, 1994, p. 203-212.

60. Cette dernière expression appartient à D. Năstase, « L'idée impériale dans les pays roumains et le "crypto-empire chrétien" sous la domination ottomane. Etat et importance du problème », *Symmeikta*, Centre d'Etudes byzantines, Athènes, 1981, p. 201-251 ; voir aussi P.S. Năsturel, « Considérations sur l'idée impériale chez les Roumains », *Byzantina* (Thessalonique), 5, (1973), p. 397-413.

61. Valentin A Georgescu, *Bizanţul şi instituţiile româneşti*, *op.cit.* ; voir aussi « L'idée impériale byzantine et les réactions des réalités roumaines (XIVe-XVIIIe siècles). Idéologie politique, structuration de l'Etat et du droit », *Byzantina*, 3 (1971), p. 311-339.

L'image des princes dans la littérature historique est conçue sur un modèle proche de celui des anciens *basileis*, lui-même héritier d'une tradition nourrie de références vétérotestamentaires, hellénistiques et romaines. Le prince élu de Dieu, s'il respecte les obligations divines, peut aspirer à devenir l'image de Dieu sur terre. Dans la *Vie de Niphon*, le *prôtos* Gabriel, après avoir cité les donations de Neagoe Basarab, décrit son règne par ces termes élogieux :

> « Et non seulement il fut bon pour les chrétiens, mais aussi pour les païens, et il fut pour tous un père miséricordieux, ressemblant au père céleste, qui fait étinceler son soleil et pleuvoir sur les bons et sur les méchants » [62].

Certes, l'auteur de ces lignes est sans doute un Grec, mais cette hagiographie écrite en relation avec la cour princière, a été intégrée dans une grande compilation de chroniques valaque du XVIIe siècle, la *Chronique de la Valachie* dite des Cantacuzènes [63]. De ce point de vue, certaines continuités dans la tradition souveraine méritent d'être soulignées.

Outre des qualités exceptionnelles – beauté, bonté, intelligence et sagesse... –, le prince idéal se doit d'être un modèle pour tous, comme dans les *Enseignements de Neagoe Basarab* : il maîtrise ses passions, fait preuve de retenue, y compris dans les moments les plus périlleux. Image de Dieu, il est le juge suprême et c'est même là son principal devoir. La philanthropie en est un autre, capital dans un système politique où le soutien des grandes familles nobiliaires était primordial pour s'assurer du trône et de son maintien au pouvoir. Les boyards sont demeurés un élément essentiel du système politique roumain et si les *Enseignements* insistent sur la légitimité de droit divin du prince, ils affirment aussi que le bon souverain est celui qui a su s'entourer de conseillers et gouverner en épargnant le sang de ses fidèles qui ont commis des fautes – sauf pour les cas les plus graves [64].

*
* *

---

62. « Viaţa şi traiul Sfinţiei Sale Părintelui nostru Nifon... », p. 92.

63. *Istoria Ţării Româneşti (1290-1690), Letopiseţul cantacuzinesc* (Histoire de la Valachie (1290-1690), La Chronique des Cantacuzènes), éd. C. Grecescu-D Simonescu, Bucarest, 1960

64. *Învăţăturile lui Neagoe Basarab*, p. 255.

Les Roumains ont bénéficié dès le XIVe siècle de contacts privilégiés avec leur environnement slavo-byzantin. L'Eglise orthodoxe eut un rôle essentiel dans la transmission de la culture slavo-byzantine aux pays roumains – par les nominations de métropolites grecs, les contacts avec des moines slaves, les voyages, les échanges de manuscrits, etc. La culture roumaine médiévale se développa aussi grâce à la protection des voiévodes, dans les cours princières ou dans les monastères qu'ils entretenaient. La symbiose de l'héritage slavo-byzantin et d'Etats apparus tardivement, alors en plein développement politique et économique, a donné naissance à une culture « slavo-roumaine » ; parfois de simple imitation, elle fut aussi capable de produire des oeuvres originales, surtout à partir du début du XVIe siècle.

Cette assimilation de l'héritage slavo-byzantin, ainsi que l'usage du slavon – la langue de l'Eglise, de la culture et de l'Etat – par des élites dont la langue vernaculaire est romane permet légitimement de parler d'acculturation. Aucun texte rédigé en roumain avant 1521 n'est parvenu jusqu'à nous, mais des mots roumains d'origine latine filtrent dans des textes [65]. Bien qu'ayant conservé sa structure romane, la langue roumaine s'est enrichie d'apports slaves, tout comme au cours des siècles suivants, selon les influences culturelles, elle intègrera des mots grecs, turcs et français. Le roumain se répandit dans la seconde moitié du XVIe siècle, même si le slavon conserva longtemps son prestige – la chancellerie princière, conservatrice, n'utilisa guère le roumain avant le XVIIe siècle.

En dépit des liens étroits avec les rois catholiques de Hongrie et de Pologne, les voiévodes roumains adoptèrent plutôt des traditions politiques venus de Byzance et des Etats slaves. L'image des princes roumains est certes à rapprocher de celle des empereurs byzantins, bien qu'il ne puisse être question d'une transposition de l'universalité de la *basileia*. Dans les peintures, si le droit divin apparaît, les voiévodes princes ne sont pas en revanche représentés nimbés : on est loin de « l'égal des apôtres » byzantin ou du culte dynastique des Serbes.

Toutefois, c'est dans des attitudes bien connues, comme le patronage des fondations orthodoxes, que les princes agirent le plus en héritiers des prédécesseurs, les anciens « tsars » grecs et slaves. Nous avons souligné le rôle tout à fait caractéristique de Neagoe Basarab pour les donations à l'ensemble de l'Athos. Dans l'inscription de son église d'Arges, le prince se réclame d'une ancienne tradition politique, assumée depuis longtemps par les

---

65. Une liste des mots en langue roumaine rencontrés dans les textes slavo-roumains, jusqu'au début du XVIe siècle dans G. Mihăilă, *Dicţionar al limbii române vechi (sfârşitul sec. al X-lea- începutul sec. al XVI-lea)* (Dictionnaire de la langue roumaine ancienne (fin du Xe siècle-début du XVIe siècle), Bucarest, 1974.

Valaques, liés aux dynasties bulgares et serbes[66]. D'ailleurs, la dignité « impériale » des voiévodes est aussi évoquée, rarement, dans des documents externes, telle la lettre de Manuel de Corinthe adressée au *basileus* Neagoe Basarab (1519)[67].

Enfin, il ne faudrait pas sous-estimer l'importance de la position de ces princes chrétiens sous la domination ottomane. Une synthèse complète reste à faire sur le degré de souveraineté concédé par les « protecteurs » ottomans, qui laissaient à une date plus tardive (témoignages du XVIIIe siècle) les princes (des *beys* dans la hiérarchie ottomane) nommés à Constantinople être couronnés dans l'église patriarcale, avec une cérémonie qui rappelait les derniers sacres impériaux. On peut aussi méditer sur les paroles attribuées à Radu le Grand dans la *Vie de Niphon*, lorsqu'il promet au patriarche disgrâcié d'obtenir l'autorisation du sultan de le faire venir en Valachie (« ne t'inquiète pas pour cela, c'est mon affaire ») : sans doute connaissait-il les limites réelles de son influence[68].

66. *Inscripţii medievale şi din epoca modernă*, p. 208 210. Voir aussi l'analyse de P.S. Năsturel, « Învăţăturile lui Neagoe Basarab în lumina pisaniilor de pe biserica mănăstirii de la Argeş » (Les Enseignements de Neagoe Basarab à la lumière des inscriptions murales du monastère d'Argeş), *Mitropolia Olteniei*, 1-2 (1960), p. 12-23.

67. P.S. Năsturel, « Manuil de Corint către Neagoe Basarab », *România literară*, II/51 (1969), p. 13 ; et aussi « Remarques sur les versions grecque, slave et roumaine des *Enseignements* du prince de Valachie Neagoe Basarab à son fils Théodose », *op.cit.*

68. « Viaţa şi traiul Sfinţiei Sale Părintelui nostru Nifon... », p. 74.

V. HROCHOVA

LA PARTICIPATION TCHÈQUE AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME CROISADES

Jusqu'aux années quarante du XII[e] siècle, les pays de la couronne de Bohême sont comme à l'écart des événements rattachés aux expéditions en Palestine. La première d'entre elles ne les touche que superficiellement, bien qu'une des troupes démoralisées, désirant se joindre à l'expédition populaire de Pierre l'Ermite, soit passée par Prague en 1096. La troupe, composée principalement de Français et conduite par un prêtre nommé Folkmar, s'inscrit dans l'histoire de la ville par un grand pogrom et une christianisation forcée de la population juive. Ne cessant pas ses disputes, accompagnées de pillages, lors de sa marche ultérieure, elle finit par être dispersée à Nitra (Slovaquie)[1].

Nous possédons en outre les documents témoignant de la présence de beaucoup de grands seigneurs, séculiers et ecclésiastiques, originaires de Bohême, parmi les pèlerins de la Terre sainte dans la première moitié du XII[e] siècle. Une participation active et consciente de la politique tchèque[2] à la

1. M K. Setton, *A History of the Crusades*, Philadelphia, 1955, p. 262. S. Runciman, *Geschichte der Kreuzzüge*, Munich, 1968, p. 136. M. Balard, *Les Croisades*, Paris, 1988, sources et bibliographie générale, p. 23-25.

2. F. Dvornik, « Manuel I Komnenos a Vladislav II, kràl cesky », dans *Sbornìk venovany Jaroslavu Bidlovi* [Manuel I. Comnène et Vladislav II, roi de Bohême. Mélanges offerts à Jaroslav Bidlo], Prague, 1928, p. 53-70. F. Palack, *Dejiny nàroda ceského* [Histoire de la nation tchèque], I, 2, Prague, 1877, p. 37-39. B. Dudik, *Dejiny Moravy* [Histoire morave], III, Prague, 1877, p. 148-172. V. Novotny, *Ceské dejiny* [Histoire tchèque], I-II, 1927-1928, p. 812-830. M. Mendys, « Udzial Wladislava II. v krucjacie r.1147 », *Rocznik zakladu naro-*

deuxième croisade [3] peut être établie avec certitude, mais il est difficile d'en dresser le tableau. Nous ne disposons en effet que de peu de données fiables [4], ce qui ne nous permet pas de reconstituer les aventures des troupes tchèques pendant l'expédition. On ne peut douter de la participation du prince tchèque devenu plus tard roi, Vladislav II, accompagné de nombreux grands seigneurs et de forces armées dont il est absolument impossible de déterminer le nombre. Nous savons aussi que les troupes tchèques se considérèrent comme partie intégrante de l'expédition de Conrad III dont les aspirations de conquérant étaient bien sûr incontestables.

Les sources restent silencieuses sur l'expédition tchèque jusqu'à la bataille de Dorylée. Le chroniqueur de l'expédition et beau-frère de Vladislav, Otto de Freising [5], n'en parle pas non plus. C'est le chroniqueur byzantin Kinnamos [6] qui porte à notre connaissance la rencontre de Conrad et des troupes tchèques près de Nicée, au retour de Dorylée. Les historiens sont partagés en ce qui concerne la participation de Vladislav à la bataille contre les Turcs : les uns affirment qu'il y prit bien part, les autres le contestent en considérant qu'il fit campagne quelques années plus tard, certains disant même qu'il ne se joignit qu'à l'expédition française. Le témoignage de Kinnamos confirmerait plutôt la deuxième version. Néanmoins, le chanoine pragois, Vincentius, parle de pertes subies par les troupes de Vladislav dans les combats contre les Turcs. Il souligne que certains participants à l'expédition allèrent jusqu'à se sauver, se faisant faire prisonniers par les Turcs. Vincentius ne mentionne toutefois que deux grands seigneurs dont l'un y laissa la vie et l'autre fut fait prisonnier. Il s'agit donc de pertes que l'on aurait pu subir à la suite d'un combat de moindre importance.

Nous ne connaissons pas les circonstances qui amenèrent Vladislav à prendre la décision de quitter la croisade. Il est certain cependant qu'il ne passe pas avec le roi de France Louis par l'Asie Mineure, mais qu'il revient en Bohême, faisant un détour par la Russie [7] pour ne gagner Prague que vers la mi-juillet 1148. Suivant certaines interprétations, les troupes tchèques

---

dowego imienia Ossolinskich, 1-2 (1927-1928), p 399-425. V. Hrochova, M. Hroch, *Krizàci v Levante* [Croisés au Levant], Prague, 1975, p. 118-120.

3. K.M.Setton, *op. cit.*, p. 463-512. H.E. Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge und lateinischer Osten*, Londres, 1983.

4. *Letopis Vincentiuv*, *Fontes rerum Bohemicarum (FRB)*, Prague, 1974, p. 416-419 pour l'année 1147-1148. *Annales Palidenses*, MGH. SS XVI, p. 82. *Annales S. Aegidii Brunsvicenses*, MGH, SS, XVI. *Gesta Friderici I imperatoris*, éd. G. Waitz, Hanovre, 1912.

5. Otton de Freising, *Chronicon*, MGH, SS, XX

6. I. Kinnamos, *Epitomé* [Précis d'histoire], Bonn, 1836, p. 222-223.

7. V. Hunacek, « Knejstarsìm vztahum cesko-ruskym » [A propos des relations les plus anciennes tchéco-russes], dans *Sbornìk filosofické fakulty U.K.*, I., Prague, 1972, p. 11-32.

continuent de suivre Conrad, après la jonction des troupes de ce dernier et de celles de Louis, et parviennent ainsi jusqu'à Ephèse. Ce n'est qu'à partir de là qu'elles prennent avec lui le chemin du retour.

Mais tenons-nous en aux données incontestables. Selon le témoignage de Kinnamos [8] Vladislav, lors de son séjour à Constantinople, fut accueilli en ami par l'empereur Manuel et se lia à lui volontairement par ce que le chroniqueur qualifie de « lizion ». Etant donné que ce terme désigne une relation rappelant vaguement la dépendance féodale, à la manière occidentale, on suppose que Vladislav s'est lié par le même engagement que celui consenti par les chefs de la première expédition et les Français de la deuxième Croisade : en effet, ils étaient tous devenus vassaux de l'empereur de Byzance pour les anciens territoires byzantins, reconquis dans les combats contre les Turcs. Cette interprétation laisserait néanmoins entendre que Manuel reçut Vladislav, lors sa marche vers l'Asie Mineure, sans le prendre pour un simple membre de la suite de Conrad. Il ne faut cependant pas surestimer la participation tchèque. Si le chroniqueur byzantin prête à Vladislav une attention disproportionnée à l'importance militaire de sa participation à l'expédition, il a une raison particulière de le faire. Kinnamos relate les événements de la deuxième Croisade à vingt ans de distance, au moment où Vladislav se heurte à l'empereur Manuel et à la politique byzantine en Hongrie en partenaire politique indépendant et respecté. Il est donc naturel que le chroniqueur ne manque pas de souligner les contacts antérieurs entre Byzance et le souverain tchèque, afin de rappeler leurs relations d'amitié et de dépendance. Mais est-il possible d'expliquer, selon ce point de vue, pourquoi Vladislav fut traité comme un roi avant même de se voir attribuer ce titre par Conrad? Pendant la deuxème croisade, Vladislav était prince mais, lorsque Kinnamos écrit sa chronique, il était déjà roi.

Comment Kinnamos dépeint-il Vladislav [9]?

La relation que fait Kinnamos de l'intervention byzantine, dans la guerre de succession au trône de Hongrie, comporte une mention détaillée sur la rencontre, lors de la croisade, du prince tchèque et de l'empereur Manuel. Il faut néanmoins concevoir cette relation dans le contexte de la situation politique des années 1160 : or Vladislav, alors roi de Bohême, soutient la candidature du fils du défunt roi de Hongrie Géza II, Etienne III, tandis que l'empereur de Byzance, Manuel, se bat aux côtés d'Etienne IV, frère de Géza. Dans la première partie de la narration, Kinnamos observe que le souverain

8. Kinnamos, *op cit.*, p. 223.

9. *Ibid.*

tchèque Vladislav, apportant son aide au candidat anti-byzantin Etienne III, est le même Vladislav « qui était autrefois allié au roi allemand Conrad lors de son expédition en Asie.. ». Il ajoute, par erreur, que cette participation valut à Vladislav le titre de roi que lui avait attribué Conrad. Cette observation est suivie d'une longue réflexion de Kinnamos, défenseur passionné de l'universalisme byzantin, qui le mène à traiter d'escroquerie l'attribution de dignités royales par des personnes incompétentes, en l'occurence un roi allemand qui n'était qu'un barbare. Kinnamos dit, entre autres :

> « Comment ceux qui ne parviennent pas à participer à la majesté de la couronne impériale peuvent-ils s'abriter derrière des titres qui ne relèvent que du pouvoir impérial ? Il ne leur suffit pas de s'approprier illégalement la majesté impériale et l'Empire, à savoir le pouvoir suprême, mais ils ont en plus la hardiesse d'affirmer que l'empire byzantin n'est pas l'empire romain. J'ai souvent pleuré en y songeant. Quel glissement, pièce par pièce, du pouvoir romain au profit des barbares et des esclaves grossiers, comme s'il s'agissait de marchandises ! ».

En fait, pour comprendre la participation tchèque à la deuxième Croisade, il est plus intéressant et plus important de se référer au récit que nous fait Kinnamos des événements qui survinrent après l'affrontement des troupes de l'empereur de Byzance et du roi de Bohême. L'empereur Manuel

> « fit alors venir un Romain parlant tchèque (sic !) et lui commanda de pénétrer déguisé dans le camp ennemi, de se présenter devant le roi de Bohême et de lui transmettre ce qui suit : Où conduis-tu tes troupes? Quelle guerre que fais-tu là? Ne te rends-tu pas compte de ce que tu lèves la main sur le grand empereur? N'est-ce pas lui qui mène la guerre juste? Or dans une guerre, c'est la cause juste qui l'emporte, aussi dois-tu prendre ceci en considération : sujet, tu viens pour faire la guerre à ton seigneur, mais non en sujet qui se serait vu imposer le joug par la force,... tu viens en sujet qui l'est devenu de son propre gré ou bien, comme vous le dites, en vassal (lizion). J'espère que tu n'as pas oublié ce que tu avais jadis admis à Constantinople en entreprenant une expédition en Asie aux côtés de Conrad. Tant que l'évolution des événements dépend de ta décision, fais donc ton choix en te décidant pour ce qui va être profitable et à toi et à tous les autres Tchèques. Un regret tardif sera vain ».

Vladislav aurait répondu à cet appel en disant qu'il n'avait pas l'intention de faire la guerre contre l'empereur, mais d'aider Etienne contre les parents de ce dernier. Il lui aurait assuré en outre qu'il n'avait pas oublié l'entente passée à Constantinople avec Manuel.

Bien qu'il soit nécessaire d'être très critique à l'égard de la narration de Kinnamos, les historiens sont unanimes pour constater que, sur le fond, il

est véridique quand il traite de la rencontre de Vladislav avec l'empereur. En passant par Constantinople, Vladislav aurait juré foi et hommage à l'empereur byzantin, à la manière des autres souverains occidentaux ayant pris la croix. En conséquence, cet hommage se limitait aux territoires à conquérir lors de la croisade. Bien que l'épisode de la rencontre avec Manuel témoigne que Vladislav venait alors à Byzance en tant que commandant d'un détachement indépendant, et non en qualité de simple membre de la suite de Conrad, il ne nous apprend cependant rien sur la part que ses troupes avaient prise aux combats contre les Turcs. Nous supposons que Vladislav participa à la bataille peu glorieuse de Dorylée où Conrad fut vaincu.

Néanmoins, dans le cadre de l'histoire nationale tchèque, l'expédition de Vladislav mérite notre attention, non seulement à cause du contact direct que les pays de la couronne de Bohême prirent à cette occasion avec Byzance, mais avant tout parce qu'elle témoigne d'une exceptionnelle souplesse politique de Vladislav. Son retour par la Russie [10], en dépit de l'idée fragmentaire que nous en avons, a sans doute un sens culturel et historique. Il démontre qu'un lien étroit rattachant Vladislav à la politique impériale n'empêchait pas le souverain tchèque de prendre en même temps intérêt aux affaires slaves de l'Est. N'oublions pas que l'initiative lancée par Bernard de Clairvaux comprenait à la fois un appel à la guerre sainte en Palestine et un appel à la guerre contre les Polabes païens [11]. L'épisode semble prouver que Vladislav II n'était insensible ni à l'un ni à l'autre.

La troisième expédition fut convoquée, on le sait, par le pape Grégoire VIII en 1187 [12], après la désastreuse défaite des croisés devant Hattin [13]. On sait aussi que participèrent à l'expédition, outre le roi de France, Philippe II Auguste et celui d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, le plus important souverain européen, l'empereur germanique Frédéric Barberousse [14].

D'abord conduites par Barberousse, les troupes tchèques [15] reprirent la marche vers l'est sous leurs propres drapeaux, sans pour autant être commandées par leur souverain, puisqu'elles avaient à leur tête le prince Depold.

---

10. A.V. Florovskij, *Cexi i vostotchnyje slovjane*, Prague, 1935, I, p. 65, 76-78, 85-87. V. Hunacek, *op. cit.*, p. 11-32

11. G. Friedrich, *Codex diplomaticus et epistolarius regni Bohemiae (CDB)*, Prague, 1904, I, n° 150.

12. M. K. Setton, *op. cit.*, 1966. II, p. 45-122. J. Richard, *Le Royaume latin de Jérusalem*, Paris, 1953, p. 135-160.

13. C. Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, Paris, 1983, p. 149.

14. E. Eickhoff, *Friedrich Barbarossa in Orient. Kreuzzug und Tod Friedrich I*, Tübingen, 1977 ; M. Pacaut, *Frédéric Barberousse*, Paris, 1967, p. 175-176.

15. V. Hrochova-M Hroch, *op. cit.*, p. 175-176

Leur détachement constitua, avec celui des Hongrois, une partie de l'avant-garde des troupes impériales jusqu'à leur arrivée sur le territoire byzantin. Quand les troupes, qui s'étaient arrêtées à Andrinople, y eurent déclenché les hostilités contre Byzance, les croisés tchèques surent faire la preuve de leurs exceptionnels talents d'envahisseurs. En février 1190, ils attaquèrent et pillèrent une ville littorale où ils s'emparèrent de nombreux chevaux, et d'une grande quantité de vin. Ils réussirent même à dénicher les cachettes, parsemées dans les marais, où les habitants avaient entreposé ce qu'ils possédaient de plus précieux, et s'enrichirent considérablement. Les Tchèques se firent à nouveau remarquer devant Philadelphie. C'est alors l'intervention personnelle de l'empereur qui les empêcha d'attaquer les remparts de la ville. Ensuite, les mentions du détachement tchèque deviennent de plus en plus rares. Chemin faisant, il aurait dû s'affaiblir et perdre considérablement de son importance. Il semble néanmoins que, en nombre restreint, il continua de marcher vers l'est, même après la mort de Barberousse, et qu'il finit par atteindre Acre. Nous savons en effet que le commandant suprême des troupes tchèques, Depold, mourut au cours de l'expédition, le 21 novembre 1190, c'est-à-dire trente jours environ après que le fils de Barberousse eut amené les restes de son armée devant cette ville.

Des informations plus précises sur la fin de l'expédition tchèque, menée dans le cadre de la IIIe Croisade, ne nous sont pas parvenues. L'immense majorité des participants avait dû périr en Asie Mineure et en Orient. Grâce aux sources, nous savons seulement que certains croisés tchèques regagnèrent leur pays, plusieurs d'entre eux en venant de l'Asie Mineure, d'autres peut-être même d'Acre. Quoi qu'il en soit, les informations que nous possédons sur la participation tchèque à la troisième Croisade ne nous donnent aucunement le droit de privilégier le souvenir de cet épisode de l'histoire nationale.

Il semble donc que, au total, la participation tchèque aux croisades ne fut qu'épisodique. La contribution des combattants tchèques à la deuxième expédition fut en tout cas plus importante que leur participation, très secondaire, à la troisième Croisade. Et même dans le premier cas, les buts qu'ils poursuivaient n'étaient pas très glorieux : conquête de territoires, partage du butin, occupation de localités d'importance. Ils représentaient de vrais corps auxiliaires de l'armée de Conrad III. Cependant, la participation de Vladislav II à la croisade montre que d'autres objectifs étaient recherchés. Le prince, Vladislav II profita de l'expédition pour pénétrer dans la politique mondiale, non seulement en Europe centrale, mais aussi à l'est. Sa participation personnelle à l'expédition permit au souverain tchèque de se familiariser avec la situation politique en Europe centrale, à Byzance, en Russie, ce qui ne manqua pas, bien sûr, d'influencer l'orientation de sa politique étrangère.

Les troupes allemandes, françaises et tchèques, lors de la IIe croisade

Allemands (Conrad III)	Français (Louis VII)	Tchèques (Vladislav II)
1147 Rassemblement des trou-pes à Bamberg.	**1147**	**1147**
24/4. Troupes à Nuremberg		
27/5 Troupes à Ratisbonne, début du voyage sur le Danube.		
8/6. Fischbach en Autriche. Passage sans conflit des troupes par la Hongrie.	8/6. Début de l'expédition.	
20/7 août. Pasage à Branicevo, conflit avec les Grecs de-vant Philippoupolis, Constantinople.		
Fin septembre, traversée du Bosphore, di-vision des troupes en Asie Mineure.		automne, début de l'expédition.
Mi-octobre, une partie d'entre elles se met en marche vers la Sy-rie ; elle est défaite devant Laodicée.	Mi-octobre. Traversée du Bosphore.	
15/10. Entrée de Conrad III dans Nicée.		
26/10. Bataille de Dorylée ; dé-faite de Conrad III.		

7/11. Jonction des détache-ments français et alle-mands se dirigeant vers Adramyttion, Pergame, Smyrne et Ephèse ; ma-ladie de Conrad III à Ephèse, retour à Constan-tinople.	Mi-novembre. Passage à travers l'Asie Mineure vers la Syrie ; jonction des troupes fran-çaises et allemandes de-vant Lopadion, marche commune sur la Palestine.	début novembre. Rencontre de Conrad III à Nicée. fin de l'année. Retour à Constantinople, puis passage à travers la Russie et la Pologne.
1148 Conrad III passe le début de l'année à Constantino-ple.	**1148**	**1148**
7/3. Conrad III s'embarque pour Jérusalem, mais sans résultat ; retour à Cons-tantinople.		
		10/7. Retour à Prague.
1149 Conrad en Allemagne.	**1149**	**1149**

L'historiographie tchèque est partagée sur l'expédition entreprise par Vladislav II avec les troupes allemandes. Certains historiens ne rattachent la participation de Vladislav II qu'à Conrad III, d'autres évoquent la possibilité de l'expédition commune avec les détachements français.

Vera TCHENTSOVA

LE COMMERCE VÉNITIEN EN GRÈCE DU XIII[e] À LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XV[e] SIÈCLE d'après les données prosopographiques[1]

Les activités des commerçants étrangers sur les marchés provinciaux de la Méditerranée orientale - et surtout sur le territoire de l'empire byzantin, de la Romanie latine et vénitienne qui étaient avant 1204 sous la juridiction de Byzance - sont assez mal connues en comparaison avec celles des marchands qui agissaient dans les grands ports méditerranéens. On peut étudier le commerce sur les plus importantes lignes interrégionales d'après des sources assez nombreuses, en premier lieu les actes notariés, où l'on trouve une information relativement riche sur les particularités de ce commerce, son influence économique et sur les agents mêmes de cette influence. Surtout ces ports sont au centre de l'attention et de l'intérêt des chercheurs qui discutent sur le problème de l'influence des occidentaux dans le domaine économique et le rôle que le commerce étranger jouait à Byzance et en Romanie[2].

Mais il est intéressant aussi de savoir comment cette influence se manifestait à la périphérie des grands axes et des grands centres du commerce : la pénétration des Occidentaux sur le marché local était-elle profonde ? Voici l'origine du choix de notre sujet : la présence des marchands vénitiens en Grèce aux XIII[e]-XV[e] siècles, sur l'ensemble des territoires considérés comme

1. Je tiens à remercier tout particulièrement M.V. Prigent pour le travail de relecture qu'il a bien voulu effectuer.

2. Cf. S.P. Karpov, *Italianskije morskije respubliki i Jujnoie Pricernomorie v XIII-XV vv. : problemy torgovli*, Moscou, 1990, p. 40-45.

« périphériques » et dans les villes provinciales, en comparaison avec leur présence dans les grandes escales de la Méditerranée orientale. Presque toutes les villes de la Romanie étaient, à cette époque, la « capitale » d'un petit état semi-indépendant, mais, malgré ce morcellement politique, les villes de cette région en comparaison avec les centres comme Constantinople, Trébizonde, ou Alexandrie, sont « provinciales » - province économique autour des centres situés sur les grands axes du trafic commercial.

Pour aborder le problème de l'influence du commerce étranger sur le marché local il est important de définir le nombre des agents qui pouvaient diffuser cette influence : étaient-ils nombreux et surtout qui étaient-ils ? Le volume du commerce et l'échelle de l'influence dépendent du nombre des participants, de leurs possibilités financières, de la fréquence de leurs visites (nous laissons de côté pour le moment le problème de l'influence s'exerçant par l'intermédiaire des commerçants autochtones - partenaires des marchands étrangers - distributeurs des marchandises occidentales dans les zones « périphériques »). Si auparavant les chercheurs parlaient parfois de « multitude » d'Italiens, qui tenaient le commerce presque entièrement entre leurs mains, on considère généralement à présent que le nombre des commerçants occidentaux n'était pas tellement important [3].

L'obstacle majeur à la résolution du problème de l'importance numérique et des particularités de ce groupe est l'insuffisance des données. Les sources d'après lesquelles l'on peut effectuer une recherche sur les « hommes d'affaires » qui participaient au commerce en « province », sont très éparses, les informations incertaines et dispersées. Mais celles-ci permettent tout de même de tirer certaines conclusions, en particulier par l'analyse des données prosopographiques. Cette analyse ne mène pas à des conclusions décisives, mais, en tout cas, donne la possibilité de faire quelques observations sur les particularités des liaisons commerciales et sur le groupe des commerçants [4].

---

3. F. Thiriet, « Recherches sur le nombre des "Latins" immigrés en Romanie gréco-vénitienne aux XIIIe-XIVe siècles », dans *Mélanges J. Dujcev*, Paris, 1979, p. 427-436 ; D. Jacoby, « Les Etats latins en Romanie . phénomènes sociaux et économiques (1204-1350 environ) », dans *XVe Congrès international d'Etudes byzantines. Rapports et co-rapports. Histoire*, Athènes, 1976, p. 22 ; Id., « Les Vénitiens naturalisés dans l'Empire Byzantin : un aspect de l'expansion de Venise en Romanie du XIIIe au milieu du XVe siècle », *TM*, 8 (1981), p. 232 ; E. Ashtor, « The Volume of Levantine Trade in the Later Middle Ages (1370-1498) », et du même auteur *Studies on the Levantine Trade in the Middle Ages*, London, 1978, p. 595-598 ; P. Schreiner, « Untersuchungen zu den Niederlassungen westlicher Kaufleute im Byzantinischen Reich des 11. und 12. Jahrhunderts », *BF*, 1979, Bd.VI, p. 175-191.

4. Cf. A.E. Laiou, « Quelques observations sur l'économie et la société de Crète vénitienne (ca. 1270-ca.1305) », dans *Bisanzio e l'Italia*, Milan, 1982, p. 177-198 ; D. Stöckly, « Les protagonistes de la navigation vénitienne d'état en mer Noire (XIIIe-XVe siècles) », *Thesaurismata*, 23 (1993), p. 81-90 ; Id., « Hommes d'affaires-armateurs et "diplomates" vé-

Dans l'examen de ces données il est nécessaire de tenir compte du fait que l'information est assez équivoque et de faire beaucoup de réserves. L'interprétation de chaque cas de voyage d'un « homme d'affaires » en Grèce n'est pas toujours évidente : les ports de Coron, Modon et Négrepont, où tous les bateaux vénitiens faisaient certainement escale, recevaient tous les marchands qui partaient pour l'Orient. Mais, il est impossible de différencier avec exactitude les simples escales d'un périple plus ambitieux, des arrêts définitifs aux ports de marchés attractifs. Pour fonder cette recherche sur une information plus sûre, nous prenons en considération seulement les indications directes d'activités commerciales : les voyages spécifiquement enregistrés dans les documents avec la Grèce ou Négrepont comme destination finale [5], les investissements [6] et les transactions réalisées en ces lieux, les indications de quelque dommage subi par un marchand près d'une ville côtière ou sur un itinéraire lié à une ville provinciale, (bien qu'il ne soit pas prouvé, qu'il l'ait visité pour y commercer) - la supposition que quelque transaction a eu lieu est très crédible. De même sont prises en considération les données sur ceux des commerçants désignés dans les sources comme *habitatores* et *burgense* [7] des villes et régions qui retiennent notre attention.

En général le gouvernement vénitien interdisait les activités commerciales aux fonctionnaires, mais ces interdictions étaient soit violées, soit tournées grâce aux privilèges personnels. Afin de recueillir une information plus précise, seules les données directes concernant les affaires commerciales des fonctionnaires ont été retenues (cette dernière précaution s'applique également au relevé des nombreux seigneurs vénitiens, qui possédaient des propriétés foncières en Romanie).

---

nitiens à Chypre entre le début du XIV[e] et le milieu du XV[e] siècle : un seul groupe d'intérêt ? », dans *Actes* du colloque *Les Lusignans et l'outre-mer*, Poitiers, 1993, p. 281-289.

5. Parfois les données sur ces voyages ne sont qu'hypothétiques parce que nous ne savons pas si ces plans se sont effectivement concrétisés.

6. L'information sur les investissements n'est prise en considération que si la source indique textuellement qu'ils concernaient le commerce en Grèce. Et parfois nous ne pouvons pas dire exactement s'il s'agit de marchands qui fréquentaient eux mêmes ou non les marchés de Grèce ; par exemple dans l'une des délibérations du Sénat de Venise de 1357 (F. Thiriet, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, Paris-La Haye, 1958, t. 1, n° 314 (13.06.1357) [RS]), on trouve une information sur trois marchands vénitiens qui ont subi de grands dommages à Patras à cause de l'attaque des Génois, mais qui ne peuvent en preciser le montant, parce qu'ils sont à Venise. Donc, nous ne savons pas, s'ils ont juste envoyé leurs marchandises à Patras, mais restaient eux-mêmes à Venise, ou s'ils ont visité Patras eux-mêmes.

7. D. Jacoby, « Les Vénitiens naturalisés ... », *op. cit*., p. 219. Cf. F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age : le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII[e]-XV[e] siècles)*, Paris, 1959, p. 269.

On peut trouver une information assez riche relative à toutes sortes de dommages infligés à des marchands, avec mentions des patronymes, dans les documents rédigés au cours des pourparlers diplomatiques entre Byzance et Venise. Ces documents renseignent essentiellement sur les marchands qui effectuaient le commerce des marchandises plus strictement contrôlées par les autorités de l'Empire (blé, sel, etc.). Mais ces marchandises tenaient en même temps une place importante dans l'assortiment des marchandises exportées en Occident. On peut donc supposer, qu'une vaste part des étrangers qui s'intéressaient au commerce de celles-ci, peut globalement entrer dans l'échantillon.

Toutes ces réserves amènent à souligner que nos observations et conclusions ne peuvent être que conjecturales. Notre échantillon regroupe les XIVe-XVe siècles [8] ; 28% minimum étaient résidents - *habitatores* ou *burgenses* - des villes de Grèce, Négrepont ou Crète. Quels renseignements peut-on tirer de l'étude de ces individus quant au groupe auquel ils appartiennent ?

Au sein de l'échantillon, des patronymes se répètent. Environ *cent patronymes* sont représentés par plus d'un individu et à ce groupe appartient à peu près la *moitié* de tous les personnages connus. Pour *50 patronymes*, on connaît plus de *2 personnes* s'occupant de commerce.

Peut-on dire que se manifeste ici un groupe de familles vénitiennes particulièrement intéressées au commerce à la « périphérie » des grandes lignes et des grands centres ? Il faut de nouveau souligner qu'en répondant à cette question par l'affirmative on prend le risque de méconnaître que les membres de branches différentes de mêmes familles pouvaient porter le même patronyme. Les patronymes vénitiens ne sont pas portés exclusivement par des Vénitiens d'origine, tout comme parfois les sources se contentent de mentionner les seuls prénoms et lieu d'origine ou de provenance. Parmi les marchands vénitiens de nos textes se trouvent des Vénitiens naturalisés : personne ne faisait la distinction entre ceux-ci et les « vrais » citoyens de Venise quand il était nécessaire d'insister sur les dédommagements [9]. Quand il ne s'agissait pas de membres de grandes familles véni-

8. Le manque de place ne permet pas d'indiquer ici les sources utilisées. Les chiffres s'expliquent par les particularités des sources qui sont plus riches en données prosopographiques pour le XIIIe siècle.

9. Par exemple, Antonio Amizo est nommé dans *Decisiones piraticae fidelis Venetus*. Donc, il était l'un des protégés de la République de Saint Marc (*Judicum Venetorum in causis piraticis contra Graecos decisiones*, G.L.F. Tafel-G.M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels-und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Vienne, 1964, p. 159-281 [Dec. pir.]) ; C.A. Maltezou, « Παρατηρήσεις στόν θεσμό τῆς βενετικῆς ίπεκοότητας. Προστατευόμενοι τῆς Βενετίας στόν λατινοκρατούμενο ἑλλνικό χῶρο (13ος-15ος αἰ.) », *Σύμμεικτα*, 4 (1981), p. 1-16. Mais on connaît à Venise la famille noble d'Amizo. Ser Costa (Petrus Costa)

tiennes bien connues, il est encore plus difficile de dire si ce marchand était Vénitien d'origine ou non, et parfois même à quel groupe ethnique il appartenait [10] : mais de toute façon il s'agit toujours d'individus qui agissaient dans le cadre de la colonisation mercantile vénitienne.

L'hypothèse selon laquelle ceux qui portent les mêmes patronymes sont proches parents, et les transactions commerciales en Grèce de certains marchands répertoriés connues par le but premier de ceux-ci, est confirmée par les données biographiques concernant les cas les plus détaillés. La famille de Niola est mieux connue grâce au dossier de documents concernant ses activités en Orient [11]. Parmi plusieurs marchands de Niola trafiquant en Grèce et à Négrepont, on peut signaler Raimondo de Niola qui avait des compagnons à Négrepont, son frère Rinaldo, Stephano de Niola, jadis résidant à Constantinople, qui habitait à Négrepont. Aux données rassemblées par A. Stussi on peut ajouter que, probablement, le même Rinaldo de Niola, *burgensis* de Négrepont, est mentionné dans *Decisiones piraticae* (il a accompli un voyage à Thessalonique) [12].

Michelis, qui commerçait dans la région qui nous intéresse avec les Vénitiens de Négrepont, est connu d'après les documents de 1321-1343. Selon David Jacoby, il était le réprésentant d'une famille noble vénitienne, les Michiel Cf. D. Jacoby, « Les Vénitiens naturalisés... », *op. cit*. p. 219, n.17. Mais on trouve sûrement le même personnage dans un document de 1316 d'où il est possible d'inférer qu'il vient de Crète. Il lui faut prouver son droit à faire le commerce de poivre à Venise, parce que ce droit est l'apanage des seuls citoyens vénitiens Cf. F. Thiriet, *La Romanie*..., *op. cit*., p. 280 et A.E. Laiou, « Un notaire vénitien à Constantinople : Antonio Bresciano et le commerce international en 1350 », dans *Les Italiens à Byzance*, Paris, 1987, p. 87.

10. On peut prendre le cas de Johannes Cremolesso (Crimolesio, Cremolosio, Crimolissi.), un riche marchand grec de Coron connu d'après plusieurs sources de 1385-1402 (B.A. Krekič, *Note on the Economic Activities of Some Greeks in the Latin Levant towards the End of the Fourteenth Century*, SV, 1967, vol. 9. p. 187-191). Mais Johannes n'était pas le seul marchand de cette famille. D'après les documents des Archives du duc de Candie, on connaît 3 marchands de la famille Κορμολίσης commerçant entre Crète et Péloponnèse dans les années 1356-1415 (C Gaspares. « Ἡ ναυτιλιακή κίνηση ἀπό τήν Κρέτη πρός τήν Πελοπόννησο κατά τόν 14ο αἰώνα », *Τά Ἱστορικά*, 5/9 (1988), tabl 3.). Et d'après les documents vénitiens de 1324 et 1332 on connaît un certain Simono Curmulisis (*Cormulissus*) désireux de récupérer son argent pris par les Byzantins (*Diplomatarium Veneto-Levantinum*. éd. G.M. Thomas-R. Predelli, Venetiis, 1880, p 1, n° 98, p. 202 ; n° 118, p. 231 (DVL)) Nous n'avons pas d'indications précises sur la nationalité de tous ces personnages

11. A. Stussi, « Notizie dall'Egeo. Romania et Slavia Adriatica », dans G. Holtus-J. Kramer (sous la direction de), *Festschrift für Z.Muljacic*, Hambourg, 1987, p. 341-349 ; A. Stussi, « Provenzali a Venezia (1258-1268) », *Annali della Scuola Normale superiore di Pisa. Classe di lettere e filosofia*, s. III, 18/3 (1988), p. 947-960

12. Dec. pir. J 16, p. 241. Parmi les partenaires de Raimondo on connaît un certain Matteo d'Andros, résident de Négrepont, qui est aussi mentionné dans les *Decisiones piraticae*. Cf. A. Stussi, *Notizie*. ., *op. cit*., N 4-5. 7-8 ; Dec pir. A 5, p. 162.

Les partenaires fidèles des marchands de Niola étaient les Venier qui négociaient dans la même région [13] : le Péloponnèse, Thessalonique, Négrepont. Ils sont connus en Grèce d'après les sources du XIIIe siècle ainsi que celles des XIVe-XVe siècles [14]. Parmi les partenaires des marchands Venier - par exemple l'un d'entre eux, Giovanni Venier, connu d'après les documents du XIIIe siècle, on trouve Marco Fermo, résident d'Athènes ; Aninorao Encio, appartenant aux « familles » commerçants en Grèce (le terme « famille » recouvrant un groupe d'individus de même patronyme) [15].

Les Contarini sont connus en premier lieu sur la côte occidentale des Balkans [16], mais leurs activités s'étendaient partout en Grèce : Bisino Contarini (avec ses partenaires des familles Bembo et Barbo) désirait se rendre à Coron en 1312 [17]. Baliano Contarini. connu en Epire d'après un document de 1324, est mentionné avec Nicolò Loredan et d'autres marchands dans l'une des délibérations du Sénat de Venise de 1340 à cause de pertes subies à Thessalonique [18]. Un des partenaires de Bisino Contarini - Dardi Bembo - est spolié par les Byzantins près d'Arta [19].

Marco Loredan est nommé dans un document de 1321 : il avait des affaires à Arta, et d'après d'autres données nous connaissons qu'un certain Marco Loredan (peut-être le même ?) négocie avec son fils à Patras dans les années 50 du XIVe siècle [20]. Berto Loredan visitait Patras en 1353. On peut supposer que ce même Berto (Bertuccio) affréta un navire pour aller trafi-

---

13. L. Lanfranchi, « *Familie mediterranee · I Venier dei Santi Apostoli* », dans *I ceti dirigenti del Veneto durante il Medioevo. Atti del convegno di studi*, Venise, 1981, p. 65-68 ; C.A. Maltezou, « Le famiglie degli Eudaimonoiannis e Venier a Cerigo dal XII al XIV secolo . Problemi di cronologia e prosopografia », *RSBS*, *Miscellanea Agostino Pertusi*, Bologne, 1982, t. 2, p. 205-217

14. L. Lanfranchi, *op cit*., p. 66-67 ; Dec. pir. A 1. p. 160 , A 16, p. 166 ; A 44, p. 177-178 ; B 16, p. 190 ; p. 1, p. 281 ; *Pasquale Longo, notaio in Corone 1289-1293*, éd. A. Lombardo, Venise, 1951. N 47, cf. N 39, 41 (P. Longo) ; DVL. I. N 88, p. 161 ; C. Gaspares, *op. cit*. tabl. 3 (10.05.1356) ; E. Gerland, *Neue Quellen zur Geschichte des lateinischen Erzbistums Patras*, Leipzig, 1903, p. 244, n 1 (11.03.1418) ; C.N. Sathas, *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen Age*, Paris, 1882, t. III. n° 737, p. 185-186 / RS. II (1959). n° 1714 (09 11.1418).

15. Les Encio fréquentaient les villes de Grèce également au XIIe siècle. Cf. S. Borsari, « Il commercio veneziano nell'Impero Bizantino nel XII secolo », *RSI*, 76 (1964), p. 992.

16. A. Ducellier, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age*, Thessaloniki, 1981, p. 396-397, 402-403, 567.

17. M.F Tiepolo (sous la direction de), *Domenico prete di S.Maurizio, notaio in Venezia (1309-1316)*, Venise, 1970, N 213 (28.06.1312)

18. DVL. I. n° 98, p 201 (X-1324) ; RS. I. n° 98 (17 02.1340).

19 DVL. I n° 73 B. p. 131 . n° 79 H, p. 156.

20 *Ibid*., I n° 88. p. 181 (1321) , RS. I. n° 314 (13.06.1357) ; E. Gerland, *Neue Quellen*. . *op. cit*. S 36

quer à Négrepont en 1364 [21]. Son père s'appelait Nicolò : peut-être était-ce toujours le même Nicolò Loredan [22] ? Parmi les Falier présents en Grèce notons Nicoleto da Cà Faletro et un fils anonyme de Marco Falier qui voulaient visiter la foire à Clarenza en 1338. Peut-être était-ce le même Nicolò, qui devait partir pour Négrepont avec Nicolò Bono en 1322 ? Un certain Marco Falier qui trafiquait à Clarenza est connu également d'après une délibération du Sénat de Venise de 1341 [23].

Ces cas montrent que pour former un échantillon de données prosopographiques nous avons besoin d'aborder le problème de l'identification des protagonistes du commerce en Grèce. D'après les sources utilisées à peu près 6% des « hommes d'affaires » répertoriés peuvent être identifiés d'après au moins deux sources indépendantes. Si l'on prend en considération le caractère équivoque et la disparité des sources, le fait est étonnant ; bien sûr on peut seulement supposer mais pas prouver qu'il s'agit de personnes identiques [24]. Un bon nombre de cas - « coïncidences » des noms et des prénoms des protagonistes connus comme commerçants dans les villes de Grèce - cependant fournit des arguments en faveur de l'hypothèse qu'il ne s'agit pas des simples « coïncidences », et l'on peut admettre que les activités commerciales de plusieurs marchands dans cette zone n'étaient pas fortuites.

Il existe des cas curieux, qui prêchent pour le bien-fondé de cette hypothèse : ainsi par exemple, un certain Lorenzo Mengulo est mentionné dans Decisiones piraticae ; il fréquentait la côte occidentale de la Grèce. D'après le texte des délibérations du Grand Conseil de la République de Saint-Marc de 1298 on sait que Lorenzo Mengulo, avec son compagnon Pietro Savonario, a subi quelques dommages à Néopatras. D'après les *Decisiones piraticae*, Lorenzo Mengulo avait également comme partenaires les Savonario : Pietro, évidemment le même, et Giovanni [25]. Les noms de marchands membres d'une petite association de commerçants connue d'après les *Decisiones piraticae* de 1278, comme ayant subi un dommage à Spinariza, sont mentionnés aussi dans le cartulaire des actes notariés de Pasquale

---

21. E. Gerland, *Neue Quellen..., op. cit.*. S.151 (07 10.1353) ; F. Thiriet. *Délibérations des assemblées vénitiennes concernant la Romanie*, Paris-La Haye, 1971, t. II. n° 730. p. 271 (11.01.1364) (DA).

22. Cf. aussi Nicolò Loredan, patron sur les galées de Romanie dans les années 1335-1339 : D. Stöckly, *Les protagonistes*, *op. cit*. p. 85.

23. RS. I. n° 81 (29.11.1338) ; A. Bondi Sebellico sous la direction de), *Felice de Merlis prete e notaio in Venezia ed Ayas (1315-1348)*, Venise, 1973-1978, vol. 1. n° 256 (27.11.1322) ; RS I. n° 131 (10 07 1341).

24. En même temps plusieurs homonymes pouvaient exister dans ces familles si larges ou dans les branches différenciées des vieilles familles conservant le patronyme commun.

25. Dec. pir. M 10., p. 262-263 ; R. Cessi, *Le deliberazioni del Maggior Consiglio di Venezia*, Bologne, 1934, vol. III, p. 443. n° 23 / DA. I. n° CCXV, p. 75 (18.08.1298)

Longo, notaire coronais. Parmi eux on relève Marco Bono, Giovanni dal Ponte et son fils, enfin le *magister phisicus* Hengelotus (ce dernier nom accompagné de la profession montre de nouveau qu'il ne s'agit pas d'une simple coïncidence) [26].

D'après les données prosopographiques on peut distinguer quelques familles qui, comme on peut le supposer, étaient intéressées au commerce dans les zones périphériques. Parmi les plus actives notons Bon, Contarini, Dandolo, Encio, Falier, Foscolo, Longo, Loredan, Michiel, de Niola, Pisani, da Ponte, Querini, Sanudo, Trevisan, Vendelin, Venier. On ne saurait identifier des familles exclusivement intéressées dans le commerce « périphérique ». L'ampleur de leurs réseaux commerciaux et de leurs intérêts est à l'échelle de la Méditerranée toute entière. On peut toutefois remarquer que s'esquissent des « zones d'influence » caractérisées par la présence plus ou moins prégnante de telle ou telle famille. Badoer, Contarini, Pisani, Vendelin fréquentaient la Grèce occidentale ; Nanni, Pellipario, Viadro, Vidal sont souvent enregistrés dans le Péloponnèse ; Dandolo, Loredan dans le Péloponnèse et à Thessalonique.

Les commerçants formaient un cercle restreint où chacun se connaissait. Nous pouvons parfois mettre en lumière ces liaisons. Marco Bono, *habitator* de Coron, membre d'une famille nombreuse de commerçants était le partenaire de marchands des familles Foscarini et Canpanario. L'un des Canpanario - Tommasino - est le partenaire de Martino Adam qui est à son tour connu (avec les autres Adam/Adamo qui commerçaient dans le Péloponnèse (un certain Damiano, par exemple, à Mistra) d'après les deux documents essentiels pour notre recherche sur les commerçants vénitiens en Grèce au XIIIe siècle - *Decisiones piraticae* et cartulaire de Pasquale Longo [27]. Nos sources fixent les relations d'affaires en Grèce entre les membres des familles Falier et Gradenigo, ou Dente, Viadro et Lando. Parmi les partenaires des Venier et des de Niola se trouvaient les marchands Corner, eux-mêmes liés à Antonio et Zuppario. On peut mentionner un cas de Rainerio Zeno (1390) qui se porta garant de deux marchands grecs de Nauplie : ces mêmes deux grecs étaient les partenaires des marchands Foscolo [28]. Des réseaux sont formés par les marchands Variente-Vendelin-Badoer ; Bembo-Contarini, Bembo-Barbo ; Contarini-Loredan ; Gradenigo-Raynerio ; Michiel-Sagredo ; Tedaldo-Minotto, Minotto-da Canal ; Morosini-Ardizoni ; Sanudo-Stella ; Vigliono-Trevisan, Trevisan-Signolo, Doto.

---

26 Dec. pir. H 22, p. 234 ; P. Longo, *op. cit.*, n° 8-10, 20, 52, 66-67, 75, 78, 107.

27 P. Longo, *op. cit.*, n° 2, 22, 28, 31, 65, 75-77, 105, 107, 109.

28 A. Lombardo (sous la direction de), *Zaccaria de Fredo, notaio in Candia (1352-1357)*, 1968, n° 4 (30.06.1352) : C. Gaspares, *op. cit.* tabl. 3.

Bien sûr les intérêts des marchands des grandes familles vénitiennes ne se rencontraient pas seulement pour trafiquer à la « périphérie » des grandes lignes commerciales. Il faut souligner le rôle important des recherches prosopographiques qui permettent d'établir les activités des marchands et les réseaux de parenté et de partenariat qui unissaient les grands marchés lointains avec les marchés de périphérie. Les Da Ponte trafiquaient en Grèce, et en même temps à Acre, à Chypre, à Damiette, en Crète. Parmi les Baseio du XIVe siècle nous rencontrons certains d'entre eux faisant du commerce à Athènes, à Thessalonique, à Négrepont et en même temps voyageant jusqu'aux côtes de la mer Noire. Cette « dispersion »[29] favorisait l'établissement de réseaux stables de marchands de la même famille et de familles alliées.

Les documents montrent assez distinctement que les commerçants qui s'intéressaient au commerce dans les zones « périphériques » n'étaient pas nombreux. Nous rencontrons souvent les mêmes familles et parfois les mêmes commerçants. Leurs activités étaient concentrées essentiellement dans les villes de la Romanie vénitienne comme Coron, Modon, Négrepont, points d'appui pour la « colonisation » commerciale vénitienne. Ceci révèle aussi les limites de cette « colonisation » ainsi que la nécessité de coopérer avec les marchands grecs. Mais ceux des marchands ayant su s'implanter sur les marchés locaux utilisaient cette possibilité assez constamment. Il est évident que nous ne pouvons pas établir de chiffres précis du nombre des commerçants exerçant leurs activités dans les zones « périphériques », mais les tendances, que nous avons tenté de définir, sont, peut-être, bien réelles. On notera néanmoins qu'étant donné la capacité modique de la demande des marchés « provinciaux » un nombre même restreint de commerçants étrangers pouvait influer fortement sur le commerce local.

---

29. D. Jacoby, « L'expansion occidentale dans le Levant : les Vénitiens à Acre dans la seconde moitié du treizième siècle », dans *Recherches sur la Méditerranée orientale du XIIe au XVe siècle : peuples, sociétés, économies*, Londres, 1979, n° VII, p. 239.

David JACOBY

LA COLONISATION MILITAIRE VÉNITIENNE DE LA CRÈTE AU XIIIe SIÈCLE
Une nouvelle approche

La quatrième Croisade, qui prit fin en 1204, ouvrit une ère nouvelle dans l'expansion de Venise en Méditerranée orientale. Cette expansion s'était manifestée auparavant dans le domaine commercial, ainsi que par l'acquisition de quartiers et l'établissement spontané de colons en terre étrangère. Après la croisade, Venise prit pour la première fois possession de territoires dans lesquels elle exerça sa pleine autorité [1], notamment une partie de l'empire latin de Constantinople, deux enclaves dans le sud de la Messénie, enfin, la Crète, achetée au marquis Boniface de Montferrat le 12 août 1204 pour 1.000 marcs d'argent [2]. Venise ne put toutefois pas occuper rapidement l'île, comme elle l'aurait souhaité. Le Génois Enrico Pescatore, comte de Malte, profita du vide politique pour s'en emparer en 1206. Il fallut à Venise près de cinq ans pour le déloger des territoires qu'il occupait. Afin de consolider son emprise en Crète, la Commune y établit plusieurs contingents de colons qui, en échange de biens et de privilèges, furent soumis à diverses obligations, en

1. D. Jacoby , « La Venezia d'oltremare nel secondo Duecento », dans G. Cracco-G. Ortalli (sous la direction de), *Storia di Venezia*, II, Rome, 1995, et Id., « La dimensione demografica e sociale », dans *ibid*, p. 681-711.

2. Pour ce qui suit, cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano a Creta nel XIII secolo*, Naples, 1963, p. 12-13, 21-25. Sur Pescatore en Crète, cf. également D. Abulafia, « Henry Count of Malta and his Mediterranean Activities : 1203-1230 », dans A.T. Luttrell (sous la direction de), *Medieval Malta : Studies on Malta before the Knights*, Londres, 1975 (Supplementary Monographs of the British School at Rome), p. 114-118, repr. dans D. Abulàfia, *Italy, Sicily and the Mediterranean, 1100-1400*, Londres, 1987, III.

particulier militaires. Les révoltes des Grecs de l'île au cours de la première moitié du XIIIe siècle incitèrent Venise à poursuivre jusqu'en 1252 cette colonisation militaire, projetée et encadrée par l'État.

C'est surtout la première phase de cette colonisation qui a attiré jusqu'ici l'attention. On a suggéré qu'elle s'est déroulée en deux temps, Venise procédant à la division de la Crète en 1209, tandis que l'établissement des premiers colons militaires aurait eu lieu en 1211 ou 1212 [3]. En outre, on considère que le régime des nouveaux contingents de colons envoyés en Crète en 1222, 1233 et 1252, ainsi que les modalités de leur établissement étaient plus ou moins semblables à ceux de 1211. Diverses sources susceptibles de jeter une lumière sur cette colonisation militaire ont été mal interprétées, négligées, voire ignorées [4]. Son élaboration, ainsi que la nature de ses phases méritent cependant d'être réexaminées dans une perspective nouvelle. Il y a lieu de déterminer dans quelle mesure ses structures institutionnelles ont évolué en fonction des circonstances. Il en est de même du rôle de l'État et des moyens qu'il mit en oeuvre, sur lesquels on ne s'est pas suffisamment penché. Enfin, on considère que la colonisation militaire de la Crète par l'État était une expérience originale, unique en son genre à l'époque. Une fois replacée dans le contexte de l'expansion vénitienne en Méditerranée orientale, il s'avère que tel n'était pas le cas.

L'installation de Venise en Crète commença en août 1207 par la conquête de la ville de Candie, qui dès lors servit de base principale à la poursuite des opérations militaires dans l'île [5]. On en trouve confirmation dans une lettre d'Innocent III du 28 février 1209 [6]. Rédigée au coeur de l'hiver, alors que la navigation à longue distance en Méditerranée était pratiquement interrompue, elle suppose que le pape avait appris dès l'automne de 1208 la présence de « croisés, clercs et laïcs se trouvant à Candie ». Après l'arrivée de renforts

---

3. F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XIIe-XVe siècles)*, Paris, 1959 (Bibliothèque des Ecoles françaises et d'Athènes et de Rome, 193), p. 125, note 2

4. C. Maltezou en a judicieusement utilisé pour éclaircir les modes de répartition des terres et surtout les aspects territoriaux de la colonisation militaire : « Concessio Crete. Paratereseis sta eggrapha dianomes phoedon stous protous Benetous apoikous tes Kretes » [« Remarques sur les documents de répartition des fiefs aux premiers colons vénitiens de la Crète »], dans *Loibe eis mnemen Andrea G. Kalokairinou*, Heraklion, 1994, p. 107-131.

5. Selon deux chroniques brèves grecques, les Vénitiens auraient entamé le siège de la Crète le 10 mai 1207 : P. Schreiner (sous la direction de), *Die byzantinischen Kleinchroniken*, Vienne, 1975 (Corpus Fontium Historiae Byzantinae, 12), I, p. 513 et 517, chronique 66, ligne 2, et 67, ligne 2. Il est probable qu'à cette date, inconnue par ailleurs, la flotte vénitienne apparut au large de Candie : *ibid.*, II, p. 188-189.

6. G.L.F. Tafel-G.M. Thomas (sous la direction de), *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Vienne, 1856-1857 [ci-après : TTh], II, p. 89, et cf. p. 87-88.

sous le commandement de Giacomo Longo, en 1209, Venise parvint enfin à consolider son pouvoir dans la partie centrale de la Crète. La flotte avait à son bord Giacomo Tiepolo, nommé premier duc de Crète par la métropole.

Le maintien des forces vénitiennes et le financement de leurs opérations à partir de 1207 furent assurés par les fonds envoyés de Venise, auxquels s'ajoutèrent sans nul doute les taxes perçues de la population locale. Celles-ci devaient toutefois être assez maigres, compte tenu de l'exiguïté du territoire occupé par Venise jusqu'en 1211 et des atteintes portées à l'économie locale, tant par les exactions des Génois que par les opérations militaires [7]. Par conséquent, la Commune dut recourir à des emprunts. Un contrat conclu en mars 1210 à Constantinople entre des Vénitiens prévoyait l'éventualité d'un prêt de 50 hyperpères au commandant de l'armée vénitienne stationnée en Crète, en plus d'une autre somme qui y était déjà engagée et dont le montant n'est pas spécifié [8]. Les marchands vénitiens opérant en Méditerranée orientale étaient donc au courant des besoins militaires de Venise en Crète et considéraient les prêts à l'État comme un investissement fructueux.

Les marchands vénitiens avaient également une bonne connaissance des ressources économiques de la Crète, qu'ils fréquentaient dès les premières décennies du XIe siècle et dont ils exportaient les produits à destination de Venise, Constantinople et Alexandrie. L'île avait progressivement intégré leur réseau commercial [9]. Il faudrait toutefois se garder d'en conclure que, dans ce cadre, la Crète revêtait à la fin de l'époque byzantine une importance égale à celle de Thèbes, Sparte, Halmyros ou Rhaidestos, grands centres commerciaux de l'Empire [10]. Fait significatif, contrairement à ces villes provinciales, on n'y trouvait pas de colons vénitiens. En outre, la Crète ne constituait pas une escale indispensable sur les voies maritimes reliant Venise à Byzance ou au Levant. Toujours est-il que son rôle dans le cadre du commerce vénitien, ainsi que le profit escompté de l'exploitation économique et fiscale de l'île doivent avoir contribué de manière décisive à l'éla-

---

7. Allusion aux méfaits des Génois d'Enrico Pescatore dans une supplique des Grecs de l'île rédigée en 1224 ou 1225 : G. Cervellini (sous la direction de), *Documento inedito veneto-cretese del Dugento*, Padoue, 1906, p. 14 et 15. Pour sa datation, cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 32-33, en particulier note 17.

8. R. Morozzo della Rocca-A. Lombardo (sous la direction de), *Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII*, Turin, 1940 [ci-après : DCV], doc. 518.

9. Pour ce qui suit, cf. D. Jacoby, « Byzantine Crete in the Navigation and Trade Networks of Venice and Genoa », dans L. Balletto (sous la direction de), *Oriente e Occidente fra medioevo ed età moderna. Studi in onore di Geo Pistarino*, Gênes, 1997, p. 517-540.

10. Sur ces villes, cf. S. Borsari, *Venezia e Bisanzio nel XII secolo. I rapporti economici*, Venise, 1988 (Deputazione di storia patria per le Venezie, Miscellanea di studi e memorie, 26), p. 31-61 ; R.-J. Lilie, « Die lateinische Kirche in der Romania vor dem vierten Kreuzzug. Versuch einer Bestandaufnahme », *Byzantinische Zeitschrift*, 82 (1989), p. 202-206, 209-211.

boration de la politique crétoise de Venise au début du XIIIe siècle. Autant que la position stratégique de l'île, ces facteurs, négligés jusqu'ici, incitèrent Venise à s'en emparer et à y consacrer des moyens considérables à la consolidation de son pouvoir.

L'intérêt des marchands vénitiens pour la Crète continua à se manifester au lendemain de la quatrième croisade. En mars 1205 Giovanni Corner emportait de Venise 100 livres vénitiennes pour commercer en Crète et ailleurs, avec retour en automne. En octobre 1209 trois Vénitiens concluaient à Alexandrie un accord prévoyant le remboursement d'une somme de 250 hyperpères à Candie. Comme il n'était pas question de la continuation du voyage vers Venise, on peut en déduire que ces marchands étaient impliqués dans le commerce des produits crétois à destination d'Alexandrie. D'après un autre contrat, établi cette fois à Constantinople en mars 1210, le même Giovanni Corner déjà rencontré cinq ans plus tôt et un associé envisageaient une escale en Crète, en route vers Venise [11]. Les deux derniers documents furent rédigés alors que Venise ne détenait qu'une partie du territoire crétois et poursuivait ses efforts afin d'en occuper la totalité. La Commune comptait profiter du rôle de la Crète en tant que marché et station maritime dans le trafic vénitien en Méditerranée. La charte d'investiture des premiers colons envoyés en Crète en 1211 consacre en effet plusieurs clauses à l'exercice du commerce et à l'exportation des produits de l'île [12].

L'occupation de Candie dès 1207 permit à Venise de préparer la mise en place des nouvelles structures gouvernementales qu'elle comptait imposer à la Crète. Les registres cadastraux byzantins couvrant l'île étaient sans nul doute conservés dans les bureaux de l'administration régionale, dirigée autrefois par le duc impérial siégeant précisément à Candie [13]. Comme dans les autres territoires de l'Empire occupés par les Latins, les Vénitiens consultèrent ces registres avec l'aide des archontes locaux et d'anciens fonctionnaires impériaux. En outre, ils recueillirent les témoignages oraux de paysans. Les informations rassemblées au sujet des biens fonciers et du régime fiscal en vigueur à l'époque byzantine s'avérèrent particulièrement utiles pour la connaissance des territoires crétois, y compris ceux qui échappaient encore au contrôle vénitien, ainsi que de leur ressources [14]. Par ailleurs, elles contribuèrent à la continuité de divers éléments administratifs et fiscaux byzantins

---

11. DCV, doc. 469, 516, 518.

12. Pour les détails voir, *infra*.

13. Sur le duc, mais sans mention de son siège, cf. D Tsougarakis, *Byzantine Crete from the 5th Century to the Venetian Conquest*, Athènes, 1988, p. 181-186, 191-196.

14. Sur ces terres, cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 29-30.

à l'époque vénitienne, en particulier dans le cadre du régime gouvernant la paysannerie [15].

Giacomo Tiepolo, premier duc vénitien de Crète, fut le véritable architecte de l'implantation de Venise dans l'île. Il avait une connaissance directe des problèmes que la Commune devait y affronter pour asseoir et maintenir son autorité, face à la résistance grecque. Son long mandat, de 1209 à 1214 [16], lui permit d'édifier des structures territoriales, administratives et militaires nouvelles, dont certaines furent maintenues pendant les quatre siècles et demi de la domination vénitienne en Crète. Il faut croire que les recommandations qu'il expédia au doge Pietro Ziani, basées sur les informations recueillies dans l'île par les officiers vénitiens, énonçaient les principes et les modalités de la colonisation militaire, adoptés par la Commune en 1211 [17]. La Crète serait divisée en sept circonscriptions, celle de Candie et de sa région restant aux mains de l'État, tandis que le reste de l'île comporterait six sestiers. Chaque sestier devait comprendre trente-trois et un tiers de tenures de cavaliers ou milices, attribuées aux colons originaires du sestier correspondant de la métropole. Ainsi pourrait-on préserver la cohésion des immigrants et leur encadrement militaire sous le capitaine placé à leur tête. En outre, le duc fournit vraisemblablement une liste des terres disponibles pour le partage entre les colons, une évaluation des revenus produits par l'ensemble de ces biens, ainsi que le montant nécessaire à chacun des colons pour lui permettre de remplir ses obligations envers l'État, tout en maintenant un train de vie conforme à sa condition sociale. Ces données étaient indispensables pour convaincre des Vénitiens à prendre part à la colonisation militaire de la Crète. Il faut croire que le duc Giacomo Tiepolo suggéra également le nombre d'immigrants qu'il serait souhaitable d'établir dans l'île, compte tenu des ressources financières et des besoins militaires de la Commune. Au total, 132 individus qualifiés de *milites* obtiendraient des tenures grevées d'un service de cavalier, tandis que 408 fantassins recevraient chacun un lot correspondant au sixième des tenures du type précédent [18]. Bien

---

15. Cf. D. Jacoby, « From Byzantium to Latin Romania: Continuity and Change », *Mediterranean Historical Review*, 4 (1989), p. 10-23, également publié avec pagination identique dans B. Arbel, B Hamilton, D. Jacoby (sous la direction de), *Latins and Greeks in the Eastern Mediterranean after 1204*, Londres, 1989 ; D. Jacoby, « The Venetian Presence in the Latin Empire of Constantinople (1204-1261) : the Challenge of Feudalism and the Byzantine Inheritance », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik*, 43 (1993), p. 149, 168-171. Sur les *turmae* héritées de Byzance, cf. D. Tsougarakis, *Byzantine Crete*, *op. cit.*, p. 186-190.

16. Son successeur fut nommé en 1214 : cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 127.

17. Pour ce qui suit, TTh, II, p. 129-134, 136-145.

18 Correction du chiffre des unités destinées aux fantassins par S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit* , p 29 et note 7.

qu'on n'en trouve aucune mention explicite, il était sans doute prévu que la Commune assumerait les frais de transport des colons jusqu'à Candie.

Le gouvernement vénitien établit également le régime des colons militaires et de leurs tenures. En principe, celles-ci comprenaient des terres agricoles et une main-d'oeuvre paysanne, des pâturages pour les chevaux et autres animaux, ainsi que des biens immobiliers à Candie. Elles étaient héréditaires et pouvaient être cédées avec l'accord du duc et de son conseil, mais uniquement à d'autres Vénitiens. Cette approbation était également requise quand le détenteur de la tenure militaire se faisait remplacer dans l'exécution du service militaire personnel qui lui incombait, soit en cas d'absence ou parce qu'il n'était pas en âge ou en mesure de porter les armes. L'héritier ayant atteint la majorité devait assumer les charges de la tenure dans l'année suivant la mort de son prédécesseur. L'objet de ces mesures était d'assurer l'enregistrement des transferts de tenures dans le cadastre, ainsi que l'acquittement continu des obligations qui les grevaient [19]. Ces obligations comportaient l'acquisition et le maintien d'un équipement militaire correspondant à la condition du colon, aux frais de ce dernier, soit pour les *milites* trois chevaux, dont deux pour les écuyers à son service, ainsi qu'un armement, celui-ci étant plus léger et moins coûteux pour les fantassins [20]. Chaque fois qu'ils y étaient requis, les colons étaient tenus de fournir un service militaire personnel et celui des hommes d'armes qu'ils emmenaient avec eux de Venise. En outre, les colons devaient assister le duc dans l'administration de l'île. Ils étaient exemptés de toute redevance pendant les quatre ans suivant leur arrivée à Candie, mais astreints par la suite à un paiement collectif annuel de 500 hyperpères par sestier [21].

Le recrutement des colons s'effectua uniquement sur la base du volontariat. C'est bien ce qui ressort de leur petit nombre, à peine 94 *milites* et 26 *pedites*, effectifs nettement inférieurs à ceux qui étaient prévus et d'ailleurs inégalement répartis entre les sestiers, alors qu'on comptait sur une contribution uniforme de ces circonscriptions. La liste nominative des partants, établie d'après celles-ci, figure dans la charte d'investiture délivrée par le doge

---

19. L'accord officiel était de règle dans tout transfert de propriété : cf. M. Gallina, *Vicende demografiche a Creta nel corso del XIII secolo*, Rome, 1984 (Quaderni della Rivista di Studi Bizantini e Slavi), p. 10-11, 49-54. Mise à jour du cadastre en 1237 : E. Gerland, *Das Archiv des Herzogs von Kandia*, Strasbourg, 1899, p. 76.

20. Sur les obligations militaires des colons établis de 1211 à 1252, cf. S. Cosentino, *Aspetti e problemi del feudo veneto-cretese (secc. XIII-XIV)*, Rome, 1987 (Quaderni della Rivista di Studi Bizantini e Slavi), p. 19-22, 46-53, 68-74. Diverses erreurs de cette étude sont corrigées ci-dessous.

21. La livraison de blé à la Commune n'apparaît pas parmi les obligations des colons avant la seconde moitié du XIII[e] siècle : cf. S Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 73-74.

en septembre 1211, sans nul doute à la veille du départ pour la Crète par le convoi maritime de l'automne [22]. Il n'est toutefois pas certain que tous les individus cités dans la liste quittèrent effectivement Venise à cette époque. Tommaso Viadro, originaire de la paroisse de San Maurizio et inclus dans le contingent du sestier de San Marco, était à Venise au mois de mars 1212 [23]. Y était-il resté ou était-il rentré de Crète pour quelque temps, afin de s'occuper d'affaires pressantes ? Toujours est-il qu'en octobre 1218 sa présence est attestée à Candie [24]. Quant à Pietro Querini, il ne figure pas dans le contingent du sestier de San Polo, bien qu'il en ait été plus tard le capitaine, mais en 1217 il est attesté à Candie et en 1222 représente, avec Andra Pantaleo, capitaine du sestier de Castello, les intérêts des colons auprès des autorités de la métropole [25]. L'attribution des biens aux colons, dans le cadre de leur sestier et sous la direction de leur capitaine respectif, eut lieu peu après leur arrivée en Crète [26]. Elle donna lieu à la confiscation de terres et à des actes arbitraires aux dépens de certains archontes grecs. Ces opérations contribuèrent à inciter ces derniers à la révolte l'année suivante, la première d'une série d'événements de ce genre au cours du XIIIe siècle [27]. Notons que la charte d'investiture de 1211 comprend une admission voilée de l'échec cuisant par lequel s'était soldée la campagne de recrutement. Le duc de Crète était autorisé à adjoindre aux colons des sestiers des individus qui n'étaient pas originaires de ces circonscriptions [28].

Contrairement à l'opinion courante, le système de colonisation militaire établi en Crète n'était pas neuf. Dans une certaine mesure, les circonstances existant en Crète en 1211 étaient semblables à celles qui régnaient dans la partie de l'empire latin de Constantinople dévolue à Venise. A partir de 1205

---

22. TTh, II, p. 134-135. Bien qu'enregistré avec les *pedites* du sestier de San Marco, Marino Zusto était un *miles* : *ibid.*, II, p. 134. Notons que Giovanni Becontolo s'était joint aux *pedites* du sestier de Santa Croce peu avant le départ, ainsi qu'il ressort de la comparaison des deux listes figurant dans *ibid.*, p. 135 et 137. Il est attesté à Candie en 1224 : DCV, doc. 616.

23. Acte inséré dans un autre, de février 1220 : A Lombardo-R. Morozzo della Rocca (sous la direction de), *Nuovi documenti del commercio veneto dei sec. XI-XIII*, Venise, 1953, doc. 78.

24. Acte inséré dans un autre, de mai 1243 : A. Lombardo-R. Morozzo della Rocca, *Nuovi documenti, op. cit.*, doc. 93. Sur ce personnage, cf. également *infra*.

25. DCV, doc. 567, et TTh, II, p. 235. Les noms des capitaines sont mentionnés dans la *Historia di Candia* d'Andrea Corner, auteur du XVIIe siècle : C. Maltezou, « Concessio Crete », *op. cit.*, p. 111.

26. Selon F. Thiriet (*supra*, note 3), la division de la Crète en sestiers aurait eu lieu en 1209. Cette date n'est guère plausible, puisque la division avait un rapport direct avec une colonisation bien structurée, élaborée au plus tôt en 1210, sinon en 1211.

27. Cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 32-33.

28. TTh, II, p. 130 : *et illis, quos dux [...] qui per nos ibi erit per sue concessionis cartam vobis duxerit sociandos*.

celle-ci y avait procédé à une colonisation militaire organisée en fonction des sestiers de la métropole, qui vraisemblablement perpétuait l'organisation de l'armée vénitienne participant à la quatrième croisade. Ce système semble avoir prouvé son efficacité et pouvait par conséquent servir de modèle pour la Crète en 1211. Notons cependant que dans l'Empire il constituait une mesure d'urgence, visant à consolider l'emprise de Venise sur des territoires récemment occupés. En revanche, la première phase de la colonisation militaire de la Crète était une entreprise élaborée d'après un plan et en fonction de principes précis. Dans les deux cas, le langage et les modalités du régime des colons et de leurs tenures, surtout en rapport avec le service militaire, étaient calqués sur les institutions féodales de l'Occident. La nature du régime instauré par Venise n'était cependant pas féodale, puisque l'État y exerçait sa pleine autorité dans tous les domaines [29].

Il faut croire que les candidats à la colonisation estimaient que les perspectives économiques en Crète leur étaient favorables et qu'ils pourraient tirer profit des ressources de l'île. Certains d'entre eux avaient sans doute visité celle-ci par le passé, d'autres avaient obtenu des informations de marchands ou de parents de passage ou établis en Crète. L'activité commerciale de Tommaso Viadro, dont il a déjà été question, est attestée depuis 1197 dans les Pouilles, en Dalmatie, à Arta et à Durazzo, ainsi qu'à Alexandrie et dans l'Orient latin [30]. Il est vraisemblable qu'il était également passé par la Crète. Marino Longo, membre du sestier des Santi Apostoli ou Cannareggio dans le contingent de 1211, était sans doute un parent de Giacomo Longo, commandant des forces vénitiennes débarquées en Crète en 1209, dont il avait peut-être obtenu des renseignements [31].

Il est malheureusement impossible de déterminer le revenu des milices attribuées aux colons en 1211. Les seules données chiffrées sur lesquelles on peut s'appuyer datent des premières années du XIVe siècle et sont donc tardives. En 1307 Andrea Corner demandait à la Commune des compensations pour la perte de ses revenus provenant du village de Lombaro qui, selon lui, s'élevaient à 748 1/2 hyperpères par an, chiffre vraisemblablement supérieur à la réalité [32]. Comme ce village était peuplé de 33 vilains, il devait être équivalent à trois milices, chacune de celles-ci ayant en moyenne un revenu

---

29. Cf. D. Jacoby, « The Venetian Presence », *op. cit.*, p. 144-145, 154-161.

30. Cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 85-86.

31. TTh, II, p. 134, et *supra*, p. 299. Cf. également le cas de Domenico Basegio, *infra*, p. 306.

32. Inventaire dans S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 81-82 et note 76, mais il faut corriger *formaco* en *formento*. Corner avait toutes les raisons d'amplifier ses pertes.

de 250 hyperpères au maximum [33]. Or à cette époque les prix des milices se situaient généralement entre 1.000 et 3.570 hyperpères, soit de quatre à quinze fois le revenu annuel moyen [34]. Quoi qu'il en soit, les milices et les sergenteries étaient considérées un bon placement, ainsi qu'il ressort de leur possession continue par certaines familles, leur achat par de nouveaux colons arrivés en Crète de leur propre initiative, enfin, l'augmentation du prix de ces tenures au cours du XIII[e] siècle [35].

Les colons militaires ne dépendaient pas uniquement des revenus provenant de leurs biens ruraux et urbains. Nombre d'entre eux semblent avoir également participé activement au commerce. On a négligé jusqu'ici les dispositions commerciales comprises dans la charte d'investiture de 1211 [36]. Ces dispositions garantissaient le libre exercice du commerce et de l'exportation des produits crétois, tant aux colons qu'aux marchands de Venise et à ceux qui étaient à leur service. Seule l'exportation du blé était soumise à des restrictions, l'État s'en réservant le contrôle dans le souci d'assurer l'approvisionnement de la métropole [37]. Les colons militaires devaient veiller à la sécurité des marchands de Venise et de leurs biens et les aider à récupérer ceux qui leur auraient été enlevés. En outre, il leur était interdit d'instituer des mesures lésant ces marchands. On envisageait donc la possibilité de conflits d'intérêts entre les uns et les autres, ce qui ne surprend guère puisque, une fois investis de leurs terres, les colons devenaient des producteurs soucieux d'écouler leurs surplus sur le marché avec le maximum de profit. A cet effet, ils pouvaient participer directement à l'exportation, tout en faisant la concurrence aux marchands de la métropole [38].

En principe, les colons devaient résider en permanence en Crète et être disponibles à tout moment pour fournir le service militaire requis. N'empêche qu'ils pouvaient investir leur capital dans le trafic maritime et partici-

---

33. Pour la moyenne des vilains par milice, cf. M. Gallina, *Vicende demografiche*, *op. cit.*, p. 12-22.

34. Calcul des prix par S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, table après p. 84. Les variations sensibles entre eux s'expliquent par la différence entre leurs revenus respectifs et les circonstances particulières de leur vente.

35. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 83-84, et le cas de Giovanni Longo, qui en 1216 acheta deux milices, dont le prix est mentionné : cf. *infra*, note 46.

36. Pour ce qui suit : TTh, II, p. 132, 140.

37. C'est bien le sens du terme *victualia* : TTh, II, p. 132. Ce contrôle est dûment attesté par la suite.

38. Exemples dans D. Jacoby, « Cretan Cheese - a Neglected Aspect of Venetian Medieval Trade », dans E.E. Kittel, F. Madden (sous la direction de), *Venice : Society and Crusade. Studies in Honor of Donald E. Queller* [sous presse].

per à celui-ci par personnes interposées [39]. Giovanni Longo, parti de Venise en mars 1216 pour faire le commerce en Crète et à Alexandrie, acheta les deux milices crétoises de Domenico Basegio en octobre de la même année. En 1220 il remit à Candie une certaine somme à Marco Minotto, sur le point de partir à Adramyttion, place commerciale située sur la côte occidentale de l'Asie Mineure [40]. Une disposition adoptée par le Maggior Consiglio de Venise en 1259 implique que bon nombre de Crétois ayant hérité de tenures militaires se trouvaient à l'étranger et n'étaient pas enclins à rentrer rapidement en Crète, afin d'y assumer les obligations qui leur incombaient. Ils étaient vraisemblablement engagés dans des entreprises commerciales. Le laps de temps d'un an que la Commune leur accordait avant de confisquer leur tenure était manifestement considéré comme suffisant pour leur permettre de mener leurs affaires à terme [41]. Il s'avère d'ailleurs que, quelques années à peine après leur établissement en Crète, les colons eux-mêmes commencèrent à s'absenter de l'île afin de participer personnellement au commerce maritime. En octobre 1218 Tommaso Viadro, dont la grande activité avant 1211 a déjà été mentionnée, recevait à Candie un prêt de son frère, qu'il s'engageait à rembourser l'année suivante à Venise soit lui-même, soit par une tierce personne [42]. Il envisageait donc la possibilité d'un voyage vers la métropole. Il s'ensuit que la règle prescrivant aux colons le séjour continu dans l'île ne pouvait pas être maintenue à la longue. Nous trouverons d'ailleurs bientôt confirmation de cette évolution. L'établissement des colons militaires en Crète et les obligations auxquelles ils étaient astreints n'impliquaient donc pas nécessairement l'interruption de l'activité commerciale qu'ils avaient exercée auparavant [43].

On a vu qu'en 1211 le duc Giacomo Tiepolo était chargé de recruter des candidats à la colonisation militaire autres que les membres du contingent de la métropole et de les insérer dans les sestiers de Crète [44]. Il les chercha en premier lieu parmi les Vénitiens présents dans l'île. Parmi ceux-ci figuraient Domenico Basegio, arrivé en Crète à titre individuel soit entre 1207 et 1211,

39. La vente anticipée de produits agricoles était de règle en Crète : cf. D. Jacoby, « Cretan Cheese », *op. cit* Elle ne découlait pas nécessairement d'une pénurie de capital liquide limitant les investissements commerciaux des colons militaires, comme le suggère S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op cit.*, p. 78-81, 85-87, 96-103.

40. DCV, doc. 564, 574, 594.

41. R. Cessi (sous la direction de), *Deliberazioni del Maggior Consiglio di Venezia*, Bologne, 1931-1950, II, p. 341, VI, et cf. TTh. II, p. 131.

42. Cf *supra*, note 23

43. Comme l'affirme S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 85-86.

44. Cf. *supra*, note 28

peut-être avec une des armées débarquées dans l'île, soit plus tard [45], ainsi que Giovanni Longo, qui en 1216 lui acheta ses deux milices pour 300 livres vénitiennes ou 250 hyperpères environ [46]. De même Pietro Querini et Andrea Pantaleo, deux des ambassadeurs envoyés par les colons à Venise en 1222, n'étaient-ils pas membres du contingent de 1211. Cependant, faute de trouver des candidats vénitiens en nombre suffisant, Giacomo Tiepolo accorda également des tenures militaires à des Latins non-vénitiens. La présence de ceux-ci en Crète dès 1208 ressort de la lettre du pape Innocent III, adressée à Candie en février 1209 [47]. Leur investiture et leur intégration dans le cadre des sestiers pouvaient à nouveau s'appuyer sur le précédent établi dans les territoires vénitiens de l'empire latin de Constantinople [48].

Malgré l'addition de nouveaux colons dans les années suivant l'arrivée du contingent de 1211, le nombre de détenteurs de tenures militaires restait inférieur aux effectifs nécessaires et, par conséquent, les charges pesant sur eux étaient fort lourdes. A leur demande, ainsi qu'en fonction de ses propres besoins, la Commune envoya en 1222 un nouveau contingent, auquel elle attribua au total l'équivalent de soixante milices. Il comptait 39 *milites*, dont sept investis d'une demi milice chacun devaient servir à cheval, ainsi que 28 fantassins [49]. Comme en 1211, on trouve parmi eux plusieurs membres de la même famille, dont certains apparentés à des colons déjà installés dans l'île, tels que Bartolomeo Gradenigo, originaire de la paroisse de San Bartolomeo

---

45. On connaît deux de ses parents actifs en rapport avec la Crète. Giacomo Basegio avait commandé la flotte vénitienne envoyée vers l'île en 1206 et, selon une source vénitienne, l'accord de 1211 entre Venise et Enrico Pescatore prévoyait que sa fille épouserait le neveu de ce dernier : J.H. Fotheringham, *Marco Sanudo, Conqueror of the Archipelago*, Oxford, 1915, p. 52-54 ; G. Gerola, « La dominazione genovese in Creta », *Atti dell' I. R. Accademia di Scienze, Lettere ed Arti degli Agiati in Rovereto*, s. III, 8/2 (1902), p. 149 Par ailleurs, Tommaso Basegio avait été *castellanus* de Kato-Sivriti, au sud de Rethymno, à une date inconnue mais antérieure à 1224 ou 1225 : G. Cervellini, *Documento inedito*, *op. cit*, p. 15.

46. Acte inséré dans un autre, de mai 1218 : DCV, doc. 574. Le calcul approximatif du prix a été établi comme suit : à cette époque la livre vénitienne était la *libra denariorum parvorum*, dont 24 deniers (soit 24/240 ou 10% de la *libra*) valaient un *grosso*, tandis que 12 *grossi* valaient un hyperpère de Crète : cf. F.C. Lane, R.C. Mueller, *Money and Banking in Medieval and Renaissance Venice*, I, *Coins and Moneys of Account*, Baltimore et Londres, 1985, p. 112-123, 296 ; d'où l'équivalence 1 *libra* = 1,2 hyperpère et 300 *libre* = 250 hyperpères.

47. Cf. *supra*, note 6. La flotte envoyée par Venise vers la Crète en 1206 aurait eu à son bord 600 cavaliers de Lombardie et de Romagne, autre indice de l'emploi de mercenaires étrangers : cf. G. Gerola, « La dominazione genovese in Creta », *op. cit.*, p. 142.

48. D. Jacoby, « The Venetian Presence », *op. cit.*, p. 161-164.

49. TTh, II, 234-249, avec liste nominative p. 236-241. En 1252 les détenteurs d'une demi milice étaient appelés *sergentes* : *ibid.*, II, p. 474. Sur leur service militaire, cf. S. Cosentino, *Aspetti*, *op. cit.*, p. 47-48

dans le sestier de San Marco [50], Lorenzo Nadal, de la paroisse de Santa Margarita dans le sestier de Dorsoduro [51], ou encore Margareto Foscari, de la paroisse de Santa Fosca dans le sestier des Santi Apostoli [52]. Aux côtés des nouveaux colons originaires de plusieurs sestiers vénitiens figuraient deux étrangers [53]. On projetait néanmoins de les installer tous ensemble, de surcroît sur un territoire de la région de Rethymno attribué en 1211 au sestier de Castello [54]. Le contingent de 1222 constituait donc une unité militaire au même titre que celles créées sur la base des sestiers en 1211, ce que confirme d'ailleurs le paiement collectif annuel qu'il devait contribuer, comme ces dernières et en proportion des biens de ses membres, aux 3.000 hyperpères grevant l'ensemble des colons. Le gouvernement octroya jusqu'à deux milices et demie à plusieurs colons, sanctionnant ainsi le cumul de ces unités. Il introduisit également une nouvelle catégorie de tenures équivalant à une demi milice et imposa des charges militaires différenciées, contrairement à l'uniformité de celles qui grevaient chaque type de tenure en 1211 [55]. Ainsi Venise renonçait-elle à divers principes du régime instauré onze ans plus tôt.

En outre, elle fit d'autres concessions, dont deux particulièrement significatives. Comme les colons de 1222 souhaitaient disposer d'une liberté de mouvement plus grande que leurs prédécesseurs, la Commune limita à deux ans seulement le séjour obligatoire continu dans l'île. Après cette période, les nouveaux colons pouvaient se faire remplacer dans l'exécution de leur service militaire en cas d'absence. Ils furent également autorisés à substituer au personnel militaire qu'ils avaient amené avec eux des Vénitiens et des Latins étrangers, qu'ils recruteraient dans l'île [56]. Le service de ces individus était vraisemblablement moins coûteux et de toute manière ne comportait pas de frais de voyage. Un contrat conclu à Venise en 1224 illustre les obligations des hommes d'armes engagés par les colons. Par ce contrat privé, qui devait

---

50. TTh, II, p. 237, 240, et cf Tommaso Gradenigo, *op. cit.*, p. 134

51. *Ibid.*, p. 239, et cf. Tommaso Nadal, *op cit.*, p 135.

52. *Ibid.*, p. 240, et cf. Marino Foscari, *op. cit.*, p. 134.

53. Tommaso da Tumba de Caproli et Ardizzone Çonus de Padoue : *ibid.*, p. 240.

54. Pour l'identification de la région, cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 39-40 ; cf. aussi F. Thiriet, « Réthimo et son district au quinzième siècle », dans *Actes du IIIe Congrès international des Etudes crétoises*, II, Athènes, 1974, p. 299, repr. dans Id., *Etudes sur la Romanie gréco-vénitienne (Xe-XVe siècles)*, Londres, 1977, XVI.

55. TTh, II, p. 237 et 239 : Pancrazio Talonigo et Andrea Istrigo auront chacun deux arbalétriers à leur service, alors que d'autres colons détenant comme eux une milice et demie n'en auront qu'un : *ibid.*, p. 243-244. A noter la charge de Giacomo Barastro, plus lourde que celle imposée aux milices comprenant six sergenteries : TTh, II, p 241, et cf. *supra*. Pour le montant de 500 hyperpères par sestier, soit 3.000 au total, cf. *supra*, p. 6.

56. TTh, II, p. 243, 246-248

obtenir l'assentiment des autorités crétoises, trois individus originaires d'Oderzo, dans la région de Trévise, promettaient à Tommaso Lollini, membre du détachement de 1211 et détenteur d'une milice dans le sestier de Santa Croce, de servir en tant que sergents sur ses terres crétoises pendant six ans [57]. Malgré l'opposition de la Commune, les colons recrutaient également des hommes d'armes grecs [58].

Autre concession importante, la Commune fut contrainte à augmenter considérablement sa contribution financière à l'établissement des colons [59]. Contrairement à la pratique en vigueur en 1211, elle leur accorda de grosses subventions, notamment une solde pour les deux ans du séjour obligatoire [60], et une somme supplémentaire pour l'achat de chevaux et d'équipement militaire avant le départ de Venise. Les montants étaient en rapport avec les obligations militaires spécifiques de chaque colon. Le bénéficiaire d'une milice et demie ou davantage obtenait la plus grosse solde, calculée à raison de 400 livres vénitiennes par unité, soit environ 480 hyperpères [61]. Ce montant élevé, qui couvrait également la solde d'un ou deux arbalétriers, selon le cas, semble avoir été presque égal au rendement annuel moyen d'une milice pendant deux ans, période du séjour obligatoire [62]. Il devait manifestement compenser pour les colons l'absence de revenus pendant cette période, leurs terres étant situées dans une région dévastée et abandonnée par ses paysans, à cause d'une rébellion grecque qui s'y était déroulée de 1217 à 1219, et permettre leur remise en état. Les terres étaient louées aux colons pour une période de huit ans, après laquelle ils étaient tenus d'en rendre la moitié à la Commune [63]. Les détenteurs d'une seule milice ou moins obtenaient des sommes inférieures, les fantassins 50 livres vénitiennes à peine. En outre, la Commune octroya 200 livres par milice pour l'achat de chevaux, dont elle détermina le prix minimum, ainsi que pour l'acquisition d'équipement militaire, 23 livres seulement étant allouées par sergenterie [64]. Notons toutefois

57. E Gerland. *Das Archiv. op. cit.*, p. 115-116. et TTh, II, p 135.

58. TTh, II, p. 244, 246-247, 473, en 1222 et. implicitement, en 1252. L'engagement de Grecs fut également interdit en 1232 : E Gerland, *Das Archiv*, *op cit.*, p.79

59. Pour ce qui suit : TTh, II, p. 236-243.

60. Ainsi qu'il ressort d'une comparaison de la clause qui en traite avec la disposition parallèle dans la charte d'investiture de 1252, examinée plus loin : TTh, II, p. 474-475 ; p. 475, *pro soldo et salario vestro*, au lieu de *vestro*, lire *nostro*

61. Pour ce calcul, cf *supra*, note 46.

62. Pour ce rendement, cf *supra*, p. 8

63. TTh, II, p 247-248 Sur la rébellion et ses conséquences, cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 36-38.

64. Les autres dispositions de la charte d'investiture de 1222 étaient semblables à celles de 1211.

que, dès avant 1232, la Commune avait allégé la charge militaire de l'ensemble des colons [65].

Une nouvelle révolte grecque, de 1228 à 1233 [66], incita la Commune à renforcer en 1233 les rangs de ses colons militaires crétois par l'envoi d'un nouveau contingent, qui comportait neuf membres à peine. Sept d'entre eux obtinrent chacun une milice et les autres, deux de ces unités chacun [67]. On retrouve parmi eux les membres de familles rencontrées dans les deux détachements précédents, telles que les Abramo, Caravello, Falier, Longo, Marrano, originaires de sestiers différents. Les dispositions concernant les colons de 1233 ne nous sont pas parvenues et nous ne savons pas où ils furent installés. Toujours est-il que, comme en 1222, le gouvernement vénitien offrit des subventions financières, cette fois de l'ordre de 300 livres pour une milice et de 500 ou 550 pour deux de ces unités [68].

En 1252 Venise établit en Crète un quatrième groupe de colons militaires, cette fois dans la partie occidentale de l'île, région dans laquelle la Commune projetait de consolider son emprise. Les 75 milices attribuées à 47 colons et les demi-milices à six sergents à cheval devaient comprendre des biens situés dans la ville de Chania, qui serait reconstruite, ainsi qu'autour d'elle. Comme en 1233, les colons étaient originaires de sestiers différents [69]. La charte d'investiture du doge Marino Morosini contient un aveu explicite d'impuissance, face aux problèmes du recrutement et du cumul des tenures. Le séjour obligatoire était à nouveau fixé à deux ans seulement et aucun individu ne devait détenir plus de deux milices, les membres de la même famille pouvant en réunir jusqu'à quatre. Chaque milice devait entretenir au moins deux écuyers maniant l'arbalète. Les colons obtenaient des sommes supérieures à celles qui avaient été octroyées en 1222 et en 1233 au titre de la solde et de la subvention pour l'acquisition de l'équipement militaire et des chevaux, dont on fixait à nouveau le prix minimum. Ainsi octroyait-on à chaque milice une somme de 700 livres pour les deux ans de résidence continue, 400 avant le départ pour la Crète et le reste du montant au début de

65. E. Gerland, *Das Archiv*, *op. cit.*, p. 78.

66. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p 40-44.

67. TTh, II, p. 314. Le nombre des milices remises à Pancrazio Falier peut être déduit de la somme qui lui était allouée.

68. Le montant de 200 livres mentionné dans un des cas, trop bas, pourrait être une erreur de copiste.

69. TTh, II, p. 470-480. La liste énumérant les bénéficiaires comprend en réalité 72 milices. Cf. aussi S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 45-47. Zustiniano Zustino ayant renoncé aux milices qui lui avaient octroyées, celles-ci furent remises à deux autres Vénitiens : TTh, II, p. 479-480. Le nombre des partants passait ainsi de 46 à 47.

l'année suivante, dans l'île même [70]. Il faut croire que, comme en 1222, les sommes allouées devaient permettre aux colons de subvenir à leurs besoins pendant les deux premières années de leur installation et contribuer à la reprise de l'exploitation des terres abandonnées [71]. Afin d'assurer le départ des futurs colons, la Commune exigea d'eux la remise du solde du montant qui leur avait été attribué, après déduction des dépenses encourues pour l'acquisition de leur équipement militaire. Une fois arrivés en Crète, ils pourraient récupérer la somme en s'adressant au capitaine placé à la tête de leur contingent [72].

Une comparaison de deux listes nominatives de colons militaires, l'une établie à la veille du départ du contingent de 1252 vers la Crète, l'autre enregistrant 37 détenteurs de 54 milices dans la région de Chania en 1256 [73], révèle quelques différences significatives. Six colons avaient apparemment remplacé leurs parents respectifs [74], soit parce que ceux-ci avaient renoncé à s'établir en Crète ou à y assumer les obligations qui leur incombaient [75], soit parce qu'ils étaient morts entre-temps. En outre, deux sergents auxquels on avait promis une demi-milice avaient été promus au rang de *milites*, l'un obtenant deux milices, l'autre une milice entière [76]. Enfin, trois nouveaux noms apparaissent dans la seconde liste [77]. Il est donc évident que la Commune se heurtait à nouveau à des difficultés de recrutement et à des désistements, mais que, par ailleurs, il était possible de trouver de nouveaux colons, à condition de leur octroyer des ressources plus importantes que celles prévues à l'origine.

---

70. En 1222 le total pour chaque milice était de 600 livres : cf. *supra*, p. 12. A la rigueur, un des trois chevaux attaché à la milice pouvait être acquis en Crète même, après l'arrivée des colons.

71. TTh, II, 475 : *et vos tenemini ipsos denarios expendere pro utilitate istius facti pro acquisitione dicte terre infra duos annos predictos, si fuerit oportunum*. Dans ce contexte le terme *acquisitio* n'a pas le sens habituel d'achat, puisque les terres étaient attribuées aux colons.

72. TTh, II, p. 473-475. Les tenures ne pouvaient pas être hypothéquées pendant deux ans.

73. C. Maltezou, « Concessio Crete », *op cit.*, p. 130-131. La transcription tardive de cette liste comporte des erreurs : Caveo au lieu de Cauco, Avarsius pour Gervasius, Albani pour Calbano, Maxelo pour Massulo, Centani pour Canchani.

74. Petrus Zorzi, Marcus Sexendulo (vraisemblablement une erreur de copie pour Sisinulo), Joannes de Canale, Leonardus Pantaleo, Guinebertus Orzaro.

75. Cf. le cas mentionné *supra* note 69.

76. Respectivement Jacobo Mudatio ou Mudazzo et Nicolao Orçario, remplacé par Guinebertus Orzaro : cf. TTh, II, p. 479, et C. Maltezou, « Concessio Crete », *op. cit.*, p. 131, premier et dernier nom.

77. *Ibid.* : Marcus Pisana, Matheus Ruzero, Petrus Semitecolo.



Quelques conclusions d'ensemble s'imposent. La première phase de la colonisation militaire de la Crète, amorcée en 1211, n'était pas une expérience originale. Elle s'inscrivait dans la lignée des mesures conçues par Venise pour consolider et maintenir sa domination dans les vastes territoires byzantins acquis après la quatrième croisade, avec des moyens démographiques et militaires restreints. L'organisation des sestiers de la métropole lui fournit les structures nécessaires, tandis que les principes et les modalités de la colonisation et des services dus à la Commune, en contrepartie de biens et de privilèges, furent empruntés au régime féodal appliqué dans les terres de conquête de l'Orient latin. La conjonction de ces deux facteurs fut élaborée dans l'empire latin de Constantinople, dans le cadre d'une armée en campagne. Le système fut adapté par la suite aux circonstances régnant en Crète, afin de susciter l'établissement de colons militaires dans l'île. Aux difficultés de recrutement s'ajoutèrent les pressions accrues, motivées par des considérations économiques, qu'exercèrent les colons militaires déjà établis dans l'île, ainsi que les candidats au départ. Nombreux étaient ceux qui n'étaient pas disposés à se contenter du rôle de propriétaires fonciers ou de rentiers et désiraient disposer d'une grande liberté de mouvement, afin d'assurer leur participation au commerce maritime hors de Crète. Comme dans bien d'autres domaines, Venise adopta une attitude pragmatique et fit d'importantes concessions. De 1211 à 1252 une évolution marquée la conduisit à un engagement financier toujours plus lourd dans la colonisation militaire, ainsi qu'à un certain allégement du régime des colons et de leurs tenures. Il faudrait se garder de surestimer la contribution de cette colonisation à la domination vénitienne de la Crète. Si elle permit l'encadrement de la population autochtone en temps de paix, ce ne fut qu'avec l'appui de mercenaires engagés par la Commune [78]. Elle s'avéra inefficace en période de crise, en particulier durant la révolte grecque dirigée par Alexis Kallergis, de 1252 à 1299, et celle qui secoua la Crète de 1363 à 1366. Venise l'avait d'ailleurs compris bien plus tôt, puisque le contingent de 1252 fut le dernier à être expédié en Crète. Par la suite, la Commune se contenta de maintenir les structures militaires établies pendant les premières décennies de sa présence dans l'île.

Sur le plan démographique, l'apport de la colonisation militaire organisée par l'État en Crète fut plutôt maigre. Les quatre contingents établis par la Commune de 1211 à 1252 comptaient au total 189 colons bénéficiaires de milices, accompagnés chacun d'un ou de deux écuyers, et 60 fantassins, chiffres nettement inférieurs à ceux prévus en 1211. Au maximum, il s'agis-

78. S. Cosentino, *Aspetti*, *op. cit.*, p. 22-25.

sait donc de 640 colons, qui n'étaient d'ailleurs pas tous accompagnés de leur famille respective. Tel devait être le cas, par exemple, des trois individus engagés comme sergents en 1224 [79]. Les rangs des contingents furent renforcés par des Vénitiens et des Latins originaires du nord et du centre de l'Italie, arrivés de leur propre gré en Crète. En 1231 ces derniers constituaient un groupe important, au point d'amener le doge Giacomo Tiepolo à prescrire le serment de fidélité qu'ils devaient prêter [80]. Cependant, nombreux furent apparemment ceux qui regagnèrent leur pays d'origine au bout de quelques années, ce que firent sans doute les trois sergents mentionnés ci-dessus, à moins d'avoir prolongé leur contrat ou d'avoir trouvé un autre emploi similaire en Crète à l'expiration de celui-ci. Aux côtés des colons militaires installés en Crète à demeure, on en trouvait donc d'autres, dont la présence dans l'île n'était que provisoire. Dans une certaine mesure, les nombreux transferts de tenures militaires reflètent également une grande mobilité démographique au sein du groupe des colons militaires. La Commune rencontra par conséquent de sérieuses difficultés dans le maintien d'une force militaire adéquate en Crète. Malgré le cumul des tenures, qu'elle tolérait, elle disposait en permanence de milices et de sergenteries libres, qu'elle attribua aux candidats de son choix, y compris les archontes grecs avec lesquels elle conclut des accords [81]. La colonisation militaire ne semble pas avoir fourni le gros du peuplement latin de la Crète au XIIIe siècle, ainsi qu'on l'a parfois suggéré. Ce peuplement fut surtout le fruit d'une immigration individuelle, spontanée et non-militaire, ainsi que le révèle l'étude des surnoms mentionnés dans les actes de notaires actifs dans l'île au XIIIe et au début du XIVe siècle.

---

79. Cf. *supra*, note 57. On ne peut donc pas multiplier sans autre précaution le chiffre obtenu par un coefficient de quatre ou cinq

80. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 29, 75-76 ; E. Gerland, *Das Archiv*, *op. cit.*, p. 77 : *omnes illi milites Crete, qui sunt Veneti [.] et omnes milites cretenses, qui venerunt aliunde.*

81. Cf. S. Borsari, *Il dominio veneziano*, *op. cit.*, p. 32-66, *passim*, 76-77.

Gabriel MARTINEZ-GROS

LA DIVISION DU MONDE SELON IDRÎSÎ

Il serait vain de se dissimuler, en abordant l'étude du partage du monde selon Idrîsî, l'ampleur démesurée du sujet. La géographie arabe est une des illustrations majeures de l'Islam classique. Il a fallu quatre volumes à André Miquel pour tracer au chercheur quelques sentiers sûrs dans cette forêt dense [1]. Après le milieu du XIe siècle, malheureusement, nous perdons ce guide précieux, au moment même où les routes divergent devant nous. Sur ce point, pas de doute. Si la géographie d'avant l'an Mil est « fille du califat », selon l'expression d'André Miquel [2] – c'est-à-dire fille de la conscience ou de l'utopie d'une « unité » politique du monde musulman –, la rupture du XIe siècle, qu'il est commode d'associer à l'irruption des Turcs sur la scène du Proche-Orient, signe le double arrêt de mort et de « l'empire musulman » et de la géographie califale qui en avait fait sa matière [3]. Tout comme les centres de pouvoir et les domaines culturels, les espèces de géographie se multiplient entre le XIe et le XVe siècles. L'Orient n'y perd pas sa place, mais le Maghreb en prend une. Le dictionnaire toponymique, la compilation des « Merveilles de la Création », le traité technique du marin, le journal de pè-

---

1. A. Miquel, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du XIe siècle*, Paris, Mouton, 4 vol., 1967-1986. Sur la géographie andalouse en général, voir H. Munis, « Al-jughrâfiya wa-l-jughrâfiyûn fî-l-Andalus », *Revista del Instituto Egipcio de Estudios Islámicos* (Madrid), 7-8 (1958-1964), p. 119-359 (jusqu'à Idrîsî) ; 9-10 (1958-1964), p. 257-372 (sur Idrîsî) ; 11-12 (1958-1964) (sur les contemporains et successeurs d'Idrîsî).

2 *Op cit.*, I, p. 1.

3. Même si, à l'époque où les œuvres maîtresses de cette géographie califale furent rédigées, l'unité politique du monde musulman n'était plus qu'une pétition de principe. D'autres traits d'union – économiques et surtout culturels – suppléaient toutefois au défaut d'un pouvoir universellement reconnu. Sur ces problèmes, voir A. Miquel, *op. cit.*, p. 268-275

lerinage et d'études ou l'hagiographie des lieux saints décomposent ce que les œuvres du Xe siècle s'étaient efforcées de lier en un seul propos, sans anéantir pourtant cette ambitieuse tradition, où il convient sans doute de placer la géographie du *sharîf* al-Idrîsî [4].

Chacun sait que l'homme naquit sans doute à Ceuta vers 1100, se forma en Espagne, travailla en Sicile sous les règnes de Roger II (1130-1154) et Guillaume Ier 1154-1166), qu'il semble avoir précédé de peu dans la mort. Le *Nuzhat al-mushtaq* (« Plaisir du voyageur »), qu'on nomme quelquefois *Livre de Roger*, fut achevé en 1154 [5]. Telle fut la gloire qu'il assura à son auteur, dans l'Occident musulman comme en Chrétienté, qu'Idrîsî en est venu à résumer, dans l'esprit de beaucoup, toute la géographie arabe d'après l'an Mil, voire même toute la géographie de l'Islam classique. J'ai déjà prévenu qu'il n'en était rien. Idrîsî vient tard, dans une tradition déjà bien constituée, où il entend visiblement s'inscrire. Si on le compare à la floraison des espèces géographiques que j'évoquais tout à l'heure, on pourrait dire du projet d'Idrîsî qu'il est globalement conservateur, et qu'il porte jusqu'au cœur du Moyen Age, voire de la Renaissance occidentale, les exigences et les méthodes des maîtres bagdadiens de la géographie universelle des IXe-Xe siècles [6].

C'est cette constatation qui dominera ma réflexion. Je me garderai de situer Idrîsî dans le jardin foisonnant « des » géographies arabes d'après l'an Mil, d'examiner les influences qu'il a pu en recevoir ou leur transmettre. Non que je juge ces influences insignifiantes ; mais je laisse à d'autres chercheurs ou à d'autres temps le soin de les vérifier. Je me contenterai ici de confronter la *Nuzhat* aux deux modèles les plus achevés de la géographie universelle du califat, dont il entend d'évidence se rapprocher : le *Kitâb sûrat al-ard* (« Image de la Terre ») d'Ibn Hawqal († après 988) ; et le *Ahsan al-taqâsîm fî ma'rifat al-aqâlîm* (« La meilleure des divisions pour la connaissance des climats ») de Muqaddasî († 1004) [7].

---

4. Sur la « décomposition » de la géographie arabe tardive, voir l'excellent article d'A Miquel, « La géographie arabe après l'an Mil », *Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'alto medioevo*, 29 (1983), p 153-174.

5. Voir *E.I* 2, s. v « Idrîsî » (G Oman).

6. Sur la place d'Idrîsî dans la géographie arabe d'après l'An Mil, voir A Miquel, *art. cit.*, p. 164-165 ; mais aussi I. Kratchkowsky, *Histoire de la littérature géographique arabe*. 2 vol., Moscou, 1957 (en russe) ; j'ai consulté la traduction arabe de Salah al-din 'Uthman Hashim, 2 vol., Le Caire, 1963. Le passage relatif à Idrîsî couvre les pages 279 à 303 du tome I. Sur l'avantage excessif accordé à Idrîsî sur ses devanciers ou successeurs par la critique européenne, voir p. 279-280

7 Le premier a été édité par J.H. Kramers, *Opus geographicum auctore Ibn Hauqal, Liber imaginis terrae*, *B.G.A*. II, Leyde, Brill, 1938 , traduit par J.H. Kramers-G. Wiet, *La configuration de la Terre*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2 vol , 1965. Nous disposons, pour

Précisons encore : la comparaison que j'entends mener ne s'étendra pas au contenu ; elle se limitera aux grands principes de la division du monde. Quant aux points communs, nombreux, que cette confrontation permettra d'établir, j'en attribuerai l'origine, par commodité de langage, aux modèles bagdadiens. Je n'ignore pas cependant que nombre d'entre eux viennent d'un passé bien plus lointain [8]. Mais je n'entreprends pas la généalogie d'un savoir, que j'aborde en profane. J'entends me borner aux choix qu'Idrîsî a faits dans les versions différentes de la géographie universelle que chacun de ses deux modèles les plus immédiats lui proposait, à ce qu'il en aura retranché, et plus encore à ce qu'il y aura ajouté.

Il restera enfin à interpréter ces différences. Je partirai de l'hypothèse générale qu'elles sont inspirées par les mutations de la carte politique, voire culturelle, de l'Islam et du monde méditerranéen. Hypothèse familière aux historiens des faits politiques et sociaux que nous sommes. Mais un historien des sciences pourrait mettre l'accent au contraire sur l'évolution même de la discipline géographique, de son information et de ses techniques. Je ne nie pas du tout l'intérêt de ce point de vue. Il m'importe simplement d'ouvrir une piste différente, et de vérifier qu'elle mène bien, comme d'autres sans doute, au cœur de mon sujet.

Le quadrillage du monde

Après ces longues précautions, commençons. Le succès remarquable de la *Nuzhat* tient, semble-t-il, à deux principes : d'abord à l'universalité de sa description du monde, où l'Europe en particulier tient, on le sait, une place très neuve dans la géographie arabe ; puis, ce qui nous retiendra davantage, à la précision et à la régularité de ses divisions. Idrîsî en effet est le premier à lire la carte du monde habité à travers une grille, ou mieux, un quadrillage régulier. Des plus basses aux plus hautes latitudes, sept zones étirées d'est en ouest, qu'il nomme « climats », se répartissent la terre. Des longitudes les plus occidentales aux plus orientales, dix « sections » la partagent du nord au sud [9]. Soixante-dix « cases » sont ainsi tracées, dont la description suit un

---

le second de l'édition de De Goeje, *Descriptio imperii moslemici*, *B.G.A.*, III, Leyde, Brill, 1906, et de la traduction partielle (Introduction et description de la Syrie) d'A. Miquel, *La meilleure des répartitions pour la connaissance des provinces*, Institut Français de Damas, 1963.

8. Ainsi, bien sûr, la disposition en climats, mise au net par Claude Ptolémée au IIe siècle de notre ère, apparaît déjà chez Eratosthène quatre cents ans auparavant. On fera cependant allusion dans ce travail à la géographie d'Istakhrî, dont on sait l'influence considérable qu'elle a exercée sur Ibn Hawqal Voir A. Miquel, *La géographie humaine*, *op. cit.*, p. 299.

9. « Section » ou « partie » (en arabe *juz'*). Rappelons une fois pour toutes que ces divisions, dont il arrive qu'elles débordent sur l'Océan circulaire des cartes médiévales, n'empri-

ordre non moins rigoureux, du sud au nord et de l'ouest à l'est. Elle s'ouvre donc sur les Iles Eternelles (Canaries) à l'extrême sud-ouest, et s'achève sur les rivages du pays de Gog et Magog, à l'extrême nord-est.

Bien sûr, les deux principes de ce quadrillage sont inégalement neufs. La répartition des hommes et des territoires en climats est déjà millénaire au moment où Idrîsî la reprend. En revanche, le découpage en sections, même si on peut en trouver des ébauches dans les calculs de longitude de la géographie mathématique grecque ou arabe, ne semble pas avoir jamais auparavant été conçue et conduite avec autant de fermeté [10].

Sous l'aspect des divisions mentales qui nous intéresse ici, notons que la vieille division en sept climats admet une région centrale privilégiée, la IVe, dont la géographie arabe avait largement joué en y situant le cœur de l'Islam et le siège du califat. Au contraire, le découpage en dix sections n'en avantage aucune. Il y a un climat médian, axe de symétrie du monde habité, entre nord et sud. Il n'y a pas de section centrale, à l'est et à l'ouest de laquelle s'étendraient des parts égales de l'œcoumène. La ligne de partage de la 5e et de la 6e section « sépare » un Orient d'un Occident. En revanche, chacune de ces deux régions du monde admet un axe de symétrie, une bande méridienne centrale : les 3e et 8e sections respectivement.

C'est d'abord sur l'originalité de cette division est-ouest, si nettement impliquée par le choix d'un nombre *pair* de sections, qu'il faudra s'interroger. Etait-elle totalement inconnue des prédécesseurs d'Idrîsî ? Nous soumettrons ensuite à la même question les intersections cruciales de cette répartition, celles du IVe climat et des 3e et 8e sections, avant de tenter de conclure sur les audaces et les prudences d'Idrîsî.

Premier modèle : Muqaddasi

On peut tenir, avec André Miquel, l'*Ahsan al-taqâsîm* de Muqaddasî pour l'œuvre la plus achevée de la géographie califale, à la fois pour l'excellence de sa description, et pour ce qu'elle en exclut. Cette géographie est en effet décidément circonscrite à la *mamlakat al-Islâm* – aux terres de l'Islam, aux-

---

sonnent pour l'essentiel que l'œcoumène Les terres désertes du Grand Nord ou du Sud extrême en sont exclues, de même que l'essentiel de l'Océan D'où la possibilité de fixer un Est et un Ouest absolus, malgré la rotondité de la Terre, qu'Idrîsî n'ignore pas, bien sûr.

10. Ces « ébauches » procèdent surtout d'astronomes géographes attachés à résoudre le lancinant problème des dimensions longitudinales de la terre habitée Parmi les Grecs, citons Eratosthène, Marin de Tyr, Ptolémée , chez les Arabes, Khwarizmî, Bîrûnî, et d'une manière générale, l'« école » de la *sûrat al-ard,* à laquelle Idrîsî se rattache par Istakhrî et Ibn Hawqal. Sur la *sûra,* voir A. Miquel, *La géographie humaine, op. cit.*, I, p. 69-85

quelles l'auteur concède, non sans anachronisme, le nom d'« empire ». Après une longue introduction, où se mêlent la mise en place des mers et des fleuves et le rappel des versions diverses de l'Islam [11], Muqaddasî en vient aux sept climats hérités de la tradition ptoléméenne, qu'il énumère dans un court chapitre [12]. Mais cette tradition subit une double inflexion. La première, c'est que seules les provinces musulmanes sont mentionnées dans ce partage, du Yémen (Ier climat) au Khwarizm, sur les bords de la mer d'Aral (VIe climat) [13]. Plus frappant encore : aussitôt énoncée, cette répartition classique est oubliée. Quand il en vient à la description concrète des pays, qui occupe l'essentiel de son ouvrage, Muqaddasî les range en deux ensembles de sept « climats » chacun. Et son plan permet de distinguer d'autant plus nettement ces deux mondes qu'il les oppose, dos à dos, plus qu'il ne les réunit. L'auteur engage son voyage en Arabie, avant de passer en Iraq, au 'Aqur [14], à la Syrie [15], à l'Egypte, et enfin au Maghreb, dont il note qu'il regroupe à la fois l'Afrique du Nord et l'Espagne. Un brutal retour en arrière nous ramène à la *bâdiya* des Arabes, c'est-à-dire au désert syro-iraqien, qui sépare les terres sédentaires du Croissant fertile de la péninsule arabique.

Mais la solution de continuité des itinéraires est bien plus clairement démontrée par ce qui suit. Aussitôt après nous avoir entretenu de la *bâdiya* en effet, Muqaddasî saute au *Mashriq* (« Orient »), qu'il divise, comme il l'avait fait du *Maghrib* (« Occident »), en deux parts : Haytal [16] et Khurâsân. Puis la route repart vers l'ouest : Daylam [17], Rihâb et Jibal [18]. Un crochet vers le sud et le Khuzistan [19], et notre chemin nous ramène vers l'est : Fars [20], puis

---

11. Comme si les contours de l'histoire et les nuances de l'empire des Musulmans éclairaient le dessin des paysages de la Terre, ou vice-versa. Il y a, entre l'Islam et l'univers, une sorte d'homomorphisme postulé, chez Muqaddasî. Sur cette introduction, voir éd. De Goeje, *op. cit..*, p. 10-56.

12. *Ibid.*, p. 57-62 ; trad. A. Miquel, *op. cit.*, p. 128-136

13. Ce qui oblige l'auteur à dilater l'Islam à l'ensemble des latitudes habitables, ou presque. Seul le VIIe climat fait exception à la règle. Mais s'il échappe à l'Empire, c'est au profit de peuples barbares, Turcs, Alains, Slaves, dont les territoires ne comptent « aucune ville connue ».

14. C'est-à-dire à ce qu'on nomme plus communément Jéziré, entre les hautes vallées du Tigre et de l'Euphrate.

15. *Bilâd al-Shâm*, c'est-à-dire la Syrie au sens large, qui inclut le Liban, la Palestine, voire une partie de la Jordanie d'aujourd'hui

16. Que nous nommons plus couramment Transoxiane

17. Entre Khurâsân et Rayy, sur la rive sud-est de la Caspienne

18. Illustrés par les villes de Rayy, Hamadan, Ispahan

19. C'est-à-dire la région d'Ahwaz et d'Abadan, immédiatement limitrophe de l'Iraq.

20. Ou « Perse » proprement dite (Shiraz, Siraf, Istakhr).

Kirmân et Sind[21]. La géographie de Muqaddasî s'achève sur le « désert stérile qui sépare ces provinces » [22]. De sorte que si l'on voulait représenter les itinéraires de Muqaddasî, on obtiendrait le schéma suivant :

MUQADDAST

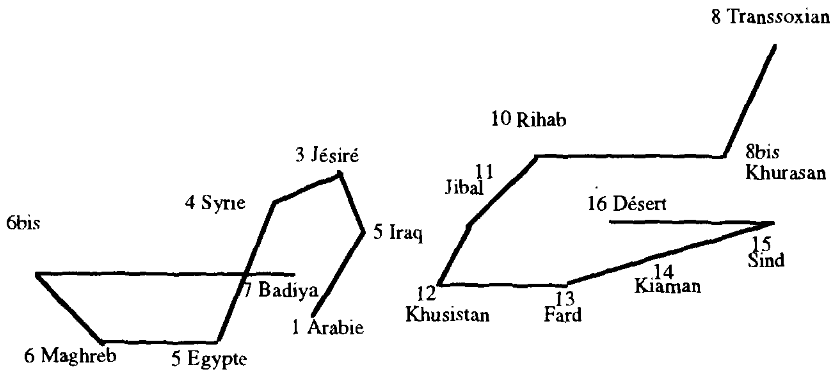


Figure 1. La division du monde de Muqaddasî († 1004)
5 Egypte : rang de la province dans la progression de la description

Avant d'en venir aux évidences que cette disposition propose à l'explication, relevons d'abord que le mot « climat », qui conservait, dans la courte introduction que je mentionnais plus haut, le sens que lui avaient donné les Grecs, en est réduit ici à désigner une « province »[23]. Les quatorze noms qui donnent leurs titres aux chapitres de Muqaddasî, et que nous venons d'énoncer, sont présentés comme ceux des « climats » de l'Islam.

---

21. Respectivement sud-est de l'Iran et sud du Pakistan d'aujourd'hui. Ces deux régions portent encore le même nom

22. *Al-mafâza bayna hadhihi al-aqâlîm*, éd De Goeje. *op cit*., p. 487-496.

23 Cette évolution sémantique n'a pas échappé à A. Miquel. Voir trad. *op. cit*., « Glossaire », s.v. « iqlîm ». C'est encore le sens qu'A. Miquel a choisi pour traduire *Aqâlîm* dans le titre de l'ouvrage. Voir aussi sa *Géographie humaine, op. cit.*, I, p. 278-280 (sur l'abandon des « climats » grecs).

Mais le plus frappant, bien sûr, pour le thème qui nous intéresse, c'est que la division est-ouest du monde musulman est déjà présente. L'itinéraire de Muqaddasî décrit deux routes grossièrement circulaires, dont le lecteur parcourt la circonférence avant de gagner le centre. Et ce centre est un désert, dont l'auteur n'a que peu à dire [24]. La civilisation, la ville, qui règne dans les circonférences s'y abolit en sauvagerie ou en « merveilles », en plein cœur de l'Islam [25]. En plein cœur puisque le grand désert d'Iran touche à toutes les autres régions de cette moitié du monde, sauf Rihâb et Khuzistan. Plus nettement encore, l'auteur explique qu'il a voulu isoler la *Bâdiya* syro-iraqienne pour deux raisons : d'abord parce que l'Arabie et la Syrie peuvent légitimement se la disputer ; mais surtout parce qu'il n'est pas un seul autre climat de l'Islam d'où l'on puisse gagner La Mecque par voie de terre sans y passer [26].

Indiscutablement, cette région recueille aux yeux de Muqaddasî des prestiges qui sont refusés au désert iranien. D'est ou d'ouest, toutes les routes du pèlerinage y convergent. Le cercle occidental du monde musulman y gagne une perfection que son correspondant oriental n'atteint pas. Commencé avec l'Arabie, l'itinéraire occidental s'achève sur la *bâdiya*, qui ramène aux villes saintes du Hijâz.

Cette supériorité s'explique aisément, puisqu'elle traduit dans l'espace la supériorité des Arabes sur les Persans. Le vocabulaire de Muqaddasî [27], comme les frontières qu'il donne à l'Orient et à l'Occident, ne laissent en effet guère de doute à ce sujet. Les deux cercles qui circonscrivent l'Islam délimitent les domaines respectifs des deux peuples qui rivalisent, depuis les origines de la dynastie, à la tête de l'Etat abbasside. Querelle presque rituelle [28], qui agita les cours, les poètes et les historiens, mais qui ne menaça jamais l'unité politique, ni même culturelle de l'Empire. La division de l'Islam selon Muqaddasî ne dément pas cette affirmation. D'abord, nous l'avons vu, parce que tous les chemins aboutissent à La Mecque. Ensuite, parce que la symétrie presque parfaite entre les deux versants de l'Islam suggère un

---

24. Très étrangement dans un projet de géographie « humaine », d'abord attentif à la diversité des réalités ethniques, sociales, politiques mêmes, des climats

25. Voir la description du grand désert d'Iran, abandonné aux bandits-tueurs, qui lapident leurs victimes pour ne pas souiller leurs épées, pires que les Turcs et les Rûm pour les Musulmans (éd. De Goeje, *op cit.*, p. 487-488) ; mais on y trouve aussi des châteaux merveilleux, aux statues incomparables (*Ibid*, p 490)

26. Ed. De Goeje, *op. cit.*, p. 248-250 : *lianna ahadan min ahl al-aqâlîm al-thalâtha 'ashara lâ tarîq lahu ilâ Makka fî barr ilâ fîhâ"* Suit la liste des itinéraires qui mènent à travers la *bâdiya* vers toutes les directions de l'Empire quand on vient d'Arabie, ou encore quand on prétend suivre la route la plus directe, d'est en ouest, entre Iraq et Syrie.

27 Il y est ouvertement question des provinces « arabes » (éd De Goeje, *op. cit.*, p 63) et des provinces « persanes » (*ibid.*, p. 487 par exemple).

28 A laquelle on donne traditionnellement le nom de *shu'ûbiya*, on le sait. Voir *E. I*, s.v.

équilibre étudié des forces et des mérites : sept provinces de part et d'autre ; aux deux extrémités, une province double, qui touche aux confins septentrionaux de l'œcoumène, Maghrib (Afrique du Nord et Espagne) d'une part, Mashriq (Haytal et Khurâsân) de l'autre [29]. Toutes deux reçoivent d'égales louanges, et le même obstacle de l'eau (ici l'Oxus, là le détroit de Gibraltar) les découpent en deux entités [30].

Enfin et surtout, l'unité de l'Islam est soulignée plus qu'elle n'est menacée par les limites que Muqaddasî a choisi de donner à ces deux mondes. Limites pour nous familières, puisqu'elles tracent, alors comme aujourd'hui, la ligne de partage des pays arabes et persans. En revanche, elles ne correspondent à aucune réalité politique du moment. Le pouvoir bouyide, qui joue le premier rôle à Bagdad du vivant de Muqaddasî, est d'origine daylamite et s'est d'abord imposé en Perse. Il contrôle, outre l'Iraq, l'ouest de l'Iran, dont les provinces orientales lui échappent en revanche [31]. Le califat fatimide, établi au Caire, et qui lui dispute l'hégémonie, ne pousse guère son influence au-delà de la Syrie et du Hijâz. Le fait que Muqaddasî veuille ignorer les réalités du partage politique de son temps montre qu'elles sont à ses yeux vaines ou éphémères, et que l'unité du monde musulman n'a pas été brisée, dans son esprit, par le conflit des califats. Un signe pourtant : ce n'est plus Bagdad, ravalé au rang de marche de l'empire bouyide face aux ambitions fatimides, qui rassemble ici les itinéraires de l'Islam. Le désordre des esprits a rétabli la seule primauté indiscutée, acceptée par tous les camps : celle de La Mecque, de ce *haram* aux abords duquel la Loi ordonne aux partis antagonistes de déposer les armes.

Deuxième modèle : Ibn Hawqal

Ibn Hawqal est presque exactement contemporain de Muqaddasî. Les différences qu'on observera dans les principes de leur partage du monde tiennent moins, par conséquent, aux glissements que le temps fait subir à la pen-

---

29 La comparaison est explicite dans la présentation générale des provinces de l'Islam, en particulier entre al-Andalus et la Transoxiane ; éd. De Goeje, *op. cit.*, p 56-57 ; trad A. Miquel, , *op. cit.*, p. 122-124.

30 Al-Andalus est « délicieuse, distinguée, charmante » ; la Transoxiane est « la plus noble, la plus digne, la plus savante » des régions. Pour le Mashriq, Muqaddasî revendique la division en deux, de part et d'autre de l'Oxus, là où Istakhrî voyait trois sous-ensembles (Khurâsân, Sijistân et Transoxiane) Notons que ce choix renforce la symétrie qui nous intéresse

31 Le Khurâsân et l'essentiel de la Transoxiane sont encore aux mains des Samanides. Les Turcs Ghaznévides s'en empareront dans les premières années du XIe siècle.

sée qu'à des choix conceptuels [32]. Le premier, et le plus évident, chez Ibn Hawqal, c'est la répudiation de l'hommage, même symbolique, rendu par Muqaddasî à la géographie des climats ptoléméens. Il n'en est pas ici question. A cette division mathématique se substitue une répartition clairement fondée sur l'histoire et la disposition des peuples. Après avoir mentionné dans son introduction l'itinéraire qu'il va suivre, Ibn Hawqal résume en quelques paragraphes son image du monde. La terre, dit-il, est divisée entre quatre empires : l'Inde, y compris le Sind ; la Chine où il faut inclure le Tibet et la Transoxiane ; Byzance, qui couvrit autrefois toute la Méditerranée [33] ; l'Iranshahr enfin. C'est à ce dernier quart du monde habité, qui y tient une position centrale, qu'il faut assimiler l'empire musulman. Avec l'Islam, cependant, l'Iran a conquis et annexé de larges parts des autres empires : Sind et Transoxiane arrachés à l'Inde et à la Chine ; Syrie, Egypte, Maghreb, Espagne pris aux *Rûm* [34].

Le fait mérite d'être souligné : si Muqaddasî divise le monde en deux blocs grossièrement symétriques, Orient et Occident, et accorde au dernier, assimilé aux terres des Arabes, une légère prééminence, Ibn Hawqal centre l'Islam, auquel il réserve l'essentiel de son attention, sur l'Iran [35].

Plus notable encore l'absence, à une exception près [36], de ces centres autour desquels Muqaddasî construit sa démarche. Les itinéraires d'Ibn Hawqal, globalement, ne se referment pas. Ils s'interrompent aux confins, ou reprennent au-delà de solutions de continuité bien marquées. Les deux géographes commencent pourtant par la même province centrale de l'aventure musulmane : l'Arabie, à laquelle Ibn Hawqal annexe la « mer de Perse » (Golfe Persique), signe déjà clair de l'hégémonie du versant iranien de l'Islam dans son esprit. Mais le renversement est ensuite brutal : à l'Arabie succèdent le Maghreb et l'Espagne. C'est ici qu'Ibn Hawqal place son appréciation sur « la manche du vêtement », et s'en explique. Je commencerai, nous

---

32. D'autant moins qu'Ibn Hawqal meurt quelques annnées avant Muqaddasî, probablement ; et surtout qu'il s'inspire largement d'Istakhrî, d'une génération antérieur (mort après 951).

33 Je suis ici la traduction de G Wiet, qui donne « Byzance » pour l'arabe *Rûm*. Mais le mot a ici tous les sens que l'arabe lui prête, et que les langues européennes sont impuissantes à rendre en un seul terme. Il désigne certes « Byzance », l'empire rival de celui des Musulmans, mais aussi « Rome », celle des Césars, qui couvrit en effet le *Mare nostrum* ; voire même « christianisme », la religion qui triompha sur ces rivages avant l'Islam.

34. Ed. J.H. Kramers. *op. cit*. p. 9 , trad. G Wiet, *op. cit*. , p. 9-10. Il est probable que l'influence décisive sur la pensée d'Ibn Hawqal ait été, en l'occurrence, celle du *Persan* Istakhrî.

35. On pourrait étendre à l'Occident musulman tout entier le mot célèbre qui ouvre et résume sa description du Maghreb . « la manche du vêtement de l'Islam ».

36. Précisément, le Fars (Perse proprement dite, au sud-ouest de l'Iran), carrefour des routes du Sind et de la Transoxiane

dit-il en substance, par la Berbérie et l'Andalus parce qu'elles sont détachées du corps de l'Empire par le néant de ce désert que nous nommons la Libye. Ici, nous dit l'auteur, l'Afrique touche à la Méditerranée. Plus loin vers l'ouest, un archipel d'Islam – Ifriqiya, Berbérie, Espagne – isolé [37]. Mais à vrai dire le reste de l'Occident ne parait guère mieux uni. D'Al-Andalus, le chemin d'Ibn Hawqal nous ramène en Sicile, puis en Egypte et en Syrie. Là, la route s'incurve vers le nord-ouest de nouveau. Le chapitre consacré à la « Méditerranée » nous conduit à Byzance, dans le « golfe » de la mer Noire [38], puis à Athènes, à Rome, en Calabre, Longobardie, Naples, Chypre et Crète [39]. Le titre du chapitre est justifié par l'insularité de la plupart de ces régions, îles ou presqu'îles, dont on sait que l'arabe les confond en un seul terme.

En guise de conclusion partielle sur cet occident de la terre, on peut tenter une comparaison des forces et des faiblesses respectives de l'empire byzantin et du Maghreb musulman, qui sort vainqueur de la confrontation. Les récents succès de la reconquête byzantine, en Crète, à Chypre ou en Syrie (960-975) n'en paraissent que plus scandaleux. L'auteur en impute la responsabilité aux rivalités et à l'incurie des princes musulmans, parmi lesquels sa critique distingue les Hamdanides d'Alep [40].

Mais avec les Hamdanides, nous sommes déjà sur les bords de l'Euphrate, où commence l'Orient, parcouru en trois itinéraires : d'abord Jéziré, Iraq, Khuzistan, Fars, Kirman, Sind ; puis, au nord du grand désert iranien, Arménie, Azerbaidjan, Djibal, Daylam, Caspienne ; nouvelle solution de continuité qui nous ramène au Fars, d'où part, à travers le grand désert, la route du nord-est : Sijistan, Khurâsân, Transoxiane, Khwarizm. Soit au total le schéma suivant (Figure II).

---

37. Ed. J.H. Kramers, *op. cit.* , p. 60-62 ; trad. G. Wiet, *op. cit*. p. 58-59.

38. On sait qu'Ibn Hawqal, après Istakhrî, trace un canal qui unit le Bosphore au « Grand Océan » septentrional (Baltique, ou Arctique, qui ne sont pas distingués), et qui transforme l'Europe occidentale et centrale, pays des Rûm, des Francs et des Slaves (à l'exclusion des Russes) en île.

39. Ed. J.H. Kramers, *op. cit*, p. 203 ; trad. G. Wiet, *op. cit*. p. 196-197. La plupart des îles importantes de la Méditerranée ne sont plus aux mains des Musulmans.

40. Ainsi cette tribu arabe poussée par l'oppression fiscale des maîtres d'Alep à se rallier aux Byzantins et à se convertir au christianisme ; ou encore le spectacle désolant des ruines de Mossoul. Voir éd J.H. Kramers, *op. cit.*, p. 188, 211-213, 214-216 , trad. G. Wiet, *op. cit.*, p. 186, 205-207 et 209-210. La hargne que l'auteur réserve aux Hamdanides est d'autant plus frappante que la première version de l'œuvre avait été dédiée au plus célèbre des souverains de cette dynastie, Sayf al-dawla. Sur les préférences politiques d'Ibn Hawqal, et ses rapports avec le camp shiite, auquel appartenaient les Hamdanides, voir A. Miquel, *La géographie humaine*, *op. cit.*, I, p. 300-301.

IBN HAWQAL

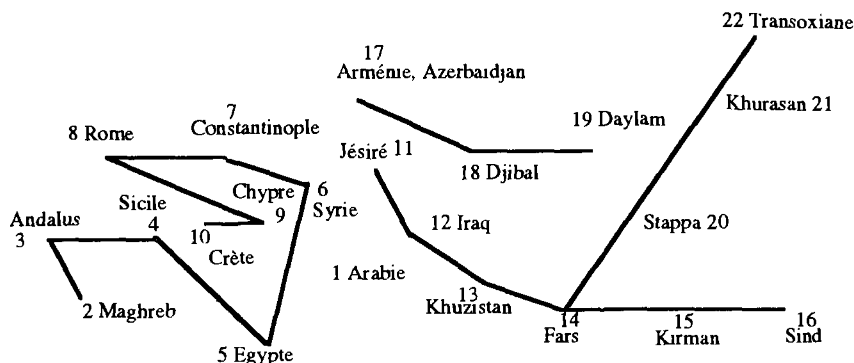


Figure 2. La division du monde selon Ibn Hawqal († v. 988)
5 Egypte : rang de la province dans la progression de la description

Il ne fait guère de doute que la géographie d'Ibn Hawqal est plus proche de la carte politique de cette fin du X[e] siècle que celle de Muqaddasî. L'hégémonie de l'Iran, sensible au premier coup d'œil, traduit fidèlement la tutelle qu'exercent les Bouyides persans sur le califat [41]. Le carrefour du Fars n'est sans doute pas sans rapport avec l'importance que cette province a conquise aux origines de la dynastie [42]. Khurâsân et Transoxiane, au débou-

41. Même la division des itinéraires iraniens, nord et sud, que la géographie commande, n'en reflète pas moins grossièrement la répartition des territoires que les ententes et les conflits familiaux de la dynastie ont imposée. Voir *E. I.*, 2, s.v. « Bouyides ».

42. Mais aussi avec l'influence d'Istakhrî, où se lit sans peine le souci d'exalter le passé perse. Nous retrouverons plusieurs fois cette coïncidence d'une tradition historique millénaire, dont Istakhrî semble avoir porté le témoignage jusque dans l'œuvre de son disciple Ibn Hawqal, et d'une réalité politique immédiate, de la deuxième moitié du X[e] siècle. Il est difficile, voire vain, de prétendre distinguer ces deux facteurs dans les choix géographiques d'Ibn Hawqal. L'un des rôles de la tradition historique n'est-il pas de justifier opportunément les

ché de la route du nord, échappent, au contraire, à la main-mise bouyide, au profit des Samanides et bientôt des Turcs. Enfin et surtout. L'Iraq et la Jéziré, que Muqaddasî assignait à l'Occident du monde, sont clairement placés en Orient. Là encore, l'examen de la carte politique rend raison des choix d'Ibn Hawqal : Bagdad et Mossoul sont dans la mouvance bouyide, aux confins syriens de l'empire des Fatimides, qui dominent aussi largement l'Occident que les Bouyides l'Orient.

Deux signes majeurs soulignent l'affrontement qui déchire le monde musulman en son centre. D'abord le fil des itinéraires d'Orient en Occident est tranché par la description de la Méditerranée *rûmi*-e, la seule région étrangère à l'Islam qui trouve place dans l'ouvrage d'Ibn Hawqal. La position de l'Arabie suggère à la fois la neutralité et l'isolement politique du sanctuaire des Musulmans. Muqaddasî rassemblait les terres « arabes », voire musulmanes, autour de la steppe syro-iraqienne et des voies du pèlerinage mecquois. Ibn Hawqal y place une solution de continuité radicale. La géographie en cercles du premier entendait insister sur l'unité de l'Islam ; le second multiplie les fractures du récit et des itinéraires [43].

L'Occident en donne l'exemple le plus manifeste. Le Maghreb et l'Espagne y sont, on l'a vu, radicalement séparés de l'Egypte. On devine ce qui lie Sicile, Egypte et Syrie, toutes trois soumises à l'autorité fatimide [44]. Mais on saisit mal le passage d'al-Andalus à la Sicile. Ou plutôt, pour le saisir, il faut en venir au cœur du principe de description de l'Occident : « la mer ». Elle glisse un premier hiatus, qu'ignore l'Orient, entre toutes les provinces de l'Islam que touche l'itinéraire : Maghreb et Espagne, Espagne et Sicile, Sicile et Egypte-Syrie. Historiquement « romaine », ce dont la langue arabe garde le souvenir, elle en implique un second, plus significatif : la juxtaposition des terres musulmanes et des pays infidèles du Rûm : Anatolie, Constantinople, Rome, Naples, Longobardie, Crète et Chypre enfin revenues récemment à leurs maîtres byzantins. La Méditerranée seule, en un mot, peut donner sens à cet étrange parcours en forme de S renversé qu'a choisi Ibn Hawqal : parti de l'Occident maghrébin, il gagne la Syrie par la Sicile, puis revient vers l'ouest, de Constantinople à Naples, avant de s'achever à Chypre.

évolutions les plus neuves ? La tutelle bouyide sur le califat en était une Elle n'en rejoignait pas moins le glorieux passé sassanide , du moins, elle visait à le faire croire.

43. Mais il faut répéter que les réalités contemporaines, qui ont sans doute pesé sur le partage du monde d'Ibn Hawqal, s'appuient sur des données très anciennes, dont Istakhrî lui avait légué la mémoire · l'empire bouyide, Iraq et Jéziré compris, retrouve les limites du domaine sassanide , le monde romain est divisé entre Fatimides et Byzantins dont la description de l'empire se justifie pour cette raison. L'Arabie est à part, comme elle l'était au temps du Prophète, quand les deux empires d'Orient et d'Occident s'affrontaient déjà

44 Encore que le Maghreb le soit aussi...

Que la démarche d'un auteur musulman distingue les territoires de la Foi de ceux de l'Infidélité ne surprendra pas. Mais cette explication, nécessaire, n'est pas suffisante. Placé devant le même problème, Muqaddasî écarte de sa description les pays chrétiens, ce qu'Ibn Hawqal ne fait pas [45]. Cependant, la même logique et la géopolitique de son temps auraient dû le conduire à considérer ensemble Sicile et Maghreb, tous deux musulmans, tous deux fatimides. Ce n'est pas le cas. Il faut décidément en venir à des raisons plus complexes, voire plus paradoxales. C'est que la Méditerranée divise ses rives autant qu'elle les unit. Au sud, d'incontestables territoires musulmans – Maghreb, Egypte ; au nord, des pays clairement chrétiens – Constantinople, Rome, Naples. Au centre, les îles ou les presqu'îles où ces deux mondes se heurtent avec des succès divers : al-Andalus, la Sicile, la Syrie, la Longobardie, la Crète et Chypre, où les derniers combats ont donné l'avantage aux Byzantins [46]. Seul ce concept d'affrontement peut, me semble-t-il, rendre raison à la fois : de la mise en présence des deux camps – et donc de la description du territoire chrétien, ou du moins de ses avant-postes – de leur séparation radicale ; et de l'importance accordée à la zone centrale, insulaire, où ils se combattent.

Mais cette vision, si je ne la prête pas à tort à Ibn Hawqal, est neuve [47]. Car elle ruine largement la géographie des climats, implicitement fondée sur la supériorité des bandes médianes de le terre. Là même où les géographes, depuis Ptolémée, plaçaient un espace de perfection et d'équilibre entre des extrêmes voués à une barbarie croissante à mesure qu'on s'éloignait vers le

45. Et il faut insister sur cette anomalie, pour nous si « naturelle ». Ibn Hawqal exclut explicitement de sa géographie le pays des Noirs, dont il n'y a rien à dire à ses yeux, et implicitement l'Inde et la Chine, dont il n'est pas question dans son livre. Sur l'Afrique, voir éd. J.H. Kramers, *op. cit.*, p. 9-10 ; trad. G. Wiet, *op. cit.*, p. 9-10.

46. Ici, Ibn Hawqal innove sans aucun doute. Istakhrî place au centre de la Méditerranée une ligne de trois îles (ou quatre avec la Garde-Freinet) – Sicile, Chypre, Crète – qu'il décrit avec l'empire byzantin. Ibn Hawqal maintient cette disposition, qui rappelle l'ancienne « unité » de la mer des Rûm ; mais en plaçant la description de la Sicile entre celle d'al-Andalus et celle de l'Egypte, et en la séparant radicalement de la Crète et de Chypre, il insiste sur la « fracture » de religion et de culture qui court au centre de l'antique domaine romain. La pesée finale des forces entre Maghreb et *Rûm*, entre rives septentrionale byzantine et méridionale fatimide, accentue l'idée de rivalité de « deux » empires pour « un seul » domaine. Sur la carte de la Méditerranée d'Istakhrî, voir H. Mzik, *Al-Istahri und seine Landkarten im Buch « Suwar al-Aqâlîm »*, Vienne, 1965, p. 45-46. On notera l'ouverture vers le large de la Méditerranée occidentale (le détroit de Gibraltar est ignoré), et l'opposition parfaite, de part et d'autre de Chypre, des échancrures du Nil et du « canal de Constantinople ».

47. Il va de soi qu'on ne la trouve pas chez son contemporain Muqaddasî, où les régions centrales rassemblent et réconcilient les périphéries d'un monde exclusivement musulman.

nord ou le sud, Ibn Hawqal trace une *ligne* de rupture, d'al-Andalus à la Syrie, au travers du *Mare Nostrum* [48].

Cette fracture médiane, on en lit l'existence dès l'introduction du *Kitâb sûrat al-ard* : selon Ibn Hawqal en effet, une ligne qui part de la mer de Chine et aboutit au détroit de Gibraltar divise le monde en un nord, où les hommes sont blancs, et un sud, où ils tendent au noir. Notation d'autant plus intéressante qu'elle nous livre le seul principe universel que l'auteur retienne dans son partage du monde. Il est juste, toutefois, de constater que le détail de la description recourt, pour l'essentiel, à d'autres concepts – en particulier aux rémanences des quatre empires fondamentaux de l'Histoire, on l'a vu. L'opposition blanc/noir ne manque cependant pas de sourdre par moments : les gens du Khuzistan, du Baloutchistan, du Fars ont le teint olivâtre ou brun, un système pileux plus réduit, le corps mince qui contraste avec l'abondance du poil au Tabaristan [49]. Nord et sud de l'Iran sont ainsi distingués plus nettement, sans doute, que ne le sont les deux rives de la Méditerranée. Mais n'est-ce pas qu'en Occident, la religion -ce que notre temps nommerait plutôt « culture » ou « civilisation » – suffit à séparer plus sûrement que la couleur de la peau ?

Résumons : Ibn Hawqal multiplie les ruptures là où Muqaddasî organise des continuités. Comme Muqaddasî en effet, Ibn Hawqal distingue un Orient d'un Occident ; mais plus sensible à la fois aux réalités de son temps et aux héritages anciens, il en ramène la frontière vers l'ouest, entre Mésopotamie et Syrie du nord, abandonnant Bagdad à l'Orient persan. Surtout, il y ajoute l'ébauche d'une fracture entre nord et sud : en Orient, le teint distingue le nord du plateau iranien et le midi riverain du Golfe Persique. En Occident, par la symétrie qu'il dessine entre rive chrétienne et rive musulmane de la Méditerranée, Ibn Hawqal suggère une ligne de front dont la « mer Romaine » est l'enjeu décisif [50].

48 Naturellement cette géographie des climats ne périt pas avec Ibn Hawqal. Pour ne prendre que des exemples andalous, on la retrouve chez le cadi Sa'îd (XIe siècle), ou chez Ibn Khaldûn (XIVe siècle).

49. Voir éd J.H. Kramers, *op. cit.*, p. 254, 289, 311, 381 ; trad. G. Wiet, *op cit.*, p. 252, 282, 305, 371 Dès l'introduction, Ibn Hawqal précise que la ligne de démarcation entre Blancs et Noirs traverse le milieu de l'empire musulman. Plutôt que « noirs », mieux vaudrait dire « bruns », puisque les populations noires, on l'a vu, sont systématiquement écartées du propos d'Ibn Hawqal.

50 D'autant plus décisif que les dernières évolutions y sont plutôt défavorables à l'Islam. D'où la violence de la critique des Hamdanides, gardiens impuissants de la frontière musulmane.

La version d'Idrîsî

D'évidence, la géographie d'Idrîsî [51] est plus proche d'Ibn Hawqal que de Muqaddasî, sauf sur un point : le rétablissement du découpage en climats, au sens ptoléméen du terme. Idrîsî, on s'en souvient, y ajoute les « sections » méridiennes, étendues de l'équateur aux régions polaires. En revanche, comme Ibn Hawqal et Istakhrî, mais beaucoup plus hardiment qu'eux, Idrîsî franchit les frontières d'un monde musulman qu'il avait lui-même quitté pour le service des princes normands de Sicile. Non seulement la Méditerranée chrétienne, mais l'Afrique noire, l'Inde, la Chine, et surtout les terres septentrionales des Turcs et des Slaves entrent dans l'ambitieux projet du géographe. N'en exagérons pas l'originalité cependant. A en juger par la longueur respective des chapitres qu'il leur consacre, l'Islam et le monde méditerranéen restent de loin ses sujets favoris, et les mieux connus de lui. Sans doute même, nous le vérifierons sous peu, faut-il lui retirer le bénéfice d'une connaissance de l'Orient musulman aussi intime que celle des grands géographes de l'an Mil.

Car, comme nous l'avions noté dès le départ, Idrîsî distingue Orient et Occident, de part et d'autre de la limite des 5e et 6e sections. Nous pouvons désormais l'affirmer : le thème n'est pas nouveau. Encore importe-t-il de savoir où Idrîsî fait passer cette ligne de partage. Là encore, c'est Ibn Hawqal qu'il préfère suivre. Dans les régions centrales du monde, entre IIIe et Ve climats, l'Occident retient l'Egypte, la Syrie, de Suez à Alep, et l'Anatolie ; du côté de l'Orient en revanche, l'Iraq, la Jéziré, l'Azerbaidjan, l'Arménie et le Caucase. Plus au sud, dans les Ier et IIe climats, le Hijâz et les villes saintes, l'Abyssinie sont situés en Occident ; le Yémen, le Najd, et l'Oman en Orient. Au nord, la ligne traverse la mer Noire, puis le pays des Comans et des Bulgares, qu'elle sépare très grossièrement [52].

---

51. L'œuvre d'Idrîsî a été éditée par un collectif constitué autour de l'Istituto Italiano per il Medio ed Estremo Oriente, sous le titre *Opus geographicum sive Liber ad eorum qui terras poeregrare studeant*, 10 vol., Leyde, Brill, depuis 1971. Elle avait été traduite, et publiée dès le XVIe siècle en latin, dès le XIXe siècle, en français, par A. Jaubert, *La géographie d'Edrîsî*, Paris, 1836-1840. Dozy *et alii* ont édité et traduit la partie relative à l'Espagne et à l'Afrique du nord, *La description de l'Afrique et de l'Espagne*, Paris, 1866 : réed. Amsterdam, 1968. De nombreux autres passages du livre ont été édités et traduits. On en consultera la liste dans la bibliographie très complète de l'article « Idrîsî » de l'*E. I.*, 2.

52. On retouvera le détail de ce partage en consultant les chapitres consacrés aux 5e et 6e sections des sept climats. Dès l'introduction de chaque chapitre, Idrîsî énumère précisément les territoires qu'il va décrire.

En apparence, ce tracé, au milieu du XIIe siècle, a quelque chose d'archaïque, et il n'est pas impossible qu'il doive beaucoup à l'autorité d'Ibn Hawqal. Egypte, Syrie et Hijâz étaient en effet politiquement unies au tournant de l'An Mil sous la même autorité fatimide. Mais l'irruption des Turcs et des croisés, dans la seconde moitié du XIe siècle, a rompu cette union. Les Fatimides ont conservé l'Egypte, mais perdu la Syrie, en partie au profit des Francs, pour l'essentiel à l'avantage des Seldjoukides ou de leurs atabegs. Peut-être Idrîsî a-t-il été sensible à l'éloignement croissant des souverains turcs d'Iraq et d'Iran pour les affaires de Syrie, dont les villes ont, de son temps, totalement échappé à leur contrôle [53]. L'avenir le plus immédiat et le plus durable, devait en tous cas donner raison à cet archaïsme apparent. Vingt ans après la rédaction de cette géographie, Saladin unit de nouveau Le Caire, Damas, Alep et La Mecque sous son sceptre ; ses successeurs ayyubides cédèrent en 1250 le même domaine aux Mamlûks, qui y régnèrent jusqu'aux Ottomans [54]. Conservatisme ou prescience, Idrîsî ne se trompait pas : la frontière politique de l'Occident et de l'Orient musulman passerait bien pour des siècles là où il la traçait après Ibn Hawqal.

La justesse de cette intuition ne requiert pas de longues explications. Si la fracture politique n'était pas encore clairement sensible, entre Syrie et Iraq, au moment où Idrîsî rédigea son œuvre, celle des cultures l'était. La lente renaissance du persan ôtait déjà au monde musulman, dès ce milieu du XIIe siècle, la solide unité linguistique du temps des califats. Et la description qu'Idrîsî nous a laissée de l'Orient en souffre. On est surpris de constater, chez un expert aussi avisé, d'aussi larges erreurs de latitude quand on s'éloigne vers l'est. Hérat, Balkh (34°20' et 36°30) sont situées dans le IIIe climat, celui d'Abadan et Basra (30°20' et 30°30') ; Bagdad et Mossoul (33°21' et 36°20') sont en revanche affectées au IVe climat, tout comme Boukhara et Samarcande (39°40' et 39°48'). D'une manière générale, les terres de l'Islam ne dépassent presque jamais, au nord, les limites du IVe climat [55]. Peut-être faut-il voir, chez Idrîsî, la volonté d'affirmer l'homogénéité de l'Orient en traçant une ligne droite, et grossièrement parallèle à l'Equateur, entre Azer-

---

53. Ce sont des « dynasties » de gouverneurs turcs indépendants, à Damas, Alep, Mossoul, (d'où sont issus les Zenguides) qui soutiendront le choc des entreprises franques, on le sait.

54. Il faut attendre la conquête de l'Iraq au XVIe siècle par Soliman le Magnifique pour que la frontière entre Occident ottoman et Orient séfévide se déplace vers l'est, là où elle se situe encore aujourd'hui. Encore la perte de Bagdad sera-t-elle contestée pendant plus d'un siècle par les Persans.

55. Les seules exceptions sont l'Azerbaidjan, dont une partie appartient à la 6e section du Ve climat, et l'est de l'Anatolie (Amorium ou l'Arménie) décrite comme un champ d'affrontement entre Byzantins et Musulmans, dans la 5e section du Ve climat. Voir trad. A. Jaubert, *op. cit.*, p. 307 pour Amorium, p. 325 pour l'Arménie. Muqaddasî fait remonter la Transoxiane jusqu'au VIe climat ; Idrîsî l'abaisse jusqu'au nord du IVe.

baïdjan et mer d'Aral. Peut-être aussi faut-il expliquer cette erreur par le souci de rendre compte d'une réalité nouvelle : la pénétration de l'Islam en Inde. Traditionnellement en effet, le sous-continent indien est assigné, dans la géographie arabe, aux Ier et IIe climats. Or, Idrîsî ne l'ignore plus depuis les conquêtes ghaznévides : Kaboul est la porte de l'Inde ; Hérat, au Khurâsân, n'en est pas éloignée. De proche en proche, c'est l'ensemble du Khurâsân, puis de la Transoxiane, dont il a pu juger nécessaire, par souci de cohérence, d'abaisser les latitudes [56].

On peut, en tous cas, résumer en quelques traits l'image qu'Idrîsî donne de l'Orient : les IIe, IIIe et IVe climats sont les plus favorables à l'Islam, qui y domine la 8e section, centrale dans cette moitié du monde. L'Inde et la Chine sont, comme d'ordinaire, réduites à la portion congrue [57]. En revanche, l'immensité des territoires des Turcs et des Gog et Magog est impressionnante : ces peuples barbares, répandus au nord et au nord-est jusqu'aux rivages du Grand Océan qui cerne les terres, semblent interdire à l'Islam tout accès au Ve climat, décidément hostile. Ce dernier point est de conséquence, car nous allons le retrouver dans la structure de la moitié occidentale de la terre. Il donne au monde musulman un aspect résolument méridional que Muqaddasî ignorait, qu'Ibn Hawqal esquissait à peine, et que la description de la Méditerranée va nous permettre de préciser.

Car c'est là que l'information d'Idrîsî est la plus sûre. D'emblée, la précision même de son quadrillage en manifeste la disposition la plus étonnante : le vide des régions centrales. Vides ou presque les cinq premières sections du IVe climat, puisque la mer les occupe pour l'essentiel. On y retrouve les « îles » que la description d'Ibn Hawqal avait déjà distinguées : d'est en ouest, la Syrie du nord [58], Chypre, la Crète et le Péloponnèse, la Calabre, la Longobardie, la Sardaigne et la Sicile, la Catalogne et al-Andalus. De part et d'autre, deux climats parfaitement homogènes : le IIIe à l'Islam (Maghreb et Egypte-Syrie) ; le Ve au christianisme, du nord de l'Espagne à l'empire byzantin. Entre les deux, le champ clos de leur affrontement : la Méditerranée, comme nous l'avions déjà observé chez Ibn Hawqal. L'essentiel en est pour l'heure, aux mains des chrétiens, de la Catalogne à Antioche, en passant, bien sûr, par la Sicile, la Crète et Chypre.

---

56. Voir l'édition des parties relatives à l'Inde par M. Ahmad, *India and the neighbouring territories as described by al-Sharîf al-Idrîsî*, Aligarh, 1954 La 8e section du IIe climat recouvre le nord de l'Inde, mais aussi le sud de l'Afghanistan d'aujourd'hui : le Cachemire et Kandahar y sont situés. De là à Hérat ou à Kaboul, il était probablement impossible d'imaginer la largeur d'un climat entier.

57. Soit les Ier, IIe et sud du IIIe climats, de la 7e à la 10e sections.

58. Soit les villes d'Alep, Antioche, Lattaquié, Mélitène, le Taurus et la Petite-Arménie. La limite du IIIe et du IVe climat est située à Tripoli.

La division de l'Espagne est particulièrement significative : au nord, les territoires que les Musulmans n'ont jamais dominés – le tiers nord-ouest de la péninsule [59] –, et qu'Idrîsî nomme, le premier parmi les géographes arabes, « Castille ». Elle appartient toute entière au V[e] climat, incontestablement chrétien. Au sud, le IV[e] climat regroupe au contraire toutes les terres qui furent un jour musulmanes, d'Algésiras à Narbonne, mais dont beaucoup sont déjà perdues [60]. Il marque ainsi les limites possibles –et probablement extrêmes – des « fluctuations » de l'Islam et de l'Infidélité, dont la mer qui l'occupe dit pour l'essentiel la séparation radicale [61].

Mais si le IV[e] climat dans son ensemble est une « frontière », une sorte de « no man's sea », la 3[e] section, au centre de l'Occident du monde, l'est encore plus particulièrement. Sur la rive sud de la Méditerranée, entre Egypte et Maghreb, Ibn Hawqal plaçait l'obstacle du désert de Libye. Idrîsî confirme le « vide », la « faiblesse de la civilisation », et la sauvagerie des mœurs des Arabes qui y nomadisent [62]. Mais au nord de cette absence, il en place une autre : l'Adriatique, dont le golfe occupe une bonne part du V[e] climat [63]. Le désert d'un côté, le saillant de la mer de l'autre : le milieu de la Méditerranée marque une coupure profonde entre ses rives orientales et occidentales.

De sorte que cette moitié du monde habité qui s'étend de la Syrie à l'Océan est traversée par deux solutions de continuité qui y dessinent une sorte de croix centrale. D'est en ouest, de la 1[ère] à la 5[e] section, la mer occupe le IV[e] climat ; du nord au sud, du III[e] au V[e] climat, l'Adriatique et le dé-

59. Nord-ouest pour nous, du moins. Pour les Arabes en effet, la péninsule est un triangle grossièrement rectangle, dont l'hypothénuse, allongée de l'Algarve à Narbonne, est presque parallèle à la côte maghrébine. L'angle droit opposé, qui correspond à la Galice, au Leon et à la Castille, est donc, à leurs yeux, au nord, et non au nord-ouest, de l'Espagne

60. C'est le cas de Narbonne ou Barcelone, bien sûr, mais aussi de Tarragone, Tolède, Saragosse et, depuis l'effondrement récent de l'empire almoravide (1147), de Lisbonne ou même d'Alméria, que les Almohades réussiront à reconquérir quelques années plus tard.

61. Notons au passage que cette vision des choses admettrait déjà l'éventualité d'une perte *totale* d'al-Andalus.

62. Voir Idrîsî, éd. cit., III[e] climat, 3[e] section. La plus grande partie de cette terre est déserte (*khalâ"*) ; la civilisation y est faible (*qalîl al-'umrân*) ; et les Arabes (il s'agit bien sûr des « Hilaliens ») « fauteurs de troubles » (*mufsidûn fi-l-ard*). On notera la vigueur de l'expression coranique (littéralement « corrupteurs sur la terre »), qui permet en principe la mise à mort légale de ceux qu'elle désigne.

63. Ainsi le nord de « la Calabre et du pays des Lombards », et une part de la côte adriatique italienne. Dans la 3[e] section du IV[e] climat, on ne trouve guère que les îles ionniennes, Otrante et Avlona. Raguse est dans la 4[e] section du V[e] climat ; le nord de l'Adriatique, avec Aquilée et Ravenne, est en revanche dans la deuxième section du V[e] climat, donc dans l'Occident de la Méditerranée.

sert de Libye occupent la 3e section. Le monde méditerranéen est ainsi divisé en quatre : rive nord et rive sud, Méditerranée orientale et occidentale [64].

La première division, sans doute la plus importante, sépare l'Islam du christianisme. Mais c'est la seconde qui prend le mieux en compte les réalités neuves, nées du dernier siècle écoulé. Au sud, le Maghreb s'est décidément distingué de l'Egypte : les Zirides ont rompu avec les Fatimides, les invasions hilaliennes ont remodelé l'Ifriqiya, l'émergence des Almoravides a tourné l'attention vers l'ouest du pays berbère – le Maroc d'aujourd'hui. Sur la rive septentrionale, Ibn Hawqal après al-Istakhrî, ne voyait guère que Byzance, ranimée par les *Basileis* macédoniens. Idrîsî ne néglige pas la puissance byzantine : il lui concède encore le quart de la Méditerranée. Mais il est plus sensible au regain des Francs et des Castillans, qui rongent al-Andalus et règnent sur la Sicile, affectée à la 2e section du IVe climat [65]. Au nord comme au sud de la mer, l'Occident, chrétien ou musulman, a conquis le droit de se dire l'égal du vieil Orient.

Conclusion : une géographie prudente

L'innovation n'est pas mince. Elle ne saurait faire oublier toutefois ce que la géographie d'Idrîsî doit à ses devanciers, ce qu'elle a, dans tous les sens du terme, de conservateur dans son principe. La division de la terre entre Orient et Occident est déjà chez Muqaddasî, et les limites qu'Idrîsî en donne se retrouvent chez Ibn Hawqal [66]. La large domination des Musulmans dans les régions orientales du IVe climat, dont ils ont perdu les régions occidentales, laisse entendre, comme le disait explicitement Ibn Hawqal, que le cœur de l'Islam est en Iran [67].

Mais surtout, Idrîsî systématise, me semble-t-il, l'intuition du même Ibn Hawqal sur les destins de la Méditerranée, espace d'affrontement, et non d'équilibre, au centre de l'Occident du monde. Il est toujours utile, en

64. Même cette division en « croix » n'est pas tout à fait nouvelle. Ibn Hawqal plaçait un canal entre Constantinople et la Baltique qui faisait de l'Europe occidentale une île ; Istakhrî, chez qui ce même canal de Constantinople se retrouve, le situe en face de l'embouchure du Nil. Voir éd. cit. des cartes d'Istakhrî par H. Mzik, Vienne, 1965. Mais Idrîsî a déplacé vers l'ouest cette échancrure de la Méditerranée, équilibrant ainsi Maghreb et Egypte, pays byzantin et pays franc.

65. Et donc indiscutablement à l'Europe occidentale.

66. Voire chez Istakhrî, où domine probablement le souvenir des frontières de la Perse et de la « Romanité ».

67. Et le paradoxe n'est pas mince pour un géographe « sicilien », beaucoup plus familier des réalités méditerranéennes qu'orientales.

conclusion d'un travail, de rappeler l'intuition qui y a d'abord engagé son auteur..., surtout quand elle s'est avérée fausse. Saisi par l'image traditionnelle du géographe arabe passé au service d'un prince chrétien, et qu'on imagine volontiers indifférent au conflit des religions, je supposais qu'Idrîsî avait pu placer au cœur de la Méditerranée la Sicile de Roger et Guillaume. Il n'en est rien. La Sicile appartient à la 2e section, et non à la 3e, centrale. Elle est en Occident, dans ce IVe climat que les Francs, ici comme en Espagne, sont en train d'investir, dans une de ces oscillations de l'Histoire qui avaient permis aux Musulmans de s'en emparer trois ou quatre siècles plus tôt. Les limites respectives des deux religions, IIIe et Ve climats, n'en sont pas moins clairement tracées [68]. Voilà pourquoi, sans doute, la Méditerranée ne peut admettre en son centre un territoire ou un pouvoir qui en résumerait la couleur politique ou religieuse. Surtout, à vrai dire, si ce pouvoir, comme celui de Roger et Guillaume, est chrétien. Nous n'avons aucune raison de mettre en doute la fidélité d'Idrîsî à ses protecteurs normands. Il ne semble pas pour autant qu'il leur ait sacrifié une vision du monde très soucieuse des intérêts de l'Islam.

---

68 Ce qui donnerait le Maghreb, comme l'Egypte, à l'Islam. Les événements les plus récents, comme l'occupation normande de Mahdiya, en 1148, ne semblent pas devoir modifier cette conception

Pedro BÁDENAS

LE CHOC DES MENTALITÉS PENDANT L'OCCUPATION FRANQUE DE CHYPRE

La Chypre des Lusignans nous offre un tableau vivant des rapports de subjugation entre le monde gréco-byzantin et le conquérant latin au moment où la survie de l'empire d'Orient dépend de l'Occident latin. Il s'agit donc d'une dépendance mutuelle marquée par la détérioration des rapports entre les parties. Dépendance qui limite en fait la profondeur du pouvoir dominant et, par conséquent, réduit l'ampleur du dessein unificateur de l'Église de Rome pour s'assurer le partage du monde à cette période. La véritable coupure religieuse concerne l'Islam qui s'oppose à la vraie foi, celle du catholicisme. Dans le cas chypriote, un simple coup d'œil à la carte nous montre que le cap Andréas se trouve à moins de 70 milles de navigation de la côte de Syrie et à presque 40 milles de l'Anatolie. Ainsi l'île de Chypre était, depuis des siècles, une étape obligée des pèlerinages en Terre sainte. Depuis la première Croisade, Chypre fournissait tout le nécessaire aux vaisseaux qui transportaient les croisés. Il faut également tenir compte des rapports avec les Arabes marqués par une certaine régularité. La pénétration latine en Chypre, vers le milieu du XII[e] siècle, dont témoignent par exemple les privilèges commerciaux octroyés par Manuel Comnène aux Vénitiens (1148), suppose une tentative d'alliance contre les Normands après la prise de Corfou [1], et elle devient un fait de grande importance pour l'avenir. Quelques années plus tard, vers 1155/1156, raconte Guillaume de Tyr [2], l'aventurier

1. G. Tafel-A.G Thomas, *Urkunden zur älteren Handels und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Vienne 1856-7, vol. 1, p. 114-124

2. Dans le *Recueil des Historiens des Croisades : Historiens Occidentaux*, Paris, 1844-1906, vol. 1, p. 835.

Renaud de Châtillon déclencha des razzias en Chypre pillant et massacrant les habitants. Mais déjà au début du XIIe siècle (en 1103) le Danois Erik le Bon avait débarqué en Chypre lors de son voyage en Terre sainte, de même que le doge Domenico Michiel en 1123. La présence la plus remarquée a été, sans doute, celle de Richard d'Angleterre en 1191 qui établit un royaume latin sur l'île.

Le problème sous-jacent de l'opposition entre l'Occident latin et le Levant grec, en somme le heurt entre les deux chrétientés avec son effet géopolitique de partage d'influences, est dans une certaine mesure une question d'interprétation. La doctrine des souverains pontifes romains tout au long du XIIIe siècle provoque de forts antagonismes et elle peut s'analyser de deux façons : premièrement, les rapports Occident/Orient peuvent être considérés dans le cadre des contradictions inhérentes aux visées politiques des deux Églises. Dans ce cas, l'étude de la nature des sources induit des interprétations controversées sur leur contenu. Deuxièmement, la recherche n'a pas suffisamment approfondi la structure de la pensée du XIIIe siècle par crainte, peut-être, de rouvrir de vieilles blessures ou d'en provoquer de nouvelles [3].

L'histoire de Chypre est devenue, dans une certaine mesure, le paradigme de la déchirure que suppose la IVe Croisade. L'étude psychologique inhérente au phénomène des croisades, les approches sociologiques, les aspects hagiographiques et eschatologiques peuvent nous aider à comprendre les courants de pensée et le contenu émotionnel présents dans la ferveur et l'intolérance des Latins. C'est ainsi qu'il est possible d'envisager le conflit du XIIIe siècle dans une nouvelle perspective : à savoir la subjugation d'un peuple par un autre au nom de l'unité de la foi. Les croisés et les royaumes latins au Levant poursuivaient l'unité chrétienne en détruisant le Mal (c'est-à-dire l'Islam) pour qu'enfin se rétablisse le royaume de Dieu. Mais avant tout, il fallait accomplir cette unité, ou du moins soumettre les chrétiens d'obédience orthodoxe à l'autorité du pape romain. La relation entre l'Église et l'Empire devenait ainsi essentielle.

Il faut étudier la mentalité médiévale et approfondir l'analyse de la psychologie des attitudes latines envers l'Orient grec. A envisager par exemple le détournement des croisés dans les seuls schémas de la trahison ou de l'avidité pour le pillage, on risque de plaquer sur le passé des stéréotypes modernes. Il y a une certaine difficulté de terminologie pour caractériser les notions médiévales, latine ou byzantine de « théocratie », d'« État », de

3. Cf M.B Efthimiou, « Greeks and Latins on Thirteenth Century Cyprus », *The Greek Orthodox Theological Review*, 20 (1975), p 35-52.

« souveraineté », de « suzeraineté » [4]. Dans l'étude sur Byzance et sur Chypre, l'historien peut se rendre compte de la difficulté à caractériser des ordonnances papales, formulations légales statiques, alors qu'il s'agit en réalité de tentatives pour provoquer un changement dans le fonctionnement des institutions grecques. L'objectif n'en demeure pas moins l'unification de l'Église au corps mystique du Christ. L'exemple chypriote au XIIIe siècle démontre la volonté du pape de changer les institutions. Envisager de cette façon la pensée politique et ecclésiastique de la papauté de Rome au XIIIe siècle nous permet de saisir la cohérence de ces décrets avec l'idée que s'en faisait le pape. Cette idée doit se dégager de toute connotation en rapport avec les théories modernes de la souveraineté. Au cours de cette période la papauté maintient une attitude vacillante : elle considère les sujets orthodoxes comme des hérétiques et les tient pour des schismatiques. A leur tour, les Latins appliquent en Chypre une politique religieuse ambiguë : celle des Lusignans est fondée sur la tolérance envers les sujets orthodoxes, celle de l'Église catholique poursuit activement la conversion des Grecs.

La volonté des papes dans le Levant était d'organiser l'Église de Chypre en se fondant sur le modèle romain. A l'arrivée de Richard Ier, des moines et des clercs latins étaient dispersés dans les différentes régions de l'île. Très vite, le pape Célestin III ordonna à l'archidiacre de Laodicée d'organiser l'Église latine de Chypre[5]. Avec le concours du clergé latin, du roi de France et de délégués pontificaux, Rome procéda au remaniement de la structure ecclésiastique de Chypre en établissant un archidiocèse et trois diocèses suffragants (à Paphos, Limassol et Famagouste). Ce n'était qu'un acte révélateur de l'esprit gélasien, selon lequel l'autorité papale double en éminence celle de l'empereur (le premier obtient son pouvoir de Dieu et le deuxième des hommes). La bulle datée du 13 décembre 1196 [6] – à peu près contemporaine du sacre d'Aiméry (Amalric) comme connétable de Jérusalem et roi de Chypre – se propose d'amener l'île et ses habitants au sein de l'Église romaine, en abolissant de fait la vieille autocéphalie de l'Église chypriote.

Seulement quatre ans avant la prise de Constantinople, Innocent III, au cours du consistoire le jour de Noël 1200, lut la *deliberatio* qui plaçait l'Empire dans le giron romain, d'autant plus que le pape détient seul le pouvoir de oindre, de couronner et d'investir l'empereur. Il devait réfuter ainsi la *trans-*

---

4 Sur ce problème cf. D.E. Queller, *The Latin Conquest of Constantinople*, New York, 1971.

5. Cf. P. Jaffe, *Regesta Pontificum Romanorum*, Lepzig, 1888, vol. 2, p. 620, n° 17329, et J. La Monte, « A Register of the Chartulary of the Cathedral of S. Sophia of Nicosia », *Byzantion*, 5 (1929-1930), p. 444.

6. Cf. Mas Latrie, *Histoire*, vol. 1, p. 124 et P.B. Gams, *Series Episcoporum Ecclesiae Catholicae*, Graz, 1957, p. 430-439.

latio imperii à la nouvelle *urbs regia* de Constantinople. En guise de réponse, on assiste, au début du XIIIe siècle, à une prolifération de libelles qui rejettent la primauté romaine [7]. Alexis III sollicite l'aide du pape qui la lui refuse, considérant Chypre perdue par Constantinople bien avant l'arrivée de Richard. La priorité pour le pape était de récupérer Jérusalem et il n'était pas question de détourner les précieux renforts du royaume de Chypre en excommuniant son roi.

La politique séculaire et ecclésiastique conduite selon les décrets pontificaux, repose sur des principes théocratiques, mais les papes n'agissent jamais en vertu de l'autorité temporelle suprême inhérente à leur pontificat. Si le pape intervient dans une dispute féodale.à Constantinople ou à Chypre, c'est parce qu'il s'agit toujours d'affaires graves comme la violation d'un serment ou d'une menace pour la paix de la chrétienté, autrement dit des prérogatives qui relèvent de la papauté. Le pape, quant à lui, évite de s'immiscer dans les affaires de l'autorité séculaire, parce que le pouvoir des rois vient de Dieu. Le contraste entre ces deux modalités de pensée fournit l'essence même de l'histoire de la politique au XIIIe siècle. Et voilà le problème pour les historiens. En plus des questions de langage, celles des mentalités restent à débrouiller. Par exemple, du côté latin, si le pape Innocent III, comme il le soutient, a hérité tout le pouvoir du Christ (à la fois prêtre et roi), est-ce qu'une intervention sur l'autorité politique constitue une usurpation ? Du côté byzantin, si le *basileus* – comme nous l'apprend la tradition établie depuis Eusèbe – est le représentant de Dieu sur terre et le responsable de son Église, c'est-à-dire une espèce de médiateur entre Dieu et les hommes, doit-il être considéré comme usurpateur quand il affirme son autorité religieuse ?

En 1220 l'île est tout à fait contrôlée par les Latins. Le conseil de Limassol (tenu en octobre de la même année) octroya à l'Église latine les dîmes de tous les domaines et baronnies. Sa suzeraineté serait confirmée deux ans plus tard par le pape Honorius III au légat du pape Pélage[8]. Parmi les mesures les plus révélatrices de l'ordre nouveau décrété par l'Église latine, on peut citer comme suit :

---

7. C'est à la fin du XIIe siècle que l'on commence à contester la primauté historique du siège de Rome, par exemple le logothète Démétrios Tornikès dans sa *Lettre d'Isaac II Ange à Célestin II* en 1193. Cf. J. Darrouzes, *Georges et Démétrios Tornikès. Lettres et Discours*, Paris, 1970, p. 337 et p. 339-341. Même phénomène avec le patriarche Jean X Kamatéros. Au début du XIIIe siècle est sans doute écrit l'opuscule *Contre ceux qui disent que Rome est le premier siège*, faussement mais significativement attribué à Photius. Cf. A. Ducellier, *L'Eglise Byzantine*, Paris, 1990, p. 248 et suiv.

8. Cf. La Monte, *op.cit.*, n° 17 ; Mas Latrie, *op. cit.*, p. 44.

a) l'application des décisions prises lors des assises du royaume croisé de Jérusalem en ce qui concerne les dîmes sur toutes les terres du domaine royal et des baronnies, des revenus payables à l'Église latine ;

b) l'Église latine percevait aussi les différentes taxes dues à la couronne par les paysans des fermes de l'Église. Les clercs orthodoxes étaient libres de corvée, mais ils devaient obéissance à leur seigneur respectif, d'ordinaire un latin ;

c) l'ordination des prêtres grecs ainsi que la profession comme moine ou frère lai étaient soumises au consentement du seigneur latin ;

d) l'ordination des prêtres grecs hors de l'île supposait leur suspension pour que, de nouveau, à leur retour, ils puissent recevoir le consentement du seigneur ;

e) pour l'élection canonique des higoumènes, le consentement du seigneur était d'abord requis ainsi que la confirmation par l'ordinaire latin à qui ils devaient obéissance ; la destitution d'un higoumène en exercice exigeait un procès judiciaire ;

f) les églises et monastères grecs devaient compter sur la protection ou le patronage de bienfaiteurs dont les propriétés bénéficiaient de la garantie reconnue par les seigneurs latins ;

g) l'on assigna les quatre évêques grecs dans des sièges ruraux à Solia (diocèse de Nicosie), à Arsinoé-Polis (diocèse de Paphos), à Lefkara (diocèse de Limassol) et à Karpasia (diocèse de Famagouste). Mais après la *Bulla Cypria* (1260), les sièges grecs (toujours quatre) ont juridiction sur les mêmes territoires que les sièges latins, le seul métropolitain étant l'archevêque latin ;

h) les ordinaires latins pouvaient autoriser le déplacement des prêtres et diacres grecs et leur remplacement par d'autres.

Le pape Honorius III, protecteur de la reine Alice de Champagne, fut celui qui imposa un contrôle rigoureux sur l'Église grecque de Chypre. En 1222 le pape requiert du patriarche de Jérusalem et des archevêques de Tyr et de Césarée l'obéissance de tous les évêques grecs à l'Église romaine d'après les accords intervenus entre la reine de Chypre et les prélats de son royaume[9]. En même temps le pape adresse une lettre[10] à la reine, aux chevaliers et au clergé latin de l'île en les priant de retenir toutes les propriétés appartenant auparavant au clergé grec ; le pape insiste sur le devoir des au-

9. Mas Latrie, *op. cit.*, vol. 2, p. 45. Le pape Honorius tenait sous sa tutelle la reine Alice, régente de son fils Henri Ier.

10. Datée du 8 mars 1222, cf. P. Pressutti, *Regesta Honorii Papae III*, Rome, 1895, vol. 2, n° 3750, p. 35.

torités latines de respecter les possessions ecclésiastiques. Mais cette mesure renforçait objectivement l'avidité et le pouvoir du clergé latin au détriment de la noblesse. Enfin, le décret stipulant l'ordination des clercs grecs par des évêques grecs, mais avec le consentement obligatoire de l'évêque latin et du seigneur du fief [11], aboutit à l'hostilité entre la reine, favorable aux décisions de Limassol [12], et le co-régent Philippe d'Ibelin, parce que celui-ci était contraint de payer à l'Église latine les dîmes qui auparavant étaient à la charge des Grecs. Philippe et ses barons plaidèrent en faveur des prêtres grecs contre l'avidité du clergé latin auprès de la haute cour allant jusqu'à l'accuser de simonie [13].

Le fait le plus important pour l'avenir des relations entre Latins et Grecs en Chypre a été la permission pour les Grecs de garder quatre des quatorze anciens diocèses dont ils disposaient, à condition d'être supervisés par le prélat latin de la juridiction où se trouverait l'éventuel évêché grec [14]. Ce qui sous-entend que les Grecs n'avaient pas l'obligation de se convertir et qu'ils poursuivaient leur propre activité pastorale, bien qu'il s'agisse d'une activité contrôlée par les ordinaires latins. Les Grecs acceptaient, mais à condition que les rites et traditions canoniques de leur foi ne fussent pas violés.

Ce modèle de coexistence se trouve dans la meilleure tradition de la papauté romaine. Les affaires humaines sont gouvernées à travers une doctrine théocratique. Mais une double juridiction existe pour leur administration ; l'une séculière et l'autre spirituelle, chacune avec ses propres lois et procédures. Comment les papes envisageaient-ils les relations entre ces deux ordres juridictionnels ? Le cas de Chypre est un bon exemple de cette apparente contradiction politique. Dans la pratique, l'ordre séculier semble subordonné à la doctrine théocratique, c'est-à-dire que le pape, vicaire de Dieu sur terre, possède une autorité sans limite sur toutes les personnes et sur leurs biens. A Chypre le pape gouverne à travers ses légats, en promulguant une législation séculière, en se prononçant sur des litiges survenus entre les barons et seigneurs, en abolissant de fait la structure fonctionnelle de l'ordre laïque. Seulement, l'exercice du « pouvoir de l'épée » justifiait la reconnaissance de l'ordre séculier, parce que les prêtres ne pouvaient pas verser du sang. Or, la hiérarchie orthodoxe [15] prévenait ses fidèles chypriotes contre

---

11. Cf. La Monte, *op. cit.*, p. 453, n° 23.

12. Cf. note 6.

13. Voir la lettre du patriarche Germanos de Constantinople concernant les plaintes des Chypriotes : Mas Latrie, *op. cit.*, vol. 2, p. 47.

14. Une bulle de Sixte IV confirme, encore en 1472, la validité de ces quatre diocèses : Mas Latrie, *op cit.*, vol. 3, p. 325-330.

15. Le patriarche Germanos dans sa lettre de 1229 adressée aux Syriens et aux Grecs de Chypre : C .N. Sathas, *Meseoniki Vivliothiki*, Venise, 1872, vol. 2, p. 7 et suiv.

cet arrangement parce que ces derniers en suivant les innovations des Latins, pouvaient tomber dans l'hérésie romaine (à cause de la nouvelle dogmatique de Rome, la rupture avec les conciles œcuméniques, la différence de rites, etc.).

La répression ne manqua pas de se manifester. Les témoignages sur la persécution abondent. En 1231 les Latins brûlèrent treize moines sur le bûcher [16]. A cette époque, les moines du monastère de Kantara refusèrent d'accepter l'eucharistie avec du pain azyme et la haute cour – formée d'un conseil de barons et de clercs – les jeta en prison pour trois années sous la charge de menaces contre la paix de l'île. En 1240 le pape Grégoire IX demanda au roi Henri Ier de défendre au clergé grec de célébrer l'eucharistie s'il ne renonçait pas à « l'hérésie » orthodoxe en matière d'azymes [17]. La controverse entraîna aussi la charge de trahison contre quelques barons qui sympathisaient avec les Grecs et, au nom du pape, ils furent privés de leurs propriétés et leurs fiefs confisqués au profit des fidèles du roi et du pape. Cet exemple manifeste avec éclat le lieu de convergence entre ce qui relève de la juridiction royale et l'exercice temporel du pouvoir papal. Ainsi l'intervention temporelle de la papauté hors de son territoire en Italie doit être envisagée comme la conséquence indirecte de son autorité spirituelle. Telle est, au XIIIe siècle, la mentalité pontificale du pouvoir dont le mandat divin ne se borne pas à la sphère spirituelle mais s'implique dans le domaine temporel. Malgré tout, cette conception de l'autorité papale permet à Chypre de connaître vers le milieu du XIIIe siècle une relative période de soulagement dans ses relations avec Rome.

La papauté considérait comme deux vrais ennemis l'empereur Jean Vatatzès, dans son exil à Nicée, et l'empereur Frédéric II Hohenstaufen. Tous deux étaient hostiles aux usurpateurs latins de Constantinople, raison pour laquelle le pape croyait voir une ligne de rapprochement entre l'Occident latin et l'Orient grec. Frédéric rivalisait avec l'empire latin parce que celui-ci était un instrument du pouvoir et de l'influence papale. Tandis que Vatatzès considérait le pape comme un adversaire à cause de son refus de reconnaître le patriarche de Constantinople (siégeant alors à Nicée), cette attitude devenait un obstacle sérieux pour le rétablissement du pouvoir byzantin à la Polis. Frédéric et Vatatzès poursuivaient des objectifs différents : Frédéric voulait le renoncement du pape au pouvoir séculier et à la juridic-

---

16. Pour le récit du martyre des Treize Saints Pères voir C N. Sathas, *ibid.*, p. 20-39 En général pour l'état des sujets grecs ainsi que pour le processus de formation d'une certaine identité chypriote voir J. Gill, « The Tribulations of the Greek Church in Cyprus 1196-1280 » *Byzantinische Forschungen*, 5 (1977), p. 73-93 et C.P Kyrris, « Greek Cypriot Identity, Byzantium and the Latins 1192-1489 » *Byzantinische Forschungen*, 19 (1993), p. 229-248.

17. Cf. La Monte, *op.cit.*, n° 48, p 468.

tion temporelle et Vatatzès attendait un compromis pour la reconnaissance de l'Église orientale de la part de l'Occident. C'était ainsi que le patriarcat latin de Constantinople perdrait sa raison d'être et que l'empire latin disparaîtrait aussi graduellement. Le pape craignait évidemment cette évolution. Innocent IV, soucieux d'une politique plus modérée et plus conciliatrice, envoya (1247) son légat Laurence en Orient et à Chypre avec le commandement de prévenir toute hostilité contre les Grecs de la part des Latins ainsi que de placer sous la dépendance directe de Rome tous les prélats grecs qui n'étaient pas assujettis aux patriarches latins de Jérusalem et d'Antioche ou à d'autres évêques latins. On reprend à ce moment la question de l'« union » avec plusieurs discussions sur le problème du *Filioque* et sur les motivations du schisme. En 1247 le pape Innocent IV met sous sa protection les prélats grecs qui n'étaient pas sous la juridiction des patriarcats latins d'Antioche et de Jérusalem. Cette politique conciliatrice permit le retour sur l'île de tous les Grecs qui voudraient se mettre sous la protection du pape. Un an après (1248), le nouveau légat Eudes de Châteauroux (cardinal-évêque de Tusculum), arrive à Chypre avec Louis IX et ses croisés. Il devait renforcer cette politique[18]. L'archevêque grec et son clergé rendirent hommage au légat du pape et en profitèrent pour présenter leurs doléances contre l'omnipotence de la hiérarchie catholique de Chypre[19]. Les Grecs demandaient la suppression des constitutions de Pélage, la récupération des dîmes, le rétablissement des quatorze diocèses antérieurs à l'arrivée des Francs ainsi que l'abolition des restrictions juridictionnelles imposées par les Latins aux évêques orthodoxes ; enfin ils réclamaient de référer les décisions des évêques grecs directement au pape sans passer par la hiérarchie latine ou par le légat ; le tout signifiait la garantie d'amnistie pour les peines de désobéissance.

Cependant toutes ces démarches furent interrompues après la mort, rapidement survenue en 1254, des personnages clés de la négociation : Jean Doukas Vatatzès (en novembre), le pape Innocent IV (en décembre) et le patriarche Manuel II (en octobre)[20]. Les efforts de réconciliation moururent avec Innocent IV. Le nouveau pape Alexandre IV renforça le pouvoir des nobles latins et autorisa l'évêque latin Hugues de Fagiano à reprendre la politique de conversion des Grecs.

Le 3 juillet 1260 le pape promulgua la *Bulla Cypria* qui marque le cadre de la future organisation de l'Église grecque en Chypre mais cette initiative ne suffit pas à mettre un terme aux conflits. La *Constitutio Cypria* confirme l'asservissement de l'Église grecque avec le serment obligatoire de fidélité dû par les évêques orthodoxes à l'archevêque latin, ainsi que des obligations

---

18. Cf. C.P. Kyrris, *op. cit*, p. 237.

19. Cf. E. Berger, *Les Registres d'Innocent IV*, Paris, 1884, vol. 2, n° 4769, p. 134.

20. Cf. C.P. Kyrris, *op. cit.*, p.236-237.

comme celles pour tous les Grecs mariés selon le rite latin de se rendre à la cathédrale Sainte-Sophie, afin de se confesser une fois l'an à des prêtres latins et recevoir la communion selon le rite latin. On ignorait ainsi toutes les dispositions accordées auparavant par le pape Innocent. Désormais un profond fossé se creuse entre les Grecs et les Latins ; l'ensemble de la population reste solidaire de son clergé [21]. Dans la perception des orthodoxes, seule la pureté de foi pouvait maintenir la solidité de l'Empire, alors il était impossible d'adopter les confessions prévues dans la *Constitutio Cypria* et dans le conseil de Limassol. De plus, le sentiment populaire résistait à cette latinisation forcée qui se manifestait par l'abandon progressif des coutumes grecques par l'Église locale. Ainsi émergeait une prise de conscience que cette évolution s'accompagnait, pour les populations, du sentiment d'avoir renié leur propre identité. La hiérarchie latine ne pouvait donc que compter sur la fidélité des immigrés latins. Au moment où était promulguée la *Bulla Cypria*, saint Thomas d'Aquin adressait son traité *De Regno* au roi Hugues II, le grand protecteur de l'ordre dominicain à Chypre. Saint Thomas renforçait dans son livre la notion traditionnelle de subordination à la monarchie, en plein accord avec les idées du célèbre Jean d'Ibelin.

En conclusion, le régime social et les mentalités des Chypriotes furent modifiés par l'introduction d'un régime féodal décentralisé, géré par une oligarchie étrangère qui tirait avantage de l'extension de la juridiction royale imposée par le pape, ainsi que par les nouvelles procédures développées par les rois et la noblesse latine. La facilité avec laquelle les différents échelons de l'ordre ecclésiastique pouvaient faire appel à Rome encouragea le processus de suprématie judiciaire sur une Église grecque réfractaire à la domination étrangère. La complexité des relations entre le Saint-Siège et ses représentants à Chypre reflétait tout simplement la complexité du climat qui entoure la IVe Croisade [22]. La papauté médiévale exploite toute allégorie ou symbolisme de l'Écriture comme recours pour affirmer sa toute puissance ; mais les papes dans leurs fonctions politiques et diplomatiques agissaient dans la structure du droit public de leur temps ; comme législateurs ils pouvaient seulement innover dans la mesure où leurs propositions suscitent le consentement entre les parties. Les pouvoirs occidentaux avaient été capables de détruire l'empire byzantin, mais ils ne purent maintenir leurs conquêtes. Les exemples de Chypre, de la Crète, de la principauté d'Achaïe ou du duché d'Athènes nous démontrent que les populations autochtones – les Grecs – n'arrivèrent jamais à s'intégrer dans la foi de Rome. C'est pour-

---

21. Cf J. Gill, *Byzantium and the Papacy 1198-1400*, Rutgers Univers. Press, 1979, p. 75-76 et p. 273.

22 Cf. H.J. Magoulias, « A Study in Roman Catholic and Greek Orthodox Church Relation on the Island of Cyprus betwen the Years A D 1196 and 1360 », *The Greek Orthodox Theological Review*, 10 (1964), p 75-106

quoi le pouvoir romain n'a jamais réussi à s'établir fermement en Chypre, parce qu'il a manqué du consentement nécessaire entre les seigneurs, les prélats et le peuple. Cependant, malgré la reconquête grecque de 1261, l'idée byzantine d'une Église réunissant tous les orthodoxes sous la maîtrise d'un empereur unique – lieutenant du Christ – ne survit pas. La *communitas christiana* resta en définitive partagée entre les deux églises.

– 4 –

LE MAGHREB

Henri BRESC

LE ROYAUME NORMAND D'AFRIQUE ET L'ARCHEVÊCHÉ DE MAHDIYYA

L'expansion normande en Afrique du Nord au XI[e] et au XII[e] siècle suit un axe dicté par la similitude des paysages naturels et des peuplements, et par la complémentarité des économies médiévales : une Sicile, islamisée et arabisée, déjà orientée vers la céréaliculture, une Ifriqiyya largement consacrée à l'huile, aux pêcheries, et aux productions de qualité subdésertiques. Bien avant que les projets normands ne se concrétisent, la fragilité de l'État zîride est évidente : l'invasion hilalienne a déterminé l'effondrement des campagnes et contribué à isoler les cités maritimes, dont le ravitaillement est sans doute précocement assuré par la Sicile, et à réveiller les structures tribales autrefois occultées et disloquées par le regroupement des populations, à l'initiative des Aghlabides. La dynastie, privée de la légitimité que lui assurait l'investiture califienne des Fâtimides, devait négocier sa survie avec les autorités spontanées des cités et avec les Arabes, c'est-à-dire les Bédouins. La complémentarité économique entre la Sicile, l'Égypte et l'archipel des villes ifriqiyennes repose aussi sur le rôle de ces ports dans le grand commerce caravanier qui associe évidemment les Arabes et le transport naval [1].

La persistance de noyaux chrétiens arabisés contribue à la similitude entre l'Afrique septentrionale et la Sicile pré-normande : comme en Sicile les

---

1. M Brett. « Muslim Justice under Infidel Rule. The Normans in Ifriqiya 517-555 H/ 1123-1160 AD », *Cahiers de Tunisie*, XXXXIIII/155-6 (1991), *Le Maghreb et les pays de la Méditerranée · échanges et contacts* (Actes du V[e] Congrès d'Histoire et de Civilisation du Maghreb, 1989), p. 325-368, insiste sur le conflit de 1117 entre Gabès et Mahdiyya comme symptôme de ce rôle.

chrétiens d'Ifriqiyya sont arabisés, mais leur Église est latine, avec quelques traces seulement d'hellénisme, en Tripolitaine et à Kairouan ; la qualité du latin des épitaphes d'Afrique et les témoignages d'un savoir littéraire raffiné confirment l'existence de centres de formation grammaticale et liturgique, qui évoquent l'Espagne mozarabe [2]. L'effondrement de la structure épiscopale africaine est parallèle à celle de la Sicile musulmane et aussi grave : les listes du VII[e] siècle comptaient plus d'une quarantaine de sièges ; en 1053, au témoignage de Léon IX, l'Afrique n'a plus que cinq évêques, et un seul en 1076, alors que trois sont indispensables au sacre épiscopal. La structure épiscopale colle au pouvoir politique : en 1053, l'évêque de Gummi revendique la primauté en Byzacène ; ce siège est évidemment celui de la capitale zîride, Mahdiyya ; en 1076 Servandus est consacré par Grégoire VII évêque de Bougie, capitale de Nâsir b. ʻAlannâ, à la demande du prince. Une église et une communauté sont enfin attestées à la Qalʻa des B. Hammad, sans cependant qu'on puisse parler d'évêché. Comme Míkel de Epalza l'a rappelé pour l'Andalus, la survie des églises dépend étroitement de la bienveillance du pouvoir musulman : les évêques sont généralement médecins et conseillers des princes, ils protègent leurs communautés [3].

La présence, cependant, à Kairouan, vers l'an mil, d'un *senior*, institution spécifique de l'église africaine, attestée déjà au IV[e] siècle, et d'un *lector* montre la complexité de l'administration ecclésiastique, la part qu'y ont conservée les laïcs et l'organisation des études littéraires. Le maintien de structures communautaires fortes évoque la cité romaine tardive et suggère une transmission qui a pu commencer dans l'autonomie tributaire.

Les ambitions de Roger II [4] se greffent sur une fragilité qui rappelle la situation de la Sicile pré-normande : multiplicité des centres de pouvoir rivaux, hostilités factionnelles, compétition entre Etats-cités, possibilité enfin pour l'envahisseur de s'appuyer sur une minorité réduite, mais compacte. Mais la première tentative, en 1123, échoue, sans doute faute d'une domination navale suffisante ; seule la conjoncture de la seconde vague de la croisade (seconde Croisade, expéditions de 1147 contre Lisbonne et contre les Wendes) combinée avec la famine qui frappe l'intérieur de l'Afrique septen-

2. Sur tous ces points, et pour toutes les références, je renvoie à une courte synthèse, H. Bresc, « Arab Christians in the Western Mediterranean (XI[th]-XII[th] Centuries), *Library of Mediterranean History*, 1 (1994), p. 3-45.

3. M. de Epalza, « Les Mozarabes. Etat de la question », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 63-4 (1992), n° spécial *Minorités religieuses en Espagne médiévale*, p. 39-51

4 Soulignées par Romuald de Salerne, *Chronicon*, éd. C.A. Garufi, Città di Castello, 1914 (RIS, VII, 1) · *Cor magnificum et dominandi animum*

trionale autorise la fondation d'un État de conquête, sur le modèle sicilien, sur le rivage des Syrtes.

La conquête et la formation d'un royaume d'Afrique

Les sources sont d'abord les historiens arabes tardifs, tous inspirés par la chronique perdue d'Ibn Shaddâd, témoin de la conquête de Mahdiyya : Tîdjânî [5], Ibn al-Athîr [6], Ibn Khaldûn lui-même [7], Ibn Abî Dînâr, enfin, très éloigné des faits et moins sûr [8]. Deux chroniqueurs français se sont fait l'écho de l'occupation, Guillaume de Nangis et Robert de Thorigny, ainsi que le continuateur, lotharingien, de Sigebert de Gembloux[9] ; quant à la production de chroniques proprement siciliennes, elle ne rapporte que l'échec et la fin de l'occupation africaine [10]. M. Amari, dans la *Storia dei Musulmani di Sicilia*, discute les événements, dans une perspective très exacte, mais sans faire intervenir l'arrière-plan chrétien ; son analyse est reprise par F. Cerone et G. M. Monti [11]. On doit enfin à D. Abulafia [12], à M. Brett et à J. Johns, d'avoir décloisonné, dans des perspectives souvent originales, une histoire coloniale enfermée dans l'optique des droits séculaires de la Sicile sur la *quarta sponda*. Mais la place des chrétiens et leur rôle n'en sont pas mieux

---

5. Historien hafside du XIVe siècle, éd. et trad. M. Amari, Turin-Rome, 1880-1881 (Biblioteca arabo-sicula [= BAS], II), p. 63-81 [p 391-403 de l'édition arabe].

6. Historien du Haut-Irak, BAS, II, p 454-491 [p. 281-308 de l'édition arabe].

7. BAS, II, p. 220-236 [p. 497-508 de l'édition arabe].

8. BAS, II, p. 294-296 [p. 539-540 de l'édition arabe] ; il décrit une prétendue prise d'assaut de Mahdiyya par les Almohades, fausse, mais qui peut justifier l'élimination des chrétiens.

9. Guillaume de Nangis, *Chronique latine*, éd. H. Geraud, I, Paris. 1843, p. 45 (année 1149) ; Robert de Thorigny, MGH SS, VI, p. 473 ; la Continuation de Sigebert de Gembloux, MGH SS, VI, p. 453-454, rapporte la même information que Guillaume de Nangis . l'archevêque de Mahdiyya venu à Rome pour sa consécration. revenu « libre » dans sa cité, ce qui laisse entrevoir un écho certain dans l'Eglise, au moins en pays francophone.

10. Récit partisan du Ps.-Falcando, accusant le grand émir Maion d'en être responsable ; U. Falcando, *La Historia o Liber de regno Sicilie e la Epistola ad Petrum Panormitane Ecclesie thesaurarium* , éd. G.B. Siragusa, Rome, 1897 (F.S.I., 22), p. 24-28.

11. F Cerone, *L'opera politica e militare di Ruggero II in Africa ed in Oriente*, Catane, 1913 (premier chapitre et seul édité d'une monumentale *L'Italia meridionale, l'Oriente e l'Africa dalla dinastia Normanna a quella Aragonese*) n'accorde même pas une ligne à la restauration de l'archevêché , G. M. Monti, *La espansione mediterranea del Mezzogiorno d'Italia e delle Due Sicilie*, Bologne, 1942, p. 63-64 et 97-104, ne voit que conquêtes et défaites.

12. « The Norman Kingdom of Africa and the Norman Expedition to Majorca and the Muslim Mediterranean », dans R. Allen Brown (sous la direction de), *Anglo-Norman Studies*, VII, *Proceedings of the Battle Conference, 1984*, Woodbridge, 1985, p. 26-49, réimp. dans *Italy, Sicily and the Mediterranean*, Londres, Variorum reprints, 1987.

étudiés. Le document d'archive palermitain, l'inventaire du trésor de la cathédrale et d'une seconde église de Mahdiyya, publié depuis 1835 [13], appellent seulement un commentaire générique : « extrême pauvreté », pour D. Abulafia ; ou carrément aucun.

La domination normande a pour artisan principal Georges d'Antioche, chrétien syrien et longtemps ministre du prince zîride : il s'enfuit de Mahdiyya, avec des compagnons en 1107, sur un navire sicilien, et passe au service de l'émir Christodule, *sâhib al-ashghâl*, de la cour des Hauteville, qui emploie ses compagnons dans la levée de l'argent public ; Tîdjânî rapporte que Christodule et Georges ont tenté, dès 1123, la conquête de Mahdiyya. Les fonctions de l'Antiochénien, en milieu musulman, à Iato, puis son dessein, la construction d'un royaume arabe d'Afrique et d'une thalassocratie puissante, éliminant Amalfi, puis Pise, donnent la mesure de ses capacités et de sa formation politique. Rappelons la chronologie des opérations : conquête de Djerba (529/1134-1135), famine et appel zîride à la Sicile, qui impose un pacte de *sulh* et de *'uhud* (536/1141-1142), occupation des Kerkenna et de Tripoli, confiée aux B. Matrûh (540/1145-1146), soumission de Gabès (541/1146-1147), occupation de Mahdiyya, de Sousse et de Sfax (543/1148-1149), enfin, tardivement, sous le commandement de Philippe de Mahdiyya, occupation de Bone (548/1153-1154).

Les récits de la conquête de Mahdiyya confirment la présence d'une communauté chrétienne indigène et de plusieurs églises (l'inventaire cite seulement la cathédrale et Saint-Nicolas) : Tîdjânî rapporte que Georges a mis à l'abri les chrétiens des deux Mahdiyya (*djamî' al-nasârâ min al-Mahdiyyatayn,* Mahdiyya et Zawîla) pendant le sac et les a fait camper entre les deux cités [14]. Ibn al-Athîr confirme que, pendant ce temps, ceux qui n'avaient pu quitter la ville avec le ziride Hasan s'étaient réfugiés « chez les chrétiens et dans les églises » (*'and al-nasârâ wafî'l-kanâ'is*). On note le pluriel qui semble indiquer qu'il n'y avait pas seulement deux établissements religieux chrétiens dans les deux Mahdiyya.

La localisation des églises et d'un éventuel quartier chrétien (compact, il aurait été aisé à protéger, mais il aurait pu se présenter comme une nébuleuse) semble impossible ; Idrisi, qui écrit pendant la domination normande et sait reconnaître le déclin des villes (Sfax, Mahdiyya) administrées par les gouverneurs de Roger II, évoque le palais de Mahdiyya, les riches demeures de Zawîla, les murailles de pierre, mais il ne donne aucune information sur

---

13 L. Garofalo, *Tabularium regiæ et imperialis Cappellæ collegiatæ divi Petri in regio panormitano Palatio*, Palerme, 1835, n° XV.

14. BAS, II, p. 77 [p. 400 de la version arabe] , information reprise par Ibn Khaldûn, BAS, II, p 226 [p 501 de la version arabe].

des bâtiments religieux. A. Lézine n'identifie aucun monument normand dans sa précieuse monographie [15]. Il est vrai que la cathédrale a sans doute été transférée alors dans la grande mosquée, puisque Tîdjânî atteste que les rites de l'Islam ont été restaurés à Mahdiyya en 1160 [16].

Michael Brett insiste, à juste titre, sur le gouvernement indirect mis en place en Afrique par Georges et qui prolonge la dissolution du pouvoir zîride et l'établissement de cités-États dirigés par une *riyasa* locale (B. Djami' à Gabès, B. Khurâsân à Tunis) : un *mawlâ* des B. Djami' appelle les Normands à Gabès ; un *shaykh* des B. Matruh assume le gouvernement de Tripoli, peut-être soutenu par une *shura* de dix conseillers, et à Sfax, c'est un citoyen influent, 'Umar b. Husayn al-Furriyanî, dont le père part en Sicile comme otage. M. Brett discute avec soin l'assiette (globale ou individuelle) du tribut de *djizya* pour conclure à une double imposition : individuelle dans les villes saisies par force (*'anwatan*), collective dans celles qui se sont soumises par traité. Ce point de vue (pas de féodaux normands, une fiscalité bénigne autogérée) comporte cependant le risque d'induire la sous-estimation ou l'ignorance du rôle des chrétiens indigènes dans le gouvernement du nouveau royaume. La recherche récente a aussi mis en lumière l'effort des gouverneurs normands pour animer un commerce que l'occupation avait sans doute tari [17] et pour repeupler les villes d'Afrique, ce que D. Abulafia interprète comme un rapatriement des Africains émigrés en Sicile après la famine de 1142-1143 [18], mais qui peut aussi avoir eu comme finalité de christianiser les ports maghrébins.

Ni Michael Brett, donc, ni Jeremy Johns ne semblent soupçonner un rôle des chrétiens d'Afrique dans la consolidation du pouvoir normand. Peut-être supposent-ils une fidélité politique au pouvoir musulman en place sur le modèle de celle, imaginaire, des chrétiens d'Espagne. On sait que le loyalisme affiché ne doit pas faire illusion : les Mozarabes d'Occident se considèrent comme les héritiers légitimes de l'empire des Romains et leur collaboration avec l'État musulman ne peut que s'effacer devant la perspective d'une restauration. L'enthousiasme des chrétiens de Valdemone pour Maniace avait manifesté leur vénération pour l'État byzantin, leur collaboration avec Roger Ier et leur déception immédiate confirment cette attente eschatologique.

---

15 A. Lezine, *Mahdiya, recherches d'archéologie islamique*, Paris, 1965

16. BAS, II, p. 79 [p. 402 de la version arabe].

17. D. Abulafia, « The Norman Kingdom », p. 36. La réanimation programmée par des prêts aux marchands ne repose cependant que sur Ibn Abî Dînâr, BAS, II, p. 295 [version arabe, p. 539] et une grande vraisemblance.

18. D. Abulafia, *ibid.*, à partir de Ibn Khaldûn, BAS, II, p. 223 [version ar., p 499].

Le projet « melkite » de Georges d'Antioche, comme celui, « mozarabe », de Sisnando Davidiz en Andalousie, réside dans la fondation de royaumes « arabes », administrés par des vizirs et des émirs chrétiens et qui ont pour vocation d'encadrer de loin une population musulmane très majoritaire en Afrique, renversant sur elle le poids de la *dhimma* [19]. Jeremy Johns insiste très justement sur le rôle des clercs royaux dans ce dessein ; il voit en particulier en Grizant (Chrysanthe), clerc palermitain, fils du Normand Dreux et d'Anna, un possible animateur d'une politique de fusion et d'unification en un seul peuple des fractions de la population chrétienne de Sicile dans un esprit de domination tolérante, c'est-à-dire le programme même que Miss E. Jamison attribuait à l'émir Eugène [20]. Le titre de « roi d'Afrique », présent sur l'épée de Roger *(malik Ifrîqiyya),* explicité justement dans l'épitaphe d'Anna (en arabe, « la Majesté... qui gouverne l'Italie, la Longobardie, la Sicile et l'Afrique », et, dans la version notée en caractères hébraïques, « le roi... seigneur [*sâhib*] de l'Italie, de la Longobardie, de la Calabre, de la Sicile et de l'Afrique »), aurait une saveur expérimentale, selon cette hypothèse [21]. L'absence de frappe de monnaies à légendes chrétiennes arabes à Mahdiyya au nom de Roger II et de Guillaume Ier marquait la prudence de George, s'adressant à une majorité musulmane : les signes de triomphe sont réservés aux titulatures de chancellerie.

Et pourtant, les sources arabes suggèrent que les cadres du royaume africain sont composés pour une part au moins de chrétiens locaux, comme l'indique, en particulier, le récit de la révolte de Sfax par Ibn al-Athîr : les rebelles escaladent la clôture de la résidence des Francs et des chrétiens [22]

19. On peut suivre sur ce point l'analyse de M. Brett, « Muslim », *op. cit.* ; une seule réserve : il présume « Siciliens » les chrétiens de Mahdiyya et « immigrés » (« settlers »), ceux de Sfax. Le remplacement, en 1151, de Georges décédé par un *ghulâm*, l'eunuque Philippe de Mahdiyya, implique cependant, sinon une mutation du royaume africain, du moins une incertitude sur son avenir, une crispation autoritaire.

20. J. Johns, « *Malik Ifriqiya* : The Norman Kingdom of Africa and the Fatimids », *Libyan Studies,* 18 (1987), p. 89-101 : l'idée selon laquelle Grizant (Chrysanthe) se définit comme «à la fois grec et latin » est particulièrement intéressante. Rappelons que les sépulcres de sa famille sont dans l'église Saint-Michel des Andalous.

21. Et le roi sicilien l'aurait aisément abandonné pour ne pas envenimer ses relations avec les Fâtimides. Des actes privés lus par R. Gregorio à La Cava conservent cependant cette titulature (*serenissimi ac invectissimi regis Siciliæ, et Italiæ, et Africae*), en 1157 et en 1158 ; R. Gregorio, *Considerazioni sopra la storia di Sicilia dai tempi normanni sino ai presenti*, Palerme, 1972 [première éd., 1811], p. 365. Ce qui confirme qu'elle avait bien été communiquée aux notaires, pour être comprise dans le protocole de tous les textes publics. K.A. Kehr, *Die Urkunden der normannisch-sicilischen Könige*, Innsbruck, 1902, p. 246, cite, sans le dater ni donner sa référence, un document privé plus redondant : *Dominus noster Sycilie et Ytaliæ necnon et tocius Africæ serenissimus et invectissimus rex a Deo coronatus, pius, felix, triumphator, semper augustus*, mais qui sent son faux.

22. Ibn al-Athîr, BAS, I, p. 481.

(*masâkin al-Firandj wa'l-Nasârâ*). La source de Ibn al-Athîr, Ibn Shaddâd, distingue donc bien les chrétiens locaux, *Nasârâ*, des Français de Sicile, mais ils résident ensemble dans un quartier fermé, quoique mal défendu, *surûr wa-djamâ'a*, une véritable « qasaba ».

L'archevêché de Mahdiyya

La reconstruction d'une église africaine a été l'un des résultats, et sans doute l'un des objectifs, de la conquête de la capitale de l'Afrique et elle est sans doute sous-estimée par M. Brett. D. Abulafia y voyait principalement la fin de l'esclavage des chrétiens, c'est-à-dire des captifs, sur le modèle de Malte conquise par Roger Ier et aussitôt laissée à la plus large autonomie, après la libération des esclaves de la course [23].

L'inventaire de l'église d'*Africa*, c'est-à-dire de Mahdiyya, conservé dans les archives de la Chapelle palatine de Palerme, et la tombe de l'archevêque [24] dessinent pourtant le dessein politique et religieux de cette restauration : le texte rapporte que le trésor de l'église de Mahdiyya et celui de Saint-Nicolas ont été remis à Jean Philosophus [25], de l'église de Sainte-Marie de l'amiral Georges, par le chantre de la Chapelle palatine, Nicolas, et par le prêtre Pierre d'Espagne, c'est-à-dire l'Andalou [26]. Publié par Garofalo, en une version qui n'est sans doute pas parfaitement sûre, mais que l'état du parchemin rend aujourd'hui difficilement vérifiable, l'inventaire daté de 1220-1224 par Rocco Pirro [27], de 1173-1184 par Garofalo, a été redaté par Mgr Rocco à 1160, « dubitativamente », mais avec une justesse presque parfaite [28] ; l'archevêque Cosmas est en effet mort en exil à Palerme le 10 septembre 1160 après plus de dix ans de gouvernement de son évêché et il a été

---

23. « The Norman Kingdom », *op. cit.*, p. 38.

24. A. Casano, *Del sotterraneo della Chiesa cattedrale di Palermo*, Palerme, 1849, p. 56-8.

25. D'une famille évidement grecque de Palerme, passée dans les rangs de la chevalerie urbaine au XIIIe siècle (elle reste savante : Petrus de Philosopho, chevalier en 1304, est juge des premiers appels en 1316), il est sans doute clerc.

26. En 1167, il est trésorier de la Palatine ; il souscrit *Petrus Indulsus et thesaurarius capelle regie* ; Garofalo, p. 24, doc. n° X.

27. Rocco Pirro, *Sicilia Sacra*, 3e éd. A. Mongitore, Palerme, 1733, p. 1356 ; R. Pirro ne connaissait en effet qu'un seul Nicolas chantre de la Chapelle palatine, attesté de 1220 à 1224. Il supposait donc un archevêque Cosmas (*in partibus*) différent de celui dont la tombe est parfaitement datée à la cathédrale de Palerme. De 1140 à 1159, on connaît le premier chantre, Simon, et, en 1164, un autre, Eutrope, puis, en 1187, Pierre. Mais il est clair qu'il faut réintroduire un premier Nicolas entre 1160 et 1164.

28. Catalogue de l'exposition *L'età normanna e sveva in Sicilia* (Chapelle Palatine, novembre-décembre 1974), Palerme, 1974, p. 74.

enseveli dans la cathédrale. Le texte même suggère cependant que c'est quelques années après l'émigration et la remise du trésor à Jean Philosophus par le chantre de la Palatine que l'inventaire a été rédigé : Jean est mort (*quondam*) entre temps. A son décès on a dressé une copie rapide et informe, sans signes de validation, qui comprend des erreurs et des confusions ; mais c'est bien l'inventaire d'un trésor « rapatrié » à la chute de la ville aux mains des Almohades. Mais, contrairement à l'hypothèse de M. Brett (« a large resident population at Mahdia, presumably Sicilian, had built churches »), l'église de Mahdiyya n'est pas un établissement normand ; le bâtiment même de la cathédrale pourrait même être celui de l'église de Gummi, le bourg qui a précédé Mahdiyya [29]. Cosmas porte un nom qui peut être grec et il est d'origine africaine. Le continuateur de Sigebert de Gembloux et Guillaume de Nangis [30] confirment en effet que, venu à Rome *sub servitute* pour y être sacré à Rome, il en est revenu « libre » à son siège, une liberté qui ne pouvait manquer d'être triomphante. Il l'a ensuite gouverné jusqu'en 1159-1160.

L'inventaire de l'église de Mahdiyya confirme l'usage, sans doute exclusif, du latin comme langue du culte ; aucune indication n'est donnée de livres en grec, mais psautiers et évangéliaires ont pu être glosés en grec et en arabe ou même traduits. Les livres liturgiques ont un nom familier, et renvoient à la liturgie latine de l'office (psautier, antiphonaire, capitulaire, sermonnaire et homéliaire divisé en deux parties, été et hiver) et de la messe (graduel, évangéliaire, sacramentaire ici appelé missel) ; le tropaire peut indiquer un apport liturgique d'outre-Méditerranée, sans doute sicilien, difficile à dater, peut-être déjà ancien, tandis que la présence du bénédictionnaire peut se référer à l'ancien rite « augustinien » ou attester une innovation contemporaine : le passage de la chrétienté africaine au rite gallican pratiqué en Sicile. Il serait tentant d'attribuer à Mahdiyya l'inventaire arabe de bibliothèque que Mgr Rocco a découvert dans le trésor de la Palatine et en partie transcrit et identifié [31] : on y trouve en effet au moins deux points de concordance avec celui de l'église d'Afrique (*Homéliaire* et *Moralia in Job*), mais les noms des personnages ecclésiastiques qui sont associés à chacun des ouvrages sont tous latins et paraissent, plus probablement, ceux de dignitaires de la Chapelle palatine de Palerme.

---

29. On peut aussi penser que les Fâtimides, très proches des chrétiens grecs d'Egypte, ont favorisé la communauté de la première capitale qu'ils ont fondée.

30. Roger, *captaque insigni civitate quæ dicitur Affrica, Suilla* [Zawîla], *Asfax* [Sfax], *Clipea* [Iqlibiyya-Kélibia], *aliisque castris pluribus, archiepiscopum Affricæ, qui sub servitute Romam venerat consecrandus, ad sedem suam remittit liberum.*

31 Il est reproduit dans le catalogue de l'exposition *L'età normanna, op cit.*, p. 220-221, doc n° XXXIII On y lit distinctement *Kitâb Tafsîr Bâtir nûstîr* ; *Kitâb Kantîka kantîkurum* ; *Kitâb Murâlîa Ayyûb* ; *Umîâlarîûn* ; et peut-être *Kararîz Djustiniân*.

Il est difficile de définir mieux la liturgie suivie à Mahdiyya. Le culte se faisait probablement face à l'autel : l'icône de Saint-Nicolas à treize figures semble en effet un retable. Bien plus importante, et plus claire pour nous, est la dimension politique de l'inventaire : le texte suggère en effet que Cosmas a rapporté de Rome des reliques de Regulus, le « père de l'Afrique », et de Sennen, un saint oriental [32] ; ces corps saints étaient conservés en effet à Rome et parfaitement adaptés à présider à la refondation de l'église métropolitaine ; une part de l'équipement liturgique (une chasuble, une dalmatique, trois chapes, sept tuniques) a de plus été faite sur l'ordre de l'archevêque [33], peut-être à Palerme.

Mahdiyya n'est probablement pas le seul évêché restauré. Robert de Thorigny, dans la chronique du Mont-Saint-Michel, date de 1157 le rétablissement d'un archevêché à *Sibilla* et le repeuplement de cette métropole, « capitale de l'île de Djerba », « entre Mahdiyya et Le Caire », par des habitants chrétiens [34]. On peut penser qu'il s'agit là d'un doublon de la refondation de l'église de Mahdiyya [35]. Il contamine sans doute la révolte de Djerba, en 548/1153-1154, et celle de Zawîla, appuyée par les rebelles de Sfax et réprimée, en 551/1156-1157. Mais il laisse entrevoir la restauration d'un évêché à Djerba, ou l'établissement d'un évêché dans la ville de Zawîla christianisée après sa reconquête et refuge des chrétiens d'Ifriqiyya. La présence d'un anneau épiscopal à Saint-Nicolas suggère la présence d'un second évêque auprès du métropolite d'Afrique. Mais, comme l'a suggéré Noël Duval lors de la discussion de ce document au Comité des Travaux historiques et scientifiques (CTHS), ce peut être simplement un dépôt votif dans une église quelconque. Trois hypothèses se proposent donc, entre lesquelles il est difficile de trancher : Saint-Nicolas peut être une simple église secondaire de Mahdiyya, un sanctuaire attaché au groupe épiscopal, comme une seconde cathédrale, ou encore la cathédrale d'un évêché voisin, celui DC Zawîla.

Peut-on partager le jugement de D. Abulafia sur la pauvreté extrême de cette église ? Avec trois croix, deux calices, trois chasubles, trois dalma-

---

32. Le premier, martyr à Populonia, tué par les Ariens, est un évêque africain, dont le culte est centré sur Lucques ; le second, martyr à Rome avec Abdon, est un prince persan.

33. *Dominus archiepiscopus fecit.*

34. MGH SS. VII, p. 473 : *Sibillam, civitatem metropolim, sitam inter Africam et Babilonem. Est autem eadem civitas caput regni insule Gerp, in qua rex habitatores chistianos inmisit, et eis archiepiscopum prefecit.*

35. Djerba est en effet conquise dès 1134-5/528 H. Les notices de Robert de Thorigny sont imprécises et légendaires ; à la date de 1180, il rapporte la restitution prétendue de Mahdiyya et de *Sibilia* à Guillaume II par le « roi de Maroc » , *ibid.*, p. 528 ; G.M. Monti en déduit une réoccupation, bien improbable, de Mahdiyya par Guillaume Ier, *La espansione, op. cit.*, p. 233-234

tiques, neuf tuniques et six chapes, dix livres et trois mitres enfin, la cathédrale de Mahdiyya est comparable à un évêché moyen d'Europe centrale (Olmütz en 1130 [36]) Saint-Nicolas n'est pas pauvre non plus : sept croix, sept chasubles, cinq dalmatiques, six tuniques, dix chapes. En quantité comme en qualité, le matériel de ces églises peut se comparer à celui de riches églises mozarabes d'Espagne, comme Covarrubias [37] et on peut être frappé de la beauté des tissus précieux qui entrent dans les vêtements et dans les *pallia,* destinés à décorer les autels. Ce sont d'abord des tissus orientaux de type ou de provenance (damas, *dusturin),* et d'Espagne, aux noms inconnus en Sicile et aux décors classiques d'oiseaux, de lions et de roues ; notons cependant, sans pouvoir résoudre la question, que les autres tissus précieux portent des noms grecs, dont on retrouve certains *(dimitum, diarodon, samit)* dans le vocabulaire sicilien. Plusieurs hypothèses restent ouvertes : une origine africaine de ces noms comme de ces tissus impliquerait une population grecque à Mahdiyya, ce qui n'est pas absurde, on le verra à l'étude de l'émigration ifriqiyenne en Sicile ; on peut aussi supposer que les noms ont été appliqués à Palerme à des tissus faits ou achetés en Afrique, ou, enfin, que les tissus proviennent de l'atelier royal du palais de Palerme même, mais ce sont seulement le *dimitum,* le *samit* et le *dusturin* qui entrent dans les vêtements faits sur ordre de Cosmas et donc possiblement en Sicile.

A côté et au-dessus de la gestion des notables musulmans, enchaînés au char normand par l'arrestation d'otages, surveillés par des garnisons françaises, la restauration de l'Église et le regroupement probable des chrétiens indigènes offrait une garantie : on ne peut douter qu'ils aient été les auxiliaires de l'administration et de la garde des citadelles, attachés à l'exécution scrupuleuse des devoirs d'une *dhimma* renversée sur les anciens dominants, et que l'occupant ait compté sur eux en cas de révolte.

L'échec

A la mort de Georges, en 1151, le temps de la collaboration s'achève, et la fin du règne de Roger II voit monter d'autres forces et d'autres compétences. M. Brett invoque comme cause immédiate la dureté des chrétiens de Sfax envers la population musulmane, qui pourrait être le signe d'un esprit de revanche et d'un raidissement des forces locales, mais je n'en ai pas trouvé la trace dans les sources invoquées, et il s'agit sans doute d'une hypo-

---

36. B. Bischoff, *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse*. I, Munich, 1967, p. 68. Olmûtz possède plus de dalmatiques (huit) et de chasubles (sept), mais moins de chapes (quatre) et nettement plus de livres, le double exactement.

37 A Steiger, « Un inventario mozárabe de la iglesia de Covarrubias », *Al-Andalus*, 21 (1956), p. 93-112

thèse, conforme d'ailleurs à l'évolution du régime sicilien (exécution de Philippe de Mahdiyya, crainte de l'avancée des Almohades, sévère répression de Zawîla). Dans le détail, les chrétiens de Sfax ne semblent pas avoir nourri de défiance : la Saint-Barthélémy que H.R. Idris plaçait aux Calendes carnavalesques de janvier [38] les a frappés sans résistance. Les révoltés, Sfaxiotes, gens de Zawîla, « Arabes » (c'est-à-dire bédouins), assiègent Mahdiyya, sauvée par un prompt secours : Zawîla ferme ses portes aux assiégeants vaincus, à leur tour massacrés, puis c'est son tour de connaître le sac et à ses habitants d'être exilés.

Les chroniqueurs arabes attribuent la révolte de Sfax, puis de toute l'Afrique au mauvais gouvernement de Maion et aux premières révoltes de Sicile qui ont montré la faiblesse du régime français. J. Johns suggère une déception normande (les rentrées fiscales auraient été trop faibles, sur un commerce anémié, ce que confirme Edrisi) et rappelle que le vizirat fâtimide est alors dévolu à des princes zîrides, 'Abbâs et son fils Nasr. La Sicile peut en effet avoir sacrifié sa conquête à l'aspiration d'un nouveau rôle en Méditerranée orientale, attestée par le sac de Damiette et de Tinnis, puis de Négrepont. L'abandon de l'Afrique est cependant la ruine d'un grand projet d'État à cheval sur la Méditerranée, la perte d'une dimension hégémonique, l'annonce de la crise interne et sans doute son premier signe.

Le siège de Mahdiyya

Abulafia insiste sur deux points : la liaison entre la rébellion sicilienne et celle de l'Afrique et la prudence du gouvernement sicilien qui a soigneusement évité le choc avec les Almohades ; les faits rapportés par les chroniqueurs comme par le pseudo-Falcando suggèrent cependant que Palerme a longtemps négligé de faire face à la menace principale : la flotte a été envoyée contre les Baléares quand le péril était à Mahdiyya. La description du siège concorde : à l'arrivée de 'Abd al-Mu'min, les Normands ont abandonné Zawîla pour se retrancher dans Mahdiyya, où les défenseurs, « fils de rois et glorieux parmi les Francs », disposaient de 3000 hommes selon Ibn Khatîb [39]. La flotte commandée par l'eunuque Pierre (160 galères selon le pseudo-Falcando, 150 pour Tîdjânî et Ibn Khaldûn), chargée des captifs et du butin d'Ibiza, rappelée en hâte, échoue à rompre le blocus [40]. L'échec du royaume normand est, une fois de plus, comme à Bone, celui d'un haut commandement volontairement confié aux esclaves auliques d'origine mu-

38. H.R. Idris, *La Berbérie orientale sous les Zirides*, Paris, 1962, I, p. 381, à partir d'une légende populaire.

39 Cité *ibid.*, p. 390.

40. Tîdjânî, *loc. cit.*, p. 79

sulmane : Pierre perd sept galères dans sa tentative, contre une flotte almohade inférieure en nombre (à peine 60 galères) [41]. L'interprétation est multiple : trahison du gayt, qui passera en effet aux Almohades peu de temps après, fatigue des équipages et des chiourmes, effet déterminant de la tempête qui les a gênés.

La fin du royaume normand de Mahdiyya est alors inévitable ; elle s'effectue dans l'ordre et avec le cérémonial coutumier ; les assiégés, rituellement réduits à manger leurs montures et des nourritures immondes, demandent un sauf-conduit [42] ; 'Abd al-Mu'min leur offre de rester à sa solde, au témoignage du ps.-Falcando et leur fournit des navires pour quitter Mahdiyya. Selon Tîdjânî, les navires se perdent pour l'essentiel dans la tempête, ce qu'ignore le ps.-Falcando. Le rite de l'Islam est restauré le jour de 'ashûrâ' 555, 21 janvier 1160. Le chroniqueur sicilien, tout à son procès contre Maion, affirme que le grand amiral a suggéré au roi l'abandon délibéré de Mahdiyya, qui lui était *plus oneri quam honori.* Et, pour faire bonne mesure, qu'il a caché à Guillaume le Mauvais la famine qui assiégeait les défenseurs, assurant que les réserves de grain pouvaient suffire pour une année.

Le repli

Déjà avant la conquête, une émigration avait conduit des chrétiens à Mazara, port de Sicile occidentale ouvert sur l'Afrique ; en 1129, un diplôme grec de Mazara énumère le « vieux » Étienne de Carthage, dit « le tailleur », Philippe d'Afrique, c'est-à-dire de Mahdiyya, et Christodoulos de l'Occident, c'est-à-dire du Gharb [43].

La conquête almohade a sans doute donné le coup de grâce à la chrétienté d'Afrique ; ce n'est pas l'effet d'une politique d'islamisation volontaire dont Mohammed Talbi [44] conteste à la fois le dessein et la lecture par les historiens, et qui, en Ifriqiyya, est attestée seulement pour Tunis [45]. mais l'expulsion de la « cinquième colonne » possible, et probable, qui aurait collaboré

41. Ps -Falcando, *La Historia, op. cit*, p. 25.

42. Tidjânî, *loc. cit.*, p. 79

43. H. Grégoire, « Diplôme de Mazara (Sicile) », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales de l'U.L.B.*, 1932, p. 79-107, doc. n° 3.

44. « Le christianisme maghrébin, de la conquête musulmane à sa disparition », dans M. Gervers-R.J Bikhazi (sous la direction de), Conversion and Continuity. Indigenous Christian Communities in Islamic Lands, 8th-19th Centuries, Toronto, 1990, p. 313-351.

45. Ibn al-Athîr, trad M. Amari, BAS, I, p. 487 ; la conversion ou la mort pour les Juifs et les chrétiens (information tirée de Ibn Shaddâd).

avec l'envahisseur roman [46] : de nouveaux noms de chrétiens de Mahdiyya apparaissent dans la documentation sicilienne après la chute du royaume africain de Roger II [47]. On peut faire un parallèle avec l'expulsion vers Tolède du Maroc des communautés mozarabes espagnoles installées là par les Almoravides après qu'elles aient porté assistance à l'expédition d'Alphonse Ier le Batailleur, bannissement d'ailleurs incomplet, puisque les colophons de manuscrits attestent la présence de Mozarabes en 1195 à Fès, et, plus tard encore, à Ceuta, en 1239.

L'expulsion d'Ifriqiyya, pas plus que la conversion forcée des Juifs [48], n'a pas été totale ; si l'immigration d'Andalous chrétiens n'est qu'une hypothèse du P. Mesnage, malheureusement reprise dans un article acritique récent [49], la persistance d'un noyau africain est attestée, en 1234, par une lettre d'un missionnaire à Raymond de Pennafort l'informant qu'il existait à Tunis, à côté des mercenaires aragonais du *Rabad* [50], des *Arami*, chrétiens et « esclaves des Sarrasins », qui ne comprenaient que l'arabe [51]. On retrouve là un des mots classiques qui désignent les Mozarabes, en particulier à

46. Dans un article inédit, « Permanence et disparition de la minorité chrétienne dans l'Occident musulman médiéval », J.-P. Molenat discute le point de vue de M. Talbi, dont la validité est limitée à l'Ifriqiyya ; dans l'ensemble de l'ouest musulman (africain et espagnol) la réalité d'une politique d'unification religieuse ne lui paraît pas faire de doute. En Ifriqiyya même, l'expulsion des chrétiens et la conversion des Juifs sont la conséquence logique du prodrome de terreur de Tunis, contraire à toutes les règles de l'islam.

47. Le prêtre Johannes *Africanus* en 1175, Salmûn b. 'Abdallâh al-Mahdawî qui souscrit en arabe à Palerme en 1183, Johannes *Afer* qui signe en latin en 1191.

48. Cf. H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, I, *From Antiquity to the Sixteenth Century*, Leyde, 1974, p. 120-126.

49. F. Arnoulet, « L'Eglise mozarabe en Tunisie au XIIIe siècle », dans *Actes du Ve Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord. Afrique du Nord antique et médiévale. Spectacles, vie portuaire, religions (Avignon, avril 1990)*, Paris, 1992, p. 249-254.

50 Groupés autour de l'église de Saint-François, voisine de la madrasa Tawfiqiyya, et jouissant d'une parfaite autonomie religieuse et de la confiance politique des Hafsides ; ils sont rapidement arabisés, d'où le nom de Mozarabes que leur attribue Marmol au XVIe siècle. et qui n'a rien à voir avec l'antique mozarabisme andalou ; *cf.* R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVe siècle*, Paris, 1940, p. 448-449 C'est à ces chrétiens, et non à des indigènes, que s'appliquent au XVe siècle les fatwas de Burzulî citées par M. Talbi, « Le christianisme maghrébin », *op cit.*, p. 344, et les indulgences accordées par Nicolas V pour le jubilé de 1450 ; L. de Mas-Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*, Paris, 1866, p. 171.

51. J Mesnage, *Le Christianisme en Afrique. Eglise mozarabe, esclaves chrétiens*, Paris-Alger, 1915, p. 67. Il reste incertain si les chrétiens qu'Innocent IV confie à la guide de l'évêque du Maroc dans le royaume d'Abu Zakariyya (*sub potentatus magnifici tui sceptro plures permaneant christiani*, distingués des marchands) sont des indigènes ou des mercenaires ; L Wadding, *Annales Minorum*, III, Quaracchi, 1931, p. 75

Majorque. Mais c'est un autre groupe, celui des chevaliers aragonais et catalans de la milice sultanienne, qui reconstitue, sous l'aile protectrice des franciscains, une chrétienté locale, dans le Rabad al-Nasârâ' de Bâb Khâlid, le faubourg sud-ouest de Tunis.

Les chrétiens de Mahdiyya ont trouvé refuge en Sicile et en particulier autour de la chapelle du palais royal et de l'église de Santa Maria dell' Ammiraglio fondée par Georges d'Antioche, dont les archives fournissent l'essentiel de la documentation sur les chrétiens arabes de Sicile. L'inventaire souligne leurs contacts avec les élites politiques et religieuses de l'Espagne : Pierre, prêtre d'Espagne, trésorier de la Palatine en 1167, appartient à une famille de mozarabes espagnols, les « Andalous », Indulci, qui fonde l'église-monastère de Saint-Michel des Andalous [52].

Cosmas lui-même, mort à Palerme le 10 septembre 1160, reçoit à une date inconnue sa sépulture dans la crypte de la cathédrale, pour être transféré dans un autel en signe de sainteté en 1369.

*

* *

La disparition de la chrétienté africaine ne laisse que des traces labiles fugitivement attestées au XIIIe et au XVe siècles [53] et qui manifestent simplement la difficulté de déraciner une communauté religieuse longtemps acceptée. Le contraste avec la reconstitution du judaïsme en Ifriqiyya souligne les effets politiques de la tentative normande ; les Juifs n'ont probablement pas adhéré au royaume de Mahdiyya, ils ont sans doute été désorganisés par les mesures almohades, dont l'effet se fait encore sentir dans le Gharb en 1239 entraînant l'émigration en Sicile d'un bloc de familles assez nombreuses pour constituer à Palerme une seconde *Giudecca*, et contraints à des conversions humiliantes, mais, vers 1250, il ne fait aucun doute que le judaïsme nord-africain s'est reformé et que le pouvoir hafside l'a laissé reconstituer ses écoles et ses lieux de culte. Rien de tel, évidemment, pour le christianisme local. On peut supposer que l'émigration vers la Sicile l'avait saigné à blanc et brisé les ressorts d'une communauté désormais sans évêque et contrainte de chercher les sacrements auprès des aumôniers des colonies marchandes

52. Dès 1159, Julien l'Andalou (*Juliani Indulzi*) possède une maison dans le quartier du Palais royal ; en 1181, Jean d'Espagne est chanoine ; en 1185, 'Abd al--Azîz, fils de Jean Endoulsi, et sa femme Christodoulè sont intégrés au milieu des arabes chrétiens de Palerme.

53 Car il ne faudrait pas prendre au sérieux les informations plus anciennes reproduites par Ibn Khaldûn, par exemple pour le Nefzaoua, et leur attribuer une datation contemporaine de l'auteur qui les a simplement recopiées sur des ouvrages anciens.

latines ; mais une durable méfiance du pouvoir hafside est probable aussi, à la lumière du rôle idéologique que Cosmas avait joué, et des fonctions politiques qu'on peut légitimement attribuer aux chrétiens d'Afrique dans le royaume de Mahdiyya. Comme les Mozarabes d'al-Andalus, dans cette hypothèse, qui semble suffisamment étayée, ils auraient donc été victimes de la proximité de l'Ifriqiyya et de la Sicile, qui a permis une émigration précoce, avant même le ralliement à la conquête et à la création d'une forme politique originale et fragile, dont la création a marqué le triomphe et l'échec, la fin du christianisme africain.

Annexe

Inventaire du trésor de l'église de Mahdiyya (1160 environ)

Hic est thesaurus sancte Africane Ecclesie

1. *Una magna crux cooperta argento deaurato, minus habens, cum pomo argenti deaurati, et eius baculus sex habet cannellas argenteas.*
2. *Due alie cruces sunt minores argento cooperte, deaurate scilicet non per totum, habentes poma puri argenti. Baculus quisque earum habet sex cannellas argenteas.*
3. *Duo calices sunt argentei, scilicet maior deauratus est.*
4. *Quattuor sunt candelabra argentea, scilicet duo maiora sunt et duo minora.*
5. *Duo sunt turibula argentea eiusdem quantitatis, scilicet in uno eorum minus est de catenis et anulus* [sic].
6. *Siclum est unum argenteum in manica et in ore parumper deauratum habens fundum.*
7. *Duo sunt bacilia argentea in fundo et margine deaurata.*
8. *Una est cassa incensi argentea nigillata cum cocleari argenteo.*
9. *Due sunt ampulle argentee non habentes coopertoria.*
10. *Unum est cistum*[54] *Evangeliorum argenteo deaurato coopertum cum VIII lapidibus de cristallo sed minus habet de argento per loca et sunt duo pulvinaria*[55] *huius cisti.*
11. *Una est casubla diaspri*[56] *habens pernas ante et retro et circa collum a superioribus usque ad inferiora, et habens aurum frisium*[57] *similiter ante et retro et circa collum a superioribus usque ad inferiora, in inferiori autem margine habet latam listam auri frisii positam.*
12. *Et est alia casubla rubicunda samiti*[58] *et liste ante et retro scilicet que est ante a superioribus usque ad inferiora longa est. Que autem retro minus duobus palmis est.*

---

54. Confusion probable, au moment de la copie, à partir d'un original probable *textum*.

55 Coussin.

56. Diaspre.

57 Orfroi.

58 Samit (*hexamitum*).

13. *Est alia casubla samiti facta ad scaccerios* [59] *cum duabus listis ante et retro sed que ante est a superioribus usque ad inferiora longa est. Que autem retro minus duobus palmis est.*
14. *Due sunt dalmatice samiti laborati ad scaccerios.*
15. *Due sunt tunice samiti, una virgata est, et altera ad scaccerios laborata.*
16. *Una est cappa naurolati* [60] *cum tassellis* [61] *habens aurum frisium amplum a caputio usque deorsum et buttunium pernarum* [62].
17. *Est alia cappa catafitti* [63] *cum tribus tassellis auri frisii.*
18. *Due sunt cappe samiti ad scaccerios, una earum habet tassellum unum et altera habet parium [*sic*] aurum frisium in loco tasselli.*
19. *Unum est palium* [64] *cum duodecim rotis in quibus laborati sunt leones.*
20. *Unus est pannus diarodon* [65] *rubicundus et grossus, integer tamen sicut frimbie ostendunt.*
21. *Alius est pannus veteris catablatini* [66].
22. *Alius pannus veteris catablatini violati et crocei coloris.*
23. *Unus magnus anulus aureus episcopalis cum uno magno saphiro et IIII^or parvis jacintiis, duobus smaragdis et duobus prasinis* [67] *et IIII^or pernis magnis et IIII^or pernis parvis.*
24. *Tres mitre veteres duellus* [68] *cum auro frisio.*
Quicquid thesauri ex loco hoc hic scriptum est, totum Dominus archiepiscopus fecit
25. *Una est casubula auro laborata cum listis [...] ipsis est operis Yspanie.*
26. *Una est dalmatica eiusdem panni cum listis aureis in inferioribus positis ante et retro et ipse acu laborate sunt, manice autem rubicundi*

---

59. Echiquier

60. Confusion probable avec *maurolati.*

61. Applique, pièce de tissu brodé cousue au vêtement

62. Bouton de perles.

63. Non identifié

64. Sans doute un drap de soie servant de devant d'autel, plutôt qu'un *pallium* archiépicopal.

65 Tissu de soie couleur de rose, signalé par le Ps -Falcando , Francisque-Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres précieux en Occident, principalement en France, pendant le Moyen Age*, I, Paris, 1852, p. 81.

66. Pourpre ; Francisque-Michel, *Recherches*, I, *op. cit* , p. 12.

67. Eméraude vert foncé.

68. Non identifié.

samiti sunt cum listis et ex utroque latere samitum similiter erubicundum.

27. *Una est cappa dimiti* [69] *blevi cum tassello rotundo.*
28. *Alia est cappa viridis dusturin* [70] *habens tassellum listarum in medio cuius aurum frisium positum est.*
29. *Alia cappa samiti rubicundi habens aurum frisium amplum a capucio usque deorsum.*
30. *Septem sunt tunice cottonis pro pueris et ipse sunt opere Damasci.*
31. *Decem et octo millarisios ponderis est argentum quod fractum est.*
32. *Medietas bibliothece posita est in uno volumine,*
33. *et unum antiphonarium,*
34. *et unum psalterium,*
35. *et unum troperium,*
36. *et unum missale,*
37. *et unum benedictionale,*
38. *et in uno volumine sunt omilierium et passionarium et Iob et Tobyas et Iudit et Hester et Machabeorum et Esechiel,*
39. *et in alio volumine est Moralia Iob.*
40. *In alio volumine Bibliotheca, passionarium et omelye et sermones.*
41. *Reliquie : sancti Reguli est maius os et frustrum aliud beati Sennen martiris que sunt serico panno croceo involute et sunt posite in marsupio rubicundi samiti. Iste reliquie et alie que ignote sunt in cassa eburnea posite sunt.*

Hic est thesaurus ecclesie sancti Nicolay

1. *Unum textum Evangeliorum argento deaurato coopertum, sed minus habet de argento.*
2. *Una ycona lignea ex parte una ymagines habens argenteas tresdecim.*
3. *Unus calix magnus argenteus cum patena desuper deaurata in qua crucifixum.*
4. *Alius calix argenteus deauratus cum patena.*
5. *Alius calix argenteus cum patena.*
6. *Duo parva candelabra argentea minus de argento habentia in tribus locis.*

---

69. *Dimitum*, soierie, sans doute un taffetas.

70. Etoffe de soie sur le modèle de celle de Dastûwâ en Ahwâz.

7. *Unum turibulum argenteum cum quinque catenis et parvo anulo.*
8. *Unum parvum turibulum argenteum deauratum cum immaginibus et quinque non perfectis catenis.*
9. *Unus anulus aureus episcopalis cum magna sarda*[71] *et uno parvo smaragdo et duabus parvis marinis*[72] *et tribus parvis pernis.*
10. *Una crux argentea trium digitorum latitudinem habens cum parva argentea cannella.*
11. *Est una crux ferrea cooperta argento habens per partes smaldos, habens pedem ereum coopertum argento.*
12. *Est una crux parva rotunda argentea nigillata cum parva cannella.*
13. *Est una crux parva erea cum crucifixo et cum pede eris.*
14. *Est una crux parva aurea per partes pernata habens cannellas argenteas et in medio habet quoddam cristallum.*
15. *Est una crux parvula cooperta argento ex una parte deaurata habens IIII*^{or} *lapides rubeos et unum cristallum.*
16. *Est una crux parvula argentea deaurata et duplicata habens parvulum anulum.*
17. *Est casubla palii oxsi*[73] *habens aurum frisium ante et retro et circa scapulas habens listam.*
18. *Est casubla diaspri habens vetus aurum frisium circa collum.*
19. *Est casubla samiti palumbini habens aurum frisium vetus circa collum.*
20. *Est casubla diaspri citrini veteris.*
21. *Sunt et tres vetere casuble quarum una de lana est, alia de lino, alia de seta.*
22. *Sunt quinque veteres stole et sex veteres manipuli et VII veteres albe cum totidem amittis.*
23. *Est dalmatica diaspri habens listas textas auro circa pedes et aurum frisium circa manicas et collum.*
24. *Est dalmatica samiti palumbini habens ad manicas pannum viridem.*
25. *Sunt due dalmatice diaspri veteris una quarum habet listas veteres texta auro circa manicas et collum.*
26. *Est dalmatica diaspri nimis veteris.*
27. *Est tunica mudegeb* [sic] *veteris habens manicas diaspri.*

---

71. Sardoine.

72. Aigues marines.

73. Ar. *Wâshî*, tissu de soie ; Francisque-Michel, *Recherches*, II. Paris, 1854, p. 35 : inconnu jusqu'ici en Sicile.

28. *Est tunica diaspri viridis veteris habens manicas buffudi*[74] *rubei.*
29. *Sunt alie IIIIor veteres et rupte tunice.*
30. *Est cappa de purpura veteri nigra.*
31. *Est cappa maurolati veteris.*
32. *Est cappa virgata de seta.*
33. *Est cappa cataficti veteris.*
34. *Sunt alie VI veteres cappe.*
35. *Sunt duo palia magna et unumquidque illorum habet decem et octo rotas.*
36. *Est unum palium magnum nimis vetus et per partes ruptum habens litteras sarracenicas ex uno latere.*
37. *Est unum parvum catablattinum et vetus.*
38. *Est unum palium laboratum habens duos leones.*
39. *Est unus catablatinus nimis vetus habens equos.*
40. *Est pannus parvus mudebeg*[75] *vetus habens volucres.*
41. *Sunt IIII vetera palia.*
42. *Est una bibliotheca in duobus voluminibus.*
43. *Est I passionarium et etiam I omelia ab adventu usque ad resurrectionem.*
44. *Est I antiphonarium vetus.*
45. *Est unum capitularium.*
46. *Est unum graduale.*
47. *Sunt decem vetera tuallia*[76] *inter magna et parva*
48. *Et est unum altare.*

Totus thesaurus qui in carta hac scriptus est Joanni Philosopho quondam in ecclesia Sancte Marie qui fuit Georgii Antiocheni traditus est ad custodiendum per manus Domini Nicholai Cappelle Regie cantoris et Domini Petri sacerdotis Yspanie.

Petrus hic presbyter Hispanie habet in sua custodia I mitram de samito cum auro frisio et I crociam eburneam[77] *et caput alterius eburnee crocie vitreis lapidibus plenum quod est sine baculo.*

---

74 Francisque-Michel, *Recherches*, *op. cit.*, I, p. 362, émettait l'hypothèse d'une métathèse de *dibaphos*, ar. *dibâdj*. tissu biface.

75 Tissu de soie brodé (< ar *Mudabbadj*) . inconnu en Sicile

76. Touailles, serviettes.

77 Crosse.

Georges JEHEL

PROPOSITIONS POUR UNE THÉORIE DU PARTAGE DU MONDE, L'EXEMPLE GÉNOIS

Le thème de réflexion sur le *Partage du monde* offre une bonne occasion de s'interroger sur la stratégie des États qui ont dominé l'espace méditerranéen et sa périphérie à partir du XIIe siècle et sur le processus d'expansion entraîné par la croisade, qui voit s'opérer un renversement de tendance par rapport au repli de l'Occident des temps carolingiens.

En effet, après une phase de flottement ou de stabilisation du rapport des forces aux IXe-Xe siècles, de nouvelles polarités politiques se constituent en Occident autour de 1050. Dès lors de nouvelles puissances, qui ont émergé en Méditerranée centrale et occidentale, interviennent dans l'élaboration d'un nouvel équilibre [1].

Le phénomène génois offre un bon angle d'observation de cette évolution, puisqu'on le voit se cristalliser à partir de 950 pour repousser l'assaut quelque peu anarchique des bandes armées qui dominent l'espace provenço-languedocien et surtout l'espace tyrrhénien entre la Ligurie, la Toscane, la Corse et la Sardaigne [2].

---

1. Voir G. Jehel, *La Méditerranée médiévale de 350 à 1450*, Paris, 1992.

2. Voir G. Jehel, *Les Génois en Méditerranée Occidentale, fin XIe-début XIVe siècle.* Ebauche d'une stratégie pour un empire. Amiens-Paris, Centre d'Histoire des Sociétés, Univ. de Picardie, 1993. Sur le point précis des incursions sarrasines voir L. Balletto, « Le incursioni saracene nell'area subalpina », *Rivista di Storia, Arte e Archeologia per le province di Alessandria e Asti*, 1991, p. 9-26. Pour une vue d'ensemble concernant le « Commonwealth »

Mais on pourrait mener cette étude à partir de Venise, qui s'engage dés le Xe siècle dans la conquête de l'Adriatique et progresse énergiquement vers la mer Égée par la Crète et Négrepont, en tirant parti des opportunités dont la IVe croisade est un exemple particulièrement éloquent en matière de *Partitio* [3].

L'expansion catalane, telle qu'elle a été interprétée après l'échec de Muret (1213), apporte une autre illustration d'une stratégie spatiale, prenant en compte une forme de partage d'influence [4].

Celui qui s'est opéré dans le monde musulman où l'ambition unitaire inscrite dans le principe califal s'est heurtée à des réalités géopolitiques voire géoculturelles qui ont abouti à une tripolarisation autour de Bagdad, Cordoue et Le Caire, constitue à bien des égards un partage du monde sur lequel les spécialistes pourraient nous éclairer quant aux circonstances, aux motivations, aux implications idéologiques et aux finalités délibérées ou fortuites des évolutions de la répartition des aires d'influences [5].

Car c'est bien dans cette perspective que l'on peut poser la question de savoir quels sont les fondements, les arrière-plans de la mise en place de programmes politiques visant à établir des espaces de prépondérance en confrontation, avec ce que cela comporte de prospective délibérée, comme en témoigne, par exempt, la continuité pontificale à partir de la fausse donation de Constantin, et d'une manière plus générale l'interventionnisme auquel s'est appliqué le Saint-Siège, au moins depuis 750 [6].

A moins que l'on ne doive au contraire considérer que cette expansion s'est faite au gré des circonstances dans une approximation animée par la simple volonté de puissance aiguisée par des rivalités d'intérêt que les lois du marché, les luttes de clans, les groupes de pression, suscitent ou entretiennent. Venise avec le *parti de la mer,* Gênes avec ses factions alternatives, guelfes et gibelines ou encore ce groupe des *Honrats et Mercaders* barcelo-

---

génois, voir M. Balard, « I mercanti genovesi dall'Atlantico alla Cina », dans *Storia illustrata di Genova*, Gênes, 1993, p. 241-256. Pour la fin du Moyen Age voir E. Basso, *Genova : un impero sul mare*, Cagliari, 1994.

3. Voir F.C. Lane, *Venise, une république maritime*, Paris, 1985, p. 62-79.

4. Voir C.E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1966, p. 28-29.

5. Voir G. Martinez-Gros, *L'idéologie omeyyade*, Casa de Velasquez, 1992 et W.M. Watt, *La pensée politique de l'Islam*, Paris, 1995.

6. Voir pour les commentaires et la bibliographie la récente édition du texte de Lorenzo Valla, *La donation de Constantin* par J.B. Giard, Pans, 1993.

nais qui se disputent le Conseil des Cent, pourraient en être des illustrations [7].

Peut-on supposer que les premières expéditions menées par les Pisans et les Génois vers les Baléares en 1015-1020, vers le littoral ifriqiyen vers 1050, puis à travers la grande coalition contre Mahadiya en 1087-88 où il faut voir l'empreinte pontificale de Victor III [8], soient l'amorce d'une stratégie de longue durée par laquelle les républiques maritimes italiennes auraient pris la mesure des potentialités qu'elles ont en réserve ? La continuité et la progressivité de la démarche, la simultanéité des entreprises vers la Sicile, la Provence, les pays ibériques, le Maghreb tout autant que vers la Syrie-Palestine pourraient le laisser supposer. Mais cela impliquerait la maîtrise de mécanismes logistiques et une capacité prévisionnelle d'une telle envergure que l'on peut hésiter à avancer une telle interprétation.

L'exemple vénitien, pour y revenir d'un mot, semble plus crédible de ce point de vue, tant dés le XIIe siècle l'objectif paraît circonscrit, sur le plan spatial, l'Adriatique et son prolongement oriental. On pourrait presque, dans ce cas, parler d'un choix géostratégique délibéré. Les méthodes par lesquelles les Vénitiens entendent marquer leur territoire donnent une certaine pertinence à l'hypothèse. Les quelques incursions sans suite en Sicile orientale, à mettre en relation avec les démêlés qu'ils ont avec les Génois à propos de Corfou et de la Crète, le peu d'intérêt qu'ils portent à Malte, laissent supposer que les Vénitiens ont bien défini leur espace et qu'ils ont assumé un partage d'influence dont la ligne méridienne passe par Dubrovnik, Corfou, Tunis où ils ont toutefois un fondouk au XIIIe siècle. Les caractéristiques de cette politique ont été bien analysées [9].

Elle n'en a pas moins fluctué. En effet à partir du XIVe siècle cette ligne méridienne, sans doute sous la poussée des événements, est largement transgressée par Venise. Que ce soit pour gagner l'Allemagne et l'Europe du Nord-Ouest par les routes alpines ou par les *mude* lancées vers l'Atlantique [10].

---

7. Voir C.E. Dufourcq, « Honrats, Mercaders et autres dans le Conseil des Cent au XIVe siècle», dans *Actes du colloque de la Rabida*, Madrid, 1985, p. 1361-1385.

8. Voir G. Jehel, *Les Génois*, *op. cit*., p. 16-18.

9. Voir A. Ducellier, *La façade maritime de l'Albanie au Moyen Age, Durazzo et Valona du XIe au XVe siècle*, Thessalonique, 1981, p. 125-151. Sur les fondouks vénitiens à Tunis voir G. Jehel, « Catalogue analytique et chronologique des actes du notaire *Petrus Batifolius* rédigés à Tunis du 20 décembre 1288 au 24 juin 1289 », *Les Cahiers de Tunisie*, 99-100, p. 69-137 ; B. Doumerc, « Le consulat vénitien de tunis (1470-1472) », *ibid.*, 155-156, p. 448-478.

10. La communication de B. Doumerc au présent colloque et plusieurs de ses travaux antérieurs ont souligné cet aspect.

Dans ces conditions, si dans certains contextes des lignes de partage peuvent s'observer, elles sont toutefois loin d'avoir la netteté permettant d'échafauder des théories sur le partage du monde dans une conception méditerranéenne.

L'exemple génois ne peut que confirmer cette absence de structuration des aires d'influence à partir de pôles d'initiatives majeurs. Au contraire, dans la longue durée, la polyvalence ubiquitaire génoise telle qu'elle apparaît sur la carte de Gibraltar à la Crimée, et de Tunis à Bruges est plutôt déconcertante. Le problème posé est alors de savoir si le gigantisme des ambitions génoises qui s'observe dès l'origine, au contraire de Venise, dans la simultanéité, comporte une rationalité. L'obstacle est d'abord d'ordre documentaire. Peu d'informations nous sont parvenues sur les projets ou intentions secrètes des autorités génoises permettant de déceler, dans la continuité, des perspectives d'ensemble ou des orientations prioritaires. Une lecture de la chronique serait certainement éclairante de ce point de vue. Elle reste à faire [11].

La documentation fiscale telle qu'elle apparaît dans les délibérations du Conseil des Anciens, peut aider à saisir cette vision oecuménique de la politique génoise en même temps qu'elle peut permettre d'en déceler les fluctuations. Une décision de 1395 par exemple visant à imposer les importations génoises passe en revue les zones géographiques en relations commerciales avec Gênes. On y énumère la Provence, le royaume de France, le Roussillon, la Catalogne, l'Aragon, Majorque, Grenade, la Castille, le Portugal, l'Angleterre, la Flandre, Monaco, Talamone, Rome, Naples, la Sicile et Tunis. On doit constater que même s'il est largement ouvert, l'horizon est ici limité à l'Occident [12].

Sans que l'on puisse considérer que les Génois aient à ce moment déserté l'Orient, il semble que le rythme de leur commerce se soit quelque peu affaissé [13]. Outre l'effet cumulé d'une polarisation occidentale intéressant l'ensemble de l'Italie [14], il y a peut-être là un indice d'une évolution anticipée par

11. La bibliographie ne manque pas pour l'étoffer, de R.S. Lopez , *Storia delle colonie genovesi nel Mediterraneo*, Bologne, 1938 à G. Caro, *Genova e la supremazia sul Mediterraneo (1257-1311)*, Gênes, 1974. Elle s'est abondamment renforcée par les récentes synthèses de G. Pistarino, en particulier, *La capitale del Mediterraneo : Genova nel Medioevo*, Gênes, 1993

12. Archivio di Stato Gênes, Archivio segreto, *Diversorum communis janue*, n° 3021, *Institutio et impositio introytus unius pro centenario*. Le document non folioté est daté du 10 mars 1395.

13. Voir M. Balard, *La Romanie génoise, (XIIe-début du XVe siècle)*, Rome-Gênes, 1978, t 2, p. 683-687.

14. Voir P. Racine, « Les marchands italiens dans le Royaume de France (XIIe-XIVe siècle) », dans *Spazio urbano e economia nell'Europa medievale*, Milan, 1994, p. 99-126.

le gouvernement génois à partir d'impératifs économiques plus que politiques. Ceux-ci peuvent également être mis en évidence sur la base d'une documentation spécifique qui rend compte des tendances de la diplomatie génoise. Les traités et conventions négociés par la commune de Gênes avec une infinité de partenaires depuis les plus hautes instances de pouvoir jusqu'aux micro-États avec lesquels les ambassades génoises ont multiplié les contacts dans une continuité multi-séculaire permettent de saisir les modalités de mise en place d'un réseau d'influence exclusif de tout partage. L'étude exhaustive de cette documentation qui s'étend de 958 à 1500 est à faire [15]. Le XIIe siècle est déjà significatif.

Sans doute la série des traités observés portant sur la période 1109-1167 concerne presque exclusivement l'espace occidental : Languedoc, Sardaigne, Lombardie, Espagne, Provence, Sicile, Toscane. Toutefois, dès 1104, les Génois ont un quartier à Jaffa et en 1155, ils reçoivent des privilèges commerciaux à Byzance.

A partir de 1168, on observe une symétrie exemplaire dans le déploiement vers l'est et vers l'ouest de la diplomatie génoise. Qu'il s'agisse d'acquisition de quartiers ou de fondouks, d'accords militaires, d'obtention ou de confirmation de privilèges ou de droits commerciaux, on ne peut manquer d'y voir l'assiduité avec laquelle les Génois tendent à élargir leur champ d'influence tous azimuts, en dehors donc de toute considération liée à l'idée de partage. C'est ce qui apparaît dans le tableau suivant :

15. L'essentiel de cette documentation est rassemblée à l'*Archivio di Stato* de Gênes dans le fonds *Archivio Segreto*, série *Materie Politiche*. Une bonne partie en a été publiée notamment : *Libri Jurium Reipublicae Genuensis*, dans *Monumenta Historiae Patriae*, t. VII et IX, Turin, 1854-1857, en cours de réédition ; C. Imperiale di Sant'Angelo, *Codice diplomatico della Repubblica di Genova*, 3 vol. Rome, 1936-1942. On peut aussi consulter l'inventaire établi par P. Lisciandrelli, *Trattati e negoziazioni politiche della repubblica di Genova, 957-1797*, Gênes, 1960. On peut trouver des compléments à ce corpus dans la documentation notariée. Voir par exemple G. Petti Balbi, « Il trattato di 1343 tra Genova e Tunisi », dans *Saggi e documenti I, Studi e testi del Civico Istituto Colombiano*, 2, Gênes, 1978, p. 295-322. Un document du même type a été trouvé dans le fond *Notai ignoti*. Voir à ce sujet G. Gehel, *Les Génois. , op. cit.*, p 371. Le texte de ce document est à paraître dans G. Jehel, « Gênes et Tunis au Moyen Age », communication au VIe Congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb tenu à Tunis en déc. 1993.

Les étapes d'une diplomatie bilatérale [16]

1168 : Installation du commerce génois à Gibelet (B.1-n.53)
Confirmation des accords conclus en Sardaigne (B.1-n.61)

1169 : Privilèges accordés aux Génois à Antioche et Laodicée (B.1-n.68)

1170 : Confirmation des accords avec Byzance (B.-n.73)
Soutien d'Alexandre III pour la reconnaissance des droits génois à Jérusalem (B.1-n.74)

1171 : Confirmation des droits génois à Narbonne (B.1-n.76)

1172 : Confirmation des droits génois en Sardaigne (B.1-n.77)

1174 : Établissement reconnu aux Génois à Saint-Gilles, Arles, Marseille, Nice (B.1-n.83)
Indemnisation accordée aux Génois pour l'incendie de leur flotte à Constantinople (B.1-n.85)
Confirmation des accords entre Gênes et le royaume de Sicile (B.1-n.86)
Participation génoise à une opération byzantine à Chypre (B.1-n.87)

1181 : Traité de commerce entre Gênes et les Baléares (B. 18)

1182 : Présence attestée des Génois à Jérusalem, Jaffa, Césarée, Acre (B.2-n.6)

1187 : Fondouk génois à Tyr (B.2-n.7).

1188 : Les Génois obtiennent la restitution d'une place forte en Sardaigne (B.1-n.61)
Confirmation du traité passé avec les Baléares (B.18)

1189 : Fondouk génois à Oristano en Sardaigne (B.2-n.16)

1190 : Élargissement du fondouk génois à Tyr (B.2-n.7)
Les Génois obtiennent le droit de foire à Fréjus (B.2-n.11)
Confirmation des droits génois à Antioche et Laodicée (B.2-n.27)

1191 : Réconciliation entre Gênes et Byzance (B.18)

1192 : Les Génois obtiennent:
le droit de séjour dans le judicat d'Arborea en Sardaigne (B.2-n.33)
une concession territoriale à Constantinople (B.18)

16. Source : *Materie Politiche*, cité *supra*. Les documents sont classés en buste (B) et nu-

confirmation de leurs droits à Tyr, Jaffa, Ascalon, Jérusalem, Acre (B.2-n.38)

1195 : Participation génoise à la conquête de la Sicile par Henri VI (B.2-n.45)

1199 : Les relations un moment interrompues entre Gênes et Byzance sont rétablies (B.18)
Un traité de paix et d'alliance est signé entre Gênes, Hyères et Fos (B.2-n.54).

La mobilité de la diplomatie génoise apparaît ainsi sous la forme d'une capacité d'adaption à la fragilité des opportunités de la conjoncture grâce à une vigilance permanente et sans doute à l'existence de réseaux d'information et de transmission précoce. Elle peut aussi s'expliquer par l'opposition entre les deux principales méthodes d'expansion et d'implantation.

La première que l'on pourrait qualifier de domination étatique implique une assise territoriale sur lequel s'exerce un pouvoir au sens plein du terme. Il se renforce par des processus d'annexion. Aux modèles byzantins ou turcs peuvent être associés la Reconquista ibérique, l'extension du domaine capétien ou celle des Normands.

La deuxième procède par insinuation diffuse en infiltrant les milieux d'affaires et les milieux officiels. Le rôle des marchands et navigateurs génois dans les contacts avec les royaumes de France, de Castille ou de Portugal ou encore dans l'Égypte mamluke – tel, ce Domenicho Doria qui après avoir servi un émir aurait été emprisonné au Caire en compagnie du géographe Al Umari [17] – illustre cette implantation faite d'avancées successives et de reculs. On peut la suivre en Sicile aussi bien qu'au Maroc.

Dans le premier cas, la notion de partage s'impose car il faut définir le cadre d'exercice d'un pouvoir, donc des frontières. Dans le cas de l'impérialisme marchand, tout repose sur la fluidité des échanges et des communications à travers les États et les frontières. La conception génoise, économiste et transfrontalière, s'accommode d'une propagation diffuse qui n'est pas compatible avec la notion de partage.

17. Voir B.J. Kedar, *Merchants in Crisis*, Londres, 1976, p 13.

Mohamed CHÉRIF

LES PRÉTENTIONS CALIFALES DANS L'EXPÉDITION D'AHMED AL MANSÛR AU SOUDAN (1590)

On sait que le califat islamique est né dans une atmosphère de luttes socio-idéologiques qui ont éclaté au sein de la communauté musulmane juste après la mort de son fondateur, le prophète Mohamed. Néanmoins, le califat en tant que cadre théorique qui soutient un pouvoir ne cesse de véhiculer tout un arsenal de justifications juridiques dans les conflits politico-idéologiques et militaires aussi bien en Occident chrétien qu'en Orient musulman.

La présente étude a pour point de départ une réflexion sur « la réalité et le mythe » de l'idée califale dans l'Occident musulman médiéval et sur ses prolongements contemporains, au moment où certaines tendances dites « islamistes » revendiquent et œuvrent pour la restauration d'un état islamique de type califal. Dans cette esquisse, qui nous mettra en contact avec la «Méditerranée saharienne », j'essaierai de voir comment l'idée du califat et, les prétentions califales ont servi de couverture à la conquête et à la colonisation de pays musulmans par les armées d'un calife qui revendiquait d'être le chef suprême de toute la communauté de l'Islam.

L'expédition ordonnée en 1590 par le sultan sa'dien Abû l'Abbâs Ahmed al Mansûr contre le royaume musulman Songhay et son souverain noir (l'askiya Ishâq II), depuis peu investi, fut un épisode brutal de l'histoire du Soudan à la fin du XVIe siècle, en même temps qu'elle constitue l'action la plus spectaculaire de l'histoire du Maroc sa'dien après la grande bataille des

Trois Rois emportée sur les Portugais en août 1578. Les circonstances et les motifs de cette conquête aussi fragile qu'éphémère sont forts bien connus [1]. Plusieurs études ont mis en exergue les motifs économiques et financiers qui tiennent surtout à l'exploitation des richesses du Soudan. D'autres mettent en lumière le contexte international favorable à l'intervention marocaine au Soudan ou soulignent les mobiles religieux et les moyens géostratégiques qui permettent au Maroc d'éviter l'encerclement par le sud, et en même temps, de se débarrasser de certains contingents militaires andalous devenus dangereux pour le makhzen. Le motif impérial domine dans d'autres analyses. Il permet d'établir un lien direct avec le royaume Ganem Bornu qui venait de prêter serment d'allégeance à al Mansûr. Mais c'est rarement que l'on trouve une analyse relative aux prétentions califales dans cette expédition. Cette étude propose d'apporter quelques éléments de réflexion sur ces mobiles, très souvent laissés dans l'ombre, et qui s'intègrent parfaitement dans le cadré des « modalités et projets religieux et culturels qui soustendent les entreprises coloniales ».

Pour justifier l'annexion de l'empire de Songhay au domaine marocain, le sultan Ahmed al Mansûr avait utilisé la question du califat comme argument essentiel, tant à l'intérieur du Maroc qu'à l'extérieur, auprès des chefs d'États et protagonistes de la pensée islamique en Afrique du Nord, auprès des rois du Soudan, mais également dans le monde ottoman.

L'obligation de défendre le territoire de l'Islam nécessite la mainmise sur les richesses des musulmans pour mieux remplir la fonction de *djihad* [2] ; successeur du prophète, le calife a par conséquent le devoir de mener la guerre sainte. Les musulmans, aussi bien chefs que sujets, sont tous obligatoirement partie prenante dans son entreprise [3]. Son objectif étant l'unifica-

1. Z. Dramani-Issifou, *L'Afrique dans les relations internationales au XVIe siècle. Analyse d'une crise entre le Maroc et le Songhai*, Paris, Karthala, 1982. M. Gharbî, *Bidâyat al hukm ai Magribî fi as-Sûdân al Garbî*, Bagdad, 1982. B.M. Sanni, *Recherches sur les structures des Empires du Soudan occidental du XIVe au XVIIe siècle et leurs relations avec le bassin méditerranéen*, thèse de 3e cycle, Université de Toulouse Le Mirail, (dir. A. Ducellier), 1985-1986, p. 409 et s.

2. Ahmed al Mansûr avait envoyé une délégation d'urgence à l'askiya Ishâq II pour lui faire part de ses exigences imminentes : rendre compte au roi du Soudan des *fatwas* des jurisconsultes musulmans sur le droit du seul *imâm* à disposer du sort des mines de sel (de Tagaza) ; lui signaler la prise en charge du combat contre l'ennemi qui, sans l'armée d'Al Mansûr, peut atteindre le pays du Soudan ; demander à l'askiya d'entrer dans le bercail du califat marocain. Voir la lettre d'Ahmed al Mansûr à l'askiya Ishâq dans A. A. Fichtali, *Manâhil as-Safâ*, Rabat, 1972, p. 123 et 190.

3 « J'ai résolu d'attaquer le prince de Gao... et d'envoyer des troupes contre lui afin de réunir dans une seule et même pensée toutes les forces de l'Islam » disait Al Mansûr à ses conseillers. Voir M. Ifrani, *Nuzhat al-Hâdî, ou l'histoire de la dynastie sa'adienne au Maroc (1511-1670)*, trad. O. Houdas, Paris, Maisonneuve, 1888-1889, p. 388.

tion d'une *'uma* divisée, une véritable « conversion des fidèles », le recours à la force n'est pas exclu, même s'il est toujours souhaitable d'y parvenir par des moyens plus pacifiques.

Ahmed al Mansûr légitimait sa position de calife à partir de sa filiation généalogique. Il se considérait comme l'unique calife des musulmans parce que seul parmi leurs rois et leurs émirs il pouvait revendiquer une généalogie hachimite quraïchite (descendant du prophète). Aussi œuvra-t-il pour mettre en avant cette filiation et lui donner tout son éclat, surtout après la consolidation du pouvoir politique, militaire et économique du Maroc.

La polémique sur l'authenticité du califat et le droit de s'attribuer les titres califiens jalonne les annales de l'histoire du Maroc. Aussi n'est-il pas étonnant que, lors de la réunion tenue par Ahmed al Mansûr avec ses conseillers et les élites musulmanes pour discuter de l'expédition du Soudan, le souverain ait tenu à préciser devant eux que le sultan « noir » était déposé légalement, parce qu'il n'était pas doté des attributs nécessaires de la fonction califale, surtout de l'ascendance qurachite.

> « D'ailleurs le chef actuel des soudaniens, celui qui exerce l'autorité royale est légalement déchu de ses fonctions car il n'appartient pas à la famille de Qoreich, et il ne réunit aucune des autres conditions requises pour disposer de la puissance suprême » [4].

Puisque le califat s'impose juridiquement, le sultan marocain considère qu'il est de son devoir envers les musulmans d'étendre son califat à des contrées limitrophes qu'il doit s'efforcer d'annexer, avec tous les liens juridiques et moraux que cela impliquait, comme le fait de superviser biens et richesses de ses nouveaux sujets. Les musulmans de ces contrées doivent vivre sous l'autorité de l'émir-général du califat chérifien, sous peine d'être accusés de trahir la foi suprême, et de subir par conséquent l'invasion et les autres châtiments réservés à la désobéissance. Il justifiait ainsi tous les abus et les débordements de l'armée marocaine envers les musulmans du Soudan, puisque ces derniers ne répondirent pas à l'invitation de prêter serment d'allégeance. Ils furent contraints et forcés à l'obéissance [5].

Toutes les lettres qu'Ahmed al Mansûr avait envoyées aux chefs soudanais, aux élites en général, pour soutenir les entreprises conquérantes de l'armée marocaine, étaient introduites par des expressions analogues qui tournent autour du leitmotiv suivant :

---

4. M Ifrani, *op cit*, p. 388-89.

5. M. Gharbi. *Bidâyat al hukm al Magribî fî as-Sûdân al Garbî*, *op. cit*., p. 108.

« Ceux qui te prêtent serment ne font que prêter serment à Dieu : la main de Dieu est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment, donc, ne viole qu'à son propre détriment ; et quiconque remplit ce en quoi il a fait un pacte avec Dieu, alors Il lui apportera bientôt un énorme salaire » [6].

Le califat, dont la définition, l'origine et la nécessité sont mentionnées dans les missives envoyées par Ahmed al Mansûr [7] à diverses contrées du monde musulman avant et après la conquête du Soudan, est parfaitement conforme à la vision qu'en avait Ibn Taymiya : « les êtres sont les créatures de Dieu, les gouverneurs sont leurs délégués et leurs représentants auprès de Lui » [8].

Le texte du serment d'allégeance prêté par l'empereur Idris III de Ganem Bornu à Ahmed al Mansûr en 1582 nous livre un exemple révélateur, qui illustre au mieux ces principes [9]. Ce serment fut écrit à Fès et expédié à Njamina où l'empereur jura d'en accepter le contenu dans l'esprit et la lettre [10]. Le préambule de ce document résume en substance tous les arguments utilisés par al Mansûr dans sa lutte pour s'approprier le califat suprême des musulmans. Nous y lisons :

« Dieu est venu en secours à l'univers et a honoré le monde existant. Les lumières ont clarifié les bas et les hauteurs avec la levée du soleil du Califat prophétique et de l'imamat Hachimite Alaouite. Ses lumières ont couvert la terre et sont montées jusqu'au ciel... Louange à Dieu qui a choisi ce haut palmier prophétique, béni, hachimite, dont l'origine est solidement enracinée à terre et les branches dans le ciel... Dieu a fait de notre Seigneur le représentant de ses créatures et de ses sujets, et en a fait le sabre qui défendra la loi coranique (charî'a) par son courage et sa bravoure, notre Seigneur l'Emir des croyants, le lieutenant de Dieu sur terre, le descendant de l'ultime Prophète,

---

6. *Coran*, Surate la victoire, 10, et voir Rasâil sa'diya, *Lettres Sa'diennes*, éd. A. Gannun, Tétouan, (s.d.), p. 82-83.

7. Parmi les textes les plus importants qui jettent la lumière sur les prétentions califales d'Ahmed al Mansûr, nous possédons les doxologies des missives sultaniennes. Malheureusement, elles ne sont pas d'une interprétation aisée car elles sont rédigées en prose rimée où tout est sacrifié à l'assonance, et parfois la phrase n'est plus qu'une émission de sons presque incompréhensible, défiant ainsi toute clarté et précision des expressions. Voir par à ce sujet H. de Castries, « La conquête du Soudan par El-Mansour (1591) », *Hespéris*, III, Paris, 1923, p. 433-488

8. I Taymiya, *as-Siyasa ach-char'iya*, éd 1323 de l'Hégire, 6 Cité par M. Gharbi, *op. cit*, p 109

9 Z Maikorema, *Les raisons d'une ambassade bornuane au Maroc en 1583, une réinterprétation*. Rabat. Institut des Etudes Africaines, 1991

10. Lettre lue dans la mosquée de Ganem Bournu en janvier 1581. Voir le texte intégral dans A.'A. Fichtali, *Manâhil as-safâ*, Rabat, 1972, p. 69.

l'héritier des prophètes et des messagers de Dieu, dont l'obéissance est obligatoire pour tout le monde, et dont l'Imamat jettera ses couvertures sur tout le monde... l'Emir des croyants, le vainqueur par Dieu, notre Seigneur Abu I 'Abbâs, que les prières de Dieu soient sur Lui et sur les siens les califes de l'Islam... Dieu a montré aux gens le devoir de se soumettre à lui, à son imamat, de le suivre et de se laisser guider par sa prédication, et de respecter le serment d'allégeance qui lui a été prêté suivant la Tradition de Son Prophète – que le salut soit sur Lui – qui a dit Le califat restera dans Qurayche même s'il n'en reste que deux [...]. Il est le vrai Imâm de la communauté qui a rempli ses conditions, et l'héritier du califat prophétique et celui qui tient à défendre la cause de l'Islam [...]. Tout Emirat qui n'est point supporté par la Chari'a est condamnable et rejeté ».

Se pose alors la question de l'attitude des deux États musulmans ottoman et songhai, compte tenu des considérations antérieures. Quelle était la vision d'Ahmed al Mansûr et son appréciation des fondements juridiques et religieux du pouvoir en place dans ces deux États, quelle était son opinion envers ce pouvoir sur le droit de régir les sujets musulmans ?

Il est incontestable que le pèlerinage à la Mecque de l'askiya Haj Mohamed, roi de Mali en 1496-1497, avait donné juridiquement naissance à une situation dont on ne doit pas minimiser la portée. L'askiya avait rencontré le chérif de la Mecque, qui l'a investi *imâm* du Soudan et calife de son peuple [11]. L'askiya était dorénavant qualifié d'« Imâm juste / équitable, le père des orphelins, des veuves, des pauvres, des faibles et le refuge des savants » [12]. 'Abd ar-Rahmân Sa'dî, l'auteur de *Târikh as-Sûdân* rapporte l'événement selon une autre version :

« L'Askiya a rencontré sur cette terre bénie le chérif Abbaside. Il lui a demandé de faire de lui son lieutenant sur la terre de Sagei. Il a accepté sa demande [...] Il l'a investi calife et a posé le turban et le bonnet sur sa tête, ainsi il est devenu calife légal dans l'Islam » [13].

Dans le *Târikh al Fettâch* [14], nous pouvons lire une lettre que l'askiya Haj Mohamed avait écrite au calife abbasside en Égypte, à l'instigation de Cheikh Mohamed Ben 'Abdel Karîm al Maghîlî. L'askiya avait rapporté cette lettre avec lui à la Mecque. Il en précise la nature : « C'est la lettre de l'Émir des croyants, l'oppresseur des infidèles l'Askiya Haj Mohammed Ben

---

11. M. Kat, *Târîkh al Fettâch*, éd. O. Houdas, Paris, 1964, p. 68.

12. *Idem*, p. 67.

13. 'Abd ar-Rahmân Sa'dî, *Târîkh as Sûdân*, éd. O. Houdas, Paris, 1898, p. 73.

14. Fettâch, 15.

Abi Bakr [...] au victorieux émir des croyants Ahmed » (s'agit-il du calife abbasside ?).

Ces témoignages, fragmentaires il est vrai, ne soulignent pas seulement l'investiture de l'askiya par le calife abbasside : ils démontrent la place que l'askiya s'est donnée lui-même avant qu'on ne lui remette les signes de l'investiture (le turban du calife). Ce geste symbolique ne signifie pas automatiquement l'investiture directe, puisqu'il y a des normes communes à respecter et qui, seules, confèrent au successeur du calife la force légale de remplir sa fonction. Cependant, l'askiya a envoyé ses propagateurs dans les quatre coins de son royaume, et a fait – pour une courte période – la prière au nom du calife abbasside. Il imitait ses parures et ses gestes qu'il prenait pour modèle. Aussi s'est-il penché sur l'étude des mœurs et des traditions arabes.

L'askiya Haj Mohamed imitait les émirs du Maroc qui se faisaient accompagner des chérifs d'Orient dans la conduite des affaires religieuses. Il demanda alors au calife abbasside Ahmed de lui envoyer l'un de ses fils. Ce vœu ne s'est accompli qu'au bout de quinze ans avec l'arrivée à Tombouctou et à Gao de Mulay Ahmed Saqalî, le cousin du chérif qui, de surplus, n'a rempli aucune fonction administrative. Il s'est consacré à l'enseignement [15]. Ce sont ses fils qui joueront un rôle politique au Soudan [16].

Les régions sahariennes au nord du Niger ont continué à faire la *khotba* du vendredi au nom des sultans marocains [17]. Quant aux chefs des petites principautés limitrophes du Soudan, ils s'attribuaient fréquemment et sans aucune retenue des titres qui relevaient de la fonction califale : certains chefs ordinaires en pays Songhay sont allés jusqu'à se conférer la titulature d'émir des croyants ou celle de calife des musulmans [18].

C'est en 1517 qu'intervient un fait nouveau, l'occupation de l'Égypte par les Ottomans et la fin des Abbassides. Cet événement a naturellement préoccupé le Maroc au plus haut point. Les émirs sa'diens qui menaient la guerre sainte sur les côtes marocaines avant la consolidation de leur État pensèrent au vide que laisserait la disparition du califat en Égypte. Mohamed Chaykh, qui partageait ce point de vue, fut l'un de ces émirs qui alors, d'après les

---

15. Id.,p.8 et 19.

16. *Ibid*, p. 19.

17. Ibn Battûta rapporte que les prières solennelles étaient évoquées, en présence de l'askiya, en faveur du sultan mérinide Abûl Hassan, et non en faveur du calife abbasside. Voir Ibn Battûta, *Rilha*, Beyrouth, 1968, p. 665.

18. B.M. Sanni, *Recherches sur les structures d'une ambassade bornuane au Maroc...*, *op. cit.*, p. 1.

historiographes officiels de l'état sa'dien, ressuscita les protocoles déchus du califat [19].

Mais c'est Ahmed ai Mansûr qui, avec enthousiasme, s'est lancé dans la lutte contre les Ottomans pour l'autorité suprême au sein du monde musulman. Il voulait étendre son pouvoir aux contrées méridionales, prétextant l'obligation qui leur était faite de se soumettre au calife de la foi musulmane. Il savait que les Ottomans, vu leur éloignement, et bien que leur domination s'étendît sur une bonne partie du monde arabo-musulman, ne pourraient étendre leur califat jusqu'au Maroc et au Soudan, ce qui créait, pour Ahmed al Mansûr, des conditions très propices à une campagne de légitimation comme émir des croyants de toutes ces contrées. Aussi n'accordait-il que le qualificatif de sultan aux Ottomans, alors qu'il se réservait personnellement le titre de calife [20].

Cependant, à la même époque, nous ne trouvons chez les Songhay aucune mention de titres califiens. Le gouverneur se nomme parfois sultan, et parfois askiya, bien que les protocoles de l'investiture [21] dans la capitale et les provinces, qu'accompagnent la frappe des tambours et les feux autour desquels on exécute des danses, soient restées des pratiques courantes. A Tombouctou et Gao, les prédicateurs ne prononçaient pas de prières en faveur d'un *imâm* précis. La *khotba* du vendredi se bornait à formuler des souhaits de victoire pour les musulmans. Quant aux invocations au profit du sultan noir, elles avaient lieu après la prière.

Après avoir lié le Ganem Bornu au Maroc, en 1583, au moyen d'un serment d'allégeance [22], Ahmed al Mansûr voulait placer d'autres régions soudanaises sous son obédience. C'est ce qui ressort clairement de toutes les lettres qu'Ahmed al Mansûr fait alors parvenir aux savants des États musulmans, aux juristes et aux élites du Soudan : il est clair qu'il visait des objectifs politiques avec un programme idéologique fondé sur le droit divin.

Il ne s'agissait pas seulement de lettres destinées au monde extérieur [23]. La volonté de faire valoir et de démontrer ses qualités divines de calife se perçoit clairement dans les préambules des missives envoyées aux chefs militaires et autres fonctionnaires de son État. Il s'y attribue des qualificatifs traditionnellement dévolus aux seuls prophètes pour inscrire son rôle dans la

---

19. M. Ifrani, *op. cit* . p. 36
20. *Lettres Sa'diennes*, p 35.
21. Sa'dî, 115.
22. Z Maikorema. *Les raisons d'une ambassade bornuane au Maroc...*, *op cit.*, p. 17.
23. *Lettres Sa'diennes*, p 83-84.

lignée des rois et des émirs [24]. En effet, la conviction d'Ahmed al Mansûr, que Dieu l'avait désigné pour être son lieutenant sur tous les musulmans du monde, demeurait inébranlable, et elle se renforçait avec les progrès effectués. Ses contacts réguliers avec plusieurs savants et dignitaires de l'Orient avaient pour but de les pousser à répudier le pouvoir ottoman. Il les comblait de cadeaux et s'intéressait de près à leur correspondance. Il leur demanda de lui délivrer leur *ijâza* (autorisation de transmettre leur savoir). Al Maqarrî nous relate, en exagérant sans doute, que

> « lorsque l'amour de notre seigneur – que Dieu le glorifie – pour les savants, ses largesses et ses dons en leur faveur s'est confirmé auprès des dignitaires de l'Orient, ils commencèrent à affluer auprès de lui de toutes parts. Ceux qui n'avaient pas pu venir auprès de lui, l'ont servi par leurs compositions écrites. Ainsi, ont composé l'histoire de son État plusieurs grands savants de la Grande Constantinople aussi bien que plusieurs savants d'Egypte et autres régions qu'on ne pourrait recenser ».

Le sultan marocain envoyait ses propagandistes en Orient et parmi eux des ambassadeurs, des pèlerins, des étudiants et des voyageurs. Al Fichtâlî a décrit la fonction de l'un d'entre eux, Ahmed Ben a Qâdî :

> «Il avait une grande valeur en ce qui concerne la propagande pour les mérites de notre Imâm... Il a rassemblé les bienfaits de l'État, ses mérites et ses victoires, ce qu'il a propagé dans les contrées et en Orient » [25].

Ahmed al Mansûr envoya aux grands savants de l'Orient ses fonctionnaires-espions en les faisant passer pour des étudiants [26] afin d'en obtenir régulièrement des rapports. Ibn al Qâdî nous a transmis certains de ces rapports dans son livre *Al-Muntaqâ al-Maqsûr.* Il nous dit que :

> « Certaines gens d'Orient qui ont le pouvoir de lier et de délier, m'ont juré d'une façon solennelle qui ne peut être annulée que si une femme du palais de notre Seigneur venait demander la soumission [à al-Mansûr] et répondre à son autorité, il sera le premier soumis, lui et les siens à l'instant, sans attente ». Plus encore, « dans chaque royaume, les Arabes commencèrent à se glorifier devant les Turcs de ce roi glorieux [...] Les cœurs des Orientaux battent pour lui, leurs esprits sont avec lui et leurs yeux ne regardent que vers lui... » [27].

---

24. *Lettres Sa'diennes*, p. 23-52.
25. A.'A. Fichtali, p. 230.
26. *Lettres Sa'diennes*, p. 33.
27. *Al numtaqâ al maqsûr*, p. 101-102.

Il semble bien qu'Ahmed al Mansûr était satisfait de ce travail, et avait confiance en la possibilité de créer une atmosphère propice à concurrencer les Ottomans jusque sur leur propre territoire. Par ailleurs, il espérait affaiblir la position des Ottomans en Orient et leur créer des difficultés en Arabie, ce qui détournerait certainement leur regard du Maroc. Et il est vrai que cette propagande eut une certaine influence sur les milieux orientaux, sans pour autant se traduire par des actes concrets. Certaines professions de foi en faveur des prétentions califales des chétifs sa'diens s'exprimaient évidement au détriment des Ottomans, tout comme l'idée répandue selon laquelle ces chérifs menaient la guerre sainte par procuration au nom du calife marocain [28]. Mais dans l'ensemble, ces idées ne dépassaient guère le cadre des écrits flatteurs des chroniqueurs officiels sa'diens.

Quant au territoire du Maroc lui-même, l'affaire ne s'y réduisait pas à une pure tactique. Les serviteurs d'Ahmed al Mansûr propageaient dans les campagnes et dans les villes marocaines l'idéologie d'un sultan seul calife des musulmans et seul habilité à conquérir et gouverner contrées et peuples [29].

Ainsi, Ahmed al Mansûr tirait parti des conditions qui régnaient dans chaque pays, et trouvait l'occasion d'intervenir dans chaque controverse entre gouvernants et gouvernés. Il employait des espions choisis parmi ceux qui bénéficiaient d'une aura auprès des populations. Il exploitait également la politique arbitraire des Turcs envers les Arabes, qui manipulait les différences sociales et culturelles des communautés en place, et il en usait de même en jouant sur les identités ethniques dans l'empire du Songhay. Il utilisa en outre les oppositions de classes à l'intérieur de l'Empire en misant sur le fait que plusieurs tribus, notamment les Arabo-berbères, considéraient les rois de Gao comme des oppresseurs et, qui plus est, comme des étrangers.

En définitive Ahmed al Mansûr s'est servi de la question califale comme couverture de ses ambitions politiques au Soudan. Il avertit l'askiya, les membres de son entourage et tous ceux qui détenaient l'autorité dans le pays, que Dieu lui-même imposait la soumission de l'askiya et son entrée dans la communauté par le biais d'un serment d'allégeance au calife authentique [30]. Aussi croyons-nous avoir clairement établi la volonté toujours soutenue du sultan marocain de lier sa fonction de calife de Dieu, de protecteur de la foi, avec l'exercice de prérogatives plus politiques au sein du monde musulman. Il se faisait par conséquent un devoir de protéger les pays de l'Empire, et d'utiliser leurs richesses pour soutenir les forces armées garantes de l'unité

28. *Ibid.*

29. A.'A Fichtali, *op cit*, p 290 et surtout p. 142-161.

30. *Lettres Sa'diennes*, p. 139.

des musulmans [31]. Ceux-ci ne pouvaient vivre horsdu califat suprême et le sultan sa'dien s'en estimait l'unique et authentique représentant dans le monde musulman à la fin du XVI[e] siècle. C'est dire combien les impératifs et les mobiles économiques s'imbriquèrent avec les prétentions califales et politiques dans l'expédition de 1590.

31. « Le Soudan étant un pays fort riche et fournissant d'énormes impêts, nous pourrons ainsi donner une importance plus grande aux armées musulmanes » dit Ahmed al Mansûr à ses conseillers au moment de les consulter lors de la conquête du Soudan. Vois *Nuzhat al Hâdî*, *op. cit.*, p. 388.

Bernard DOUMERC

VÉNITIENS ET ESPAGNOLS EN AFRIQUE DU NORD (1492-1535)

Il ne s'agit pas, dans ces quelques pages, de présenter l'étude d'une question très vaste mais de décrire la nature des réactions vénitiennes face à l'expansionnisme militaire et conquérant des troupes parties des royaumes d'Espagne à l'assaut des principautés musulmanes du Maghreb. Souvent cette implantation fut présentée comme anecdotique et marginale dans l'ensemble de la politique méditerranéenne de Ferdinand le Catholique jusqu'en 1516, puis de Charles Quint jusqu'en 1535, date de la prise de Tunis.

L'histoire des opérations militaires tiendra peu de place dans cette synthèse. Certes, on ne peut nier les actions d'éclat de Ximenes, de Pedro Navarro et d'Andrea Doria tous ennemis des Vénitiens, mais il est nécessaire d'évaluer l'impact de ces combats sur la navigation dans le bassin occidental de la Méditerranée, en particulier sur les relations maritimes vénitiennes organisées autour du convoi de galères marchandes (*mude*) dites de Barbarie qui sillonnent les côtes du Maghreb puis de l'Aragon.

Décrivons les faits marquants de ces deux phases chronologiques qui mettent en contact les armées espagnoles et les navires vénitiens. La première période part de la prise de Grenade en 1492 et se termine à la mort du roi d'Aragon Ferdinand en 1516. Une lente évolution préjudiciable aux intérêts économiques vénitiens dans cette région est décrite à plusieurs reprises dans les témoignages des capitaines des convois et des consuls vénitiens. Dès 1469, Rodrigo Sanchez de Arevalo dans son *Historia Hispanica* inclut le littoral africain dans les limites territoriales des royaumes d'Espagne. Cette idée progresse avec la signature du traité d'Alcaçovos en 1479 puis bien sûr après celui de Tordesillas en 1494. Désormais le partage est établi :

au Portugal le royaume de Fès et ses possessions du Maghreb occidental, à la Castille le littoral africain jusqu'à Tunis et Tripoli et à l'Aragon le royaume de Naples et le domaine insulaire. Ces objectifs se concrétisent en peu de temps : en 1494, Fernando de Zafra, chargé d'aménager la conquête du royaume de Grenade, comprend qu'il faut occuper Melilla. Ce sont les soldats du duc de Medina Sidonia qui se chargent de cette besogne. Désormais une journée de voyage par bon vent suffit pour relier les ports des deux côtés du détroit. Soutenu par les bulles pontificales d'Alexandre VI Borgia promulguées en 1493 et 1494, la croisade africaine est une réalité. L'impôt de la *cruzada* accordé tous les cinq ans et perçu par les rois et l'archevêque de Tolède finance ces expéditions visant à faire progresser les frontières de la chrétienté. L'attitude des musulmans vivant dans la péninsule devenue chrétienne est ambiguë, car ces mudéjars gardent des liens étroits avec les émirats de l'Afrique du Nord, en particulier les fortes communautés autour de Murcie et de Valence [1]. Après la chute de Grenade, l'archevêque à peine institué, Hernando de Talavera, souhaite convertir par la persuasion. Il apprend l'arabe, rédige des catéchismes et autorise l'usage de cette langue pour célébrer la liturgie. Une telle démarche demande du temps avant d'obtenir des résultats tangibles et beaucoup s'impatientent. L'archevêque Cisneros est de ceux-là ; le conflit entre les deux méthodes éclate au grand jour et l'incident du 18 décembre 1499 met le feu aux poudres. Le baptême forcé de ces musulmans (moriscos) pousse à la révolte [2]. Franciscain, archevêque de Tolède donc primat d'Espagne, Ximenes de Cisneros mènera le combat : ne dit-on pas que plus de 70.000 musulmans furent baptisés en une année ? Ces actions d'éclat lui vaudront la pourpre cardinalice, puis le titre d'inquisiteur général en 1507 après avoir accumulé les succès. Désormais, il faut anéantir les forces musulmanes et limiter par tous les moyens l'aide apportée par les chrétiens (Vénitiens) aux autorités politiques d'Afrique du Nord, mais aussi tenter de favoriser le dynamisme commercial des ports de la péninsule ibérique en écartant la concurrence de ces marchands italiens omniprésents.

Les Vénitiens constatent avec inquiétude la dégradation des relations jadis amicales entretenues avec les autorités politiques de la péninsule ibérique. Une lettre datée du 26 janvier 1501, écrite par le capitaine de la *muda* de Barbarie, Angelo Malipiero, situe le problème :

> « Une fois arrivés à Almeria, nous sommes interceptés par les navires de l'escadre du roi de Portugal venu de Tunis pour faire hommage aux Maures, leur chef réclame tout ce qui leur appartient... Je réponds préférer perdre la vie et

---

1 R Barkai, *Cristianos y musulmanes en la España medieval*, Madrid, 1984, p. 42.

2 J Peez, *Isabelle et Ferdinand, rois catholiques d'Espagne*, Paris, 1988, p. 269 et M.F. Ladero, A Quesada, « Notas sobra la revuelta mudejar de 1490 », *En la España medieval*, 8 (1986), Madrid, p. 1197-1217.

même laisser mes galères que de livrer un seul des Maures embarqués sur nos navires. Une fois arrivés à Valence, je fais savoir tout ceci au roi qui a demandé qu'on intervienne auprès du roi du Portugal pour que ce capitaine soit puni... mais je doute fort que l'avenir soit plus serein... » [3].

Et cet incident n'est pas un cas isolé car les affrontements se multiplient.

En 1504, après la mort d'Isabelle, Ximenes, régent de Castille, veut appliquer à la lettre les clauses testamentaires de la reine déclarée « très catholique » depuis 1491 par Alexandre VI Borgia demandant « que ne cesse la conquête » en direction de Jérusalem.

La phase décisive est réalisée par Pedro Navarro et le marquis Juan de Guzman. La première vague d'assaut occupe en 5105 Mazalquivir : on prétend que cela put se faire grâce aux conseils avisés d'un Vénitien, Geronimo Vianello. Don Diego Fernandez de Cordoba « le grand capitaine » poursuit sa marche en avant et les milieux marchands de Malaga, Valence, Barcelone, mais aussi ceux de Cadix, se réjouissent de ces nouvelles opportunités, après la prise et l'installation à Oran et au Penon de Velez en 1508. Le pape Jules II accorde à son tour une bulle pontificale : débute alors la deuxième étape de la conquête en 1509, après la réunion des Cortes à Monzon pour financer une nouvelle expédition dans de meilleures conditions que les précédentes. En effet, au début de l'année 1509, une grave révolte éclate au sein du corps expéditionnaire regroupé à Carthagène et parmi les troupes de Pedro Navarro mal payées et mal équipées. Au printemps 1509 tout est prêt : dans le port de Carthagène, près de 80 navires et 10 galères bien fournies en artillerie embarquent 10.000 fantassins et 4.000 chevaux à destination d'Oran. Le départ a lieu le 16 mai et le débarquement se produit à Mazalquivir. La combinaison de l'assaut par l'escadre contre Oran et l'avancée des troupes à pied le long de la côte, emmenées par Cisneros, est un succès total. Après deux jours de combat, la ville se rend et Pedro Navarro est nommé gouverneur. Le roi rassuré par ce succès au moment où des protestations s'élèvent en Espagne, demande aux commandants de poursuivre vers Bougie, qui tombe le 5 janvier 1510 et enfin Alger le 31 janvier de la même année. Le pape Jules II n'hésite pas alors, le 26 mars 1510, à lancer une nouvelle bulle proposant à la chrétienté de constituer une ligue pour anéantir les Turcs.

En effet, pendant ces premières années du XVI[e] siècle, la diplomatie européenne est en ébullition. Les Castillans souhaitent mener à terme l'expédition d'Afrique mais les Catalano-Aragonais, dirigés par Ferdinand, visent

3. Mario Sanudo, *I Diarii*, éd. Bologne, 1989, 3 c. 101 et *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, Madrid, 1854, 122 volumes, t. XXV par ex.

l'Italie. Venise circonspecte voit avec inquiétude s'échapper les possibilités d'entente avec les puissances européennes qui se déchirent pour investir la péninsule italienne. Cisneros ne change pas d'objectif et poursuit la conquête de la terre africaine [4].

Considérant sans doute que la possession du littoral du nord de l'Afrique était le meilleur moyen d'assurer la tranquillité sur les rivages espagnols, Cisneros souhaite poursuivre l'effort pendant la durée de la seconde régence de Don Fernando après 1507 [5]. Garant de la rivalité entre les caïds locaux, maîtres de Fès ou de Tlemcen, les Espagnols habilement entrent dans le conflit pour prendre pied en Afrique, avec l'intention de se débarrasser de leurs alliés à la première occasion. Après avoir calmé l'inquiétude de Manuel du Portugal qui garde l'objectif de conquérir le royaume de Fès et ne se souciant pas de la réaction vénitienne quand la Sérénissime est empêtrée dans un conflit aux enjeux vitaux, Cisneros relance sans cesse les actions belliqueuses et les Vénitiens sont obligés d'interrompre la *muda* de Barbarie.

Dans bien des cas de figure, l'observatoire vénitien remplit parfaitement son office et des informations précieuses sont fournies sur ces épisodes. Deux frères, Pelegrin et Pietro Venier installés en Sicile sont les mieux placés pour décrire la situation. Ils recherchent des informations sûres et précises, transmises rapidement à la Seigneurie : Pelegrin Venier, en particulier, parle lui-même « à certains déserteurs revenus de Tripoli » [6], évitant dans tous les cas « la relation d'autres personnes qui peuvent accommoder la vérité à leur façon ». Pietro Venier, écrivant à son frère Alvise resté à Venise, regrette une fois arrivé à Naples que le consul vénitien de la ville, Lunardo Anselmo, malade et alité, ne puisse l'informer avec exactitude de la situation. Résidant à Palerme mais n'hésitant pas à se déplacer, ces patriciens décrivent la situation avec soin et permettent de donner un éclairage nouveau à tous ces événements. Premier constat : l'intense activité dans les ports sous contrôle castillan ou aragonais, en Ibérie, en Italie et dans le domaine insulaire, consacrée à cette campagne militaire.

La première attaque des années 1505-1506 était un avant-goût des manœuvres de grande envergure. En effet, l'assaut des années 1509-1510 mobi-

---

4. B. Doumerc, « Venise et la dynastie hafside à la fin du XVe siècle », *Cahiers de Tunisie*, 29 (1981), p. 573-581 et « La ville et la mer, Tunis au XVe siècle », *Cahiers de Tunisie*, 34 (1986), p. 111-130.

5. J. Doussinague, *La politica international de Fernando el Catolico*, Madrid, 1944, p. 681 et J. Valdeon Baruque, « Los particiones medievales en los tratados de los reinos hispanicos », dans *El Tratado de Tordesillas y su proyeccion*, 2 vol., Valladolid, 1973, t. 1, p. 395

6. Sanudo 9, c. 677.

lise des forces considérables « à Grenade, en Castille, à Carthagène, Barcelone et Valence mais aussi à Naples, en Calabre et en Sicile ». Le consul vénitien en poste à Palerme écrit le 28 juin 1510 que l'escadre regroupée à Fagagnana est composée de « 160 voiles, 90 carrées, les autres latines, 56 grosses barges, 34 caravelles et 10 galères légères » que ce sont 20.000 hommes qui sont prêts à partir à l'assaut et que, précise l'auteur de la lettre,

> « on prétend qu'ils sont là pour la gloire de Dieu, qu'ils servent sans argent, sans esprit de lucre, et qu'il n'y a aucun blasphème, ni jeu car ils sont tous pleins de contrition » [7].

Nous verrons que le ton ironique de l'auteur de la lettre était bien justifié. Les troupes sont recrutées dans tous les royaumes, le chiffre cité de 20.000 hommes paraît concevable, et que pour transporter ce corps expéditionnaire toutes les embarcations sont requises « même celles de la pêche au thon de Cefalu ». Le ravitaillement collecté et l'armement préparé sont à la mesure de cette expédition : 10.000 cantares de biscuit, 3.000 bottes de farine, du vin, de l'orge et de l'huile en abondance. Les moyens financiers semblent suffisants, le correspondant vénitien dit que les Cortes de Monzon ont versé 350.000 ducats, dont 200.000 payés par l'Aragon. La cour du vice-roi de Sicile, Hugo de Moncada, envoie pour sa part 25.000 ducats en février 1509, et régulièrement augmente la participation financière au détriment des recettes locales.

La deuxième vague est la grande expédition contre Tripoli. Une bataille terrible s'engage, menée par Gonsalvo Fernandez, Bernardo de Vilamari et Luis de Requenses. Le jour de la fête de saint Jacques, la ville est prise. Le plus difficile reste à faire : il faut occuper le terrain. En plein été, le ravitaillement en eau manque, car les Maures ont détruit les aqueducs qui alimentent la cité, et comme les citernes sont vides après plus de six mois de sécheresse, un calvaire s'abat sur les vainqueurs affamés, blessés et malades. A l'automne 1510, Pedro Navarro laisse sur place un contingent de 3.000 hommes et tous les blessés livrés à eux-mêmes, sans argent car ils n'ont pas été payés depuis des mois. Des officiers peu scrupuleux vendent l'eau à leurs soldats et la révolte gronde. Les désertions se multiplient car « il vaut mieux aller en enfer que de rester dans cette armée ». Pourtant, fort de ce succès, le roi Ferdinand souhaite aller plus loin. Il veut attaquer Djerba, essayer de débarquer à Mahdiyya, Monastir et Sousse. En mars 1511, Pelegrin Venier décrit les nouveaux préparatifs de cette expédition, plus déterminante que toutes les précédentes.

---

7. Sanudo 9, c. 888, voir aussi C. Duro, *Armada española desde la union de los reinos de Castilla y de Aragon*, 9 vol., Madrid, 1896, t. 3, p. 181

De toute l'Espagne arrivent navires et soldats : des réserves de viande salée, de fromages, de biscuits et d'eau sont rassemblées dans tous les ports. A Naples on cercle 10.000 tonneaux, 3.000 à Palerme, 3.000 en Calabre, car l'été s'annonce torride : « les affaires marchent bien » dit un Vénitien. Mais l'atmosphère est tendue car beaucoup d'Italiens se sentent floués et marginalisés dans cette expédition qui ruine leurs provinces sans apporter les bénéfices escomptés. Le triomphe attendu se transforme en cauchemar le 23 août 1511 : à Palerme une rixe dégénère en émeute et on relève 110 cadavres d'Espagnols dans les rues de la ville. Les rescapés de la garnison sont envoyés à Naples pour éviter de nouveaux incidents [8].

L'expédition contre Tripoli n'est pas un franc succès. Les pertes sont lourdes, il y a de très nombreux tués et blessés, le butin est maigre car les riches marchands de Tripoli ont caché leur fortune, le sheikh de la ville capturé refuse de donner son or. Les soldats ne peuvent espérer un paiement substantiel car tous les captifs sont expédiés ailleurs. Comme ce fut le cas après la prise d'Oran quand des milliers d'esclaves se retrouvèrent sur les marchés sardes et aragonais, les captifs quittent l'Afrique vers l'Italie. Le consul vénitien de Naples décrit le 14 septembre 1509 l'arrivée de « beaucoup d'esclaves qui sont vendus ici » ; celui de Palerme dit que « le 3 septembre on a vendu 1.400 esclaves de 3 à 25 ducats mais que l'argent est allé à la cour » [9]. Les chiffres concordants rapportent le nombre de 8.000 prisonniers. Le capitaine Pedro Navarro dit qu'il a fait 6.000 captifs à Tripoli les jours suivant l'assaut. De quoi alimenter les marchés d'esclaves pendant des mois. Comme ce fut le cas au début de l'année 1509 après la prise de Honei et de Bougie où tous les captifs « juifs et maures » furent envoyés à Cagliari en quantité [10].

L'installation des Espagnols en Afrique du Nord ne pouvait être durable, pour plusieurs raisons : la première vient de l'isolement des citadelles littorales coupées du territoire environnant. Depuis l'assaut de 1497 contre Melilla, réalisé par le duc de Medina Sidonia jusqu'à l'échec des expéditions de Pietro Navarro contre Djerba en 1510, les *Moros de Paz* chargés de ravitailler ces places fortes ne peuvent vaincre l'ennemi principal : la faim. Le manque de volontaires pour ces départs outre-mer après l'euphorie des premiers succès pousse les autorités à envisager l'installation de mudéjars chassés d'Espagne. Cette tentative ne fut pas suivie d'effets notables. La seconde tient sans doute au contexte de politique internationale. Le destin des royaumes d'Espagne est rivé à celui des monarchies européennes, les al-

8. Sanudo 11, c 545.

9. Sanudo 11, c. 476. Copie d'une lettre de Pedro Navarro au vice-roi en espagnol du 29 juillet 1510.

10. Sanudo 9, c. 534

liances matrimoniales jouent un rôle déterminant et les visées expansionnistes en Afrique sont vite reléguées au second plan. Mais sur place en Ifriqiya la situation se dégrade et les Vénitiens ne profitent pas de cette neutralité bienveillante. Le doge Leonardo Loredan lui-même propose un changement de politique.

En effet, pour la première fois, les Vénitiens sont inquiétés à Tunis. Dans une lettre datée du 10 novembre 1510, Pelegrin Venier informe le Sénat que l'émir Abu Abdallah Mohammed (1494-1526) fait ce qu'il peut pour protéger le fondouk de la colère des habitants de la cité. Un cordon de 40 soldats veille sur la sécurité des Vénitiens jour et nuit. La tension retombe après le revers de l'escadre franco-génoise contre Monastir et Sousse [11]. Cette alerte est suivie plus tard par le drame de 1517 après un nouvel assaut de Ugo de Moncada et Pedro Navarro contre Mahdiyya. On dit que les prisonniers espagnols, après avoir tué leur maître, un riche marchand, se sont réfugiés dans le fondouk vénitien, et la populace déchaînée saccage le bâtiment et l'église attenante. Ce grave incident aura de lourdes conséquences à l'avenir et empoisonne le climat entre les deux nations, mais un voyage de galères est organisé malgré le danger pour faire le point de la situation sur place [12].

Tout ceci conduit à l'arrêt des voyages des convois de galères marchandes en direction de l'Afrique du Nord. Ce n'est qu'en 1517 que la ligne de Barbarie est réactivée : le voyage, très bien décrit, laisse apparaître les considérables difficultés du maintien de la ligne. En effet, Venise souhaite obtenir le sauf-conduit nécessaire pour toucher les ports espagnols d'Afrique et aussi ceux du littoral aragonais. L'envoyé de la Sérénissime. Francesco Corner, tente de contacter Charles Quint toujours en déplacement et arrive en mai 1517 à rencontrer un chancelier à Bruxelles. Les discussions s'engagent mais ce sauf-conduit concerne plus les galères de la *muda* de Flandre que celles de Barbarie. L'orateur vénitien dépité force le barrage des serviteurs zélés et obtient enfin un sauf-conduit pour l'accueil des bateaux vénitiens en Castille, mais toujours rien pour les ports d'Aragon ou du royaume de Naples. En novembre 1517 le Vénitien poursuit l'empereur jusqu'à Valladolid et présente la même requête ; la réponse reste très évasive [13]. Pourtant le gouverneur de Sicile Francesco Munos appuyait ouvertement cette démarche.

Forçant le destin, la *muda* de Barbarie quitte Venise au début du mois de juillet 1517. Nous suivons sa route avec précision : le 7 juillet départ de Pola, le 8 août arrivée à Syracuse à 7 h du matin. Pendant l'escale de 14 jours, le capitaine cherche des pilotes pour le conduire en Barbarie, en vain.

---

11. Sanudo 11, c. 709.

12. Sanudo 25, c. 571

13. Sanudo 24, c. 240-241, 28 c. 161.

Il visite tous les ports jusqu'à Trapani où il déniche un candidat. Le 21 août la *muda* quitte Syracuse à 1 heure du matin et arrive à Djerba le 28 à 6 heures. Les affaires sont correctes. Le 15 septembre le départ a lieu et trois galères se présentent à la Goulette de Tunis le 17 septembre à 23 heures [14].

Sur place, les difficultés s'amoncellent à cause du litige opposant depuis plusieurs années les compagnies Priuli et Dolfin aux services douaniers. L'émir peut discuter directement avec Sebastiano Dolfin, défendant ses intérêts depuis des semaines, et accorde une réduction de 50% des taxes d'import et d'expert pour apurer sa dette, mais le litige reste entier contre Priuli. Le 27 septembre, on apprend l'attaque de Navarro contre Djerba à la tête d'une flotte de 23 voiles. La bataille fait rage, l'émir s'en va et les Vénitiens protègent les deux galères menacées. Craignant d'être pris au piège de la rade de Tunis, ils tirent les galères au plus près du rivage grâce à leur faible tirant d'eau, puis après avoir remisé les marchandises à fond de cale, les marins arriment les galères entre elles et se préparent au combat. Le capitaine Pietro Michiel ne sait pas encore que ce voyage, prévu pour six mois, va durer près de deux ans avec de grandes difficultés. Certes l'escale à Syracuse fût un succès, puisque « cela faisait dix ans qu'il n'y avait pas eu de galères » [15]. Par la suite les affaires tournent mal : impossible de faire escale à Oran à cause des combats, mauvaises affaires à Honein « car nous n'avons eu que 18.000 ducats alors que d'habitude on avait 60.000 ducats ». A Velez de la Gomera, le marquis de Roveira, maître des lieux, prie le capitaine d'organiser d'autres passages à l'avenir : il promet de faire venir les marchands maures et d'alléger le montant des taxes. Cependant, les perturbations politiques entre les émirats de Fès et de Tlemcen posent d'autres problèmes dans cette région peu sûre [16]. A Valence des corsaires catalans menacent les galères, et le consul représentant les intérêts vénitiens, Alvise Tinto, achète des armes et prévient les autorités de la ville. Le départ se fait sans encombre jusqu'à Tunis où les galères se présentent le 6 août 1518. Le capitaine réclame un accord concernant la reconstruction du fondouk détruit. A ce moment là, l'émir propose d'envoyer une ambassade à Venise pour régler tous les litiges en suspens et prier la Seigneurie de reprendre enfin les relations normales [17]. Au passage, le capitaine rachète la liberté, au prix de 5.000 ducats, de Polo Vittorio, capitaine d'une galère pontificale, captif depuis des mois à Tunis. Cette ambassade repartira sans obtenir de résultats tangibles. En 1519, les galères font escale à Macerata pour la première fois, contournant ainsi vers l'est les parages infréquentables du golfe de Sfax. Le sauf-conduit accordé par Charles Quint arrive enfin et Francesco Corner, installé

14. Sanudo 25, c. 107.

15. Sanudo 27, c. 83-83 : « De toute façon on a fait peu à cause de la guerre ».

16. Sanudo 25, c. 138.

17. Sanudo 27, c 97.

durablement à la cour, devenu un ambassadeur permanent, décrit les immenses difficultés de sa tâche faisant comprendre au Sénat que l'avenir est incertain. L'année suivante un autre envoyé officiel embarque à bord d'une galère de la *muda* assez bien chargée (valeur 50.000 ducats) [18]. Le 9 octobre 1520, le capitaine du convoi Francesco Contarini décrit la situation chaotique sur le littoral africain et surtout met l'accent sur le risque de faire escale à Valence, où désormais on s'acharne sur les Maures embarqués « pour se verger du roi de Tunis » [19]. Les combats entre les barbaresques et les corsaires chrétiens font craindre le pire pour les vaisseaux et il recommande d'éviter les ports aragonais.

Un autre témoignage confirme toutes ces difficultés, c'est celui de Vincenzo Guoro voyageant à bord d'une galère. Il s'attarde longuement sur « ces incidents qui surgissent partout où nous faisons escale » [20]. Barberousse ayant pris Alger cherche à établir sa suprématie et il envoie des émissaires pour vendre le produit des prises aux patrons vénitiens des galères, fort embarrassés par cette démarche. De leur côté, les Espagnols furieux constatent « que les galères de ces maudits Vénitiens font plus volontiers leur commerce avec les Maures qu'avec les Chrétiens ». La victoire du sultan ottoman Selim Ier contre les Mamlûks en Syrie renforce l'inquiétude des royaumes chrétiens.

Malgré tout, les succès des Espagnols en Afrique du Nord ne relancent pas l'économie du Maghreb. Les derniers voyages des galères vénitiennes en 1525 et 1533 ne sont pas des réussites commerciales et à Venise tout le monde souhaite interrompre ces relations. L'insistance de l'émir hafside pour conserver des bons contacts avec la dernière puissance restée fidèle à ses engagements, Venise, est vouée à l'échec, car la Sérénissime ne peut à elle seule maintenir le lien fragile avec ses anciens partenaires. Lassés par les mesures discriminatoires : augmentation considérable du prix du sauf-conduit et délivrance parcimonieuse après 1500 puis refus systématique, fouilles répétées des galères vénitiennes en route et aux escales, insécurité due aux combats navals et aux attaques de corsaires catalans, les Vénitiens ne peuvent plus fréquenter cette région. Les Espagnols ne souhaitant pas partager l'activité des échanges commerciaux, découragent par tous les moyens les entrepreneurs vénitiens et, après une vingtaine d'années d'efforts, ils obtiennent le résultat espéré, l'arrêt définitif de la navigation de ligne en direction de l'Afrique du Nord [21].

18. Sanudo 27, c. 407, 430.

19. Sanudo 29, c. 510, c. 629, c. 637.

20. Sanudo 4, c. 191.

21. Sanudo, 26, c. 38-43 et 27, c. 84.

Pourtant, les résultats positifs ne sont pas à la hauteur des sommes englouties dans cette conquête de l'Afrique. La Sicile est lourdement pénalisée par le financement de ces expéditions : en 1517, c'est le « bureau de la soie » de Messine qui fournit 13.000 ducats pour la paie des soldats et des incidents graves surgissent entre la population et les militaires espagnols. De plus, les mesures incitatives visant à motiver les armateurs étrangers pour relancer l'économie des *presidios* sont très limitées par la fougue des marins turcs qui perturbent les relations maritimes. La modification des circuits commerciaux au profit de Macerata et de Bône, ports non soumis au joug espagnol, pénalise les sites de colonisation [22]. Enfin la terrible épidémie de peste de 1523 tue 9.000 personnes en un mois en Sicile et peut-être 120.000 dans l'émirat hafside, dont plus de 10.000 captifs chrétiens, ôtant toute chance de reprise des échanges productifs sur une vaste échelle.

---

22. Sanudo 27, c. 25.

Annexe 1
Lettre de Pietro Michiel capitaine des galères de Barbarie

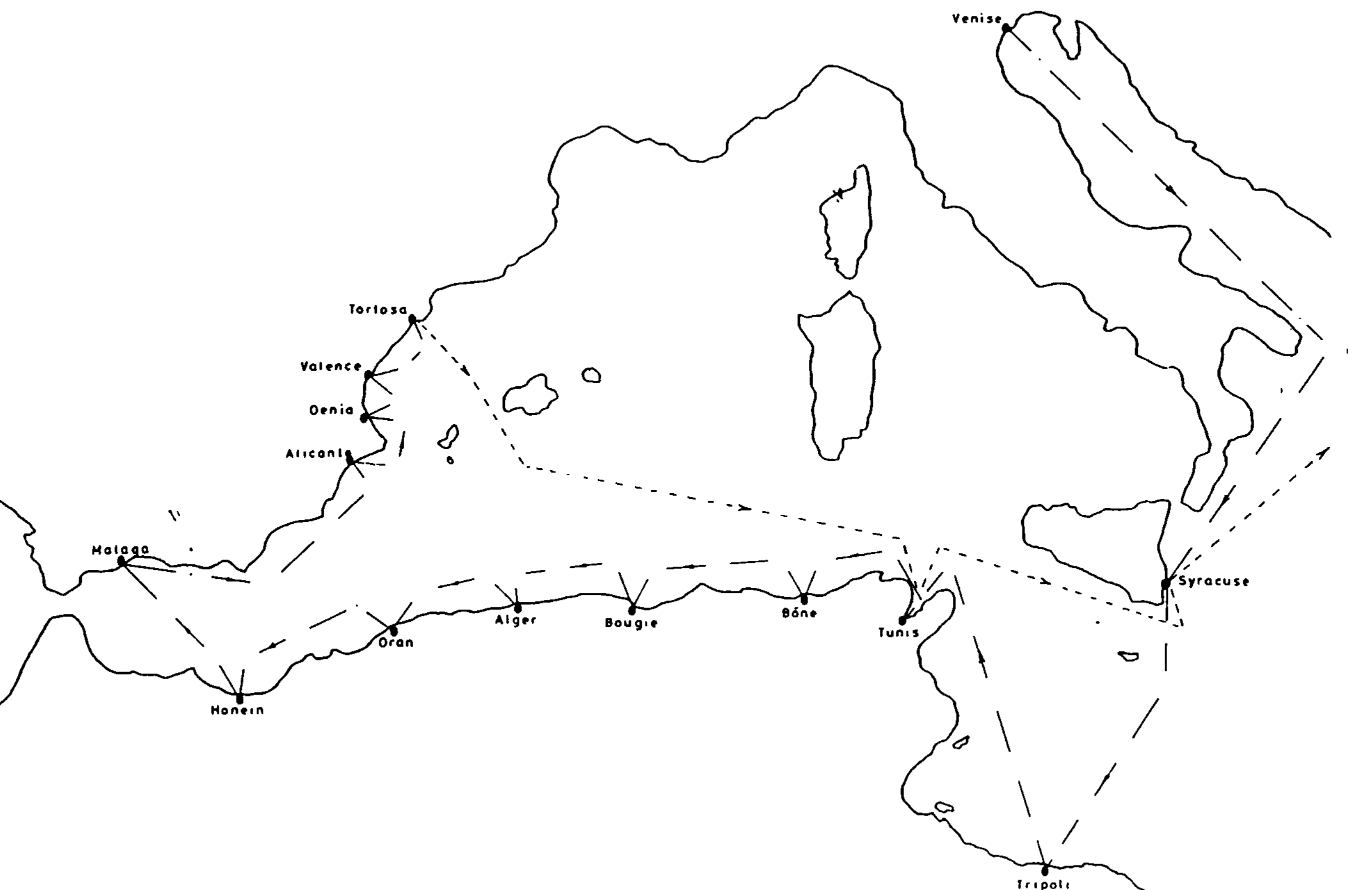
Je vous remercie d'avoir obtenu la suspension des représailles accordée pour deux ans. A propos de l'escale d'Oran, si nous y revenons, cela serait profitable pour la Seigneurie et pour le Roi, mais les marchands hésitent car il y a trop de difficultés et de toute façon ils voudront aller chez les Maures, car sinon ils ne feront rien. Je vous avise que nous chargeons en Barbarie les 1/5 et tout ce qui reste est au bénéfice direct du roi à Malaga, Alméria, Valence, Syracuse, donc nos galères lui sont très profitables, et il faut donc qu'elles touchent les escales chez les Maures et il nous faut obtenir ce droit en commençant par Oran vers le Ponant, là où cela semblera bon sans parler de Djerba et de Tunis au Levant, lieux les plus importants, car si les galères n'y vont pas, la Seigneurie n'enverra plus ces galères. De plus je vous informe du bon accueil de nos galères en Sicile, terre du roi, et la grande joie de notre passage où j'ai laissé 3.000 ducats en fournitures pour les galères à Alméria ; on a fait peu, soit 26.000 ducats à l'habitude... mais beaucoup plus à Valence... de cette façon nos galères donnent la vie à ces ports de Son Altesse.

Valence, le 20 juillet 1518
Marino Sanudo, *I Diarii*, 27, c. 81.

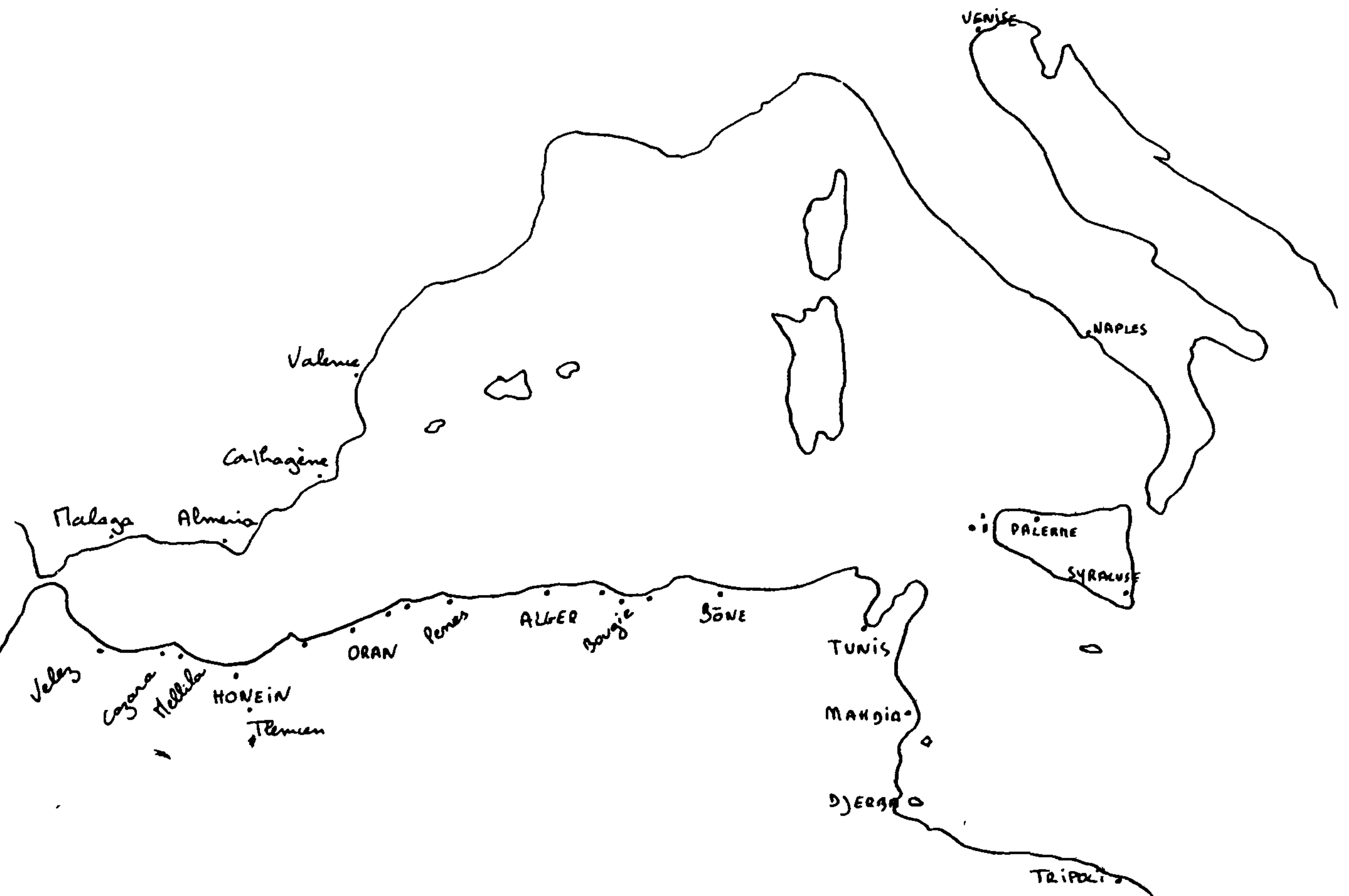
Annexe 2
Lettre de Vincenzo Guoro écrite à bord d'une galère de Barbarie

Barberousse, le corsaire turc, avait prix aux Espagnols depuis peu de temps Alger, c'est-à-dire la ville car il n'a jamais eu le château mais il voulait plus. Avec des princes du royaume de Tlemcen exilés et leurs gens, aidés par 400 Turcs il prit cette ville... Il demande alors au peuple de choisir son roi et le peuple ayant dit qu'il le voulait, lui Barberousse, il fit décapiter les autres princes et leurs partisans... et à Tlemcen on lui portait grand amour car c'est un homme de grande justice. En effet pendant l'assaut de la ville ses soldats attaquèrent les juifs qui trafiquaient avec l'émir du lieu et tous s'enfuirent. Il les fit revenir pour les protéger. Cet émir réfugié à Oran a demandé l'aide de l'Espagne et d'ici [Carthagène] vient de partir une troupe pour renforcer la place d'Oran menacée... Le capitaine de nos galères veut quand même faire escale à Resgul, à un jour de voyage de Tlemcen, pour voir ce qu'on peut faire là-bas, car quand nous étions à La Goulette de Tunis, un envoyé du dit Barberousse a dit au capitaine qu'il fallait aller à Tlemcen car il aurait bonne réception et des épices venant de la prise d'un navire portugais mais aussi de la cire et des plumes du pays et tout ce qui ferait le bonheur de nos marchands.

A Carthagène, le 24 décembre 1517
Marino Sanudo, *I Diarii*, 25, c. 279.



Trajet de la *muda* de Barbarie – 1474



Ports occupés par les Espagnols

Philippe GOURDIN

LE « PARTAGE » DU MAGHREB ENTRE L'ARAGON ET LA CASTILLE au traité de Monteagudo (1291)

« Fo avengut et especificat entre los dits Reys que la conquesta de Barberia pertañyes als dit Reys en aquesta manera. Que del Riu de Melehuya enves Cepta, et daquela part aytant con es, es de conquesta de Castela. E del dit riu deves Bugia et Tuniz aytant con es es del Rey Daragó » [1].

Ces quelques lignes tirées des Archives de la Couronne d'Aragon sont l'unique mention de ce qu'il est convenu d'appeler le traité ou pacte de Monteagudo par lequel les souverains d'Aragon et de Castille se sont partagé le Maghreb en affirmant un droit de conquête exclusif et réciproque de part et d'autre du fleuve Molouya (cf. carte n° 1).

Le pacte de Monteagudo n'est pas le premier accord de partage des droits de conquête des territoires musulmans ni le seul concernant l'Afrique du Nord ; à Tudillien en 1151, à Cazola en 1179 et à Almizra en 1244, la Castille et l'Aragon se sont réparti les territoires musulmans de la presqu'île ibérique et en ont fixé les frontières [2] mais en 1291, à Monteagudo, il s'agit d'une nouvelle étape ; les deux royaumes chrétiens marquent leur volonté de porter la reconquête au-delà du détroit de Gibraltar et leur accord annonce les deux grands traités de la fin du XV[e] siècle, Alcaçobas en 1479 et Torde-

1. Archives de la Couronne d'Aragon (ACA), *Promiscuum Alfonsi II et Jacobi II*, reg. 55, fol. 52 ; édité dans *Memorial Histórico Español*, III, Madrid, 1852, p. 456.

2 Voir la communication de P. Guichard à ce même colloque.

sillas en 1494, par lesquels la Castille et le Portugal se réservent des zones d'influence exclusives sur les côtes atlantiques et méditerranéennes du Maghreb.

Pour définir la limite entre les zones de reconquête, le pacte de Monteagudo utilise une frontière naturelle, un fleuve, illustrant la nécessité nouvelle d'une conception territoriale de la souveraineté [3] ; déjà, au traité d'Almizra, c'est un col qui marque la frontière entre le royaume de Valence et le royaume de Murcie, de même que, au traité de Corbeil de 1258, Louis IX et Jacques Ier le Conquérant définissent « deux sphères de suzeraineté, de part et d'autre des Pyrénées », en choisissant la ligne de crête comme limite [4] ; dans ces deux derniers exemples, il s'agit de préciser une frontière que des accords précédents avaient laissée dans le flou. Mais que représente le fleuve Molouya pour les deux rois chrétiens ? Une frontière politique entre deux états musulmans convoités, une frontière ethnique ou une simple limite géographique commode pour les deux partenaires ? Au delà de ce problème de frontière, le pacte de Monteagudo suscite d'autres interrogations. Pourquoi un tel accord entre les deux souverains ? Y eut-il une véritable volonté de poursuivre la reconquête en Afrique ? La politique des deux royaumes chrétiens vis à vis des états musulmans d'Afrique du Nord a-t-elle été modifiée après 1291 ?

Il faut rappeler brièvement les circonstances de la signature du pacte de Monteagudo ; en effet, alors que l'Aragon et la Castille sont en conflit armé depuis plusieurs années pour l'hégémonie au sein de la presqu'île ibérique, Jacques II, devenu roi d'Aragon en juin 1291, n'a besoin que de quelques semaines pour signer la paix avec Sanche IV de Castille, épouser sa fille Isabelle sans dispense papale, bien que l'infante n'ait pas encore l'âge minimum requis, et signer le pacte de Monteagudo. Pourquoi un tel revirement d'alliance et une telle rapidité ?

Lorsqu'il succède à son frère Alfonse III, Jacques II est déjà roi de Sicile ; au traité de Tarascon en février 1291, Alfonse III s'était accordé avec le roi de France et le pape pour que Jacques II renonce à la couronne de Sicile au profit de Charles de Valois ; mais, à la mort de son frère, Jacques II refuse de séparer l'Aragon et la Sicile et entre en conflit avec la France et avec le pape ; il a donc intérêt à se rapprocher de la Castille, d'autant plus que

3 Signe des progrès scientifiques, les traités du XVe siècle définissent les limites des zones d'influence par des coordonnées géographiques (parallèles à Alcaçobas et méridiens à Tordesillas) qui tiennent compte des réalités politiques ou ethniques.

4 Selon l'expression de P Gautier Dalché, « De la liste à la carte : limite et frontière dans la géographie et la cartographie de l'Occident médiéval », dans *Castrum 4, Frontières et peuplement dans le monde européen au Moyen Age*, Rome-Madrid, 1992, p. 22-23.

Sanche IV, qui a signé un traité d'alliance avec la France à Bayonne en 1290, peut servir de médiateur dans le conflit sicilien. L'initiative de la paix entre la Castille et l'Aragon revient donc exclusivement à Jacques II, qui a besoin d'alliés puissants pour résoudre en sa faveur le problème sicilien. En contrepartie, Jacques II promet à Sanche IV de l'aider à combattre les Mérinides de Fès ; la Couronne d'Aragon, qui encourage les Mérinides dans leur lutte contre la Castille, s'engage à renoncer à cette action[5].

Les Mérinides représentent, en effet, la principale menace pour la Castille ; installés à Fès depuis 1248, ils éliminent définitivement les Almohades en 1269 après la chute de leur capitale Marrakech et prennent la tête des expéditions musulmanes en terre chrétienne ; contrairement à leurs prédécesseurs almoravides ou almohades, ils n'ont aucune doctrine religieuse particulière, mais la conduite de la guerre sainte doit accroître leur légitimité : de 1275 à 1285, le sultan Abu Youssef (1269-1286) entreprend quatre expéditions contre la Castille ; au cours de la deuxième expédition, en 1277, les raids mérinides atteignent Séville et Jaon, une flotte chrétienne est détruite à Algésiras et les territoires du roi de Grenade sont menacés ; son fils Abu Yakub (1286-1307) est moins présent en presqu'île ibérique car il doit régler des problèmes intérieurs et s'attaque en priorité au royaume de Tlemcen ; toutefois deux expéditions sont entreprises, l'une en 1285, l'autre en automne 1291 ; au moment de l'entrevue entre Jacques II et Sanche IV, qui aboutira à l'alliance entre la Castille et l'Aragon et au pacte de Monteagudo, Abu Yakub est présent dans la presqu'île ibérique et assiège la ville de Vejor[6].

Au total, le bilan des expéditions mérinides est plutôt mince ; aucun territoire chrétien n'est conservé par les musulmans, mais la menace est permanente, d'autant plus que les Mérinides disposent dans la presqu'île ibérique de trois places qui leur servent de bases de départ pour leurs raids : Algésiras, Ronda et Tarifa ; en revanche, la conséquence diplomatique de cette menace est importante puisqu'elle fait naître la coalition regroupant la Castille, le royaume de Grenade et le royaume de Tlemcen.

Le royaume de Grenade, né de l'unification par les Nasrides des territoires espagnols restés musulmans après l'avancée chrétienne du milieu du siècle, favorise, dans un premier temps, les expéditions mérinides ; mais, prenant rapidement conscience qu'un succès trop important se ferait à leurs dépens, les Nasrides cherchent avec la Castille une alliance d'autant plus

5. Pour la politique de Sanche IV, se reporter à M. Gaibrois de Ballestreros, « Tarifa y la polìtica de Sancho IV de Castilla », dans *Boletìn de la Real Academia de la Historia*, 74 (1919), p. 418-436, 521-529 ; 75 (1919), p. 349-355 ; 76 (1920), p. 53-77, 123-160.

6 Sur la politique des Mérinides, se reporter à H. Terrasse, *Histoire du Maroc*, t. 2, Casablanca, 1950.

naturelle que Sanche, au moment de sa révolte contre son père, s'était réfugié chez eux.

Quant au royaume de Tlemcen, l'un des trois états maghrébins issus de la décomposition de l'empire almohade, son existence est directement menacée par les prétentions hégémoniques des Mérinides, après la mort, en 1283, de Yagmorasen, le fondateur de la dynastie abdalwadide ; dès 1290, Tlemcen se trouve assiégée par les troupes mérinides.

L'Aragon, de son côté, poursuivant son expansion en Méditerranée occidentale, désire conserver des relations économiques prospères avec tous les protagonistes du conflit, mais son opposition à la Castille lui fait rechercher, en 1287, l'alliance militaire et commerciale avec le Royaume de Fès, sans rompre avec Tlemcen ou Grenade ; c'est à ce rapprochement que doit renoncer Jacques II pour compenser l'aide consentie par Sanche IV dans les difficiles négociations concernant l'avenir de la couronne de Sicile [7].

En définitive, la nouvelle politique imaginée par Jacques II se déroule en trois étapes. Dès son retour de Sicile, en septembre 1291, Jacques II met fin aux hostilités entre son armée et celle du roi de Castille, et envoie des conseillers en octobre auprès de Sanche IV. A la fin du mois de novembre, un accord est conclu entre les deux rois au cours de deux entrevues qui ont lieu à la frontière de la Vieille Castille et de l'Aragon, entre les villes de Hariza et de Monteagudo (mais la frontière est plus proche de Monteagudo, ce qui explique que ce nom est retenu par les textes aragonais) ; cet accord comprend trois parties : tout d'abord une alliance scellée par un mariage prévu le mois suivant entre le roi d'Aragon et la fille du roi de Castille ; puis, un accord politique sous forme de double promesse destiné à régler les problèmes immédiats auxquels sont confrontés les deux rois ; le roi de Castille promet de ne pas traiter avec la France ou quelqu'un d'autre sans en référer au roi d'Aragon ; de son côté, le roi d'Aragon promet au roi de Castille son aide contre les Mérinides ; cette double promesse sera complétée, peu après, par un arbitrage réciproque (Jacques II est nommé arbitre du conflit entre Sanche IV et les Mérinides et Sanche IV, arbitre du conflit entre Jacques II, la France et le pape) ; enfin, l'accord de « partage » du Maghreb qui doit ménager l'avenir. Cette alliance est enfin concrétisée, en décembre 1291, par un long séjour des deux rois dans la ville castillane de Soria, au cours duquel ont lieu les festivités de la célébration du mariage [8].

---

7. Sur la politique de la Couronne d'Aragon avec l'Afrique du Nord, on peut se reporter à: A. Gimenez Soler, « Episodios de Tunez », dans *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, Barcelone, 1907, p. 195-224.

8. Le pacte de Monteagudo a parfois été appelé « pacte de Soria » (par exemple C.E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1965, p. 220).

L'accord de « partage » des terres à conquérir dans le Maghreb n'apparaît pas, de prime abord, comme le résultat essentiel des entrevues novembre 1291 ; il n'est pourtant pas un accord mineur; ne montre-t-il pas à l'ensemble de la chrétienté, au roi de France et au pape en particulier, que les deux plus grands royaumes chrétiens d'Espagne sont prêts, de nouveau, à s'unir pour porter la guerre sainte en Afrique ? N'est-ce pas un argument supplémentaire en faveur de l'union de la Sicile et de l'Aragon, alors que Charles de Valois ne se soucie guère de reconquête ? Il complète donc, très logiquement, les autres termes de l'accord et confirme que Jacques II en est bien l'inspirateur. Il révèle, en outre, plusieurs constantes de la reconquête : une volonté d'expansion que les gains territoriaux du XIIIe siècle n'ont pas émoussée et la nécessité, pour les royaumes chrétiens, de s'unir, pour lutter efficacement contre la menace musulmane, tout en se répartissant les territoires à conquérir. La fixation des limites précises de ces territoires avant leur conquête apparaît, en revanche, nouvelle ; il s'agit, probablement, de ne pas rééditer l'exemple du royaume de Murcie dont les frontières ont été récemment source de conflit entre les deux souverains.

Le fleuve Molouya, choisi par les rois chrétiens pour délimiter leurs terres de conquête, est-il une frontière significative pour le Maghreb ? On peut, tout d'abord, remarquer qu'Ibn Khaldûn, qui utilise rarement les limites naturelles pour décrire les états et pays, nomme le Molouya lorsqu'il donne les frontières du *Maghreb el Aqsa :* « Le Molouya, une des limites du Maghreb el Aqsa, est un grand fleuve qui prend sa source dans les montagnes au midi de Teza et va se jeter dans la mer de Romanie ». « Borné à l'est par le Molouya, (le *Maghreb el Aqsa*) s'étend jusqu'à Asfi, port de la Mer Environnante, et se termine du côté de l'Occident par les montagnes de Deren » [9].

Il s'agit, dans l'esprit de l'auteur, de limites géographiques qui permettent d'individualiser le Maghreb extrême et de montrer son originalité de pays montagneux, plus que de limites politiques, même si le fleuve est qualifié une fois d'« extrême limite du territoire mérinide » [10].

En effet, les États maghrébins ne sont pas encore des états territoriaux et les souverains exercent leur pouvoir sur des hommes répartis en tribus, dont certaines sont nomades ; le fleuve Molouya n'a jamais constitué une frontière entre tribus puisque, après la conquête musulmane, ses deux rives sont le territoire des Berbères Miknaça, et que, au XIIIe siècle, les Arabes Maqil nomadisent de son embouchure jusqu'aux portes du désert, aux environs des Sidjilmassa [11].

---

9. Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, Pais, 1982, p. 194 195.

10. Ibn Khaldûn, *op. cit.*, p. 100.

11. Ibn Khaldûn, *op cit.*, p. 115-130 et 259-266.

Sans constituer une véritable frontière, le Molouya est, pourtant, au centre d'une zone tampon assez large qui isole les Abdalwadides de Tlemcen des Mérinides de Fès, une zone d'expansion possible qui sépare deux ensembles politiques en voie de constitution, et à l'intérieur de laquelle évoluent de nombreuses populations nomades souvent incontrôlables (cf. carte n° 2).

Cette notion de zone frontière ne satisfait pas les Européens qui veulent fixer une limite géographique précise et incontestable, non une frontière politique variable au gré des conquêtes, ou une frontière ethnique impossible à établir. Il faut toutefois constater que le choix du fleuve Molouya ne résulte pas seulement d'une commodité géographique; il tient compte de la nouvelle donne politique qui résulte de la chute de l'empire almohade et de la partition définitive du Maghreb en trois états [12] ; le fleuve Molouya sépare les territoires contrôlés par le sultan mérinide de ceux des Abdalwadies et Hafsides; mais, dans l'esprit des deux souverains chrétiens, cette limite ne doit pas varier, quelles que soient les conquêtes éventuelles des états du Maghreb.

Il faut, d'ailleurs, remarquer que le pacte de Monteagudo se réduit à un partage de la côte nord du Maghreb, de Ceuta à Tunis, de part et d'autre du fleuve Molouya, et ne dit mot des autres côtes et des territoires intérieurs ; ne s'agit-il pas de taire l'évidence ? Les bulles papales, en particulier la bulle d'innocent IV *Carissimo in Christo* du 4 octobre 1252, encouragent le roi de Castille à porter la croisade au Maghreb extrême [13] et Alfonse X entreprend l'expédition de Salé en 1260 ; le roi d'Aragon, depuis les Vêpres Siciliennes, reprend à son compte la tradition normande des rois d'Afrique, et Roger de Lauria conquiert Djerba en 1284. Un partage des rôles en Afrique du Nord existe avant 1291, réservant, de façon plus ou moins explicite, le Maghreb extrême et ses côtes à la Castille, et l'Ifrikiya et ses côtes à l'Aragon ; le pacte de Monteagudo entérine ce partage et fixe le sort de la portion centrale du Maghreb en établissant une limite reconnue par les deux partenaires.

Le pacte de Monteagudo ne présente donc pas un caractère de grande nouveauté ; a-t-il donné un surcroît d'élan à la reconquête ? A-t-il modifié les relations entre les deux royaumes chrétiens d'Espagne et les états musulmans du Maghreb ?

Le mot « conquête » figure dans le compte rendu de l'entrevue de novembre 1291 ; on ne peut donc nier une certaine volonté d'implantation

---

12. Il y aura parfois quatre États lorque la principauté hafside de Bougie se rendra indeépendante des Hafsides de Tunis, ce qui est le cas entre 1285 et 1309.

13. E. Berger, *Les registres d'Innocent* IV, t. 3, Paris, 1911, p. 119, n° 6029.

chrétienne en l'Afrique du Nord; mais la notion de conquête ne recouvre pas le même sens pour la Castille et l'Aragon.

En 1291, la Castille est encore en pleine phase d'expansion territoriale en presqu'île ibérique, les accords avec l'Aragon lui donnant le droit de reconquérir les territoires restés musulmans; pourtant, sa volonté de porter le combat en Afrique est manifeste ; il s'agit, par le contrôle des détroits, d'empêcher les troupes mérinides d'effectuer leurs raids dévastateurs en terre chrétienne. L'expédition de Salé, en application des recommandations papales, devait permettre à la Castille de disposer d'une tête de pont en Afrique pour s'emparer des détroits, en conquérant une partie du Maghreb extrême si cela était nécessaire; son échec condamne toute nouvelle implantation chrétienne en Berbérie occidentale car, entre temps, la puissance mérinide s'est considérablement renforcé. Le partage des côtes effectué à Monteagudo montre que l'objectif de la Castille est demeuré intact, mais le résultat immédiat de l'accord est plus modeste; comme promis, l'Aragon joint ses forces à celles de la coalition formée par la Castille, le royaume de Grenade et le royaume de Tlemcen et, en 1292, Tarifa, l'une des bases mérinides en presqu'île ibérique est reprise ; l'esprit de conquête castillan n'est donc pas mort, mais, en dépit des possibilités offertes par l'accord de Monteagudo, il s'applique à la presqu'île ibérique, non à l'Afrique.

Pour les États de la Couronne d'Aragon, le terme de « conquête » signifie, avant tout, la constitution d'un empire maritime méditerranéen à l'est d'une ligne Valence-Molouya englobant le royaume de Tlemcen et le royaume de Tunis [14] ; Jacques Ier avait déjà, auparavant, défini une politique analogue ; mais la fixation de la limite au fleuve Molouya présente l'avantage de laisser à l'influence catalano-aragonaise les ports de Honein et d'Oran, qui sont l'un des aboutissements de la piste caravanière venant de Sidjilmassa et du Soudan ; au delà de cet impérialisme proprement économique, on ne peut dénier à l'Aragon une certaine volonté de conquête territoriale ; avant 1282, il s'agissait surtout d'utiliser l'Ifrikiya comme base pour la conquête de la Sicile ; après les Vêpres Siciliennes, les raisons sont différentes, mais la volonté de conquête est renforcée par la reprise de la tradition normande d'expansion territoriale en Afrique, comme le montre la prise de Djerba en 1284.

Depuis le milieu du siècle, les rois d'Aragon avaient tenté de dominer économiquement les royaumes de Tlemcen et de Tunis et d'éliminer leurs concurrents chrétiens ; les traités de 1277 et de 1286 [15] signés avec le roi de Tlemcen montrent l'existence de liens militaires, financiers et commerciaux ; deux milices, l'une chrétienne auprès du roi de Tlemcen, l'autre zénète

14. C E. Dufourcq, *op. cit.*, p. 28-31.

15. C.E. Dufourcq, *op. cit.*, p. 311-333.

auprès du roi d'Aragon sont financées par le chef abdalwadide ; les commerçants catalans possèdent un *funduq* à Oran et la taxe qu'ils payent est reversée par moitié aux deux souverains ; après 1291, Jacques II entend renforcer la contribution financière abdalwadide et demande d'importantes sommes d'arriérés au roi de Tlemcen, tout en envoyant Roger de Lauria écumer ses côtes en signe d'intimidation; mais le résultat est décevant ; le sultan refuse les prétentions aragonaises et les cavaliers zénètes disparaissent désormais des sources aragonaises; seules les relations commerciales se développent.

La présence catalano-aragonaise est également ancienne dans le royaume de Tunis; les marchands catalans disposent d'un *funduq* à Tunis dès 1253 et à Bougie dès 1259 et une milice chrétienne payée par le roi hafside représente une importante source de revenus pour le roi aragonais ; mais on observe, également, une volonté aragonaise de s'immiscer dans la politique intérieure hafside ; ainsi en 1278, Pierre III n'hésite pas à soutenir un prétendant, Abu Ishaq contre le sultan hafside en place Al Watiq, en lui faisant promettre de payer une importante contribution à la couronne d'Aragon ; en 1287, au moment où il recherche l'alliance mérinide contre la Castille, Alfonse III propose au souverain Abu Yakub de l'aider à conquérir les royaumes de Tlemcen et de Tunis et de refaire l'unité du Maghreb et lui demande, en échange, de payer une contribution annuelle à l'Aragon.

Après 1291, Jacques II reprend cette politique d'intervention dans le royaume hafside ; en 1293, alors que la principauté de Bougie s'est détachée de Tunis, Jacques II est sollicité à la fois par l'émir de Bougie Abu Zakariya et par le roi de Tunis Abu Hafs pour qu'il les aide à refaire l'unité du royaume hafside à leur profit [16] ; mais, en dépit de ces interventions, Jacques II n'obtient aucun avantage particulier.

*

* *

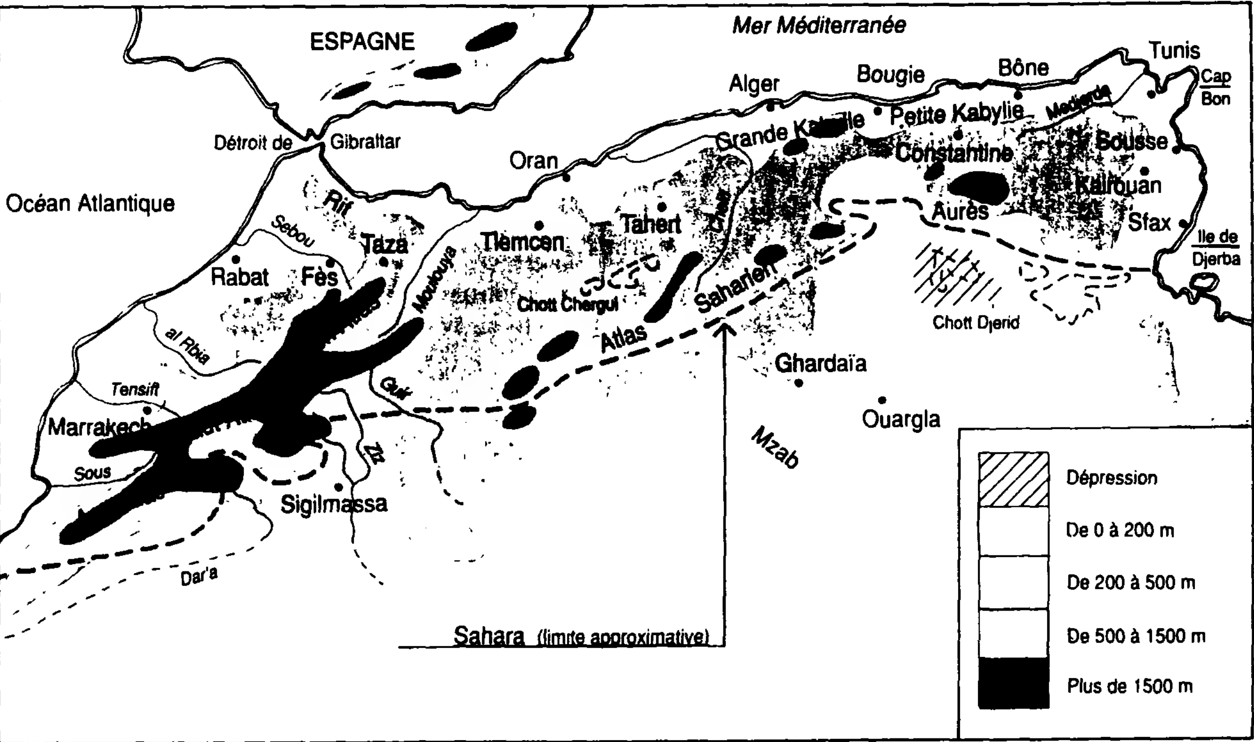
On peut, pour conclure, constater que le pacte de Monteagudo n'introduit pas une politique nouvelle des royaumes de Castille et d'Aragon envers les pays d'Afrique du Nord ; la volonté affirmée de conquête de la Berbérie ne se traduit pas, dans les faits, par une intensification des actions chrétiennes dans les royaumes musulmans ; la seule véritable entreprise de reconquête qui fait suite à l'accord concerne Tarifa, dans la presqu'île ibérique, résultat décevant si on le compare avec la prise de Djerba en 1284, ou même avec

---

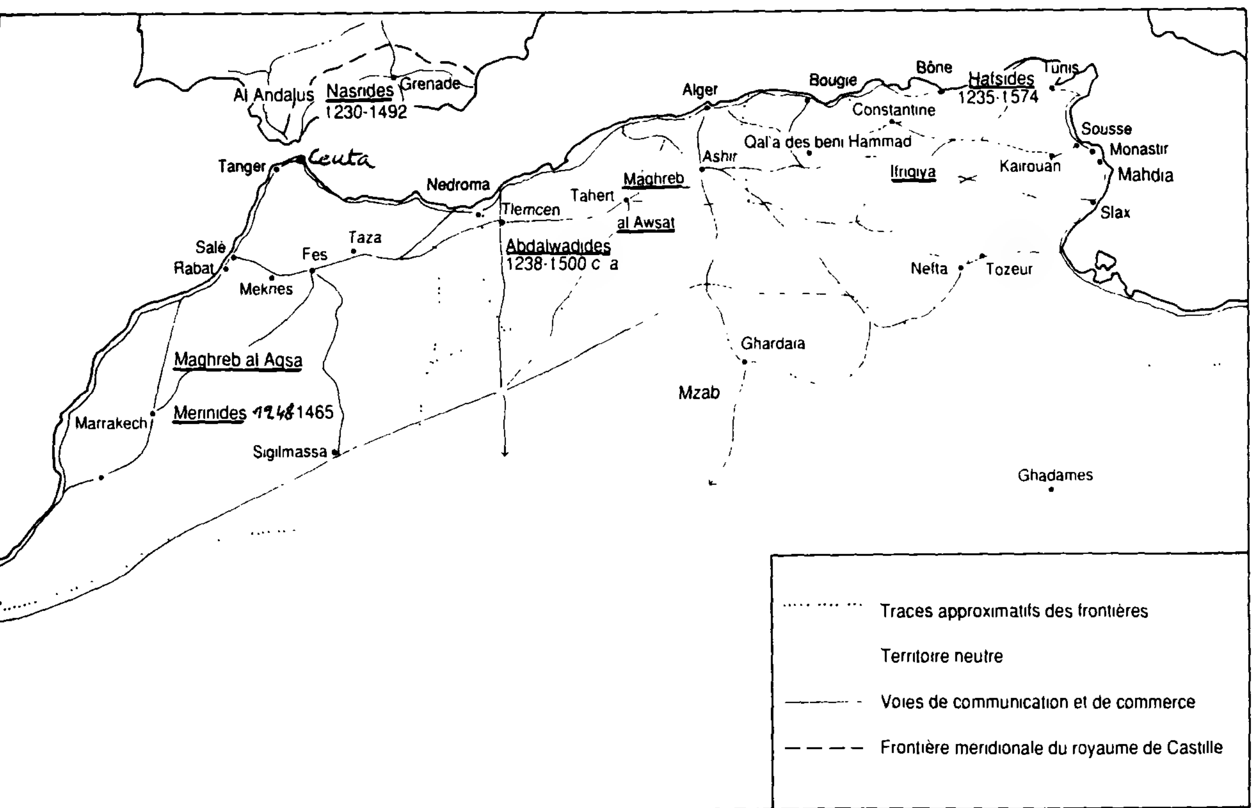
16. R. Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Haisides des origines à la fin du XVe siècle*, t. 1, Paris, 1940, p. 92-110 ; C.E. Dufourcq, *op. cit.*, p. 277-310.

l'expédition de Salé en 1260. Le pacte de Monteagudo est donc la rédaction formelle d'un partage des rôles entre la Castille et l'Aragon, partage qui existe déjà, dans les faits, depuis le milieu du siècle. Toutefois, et cela est nouveau, ce partage tient compte des réalités nouvelles de l'Afrique du Nord, c'est-à-dire de la disparition définitive de l'empire almohade et de son remplacement par trois États ; la fixation au fleuve Molouya de la limite des zones de reconquête répond à une logique européenne ; chaque partenaire entend préserver ses intérêts immédiats : le contrôle des détroits pour la Castille et la constitution d'un empire maritime méditerranéen pour la couronne d'Aragon.

La géographie du Maghreb



Le Maghreb au XIVe siècle



Cartes extraites de
G. Chiauzzi, F. Gabrieli, P. Guichard, L. Golvin, C. Sarnelli Cerqua, *Maghreb médiéval*, Aix-en-Provence, 1991, p. 14, 197.

Jacqueline GUIRAL HADZIIOSSIF

AFFAIRES D'ÉTAT ET AFFAIRES PRIVÉES À L'ÉPOQUE DES ROIS CATHOLIQUES

J'ai eu l'occasion de présenter, lors de la précédente rencontre à Toulouse sur l'expansion outre-mer, la convention originale qui liait le roi à l'un de ses sujets, Alfonso Sanchez, à propos de l'exploitation des territoires conquis en Berbérie. Voici brièvement les principales clauses de ces capitulations : elles lui octroient le monopole du commerce entre Mers et Kebir, la ville d'Oran et les royaumes de Tlemcen et de Tunis [1]. Il est facile de replacer cette entente dans le cadre de la politique d'expansion territoriale de l'État castillan. Cependant mon propos ici est différent. Je voudrais montrer comment les Sanchez sont parvenus à devenir les partenaires commerciaux du roi. Je vais évoquer successivement leurs origines sociales, leurs activités économiques, l'aire géographique où se déploient ces activités, leurs alliances. J'examinerai les relations qu'ils ont nouées avec d'autres groupes, qui leur ont permis cette ascension couronnée par les capitulations de 1510, renouvelées en 1516.

Origines sociales

Ils descendent d'une riche famille de juifs de Saragosse qui, à la fin du XIV[e] siècle, est déjà très influente [2] : l'ancêtre don Alazar Golluf, fils de don

1. A.R.V. Bailia 1164 fol. 441 13-3-1510, Bailia 1167 fol. 37 20-9-1516.

2. A. Blasco Martinez, *La juderia de Zaragaza en et siglo XIV. Fernando el Catolico*, Saragosse, 1988, p 73, 81, 177 A la porte Sant Gil, se situent les maisons appartenant à la famille Golluf dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, dans la ruelle de la petite synagogue.

Açach Golluf, est le trésorier de la reine. Deux de ses fils, Açach et Jehuda se convertissent au christianisme dans la décade 1390, en adoptant les noms de Johan et de Pedro Sanchez de Calatayud. Ils commencent alors à se défaire des immeubles qu'ils avaient reçus en héritage dans le quartier juif de Saragosse, tandis que leur frère Abraham Golluf et leur mère Mira Almali restent fidèles à leur foi [3]. La conversion n'a pas empêché les membres de la famille de continuer à assumer des fonctions d'officiers de finances auprès des souverains successifs : Ferdinand d'Antequera, ses fils Alphonse V et Jean II, le père de Ferdinand le Catholique. Le père des trois frères Sanchez, Luis Sanchez est trésorier du roi de Castille Jean II, on le voit initier son fils François aux affaires, il est alors son facteur à Saragosse où il négocie des changes par l'intermédiaire de la table d'Alfonso Gil Roiz [4].

À la fin du XVe siècle, trois des frères Sanchez, Gabriel, Alfonso, Francesch, occupent respectivement les fonctions de trésorier, lieutenant de trésorier et argentier du roi, tandis que les deux autres, restés à Saragosse, sont l'un le chevalier Guillem Sanchez, l'autre le marchand Johan de Pero Sanchez.

Les activités commerciales des Sanchez

Les fonctions officielles des Sanchez à la cour ne les entravent pas pour exercer parallèlement de fructueuses activités commerciales pour leur propre compte. Leurs activités dans le grand commerce à la fin du XVe siècle, avant l'occupation des présides d'Afrique du Nord, sont multiples, mais on peut les rassembler autour de plusieurs centres d'intérêt et les répartir entre différentes aires géographiques. Tout d'abord lié à l'exploration et à l'exploitation de l'Afrique apparaît leur intérêt pour le commerce des esclaves. L'aire géographique où se situe l'activité de leurs procureurs, facteurs et associés est centrée sur les côtes de l'Afrique atlantique. Au cours de ces années les ports de l'Andalousie : Cadix, Puerto de Santa Maria servent de ports d'expédition des céréales et autres denrées qui, grâce au système des licences ou *sacas* consenties par le roi de Castille, alimentent depuis les villes de l'intérieur : Jerez, Medina Sidonia, les troupes et les armadas du roi du Portugal. A partir de 1493, Cadix devient le premier port andalou du commerce avec la Berbérie. Désormais, c'est à Cadix qu'aboutissent les marchandises importées d'Afrique : or, esclaves, orseille, d'où elles sont réexportées en Mé-

3. M.A. Motis Dolader, *Los judios en Aragon en la Edad Media (sigles XIII-XV)*, Aragon, Caja de Ahorros de la Inrnaculada, 1990, p. 119-121 ; R. Del Aroo, « Las juderias de Jaca y de Zaragoza », dans *Sefarad XIV*, Madrid-Barcelone, 1954, p. 79-98.

4. A.R.V. P 1997 18-6-1477.

diterranée ; au même moment l'Andalousie fournit les produits alimentaires et artisanaux destinés au commerce avec l'Afrique.

C'est surtout au commerce des esclaves, de l'or et des armes que participe Alfonso Sanchez. Par l'intermédiaire du marchand florentin établi à Lisbonne, Bertholomeu Marchione, il s'intéresse au commerce des esclaves de Guinée, mais il fournit en retour au roi du Portugal de l'armement pour la Casa da Mina, *resgate* créé par Fernao Gomes depuis 1471. Alfonso Sanchez reçoit une partie du flux de l'or du Bas Mali à partir de la Casa da Mina de Lisbonne. La moyenne annuelle de l'or de Saint-Georges de la Mina aurait été de 100.000 cruzados par an, le total de l'or recueilli par les Portugais en Afrique aurait oscillé entre 180.000 et 230.000 cruzados par an au début du XVIe siècle et jusqu'en 1520. En 1503, c'est une somme de 600.000 cruzados qu'Alfonso Sanchez réclame au roi du Portugal pour la période s'échelonnant entre 1499-1503, selon un contrat notarié conclu à Madrid en 1499. Cela signifie qu'au début du XVIe siècle, une grande partie du courant de l'or portugais était collecté par les Sanchez.

Les relations avec Lisbonne, la participation au commerce de Guinée apparaissent précocement : autour des années 1480, soit neuf ans après la fondation du *resgate* de Saint-Georges. Par l'intermédiaire de son associé et facteur, le marchand florentin Johan del Vinyo, lui même lié aux Pazzi et à la, compagnie Salviati de Pise [5],fait donner des procurations à Lisbonne à Philippe Gayetani marchand florentin pour acheter à Bertholomeu Marchione et à Johan Berardi jusqu'à deux cents captifs noirs [6]. Par la suite, si l'on examine les comptes des péages de mer existant, pour les années 1488, 1491, 1494, on constate que le flux des captifs en provenance de Guinée, destiné au trésorier ou à son lieutenant, ne s'est pas interrompu. En 1488 ce sont quatre-vingt seize esclaves de Guinée qui sont livrés au facteur florentin Cesaro de Barzi, auxquels s'ajoutent les captifs maures en provenance de Grenade que le roi Ferdinand envoie au trésorier *via* Cadix, deux cent quatre-vingt dix-huit captifs entre septembre et décembre 1488. En 1491, cent soixante neuf noirs de Guinée sont acheminés toujours par Cadix. Par la suite, en 1494, Bertholomeu Marchione fait parvenir cent trente cinq esclaves de Guinée en avril, mais au cours de l'été sont transmis aussi au trésorier quatre-vingt trois esclaves canariens. Le flux des esclaves en provenance des Canaries ne s'est pas encore interrompu au début du XVIe siècle, puisqu'une

5. A R V. P. 2000 11-12-1481, Pere Sanchez Doloqui vend 1/4 de la nef qui se construit à Deva à Johan del Vinyo et à Julian Salviati de Pise. A C.P. notaire Johan Monfort 1731 20-5-1484. Johan del Vinyo donne procuration à Johan de Pascis pour réclamer créances et marchandises en raison de la société de Francis et de Johan de Pascis et de Johan del Vinyo et compagnie.

6. A.R.V. P. 2001. 11-7-1482.

provision royale émise à Grenade, datée du 27 octobre 1500, interdit ce trafic, à la suite de la requête présentée par Bartholome Hernando, habitant de l'île de la Gomera, ce dernier ayant exposé aux souverains la situation critique des habitants de l'île, dont certains contre toute justice étaient réduits en esclavage, alors qu'ils étaient chrétiens [7].

Si au Portugal Philippe Gayetani coordonne depuis Lisbonne le trafic des esclaves de Guinée, Alfonso Sanchez dispose d'un autre homme de confiance, Augustin Martorell auquel il a donné une procuration générale pour récupérer toutes ses créances, aussi bien en Castille qu'au Portugal [8]. C'est à lui qu'il incombe, à partir de Ciudad Real, d'exiger les créances du trésorier sur le roi du Portugal.

Le second secteur du commerce du trésorier et de son lieutenant en Afrique atlantique repose sur l'exploitation des îles : Canaries, Açores, Madère. Associé au marchand génois Francisco Palomar, Alfonso Sanchez dispose aux Canaries de *trapigs*, de moulins à sucre, dont il écoule une partie de la production vers l'Espagne, où elle est redistribuée, en particulier à Valence, par l'intermédiaire du *racional* Bernat Catala.

Des contrats conclus au cours des années 1500 portent sur la vente annuelle de huit cents caisses de sucre livrables toute l'année aux Canaries, renouvelés en 1504 pour cinq ans ; le marchand génois Benedetto Pinelli, facteur d'Alfonso Sanchez, garantit à Catala la livraison de cinq cents charges livrables chaque année, en mai et en septembre. Le prix du sucre est payable à Valence sur les créances de la compagnie siennoise de Battista Bulguerini et des frères Spannochi, ainsi que sur les créances des deux compagnies allemandes de Ravensbourg d'Onofre Ompis et de Conrad Ancharita : la Grande et la Petite Compagnie. Les chapitres conclus entre les intéressés permettent de connaître la manière dont est organisé ce commerce. Trois personnes partent aux Canaries, leurs salaires, leurs frais d'hébergement et de nourriture sont à la charge du marchand génois Benedetto Pinelli. L'associé d'Alfonso Sanchez, le Génois Francesch Palomar, désigne ces trois hommes ; il s'agit du Génois Johan Batista Cerezo, de Pere Coscolla officier de la trésorerie du roi et du notaire Galcerand Cepello. Le *racional* Bernat Catala s'engage à faire assurer les sucres et à acquitter les frais de nolis [9].

L'exploitation du sucre de Madère s'effectue par l'intermédiaire des associés siennois et florentins des Sanchez. Ce sont les Siennois, les frères Spannochi qui, par l'intermédiaire des Florentins Julian Piti, Cesar de Barzi et du

7. A R.V. Bailia. 1162 fol 125

8 A.R.V. P. 2019. 8-6-1501. En 1510, il est toujours au service du Trésorier.

9. A R.V. P. 2019. 24-5-1501,18-9-1501. P 2021.7-11-1504.

Valencien Johan de Perandreu, écoulent le sucre de Madère sur le marché ibérique [10]. On sait par ailleurs qu'Alfonso Sanchez a reçu licence du roi pour la traite des blés du territoire d'Orihuela. Ce blé est chargé à Guardamar ou dans les *carregadors* de la province d'Orihuela, puis il est livré à Madère. Au retour, les sucres de Madère qu'il reçoit sont dirigés soit vers Ibiza ou Majorque, après que les patrons aient reçu à Denia l'avis d'acheminer les cargaisons vers leur ultime destination [11]. Outre le blé, à partir de la côte valencienne jusqu'à Denia, on charge du papier, du riz, des céramiques, des caisses de pignons et d'amandes, des couvertures et des draps qui sont destinés à Madère [12]. Si le trafic avec Madère et les Canaries est axé sur le commerce du sucre, aux Açores c'est le paste, cultivé dans l'île qui nourrit les exportations que rassemblent les facteurs du trésorier et de son lieutenant. Ils ont à leur service sur cette île Johan de Sentis, qui expédie le pastel à Lisbonne, à Carthagène ou à Valence selon les instructions qu'il reçoit des commissionnaires des Sanchez : Francesch Carduchi marchand florentin et Francesch Punyo, installés tous les deux à Lisbonne [13].

À partir du début du XVIe siècle, Alfonso Sanchez s'intéresse à la traite des vins, qu'il fait expédier par l'intermédiaire de son facteur Luis Salvador à son commissionnaire aux Canaries, le Génois Anton Cerezo, qui de la Grande Canarie fait diriger les chargements de tonneaux de vin à Tenerife [14]. Si Anton Cerezo coordonne la commercialisation et l'écoulement du sucre raffiné dans les *trapigs* pour le compte de Francisco Palomar et des Sanchez, à partir des années 1506, ces derniers nomment aux Canaries deux nouveaux procureurs : Battista de Sopranis et Francisco Lugo, des marchands habitant les Canaries. Ils agissent au nom des associés d'Alfonso Sanchez à Valence [15], les marchands génois Vincent de Darnizio et Augustin Palomar. Ce sont eux qui doivent recouvrer auprès des marchands génois locaux des créances sur des envois de draps, de pièces d'étamines, de couvertures, de ballons d'acier en provenance d'Espagne.

---

10. A.R.V.P. 2018. 7-11-1500. P 2019. 14 et 12-1-1501. 28-4-1501. P. 2020 14-1-1503.
11. A.R.V.P. 2013. 24-2-1496.
12. A.R.V.P. 2019. 31-1-1500 : nolis de la caravelle de Pedro Yanyes voisin de Madère.
13. A.R.V.P. 2019. 8-11-1501 etP 2020.9-11-1503.
14. A.R.V.P. 2018. 27-10-150.
15. A.R.V.P. 2024. 25-2-1507.

Intérêts privés et affaires d'État

Les intérêts d'Alfonso Sanchez suivent aussi les desseins des Rois catholiques en Afrique. Depuis le 13 février 1494, Isabelle et Ferdinand ont reçu du pape Alexandre VI Borgia l'investiture des royaumes d'Afrique. Selon les termes de cette bulle, ils doivent comme rois et princes chrétiens « avec soin et diligence au nom de notre seigneur Jésus-Christ exalter et amplifier le rayonnement de la foi catholique sur ces territoires » [16]. La papauté apporte son soutien au projet de conquête des futurs présides d'Afrique, que la littérature politique castillane considère dès 1469 comme un objectif en réclamant la restauration des anciens évêchés d'Afrique. Cette investiture, présentée comme une croisade par la papauté, assimilée à une future mission de conversion des royaumes musulmans de Tlemcen, d'Alger et de Tunis, ne se concrétise pas immédiatement. Détournés de cet objectif par d'autres guerres, les souverains castillans n'amorcent la conquête de ce qui va devenir les présides d'Afrique qu'à partir des années 1495.

Dans cette perspective, Gabriel et Alfonso Sanchez [17] vont mobiliser l'ensemble de leurs réseaux commerciaux, de leurs facteurs et de leurs procureurs en Méditerranée et en Atlantique pour faire parvenir aux troupes royales et à l'armada entre 1495 et 1517, tout ce qui leur est nécessaire. Détenant une partie de la traite du sel et du froment du roi, Alfonso Sanchez fait converger des flux frumentaires en provenance de Sicile, de Castille, du Roussillon, du Languedoc vers les ports de Valence, de Carthagène, de Malaga, d'Almeria, d'Almuñecar. Il fait moudre les grains, puis transformer la farine en un pain biscuit de longue conservation, indispensable à l'approvisionnement des troupes et de la flotte. C'est à lui qu'il incombe de procurer le « companatge » composé de porc salé, de poisson séché et salé, de légumes secs, des fourches d'aulx, ainsi que les vins en provenance d'Italie ou de Murviedro (Sagonte). Il veille à l'armement, à la livraison de salpêtre au trésorier, de fil d'arbalète, mais aussi de cuirs en provenance d'Irlande (Galvay et Gateford) [18] et de vêtements pour les chiourmes et les soldats : pourpoints, chausses, manteaux, ainsi que des couvertures fabriquées en Espagne.

---

16. A.S.V. AAI. XVIII 1245 fol 134 r° à 138 r° 13-2-1494 Alexandre VI : *Ferdinandus et Elizabeth Hispaniarum reges investitur de Africa Regnis ... et fides catolica exaltitur et amplietur.*

17. A la mort de son frère Gabriel Sanchez en 1505, Alfonso continue d'exercer ses fonctions.

18. A.R.V. P 2015 6-3-1497. Nicolas Laznan voisin de Galway, procureur de Nicholas Linche. P. 2022 7-5-1505, Johan Faga, marchand irlandais de Gateford.

Pour rassembler ces denrées et ces marchandises, Alfonso Sanchez dispose de magasins et d'entrepôts dans les ports. Au fur et à mesure de la progression castillane, les navires déchargent et rechargent à Belis, Oran, Mostaganem, Tenes, Alger, Bougie. Par procuration il a délégué des pouvoirs à ses hommes de confiance pour récupérer en son nom toutes ces marchandises, ils ont reçu aussi la licence de noliser des navires et de contracter les assurances nécessaires pour garantir les chargements lors des traversées. Les formules de nolisement restent toujours très souples, les patrons sont tenus de décharger là « où sera l'armada », selon les avis qui leur seront communiqués en route [19]. A l'automne 1509, une nef nolisée par Alfonso Sanchez livre à Oran, à Christofol Raton, serviteur des souverains, du froment, du pain biscuit, des fèves, des tonneaux de viande salée et du fil d'arbalète nécessaires aux troupes [20]. Un autre navire apporte des biscuits, il fournit aussi les draps, les chemises, les pourpoints, les chausses indispensables à l'équipement des soldats [21].

Des secteurs d'activités multiples

Les secteurs d'activité des Sanchez couvrent l'aire commerciale méditerranéenne et atlantique. En Espagne même, depuis la prise du royaume de Grenade par les Rois catholiques, les ports de la côte andalouse leur servent de ports de chargement des blés de l'intérieur. A partir de Séville, les envois de marchandises se font vers San Lucar de Barrameda, Lebrija, Puerto de Santa Maria. La pêche qui se développe au XVe siècle dans les madragues, à Puerto de Santa Maria mais aussi sur la côte de Malaga, comme en témoigne la douane de *l'almojarifazgo mayor* de Séville, ne leur échappe pas. Alfonso Sanchez donne procuration à partir de 1495 [22], à deux de ses facteurs, les marchands Johan Sanchez et Pere Miquel, pour qu'ils achètent en Andalousie jusqu'à 5.000 ducats de thons séchés par an, auxquels s'ajoutent les achats de sardines de l'Algarve et de la région de Gibraltar, Palos, Sanlucar de Barrameda. Avant la conquête de Mers et Kebir, la cédule royale de 1493 a placé Cadix à la tête des ports andalous liés au commerce avec la Berbérie [23].

---

19. A.R.V. P. 20022. fol 418-419,1505 . caravelle de Genis de la Fruyta de Puerto de Santa Maria.

20. A.R.V. P. 2026 4-11-1509 : nef Santa Agneda.

21. A.R.V P. 2026 5-11 1509 : nef San Francisco de Johan de Portua, voisin de Muros.

22. A.R.V. P. 2011. 26-5-1495.

23. E. Aznar Vallejo, « Cadiz y su region en la expansion atlantica », dans *Estudios de Historia y de Arqueologia Medievales, X Universidad de Cadiz*, Cadix, 1994, p. 11-23. Voir également du même auteur « Castilla y la Berberia de Ponente. Expansion comercial y control politico », dans *Strenæ Emmanuelæ Marrero*, San Cristobal de la Laguna, 1993 ; *La Inte-*

Dans la zone andalouse, les Sanchez disposent de facteurs implantés à Malaga et à Almeria : Léonard de Sentangel marchand d'Orihuela, Galcerand d'Almenara et Didier de Spinosa ; ces derniers réceptionnent les marchandises qui sont chargées sur des navires génois par leur facteur Johan Fabra. [24] Pendant l'année 1497, le jeune facteur Pere de Allende a reçu la double mission de couvrir le secteur italien en récupérant au nom des Sanchez toutes les cargaisons en provenance de Gênes, de Savone et de Venise, mais il est aussi habilité à partir de l'automne à contrôler la reddition des comptes des royaumes de Murcie, et de Valence [25]. Au cours de ces années 1498, toutes les affaires d'Alfonso Sanchez réalisées dans le royaume de Grenade sont orchestrées par Galcerand d'Almenara auprès duquel il délègue à Malaga son homme de confiance Alfonso de Madrit, marchand de Valence, pour effectuer la reddition annuelle des comptes de toute cette zone [26]. Par la suite, de nouveaux venus prennent le relais ; à partir des années 1505 Alvaro de Solis, habitant de Murcie, se voit confier tout le secteur du royaume de Murcie, tandis que Johan Romerio, serviteur du trésorier, contrôle désormais les affaires du royaume de Castille et de Grenade. L'ancien homme de confiance d'Alfonso Sanchez Augustin Martorell, son négociateur pour les affaires auprès du roi du Portugal, participe à la direction des affaires auprès de Johan del Vinyo. [27] Mais le volet du commerce andalou de Malaga et du royaume de Grenade, celui des royaumes de Murcie et de Valence n'existent pas isolément, ils sont épaulés par le courant de marchandises en provenance de l'Atlantique que dirigent les hommes de confiance et les facteurs depuis Londres, la Flandre, le Pays basque, Lisbonne et Séville.

En relation avec l'Irlande, Alfonso Sanchez achète dans ce pays des pipes de saumon salé et des cuirs qu'il va fournir à l'armée [28]. C'est par l'intermédiaire du régent de la trésorerie du roi Sancho Royz qu'il récupère de Fernando Daca, marchand habitant Londres, toutes les créances et quantités d'argent qui lui sont dues en Angleterre [29]. En 1500, son homme de confiance Lope Ferrandis effectue en son nom le voyage dans les provinces de Lipuscua, Viscaye et Alava pour y recevoir toutes les denrées, marchan-

---

gracion de las Islas Canaries en la Corona de Castille 1478-1520, Universidad de Sevilla-Universidad de la Laguna, 1983 (collecion Viera y Clavijo, 6), p. 313-341.

24. A.R.V. P. 2016 25-2-1498 et 9-6-1498.

25. A.R.V. P. 2015 9-4-1497 et P 2014 1-9-1497. A cette date le facteur Johan Laurel responsable de Valence et de Murcie est décédé.

26. A.R.V P. 2016 11-9-1498.

27 A R.V. P. 2022 27-3-1505, 30-4-1505. A chaque fois Augustin Martorell et Johan del Vinyo sont témoins de ces procurations générales.

28 A.R.V. P. 2015 6 3 1497.

29. A.R.V. P. 2018 26-11-1500.

dises et biens qu'il a négociés en ces provinces [30]. Au Portugal, en Castille, c'est son *nourri* Augustin Martorell qui a la charge de procéder à l'apurement des comptes de toutes ses affaires [31]. Par la suite au fur et à mesure que la conquête des présides de Berbérie requiert davantage de moyens, la traite du blé et du sel mobilise les énergies de l'ensemble des hommes qui travaillent pour le trésorier. Le vin fourni à l'armée vient de Murviedro, mais aussi d'Italie *via* Civita Vecchia où le fait charger Pere Macip pour le transmettre au trésorier à Alicante [32]. La compagnie siennoise de Pierre Spannochi lui livre à Castellon de Arenat toute l'huile d'olive produite par la Pobla de Arenat [33]. En Sicile Luis Sanchez le jeune coordonne la traite des froments [34], le damoiseau Johan de Miranda, procureur d'Alfonso Sanchez depuis l'année 1502, négocie les achats de froment acheminés vers Collioure [35]. Il est aidé dans cette tâche par Rodrigo d'Ayala, trésorier de l'ordre de Calatrava, qui reçoit une commission identique pour écouler du froment de Sicile et par Johan Vasques del Campillo, voisin de Murcie [36]. Les paiements de ces blés en provenance du Roussillon, du plateau castillan, d'Andalousie, de Sicile, s'effectuent par l'intermédiaire de la table de change de Luis Sanchez, trésorier du roi depuis la mort de Gabriel Sanchez en 1505. A cette époque, le facteur d'Alfonso Sanchez, le marchand florentin Johan del Vinyo, coordonne toutes les ventes du sel de la Mata au sud du royaume de Valence, affermé pendant longtemps par les frères Sentangel [37].

À partir de 1510, les capitulations lui donnent le monopole du commerce avec les présides, centré sur la *Casa de Contratacion* d'Oran. D'août à décembre 1510, l'effort de l'armada se poursuit en direction de Tripoli, de Djerba et de Tunis, où les navires affrétés par le trésorier sont tenus de suivre la flotte et d'apporter le ravitaillement nécessaire aux Castillans. C'est l'époque où les captifs et les marchandises razziées sont acheminés en charge

30. A.R.V. P. 2018 12-12-1500.

31. A.R.V. P. 2019 8-6-1501, P 2020 27-3-1503.

32. A.R.V. P. 2016 1-8-1498.

33. A.R.V. P. 2016 7-12-1498

34. A.R.V. P. 2020 31-10-1503.

35. A.R.V. P. 2021 26-9-1504 et 23-10-1504

36. A.R.V. P. 2023 7-9-1506 et P 2024 4-11-1507. Ils reçoivent une commission pour 40.000 *fanegas* de froment mesure de Castille. 1 *fanega* = 28,57 hl.

37. J. Guiral Hadziiossif, « Le sel d'Ibiza et de la Mata à la fin du Moyen Age », dans *Le sel et son histoire*, Nancy, publications de l'Université de Nancy II, 1981, p. 93-109. M. del Treppo, *I mercanti catalani e l'espansione della corona d'Aragon nel secolo XV*, Naples, 1972, p. 223-231. J.C. Hocquet, « Ibiza, carrefour du commerce maritime et témoin d'une conjoncture méditerranéenne 1250-1650 environ », dans *Studi in memoria di Federigo Melis*, vol. 1, 1978, p. 491-526.

de retour vers l'Espagne et l'Italie, notamment vers Gênes [38]. En 1512, c'est lui qui nolise en son nom un navire pour porter l'ambassade du roi de Tenes avec sa suite, en prenant au passage à Ibiza quatre musulmans désignés par les ambassadeurs [39]. Les navires chargés du froment andalou continuent à partir de Carthagène, de Malaga, à approvisionner les présides et la flotte, comme cette nef de mille salmes de port, patronnée par Jordi Piscidiades de Rhodes, qui s'engage à effectuer plusieurs voyages pour Alfonso Sanchez entre Carthagène, Belis, Malaga, Belis [40].

Après la mort de Ferdinand en 1516, Alfonso Sanchez poursuit sa carrière : chevalier, conseiller du roi, il est nommé par Charles Ier pour recevoir en son nom les droits perçus sur les musulmans de Navarre lors de leur départ du royaume, comme il en informe Alfonso Destrada, tenant l'office de l'amiral de Castille en la ville de Malaga, et le lieutenant général du bailli de Valence au printemps 1517.

En considérant l'importance des affaires brassées par les Sanchez, intervenant sur un espace géographique énorme qui mène de l'Irlande à l'Afrique atlantique vers les rives de la Méditerranée, qui couvrent pratiquement toutes les sphères d'activités du grand commerce, auxquelles s'ajoutent l'affermage des évêchés et des rentes ecclésiastiques [41], il faut se demander si l'on est en présence d'un entrepreneur privé qui profite de par sa position auprès du roi d'une politique d'expansion qui est tracée d'après une autre logique, ou si, pour satisfaire les besoins de ce commerce, il contribue à la formulation de cette politique ou la guide lui-même. Rappelons ses relations avec Luis de Sentangel *scriva de racio* des souverains et le Génois Benedetto Pinello, organisateur depuis Séville de la poste avec la cour, tous les deux financiers du premier voyage de Colomb [42]. De plus à la vue de l'extension de ces activités, il convient de s'interroger pour savoir si le partage du monde entre la Castille et le Portugal était tellement contraignant. Car les affaires que je viens de décrire sont des contrats officiels, il ne s'agit pas de contrebande.

---

38. A.R.V. P. 2027 15 4 1510 : caravelle Sent Jacme de Johan Catelli alias Campana. 31 - 8-1510. Nef Santyago de Johan de Sant Johan de Matha.

39. A.R.V. P. 2028 2-3- 1512 : nef Sant Johan de Johan de Romay voisin de Gangas.

40. A.R.V. P. 2028 2-10-1512 : nef Santa Maria de la Nunciata. Témoins Johan del Vinyo et Augusti Martorell.

41. A.R.V. P. 2014 20-7-1497. Il afferme pour neuf ans l'évêché de Cagliari en Sardaigne. P 2018 20-2-1500, affermage de l'évêché de Cuenca depuis 1494. P. 2020 24-71503, affermage de la prestimonie de Séville. P 2023 23-10-1506. affermage de la prestimonie de Santa Ella de l'évêché de Cordoue

42. M A Ladero Quesada, « Actividades de Lluis de Sentangel en la Corte de Castilla », dans *Lluis de Sentangel en et seu temps*, Valence, 1992, p. 103-118. D. Ramos Perez, « Lluis de Sentangel : l'home a l'ombra del Descobriment » dans *Lluis de Santangel Un Nou Home Un Nou Mon*, Valence, 1992, p. 261-273.

Sous le masque du sujet privé, les Sanchez se glissent entre les limites et le partage du monde tracés par la papauté et les souverains au traité de Tordesillas, puisqu'ils interviennent tour à tour sur le domaine castillan et portugais, aussi bien à Saint-George de la Mina qu'à Madère et aux Açores que sur la façade des présides d'Afrique, attribués au secteur castillan. Peut-être les seules limites qui vont s'imposer à ce type d'homme d'affaires résident-elles dans le fait que leur idéal évolue aux générations suivantes vers celui de la noblesse. En 1514 le neveu d'Alfonso Sanchez, gouverneur de Syracuse, est devenu par son mariage avec la fille du comte d'Olive, don Aymerich de Centelles [43].

43 A.P.V 734 Guillem Florença : 9-6-1514.

– 5 –

LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Jacques PAVIOT

LES PORTUGAIS ET CEUTA 1415-1437 *

Le 22 août 1415, les Portugais s'emparaient de Ceuta, place forte d'Afrique faisant face à Gibraltar, à la suite d'une expédition longuement préparée. L'on a longtemps discuté des raisons réelles de cette expédition [1]. Ce n'est pas aujourd'hui notre propos, bien que certaines réponses puissent être apportées, a posteriori. Ce qui nous a intéressé et qui, nous croyons, n'a guère été étudié [2], c'est ce que les Portugais ont fait de cette conquête. Ici ne seront présentés que les premiers résultats de notre recherche, qui sera poursuivie jusqu'à la fin du XVe siècle.

---

* Nous remercions M. Jean Aubin de ses suggestions à la lecture de notre manuscrit.

1. En dernier lieu, voir A. Lobato, *Ainda em torno da conquista de Ceuta*, Lisbonne, 1985 (1ère éd., Clio, 5 [1984-85], p. 21-28).

2. D. Lopes, « Os portugueses em Marrocos : Ceuta e Tânger », dans História de Portugal, vol. 3, Barcelos, 1931, p. 385-432 ; B. Osório, *Ceuta e a capitania de D. Pedro de Meneses (1415-1437)*, Lisbonne, 1933 ; D. Lopes, *A expansão em Marrocos*, Lisbonne, 1989 (1ère éd. dans *História da expansão portuguesa no mundo*, Lisbonne, vol. 1, 1937) ; R Ricard, « Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises », dans ses *Etudes sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coïmbra, 1955, p. 3-78 ; C.M. de Witte, « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XVe siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 48 (1953), p. 686-696 ; V. Magalhaes Godinho, *A economia dos descobrimentos henriquinos*, Lisbonne, 1962, p. 109-127 ; notices « Ceuta » et « Casa de Ceuta », dans J. Serrao (sous la direction de), *Dicionário de história de Portugal*, vol. 2, Porto, s.d. ; M.A. Lima Cruz, « Os Portugueses em Marrocos nos séculos XV e XVI », dans A. de Oliveira, M.A. Lima Cruz, 1 Guerreiro, F. Contente Domingues, *História dos Descobrimentos e Expansão Portuguesa*, Lisbonne, 1990, p. 53-123.

Après deux ou trois années de préparatifs, malgré la mort de la reine D. Filipa, la flotte portugaise mit à la voile de Lisbonne, le 25 juillet, fête de saint Jacques le Majeur. Elle était commandée par le roi D. João Ier, assisté de plusieurs de ses fils, dont les infants D. Duarte, D. Pedro et D. Henrique. Le 28, à Lagos, le franciscain João de Xira aurait publié une bulle de croisade délivrée par le pape, mais dont on n'a jamais retrouvé la trace [3]. Bien que le but fixé fût Ceuta, le roi D. João hésita un dernier moment et pensa changer de direction vers Gibraltar [4]. On se rendit finalement à Ceuta. Une tempête dispersa les navires et empêcha l'effet de surprise. Le 20 août, l'infant D. Henrique approcha de la ville qui fut prise et pillée dans les jours qui suivirent. Le 25, le roi D. João Ier armait chevaliers ses fils dans la mosquée transformée en église chrétienne [5].

La ville conquise, les Portugais ne surent qu'en faire. L'affaire aurait pu être semblable au sac d'Alexandrie, qui avait eut lieu une cinquantaine d'années plus tôt, mais le roi D. João décida de conserver sa conquête. Le choix d'un capitaine s'avéra difficile : le connétable de Portugal, D. Nuno Alvares Pereira, puis Martim Afonso de Melo, enfin Gonçalo Vaz Coutinho refusèrent cette charge. Finalement D. Pedro de Meneses l'accepta le 2 septembre [6]. Le même jour, le roi quittait la place, en promettant de revenir au mois de mars suivant pour poursuivre la conquête qui venait juste de commencer [7]. Si le 18 février 1416, D. João Ier confiait à l'infant D. Henrique la charge de l'approvisionnement et de la défense de Ceuta [8], lui-même ne revint pas le mois suivant comme prévu. Il n'y eut pas d'autre expédition portugaise d'envergure avant 1437, cette fois-ci contre Tanger, à l'autre extrémité du détroit de Gibraltar et, après cet échec, avant 1458, où de nouvelles places furent conquises.

Sur la première période, de 1415 à 1437, nous sommes assez bien renseignés grâce à la *Chronique de D. Pedro de Meneses* [9], écrite par Gomes Eanes de Zurara, plus connu pour un autre des ses ouvrages, la *Chronique de Guinée* [10].

---

3. *Monumenta henricina*, vol. 2, Coïmbra, 1960, n° 72 (d'après Gomes Eanes de Zurara, *Cronica da tomada de Ceuta*). Par raison de commodité nous nous référons toujours à ce recueil de documents. Cf. C.M. de Witte, *op. cit.*, p. 688.

4. *Ibid.*, n° 71.

5. *Ibid.*, n° 81-98.

6. *Ibid.*, n° 100.

7. *Ibid.*, n° 102.

8. *Ibid.*, n° 116.

9 *Crónica do conde Dom Pedro de Menezes*, intr. J.A. De Freitas Carvalho, Porto, 1988.

10. *Chronique de Guinée* (1453), trad. L. Bourdon, intr. J. Paviot, Paris, 1994.

L'expédition ayant été présentée comme une croisade – une nouvelle bulle, *Rex regum*, fut d'ailleurs délivrée en ce sens le 4 avril 1418 [11] –, qu'en fut-il, après la conquête, du point de vue religieux ? Ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la grande mosquée fut immédiatement transformée en église. Pourtant l'établissement de l'Église en tant qu'institution fut très lent. Par la bulle *Romanus Pontifex* du 4 avril 1418 [12], accédant à une supplique du roi D. João Ier, le pape Martin V annonçait aux archevêques de Braga et de Lisbonne que Ceuta méritait d'être élevée en cité et la mosquée en église cathédrale. Cependant, ce n'est que le 6 septembre 1420 que les deux archevêques délivraient la sentence exécutoire de cette bulle [13], Comme territoire du diocèse, ils donnaient tout le royaume de Fès et tout le littoral du royaume de Grenade. L'évêché fut placé dans la suffragance de l'archevêché de Braga, le plus ancien du Portugal. Enfin, par la bulle *Romani Pontificis* du 5 mars 1421 [14], le pape transférait Aymar ou Adhémar d'Aurillac, évêque du Maroc depuis le 10 mai 1413 [15], au siège de Ceuta. Rappelons que l'évêché du Maroc existait depuis le XIIIe siècle et qu'il était traditionnellement occupé par des frères mineurs. La création de l'évêché de Ceuta impliqua sa disparition et, par la suite, ses évêques furent des Portugais qui ne furent plus choisis dans l'ordre de saint François.

La cathédrale fut dédiée à sainte Marie et l'évêque y créa un chapitre de huit chanoines. Le 16 décembre 1427, le pape accédait à la supplique du doyen de ce chapitre, Gonçalo Cação, d'origine noble et familier de l'infant D. Henrique, qui demandait pour sa subsistance les dîmes et les prémices établis sur la localité d'Almeirim, dans le diocèse de Lisbonne et d'une valeur de cent écus [16].

Dès la conquête, le roi D. João Ier avait ordonné la construction d'une église paroissiale, sous le vocable de Sainte-Marie d'Afrique, qu'ensuite l'infant D. Henrique prit sous son patronage. Le 1er avril 1434, le pape Eugène IV accédait à une supplique de l'infant demandant l'extension, en dehors de Ceuta, des limites de cette paroisse [17]. Sinon toutes les mosquées semblent avoir été converties en églises à la prise de la ville. Antoine de La

11. *Mon. henr.*, n° 143 ; cf. C M. de Witte, *op. cit.*, p. 690. Sur ce qui suit cf. C. M. de Witte, *op. cit.*, p. 694-695.

12. *Ibid.*, n° 144.

13. *Ibid.*, n° 192.

14. *Ibid.*, vol. 3, n° 4.

15. *Ibid.*, vol. 2, n° 15.

16. *Ibid.*, vol. 3, n° 88.

17. *Ibid.*, vol. 4, n° 133.

Sale, qui y a participé, indique Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Georges, « et les aultres [mosquées furent nommées] des aultres sain[t]s » [18].

Comme autre établissement religieux, nous ne pouvons mentionner que celui des frères mineurs de l'observance, sous le vocable de Saint-Jacques, qui semble avoir été fondé dès la conquête et que l'infant D. Pedro prit sous sa protection. Le 2 juin 1420, le pape Martin V donnait l'autorisation de transformer l'ermitage en couvent, sous le même vocable [19]. Le 10 juin 1421, il accordait au gardien et aux frères du couvent les mêmes privilèges que ceux du couvent du Mont Sion à Jérusalem [20].

Après les secours religieux, comment étaient organisés les secours financiers ? Les mentions d'institutions financières sont assez tardives. Il y en avait deux, la principale à Lisbonne et une secondaire à Ceuta. Un acte du 18 avril 1428 [21] mentionne Vasco Gonçalves, comptable des affaires de Ceuta, à Lisbonne. Le 20 janvier 1434, on trouve en place Gonçalo de Tavares, trésorier des affaires de Ceuta[22]. Il fut remplacé par Gonçalo Pacheco, écuyer de l'infant D. Henrique, qui fut confirmé, le 12 février 1439, en sa fonction de trésorier des deniers et des draps et de toutes autres choses qui sont pour les dépenses de la cité de Ceuta [23]. Ce trésorier avait un écrivain sous ses ordres : le 20 février 1439, Alonso Gonçalves était confirmé dans cette charge [24]. Ces trésoriers dirigeaient en fait la *Casa de Ceuta* qui était une institution sise à Lisbonne [25]. En tant que telle, la *Casa de Ceuta* apparaît dans un acte du 22 novembre 1436 [26]. Ce jour-là, le roi D. Duarte accordait une lettre de privilège à Antão Eanes, tonnelier demeurant à Lisbonne, pour l'exercice de son métier en faveur de la *Casa de Ceuta*. Les tonneaux devaient servir à transporter des vivres dans la place africaine.

Dès le début, Ceuta s'est avérée être un gouffre financier pour la couronne portugaise. Les rois semblent d'abord avoir voulu en faire supporter la charge à l'Église. Ainsi, dans sa charte du 18 février 1416 où il confiait la

18. *Le reconfort de madame de Fresne*, éd. I. Hill, Exeter, 1979, p. 29.

19. *Mon. henr.*, *op. cit.*, vol. 2, n° 189 (*bulle In eminenti specula*).

20. *Ibid.*, vol. 3, n° 12.

21. *Ibid.*, n° 94

22. *Ibid*, vol. 4, n° 121

23 *Ibid*, vol 6, n° 100

24. *Ibid.*, n° 103.

25. Comme institution, elle précède et annonce la *Casa de Guiné*, chargée des affaires d'Afrique, puis la *Casa de India*, en relation avec l'Inde.

26. *Mon. henr.*, *op. cit.*, vol. 5, n° 146 ; cet acte fut confirmé le 15 mars 1439 : *ibid.*, vol. 6, n° 107.

charge de Ceuta à son fils l'infant D. Henrique, le roi D. João I[er] affectait à la dépense de la place « les droits et les revenus de la maîtrise de [l'ordre de] Saint-Jacques, de l'archevêché de Lisbonne et des autres évêchés et de la Chambre apostolique » [27]. Cependant le concile de Constance n'accorda au roi que le revenu des sièges épiscopaux vacants pour la défense de Ceuta, ce qui fut confirmé par le pape Eugène IV, le 4 octobre 1434 [28]. Lorsque la ville fut assiégée par les Maures en 1419, le roi D. João I[er] fit appel au pape Martin V, lui demandant que tous les archevêques, évêques, prélats et ecclésiastiques séculiers et réguliers de son royaume attribuassent neuf mille florins de compte par an, pendant trois ans pour la défense et le maintien de la place. Le pape donna son accord le 13 juin 1419 [29],

Sans que nous sachions toujours bien comment était établie leur assiette, des taxes étaient levées à travers le Portugal pour Ceuta. Ainsi les habitants des régions d'Entre-Douro-et-Minho et Trás-os-Montes, au nord du Portugal, devaient payer dix réaux annuels pour la raison, donnée dans un acte de 1572, qu'ils n'effectueraient pas de service à Ceuta. Un receveur était spécialement nommé pour cette recette : le 8 novembre 1434, il s'agissait de Pero Garcia [30]. Encore à l'intérieur du Portugal, à Guarda, la recette des douanes fut donnée par le roi D. Duarte à son frère l'infant D. Henrique pour la dépense de Ceuta. Le compte des années 1431 à 1436 a été conservé [31].

Une autre taxe, une dîme, fut établie par un acte de l'infant D. Henrique, à une date indéterminée, dans tous les ports et les places frontières du royaume. Une lettre du roi D. Duarte, délivrée le 26 avril 1435 [32], supprimait ce droit, mais conservait le receveur d'Elvas, João Rodrigues Trigueirio, dans ses fonctions. Enfin une autre taxe, dite pour les forgerons de Ceuta, était perçue sur les Juifs [33].

L'argent et les vivres rassemblés à Lisbonne étaient reçus à Ceuta par un trésorier. Le premier écrivain connu de ce trésorier est Diogo de Olivença qui fut remplacé par Pero Gonçalves. Nommé par l'infant D. Henrique, le roi D. Duarte le nomma à nouveau le 25 septembre 1433 [34]. Son successeur fut

---

27. *Ibid.*, vol. 2, n° 116 ; cf. C.M. de Witte, *op. cit.*, p. 695-696.
28. *Ibid.*, vol. 5, n° 40.
29. *Ibid.*, vol. 2, n° 257.
30. *Ibid.*, vol. 5, n° 45.
31. *Ibid.*, n° 147.
32. *Ibid.*, n° 69.
33. *Ibid.*, n° 45.
34. *Ibid.*, vol. 4, n° 80.

Tomas Fernandes, confirmé le 15 mars 1439 [35]. Le premier trésorier connu est Bartolomeu Eanes, écuyer de la maison de l'infant D. Henrique, que le roi D. Duarte nomma le 7 septembre 1434 [36].

A la prise de la ville, les Maures avaient été tués ; ceux qui ne l'avaient pas été avaient fui. Les Portugais se retrouvaient maîtres d'une ville qu'ils avaient pillée et détruite en partie. A son départ, le roi D. João Ier estima, selon le chroniqueur Zurara, que douze mille cinq cents hommes devaient suffire à sa défense. Il laissa en outre son grand veneur, Lopo Vas de Castelo Branco, avec mille trois cents écuyers. Ses fils ne voulurent pas être en reste : l'infant D. Duarte laissa aussi mille trois cents hommes ; l'infant D. Pedro mille deux cent cinquante hommes sous Gonçalo Nunes Barreto, pour la défense de la grande tour (celle de Fès) ; l'infant D. Henrique aussi mille trois cents hommes,, sous João « Agostinho » Pereira, pour la garde de l'église de Sainte-Marie-d'Afrique et l'autre grande tour (celle d'Algésiras). D'autre part, Alvaro Eanes « de Cernache » de Vieira resta avec six cents arbalétriers à cheval pour la garde de « Couraça » et de « Taracena ». Le château lui-même était tenu par mille hommes [37]. Donc, selon Zurara, restèrent à Ceuta dix huit mille deux cent cinquante hommes, ce qui représente une très importante garnison.

Comment s'en effectuait le renouvellement ? Il devait exister une sorte de service militaire à effectuer à Ceuta, sans que nous en sachions les modalités. Nous avons déjà vu que l'on en était dispensé dans les régions d'Entre-Douro-et-Minho et de Trás-os-Montes, moyennant le paiement de dix réaux annuels par personne.

Ces deux régions étaient-elles les seules exemptées ? Ce système s'est avéré de toute façon insuffisant. On fit d'abord appel à l'extérieur en demandant au pape de délivrer des bulles de croisade, notamment en 1419 [38]. Il n'y eut guère de succès et l'on commença à envoyer des prisonniers, qui bénéficièrent alors d'une remise de peine. La première mention en est la loi de l'infant D. Duarte, du 25 septembre 1431 [39]. Il y était notamment promulgué les points suivants :

- ceux qui étaient bannis à l'intérieur du Portugal voyaient leur peine réduite de moitié : un bannissement d'un an était ramené à un service de six mois à Ceuta ;

---

35. *Ibid.*, vol. 6, n° 124.

36. *Ibid.*, vol. 5, n° 29.

37 *Crónica*, *op. cit.*, liv. 1, ch. 6, p. [29-31] 233-235.

38. Sur ces bulles de croisade, voir *infra*.

39. *Mon. henr.*, *op. cit.*, vol. 4, n° 1.

- ceux qui étaient condamnés au fouet devaient deux ans de service à Ceuta ;
- ceux qui étaient condamnés à avoir une main ou un membre tranché devaient servir trois ans à Ceuta (pour ne pas être mutilés) ; pour ces personnes, le service se faisait en tant qu'arbalétrier ;
- ceux qui étaient condamnés pour dettes devaient aller à Ceuta comme servants d'armes avec une solde de mille cinq cents réaux par an ; le service était terminé lorsque les dettes étaient remboursées ;
- ceux qui étaient condamnés pour dettes à servir à bord des navires du roi étaient déportés à Ceuta ;
- toutes les personnes effectuant une peine à Ceuta ne devaient recevoir que leurs vivres et non de solde (sauf pour les endettés).

Une ordonnance du roi D. Duarte, du 10 avril 1434, compléta ces dispositions [40]. Les condamnés pour fabrication de fausse monnaie, trahison, préméditation de meurtre, rapt de femme mariée, péché contre nature (sodomie), vol public, ou envoûtement, étaient envoyés à Ceuta.

Ces lois ne traitaient pas des homicides. Si ceux-ci obtenaient une lettre de pardon, ils devaient partir pour Ceuta, mais sans le droit de porter les armes, ce que nous apprend une lettre du roi D. Duarte, en date du 15 juin 1435, en faveur d'Alvaro Eanes qui avait tué Gomes Aires, maître des galées du roi [41]. Cependant le roi chercha à restreindre de telles mesures en faveur des homicides lors de la préparation de l'expédition de Tanger en 1436 [42].

Un tel nombre de soldats dut attirer des prostituées, mais aucune mention de bordel n'a été conservée. Très tôt les autorités ont dû faciliter l'établissement des femmes de soldat à Ceuta. En effet, le chroniqueur Zurara loue le rôle qu'elles jouèrent lors du siège de l'été 1419 par les Maures. Il mentionne Leonor Alonso, mariée à Lopo Martins, « femme bonne et honnête » qui fut tuée par un Maure ; la femme de Rui Gomes, qui fut blessée aux côtés de son mari ; Catarina de Santiago, femme célibataire, sans doute une prostituée, qui tua un Maure et en blessa plusieurs autres [43].

Mourir pour la défense de Ceuta – cela put être le cas lors de l'été 1419 qui fut le seul moment critique de l'existence de la garnison portugaise durant la période considérée – apportait des récompenses célestes. A ceux qui

---

40. *Ibid.*, vol. 5, n° 5.

41. *Ibid.*, n° 74.

42. *Ibid.*, n° 139 (2 octobre 1436).

43. *Crónica, op. cit.*, liv. I, ch. 70, p. [241-242] 445-446.

avaient participé personnellement ou financièrement à la prise de la place, le pape Martin V accorda, le 4 avril 1418, l'indulgence plénière, comme aux croisés de Terre sainte [44]. Au printemps 1419, devant la menace maure, le roi D. João Ier demanda au pape, en faveur des défenseurs des deux sexes de la ville, la pleine rémission des péchés à l'article de la mort, sans la clause du jeûne, ce qui fut accordé pour cinq années, le 9 mars [45]. Une quinzaine de jours plus tard, le 26, cette rémission des péchés fut étendue à sept années [46]. Six mois plus tard, le 27 septembre, après la fin du siège, elle fut prorogée pour dix années [47]. Enfin, le lendemain, elle fut renouvelée pour huit années, ce qui porte le total à vingt ans [48].

Ayant conquis une place en territoire musulman, on savait bien qu'un jour ou l'autre on aurait à commercer avec l'adversaire. Ce genre d'activité fut autorisé par la bulle *Super gregem dominium* du pape Martin V, le 3 juillet 1418 [49]. Il s'agissait de l'autorisation classique avec l'interdiction de vendre du fer, des cordes, des navires, des armes et autres marchandises prohibées. Une autre bulle semblable, *Preclaris tue devotionis*, fut délivrée par le pape Eugène IV, le 25 mai 1437 [50], lors des préparatifs de l'expédition de Tanger.

Ces bulles furent-elles des papiers inutiles ? En effet, il ne semble pas que des relations commerciales se fussent établies entre les Portugais de Ceuta et les Maures. Pourtant il semble qu'il y avait des échanges commerciaux entre le Portugal et le Maroc. Une preuve en est la lettre du roi D. João Ier, du 28 juillet 1426, qui réglementait les droits et les taxes concernant les Maures et leurs navires à Lisbonne à destination de l'outre-mer [51].

S'il n'y eut pas de commerce, un autre aspect remarquable fut le développement de la course portugaise dans la région du détroit de Gibraltar. Si, en 1413, on peut encore citer l'exemple d'un navire portugais transportant quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pèlerins maures à destination de Bougie [52], ce genre de trafic ne fut plus possible après la prise de Ceuta. Le chroniqueur Zurara signale qu'après la chute de la place, l'infant D. Henrique n'eut de

---

44. *Mon. henr.*, *op. cit.*, vol. 2, n° 143.
45. *Ibid.*, n° 152.
46. *Ibid.*, n° 153
47. *Ibid.*, n° 169
48 *Ibid.*, n° 170 ; cf. C.M. de Witte, *op. cit.*, p. 694.
49 *Ibid.*, n° 146 , cf. C.M de Witte, *op. cit.*, p. 691-692.
50. *Ibid.*, vol. 6, n° 30.
51. *Ibid.*, vol. 3, n° 68.
52. *Ibid.*, vol. 2, n° 19, 20 et 24.

cesse d'armer des navires contre les infidèles[53]. Ce serait un peu l'application du proverbe «on ne prête qu'aux riches ». Pourtant, lui-même, dans sa *Chronique de D. Pedro de Meneses*, nous a indiqué ce qui s'est passé.

Lorsque le roi D. João Ier a quitté Ceuta, le 2 septembre 1415, il a laissé deux galées sous le commandement de « Mycetom », frère de l'amiral Lançarote, pour la garde du détroit. Les galées étant de trop grands bâtiments, dès le départ du roi, D. Pedro de Meneses fit construire une fuste de dix bancs qu'il confia à Santiago See de Prata, qui était coutumier de la guerre contre les Maures et qui avait même été leur prisonnier. Le premier bâtiment dont il s'empara fut un *carrebo* qui transportait du blé, de l'orge et des légumes, d'Alcacer vers le royaume de Grenade. Le second, qui se rendait de Malaga à Tanger, avait une cargaison de toiles d'or, de soie, et de drap pour une valeur de dix mille couronnes. Une barque de Maures fut aussi prise dans le port de Gibraltar [54].

La richesse du butin attira d'autres personnes dans la course et l'on vit se développer une flotte composée de petits bâtiments du type de la fuste déjà citée : le brigantin, le lin, la galiote ; une galée, celle de Gonçalo Velho, de Porto, est mentionnée une seule fois. Parmi ceux qui se distinguèrent dans la course, citons Diogo Vasques, de Portocarreiro, le Catalan Martín de Pomar, Alonso Martins Caiado, Alvaro Fernandes Palenço et Martím Vasques Pestanha[55].

Des étrangers furent attirés à Ceuta, souvent pour une seule course. Nous avons cité le Catalan Martín de Pomar qui résidait dans la place portugaise, Mentionnons aussi Joan Raquelme, de Carthagène, qui fit une croisière en compagnie de Diogo Vasques le long de la côte de Barbarie jusqu'à Mers-el-Kébir, puis le long de la côte du royaume de Grenade pour le retour[56] ; Raymond de « Corelhas », qui vint de France avec deux galées offrir ses services au comte D. Pedro de Meneses [57] ; les Castillans Juan et Gonzalo de Saavedra, qui accompagnèrent Gonçalo Velho lors de sa croisière à Algésiras et vers Marbella [58] ; le comite du roi de Castille, qui connaissait bien la mer et qui prit part à l'expédition qui incendia Larache au Maroc [59].

53. *Chronique de Guinée*, *op. cit*., ch. 7, p. 53.

54. *Crónica*, *op. cit*., liv. I, ch. 31-33, p. [105-111] 309-315,

55. *Ibid*., liv. I, *passim*.

56. *Ibid*., liv. I, ch. 46, p. [156-158] 360-362.

57. *Ibid*., liv. I, ch. 52, p. [174] 378.

58. *Ibid*., liv. II, ch. 9, p. [301$-311] 505$-515

59. *Ibid*., liv. I, ch. 58, p. [196-202] 400-406.

Quel fut le rayon d'action des corsaires de Ceuta ? À l'ouest, jusqu'à Larache et Salé ; à l'est jusqu'à Mers-el-Kébir. Cependant l'essentiel de leurs prises se faisait dans le détroit de Gibraltar où ils durent affronter de fameux corsaires maures, « Esnarigo », son fils « Bcmirgão », « Boboramonte » et « Cril » de Tanger, « Allé Benfamet Bençaide » (Ali ben Ahmed ben Saïd), frère du capitaine de Gibraltar, et Hosein le Vieux d'Alcacer [60].

Malgré l'appât du butin, la maintenance d'une telle flottille ne semble pas avoir été facile pour l'amiral, capitaine et gouverneur de la place, D. Pedro de Meneses. En réponse à certaines de ses demandes, le roi D. Duarte lui répondait, le 10 avril 1434 [61] :

- à propos des cavaliers, écuyers et maîtres de navires et marins qui rentraient au Portugal sans permission, l'amende était de cinq mille réaux blancs : une moitié revenait au dénonciateur, l'autre aux oeuvres de la cité ;
- à propos de ceux qui s'enfuyaient en fuste ou en barque vers la Castille, la punition était une peine corporelle ; s'ils n'étaient pas pris, de leurs biens le quart devait revenir au dénonciateur, les trois quarts aux oeuvres de la cité.

Lors de l'expédition de Larache, au mois de juillet 1418 semble-t-il, Zurara signale la présence d'un *barinel* de l'infant D. Pedro [62]. L'infant D. Henrique possédait peut-être lui-aussi des bâtiments qui participaient à la course. Le droit du roi, le quint (vingt pour cent), devait sans doute être versé au retour des bâtiments à Ceuta. La course a dû devenir une affaire intéressante vers 1433, puisque cette année-là le roi D. Duarte accorda, après son accession au trône, ce droit à ses frères, les infants D. Pedro et D. Henrique, pour les navires qu'ils avaient eux-mêmes armés. Pour l'infant D. Pedro, il était spécifié qu'il ne jouissait de ce droit que pour les prises faites dans le détroit [63] ; pour l'infant D. Henrique, il n'était pas indiqué de zone particulière [64].

Sur terre, l'installation des Portugais à Ceuta et les sorties fréquentes qu'ils opéraient dans le voisinage firent que les Maures se retirèrent. Se créa ainsi un no man's land de quatre lieues [65]. Cependant il était nécessaire à D.

---

60. *Ibid*., *passim*

61. *Mon. henr.*, *op. cit.*, vol. 5, n° 5.

62. Voir n. 58.

63. *Ibid.*, vol. 4, n° 88 (6 novembre).

64 *Ibid.*, n° 79 (25 septembre).

65 . *Crónica*, *op. cit.*, liv. I, ch. 45, p. [152] 356 , cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 29.

Pedro de Meneses d'être au courant de ce qui se passait de l'autre côté et il entretint des informateurs au Maroc et dans le royaume de Grenade. Ces deux royaumes étaient déchirés par les intrigues et les luttes de clan et c'est ainsi que, très tôt, Ceuta put jouer un rôle politique. Un gentilhomme maure était passé de Grenade à Bellemarin (Beni Marin) avec Muley Ya'qob que certains avaient envie de voir sur le trône. Ce dernier fut tué et le gentilhomme se réfugia à Ceuta pour y combattre les Marocains [66].

Toutefois ce cas ne se reproduisit pas et le seul sentiment vis-à-vis de Ceuta était, pour les Maures, celui de rejet des Portugais. Cependant les expéditions maures manquèrent de coordination. Ainsi Muley Abd Allah, roi du Maroc, dirigea une expédition pour délivrer Ceuta. Ses conseillers l'arrêtèrent en route et le convainquirent de s'attaquer à son frère Abu Saïd, roi de Fès. Les Maures rassemblés à Tanger rentrèrent alors chez eux [67].

L'expédition qui alla le plus loin, entre 1415 et 1419, fut l'oeuvre du roi de Grenade Mohammed VIII qui revendiquait la place et le nord du Maroc (Bellamarin). Il réussit à s'allier le roi du Maroc et celui de Fès. L'arrivée des troupes grenadines, « hommes consommés dans les choses de la guerre, à cause des combats qu'ils soutiennent constamment avec le royaume de Castille », était un atout majeur pour les Maures. Cependant le siège fut un échec et le roi de Grenade parla de diriger lui-même le siège et de demander des galées au roi de Tunis. Rien ne lut fait car la guerre civile reprit à Fès [68].

Devant l'échec des princes, les marabouts entreprirent de relever le courage des Maures. L'un d'eux, Abd er-Rahman, réussit à lever une centaine de cavaliers et un millier de fantassins qu'il mena devant Ceuta, mais sans résultat [69].

Plus tard Salah ben Salah qui avait été le chef de Ceuta jusqu'en 1415 fut attaqué par le roi de Fès à Arzila (entre Tanger et Ceuta). D. Pedro de Meneses lui proposa son soutien s'il abandonnait la suzeraineté de la place au roi de Portugal ; il proposa aussi au roi de Fès de l'aider contre Salah ben Salah s'il lui laissait la place d'Alcacer et une certaine somme d'or. Le roi de Fès s'étant retiré, ces offres n'aboutirent à rien [70].

66. *Ibid.*, liv. I, ch. 40, p. [132-137] 336-341 ; cf. R. Ricard, *op. cit*, p. 30-31.

67. *Ibid.*, liv. I, ch. 49, p. [164-165] 368-369 ; cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 31-32.

68. *Ibid.*, liv. I, ch. 67-82, p. [229-279] 433-483 ; cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 33-37.

69. *Ibid.*, liv. II, ch. 2, p. [282-2851] 486-489 ; cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 37.

70. *Ibid.*, liv. II, ch. 8, p. [299-3011] 503-505 ;cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 39-40.

La dernière crainte qu'eurent le Portugais dans la période considérée vint du roi de Tunis qui possédait la plus grosses flotte (vingt-cinq galées de trente bancs) de la région, qui était d'ailleurs commandée par Mohammed VIII, alors dépossédé de son trône de Grenade. L'expédition eut finalement lieu par terre, mais les Marocains refusèrent de laisser passer les Tunisiens [71].

*

* *

Ce sont les grandes lignes d'une chronique des Portugais à Ceuta entre 1415 et 1437. Pouvons-nous déjà poser la question de la signification de Ceuta dans l'histoire du Portugal ?

Après le brillant fait d'armes que l'on aurait pu lire dans un roman de chevalerie [72], s'est tout de suite posée la question : que faire de Ceuta ? La détruire ou la garder ? Malgré de fortes oppositions, le roi D. João Ier s'est décidé à la garder [73]. Il dut y avoir encore de nombreuses hésitations, car ne n'est pas avant trois années que l'on demanda au pape des bulles concernant l'établissement de l'Église. Pourtant ces bulles, puis l'échec du siège de 1419, contribuèrent à créer une dynamique : Ceuta resterait une place chrétienne [74]. Une autre heure grave allait sonner dans son histoire avec l'expédition de Tanger où l'infant D. Fernando, le dernier fils du roi D. João Ier fut laissé en otage aux Maures. Ceux-ci acceptaient de le libérer en échange de Ceuta. Pourtant la mort du roi D. Duarte, puis les problèmes politiques nés de la régence, empêchèrent l'échange. L'infant mourut martyr à Fès et Ceuta resta portugaise. La dynamique portugaise ne reprit que vingt ans plus tard quand le roi D. Alfonso V, surnommé l'Africain à cause de ses expéditions au Maroc, reprit la guerre contre les Maures en 1458 et prit Alcacer. En 1471, il s'empara d'Arzila et de Tanger et ramena les cendres de son oncle au Portugal.

Une des raisons de l'hésitation des Portugais vis-à-vis de Ceuta était la Castille. En raison du principe de reconquête que l'on peut appeler méridienne, Ceuta et tout le Maroc septentrional revenaient de droit à la Castille. En 1415, les Portugais avaient profité de la faiblesse de ce royaume. On se

---

71. *Ibid.*, liv. II. ch. 11, p. [318] 522 ;cf. R. Ricard, *op. cit.*, p. 40-41

72 Cf. Osório, *op cit.*, ch. 1, p. 3-24 ; Lobato, *op. cit.*

73. *Crónica*, *op. cit.*, liv. I, cha. 4, p. [20-25] 224-229

74. Pourtant, en 426, l'infant D. Pedro, dans sa fameuse lettre de Bruges, doutait de l'avenir de la place qui est une source de dépenses d'hommes, d'armes et d'argent (*Livro dos conselhos de el-rei D. Duarte (Livro da Cartuxa)*, éd. J.J. Alves Dias, Lisbonne, 1982, p. 37).

souvient qu'au dernier moment D. João Ier avait hésité devant Gibraltar, mais la provocation aurait été trop forte. Les Portugais étaient très conscients de ce problème. La bulle papale du 4 avril 1419, *Decens esse videtur*, fut délivrée dans le but d'associer les Espagnols à la défense de Ceuta [75]. Plus tard, après que les Castillans firent valoir leurs droits, quand ils voulurent lancer l'expédition de Tanger, les Portugais s'entourèrent de toutes les précautions juridiques nécessaires. L'on demanda plusieurs consultations à des juristes reconnus [76]. La question se posait ainsi : est-ce qu'un roi catholique, non reconnu supérieur [celui du Portugal], désirant combattre les Sarrasins qui n'occupaient pas ses terres, mais des terres qui avaient été chrétiennes en Berbérie, avait le droit de faire la guerre ? D'autre part, lorsque le pape Eugène IV délivra des bulles de croisade, il spécifia que celle-ci ne devait pas se faire au préjudice des droits de la Castille [77]. Le traité du 4 septembre 1479 reconnut la possession du Maroc aux Portugais en échange de l'abandon des prétentions portugaises sur les Canaries. On sait que Ceuta est finalement passée sous la domination espagnole lors de l'union personnelle de 1580 et qu'elle s'y trouve encore aujourd'hui.

La dernière question qui se pose est celle du lien entre la prise de Ceuta et la découverte des archipels atlantiques et de la côte africaine. À la fin de sa chronique de la prise de Ceuta, écrite en 1449-1450, Zurara glorifie ainsi la cité :

> « fleur de toutes les autres de la terre d'Afrique ... où l'on trouve des Maures étrangers qui viennent d'Éthiopie, et d'Alexandrie, et de la terre de Syrie, et de Barbarie, et de la terre d'Assyrie qui est du royaume des Turcs, et ceux de l'Orient qui vivent au-delà du fleuve Euphrate, et des Indes, et d'autres nombreuses terres qui sont au-delà ... tous viennent ici chargés de tant et de si riches marchandises... » [78].

Or on sait, d'après la *Physionomie monumentale de Ceuta* écrite en 1422 par al-Ansari qu'il n'en était rien, la cité étant en décadence [79]. Cependant, cette déclaration de Zurara, sa référence à l'Éthiopie, le pays des Noirs, a induit les historiens en erreur. Il n'y a aucun lien direct entre la prise de Ceuta et la découverte. L'expédition de Ceuta pourrait d'ailleurs être qualifiée de

---

75. *Mon. henr., op. cit.*, vol 2, n°155.

76. *Ibid.*, vol. 5, n° 140 et 141 ; cf. C M. de Witte, *op. cit.*, p. 703-708.

77. *Ibid.*, n° 144 (*Dudum cim ad nos*, 6 novembre 1436 [?]) ; vol. 6, n° 21 (*Dominator Dominus*, 30 avril 1437).

78. *Crónica da tomada de Ceuta por el rei D. João I*, éd. F.M. Esteves Pereira, Lisbonne, 1915, p. 248.

79. A.M. Turki, « La physionomie monumentale de Ceuta », *Hesperis-Tamuda*, 20-21 (1982-1983), p. 113-162.

déphasée et de déplacée. Déphasée, car le roi D. João Ier a voulu ressusciter l'esprit de la *reconquista* qui était achevée au Portugal dès la fin du XIIIe siècle ; déplacée, car les Portugais se sont introduits dans la chasse gardée de la Castille. D'autre part, matériellement, le rayon d'action de la flottille basée à Ceuta ne lui permettait pas de participer à la découverte.

En fait, c'est par ricochet que la prise de Ceuta a un lien avec la découverte. En effet, elle a permis à l'infant D. Henrique de s'intéresser avec plus d'attention aux Canaries. Toute sa vie il a voulu la conquérir, y envoyant une première expédition dès 1425. Les Canaries, bien connues depuis le milieu du quatorzième siècle, surtout depuis la conquête de Jean de Béthencourt et de Gadifer de La Sale au début du XVe siècle, pouvaient lui apporter un titre princier, voire royal. Ce sont les expéditions qu'il envoya vers l'archipel qui déclenchèrent la découverte, et non la prise de Ceuta qui est un témoin de la forte persistance de l'idéal de reconquête et de croisade à la fin du Moyen Age.

Maria Teresa FERRER I MALLOL

ÉVOLUTION DU STATUT DE LA MINORITÉ ISLAMIQUE dans les pays de la couronne catalano-aragonaise au XIVe siècle

L'expansion territoriale de la Catalogne et de l'Aragon – unis ensuite dans la Couronne d'Aragon – sur des territoires dominés par l'Islam, ne coïncide pas exactement avec la définition classique de colonie, qui exige une séparation physique entre métropole et colonie [1]. Cependant, cette expansion a eu un caractère colonial, comme l'a déjà dit le père Burns à propos de la conquête du royaume de Valence [2].

Comme on sait, la conquête de Tolède par la Castille en 1085 changea la tactique de l'expansion chrétienne hispanique, qui admettait désormais la capitulation des vaincus et leur maintien en territoire chrétien. Pour faciliter la conquête de nouveaux territoires, les rois aragonais et les comtes de Barcelone adoptèrent cette nouvelle tactique dès le début du XIIe siècle et ont admis des capitulations qui garantissaient le maintien de la population musulmane, tout en conservant leurs lois, religion et organisation interne. Les rois ou les comtes s'emparèrent de la terre conquise qu'ils répartirent entre la noblesse, l'Église, les sujets de leur armée et autres personnes qui venaient re-

---

1. Je remercie Cécile Crabot, Damien Coulon, Dominique Valérian et Mahine Behrouzi, qui ont eu la gentillesse de corriger mon français pour le rendre lisible.

2. R.I. Burns, « The Significance of the Frontier in the Middle Ages », dans R. Bartlett, A. Mackay (sous la direction de), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 321.

peupler la région, même si la population islamique put conserver ses terres en une forme de possession similaire à l'emphytéose. Pendant le XII[e] siècle, les terres de nouvelle conquête furent intégrées dans les États d'Aragon ou de Catalogne ; mais la présence de minorités islamiques, même si elles étaient importantes, n'eut pas beaucoup de poids dans l'ensemble.

Au XIII[e] siècle, Jacques I[er] a inauguré un autre système. Les terres de nouvelle conquête, Majorque et les terres valenciennes, ont formé des royaumes séparés d'Aragon et de Catalogne. On créa pour eux une nouvelle structure politique et administrative similaire, en beaucoup d'aspects, mais non identique, à celle des États d'origine. Ainsi, le roi prétendait éviter des problèmes nationaux en Aragon et en Catalogne, déjà unis sous une même couronne ; l'annexion des conquêtes à l'un ou à l'autre pouvait générer des problèmes, puisque tous deux avaient collaboré dans l'armée qui avait rendu possibles les conquêtes. Par ailleurs, le roi désirait conserver les mains libres afin de créer une structure politique qui ne donnerait pas autant de pouvoir à la noblesse, comme en Aragon ; le souverain, en effet, désirait sauvegarder l'autorité royale.

Parmi les nouvelles annexions, Majorque, conquise en 1229 par les armes, conserva peu de population islamique. Les Sarrasins qui restèrent furent réduits en captivité ou bien durent se racheter ; en aucun cas, on ne leur a reconnu un statut propre [3]. Le caractère insulaire, et par conséquent plus vulnérable de ce territoire, rendit difficile l'existence d'une communauté qui pouvait se convertir en un ennemi intérieur très dangereux s'il se concertait avec quelque État musulman.

Dans le royaume de Valence la conquête fut faite entre les années 1233 et 1245. Dans les zones où les conquérants ont rencontré une résistance armée, la population musulmane a été expulsée. Elle a dû émigrer en Andalousie ou dans d'autres royaumes islamiques, ou bien elle fut réduite en captivité, mais très souvent on est arrivé à des capitulations qui permirent le maintien de la population musulmane [4]. Dans les premières années après la conquête, la

---

3. Sur la conquête de Majorque cf. A. Santamaria, *Ejecutoria del Reino de Mallorca. 1230-1343*, Palma de Mallorca, Ajuntament, 1990. Pour la conquête de Minorque : E. Lourie, « La colonización cristiana de Menorca durante el reinado de Alfonso III el Liberal, rey de Aragón », dans *Crusade and Colonisation*, Aldershot, Variorum Reprints, Londres, 1990, V, p. 135-186, et « Free Moslems in the Balearics under christian rule in the thirteenth century », *ibid.*, VI, p. 624-649.

4. Cf. M Sanchis Guarner, « Epoca musulmana », dans *Història del País Valencià*, I *Prehistòria i Antiguitat*, Barcelona, Edicions 62, 1965, p. 316-333. Cf. aussi les travaux innombrables de. R.I. Burns, *Colonialisme medieval*, Valence, Tres i Quatre, 1987 et autres ; des résumés du même R.I. Burns et de P. Lopez Elum, dans *Història del País Valencià*, II, Barcelone, Edicions 62, 1989, p 43-167. Cf. aussi le livre récent de P. Guichard, *Les Musul-*

domination chrétienne était seulement une superstructure militaire et administrative qui s'appuyait sur une très faible minorité chrétienne – pas plus de 30.000 personnes en 1270 – installée en particulier dans les villes, tandis que la grande majorité de la population du royaume continuait d'être musulmane [5]. C'est ce qui donna au royaume de Valence des premières années des caractéristiques coloniales.

Avec le temps, plus de chrétiens s'installèrent et beaucoup de musulmans partirent, surtout après les rébellions successives de la seconde moitié du XIIIe siècle, de telle sorte que le rapport numérique entre les uns et les autres changea radicalement. On calcule que, vers le milieu du XVe siècle, la population totale du royaume de Valence dépassait légèrement les 250.000 habitants, dont environ 30% de musulmans [6]. Encore au début du XVIe siècle, un marchand vénitien qui avait visité Valence commentait ce qui suit :

> « Nel regno de Valentia sono mori infiniti, et lì sono molte ville bonissime dove sono quasi tutti mori, et si crede che in esso regno de le tre parte almancho l'una siano mori : et tutti credeno in la sua fede et hano le sue meschite. Et per poter stare nela sua fede paghano uno certum quid che non è gran cossa alli signori de quelle ville, et etiam in Valentia propria ne sono asay, ultra illos qui habitant in la moraria, et tutti parlano morescho, licet aliqui sappino parlare spagnollo » [7].

Donc, si on peut parler, au XIIIe siècle, de colonisation d'un royaume islamique, au XIVe siècle cette réalité a déjà changé, il s'agit d'un royaume chrétien avec une très importante minorité musulmane. La présence de cette population indigène était pourtant un élément colonial résiduel. Comme le dit le voyageur vénitien, cette population musulmane avait conservé la langue arabe. Dans les villes ou villages où il y avait une population mixte, les Sarrasins connaissaient le catalan ou l'aragonais pour entrer en contact avec les chrétiens, mais dans les lieux à population exclusivement musulmane, la majeure partie ignorait le roman, surtout chez les femmes. Dans le pays valencien, les autorités chrétiennes avaient recours souvent à des

---

mans de Valence et la Reconquête (XIe-XIIIe siècles), Damas, Institut Français de Damas. 1990-1991.

5. A. de Capmany, *Memorias históricas sobre la Marina, Comercio y Artes de la antigua ciudad de Barcelone*, réed E. Giralt y Raventós et C Batlle y Gallart, Barcelone, Cámara Oficial de Comercio y Navegación, 1961, II, doc. 24 Cf. aussi M.T. Ferrer i Mallol, *La frontera amb l'Islam en el segle XIV. Cristians i sarraïns al País Valencià*, Barcelone, CSIC, Institució Milà i Fontanals, 1988, p. 2

6. P. Iradiel, *El segle XV L'evolució econòmica, a Història del País Valencià*, II. *De la conquesta a la federació hispànica*, Barcelona, 1989, p. 270.

7. A. Ferrando, *Un « mossàrab » valencià a l'època de Jaume I ?*, Valence, 1994 (« Saó » Monogràfics, 21, Els mossàrabs valencians), p 18-19.

« torsimanys », c'est-à-dire, des traducteurs, quand ils voulaient expliquer quelque chose de vive voix aux communautés musulmanes. On acceptait comme valables les documents rédigés en arabe ; quand il fallait, on les traduisait.

Le maintien d'une partie de la population musulmane dans les terres conquises a apporté quelques avantages pour les conquérants, mais aussi quelques inconvénients. Parmi les avantages, j'ai déjà signalé que cela facilita la reddition de diverses villes et villages, ce qui supposa un coût militaire moindre. Cela permit aussi de pallier la faible capacité démographique catalane et aragonaise à repeupler les nouveaux territoires et d'assurer, par ailleurs, la continuité des cultures et de l'activité économique. Pour les nobles et ecclésiastiques qui avaient reçu des terres, la continuité des cultures fut un bénéfice important qui leur permit de recevoir des rentes immédiatement.

Les inconvénients, pourtant, étaient aussi considérables ; le premier était la fragilité d'une domination fondée sur un nombre si faible de conquérants résidant en permanence ; la possibilité d'une révolte de la population musulmane soumise a toujours été présente dans la pensée des chrétiens et, pendant le XIIIe siècle, cette crainte est devenue réalité en diverses occasions. Les gouvernants savaient que, si ces révoltes trouvaient appui auprès des pays musulmans voisins, la domination chrétienne sur le royaume pouvait se trouver en danger. Le second inconvénient fut le manque d'homogénéité de la population, provoquant des tensions dans la cohabitation entre Sarrasins et chrétiens qui aboutit parfois à l'attaque des *moreries*.

Après la conquête, rapidement les soulèvements commencèrent. La première insurrection débuta entre 1245 et 1246 et se termina vers 1249 ; la seconde, qui éclata en 125 1, fut vaincue en 1257 ; toutes deux furent dirigées par AI-Azraq, seigneur d'Alcalá, un notable sarrasin qui était resté dans ses terres après la conquête. La dernière des grandes insurrections éclata en 1275 et fut sur le point de provoquer la perte du royaume. Il semble qu'à cause des attaques des *almogàvers* chrétiens contre les communautés rurales musulmanes et le pillage de diverses *moreries* urbaines, on autorisa les Sarrasins à se réfugier dans les châteaux, ce qui leur permit de se rendre compte des déficiences de la défense chrétienne et de l'insuffisance des garnisons ; conscients de leur propre force, ils prirent les châteaux ; ainsi débuta une longue révolte qui se termina en 1277. Tout ce qui s'est passé resta dans la mémoire dynastique de la Maison de Barcelone qui, pendant plus de cent années, insista sur le fait qu'il fallait empêcher les Maures de s'approcher des châteaux.

Chacun de ces soulèvements fut suivi par l'expulsion d'un grand nombre de Sarrasins des zones révoltées. La chronique autobiographique de Jacques Ier nous informe qu'après la première révolte, le roi se proposait d'expulser

tous les Sarrasins du royaume, puisque l'insurrection le dispensait de l'obligation de tenir la parole donnée dans les capitulations de conquête. Bien que la sécurité et la défense du royaume aient été en jeu, les nobles dont les seigneuries étaient habitées par des Sarrasins se sont opposés au projet. Ils étaient mus, selon le roi, par des intérêts économiques égoïstes, puisque un vassal sarrasin était beaucoup plus rentable qu'un chrétien. Finalement, seuls les Sarrasins directement impliqués dans la révolte – environ 100.000 selon la chronique – furent expulsés, peut être à cause de l'opposition de la noblesse, mais aussi en raison des difficultés qu'aurait supposé une expulsion totale. Nous ne connaissons pas le nombre des Sarrasins expulsés dans les deux autres révoltes, mais il semble qu'il ait été aussi très élevé [8].

C'est ainsi que le rapport entre population chrétienne et musulmane dans le Royaume commença à changer. Les musulmans devinrent peu à peu minoritaires. Ce à quoi contribua aussi l'installation d'un plus grand nombre de chrétiens ainsi que la poursuite de l'émigration des Sarrasins valenciens, soit légalement, soit par des fuites en groupes à travers les montagnes, ou en masse à l'occasion des incursions de troupes nasrides venant de Grenade [9].

Malgré l'inversion du rapport numérique entre chrétiens et musulmans, la peur des chrétiens du royaume de Valence d'une révolte des Sarrasins et de leur possible collaboration avec l'ennemi extérieur ne disparut pas au XIVe siècle, puisqu'ils représentaient encore plus d'un tiers de la population. Cette proportion fut une des raisons de la détérioration de la situation de la population musulmane.

Mais, plus que des révoltes, ce que l'on trouve souvent ce sont des fuites en masse. Nous savons qu'il y a eu divers cas, que j'ai déjà commentés dans quelques-unes de mes études. Une des premières fuites enregistrées eut lieu en 1287 à Xativa. Une incursion de *genets* de Grenade s'était enfoncée dans le royaume et arriva jusqu'à cette ville ; les Sarrasins habitant dans un faubourg hors les murs, n'eurent pas de difficulté pour suivre les *genets* dans leur retraite ; nous ne pouvons pas savoir si ces Sarrasins avaient collaboré avec l'armée nasride dans l'attaque de la ville et si leur départ fut volontaire ou forcé ; quoiqu'il en soit, la réaction chrétienne fut le sac de la *moreria*

---

8. Cf. M.T Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op cit.*, p 2-5, et aussi « Les mudéjars de la Couronne d'Aragon », dans *Minorités religieuses dans l'Espagne médiévale*, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 1993, p. 63-64, où l'on trouvera la bibliographie précédente.

9. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op. cit* , p. 7-10, et *Els sarraïns de la Corona catalano-aragonesa en el segle XIV. Segregació i Discriminació*, Barcelone, CSIC, Institució Milà i Fontanals, 1987, p. 150-198.

immédiatement après la retraite de l'armée nasride [10]. C'est un schéma que nous voyons se répéter en d'autres occasions.

En 1304 se produisit une autre incursion nasride très importante. Elle avait été préparée pour faire coïncider une attaque terrestre avec une attaque par mer et un soulèvement armé des Sarrasins de la zone méridionale du royaume de Valence. Mais la conjonction des attaques terrestre et maritime ne réussit pas, la flotte ayant pris du retard à cause d'une tempête. Quand elle arriva sur la côte de Xàbia, l'armée de terre nasride s'était déjà retirée. En ce qui concerne les Sarrasins du pays, quelques uns collaborèrent avec l'armée nasride et beaucoup d'autres la suivirent dans sa retraite, au moins mille à deux mille quittèrent la région comprise entre Alcoi, Dènia et la frontière [11]. Les fuites en masse se répétèrent en 1331 et en 1332, à l'occasion de nouvelles incursions nasrides [12].

Les grandes révoltes du XIIIe siècle ne se sont pas répétées au XIVe siècle. On sait qu'il y a eu des agitations, des réunions et des harangues religieuses en 1304, en 1331 et entre 1337 et 1340. A cette dernière occasion, il y eut des accusations concrètes contre quelques Sarrasins d'avoir eu des contacts avec le Maroc et avec Grenade afin de faire coïncider une révolte avec une attaque de ces États [13]. Que ces contacts aient existé et que ces pays aient incité secrètement au soulèvement ou à quitter le pays, cela est prouvé par un document très intéressant, quoique plus tardif, rédigé en arabe à Barcelone par un grenadin pendant le règne de Yusuf III de Grenade (1408-1417), et dans lequel on incitait les Sarrasins de la Couronne d'Aragon à quitter le pays [14]. Mais il n'y eut pas de véritable soulèvement, pendant le XIVe siècle, excepté celui mené par les adeptes d'un certain Cilim, qui se proclamait prophète, en 1360, au cours de la guerre entre la Couronne d'Aragon et la Castille [15].

Un autre problème était celui de l'accusation permanente des chrétiens, à l'égard des Sarrasins résidents dans la zone de la frontière méridionale va-

10. E. Lourie, « Anatomy of Ambivalence. Muslims under the Crown of Aragon in the Late Thirteenth Century », *Crusade and Colonisation*, 7, p. 9. M.T. Ferrer i Mallol, « La moreria de Xàtiva (segles XIV-XV) », dans *Xàtiva. Els Borja. Una projecció europea, 1. Catàleg de l'exposició*, Xàtiva, 1995, p. 189.

11. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op. cit*., p. 84-90.

12. *Ibid.*, p 128-134.

13. *Ibid.*, p. 38-41.

14. W. Hoenerbach, « Cuatro documentos mudéjares originarios de Cataluña y de Levante », dans *Homenaje al Prof. Darìo Cabanelas Rodrìguez OFM, con motivo de su LXX aniversario*, I, Grenade, Universidad, 1987, p. 369-379.

15. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op. cit*., p. 41-43.

lencienne, de pratiquer la collaboration ou de cacher des *almogàvers* et des bandits de Grenade, lors de leurs incursions en territoire valencien pour voler du bétail ou enlever des personnes qui seraient ensuite vendues comme captifs à Grenade. Bien que la Couronne d'Aragon n'ait plus eu de frontière directe avec Grenade, les quelques kilomètres de territoire murcien qui la séparaient ne permettaient pas un isolement sûr, ce qui explique l'infiltration constante de groupes armés dans l'une ou l'autre direction. A la fin du XIVe siècle les *almogàvers* chrétiens répondirent aux incursions nasrides, non seulement par d'autres incursions en territoire de Grenade, comme d'habitude, mais aussi par la prise d'otages des *aljames* maures, pour lesquelles on demandait rançon. L'action des uns et des autres produisit tant de confusion que déjà en 1394 (avec un précédent en 1315) s'était imposée l'organisation d'une confraternité des *aljames* maures et des communes chrétiennes de la frontière méridionale. Celles-ci s'obligeaient réciproquement à répondre de façon solidaire, à l'égard de l'autre communauté, pour la recherche des disparus et pour le paiement des rançons, ou l'indemnisation pour les morts dans ces attaques [16].

La réalité ou le soupçon de contact entre Sarrasins valenciens et ceux des pays musulmans voisins, et la peur d'une révolte ont accru la méfiance que les chrétiens avaient envers les gens d'une autre religion. Dans les milieux populaires, ces sentiments débouchèrent souvent sur des assauts ou tentatives d'assaut de diverses *moreries*. Généralement ces crises ont coïncidé avec des périodes de guerre contre Grenade ou avec des rumeurs d'éventuelles attaques grenadines. Au niveau du gouvernement, cette méfiance s'est traduite par le contrôle des armes détenues par les Sarrasins, l'interdiction de s'approcher des châteaux, la restriction de la liberté de mouvements des Sarrasins et par la prise d'otages des *aljames*, généralement femmes et enfants, pour garantir leur loyauté quand on craignait une éventuelle attaque de Grenade [17].

---

16. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam, op. cit.*, p. 47-72 et 187-222. Cf. aussi J.E. López de Coca Castaner, « Los mudéjares valencianos y el reino nazarì de Granada. Propuestas para una investigación », dans *En la España Medieval. Estudios en memoria del Prof. D Salvador de Moxó*, I, Madrid, Universidad Complutense, 1982, p. 643-666 ; M.D. Meyerson, « The War against Islam and the Muslims at home. The Mudejar Predicament of Valencia during the Reign of Fernando el Catolico », *Sharq al Andalus*, 3 (1986), p. 103-11. Cf. aussi sur la confraternité, en plus des ouvrages cités : A. Nieto Fernández, « Hermandad entre las aljamas de moros y las villas de la gobernación de Orihuela en el siglo XV », dans *Primer Congreso de Historia del Pais Valenciano*, II, Valence, Universidad, 1980, p. 749-760 ; J. Torres Fontes, « La hermandad de moros y cristianos para el rescate de cautivos », dans *I Simposio Internacional de Mudejarismo. Actas*, Madrid-Teruel, 1981, p. 499-508.

17. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op. cit.*, p. 21-37.

Les restrictions de la liberté de mouvements affectèrent en particulier les Sarrasins du gouvernement frontalier d'Oriola qui, en 1315, et à nouveau en 1375, furent obligés de circuler seulement de jour et par les grands chemins royaux et en aucune façon par les petits chemins ou sentiers ; s'ils avaient besoin d'irriguer leurs champs de nuit, parce que c'était leur tour, ils étaient obligés de prévenir leur seigneur ; ils ne pouvaient pas chasser, ni ramasser de bois ou cueillir de la sparte dans les territoires des villages autres que les leurs et, en plus, ils ne pouvaient pas chasser dans les territoires d'Oriola et de Guardamar, les plus proches de la frontière ; il leur était aussi interdit d'accueillir des Sarrasins étrangers au village et, s'ils en voyaient, ils étaient obligés de les capturer ou d'avertir un chrétien, ou au moins un Sarrasin voisin. Les punitions prévues pour les contrevenants étaient la mort ou la captivité, ce qui donne une idée de la rigueur de ces dispositions [18].

Autres changements affectant la situation de la minorité musulmane

Outre ces graves limitations imposées aux Sarrasins pour des raisons de sécurité dans le royaume de Valence au XIVe siècle, d'autres s'ajoutèrent, qui eurent un caractère général pour toute la Couronne d'Aragon.

Les libertés fondamentales établies lors des pactes de reddition se réduisirent progressivement, sous la pression de plusieurs éléments. D'une part l'Église exigeait la ségrégation absolue, s'inquiétait de voir les démonstrations de la religion musulmane et voulait assurer la primauté de la religion chrétienne ; d'autre part, la société urbaine chrétienne, plus radicale et plus intransigeante encore que l'Église, s'irritait de la proximité des mosquées par rapport aux maisons chrétiennes, du son des *anafils* – les trompettes qui appelaient à la prière – et du bruit du travail des Sarrasins dans le silence des dimanches et jours de fête chrétiens. Finalement, la noblesse, d'habitude assez libérale en affaires religieuses et pour les questions de ségrégation, voulait empêcher ses vassaux sarrasins d'abandonner leurs terres et fit pression pour faire interdire l'émigration et restreindre la liberté de changement de résidence.

En règle générale, la liberté religieuse a été respectée, bien que les musulmans aient perdu quelques mosquées, en particulier si, à cause de l'évolution urbaine, elles restèrent dans un quartier chrétien. Les musulmans se sont aussi souvent plaints de violations et de pillages de sépultures dans leurs cimetières.

---

18. *Ibid.*, p. 37-38 et *Els sarraïns*, *op. cit.*, p. 106-113.

Mais ce dont ils se plaignirent le plus, ce fut de la limitation imposée à l'appel à la prière musulmane, la *sala*, que les muezzins faisaient du haut des minarets des mosquées, en invoquant le nom d'Allah. L'Église s'était donné pour objectif de faire taire la *sala*, qu'elle considérait comme une offense à la religion chrétienne. Le concile de Vienne de 1311 s'en préoccupa et interdit que l'on puisse chanter la *sala* en terre chrétienne. En conséquence, le Saint-Siège insista très fortement pour que les rois chrétiens concernés appliquent les décisions du concile. Pour cette raison, en 1318, le roi Jacques II se vit obligé de publier un statut très dur interdisant l'appel de la *sala*, et menaçant de la peine de mort les contrevenants. En d'autres temps, les rois de la Couronne d'Aragon auraient peut-être ignoré la décision papale, ou bien l'auraient publiée sans se soucier de la faire appliquer, mais Jacques II avait joué depuis le traité d'Anagni, en 1295, la carte de l'obédience au Saint-Siège. Cette attitude avait épargné à ses États la répétition d'attaques comme la croisade française contre des terres catalanes – qui avait échoué en 1285 – et lui avait rapporté la concession papale des royaumes de Sardaigne et de Corse ; pour la conquête de ces îles, il attendait d'obtenir l'aide de la papauté. Ainsi, donc, il obéit et demanda aux officiers royaux de convoquer les représentants des *aljames* les plus importantes pour leur expliquer la mesure, tenter de les apaiser et leur promettre qu'il n'y aurait pas d'autres limitations à la pratique de leur religion. Nous croyons que cette interdiction eut un grand impact, malgré les efforts du roi pour rassurer les *aljames*. De fait, depuis lors, les *aljames* ont toujours insisté pour obtenir la permission de chanter la *sala*. Dans quelques cas, le roi autorisa l'appel à la *sala* devant la porte de la mosquée et à voix basse, afin qu'elle ne puisse pas être entendue par les chrétiens.

On ne réussit pas, par contre, à faire taire aussi l'*anafil*. Pourtant, de nombreux chrétiens des villes pensaient qu'il était irrévérencieux qu'à l'aube et au coucher du soleil puisse s'entendre le son de l'*anafil* immédiatement après le premier son de la cloche qui appelait à la prière les chrétiens, sans attendre tous les autres coups de cloche. Une demande présentée aux cortès valenciennes par le bras royal en 1371 fut rejetée par le roi.

Le concile de Vienne avait interdit aussi les pèlerinages musulmans en terre chrétienne. En partie sous la pression de l'Église et en partie par peur de la concentration de Sarrasins. Au XIVe siècle, on limita les pèlerinages au sanctuaire d'Atzeneta, un petit lieu de la commune de Guadalest, une zone montagneuse dans la région méridionale du Pays valencien, où l'on vénérait le sépulcre d'un célèbre saint Abu Ahmad Sid Buna.

Un des objectifs de l'Église a été d'obtenir la conversion de la population musulmane soumise au moyen de la prédication. Pour cela, on créa des écoles d'études orientales dans lesquelles les religieux, spécialement les do-

minicains, purent étudier la langue arabe et la religion musulmane, afin de réussir leur prédication. Mais pour convaincre, il fallait avoir un public, chose semble-t-il difficile à obtenir spontanément ; pour cela l'Église sollicita le concours de l'autorité civile afin d'obliger les Sarrasins à écouter les sermons des dominicains.

Le prosélytisme réussit dans une certaine mesure. Les convertis au christianisme ont été plus nombreux que ce que l'on pensait, en particulier dans les villes, du fait du contact et de la pression du milieu. La conversion posait, cependant, bon nombre de problèmes : conservation des biens, dissolution ou permanence de la famille du converti, relations de celui-ci avec Sarrasins et chrétiens, etc. Souvent ces relations étaient conflictuelles [19].

L'une des conditions imposées par l'Église concernant la cohabitation dans le même territoire de communautés de religions différentes, fut la ségrégation complète, afin de sauvegarder la pureté de la foi chrétienne : ségrégation dans la résidence et les activités sociales, et ségrégation sexuelle. Après la conquête chrétienne, la ségrégation dans la résidence devint effective et la population musulmane fut reléguée vers les quartiers périphériques des centres urbains. Mais auparavant, il fut difficile de maintenir la ségrégation à l'intérieur des *moreries*, puisqu'y demeuraient les convertis et leurs descendants du fait de la contradiction entre les lois : les unes leur permettant de conserver leurs biens et les autres stipulant que chrétiens et Sarrasins devaient habiter séparément. De plus, il y eut une tendance à l'occupation des maisons vides des *moreries* par des chrétiens marginaux, en particulier les prostituées. Même les membres de la famille royale n'appliquaient pas la réglementation puisqu'ils obligeaient les Sarrasins à loger les officiers et les serviteurs royaux dans leurs maisons.

La ségrégation sexuelle ne fut pas non plus observée strictement. Il y eut beaucoup d'infractions, mais elles furent châtiées ; la relation chrétien-sarrasine était très fréquente et signifiait l'esclavage pour la femme ; la relation sarrasin-chrétienne était plus rare, parce que le châtiment était très sévère : la mort sur le bûcher pour le Sarrasin. Une documentation abondante illustre des cas variés : erreurs judiciaires, destin des fils issus d'unions mixtes etc. [20]

Précisément pour éviter ces contacts, l'Église avait exigé des rois chrétiens, depuis le concile de Latran de 1215, d'imposer aux Sarrasins une distinction vestimentaire, afin qu'ils ne puissent être confondus avec les chrétiens. Dans les premiers temps après la conquête, la différence était évidente parce que les Sarrasins s'habillaient de façon différente, mais par la suite, au

19. M.T. Ferrer, *Els sarraïns*, *op. cit*, p. 63-101

20. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 1-39.

XIVe siècle, par mimétisme ou par désir de ne pas trop se différencier, les Sarrasins, surtout les hommes, adoptèrent la façon chrétienne de s'habiller. Pour cette raison la Couronne imposa une coupe de cheveux particulière pour les Sarrasins et, dès la fin du XIVe siècle, un signe dans l'habit : un ruban jaune à la manche droite. Cette dernière mesure, décidée aux cortès générales de Monzón en 1390, suscita une grande résistance dans les *aljames*, qui sans doute la considérèrent infamante. Quelques *aljames* ont accordé des dons à la Couronne pour obtenir l'exemption de l'usage du signe distinctif [21].

Une autre des libertés fondamentales de la minorité musulmane qui eut à souffrir de graves limitations pendant le XIVe siècle et les premières années du XVe siècle, fut le droit d'émigrer. Ceci a peut-être provoqué une plus grande préoccupation encore parmi les *aljames* que les restrictions que nous avons commentées auparavant. Les capitulations de conquête avaient établi le droit des Sarrasins de rester dans le pays et leur droit d'émigrer. En général, l'attitude de la Couronne a été de permettre l'émigration, tant parce qu'elle s'y était engagée que parce que cela représentait des revenus importants : le dixième de tous les biens que l'émigrant emportait avec lui, en plus d'autres impôts. Les guerres ont causé, parfois, l'arrêt temporaire de l'émigration ; d'autres interruptions ont été dues à la pression de la noblesse, qui finalement réussit, en 1403, à faire interdire par le roi l'émigration des Sarrasins du royaume de Valence, par une constitution des cortès.

La pression nobiliaire pour limiter le droit d'émigrer avait commencé avant même la chute démographique causée par la Peste Noire de 1348 et par la guerre avec la Castille de 1356-1369, mais elle s'accentua encore plus après ces désastres, à cause du manque de main d'oeuvre. La guerre avec la Castille, surtout, occasionna une diminution très importante de la population musulmane. Ce fut une guerre longue et destructrice, ayant eu lieu dans l'Aragon et dans ce même royaume de Valence, qui resta dévasté. Tout comme les paysans chrétiens, les Sarrasins ont vu leurs terres brûlées, les arbres et les vignes abîmés ou coupés, les récoltes détruites, les animaux et les biens de valeur volés ; de plus, eux-mêmes devinrent le butin, soit des armées de Pierre le Cruel de Castille, s'ils ne se soumettaient pas lors de son avancée dans les terres valenciennes, soit de leur propre roi, Pierre le Cérémonieux, s'ils n'avaient résisté suffisamment contre l'ennemi ; beaucoup furent vendus comme captifs. Par ailleurs Pierre le Cruel de Castille, en quelques occasions déporta des *aljames* entières en Castille, comme celles de Bunyol et de Xiva, qui finalement s'installèrent dans des lieux aussi éloignés que Palma del Rìo, dans la région de Cordoue. Il semblerait, aussi, que

---

21. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 41-60.

beaucoup de Sarrasins des zones frontalières du gouvernement d'Oriola réussirent à fuir à Grenade [22].

S'enfuir furtivement à Grenade était l'une des méthodes utilisées d'habitude par ceux qui voulaient émigrer dans un pays musulman, et pas seulement en temps de guerre. Beaucoup de Sarrasins étaient poussés à l'émigration clandestine par le coût très élevé de l'impôt de sortie et par les dangers que les émigrants devaient affronter dans leur voyage. La légalité de la sortie n'entraînait pas une plus grande sécurité, au contraire, elle signifiait un départ connu et donc, bandits et corsaires, par terre ou par mer, les guettaient pour les attaquer et les voler. Certes, les émigrants clandestins couraient le risque de tomber en captivité s'ils étaient découverts [23].

Malgré les avantages que pouvait supposer pour eux le fait d'habiter dans un pays musulman, beaucoup ne réussissaient pas à s'adapter à une nouvelle société et revenaient dans leur lieu d'origine en terre chrétienne. Sachant cela, tant la Couronne que quelques nobles intéressés à accroître sur leurs terres une population si productive, menèrent en quelques occasions des opérations de racolage d'immigrés à Grenade et au Maghreb pour les convaincre de retourner sur leurs terres.

Les voyages à l'extérieur, pour affaires commerciales ou familiales, ou bien pour effectuer le pèlerinage à La Mecque, étaient permis, même s'il fallait une autorisation de sortie, une caution et des garants pour assurer le retour du voyageur. De même, la circulation intérieure était permise, même si elle était soumise dans le royaume de Valence, et surtout dans le gouvernement d'Oriola, à quelques restrictions pour des raisons de sécurité, comme je l'ai déjà dit. La liberté de changer de lieu de résidence en théorie était totale, mais dans la pratique elle était restreinte tant par les engagements de résidence des Sarrasins [24] que par les divers recours utilisés par les seigneurs pour les retenir. A la fin du XIVe siècle, les nobles ont fait pression pour rendre plus difficiles les migrations intérieures et ne pas perdre leurs vassaux, mais dans ce cas, ils n'ont pas atteint leur objectif, contrairement à ce qui s'est passé pour l'émigration, interdite dans le royaume de Valence en 1403, comme je l'ai dit plus haut [25].

---

22 *Ibid., op. cit.*, p. 247-183.

23 *Ibid., op. cit*, p. 185-210

24. S'ils profitaient d'une remise d'impôts pour s'établir dans quelque village ou hameau, ils étaient obligés d'y habiter pendant quelques années, entre cinq et vingt, selon les cas : *ibid., op. cit.*, p. 129-133.

25. *Ibid., op. cit.*, p. 119-146.

La prohibition de la liberté d'émigration a supposé une rupture des pactes conclus entre les Sarrasins et la Couronne, ce qui fut un motif de mécontentement et de méfiance. Pour le pays, cela signifia de sacrifier aux intérêts particuliers de la noblesse la méthode qui permettait, peu à peu et volontairement, de réduire une minorité très importante et difficilement assimilable, alliée potentielle des ennemis extérieurs : Grenade, jusqu'à l'extinction de ce royaume en 1492, les États du Maghreb ou l'empire ottoman plus tard. La solution donnée à ce problème a été finalement l'expulsion, après avoir tenté l'assimilation culturelle et religieuse.

*
* *

Après avoir mis en évidence les aspects négatifs de l'évolution du statut de la minorité musulmane dans la Couronne d'Aragon et en particulier dans le royaume de Valence, je ne voudrais pas terminer sans souligner les aspects positifs. Par exemple, la minorité musulmane ne fut pas représentée dans les cortès, mais les notables des *aljames*, au moins ceux du royaume de Valence, pouvaient se réunir périodiquement en assemblées pour traiter des affaires qui concernaient leur communauté [26] et une des charges de la cour, celle de *manescal*, était toujours réservée à un notable sarrasin [27]. Cette charge permettait d'avoir accès au roi, comme celle de l'alcade majeur, qui voyait, en seconde instance, les procès des Sarrasins dans toute la Couronne d'Aragon [28]. La garde du roi, enfin, appelée la *geneta*, était formée par des chrétiens et aussi par des Sarrasins [29] ; elle devait apparaître aux yeux des visiteurs étrangers comme un symbole clair de la société multi-ethnique de la Couronne d'Aragon.

---

26. M.T. Ferrer, *La frontera amb l'Islam*, *op. cit.*, p. 44.

27. Le *manescal* était en même temps vétérinaire et chef des maréchaux-ferrants, puisqu'il avait la responsabilité de la santé et du bon état des chevaux royaux. Ont occupé la charge : Hamet Abenxoa, avant 1339, après Abraym Abenxoa et plus tard, vers 1362, Faraig de Bellvìs, puis Alì de Bellvìs en 1397 etc. : M.T. Ferrer, *Els sarraïns*, *op. cit.*, p. 31, 161-162, 167-168, et *La frontera amb l'Islam*, *op. cit.*, p. 158 et ACA, C, reg. 866, f. 64 r. (1339, juin, 9) et reg. 2223, f. 33 v.-34 r. (1397, décembre, 22) etc...

28. La famille Bellvìs a occupé longtemps cette charge. Sur cette famille : M.V. Febrer Romaguera, « Los Bellvìs : una dinastia mudéjar de alcadìes generales de Valencia, Aragón y principado de Cataluña », dans *Actas del III Simposio Internacional de Mudejarismo (Teruel, 1984)*, Teruel, Instituto de Estudios turolenses, 1986, p. 277-290.

29. La geneta n'a pas encore été étudiée ; souvent les membres musulmans étaient des mercenaires maghrébins, mais quelques-uns semblent être du pays, comme Maçot el Ginet, de la maison du roi en 1341 : M.T. Ferrer, *Els sarraïns*, *op. cit.*, p. 198.

J'ai déjà dit que les divers bras ou États du royaume se sont efforcés de restreindre les libertés des Sarrasins : l'Église, pour la pratique religieuse et par la ségrégation, les nobles pour ce qui concernait la liberté de mouvements, tandis que la population urbaine, qui formait le bras royal, alternait entre des périodes de cohabitation et des mouvements xénophobes et antimusulmans. Des raisons de sécurité imposèrent d'autres restrictions. Mais même ainsi, il faut reconnaître qu'en aucun autre lieu, les droits de la population musulmane vaincue n'ont été respectés à ce niveau. Les rois de la Couronne d'Aragon, et spécialement ceux de la dynastie de Barcelone, peut-être par la mémoire familiale de l'engagement pris dans les capitulations, ont respecté en général la parole donnée. Ils n'ont absolument pas méprisé le fait de compter avec l'existence de cette minorité dans leurs royaumes. Au contraire, ils s'enorgueillirent de régner sur trois religions, mais ils n'en ont pas moins été pour cela, tout comme ceux de Castille, le bastion de la Chrétienté face à l'Islam dans la Méditerranée occidentale.

Pierre GUICHARD

AVANT TORDESILLAS :
La délimitation des terres de reconquête dans l'Espagne des XIIe et XIIIe siècles

Les historiens du « moyen » Moyen Age (XIIe-XIIIe siècles) considèrent que l'on assiste à cette époque à un intérêt croissant pour l'espace et à une emprise plus forte sur cet espace, en liaison avec le processus de territorialisation des pouvoirs au niveau des États nationaux. Parallèlement à leur émergence, la représentation mentale de l'espace se perfectionne, en même temps que les instruments de sa définition et de sa domination commencent à s'améliorer. Dans l'Occident chrétien, cette période se caractérise par la fixation de plus en plus précise des frontières. Non sans hésitations ni confusions, ni retours en arrière. L'une des premières tentatives pour préciser les limites des États territoriaux en formation est, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, celle de Brunet Latin qui décrit les *Regna* d'Europe. Mais la vision de cet auteur est encore assez brouillée [1].

L'Espagne semble bien être l'un des pays d'Europe où une perception « moderne » des délimitations frontalières précises est apparue le plus tôt, en liaison avec la formation précoce de véritables « États prénationaux », pour lesquels le contrôle de l'espace et sa perception, sur une frontière mouvante et en expansion face à l'Islam était une nécessité. D'une part la notion de *Frontaria* (*Sarracenorum*) apparaît tôt, d'autre part une délimitation claire et

1. Voir sur ces problèmes P Gautier Dalché, « De la liste à la carte · limite et frontière dans la géographie et la cartographie de l'Occident médiéval », dans *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Rome-Madrid, 1992, p. 19-31 (sur B. Latin, p. 24)

nette des différents États apparaît également, et de façon relativement plus précoce, semble-t-il, que dans le reste de l'Europe, mais curieusement plutôt dans le regard des étrangers que des Hispaniques eux-mêmes [2]. Cette contribution n'a pas la prétention de tenter de vérifier l'hypothèse qui vient d'être exposée, mais seulement, de façon moins ambitieuse, de présenter brièvement, et sans souci d'érudition, un aspect particulier de ce processus de prise de conscience des réalités frontalières dans la péninsule des XIIe-XIIIe siècles. On se propose en effet de rappeler l'existence de plusieurs traités passés entre les États chrétiens et se proposant de délimiter, avant même leur conquête, les espaces à occuper.

Je ferais volontiers ressortir en commençant l'importance du facteur « prénational » dans les rapports entre Espagne musulmane et Espagne chrétienne. Du côté chrétien, on assiste à la formation d'États dynastiques et territoriaux, contenus dans des frontières relativement linéaires et stables. De tels phénomènes sont beaucoup moins visibles du côté musulman, et il me paraît certain que cette non-définition d'États au sens occidental du terme dans l'Espagne musulmane a été l'un des facteurs de faiblesse de cette dernière face à l'expansionnisme des royaumes chrétiens. Le thème traité ici, celui du partage et de la délimitation des territoires musulmans à conquérir, se trouve donc au croisement de deux aspects fondamentaux de la formation de l'Europe, marquée à la fois par des tendances expansionnistes et par la définition des États territoriaux en formation [3].

José Antonio Maravall a magistralement étudié l'histoire de la notion d'Espagne (*Hispania*) dans l'Espagne de la Reconquête [4]. L'idée d'unité péninsulaire s'exprime en particulier dans les prétentions impériales léonaises. A partir d'Alphonse III (866-910), les rois de León usent parfois du titre d'*Imperator*. Cette « idée impériale léonaise », qui a été très discutée et controversée s'affirme pleinement au XIe siècle avec Ferdinand Ier (1037-1065). Il se fait oindre solennellement en 1038 dans l'église de Sainte-Marie de León (*Rex imperator*). Surtout, son fils Alphonse VI (1072-1109) se dit *Imperator totius Hispaniæ* et, dans un document au moins, « empereur des deux religions ». Après la crise du début du XIIe siècle, l'idée est reprise par « l'empereur » Alphonse VII (1126-1157), qui fait reconnaître son titre par

2. *Ibid.*, p. 25-26.

3. Pour une justification de ce qui précède, je renverrai à deux de mes travaux antérieurs : « La Riconquista spagnola e le nuove monarchie nazionali », dans *Federico II e il mondo mediterraneo*, Palerme, Sellerio editore, 1994, p. 248-269, et « Emergence de l'Etat dynastique et territoiial dans l'espace musulman occidental au Moyen Age », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée*, Ecole Française de Rome, 1993, p. 215-228.

4. A. Maravall, *El concepto de España en la Edad Media*, Madrid, 1963.

Raymond-Bérenger IV d'Aragon-Catalogne, par le roi de Navarre, et par plusieurs seigneurs pyrénéens [5].

Des ambitions prénationales s'imposent cependant à l'arrière plan de cette unité théorique revendiquée par les rois de León. Elles sont particulièrement marquées, on le sait, aux deux extrémités orientale et occidentale. A l'est, la Catalogne constitue une vieille entité qui manifeste sa spécificité par des traits bien mis en évidence par de nombreux auteurs, dont Michel Zimmerman [6]. Dans la première moitié du XIIe siècle, d'autre part, commence à s'édifier une autre entité définie par de fortes spécificités et qui ne se soumet pas aux prétentions unitaires de la monarchie castellano-léonaise, le royaume portugais. On sait que le prince Alphonse-Henri, fils de Thérèse – elle-même fille d'Alphonse VI – et de Henri de Bourgogne (mort en 1114) impose l'indépendance totale de son petit État en prenant, en 1140, après la victoire qu'il a remportée à Ourique sur les musulmans l'année précédente, un titre royal, qui lui est finalement reconnu par l'« empereur » Alphonse VII en 1143. S'il prête hommage au pape c'est pour garantir l'indépendance effective de son royaume contre les prétentions castellano-léonaises [7].

Après Alphonse VII, mort en 1157, ses États sont partagés entre ses fils, Sanche III (1157-1158), puis le fils de celui-ci Alphonse VIII (1158-1214) qui règnent sur la Castille, et Ferdinand II de León (1157-1188). Durant près de trois quarts de siècle, le découpage politique de la péninsule correspond à ce que les historiens espagnols se sont habitués à appeler les « cinco reinos » (León, Castille, Portugal, Aragon-Catalogne, sous une même dynastie à partir du milieu du XIIe siècle, et Navarre). Ce n'est qu'en 1229, à la mort d'Alphonse IX de León, que l'ensemble castellano-léonais est réunifié, définitivement, sous l'autorité de son fils, Ferdinand, qui, né d'une infante de Castille, avait déjà été appelé à régner sur ce pays. Mais à cette époque la péninsule est définitivement partagée entre Aragon, Portugal, Navarre et León-Castille, et l'idée impériale léonaise, qui s'était effacée après Alphonse VII, ne reparaît plus explicitement dans la titulature royale. Tous ces faits ne sont évidemment que la trame essentielle de l'histoire de la péninsule, et l'on ne veut ici qu'en rappeler la chronologie pour y situer les traités de partage évoqués plus haut.

---

5. Sur ces problèmes, outre l'ouvrage mentionné dans la note précédente . L.G. de Valdeavellano, *Historia de España*, I, *De los orígenes a la baja Edad Media*, 2 vol., Madrid, 1973, et tous les manuels sur l'histoire de l'Espagne.

6. M. Zimmermann, « Protocoles et préambules dans les documents catalans du Xe au XIIe siècle », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 11 (1975), p. 51-79 ; voir aussi J.M. Salrach, *Historia de Catalunya*, II, *El procés de feudalització (segles III-XII)*, Barcelone, 1987, p. 451-458.

7. R. Durand, *Histoire du Portugal*, Paris, 1992, p. 34-39.

Le premier traité, de 1151, celui de Tudillén, localité située près de Fitero en Navarre, est passé entre Alphonse VII de Castille et Raymond Bérenger IV de Barcelone que les Aragonais ont appelé en 1137, après l'avoir marié à l'héritière de leur royaume, mais sans encore lui donner le titre royal, à régner sur l'Aragon à l'issue de la crise qui suit la mort d'Alphonse le Batailleur (1134). On se trouve dans l'euphorie de la poussée reconquérante des années 1147-1148, qui correspond à la crise et à l'effondrement du pouvoir almoravide dans la péninsule. Les Aragonais et les Catalans, dirigés par le même Raymond Bérenger IV, ont aidé les Castillans à s'emparer d'Almería (1147), puis ont eux-mêmes pris Lérida et Tortosa (1148).

Les deux souverains, après avoir réglé des problèmes territoriaux concernant la Navarre qu'ils entendent se partager après la mort de son roi García Ramírez en 1150, règlent par avance le sort des régions de l'Andalus oriental qui reviendront à Raymond Bérenger IV. Celui-ci se voit reconnaître les territoires musulmans qui dépendent de Valence, Denia et Murcie, sauf deux places de ce dernier, celles de Lorca et Vera. En échange, il accepte de soumettre à la vassalité castillane ces futures conquêtes, reconnaissant donc la légitimité des prétentions impériales léonaises (*Ildefonsum imperatorem Ispanie*), alors que Raymond Bérenger n'est désigné que par son titre de *comes Barchinonensium*. Valence et Denia sont désignées comme des *civitates* pourvues de territoires. Celui de Valence s'étend du Júcar jusqu'au « territoire du royaume de Tortosa », alors que les *pertinenciis* de Denia ne sont pas davantage précisées. Pour Valence et Denia, il s'agit d'une sorte de reconnaissance de la vocation du comte de Barcelone à les posséder (*ut comes habeat civitatem Valenciam*), alors que pour Murcie il s'agit d'une donation (*item predictus imperator donat... civitatem Murciam et totum regnum ejusdem*), comme si le roi de Castille ajoutait Murcie, sur laquelle il avait des droits, à des territoires déjà reconnus antérieurement au souverain aragonais [8].

L'optimisme dont témoignait le traité de Tudillén ne se vérifia pas immédiatement. Au cours des années suivantes, la domination almohade se consolida dans la péninsule, et le roi de Castille eut les plus grandes difficultés à conserver Almería, finalement perdue en 1157. Alphonse VII meurt au retour d'une expédition de secours infructeuse. Quant aux souverains catalano-aragonais, il semble qu'ils n'aient pas été trop pressés d'actualiser les conquêtes qui leur avaient été reconnues, dans la mesure où l'Espagne orientale se trouvait alors sous le pouvoir de l'émir Muhammad b. Mardanish, allié des chrétiens contre les Almohades, et redoutable adver-

8 J. Gonzalez, *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, I, *Estudio*, Madrid, 1960, p. 775-776 , texte dans P. de Bofarull y Mascaro, *Procesos de las antiguas cortes y parlamentos de Cataluña, Aragón y Valencia*, t. IV, Barcelone, 1849.

saire de ces derniers dont la puissance se trouvait détournée vers ses propres États, et moins inquiétante de ce fait pour les royaumes chrétiens.

Toutefois les ambitions reconquérantes se traduisent dans quelques donations anticipées de châteaux valenciens, comme celle, faite en 1157 aux Hospitaliers, du château de Cervera ou de celui de Cullera, au choix, pour le cas où ils seraient conquis [9]. Les conditions politico-militaires changèrent après 1172, avec la disparition à cette date de l'émirat d'Ibn Mardanish occupé par les Almohades. Le projet de Reconquête est symboliquement réaffirmé par Alphonse II, qui promet en 1176 de se faire enterrer au monastère de Poblet, sur la frontière de Tortosa avec Valence, ou dans la filiale de ce dernier qu'il envisage de fonder au Puig de Cebolla, localité fortifiée à quelques kilomètres au nord de Valence, « si nous pouvons prendre Valence », promesse qui sera réitérée par son fils l'infant Pierre en 1190 [10].

En Castille, le court règne de Sanche III (1157-1158) et la minorité d'Alphonse VIII, furent surtout occupés par une situation de crise interne et par des actions défensives contre les Almohades (c'est alors que se fonde l'ordre de Calatrava pour défendre la frontière). Ayant atteint sa majorité, Alphonse VIII sollicite l'aide d'Alphonse II d'Aragon et parvient à s'emparer de Cuenca après neuf mois de siège en 1177. Au cours de ce long siège, Alphonse VIII exempte Alphonse II et ses successeurs de la vassalité reconnue jusque là à la Castille pour le *regnum Caesaraugustanum*, stipulant dans le texte du pacte que les terres que chacun des deux souverains posséderait, il les tiendrait librement et sans qu'aucun d'entre eux puisse rien exiger de l'autre, quelqu'accord qui ait pu être passé entre leurs prédécesseurs.

L'équilibre péninsulaire réalisé entre les *cinco reinos* enlevait de son sens à l'idée d'une suprématie castellano-léonaise, le León et la Castille constituant désormais deux royaumes différents et antagonistes. Le titre impérial tombe alors en désuétude. Le traité de Cazola du 20 mars 1179 tire les conséquences de cette situation en ce qui concerne les territoires à conquérir. Cazola rectifie Tudillén dans un sens non féodal. La localisation du site où il fut signé est beaucoup plus problématique que celle de Tudillén. Selon certains auteurs, les deux souverains se seraient rencontrés en territoire musulman où ils auraient tous deux fait une expédition, et Cazola correspondrait à la localité de Cazorla, au pied de la sierra de Segura, près de Baza et de Jaén. On tend plutôt à penser maintenant qu'il s'agit d'un lieu-dit [11].

---

9 M. Gual Camarena, *Precedentes de la Reconquista valenciana*, Valence, 1953 (Estudios Medievales, 5), p. 219.

10 *Ibid*, p. 225-226.

11. Voir par exemple, en sens contraire : L.G. de Valdeavellano, *Historia de España*, *op. cit.*, I/2, p. 567, et J. Gonzalez, *El reino de Castilla*, *op. cit.*, I, p. 814, en note. On notera que

La future répartition de l'Espagne musulmane est envisagée cette fois sans obligation pour l'Aragon de reconnaître la vassalité castillane pour les terres conquises, et sur un pied de totale égalité. L'idéologie impériale a disparu. Au roi d'Aragon est reconnue la possession de Valence et tout le royaume de Valence, y compris Játiva, ainsi que le royaume de Denia. Ces deux « royaumes » sont délimités un peu plus précisément que dans le traité précédent : ils vont jusqu'à Calpe au sud et jusqu'à Biar, inclusivement, à l'ouest. Cette délimitation jusqu'à Calpe annulait la concession de Murcie à l'Aragon faite à Tudillén. Alors que dans ce dernier traité les terres à conquérir apparaissaient comme une concession faite par le souverain castillan, il y a à Cazola entière réciprocité puisque l'Aragonais reconnaît et concède à son tour au souverain castillan *totam terram Hyspaniae heremam et populatam que est ultra predictum portum que est ultra Biar, qui portus dicitur portus de Biar* [12].

Cette époque est celle de la fixation des frontières, dans l'ensemble de l'Europe : dans la région lyonnaise, par exemple, c'est en 1173 qu'un accord entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez établit la frontière entre les deux dominations [13]. Ce sont de même des Cortes catalanes de la fin du XIIe qui établissent la frontière entre Aragon et Catalogne de Salses à Tortosa et Lérida, mais il reste des indécisions, puisque en 1248 on confirme que le cours de l'Ebre est la limite entre Aragon et Catalogne entre Mequinenza et Tortosa (etc.) [14]. Pratiquement contemporain de cette dernière décision est le pacte d'Almizra, la troisième grande délimitation frontalière des territoires contestés entre Aragon et Castille. On est alors à la fin de la phase de grande expansion chrétienne du second quart du XIIIe siècle, parallèle à la désorganisation de la puissance almohade en une multiplicité d'émirats peu solides, incapable de résister durablement à la pression chrétienne.

Les Catalano-Aragonais, après avoir pris Valence en 1238, occupé pacifiquement Alcira en 1242, puis Játiva à la suite de fortes pressions diplomatico-militaires en 1245, s'efforcent de prendre le contrôle des zones montagneuses du massif d'Alcoy, qui correspondent au nord de l'actuelle province

---

le traité de Cazola est conservé dans les archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone dans un document qui est l'un des plus anciens sur papier connu dans la péninsule ibérique (cf l'article d'A.M. Mundo, « El pacte de Cazola del 1179 i el *Liber Feudorum Maior*. Notes paleogràfiques i diplomàtiques », dans *Jaime I y su época, 1 y 2, X Congreso de Historia de la Corona de Aragón*, 1980).

12. J. Gonzalez, *El reino de Castilla*, *op. cit.*, p. 813-815 ; texte : *ibid.*, II, Documentos, n° 319 Sur ce traité, voir: A.M. Mundo, « El pacte de Cazola del 179 », *op. cit.*, p. 119-129.

13 M Rubellin, dans G Garrier (sous la direction de), *Le Rhône et Lyon de la Préhistoire à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1987, p. 104 et 134.

14. P. Iradiel, S. Moreta, E. Sarasa, *Historia medieval de la España cristiana*, Madrid, Catedra, 1989, p 319.

d'Alicante [15]. Au sud de ce massif, les villes d'Alicante, Elche et Orihuela sont dans la dépendance administrative du pouvoir musulman de Murcie, que les Castillans ont placé sous leur protectorat en 1243 [16]. Ils cherchent pour leur part à étendre la domination castillane sur les plateaux et les hauteurs qui limitent la région murcienne au nord. Il n'y a pas de limites claires entre les deux avancées, et des incidents se sont produits entre forces castillanes et aragonaises.

Pour régler ces problèmes, des entretiens ont lieu dans la petite localité d'Almizra, à l'ouest d'Alcoy, entre Jacques Ier d'Aragon et l'infant Alphonse de Castille, le futur Alphonse X, qui débouchent sur une fixation précise des limites des deux reconquêtes, dans l'esprit de Cazola, le col de Biar servant de point de repère principal pour séparer les deux dominations ; la limite côtière, fixée à Calpe en 1179, était cependant reportée un peu plus au sud, jusqu'à Relleu, Alarch et Finestrat (territoire municipal actuel de Villajoyosa), ne laissant que Busot et Aguas, immédiatement au nord d'Alicante, à la Castille [17]. La délimitation, sur le terrain, est beaucoup plus précise que dans les deux traités précédents. On trace cette fois-ci une frontière linéaire, qui suit les accidents naturels (montagnes et lignes de division des eaux) et les territoires des castra musulmans.

Cette pratique de la délimitation anticipée des territoires à reconquérir ne cesse pas, on le sait, avec la grande avancée du XIIIe siècle. On sait même qu'elle s'étend au Maghreb avec les accords de Monteagudo-Soria de 1291 entre Sanche IV de Castille et Jacques II d'Aragon [18]. Peu d'années après, une fois réglé le grave conflit à propos de Murcie qui sépare les deux royaumes de 1296 à 1304, on connaît en 1308 le traité d'Alcalá de Henares entre Jacques II d'Aragon et Ferdinand IV de Castille, qui prévoit la guerre contre Grenade (avec alliance mérinide) et envisage la conquête du royaume de Grenade. Les Aragonais auraient alors le « royaume d'Almería » soit 1/6e environ de l'émirat, et les Castillans le reste [19]. La fixation des frontières progresse aussi à l'autre extrémité de l'espace catalan : en 1312 les commis-

15. P Guichard, *Les Musulmans de Valence et la Reconquête*, II, Damas, 1991, p. 403-419.

16. J. Torres Fontes, A. L. Molina, « Murcia castellana », dans F. Chacon Jimenez (sous la direction de), *Historia de la región murciana*, Murcie, 1980, t 3, p. 296-298

17. P. Guichard, *Les Musulmans de Valence*, II, *op. cit.*, p. 416-41 , F. Chacon Jimenez (sous la direction de), *Historia de la región murciana*, *op. cit.*, t 3 p. 300 ; texte dans A Huici Miranda-M.D. Cabanes Pecourt, *Documentos de Jaime I de Aragón, II (1237-1250)*, Valence, 1976

18. C.A. Dufourcq, *L'Espagne catalane*, *op. cit.*, p. 393-94.

19. P. Gautier Dalché, « L'image des Pyrénées au Moyen Age », dans P. Sénac (sous la direction de), *Frontières et espaces pyrénéens*, Université de Perpignan, 1992, p. 24.

saires français qui discutent de la question du val d'Aran avec les Aragonais, produisent un mémoire où la limite entre France et Espagne est fixée *secundum Ysidorum et antique cronica* à la ligne de crête des Pyrénées [20].

La notion d'État territorial se précise, et, dans la péninsule, la géographie religieuse elle-même – celle des provinces ecclésiastiques de tradition wisigothique – est contrainte de s'adapter aux réalités de la nouvelle division politique de l'espace. Parmi tous les documents qu'a suscités ce besoin nouveau de fixation des frontières, on peut voir d'intéressants antécédents du traité de Tordesillas de 1494 dans les trois délimitations évoquées ci-dessus. Tordesillas clôt définitivement le Moyen Age, d une part en s'avançant de façon décisive vers la notion de frontière linéaire – tracée abstraitement sur un espace maritime en l'occurrence – séparant deux dominations [21], d'autre part en projetant la frontière ainsi tracée dans les mondes extra-européens à découvrir. Il me semble qu'une telle démarche, dans ses deux composantes, l'une liée à une délimitation de plus en plus précise des frontières dans l'Europe médiévale, l'autre au dynamisme expansionniste de l'Occident, était déjà en gestation dans les textes que l'on vient de rappeler.

---

20. A. B azzana, P. G uichard, P. Sénac, « La frontière dans l'Espagne médiévale », dans *Castrum 4. Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Age*, Ecole Française de Rome et Casa de Velázquez, 1992, p. 40-42.

21. P. Chaunu, *L'Expansion européenne du XIII*[e] *au XV*[e] *siècle*, Paris, 1969, p. 209 : « On en connaît les termes. La ligne pôle à pôle, à 100 lieues "vers l'ouest et au sud de l'une des quelconques îles communément appelées Açores et Cap-Vert". A l'ouest, l'Espagne, à l'est le Portugal. Rédaction maladroite, mais qui traduit, mieux qu'un long traité, l'incapacité pratique, à l'ouest, de fixer d'une manière sûre les longitudes ».

Geo PISTARINO

LE *MEMORIAL DE LA MEJORADA* DE CHRISTOPHE COLOMB

Le 8 juillet 1497 Vasco de Gama leva l'ancre de Lisbonne pour rejoindre les Indes, là où Christophe Colomb croyait encore être parvenu en 1492. Le même mois les Rois Catholiques séjournèrent au monastère de la Mejorada, où l'on discutait sur la ligne de démarcation qui séparait sur la mer Océane l'aire portugaise de l'aire espagnole. Christophe Colomb non seulement exprima son opinion, mais aussi la mit par écrit pour ses souverains « dans le texte interpolé où cette nouvelle nous est transmise ». En effet le *Memorial de la Mejorada* donne l'impression d'être enrichi de données et d'allusions qui ne se justifient que par l'acquisition d'éléments chronologiquement postérieurs [1]. Notre opinion coïncide avec celle de Juan Gil :

> « Les écrits colombiens n'arrivent pas à se figer dans un texte définitif, mais ils sont toujours soumis à des manipulations et remaniements constants : l'Amiral même, pour faire connaître ses expériences, préfère des éditions de poche de son Journal qu'il fait traduire en latin et qu'il distribue dans toute l'Europe ; et c'est toujours lui qui y insère au moment opportun les références à des sujets d'actualité. Si on y pense bien, il n'aurait pas pu faire autrement, surtout que l'enjeu était le maintien des privilèges aussi démesurés que le service inestimable qu'il avait rendu aux souverains » [2].

---

1. Pour le *Memorial de la Mejorada* nous avons utilisé l'édition des *Textos y documentos* de Christophe Colomb par C. Varela et J. Gil, Madrid, 1994.

2. J. Gil, *Miti e utopie della Scoperta : Cristoforo Colombo e il suo tempo*, éd. ital., Milan, 1991, p. 148.

Dans le *Memorial de la Mejorada* Colomb traite un problème de grande envergure : il est donc plausible que le texte ait été soumis par l'Amiral même à révision et retouches à cause des événements qui, entre 1495 et 1500, permirent au Portugal non seulement de rejoindre les Indes orientales, mais aussi de « toucher » la côte sud-américaine et, par conséquent, de contester l'organisation établie dans la répartition opérée par les « bulles alexandrines » de 1493 et par les accords stipulés, en 1494, entre les Couronnes espagnole et portugaise lors du traité de Tordesillas.

L'Amiral exprime, déjà dans l'*arenga* qui ouvre son écrit, l'intention de confirmer et exposer les raisons qui avaient déterminé le conflit d'intérêts entre les deux parties qui avaient signé le traité pour la répartition du monde entre l'Espagne et le Portugal. Tout d'abord il faut remarquer que dans le *Memorial* Colomb parle de lui-même à la troisième personne : évidemment son texte doit être assumé intégralement ou utilisé comme base pour comprendre la position castillane par rapport à celle du Portugal. Cette démarche confère au discours une solennité plus marquée, telle qu'il convient à un texte officiel dans les relations internationales, si bien qu'on peut considérer le *Memorial* comme l'expression authentique de la diplomatie des Rois Catholiques sur un problème de politique étrangère de grande importance.

Pour la même raison, l'Amiral ne fait jamais mention de l'« Espagne », comme dans d'autres de ses écrits, sinon au sens géographique, mais il parle toujours de « Rey e Reina de Castilla e Aragón », même si c'est avec un renversement de termes : le roi d'Aragon est cité avant la reine de Castille, alors que la Castille reste citée avant l'Aragon en tant que partie plus directement intéressée et bénéficiaire réelle des privilèges pontificaux, malgré l'union personnelle des deux royaumes qui, dans le *Memorial*, sont toujours considérés comme un seul État, face au Portugal.

Il s'agit d'une autre manifestation de caractère officiel : la priorité du souverain sur la souveraine, d'un côté, et, de l'autre, la primauté des engagements de la Castille par rapport à l'Aragon dans les explorations océaniques, qui se limitaient à l'aire de la Méditerranée. Mais évidemment il y a aussi le fait que le titre d'Amiral de la mer Océane ne pouvait être conféré que par la Castille, qui borde cette mer, bien que cela représentât une titulature excessive du point de vue international (vis-à-vis du Portugal), parce qu'il attribuait à la souveraineté d'un seul des États riverains la collation d'une qualification géographique de caractère extra-national.

Un élément évident du texte colombien est le vague et même l'imprécision des données narratives. Ceci est probablement voulu, au moins en partie ; en effet il en est ainsi lorsqu'il s'agit des relations entre les États sur des questions que l'on veut laisser ouvertes à toute solution possible dans l'avenir. Colomb a été envoyé découvrir « el fin de Oriente » : une expression

que lui même commente dans le compte rendu de son troisième voyage, lorsqu'il dit : « llamo yo fin de Oriente adonda acaba toda la tierra e islas ». Il a rejoint l'Inde « en brieve tiempo », mais il a traversé la mer Océane en naviguant pendant « grandes días y mucho número de leguas ». Nous voudrions souligner l'expression « grandes días » qui n'indique pas seulement la grandeur, l'exceptionnel, mais aussi le côté majestueux de l'entreprise qu'il avait accomplie. Toutefois il y a là une évidente contradiction, probablement voulue par Colomb afin de ne pas divulguer les précieuses données sur sa navigation et notamment sur sa durée, mais aussi dans le but d'augmenter le poids de son oeuvre, sans pourtant en mettre en cause la crédibilité. En effet il parle encore de l'Inde asiatique, même si les savants de la cour lusitanienne avaient calculé qu'elle se situait à une distance beaucoup plus grande de celle que Colomb avait parcourue. Par là l'Amiral veut éliminer toute possibilité de doute sur le fait qu'il ait vraiment atteint la destination de son voyage : d'un côté il souligne la dimension limitée de l'hémisphère terrestre, d'autre part il veut mettre en évidence l'ampleur des explorations qu'il avait conduites dans la mer Océane.

Le détour de Colomb sur Lisbonne à cause de la tempête, lors du premier voyage de retour, s'enrichit dans le *Memorial* de faits qui ne sont pas racontés dans le *Journal de bord*, parce qu'ils n'ont pas trait à la navigation : les dons et l'argent dépensés par le roi portugais afin d'acquérir par tous les moyens des informations sur l'expédition ainsi que sur la terre d'outre-mer et sur ses habitants ; le prélèvement de deux marins portugais du navire de Colomb de la part du roi pour les employer comme pilotes de la flotte que le Portugal allait envoyer outre-Océan, en suivant la route de l'Amiral castillan.

Le *Memorial* rapporte-il ces faits, non mentionnés ailleurs, pour prouver la mauvaise foi du Portugal, la non fiabilité de son roi, le manque de scrupules de la cour lusitanienne ? Le *Memorial de la Mejorada* ne le dit pas et se contente de rappeler l'ambassade des Rois Catholiques au roi lusitanien pour l'inviter à révoquer l'expédition aux Indes qui appartenaient à l'Espagne par « donation » du Saint Père. Néanmoins il apparaît évident dans le *Memorial* ce que devait être le souci des Couronnes de Castille et d'Aragon auprès du pape Alexandre VI, dès que Colomb fut de retour. On ne parle ni du Cathay ni du Gran Khan, mais toujours et seulement des Indes en général. Ceci permettait en fait une grande liberté d'action et pouvait aussi éviter les difficultés diplomatiques.

Au départ de Colomb en 1492 les souverains espagnols, qui étaient convaincus que le but était le pays du Gran Khan du Cathay, avaient confié à leur capitaine des lettres pour sa rencontre avec le prince lointain. A son retour, lorsqu'ils apprirent qu'il n'y avait pas eu de rencontre et qu'on n'aurait pas trouvé là une forte opposition politico-militaire, ils commencèrent à penser – comme on le fit à la cour portugaise au moment de l'arrivée de l'Amiral

à Lisbonne – que même dans ces terres était en vigueur le principe, de plus en plus répandu aux XIVe-XVe siècles, qu'il était licite de s'approprier des terres inhabitées, puisqu'elles représentaient le bien de personne (*res nullius*), ou même des terres peuplées, comme celles d'outre-mer, sauf si elles appartenaient à un prince chrétien : le chrétien avait davantage droit, affirmait-on, à la possession de biens fonciers qu'un infidèle. Les souverains espagnols s'empressèrent de déclarer que Colomb avait légitimement pris possession des îles en leur nom, et les juristes de la cour considérèrent que toute autre justification était inutile [3].

Jean II du Portugal protesta, en s'appuyant sur les « bulles » que les papes Nicolas V et Callixte III [4] avaient accordées au Portugal, surtout par le traité conclu le 4 septembre 1479 à Alcaovas avec les Rois Catholiques, signé par la reine de Castille, soussigné par le roi du Portugal de l'époque Alphonse V et par son fils, Jean II même, à Evora, le 8 septembre, confirmé par le roi d'Aragon, Ferdinand, et à nouveau par la reine Isabelle de Castille à Tolède le 27 septembre [5], enfin validé par la bulle *Aeterni regis* du pape Sixte IV le 27 juin 1481 [6]. Le roi Jean jugea illégitime le résultat de l'expédition colombienne, parce que l'Amiral de la mer Océane s'était avancé dans l'aire maritime des îles Açores et du Cap Vert qui, avec tout l'espace au sud du cap Bojador, avaient été réservées par ces traités, si élaborés, aux explorations lusitaniennes. Lorsque le roi Jean II, secondé et même incité par Medinaceli [7], manifesta à Colomb l'intention d'envoyer une expédition pour prendre possession de ces terres d'outre-mer, de façon que Christophe Colomb en aurait été écarté, le but d'arriver aux Indes par la voie de l'Ouest prévalut à ce moment là, même auprès des Portugais, sur celui de la recherche de la voie du Sud.

En effet le souci, qui devint tout de suite celui de la cour de Castille, doit être mis en relation avec la thèse de la *potestas directa in temporalibus*, reconnue par le monde catholique au Siège Apostolique pour le grave problème de la souveraineté sur les *terrae incognitae*, dont la disponibilité res-

---

3. A. Baragona, « La polemica storiografica sulle bolle alessandrine relative alle grandi scoperte », dans *Miscellanea di storia delle esplorazioni II*, Gênes, 1977, p. 31-32.

4. T. Filesi, *Esordi del colonialismo e azione della Chiesa*, Come, 1968.

5. G Davemport, *European treaties bearing on the history of the United States and its dependencies to 1648*, Washington, 1917.

6. G. Pistarino, « Elogio di papa Sisto IV », dans *L'età dei Della Rovere. V Convegno storico savonese, Savona, 7-10 novembre 1985*, *Atti e memorie della Società Savonese di Storia Patria*, 24 (1988), vol. 1, p. 21-80.

7. M. Gimenez Fernandez, *Nuevas consideraciones sobre la historia, sentido y valor de las bulas alejandrinas de 1493, referentes a las Indias*, Séville, 1944, et *Anuario de estudios americanos*, 1 (1944), p. 173-429.

sortait, affirmait-on, à l'Église de Rome, dépositaire de l'autorité du Christ dans le gouvernement suprême des hommes [8]. Un symptôme de l'embarras des souverains espagnols est représenté dans le *Memorial de la Mejorada* par le fait que Colomb ne parle pas du sujet de l'*iter* chronologique des trois premières « bulles alexandrines », mais à l'arrivée à Barcelone il fait allusion à l'existence de la « donation » d'Alexandre VI au moment où naît le différend avec le roi du Portugal.

Il y avait un vide juridique à propos de l'organisation du « fin de Oriente », selon une expression colombienne, qui devait être comblé le plus tôt possible, pour ne pas perdre ou risquer de perdre les résultats de la grande entreprise. Le mois, ou le peu de temps en plus, qui s'était écoulé depuis le retour de Colomb jusqu'à la promulgation de la première bulle *Inter coetera*, était le point faible : une période brève, mais dans laquelle les privilèges pontificaux en faveur du Portugal n'étaient pas limités ou dépassés par les autres concessions en faveur des Rois Catholiques. Colomb ne fait pas allusion – il faut le remarquer – au principe de légitimité de sa prise de possession de la *res nullius* ni à la validité de la découverte géographique comme affirmation d'un droit à l'occupation et à la déclaration de souveraineté, comme il l'avait fait dans les territoires d'outre-mer, où, toutefois, il avait toujours fait attention à ériger des croix sur les îles, à fur et à mesure qu'il les avait découvertes, pour agir au nom du Christ ou en garantie du nom de ses souverains, puisque le signe de la croix était inscrit sur ses mêmes drapeaux avec les initiales des noms des Rois Catholiques. Mais ensuite, pendant le conflit avec un prince catholique – Jean II –, le droit des Espagnols à la possession, qui leur venait de la priorité de la découverte au nom du Sauveur, s'évanouissait devant l'égalité des fidèles professée par l'Église.

Ainsi, dans le *Memorial* colombien, l'année du retour de Colomb, en 1493, coïncide avec la détermination de la limite chronologique *ante quem* pour la validité des acquis chrétiens antérieurement effectués dans les *terrae incognitae*, comme si elle devait être le commencement d'une nouvelle phase historique, marquée par le nom du Christ. Un long débat historiographique a illustré les termes de la question [9] : sur le milieu et les acteurs intervenus

---

8. L. M. de Bernardis, « Le bolle alessandrine, San Roberto Bellarmino e la *potestas indi recta in temporalibus* », dans *Atti del III Convegno internazionale di studi colombiani, 6 e 7 ottobre 1977*, Gênes, 1978, p 547-564.

9. Cf. la bibliographie de A. Baragona, *op. cit* , notes 7, 8, 10, et de L M de Bernardis. « Riserve sulla autenticità della quinta bolla alessandrina », dans *Scritti in onore del prof Paolo Emilio Taviani*, *Annali della Facoltà di Scienze Politiche della Università di Genova*, an. 11-13 (1983-86), t. 2, n. 1, p. 51. En outre · G. Pistarino, « La sede di Roma nell'apertura del Nuovo Mondo », dans S. Gensini (sous la direction de), *Roma Capitale (1447-1527)*, Pise, Centro di Studi sulla civiltà del Tardo Medievo 1994 (San Miniato, Collana di Studi e Ricerche, 5), p. 541-579.

dans la préparation et la promulgation des fameuses « bulles alexandrines » qui répartirent le monde de l'époque en deux sphères de domination, aussi bien que sur la structure philologique des « bulles » mêmes [10], sur leur valeur juridique, sur leurs conséquences politico-territoriales [11].

Les souverains espagnols comprirent immédiatement qu'à l'opposition lusitanienne, fondée sur la longue tradition de la politique pontificale en faveur du Portugal et de ses explorations de la voie africaine vers les Indes, on devait riposter de la part du même Siège Apostolique. S'il est vrai que l'exclusivité, en faveur du Portugal, de l'itinéraire du nord au sud – c'est-à-dire dans l'aire maritime de la côte africaine jusqu'au sud du cap Bojador –, par l'ancienne décision du pape, était acceptée, le problème était maintenant celui d'établir si cette exclusivité devait être en vigueur d'est en ouest – c'est-à-dire sur tout l'espace de la mer Océane jusqu'au rivage opposé –, ou seulement jusqu'à une distance déterminée de la côte africaine, qui aurait dû être établie par décision pontificale. Dans le premier cas les terres découvertes par Colomb auraient dû passer au Portugal. Cependant, la deuxième thèse – en réalité la plus équitable – prévalut, et définit la nouvelle orientation de la politique du Siège Apostolique en faveur de l'Espagne.

Il est certain que les trois premières « bulles alexandrines », indépendamment de leur date de compilation et d'envoi, se complètent réciproquement, puisqu'elles ressortissent, toutes trois, de la même conception juridico-politique, bien que chacune ait une fonction propre et spécifique. La première bulle, *Inter coetera*, qui date officiellement du 3 mai 1493, sanctionne donc la « donation » de la terre ; la bulle *Eximiae devotionis*, elle aussi du 3 mai, concerne la concession des privilèges et l'égalité entre Espagnols et

---

10. P. Gottschalk, *The earliest diplomatic documents on America: the papal bulla of 1493 and the treaty of Tordesillas reproduced and translated with historical introduction and explanatory notes*, Berlin, 1927 , E. Staedler, « Die Urkunde Alexander VI zur Westindische Investitur der Krone Spanien von 1493 », *Archiv fur Urkundenforschung und Quellenkunde des Mittelalters*. 15 (1937), p. 145-158 , Id ., « Die westindischen Lehnsedikte Alexander VI (1493) », *Archiv fur katholisches Kirchenrechs*, 118 (1938), p. 377-417

11 P Leturia, « Las grandes bulas misionales de Alejandro VI, 1493 », *Biblioteca Hispana Missionorum*, 1 (1930), p 209-251 : S. Zavala, *Las instituciones jurídicas en la conquista de América*, Madrid, 1935 . J.T Lanning, « Colonial international relationes : *Mare clausum* and the theory of effective occupation », dans A. Curtis Wilgus, *Colonial Hispanic America*, Washington, 1936, p. 351-382 , E. Staedler, « Die *donatio alexandrina* und die *divisio mundi* von 1493 », *Archiv fur katholisches Kirchenrechs*, 117 (1937) ; J.H Parry, *The spanish theory of empire in the sixteenth century*, Londres, 1940 , S. Sanchez Lustrino, *Caminos cristianos de América*, Rio de Janeiro, 1942 , M. Gimenez Fernandez, *Nuevas consideraciones, op. cit* . J.M Fontrius, « En torno a la justificación de la dominación española en Indias », dans *Esto vir*, Valence, 1953, p. 145-149 , A. de la Hera, « El Regio Vicariato de Indias en las bulas de 1493 », *Anuario de Historia del Derecho Español*, 29 (1959), p. 317-349 , Id , « El tema de las bulas indianas de Alejandro VI », *Estudios Americanos*, 19 (1960), p 257-267

Portugais ; la deuxième *Inter coetera*, du 4 mai, la plus connue des « bulles alexandrines », établit par conséquent la division et la délimitation des zones d'expansion des deux puissances ibéro-atlantiques : Castille et Portugal.

Ces trois premières « bulles », même si elles portent la date de deux jours consécutifs du mois de mai, furent élaborées, on le sait, pendant une période de deux ou trois mois : de la fin d'avril 1493 au début ou même à la fin de juillet [12]. Ainsi, l'ensemble des quatre premières « bulles » du pape Alexandre VI peut être considéré comme un tout unique, comme une réponse unitaire et cohérente, complètement ouverte aux suggestions espagnoles, sur le problème des nouvelles terres. Et la cinquième « bulle » (ou, mieux, le privilège mineur *cum filo canapis*), promulguée en septembre de la même année 1493, au moment du départ de Colomb pour son deuxième voyage, est fondamentalement un appendice qui doit renforcer l'exécution des quatre documents antérieurs [13].

Mais, dans le *Memorial de la Mejorada*, on ne trouve rien sur cette gestation si laborieuse, dictée par les Rois Catholiques, et même pas l'indication chronologique qui marque les documents apostoliques ; au contraire, on a l'impression que la « donation » du pape Alexandre VI n'est que le résultat d'une seule intervention pontificale (la troisième « bulle »), bien qu'à la cour des Rois Catholiques on ait connu sans doute le long processus d'élaboration des différents actes, auquel la diplomatie des souverains hispaniques avait donné la plus grande attention et sollicitude.

Cependant, on peut trouver dans les privilèges alexandrins un signe de leur formulation ressortissant d'une même phase diplomatique. En effet ce n'est pas par hasard si l'incipit de la deuxième *Inter coetera* est identique à celui de la première. Cela est voulu et a une signification précise. Elle indique que l'une fait corps avec l'autre et représente sa conséquence directe : elle met en évidence le fait, primaire et indiscutable, de la possession territoriale. La possession immédiate des nouvelles terres, découvertes dans l'Occident de la mer Océane, était réservée à la Castille, sauf les éventuels territoires découverts et acquis par le Portugal avant 1493. Cette thèse apparaît encore plus évidente si on remarque, à propos du traité de Tordesillas, que Christophe Colomb confirme que l'espace maritime des 270 lieues au-

---

12. H. van der Linden, « Alexander VI and the demarcation of the maritime and colonial domains of Spain and Portugal, 1493-1494 », dans *The American Historical Review*, 22 (1916), p. 1-20

13. L.M. de Bernardis (*Riserve sull'autenticità, op cit*) a avancé l'hypothèse que la cinquième « bulle » est un faux, probablement exécuté à la cour des Rois Catholiques. Nous ne le croyons pas : les anomalies, que De Bernardis a mises en évidence et qui seraient effectivement telles dans un privilège majeur, comme les quatre premières « bulles » alexandrines, sont au contraire caractéristiques des lettres exécutives *cum filo canapis*

delà du partage alexandrin de 1493 était « suyo » [de la Castille] et qu'il fut cédé au Portugal par les Rois Catholiques en 1494 sans privilège pontifical et donc selon un droit affaibli de propriété de deuxième degré. En effet le même Colomb, après la rédaction du *Memorial de la Mejorada*, lorsqu'il parle de ses privilèges économiques dans l'aire maritime de la mer Océane (dans sa lettre à Alexandre VI de 1502 et dans son codicille de 1505-1506), fait toujours et uniquement référence à la limite alexandrine de 1493 et il néglige de mentionner les accords du traité de Tordesillas, avec la nouvelle limite de 1494. Il est peut-être bon de rappeler que Colomb, dans le *Memorial* de 1497, assigne à la domination des Rois Catholiques ou, mieux, des deux puissances ibéro-atlantiques, en une sorte de co-domination *pro diviso*, tout l'espace de l'Océan (sauf les terres qui appartenaient déjà à des princes chrétiens) : par conséquent aux Castillans dans l'aire portugaise et, inversement, aux Portugais dans l'aire castillane [14].

Colomb rappelle intentionnellement dans le *Memorial* que le roi du Portugal, après l'action pontificale de 1493, avait communiqué aux souverains espagnols, par l'intermédiaire de ses messagers, qu'il possédait, déjà avant le voyage de Colomb, les Açores et les îles du Cap-Vert et d'autres terres dans l'Océan (presque un droit de préemption sur cette mer), et il déplorait « que el Santo Padre les oviese ansí ençerrado que no pudiese él enbiar allende de las dichas cient leguas al Poniente a navegar y descobrir ». En d'autres termes : l'itinéraire horizontal, d'est en ouest, lui avait été interdit.

Réponse des souverains espagnols, telle que l'Amiral la met en évidence : le roi du Portugal n'avait jamais atteint cent lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap-Vert : c'est pourquoi le pape avait accordé en « donation » les terres au-delà de la limite de 1493 aux souverains espagnols pour le bien de la Chrétienté, pour conduire au baptême les populations indigènes d'outre-Océan, sans penser aux dangers ; désormais le pire était passé. Le traité de Tordesillas, défini par Colomb comme un « asiento », fut conclu par les Rois Catholiques avec le Portugal, parce que pour ce dernier « tan ençerradas quedavan las dichas islas, que sus navíos no tenían donde ir a descobrir, como desían ».

Colomb se montre convaincu qu'à la base de l'accord de Tordesillas il y avait l'intention généreuse de la part des souverains espagnols d'atténuer le sentiment d'exclusion des Portugais, provoqué par la limite pontificale de 1493, et de sauvegarder réellement leurs propriétés éventuelles dans l'aire de l'Océan assignée à la Castille par le pape Alexandre VI. En réalité il savait bien que la distance de 370 lieues des Açores et des îles du Cap-Vert (et il ne

---

14. A propos de l'intervention des papes en faveur de l'une ou de l'autre Couronne ibérique, selon les périodes, cf. F. Morales Padron, *Teoria y lejes de la conquista*, Madrid, 1979.

s'agit pas, comme on le sait maintenant, de la même chose) mettait toutes ses découvertes en dehors des revendications lusitaniennes, en réservant, croyait-il, à la Castille tout le vaste territoire des Indes ou, mieux, du Cathay de Marco Polo. En même temps, on évitait l'opposition de la Castille avec le Portugal et on réaffirmait le principe de l'illégitimité des acquis et des possessions musulmanes sur les terres déjà devenues chrétiennes ou, en tout cas, même seulement sur une partie du globe terrestre.

Du contexte du *Memorial de la Mejorada* émerge clairement – comme l'on a déjà remarqué – que le même Colomb avait suggéré à ses souverains la distance de cent lieues des Açores et des îles du Cap-Vert. En effet, dans la relation du troisième voyage, il fait remarquer, en se référant maintes fois aux expériences de la première navigation, qu'on pouvait percevoir, exactement à la distance de cent lieues de ces groupes insulaires, un changement des conditions du climat, comme si on entrait dans un monde différent de celui dont on venait. Son rappel à la limite alexandrine revient plusieurs fois :

> « Acórdome que, navegando a las Indias, siempre que yo passo al Poniente de las islas de los Açores cient leguas, allí fallo mudar la temperança, y esto es todo de Septentrión en Austro » ; « Quando yo navegué d'España a las Indias, fallo luego, en passando cient leguas a Poniente de los Açores, grandíssimo mudamiento en el cielo e en las estrellas y en la temperança del aire y de las aguas de la mar, y en esto e tenido mucha diligencia en la experiencia. Fallo que de Septentrión en Abstro, passando las dichas cient leguas de las dichas islas, que luego en las agujas de marear, que fasta entonces nordesteavan, noruestean una cuarta de viento todo enero, y esto es en allegando allí a aquella linea » ; « [...] hasta llegar con esta raya no se falla un solo ramito. Fallo tambien, en llegando allí, la mar muy suave y llana, y bien que vente<e> rezio, nunca se levanta. Asimsmo hallo dentro de la dicha raya, hazia Poniente, la temperançia del cielo muy suave, y no discrepa de la cantidad, quier sea invierno, quier sea en verano » ; « Yo allegué agora d'España a la isla de la Madera, y de allí a Canaria, y dende a las islas de Cabo Verde ; de adonde cometí el viaje para navegar al Austro fasta debaxo la linea equinoçial [...]. Siempre yo estava en esta fatiga, fasta que Nuestro Señor proveyó de buen viento y a mí puso en voluntad que yo navegase al Occidente, con este esfuerço que, en llegando a la raya, de que yo dixe, que allí fallaría mudamiento en la temperançia. Después que yo emparejé a estar en derecho d'esta raya, luego fallé la temperançia del cielo muy suave » ; « Para esto allego todas las razones sobre escriptas de la raya que passa al Occidente de las islas de los Açores cient leguas de Septentrión en Austro, que en passando de allí al Poniente, ya van los navíos alçándose hazia el cielo suavemente, y entonçes se goza de más suave temperançia y se muda el aguja del marear » ; « Después que fui a las islas de Cabo Verde [...] y después que de allí nave-

> gué al Occidente, <entré> tan estremos calores y, passada la raya, de que yo dixe, fallé multiplicar la temperançia ».

Il est probable qu'après le premier voyage et à l'époque des « bulles alexandrines » Colomb n'avait pas encore l'opinion qu'il exprime dans la relation de la troisième expédition : « Ningunos Prínçipes de España jamás ganaron tierra alguna fuera d'ella salvo agora, que Vuestras Altezas tiene acá otro mundo ». Et on ne sait pas si, lorsqu'il écrivait ces lignes en 1498, il se rendait compte de ce qu'était réellement sa découverte, inconnue de la Bible et de la tradition chrétienne, et donc non déclarable officiellement, sous peine d'une accusation d'hérésie. Il savait certainement, même s'il s'était volontairement trompé, par défaut, sur la distance parcourue, que la destination atteinte était bien au-delà des cent lieues des Açores et des îles du Cap-Vert. Et la situation n'avait pas changé au moment de la discussion du traité de Tordesillas de 1494, pendant le deuxième voyage de l'Amiral. Je crois qu'il était convaincu d'avoir atteint, lors du premier voyage, la limite effective entre l'Orient et l'Occident, bien que celle-ci ne coïncidât pas avec le centre de l'hémisphère terrestre que les astronomes arabes situaient dans l'île d'Arin. Colomb le savait certainement.

Mais, dans le processus d'accélération opéré par les découvertes, le problème revenait, une fois encore, du passage de l'itinéraire horizontal à l'itinéraire vertical ou, mieux, de leur relation et intersection au point extrême de l'Afrique. Ainsi, le *Memorial de la Mejorada*, après avoir résolu d'une certaine façon le problème de la limite entre l'Occident et l'Orient à 370 lieues à l'ouest des Açores et des îles du Cap-Vert, aborde le vrai nouveau problème : celui de la limite entre l'Orient et l'Occident, pour établir dans quel point de la côte africaine méridionale elle se plaçait. Selon Colomb et les Rois Catholiques, elle était située sur le méridien du cap de Bonne-Espérance, pour ce qui concerne l'espace maritime de l'Océan.

Mais il n'y avait, dans ce cas, aucune « bulle » pontificale qui donnât la certitude au monde catholique, ni aucun accord diplomatique hispano-portugais qui stabilisât le système atlantico-oriental. D'ailleurs, les Rois Catholiques ne pouvaient plus compter désormais sur la faveur du Siège Apostolique pour des interventions du pontife : surtout parce que le progrès des connaissances géographiques, d'un côté, et l'affaiblissement du principe de la *potestas directa in temporalibus* du pape, de l'autre, ne permettaient plus la solution des questions territoriales par l'autorité directe du Siège Apostolique dans la répartition des *terrae incognitae* : un sujet rendu encore plus complexe par l'absence de droit sur la liberté des mers, sur les eaux territoriales, sur la tutelle des routes.

On ne pouvait qu'interpréter les textes du passé, recourir à la validité de la pratique, au rappel de la coutume et aux normes de comportement. C'est

ce que Colomb propose dans son *Memorial* pour résoudre le problème que les « bulles alexandrines » et le traité de Tordesillas n'avaient pas défini : celui de la limite entre l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire de la frontière entre l'espace « espagnol » et l'espace portugais le long du cours du soleil. Il s'agissait d'un problème surgi à la mort du roi Jean II du Portugal (25 octobre 1495) : le souverain qui accepta « la donación y conçesión del Summo Pontífiçe, fecha a los dichos Rey y Reina ». En vertu de celle-ci « el dicho Rey de Portugal non avía de pasar más adelante fasia et Levante : [...] tanto tiempo avía guardado i mandado que non navegasen sus naos adelante del dicho límite Cabo de Boa Esperança, porque fasta allí comprehendia la dicha donaçión del Summo Pontífiçe ».

Le cap de Bonne-Espérance était donc la limite orientale de l'aire portugaise, qui s'étend des Açores et des îles du Cap-Vert à 370 lieues vers l'Occident, même si est reconnu de souveraineté lusitanienne l'espace océanique s'étendant du méridien des deux groupes insulaires jusqu'à celui du cap même. Mais, lorsque le roi Manuel, successeur du roi Jean, « ha mandado navegar a sus naos grandíssimo número de leguas al Oriente, atraversando Arabia, Persia e India », il a violé, selon Colomb, l'aire de compétence des Rois Catholiques, qui, depuis la limite occidentale des 370 lieues, s'étend jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Ici Colomb prend en considération une objection : si le traité de Tordesillas, ayant établi une nouvelle limite à 270 lieues à l'ouest de celle du pape Alexandre VI, a assigné au Portugal « todas las islas que son de la parte de Levante de la dicha raya que él fallare y descubriere », et a décidé « que sean suyas y de sus herederos », on pourrait affirmer qu'il est permis aux Portugais de naviguer à l'est du cap de Bonne-Espérance, pour aller en Arabie, en Perse et en Inde : territoires qui, par contre, étaient réservés aux Rois Catholiques. Quatre objections s'opposent à cette thèse de la part de Christophe Colomb.

La première rappelle le fait accompli : l'arrivée de l'Amiral à Lisbonne au retour du premier voyage, lorsque le roi lusitanien « tomó al dicho Almirante ciertos marineros para enbiar a las dichas Indias por el mismo camino que avía llevado y traído el dicho Almirante », puisqu'il voulait envoyer là-bas une expédition pour prendre possession de ces terres qu'il croyait lui appartenir de droit en vertu des précédents privilèges pontificaux en faveur du Portugal. Colomb néglige encore l'espace de temps (un peu plus d'un mois) passé sans garantie pour la partie espagnole entre cet épisode et la « donation » alexandrine de 1493, mais il rappelle que les Rois Catholiques, en se faisant fort de l'intervention (ultérieure) du pontife, poussèrent Jean II à révoquer l'expédition et ensuite à signer le traité de Tordesillas ; par conséquent celui-ci renonçait ultérieurement à naviguer au-delà des 370 lieues des Açores et des îles du Cap-Vert jusqu'au cap de Bonne Espérance, « porque fasta allí no tiene ninguna posesión prínçipe cristiano de tierra ni de isla ».

La deuxième exception, qui découle de la première quant à la limite du cap de Bonne-Espérance, analyse la configuration de la mer Océane. Cette mer – affirme Colomb – est située entre l'Espagne, l'Afrique, les terres des Indes et confine avec celles-ci à l'ouest, avec l'Afrique et l'Espagne à l'est. Le pontife a divisé l'Océan en deux secteurs et a assigné la partie au-delà des 100 lieues des Açores et des îles du Cap-Vert à la Castille, de façon que, si ses navires avaient effectué des découvertes en deçà de la limite, les souverains espagnols auraient dû les céder au roi du Portugal. Mais cela signifiait que les navires lusitaniens, à leur tour, ne pouvaient pénétrer dans l'aire réservée à la Castille, « por otra puerta ni entrada indirecta », tel que le trajet « por la parte de Guinea y en Sicilia, por la parte del Poniente y al Setentrión allende el dicho límite o raya ».

La troisième question se réfère à la situation existant en 1497 et à l'incorrection du comportement lusitanien dans les relations internationales. Par le traité de Tordesillas le roi et la reine de Castille et d'Aragon accordèrent au roi du Portugal 270 lieues de leur espace océanique au-delà des 100 lieues déjà assignées à eux-mêmes par le pape Alexandre VI, pour que ce souverain puisse effectuer des navigations et des découvertes. Ils étaient convaincus que les navires portugais ne seraient donc pas intervenus en Asie : en Arabie, en Perse, en Inde et dans l'aire au sud de ces terres. Si les princes espagnols avaient soupçonné que le roi du Portugal ne se serait pas conduit correctement, ils se seraient empressés d'envoyer leurs vaisseaux en Asie, en Inde, en Perse, en Arabie, dans la mer Rouge, et en Afrique [orientale] jusqu'au cap de Bonne-Espérance, qui « es el mojón y división de las dichas tierras » : une aire où, grâce à l'intervention du pontife, leurs Altesses « de todo tenían y tienen donación y posesión y señorio », c'est-à-dire « desde la raya, que señaló el Santo Padre, fasta el cabo de Boa Esperança en Africa ».

La quatrième exception concerne la division de la mer Océane entre l'Orient et l'Occident, opérée par le pape Borgia et par le traité de Tordesillas, en vertu de laquelle le roi du Portugal « podía descobrir fasta el fin de Levante o Oriente, y ansí Sus Altezas por Poniente fasta el último ». C'était un projet immense : la répartition du monde dans une sorte de co-domination, *pro diviso*, castillano-portugaise, où, puisque la terre est ronde,

> « el rey de Portugal pudiera navegar, siguiendo el Levante, que llegaría a la dicha raya, que fisieron marcar Sus Altezas por navegaçión al Poniente, y asimismo Sus Altezas tanto pudieran mandar navegar al Poniente, que fisieran otro tanto ».

Conclusion : la limite avait été tracée pour que tout le monde sût qu'au roi et à la reine de Castille et d'Aragon

> « quedava todo lo restante contenido en el dicho donado e conçesión fasta el cabo de Boa Esperança »,

alors qu'au roi du Portugal appartenait l'espace entre

> « el dicho límite, de entre raya y raya, que Sus Altezas le dieron, que dura fasta el dicho Cabo contra Oriente ».

La thèse de Christophe Colomb et de la cour des Rois Catholiques fut mise en pièces plus par la découverte de l'océan Indien et la preuve définitive de sa réalité géographique, fournie par le voyage de Magellan, que par les événements internationaux. Il y a un résultat dans le domaine doctrinal qui me semble aussi éminent : plus encore que les argumentations du cardinal Roberto Bellarmino, le fait même que, comme Colomb déclare dans son *Memorial de la Mejorada*, « el sereníssimo rey don Manuel non guardó el asiento [le traité de Tordesillas], así como fasía el rey don Juan su anteçesor, porque ha navegado allende el cabo de Boa Esperança, en Arabia, Persia e India, por el camino de Guinea, y a navegado al Setentrión y pasado la raya de la parte de Poniente », a montré que même dans le monde catholique l'indiscutable *potestas directa in temporalibus* du Siège Apostolique dans le gouvernement du monde est définitivement révolue.

Christophe PICARD

LA PRÉSENCE DES GENS D'AL-ANDALUS DANS L'OCCIDENT MAGHRÉBIN
aux X[e] et XI[e] siècles. Les raisons économiques

Les mouvements de population vers le Maghreb, étudiés à ce jour, spécialement à partir du XI[e] siècle, se rapportent le plus souvent aux chrétiens. Plus précisément dans la zone de la Méditerranée occidentale, des travaux concernant la Catalogne ou Gênes [1] ont mis en relief l'importance, dès le XIII[e] siècle, de la présence chrétienne dans les ports du rivage maghrébin, à Oran, Ceuta et dans plusieurs ports de l'Atlantique comme Salé. De même, le large mouvement de débordement des populations européennes vers l'Afrique océanique est abordé à partir de l'expansion portugaise au XV[e] siècle, phase préliminaire au partage de Tordesillas.

En ce qui concerne les musulmans, il est question de l'immigration, parfois volontaire, mais le plus souvent forcée, des Andalous vers le Maghreb, rythme imposé par la *Reconquista*. Certains personnages tels qu'Ibn Khaldûn, descendant d'une des plus illustres familles musulmanes de Séville, illustrent bien ce mouvement migratoire qui conduisit à l'installation d'un fort courant et d'une forte influence andalouse au Maghreb. Ou bien, ces mouvements, là encore involontaires, furent le fait d'événements particuliers comme la révolte du faubourg de Cordoue en 818, conduisant au peuplement du quartier des Andalous à Fès.

---

1 C.E. Dufourcq, *LEspagne catalane et le Maghrib aux XIII[e] et XIV[e] siècles*, Paris, PUF, 1965 et *L'Ibérie chrétienne et le Maghreb-XII[e]-XV[e] siècles*, Londres, Variorum Reprints, 1990 ; G. Jehel, *Les Génois en Méditerranée occidentale, fin XI[e]-début XIV[e] siècles*, Amiens -Paris, Centre d'histoire des Sociétés, 1989.

Malgré tout, certaines études déjà anciennes comme celle de L. Torres Balbas sur les architectes andalous [2] démontrent l'antériorité des liens de population de la Péninsule avec le Maghreb al-Aqsâ ; la venue en al-Andalus des deux dynasties berbères à partir de 1086 a entraîné, à la demande des émirs almoravides et des califes almohades, une sorte de « brain drain » depuis les villes de la Péninsule, en particulier dans le domaine juridique et artistique et, plus singulièrement, architectural. Justement, les études sur l'architecture marocaine ou de la région de Tlemcen, ont montré les incontestables courants d'influence, relayés par ces personnages dont la biographie rapportée succinctement permet de retrouver la trace des courants artistiques des villes d'al-Andalus dans certains édifices de l'Afrique du Nord [3].

Entre ces deux extrêmes, il faut replacer les liens entre al-Andalus et le Maghreb al-Aqsâ, dans un contexte évolutif sur le long terme. En effet, dès le Xe siècle, avec la politique d'expansion des Omeyyades dans la zone de Ceuta et du Rif, jusqu'à l'arrivée des Almoravides et au-delà, plusieurs faits consignés par les sources indiquent un mouvement long d'interpénétration des deux mondes et, plus singulièrement, de la part des Andalous vers le Maghreb occidental. Parmi plusieurs catégories de mouvements de populations andalouses vers le monde maghrébin, celui concernant les marchands et les marins apparaît à la fois essentiel et continu, même si les sources demeurent, pour la période qui précède l'installation almohade, très limitées.

Certains de ces mouvements sont consignés par les sources géographiques. Al-Bakrî, s'exprimant au XIe siècle, remarque l'importance de l'implication commerciale des Andalous dans la zone du Maghreb al-Aqsâ à partir du IXe siècle. Ainsi, à Arzila, l'installation d'un ribat pour faire face au danger viking, à partir des années 840, mit peu à peu en contact les populations berbères de l'intérieur et les marins d'al-Andalus :

> « On y tenait une grande foire aux trois époques de l'année que l'on avait fixées pour le renouvellement de la garnison... Des habitants d'al-Andalus et d'autres contrées, ayant entendu parler de cet établissement, y apportèrent aux époques déjà indiquées diverses espèces de marchandises et y dressèrent

2. L. Torres Balbas, « Arquitectos andaluces de las épocas almoravide y almohade », *Al-Andalus*, 11 (1946), p. 214-224.

3 H. Terrasse, *L'art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle*, Paris, 1932 ; F. Gabrieli (sous la dir. de), *Maghreb médiéval L'apogée de la civilisation islamique dans l'Occident arabe – XIIIe-XVIe siècle*, Aix-en-Provence, Edisud, 1993.

leurs tentes. Alors on commença à construire des maisons, et on finit par y former une ville » [4].

A la différence de ce qui se passait à Fès au début du IXe siècle, les Andalous prennent pied et participent à la croissance urbaine, progressivement (IXe, Xe siècles selon les indications du géographe) et pour un but limpide, le commerce. Du reste, ce passage en rappelle d'autres, du même auteur, évoquant l'installation des marins du Levant espagnol sur les côtes méditerranéennes du Maghreb, toujours vers la fin du IXe siècle et durant la période du califat omeyyade, en particulier à Ténès ou à Oran [5]. Le même al-Bakrî ne manque pas de signaler l'importance du trafic côtier jusqu'aux marges du Sahara, à Mâssat, où les navires et équipages demeuraient plusieurs mois avant de remonter à la bonne saison. Ces informations impliquent un caractère de continuité dans l'établissement de zones de contact commercial, du cap Spartel vers le sud : la descente des marins andalous favorisa l'installation d'escales en des lieux souvent fréquentés comme Qûz [6].

Al-Idrîsî confirme l'importance, pour le XIe et le début du XIIe siècle, de l'investissement des marins et marchands d'al-Andalus dans le commerce avec le Maghreb, particulièrement du côté atlantique. Il insiste sur la venue régulière de « navires de Séville et de toutes les villes maritimes d'al-Andalus [qui] jettent l'ancre et en repartent avec toutes sortes de marchandises » à Salé, pour écouler l'huile d'olive et les figues et acheter surtout des céréales et du bétail [7]. De même, les Andalous atteignent Safî où ils attendent la bonne saison pour repartir. Ces lignes régulières et la présence prolongée des gens d'al-Andalus se trouvent confirmées également par un auteur de la fin du XIIe siècle, al-Zuhrî, qui évoque l'activité des marins de Cadix dans les mêmes conditions, jusqu'aux limites du Sahara, embarquant or, ivoire, esclaves et canne à sucre [8]. Outre la continuité de ce trafic, on remarque également le caractère de plus en plus étendu de ces contacts vers le sud, et le

4. Al-Bakri, *kitâbu l-Masâlik wa l-Mamâlik* , éd. et trad , M.G. de Slane. *Description de l'Afrique septentrionale par Abou Obeïd el-Bekri*. nelle éd., Paris, A. Maisonneuve, 1965 ; tx p. 111, trad. p 220.

5. *Ibid.*, tx p. 61–62. 70, trad. p. 28–129, et p. 144–145.

6. B. Rosenberger, « Note sur Kouz un ancien port à l'embouchure de l'Oued Tensift », *Hespéris-Tamuda*, 8 (1967), p 23-66. Al-Bakri, *op. cit* , tx. p. 153–154, 161–162, trad. p. 292–293, et p. 306.

7. Al-Idrîsî, *Nuzhat al-mushtâq fî lkhtirâk al-afak*, éd Istituto Universitario Orientale di Napoli e Istituto per il Medio e Estremo oriente, *Al-Idrîsî, opus geographicum*, Naples-Rome, 1975 ; tr R Dozy et M. de Goeje, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, nelle éd. Leyde, 1968 ; tx et trad relative au Maghreb, H Sadok, 1983 ; tx. p. 82, trad. p 239.

8 Al-Zuhrî, *Kitâb al-Ja'râfiyya*, éd M Hadj Sadok, *Bulletin des Etudes Orientales*, 21 (1968), p. 9-312.

rôle moteur que jouèrent les marins de quelques ports d'al-Andalus, comme Séville en particulier.

Les sources géographiques ne sont pas les seules à faire valoir le rôle des gens d'al-Andalus dans l'essor du commerce du Maghreb al-Aqsâ. Les ouvrages biographiques sur les intellectuels d'al-Andalus montrent dès le Xe siècle un bon nombre de ces personnages s'installant comme juristes mais également comme marchands – ils exerçaient souvent ce métier leur permettant de vivre correctement – dans les cités du Maghreb al-Aqsâ, à Fès en particulier, mais également dans les places côtières comme Ceuta, Tanger et Salé [9]. Ibn Bashkuwâl cite de nombreux cas de ces Andalous installés dans cette région aux Xe et XIe siècles [10] ; de même, les *fatwâs* ou sentences juridiques évoquent à plusieurs reprises le cas d'Andalous venus se fixer pour affaires dans la zone du Maghreb al-Aqsâ ; toutefois, dans ce cas, la source d'information manque de précision géographique dans la mesure où le seul lieu de rédaction de ces *fatwâs* reste Fès jusqu'à l'époque almohade, alors que, souvent, la mention des lieux précis des litiges manque. On peut seulement noter, à travers les consultations recensées par al-Wansharîshî [11], le caractère général de ce mouvement de personnages, marchands, armateurs et autres, originaires d'al-Andalus et présents pour les mêmes raisons, dans la région de l'ouest maghrébin. Ainsi est-il question à plusieurs reprises d'associés andalous présents depuis longtemps de l'autre côté du détroit : Abûl-Walîd b. Rushd, devenu grand cadi de Grenade en Il 17, traite du problème de biens d'Andalous décédés au Maghreb occidental, détenus en commun avec des gens de la Péninsule habitant Cordoue. Pour l'un des cas, il consulte un collègue de Cordoue, Ibn al-Hajj, à propos de marchandises que réclament des pourvoyeurs de fonds andalous, en relation avec un associé, installé au Maghreb, et mort là-bas, tandis qu'Ibn al-Hajj évoque les relations maritimes entre les deux continents vers Tanger et Ceuta en précisant certains types de navires utilisés [12]. Dans le même domaine, Ibn Sahl signale pour l'année 1066 le déplacement à Fès d'un Andalou venu à la recherche d'un confrère qui, habitant là, faisait des affaires dans la région et avait

9. OR. Constable, « Muslim Merchants in Andaluesî international trade », dans S. Khadra Jayuusi, *The legacy of Islam*, Leyde, E.J. Brill, 1992, p. 759-773 et surtout, *Trade and traders in Muslim Spain*, Cambridge Un. Press, 1994, cite plusieurs de ces personnages tels Marwân b.Sulaymân b. Ibrâhîm b. Murrqât al-Ghâfiqî (Le Grenadin).

10. Ibn Bashkuwâl, *Kitâb al-Sila fî tâ'rîkh al-a'immat al-Andalus*, éd. F. Codera, 2 vol. Madrid, 1892 (Bib. Ar.-Hisp., 7-8) ; éd. Al-Husayni, 2 vol., Le Caire, 1954-1956. Voir O.R. Constable, « Muslim Merchants in Andalusîel international trade », *op. cit.*, p. 764 et suiv., qui en cite un certain nombre.

11. Al-Wansharîshi, *Kitâb al-Mi'yâr*, 12 vol., Fès. Litho., 1896-1898 ; nelle éd., 13 vol., Rabat, Pub. du Ministère des Waqfs et des Affaires Religieuses, 1981.

12. *Ibid.*, éd. Fès, VII, p. 120-121 ; IX, p. 69-70.

mystérieusement disparu [13]. Ces exemples se retrouvent dans plusieurs consultations. Ces cas individuels dénotent l'importance progressive à partir du XIe siècle de ces marchands voyageant et, pour certains, s'installant dans cette partie du Maghreb, et confirment les indications générales des géographes. Pour les XIe et XIIe siècles, l'ouvrage d'hagiographies d'al-Tâdilî permet de constater le caractère de plus en plus répétitif des voyages directs ou par étapes entre l'al-Andalus et la zone atlantique du Maghreb : la liaison entre Huelva-Saltes et Azammûr, via Salé, est régulièrement assurée durant la bonne saison, par exemple [14]. De même, à travers l'évocation de personnages pieux, on remarque l'affluence de marchands andalous et de Ceuta dans les ports de l'Atlantique qui ont pris de l'importance, comme Safî ou Azammûr, débouchés de Marrakesh [15].

Par la nature même de ces sources, chaque mention concerne le plus souvent un seul personnage ; mais le caractère répétitif de l'information, et le fait qu'ils confirment les propos généraux fournis par les géographes, ou encore la confirmation par les *fatwâs* de nombreux contrats de type « commandite » concernant ces deux zones, indiquent avec une certaine certitude le rôle primordial et continu des gens d'al-Andalus dans l'essor des relations économiques entre la Péninsule ibérique et le Maghreb al-Aqsâ, particulièrement par la voie maritime le long des côtes atlantiques. Ajoutons que cet essor accompagne celui plus général de l'économie qui anima les régions concernées ; à partir de la fin du IXe siècle en al-Andalus [16] et dans la zone africaine du détroit de Gibraltar, à partir du XIe siècle surtout au sud du Sebou.

Définir la manière dont les gens d'al-Andalus s'installèrent au Maghreb al-Aqsâ, surtout avant les époques almoravide et almohade, est beaucoup plus difficile du fait de l'absence d'un cadre institutionnel précis et de sources chiffrées. On peut seulement constater que cette présence prit une tournure variable selon les endroits et les moments. On trouve, parfois, la mention d'une fixation de groupes de marchands d'al-Andalus, comme à Fès au IXe siècle, ou à Arzila et, un peu plus tard à Salé avec l'installation de Sé-

13. Dans O.R. Constable, *op. cit.*, p. 764 et n° 23.

14. Al-Tadilî, *Kitâb al-tashawwuf ilâ rijâl al-tasawwuf*. éd. A. Faure. 1958 (Coll. de textes arabes publiée par l'Institut des Hautes Etudes marocaines, 12) ; éd. Toufiq, Rabat, 1984,p. 361.

15. *Ibid.*, éd. 1984, p. 169 ; voir P. G uichard, V. Lagardère, « La vie sociale et économique de l'Espagne musulmane aux XIe-XIIe siècles, à travers les *fatwâs* du Mi'yâr d'al-Wansharîshi », *Mélanges de la Casa de Velazquez*, 1990, p. 197-236, p. 236.

16. C. Picard, « Le renouveau urbain en Occident ibérique aux IXe-Xe siècles, sous l'impulsion de seigneurs muwalladûn », dans *Les princes et le pouvoir au Moyen-Age, XXIIIe Congrès de la Société des Historiens Médiévistes, Brest, 22-24 mai 1992*, Paris, 1993, p. 49-67.

villans [17]. Nous savons, pour d'autres lieux comme les villes du Rif, du Maghreb central ou à Tripoli, ou encore à Alexandrie, que les Andalous formaient des communautés soudées et constituaient, sinon des colonies, du moins des entités qui se distinguaient soigneusement des autres musulmans [18], vivant parfois séparément des autochtones comme les Berbères au Maghreb. Al-Bakrî le détaille un peu pour la localité de Ténès, déjà évoquée :

> « Les marins [d'al-Andalus] avaient l'habitude, en quittant al-Andalus, d'aller passer l'hiver dans le port de Ténès ; les Berbères des environs, étant venus se joindre à eux, les invitèrent à s'établir dans le château (qala'a') et à y tenir un marché (sûq)... Ceux qui demeurèrent (bâqûn) à Ténès [toute l'année] virent leur nombre augmenter, leurs richesses s'accroître ... » [19] .

Maïmonide, au XIIe siècle, signalait le caractère très « nationaliste » des Andalous demeurant en Égypte et à Kairouan où l'on notait, à l'époque fâtimide, la présence d'un coin spécifiquement andalou dans un cimetière [20]. Moins précises, les sources évoquant la présence permanente d'Andalous sur les côtes atlantiques, laissent malgré tout penser à un type de regroupement similaire à Salé en particulier. En revanche, l'absence d'une différence religieuse entraîne de la part des autorités une absence de différence du traitement fiscal et juridictionnel des Andalous par rapport aux autres musulmans : du coup, aucun lieu spécifique, type *funduq*, ou bien aucune mention d'administration spéciale à leur endroit ne peut nous permettre d'approfondir cette spécificité ; nous ne pouvons que conclure à l'importance de ces groupes ou personnages en tant que tels et par leur rôle économique.

De même, on retrouve au début du XIIe siècle l'installation forcée de mozarabes à Meknès et à Salé, à la suite de l'expédition d'Alphonse Ier le Batailleur en 1126 : les chrétiens de Grenade et de Séville et de leurs régions, accusés d'avoir aidé le souverain aragonais, furent déportés par milliers dans

---

17. Kitab al-Istibsâ, (fin XIIe siècle), éd. Zaglul, Alexandrie, 1958, p. 140-141.

18. Dans Al-Bakrî, à propos de Bône, tx. p. 55, trad. p 117, de Marsâ al-Dadjdjâj, port d'Achir, tx. p. 65, trad. p. 135, à Djallîdasan, tx. p. 69, trad. p. 141, il est question de colonies andalouses. Ibn Hawqal, *Kitâb surat al-ard*, éd. J.H. Kramers, *Vitae et regna. Descriptio ditionis moslemicae*, Leyde, 1938-1939 ; trad. J H. Kramers, G. Wiet, Configuration de la terre,, 2 vol., Paris-Beyrouth, 1964, parle d'un quartier de marchands andalous à Tripoli de Libye, tx. p. 77-78, ainsi qu'à Tabarca.

19 Al-Bakrî, tx. p. 61-62, trad. p. 129.

20 O.R. Constable, *op cit* Sur l'affirmation de leur singularité par les Andalous en Egypte, voir S.D. Goitein, *A Mediterranean Society*, 5 vol., New York, 1967, vol 1 , p. 63-65.

ces deux cités. Les sources plus tardives, les fatwâs particulièrement, indiquent leur rôle actif dans la région [21].

L'une des raisons de ce dynamisme tient au lien très net entre les entreprises commerciales des marchands de la Péninsule et la politique de certains souverains d'al-Andalus, aux Xe et XIe siècles. Par exemple, les propos du géographe Ibn Hawqal durant la deuxième moitié du Xe siècle, sur la venue régulière des navires d'al-Andalus dans la zone de Tanger et d'Arzila, permettent de constater que les entreprises des califes Omeyyades, maîtres de Ceuta en 931, concernant le Maghreb al-Aqsâ, ne visaient pas seulement à contenir l'expansion fâtimide et à contrôler le flux de l'or du Sahara occidental, *via* Awdaghust et Sidjilmâssa, mais également à contrôler les riches zones agricoles des plaines côtières marocaines, du côté de l'Atlantique. Du reste, une *fatwâ* importante du milieu du XIe siècle nous apprend qu'al-Andalus était devenue, depuis un bon moment, importatrice de céréales, alors même que le Maghreb al-Aqsâ devenait ce qu'il est convenu d'appeler un grenier à blé et que l'Ifrîqiya, au contraire, vivait des moments difficiles et ne pouvait désormais assumer ce rôle [22].

L'organisation du commerce à partir de Séville au XIe siècle, à l'époque de la dynastie émirale des Abbâdides (1023-1090) [23], rend parfaitement compte de cette volonté de poursuivre cette forme d'expansion. L'ensemble des chroniques montre clairement les intentions expansionnistes, maritimes, de ces émirs, visant à contrôler toute la zone du détroit et des flots atlantiques d'Algésiras jusqu'au cap Saint-Vincent. Devenus maîtres des ports atlantiques d'al-Andalus aux dépens des autres émirs en 1058, ils établirent un important courant commercial avec les ports du détroit, Tanger et Ceuta et avec ceux de l'Atlantique, Arzila et Salé ou Anfâ, comme l'indiquent les géographes. De même, une *fatwâ* témoigne de l'implication des grandes familles sévillanes dans l'organisation, pour leur compte personnel, de convois de navires exportant et important divers types de produits agricoles [24]. La participation du dernier émir de Séville dans le commerce a suffisamment d'importance pour qu'il n'hésite pas à attaquer en 1065 avec une flotte quatre-vingts navires celle de l'émir de Tanger et Ceuta qui lui avait fermé

21. Al-Wanshîshî, éd. Fès, VII, 39, 47-48 ; éd. Rabat, VII, 73-74 et VII, 56, trad. P. Guichard, V. Lagardère, *op. cit.*, p. 204-206.

22. S.D. Goitein, « La Tunisie du XIe siècle à la lumière des documents de la Geniza du Caire », dans *Etudce d'Orientalisme dédiées à la mémoire de E. Levi-Provençal*, 2, 1962, p. 559-579.

23. Sur cette dynastie et Séville au XIe siècle, voir J. Bosch Vila, *La Sevilla Islamica, 712-1248*, Séville, 1988, surtout p. 92-133.

24. Al Wansharîshi, *op. cit.*, éd. Rabat, VIII, p. 192-193.

ses ports pour le commerce maritime et pris des marchands en otage [25]. Une anecdote d'Ibn Bassâm (XII[e] siècle) est également significative : l'émir almoravide Yûsuf b. Tâshfîn ne possédant pas de flotte en 1083 pour faire le blocus de Ceuta, fit appel à celle d'al-Mu'tamid le Sévillan et, n'arrivant toujours à aucun résultat, détourna un de ses très grands navires décrit comme « solide, large de pont, semblable à un château sur l'eau » et qui assurait à ce moment la liaison commerciale entre Séville et Tanger [26]. L'apparition de ces grands navires fut confirmée au XII[e] siècle, au moment où les Égyptiens les achetèrent « clé en mains » aux Andalous [27]. Les Abbadides formaient le clan le plus riche et le plus puissant de Séville, ce qui leur avait permis de prendre le pouvoir à l'occasion de l'effondrement du califat omeyyade ; avec les grandes familles sévillanes, ils s'étaient lancés dans le commerce des produits de leurs propriétés : le Maghreb al-Aqsâ était l'un de leurs objectifs principaux.

La région du Maghreb al-Aqsâ était devenue, à partir du XII[e] siècle, une des régions de l'Islam les plus actives sur le plan commercial, fournissant en particulier des produits rares, venant du Sahara, des produits de la terre – cuivre des mines de l'Atlas, cultures de la canne à sucre... – mais également des produits plus courants – bétail et céréales – que les Catalans puis les Génois se mirent également à acheter, utilisant Ceuta et, par intermittences Salé, comme entrepôts. Toutefois, ce flux commercial, apparu au X[e] siècle, au moment où les régions musulmanes occidentales étaient sorties d'un long sommeil économique, fut lentement mais solidement mis en place au cours des X[e] et XI[e] siècles, par l'initiative des marins d'al-Andalus qui, individuellement, par groupes, avec ou sans l'appui des dynastes de Cordoue et Séville, établirent les premiers des lignes commerciales régulières de part et d'autre du détroit, conduisant à l'installation durable de certains d'entre eux.

Nous savons que l'arrivée des Almoravides ne fit que renforcer cette tendance et permit l'essor de ports africains de l'Atlantique jusque là très discrets dans le domaine du commerce maritime ; toutefois, l'initiative andalouse ne ralentissait pas, bien au contraire. S'il est difficile de définir le contour précis de l'installation de ces marins et marchands d'al-Andalus, il ne fait aucun doute qu'ils jouèrent le rôle essentiel dans l'établissement de ce circuit commercial régulier, atteignant le seuil du désert, à plus de 2000 km au sud du Tage.

---

25. Ibn Bassâm, *Kitâb al-Dhakhîra fi mahâsin al-jazîra*, t. 1-2 et IV-1, Le Caire, 1939-1944, p. 205-208.

26. *Ibid.*

27. D. Goitein, *Mediterranean Society*, I, p. 308.

Il ne s'agit pas d'isoler ce mouvement: de nombreuses études ont montré l'importance de l'installation continue de Berbères dans la Péninsule ibérique [28] ; de même, les nombreuses découvertes archéologiques, particulièrement dans le domaine de la céramique, ont montré l'importance des liens réciproques entre l'Europe et l'Afrique [29] et, du coup, le caractère permanent de la circulation des hommes de part et d'autre du détroit de Gibraltar, dont beaucoup d'aspects restent à découvrir et à préciser. Parmi ces mouvements, celui des marchands et marins des ports d'al—Andalus a été peu mis en lumière, spécialement sur le versant atlantique. Pourtant, malgré l'absence d'indications suffisantes, les traces montrent clairement qu'ils ont fait oeuvre de pionniers, en mettant en contact les populations berbères des régions du Maghreb al–Aqsâ qui surent mettre en valeur leurs richesses agricoles, avec les marchands qui, par terre *via* Ceuta et Fès ou Tlemcen et par mer, jusqu'à Nûl Lamta, s'approvisionnaient ou vendaient une grande variété de produits. L'ensemble des études monétaires montre une tendance identique [30]. Si l'on ne peut parler d'une entreprise de colonisation, sans commettre une exagération, il convient toutefois de noter l'influence profonde et durable de l'action marchande et culturelle à partir de ce mouvement de population. Nous comprenons mieux, dans ce contexte, l'ampleur des emprunts humains et culturels à la civilisation andalouse, opérés par les Almoravides et surtout les Almohades, dans la continuité d'un mouvement initié par les gens de la Péninsule. Ce trait d'union pose la question de savoir jusqu'à quel point l'importance des relations économiques mises en place aux Xe et XIe siècles, en dehors du problème de l'or, n'a pas prolongé, par l'intervention de Yûsuf b. Tâshfin en 1086 à Zallâqa, la présence musulmane en al–Andalus.

L'autre question, déjà posée par C.E. Dufourcq et qui reste d'actualité, concerne l'influence de ce courant économique organisé par les gens d'al–Andalus, sur les entreprises chrétiennes à partir de la fin du XIIe siècle, dans la région du Maghreb al–Aqsâ.

---

28. P. Guichard, *Structures sociales « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris-La Haye, 1977 ; *Les musulmans de Valence et la reconquête–XIe-XIIIe siècles*, 2 vol., Damas, Ecole française de Damas, 1990-91.

29. *La Céramique médiévale en Méditerranée occidentale. X^e^-XVe siècles*, Valbonne, éd. CNRS, 1980. Il faut remarquer le dynamisme des Berbères d'al-Basra, au Xe siècle, navigant vers la Méditerranée.

30. Voir le chap. de J. Devisse sur l'évolution économique du Maghreb aux Xe et XIe siècles, dans *Histoire de l'Afrique*, Paris, UNESCO, 1990, t. 3, p. 365 et suiv.

CONCLUSION

Si étroites que soient leurs relations intellectuelles, proposer à un groupe d'historiens de réfléchir ensemble sur le thème du « Partage du Monde », au moment où venait de se commémorer le traité de Tordesillas et où commençait à s'amorcer la kyrielle de conférences, colloques et congrès dont la croisade vient d'être la cible, c'était à l'évidence prendre de nombreux risques, dont la plupart nous étaient prévisibles et même souhaitables, dont certains sautent aux yeux une fois l'expérience faite.

Quel qu'en fût le thème, le colloque dont on vient de lire les travaux se voulait d'abord l'expression d'un groupe de recherche, dont le promoteur fut Michel Balard, à qui j'apportai, presque aussitôt, le concours d'une véritable complicité, et dont les membres les plus anciens n'ont cessé de réfléchir ensemble, à l'occasion de nos séminaires réguliers, aux multiples problèmes que pose le phénomène de la colonisation médiévale. Trop restreint ou trop amical, le groupe eût couru le danger de s'endormir dans la routine de ceux qui se connaissent trop bien, mais notre ambition était de progresser et, si le lecteur partage mes sentiments, il semble bien que le pari ait été tenu une nouvelle fois. Mais il n'a pu l'être que grâce au réseau plus fourni de compétences qui, en France et parfois très loin de notre pays, s'est tissé autour d'un projet dont nous sommes fermement persuadés qu'il est porteur d'avenir. Après Reims et Toulouse, Conques administre en effet une double preuve de sa validité : l'objet d'étude n'a pas été perdu de vue, et les déplacements spatiaux qui l'affectent clairement ne font que confirmer sa pertinence.

Est-ce seulement parce que nos travaux se sont tenus à Conques, au contact intime du Moyen Age occidental dans une de ses plus riches expressions, que l'Ouest l'emporte aujourd'hui sur l'Est dans les études ici réunies ? Vision romantique, mais fausse sans aucun doute. En réalité, comme l'histoire elle-même qui, si elle ne donne jamais de leçons, propose des schémas sur lesquels nos contemporains pourraient utilement méditer, notre

groupe a manifestement focalisé l'attention sur un secteur qu'il ne touchait jusqu'ici qu'incidemment, l'Occident méditerranéen, sans pour autant jamais oublier ce qui, aux origines de ses travaux, avait été sa principale raison d'être, l'étude des grands empires coloniaux méditerranéens, ceux de Venise et de Gênes, et leurs contacts multiples avec les pouvoirs traditionnels qui dominaient la mer médiane au moins jusqu'au XIe siècle, au premier rang desquels, Byzance et le monde musulman.

Comment ne pas évoquer les mythes persistants qui, sans tenir compte ni des lieux ni des temps, campent une Méditerranée où les ressemblances l'emportent sur les contrastes, ou, au contraire, un espace maritime chaotique d'affrontements militaires, religieux et culturels, mythes auxquels sont affrontés nos collègues de l'enseignement secondaire qui doivent, en quelques leçons, dresser le tableau de la « Méditerranée au XIIe siècle » ? Sans l'avoir voulu et parfois dans l'ignorance de ce fait, je crois que nous apportons ici beaucoup de réponses à leurs questions, puisque la plupart des reclassements qui s'opèrent à cette époque se précisent ensuite, tout au long des derniers siècles du Moyen Age.

Sans doute aura-t-on d'abord été déçu par le peu d'attention que nos débats, au moins en apparence, ont accordé au thème même de la rencontre, le partage du monde. A lire les pages qu'y consacrent G. Jehel et G. Martinez-Gros, on en saisit clairement les raisons : il n'y a pas de véritable partage en Méditerranée, du moins jusqu'au XVIe siècle, parce que la tradition l'emporte et que le partage est déjà fait : tandis que l'Islam maintient à son bénéfice la fiction d'une centralité musulmane, les commerçants latins, et surtout les Génois, s'en tiennent à la souplesse de leurs dominations aux contours flous, et d'autant plus pénétrantes, celle de la colonisation économique, qu'on ne saurait confondre avec les véritables répartitions issues de la quatrième Croisade, et dont Venise avait été longtemps l'unique bénéficiaire : et encore D. Jacoby nous invite-t-il à revenir sur les conceptions trop « militaristes » de la colonisation vénitienne en Crète pour mieux apprécier l'apport d'une immigration très individuelle dans l'île, et par conséquent souligner la souplesse réelle avec laquelle la République a su y gérer son installation.

Notre thème central, la colonisation latine, n'est donc pas oublié. Sa principale cible ayant été l'empire de Constantinople, non seulement territoire, mais peut-être surtout sanctuaire d'une doctrine universaliste, on ne pouvait y déboucher, comme le montre A. Laiou, que sur une interprétation négative de toute expansion en son sein, fût-elle seulement économique, cette attaque en règle, dont le prototype reste longtemps, à Byzance, l'hostilité normande, et qui mènera, jusqu'à la fin de l'Empire, les milieux les plus traditionalistes à toujours confondre présence occidentale et complot contre son existence.

A ces pesanteurs idéologiques, beaucoup d'éléments viennent en réponse, insistant sur l'aspect économique ou politico-économique du phénomène colonial : même à Venise, il s'agit avant tout de marchands, généralement issus des plus hauts lignages, qui commercent sur le vin de Grèce, comme le rappelle V. Tchentsova, tandis que L. Balletto, à la lumière des *Annales* de Giorgio Stella, illustre le recentrage de l'empire génois sur Chio et ses parages, un effet parmi d'autres du pragmatisme qui caractérise les colonisateurs médiévaux. P. Racine souscrirait aisément à ce statut de précarité dont est dotée la colonisation, en soulignant à quel point les problèmes démographiques et sociaux italiens empêchaient d'imaginer une expansion qui eût abouti à créer, en Orient, des espaces majoritairement ou simplement largement latins. A son tour, D. Stöckly sait d'ailleurs rappeler ce facteur humain, en soulignant les effets de mobilité sociale, et même transsociale, qu'implique, au XIVe siècle, le commerce d'État vénitien.

Mais l'économie ne va jamais sans politique. Comme P. Racine démontre qu'une puissance comme Gênes dépendait étroitement des ressources en hommes de l'Italie du Nord, E. Basso sait rappeler à quel point les aléas politiques italiens et même français, de Boucicault à Francesco Sforza, ont pu conditionner ou infléchir la présence génoise en Orient, en introduisant en Méditerranée des traditions ou des savoirs diplomatiques venus d'ailleurs. Cette implication de la politique avec les intérêts économiques est, dans un bien autre espace, illustrée par A. Niculescu, qui en rend sensibles les effets dans les bouches du Danube, tant pour les Génois que pour les Vénitiens qui en sont les vecteurs.

Et comment concevoir une présence politique en Orient sans saisir l'importance de la religion ? Cl. Delacroix-Besnier le démontre en campant ses frères pérégrinants qui, sur les traces des Génois et des Angevins, posent leurs balises dans le domaine colonial de la Superbe et pénètrent dans les espaces continentaux de l'Europe orientale. Dans un milieu où le Latin est volontiers l'ennemi, une telle expansion missionnaire ne pouvait que provoquer un choc que P. Bádenas illustre pour l'île de Chypre, montrant que ce traumatisme se situe bien plus au niveau mental qu'à celui de la seule religion.

Très certainement, la date de 1995 a incité, et fort justement, nombre de nos amis à se pencher à nouveau sur les croisades et leurs conséquences territoriales et religieuses. Les contributions de C. Mutafian et de G. Dédéyan n'en sont pas moins liées aux préoccupations de tous ceux que nous avons déjà cités : tandis que le premier souligne le dynamisme de la principauté arménienne de Cilicie et l'importance de son homogénéité, qui lui permettent d'accéder, face aux Grecs comme aux Latins, au statut de royaume, le second nous remet en présence d'un problème aux facettes multiples, dont l'aspect le plus apparent est, encore ici, humain, puisqu'il traite d'un projet

de colonisation arménienne dans le royaume de Jérusalem, qui illustre à la fois la précarité démographique de ce dernier et l'énergie d'un peuple qui reconstitue ses bases traditionnelles. Au reste, Jérusalem est ici présentée sous ses deux aspects contradictoires, spirituel mais aussi bien terrestre. E. Weber nous avait déjà utilement rappelé que le risque de méconnaître l'esprit même de croisade est très grand pour quiconque ne cherche pas à se débarrasser des structures mentales de notre temps, et J. France nous en livre un excellent exemple : un raccourci frappant de la mutation spirituelle dont la ville et la Terre sainte sont l'objet du fait de la première Croisade, et dont le trait saillant est l'ancrage en terre d'une dévotion qui restait, jusque-là, désincarnée sous les espèces de la Jérusalem céleste. S. Loutchitskaia montre que l'un des objectifs des croisés, la conversion des musulmans au christianisme, d'abord nourri des fantasmes d'un Autre inconnu puisés dans la littérature du temps, s'infléchit modestement au contact des réalités qui imposent la coexistence. Mais, nous rappelle P. Edbury, le royaume latin est aussi une réalité administrative, que notre littérature historique a posée en modèle absolu de la féodalité occidentale, et dont il montre au contraire l'immaturité, au moins jusqu'aux désastres de 1187, ce qui incite à poser la question de sa désorganisation politico-sociale comme élément de sa fragilité. Et pourtant, V. Hrochova contribue à illustrer, une fois de plus, l'effet d'entraînement considérable qu'eut l'entreprise croisée, en reprenant les pièces éparses qui permettent d'en savoir plus sur la participation des troupes tchèques de Vladislav II aux deuxième et troisième Croisades, tant il est vrai que, de si loin, les chances réelles de la Palestine franque pouvaient être méconnues.

C'est en fait B. Dansette qui introduit ce que, au tout début, nous indiquions comme une mutation ou une amplification de nos recherches : elle montre comment les partages du monde de 1493-1501, qui dépassent évidemment la Méditerranée, y ont eu au moins une influence non négligeable, et en particulier de par un déplacement des intérêts politiques qui entraîne un affaiblissement des flux de pèlerins vers la Terre sainte, tandis que d'autres flux s'amorcent vers un Nouveau Monde. Jérusalem redeviendrait-elle alors plus céleste ? Articulation certaine vers les considérations de G. Pistarino qui, partant du *Memorial de la Mejorada* de Christophe Colomb, montre comment, à la suite de Tordesillas, sont battues en brèche toutes les conceptions anciennes du monde, que partage Colomb, et qui se nourrissent encore de tant d'imaginaires, tandis que s'impose la réalité matérielle des expansions portugaise et castillane, sur lesquelles Rome perd définitivement prise.

Nous sommes déjà en péninsule ibérique, vers laquelle D. Coulon jette un autre pont, en nous rappelant que Barcelone est, elle aussi, une de ces cités qui sillonnent l'Orient depuis longtemps : pour la courte période des années 1402-1416, outre l'abondance des matériaux livrés par un seul notaire sur les relations catalano-syriennes et égyptiennes, il a le mérite de nous inciter à

mieux remettre à sa place le commerce barcelonais d'Orient par rapport aux exemples mieux connus de Gênes et de Venise.

Ici apparaît l'Afrique, qui n'avait eu jusqu'ici qu'une place assez modeste dans nos recherches. H. Bresc nous y introduit par l'entremise de la Sicile normande, de l'existence éphémère d'un royaume d'Afrique issu de Palerme, et sans doute surtout de l'archevêché de Mahdiyya, qui nous rappelle heureusement la persistance tenace d'une chrétienté africaine que l'on a trop tendance à oublier, tout comme l'axe Sicile-Afrique, éclipsé trop souvent par l'évidente proximité du Maghreb et des pays ibériques. Celle-ci est évidemment l'affaire de C. Picard qui, pour la haute époque des Xe-XIe siècles, nous fait percevoir l'existence d'un flux de marchands d'Andalus vers le Maghreb al-Aqsâ, inappréciable en nombre, mais dont restent les traces, y compris archéologiques, et dont l'importance historique est grande, puisqu'il a sans doute contribué à tisser, entre les deux rives, un réseau économique et culturel qui n'est pas sans importance pour expliquer la durée étonnante des futures dominations berbères en terres ibériques.

Mais au total, et significativement, l'Islam est vu bien plus comme vaincu que comme vainqueur, d'où l'étude de M.T. Ferrer i Maillol, qui insiste fortement sur la dégradation du statut de la minorité musulmane dans les pays de la couronne catalano-aragonaise, une dégradation dont l'origine est certainement, plus qu'idéologique, d'ordre économique, le souci de ne pas voir disparaître une main d'oeuvre précieuse, d'où la contrepartie d'un traitement à coup sûr bien meilleur que dans les autres terres chrétiennes. Cependant, P. Gourdin aborde l'aspect agressif des royaumes ibériques, leurs clairs projets de conquête et de partage du Maghreb post-almohade, ainsi que l'illustre le traité de Monteagudo entre Castille et Aragon, mais aussi le caractère un peu dérisoire des résultats sur le terrain, une constante, depuis le XIIIe siècle, des politiques conquérantes ibériques en Afrique du Nord. Moins stériles sont sans doute les entreprises économiques : B. Doumerc illustre pourtant au mieux le choc de deux conceptions antagonistes de l'expansion : celle de Venise et de ses *mude* de Barbarie, celle de l'Espagne et de ses *presidios* d'où elle compte partir un jour à la conquête du Maghreb, tout en contribuant au sabordage du commerce vénitien. Au reste, J. Paviot nous donne un autre exemple d'une politique archaïque, aux parfums de croisade : la prise de Ceuta par les Portugais en 1415 ; mais il souligne bien que, si la ville n'a joué aucun rôle direct dans la Découverte, c'est pourtant d'elle que celle-ci procède, par ricochet, de par les entreprises de l'infant Enrique. Derrière tous ces types d'expansion, que se cache-t-il ? J. Guiral-Hadziiossif vient heureusement effacer l'idée, sans doute fausse, que les gouvernements, monarchiques ou oligarchiques, qui mènent ostensiblement telle ou telle politique d'expansion, sont toujours entièrement maîtres de leurs buts et moyens : l'exemple des puissants financiers que sont les Sanchez, qui inspirent probablement nombre d'entreprises des Rois catholiques, y compris

l'expédition de Colomb, puis se jouent des limites fixées à Tordesillas pour répartir leur réseau des îles Britanniques au Maroc, éclaire d'un jour nouveau la répartition sociale complexe des responsables d'initiatives « coloniales ».

Mohamed Cherif, lui-même auteur d'une belle thèse sur Ceuta-Sabta, vient pourtant rétablir un certain équilibre dans un ensemble qui nous imposerait l'image d'un Islam constamment mis à mal : en étudiant les prétentions califales du sultan sa'dien Ahmad al-Mansûr, dont la fonction essentielle est de justifier sa conquête de l'empire noir du Songhay en 1590, il nous montre que, très probablement, nulle puissance dite conquérante n'est jamais vraiment autonome dans un monde méditerranéen toujours complexe.

Non seulement donc les politiques menées peuvent procéder d'intérêts privés que nous ne faisons qu'entrevoir, mais tel espace qu'on tient d'emblée pour attaqué peut, dans le même temps s'en revancher ailleurs en utilisant des procédés souvent très ressemblants. Ces ricochets de la colonisation nous étaient déjà sensibles, mais, au terme de cette nouvelle épreuve de nos recherches, comment ne pas insister à nouveau sur un fait essentiel : l'interdépendance très forte des espaces maritimes et continentaux dans l'ensemble du bassin méditerranéen, qui saute probablement mieux aux yeux parce que le déplacement relatif de nos centres d'intérêts, à la fois dans l'espace et dans le temps, nous rapproche d'une disposition « moderne » des forces en présence, qui annonce l'éclipse de la Méditerranée comme réel centre de décision ?

Alain DUCELLIER

TABLE DES MATIÈRES

1. Aspects généraux de la colonisation

2. Terre sainte, Byzance, Monde musulman

3. Des Balkans aux îles

4. Le Maghreb

5. La Péninsule Ibérique